

TEF



Tableaux de l'économie française

Collection Insee Références
Édition 2014

Mesurer pour comprendre



Tableaux de l'économie française

Édition 2014



Coordination	Jean-Philippe de Plazaola, Gisèle Lahi
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani
Rédaction	Françoise Martial, Irène Naudy-Fesquet, Patricia Roosz, Joëlle Tronyo
Composition	Info Color (Gap) - www.info-color.fr
Couverture	Coordination : Sophie Planson Conception et réalisation : Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

© Insee 2014 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur »

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux quatre départements d'outre-mer (hors Mayotte sauf indication contraire). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28, y compris la Croatie, nouvel État membre depuis juillet 2013.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
↯	Séries non comparables de part et d'autre de ce signe
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Titre de la double-page

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

L'indice des prix à la consommation progresse de 1,3 % entre fin 2011 et fin 2012. L'**inflation** est en net repli par rapport à la fin de l'année 2011 où elle avait franchi la barre des 2,0 %, atteignant + 2,5 %. L'**inflation sous-jacente** diminue en 2012, après avoir nettement progressé en 2011 : elle s'établit à + 0,7 % en décembre 2012 après + 1,8 % en décembre 2011.

Les prix du pétrole étant quasiment stables à partir de la mi-2011, l'inflation énergétique reflue progressivement, de + 9,3 % fin 2011 à + 2,6 % fin 2012. La hausse des prix des produits pétroliers passe, en effet, de 11,7 % fin 2011 à 1,0 % fin 2012. Le ralentissement des prix de l'énergie tient, dans un moindre mesure, à l'évolution des prix de l'électricité (+ 3,2 % fin 2012 contre + 6,1 % fin 2011). En revanche, les tarifs du gaz sont restés dynamiques (+ 8,2 % fin 2012 après + 6,0 % fin 2011).

Le repli de l'inflation est quasi général pour les produits manufacturés : ils enregistrent une légère hausse de 0,2 % (+ 1,0 % fin 2011). Les prix de certains biens restent cependant orientés à la baisse, notamment ceux des produits de santé (- 3 % pour les médicaments et autres produits pharmaceutiques) et également ceux de nombreux biens technologiques (- 8,2 % pour l'équipement de téléphone et de télécopie, - 7,0 % pour les équipements audio-visuels, photographiques et informatiques, et - 6,6 % pour les matériels

de traitement de l'information).

L'inflation alimentaire suit le même profil que l'inflation d'ensemble, progressant en 2011 puis reculant en 2012 (+ 2,3 % sur un an fin 2012). Le ralentissement des prix de l'alimentation masque des évolutions contrastées avec, d'une part, une envolée des prix des produits frais (respectivement + 11,2 % et + 8,2 % pour les légumes frais et fruits frais) et, d'autre part, une modération des prix des autres produits alimentaires, dont le taux de croissance annuel a été ramené de + 4,1 % fin 2011 à + 1,5 % fin 2012. En revanche, la hausse des prix du tabac s'est poursuivie à un rythme élevé (+ 6,9 % sur un an fin 2012 après + 5,6 % fin 2011) tout comme celle des boissons alcoolisées (+ 3,4 % fin 2012 après + 2,3 % fin 2011).

Enfin, la très forte baisse des tarifs des communications (- 12,2 % sur un an fin 2012) contribue, pratiquement à elle seule, au ralentissement des prix des services dont l'augmentation annuelle est passée de 1,8 % fin 2011 à 1,3 % fin 2012. Les prix des services de télécommunications enregistrent une baisse particulièrement importante (- 13,3 %).

En France, l'inflation mesurée à partir de **l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** s'établit à 1,5 % en 2012 (+ 2,7 % en 2011). Son recul est plus prononcé que celui observé en moyenne pour les pays membres de l'Union européenne (+ 2,3 % en 2012 contre + 3,0 % en 2011). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2011 et 2012 », *Informations rapides* n° 13, Insee, janvier 2013.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2012 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2013.
- « Harmonised indices of consumer prices – december 2012 », *Data in focus* n° 1 Economy and finance, Eurostat, janvier 2013.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

116

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

TEF, édition 2014

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2012

évolutions en %

Fonction de consommation	Pondération 2012 ¹	Évolution 2012/11		Fonction de consommation	Pondération 2012 ¹	Évolution 2012/11	
		Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.			Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.
Ensemble (y compris tabac)	10 000	2,0	1,3	Médecine non hospitalière	529	0,9	1,3
Ensemble (hors tabac)	9 802	1,9	1,2	Transport	1 601	2,8	1,7
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 479	2,9	2,2	Achats de véhicules	393	1,8	1,4
Produits alimentaires	1 342	2,7	2,3	Utilisation de véhicules personnels	951	3,5	1,5
Boissons non alcoolisées	137	4,3	1,2	Services de transport	257	2,0	2,7
Boissons alcoolisées et tabac	357	5,2	5,3	Communications	283	-8,9	-12,2
Boissons alcoolisées	159	4,0	3,4	Loisirs et culture	854	0,1	-0,1
Tabac	198	6,2	6,9	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	180	-7,1	-7,0
Habillement et chaussures	481	2,2	1,2	Autres biens durables (loisirs)	21	-0,4	0,1
Habillement	376	2,4	1,1	Autres articles et équip. de loisirs	213	1,7	1,4
Chaussures y compris réparation	105	1,5	1,5	Services récréatifs et culturels	262	3,0	1,9
Logement, chauffage, éclairage	1 426	3,4	2,9	Presse, livres et papeterie	149	2,4	2,4
Loyers d'habitation	623	1,6	1,3	Voyages touristiques tout compris	29	1,2	1,3
Entretien et réparation courante du log.	145	3,9	3,6	Éducation	22	1,8	1,6
Distribution d'eau et autres services	185	3,6	3,2	Hôtellerie, cafés, restaurants	724	2,8	2,6
Chauffage, éclairage	473	5,5	4,6	Restauration et cafés	594	2,8	2,8
Meubles, équip. ménage, entretien maison	570	1,8	1,1	Services d'hébergement	130	3,1	1,6
Meubles, tapis, revêtements de sol	156	1,3	0,5	Autres biens et services	1 198	2,6	2,1
Articles de ménage en textile	44	8,4	7,6	Soins personnels	281	1,4	0,9
Appareils ménagers	88	-2,0	-1,5	Effets personnels (non définis ailleurs)	126	6,3	4,0
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	1,4	0,8	Protection sociale	389	1,9	2,0
Outils pour la maison et le jardin	50	1,1	1,2	Assurances	225	3,9	3,3
Entretien courant de l'habitation	162	3,2	1,3	Services financiers	61	1,6	1,7
Santé	1 005	-0,7	-0,7	Autres services	116	1,7	1,3
Médicaments et produits pharmaceutiques	476	-2,3	-3,0				

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

Note : base 100 en 1999.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Quelques hausses et baisses de prix en 2012

glissement déc. à déc. en %¹

Hausse		Baisses	
	2012/11		2012/11
Légumes frais	+ 11,2	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	- 13,7
Gaz de ville	+ 8,6	Services de télécommunications	- 13,3
Apéritifs	+ 8,3	Équipements audio-visuels	- 10,1
Fruits frais	+ 8,2	Équipement de téléphone et de télécopie	- 8,2
Tabac	+ 6,9	Matériels de traitement de l'information	- 6,6
Articles pour literie	+ 6,6	Loyers des résidences de vacances	- 4,2
Gaz liquéfiés	+ 6,2	Produits pharmaceutiques	- 4,1
Assurance habitation	+ 5,3	Appareils de lavage	- 2,7
Viande de bœuf	+ 5,2	Supports d'enregistrement de l'image et du son	- 2,1
Horlogerie, bijouterie, joaillerie	+ 5,1	Réfrigérateurs, congélateurs	- 1,9

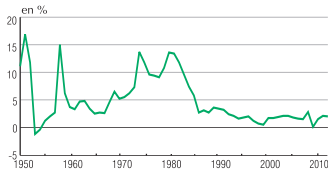
1. Évolution de l'indice de décembre 2012 par rapport à l'indice de décembre 2011.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Unité

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 1950 à 2012



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE en 2012

glissement déc. à déc. en %¹

Allemagne	2,0	Italie	2,6
Autriche	2,9	Luxembourg	2,5
Belgique	2,1	Malte	2,8
Chypre	1,5	Pays-Bas	3,4
Espagne	3,0	Portugal	2,1
Estonie	3,6	Slovaquie	3,4
Finlande	3,5	Slovénie	3,1
France	1,5	Zone euro	2,2
Grèce	0,3	UE	2,3
Irlande	1,7		

1. Évolution de l'indice de décembre 2012 par rapport à l'indice de décembre 2011.

Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Édition
2014

Tableaux de l'économie française

Territoire - Population

1. Territoire

1.1	Pays du Monde	10
1.2	Union européenne	12
1.3	Régions - Départements	14
1.4	Villes de France	16

2. Développement durable

2.1	Environnement	18
2.2	Utilisation des ressources	20
2.3	Changement climatique et effet de serre	22

3. Population

3.1	Évolution de la population	24
3.2	Population par âge	26
3.3	Vie en couple	28
3.4	Ménages - Familles	30
3.5	Natalité - Fécondité	32
3.6	Espérance de vie - Mortalité	34
3.7	Étrangers - Immigrés	36
3.8	Parité hommes-femmes	38

Emploi - Revenus

4. Travail - Emploi

4.1	Population active	42
4.2	Chômage	44
4.3	Politiques d'emploi	46
4.4	Durée et conditions de travail	48
4.5	Emploi de la Fonction publique	50
4.6	Emploi par âge	52
4.7	Emploi par activité	54

5. Revenus - Salaires

5.1	Salaires dans les entreprises	56
5.2	Salaires dans la Fonction publique	58
5.3	Salaires minimum - Coût du travail	60
5.4	Revenus des ménages	62
5.5	Niveaux de vie - Pauvreté	64
5.6	Retraites	66
5.7	Protection et aide sociale	68

Conditions de vie - Société

6. Consommation

6.1	Consommation des ménages	72
6.2	Équipement des ménages	74
6.3	Multimédias	76
6.4	Vacances - Loisirs - Sports	78
6.5	Culture	80

7. Logement

7.1	Logement	82
7.2	Propriétaires - Locataires	84

8. Justice

8.1	Criminalité - Délinquance	86
8.2	Justice	88

9. Santé - Handicap - Dépendance

9.1	Maladies - Accidents	90
9.2	Addictions	92
9.3	Personnels et équipements de santé	94
9.4	Dépenses de santé	96
9.5	Personnes handicapées	98
9.6	Personnes âgées dépendantes	100

Économie - Finances

10. Enseignement - Éducation	
10.1 Enseignement des 1 ^{er} et 2 nd degrés	102
10.2 Enseignement supérieur	104
10.3 Établissements - Enseignants	106
10.4 Niveaux de formation	108
11. Économie générale	
11.1 Principaux indicateurs économiques	112
11.2 Croissance - Productivité	114
11.3 Production des branches	116
11.4 Prix à la consommation	118
12. Monnaie - Marchés financiers	
12.1 Monnaie - Crédit	120
12.2 Épargne - Patrimoine	122
12.3 Bourse - Marchés financiers	124
13. Finances publiques	
13.1 Dette et déficit publics	126
13.2 Prélèvements obligatoires	128
13.3 Dépense publique	130
13.4 Finances publiques locales	132
13.5 Union monétaire européenne	134
14. Échanges extérieurs	
14.1 Importations - Exportations	136
14.2 Balance commerciale	138
14.3 Échanges bilatéraux	140
14.4 Investissements internationaux	142
15. Entreprises	
15.1 Démographie des sociétés et des EI	146
15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI	148
15.3 Catégories d'entreprises	150
15.4 Entreprises publiques	152
15.5 Artisanat	154
16. Recherche - Innovation	
16.1 Recherche & Développement	156
16.2 Innovation	158
17. Agriculture - Pêche	
17.1 Revenus et productions agricoles	160
17.2 Exploitations agricoles	162
17.3 Pêche - Aquaculture	164
18. Industrie - Construction	
18.1 Industrie	166
18.2 Industrie agroalimentaire	168
18.3 Industrie automobile	170
18.4 Construction	172
19. Énergie	
19.1 Bilan énergétique	174
19.2 Pétrole - Charbon	176
19.3 Électricité - Gaz naturel	178
20. Commerce - Services	
20.1 Commerce	180
20.2 Services marchands	182
20.3 Banques - Assurances	184
20.4 Communication	186
20.5 Audiovisuel	188
20.6 Tourisme	190
20.7 Transports de voyageurs	192
20.8 Transports de marchandises	194
Définitions	199
Adresses utiles	249
Index alphabétique	255

Annexes

Territoire Population

Territoire
Développement durable
Population

1.1 Pays du Monde

À la mi-2013, notre planète compterait 7,2 milliards d'habitants. La croissance démographique a atteint un maximum de + 2 % par an il y a cinquante ans pour décélérer ensuite, tout en demeurant à un niveau élevé, proche de + 1 % par an aujourd'hui.

La fécondité mondiale, mesurée par l'**indice conjoncturel de fécondité**, n'est plus que de 2,5 enfants en moyenne par femme, soit deux fois moins qu'en 1950 (5 enfants). L'**espérance de vie à la naissance** devrait augmenter dans les années à venir, poursuivant une tendance séculaire. Elle est passée de 47 ans en 1950-1955 à 69 ans en 2005-2010. Elle pourrait atteindre 76 ans en 2045-2050 et 82 ans en 2095-2100.

Selon le scénario moyen des **projections démographiques** des Nations unies, la population mondiale atteindrait 8,1 milliards en 2025, 9,6 milliards en 2050 et 10,9 milliards en 2100, le taux de croissance annuel étant alors proche de zéro (0,1 % par an). Les régions actuellement en développement enregistreraient la plus grande augmentation, de 5,9 milliards d'habitants en 2013 à 8,2 milliards en 2050. Sur la même période, la population des régions actuellement développées resterait, quant à elle, largement inchangée à environ 1,3 milliard de personnes. La croissance serait la plus rapide dans les 49 pays les moins développés, qui devraient doubler en taille, passant d'environ 900 millions d'habitants en 2013 à 1,8 milliard en 2050.

Toujours selon le scénario des Nations unies, l'Inde dépasserait la Chine aux alentours de

2028, date à laquelle les deux pays auraient des populations de l'ordre de 1,45 milliard d'habitants. La population indienne continuerait de croître pendant plusieurs décennies pour atteindre un maximum de 1,6 milliard, puis diminuerait lentement et jusqu'à 1,5 milliard d'habitants en 2100. La population chinoise, quant à elle, amorcerait une diminution après 2030, pour atteindre 1,1 milliard d'habitants en 2100. Le Nigeria dépasserait les États-Unis avant 2050, et rivaliserait avec la Chine, en terme de population, à l'horizon de la fin du siècle. L'Indonésie, la Tanzanie, le Pakistan, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Niger compteraient des populations de plus de 200 millions d'habitants à l'horizon 2100.

L'un des grands changements démographiques à venir est le formidable accroissement de la population de l'Afrique. Plus de la moitié de la croissance de la **population mondiale** d'ici 2050 devrait se produire sur ce continent où le **taux de natalité** est trois fois supérieur à celui qui prévaut en Europe. La population africaine doublerait d'ici 2050, pour atteindre 2,4 milliards d'individus.

D'après le scénario moyen des Nations unies, alors que la population du reste du monde augmenterait d'un peu plus de 10 % entre 2013 et 2100, la population européenne diminuerait de 14 %, en raison d'une fécondité en dessous du **seuil de renouvellement des générations** (2,1 enfants par femme), dans presque tous les pays européens. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Seuil de renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Espérance de vie, Organisation des Nations Unies (ONU), population mondiale (estimations et projections), taux de fécondité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Tous les pays du monde (2013) », *Population et Sociétés* n° 503, Ined, septembre 2013.
- « World Population Prospects – The 2012 Revision. », ONU, août 2013.
- « Les espérances de vie en bonne santé des Européens », *Population & sociétés* n° 499, Ined, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population, superficie et densité des principaux pays du Monde en 2013

Pays	Population en millions ¹	Superficie ² en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²	Pays	Population en millions ¹	Superficie ² en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²
Europe	742,5	23 049	32	<i>Nigéria</i>	173,6	924	188
<i>dont : Allemagne³</i>	82,7	357	232	<i>Ouganda</i>	37,6	242	156
<i>Autriche</i>	8,5	84	101	<i>Rép. dém. du Congo</i>	67,5	2 345	29
<i>Belgique</i>	11,1	31	364	<i>Sénégal</i>	14,1	197	72
<i>Biélorussie</i>	9,4	208	45	<i>Tanzanie</i>	49,3	945	52
<i>Bulgarie</i>	7,2	111	65	<i>Tunisie</i>	11,0	164	67
<i>Croatie</i>	4,3	57	76	<i>Zimbabwe</i>	14,1	391	36
<i>Danemark</i>	5,6	43	130	Amérique du Nord	355,4	21 776	16
<i>Espagne</i>	46,9	506	93	<i>dont : Canada</i>	35,2	9 985	4
<i>Estonie</i>	1,3	45	29	<i>États-Unis</i>	320,1	9 629	33
<i>Finlande</i>	5,4	337	16	Amérique latine, Caraïbes	616,6	20 546	30
France métropolitaine	64,3	552	117	<i>dont : Argentine</i>	41,4	2 780	15
<i>Grèce</i>	11,1	132	84	<i>Brésil</i>	200,4	8 515	24
<i>Hongrie</i>	10,0	93	107	<i>Chili</i>	17,6	756	23
<i>Irlande</i>	4,6	70	66	<i>Colombie</i>	48,3	1 142	42
<i>Italie</i>	61,0	301	202	<i>Cuba</i>	11,3	110	102
<i>Lettonie</i>	2,1	65	32	<i>Équateur</i>	15,7	256	56
<i>Lituanie</i>	3,0	65	46	<i>Guatemala</i>	15,5	109	142
<i>Luxembourg</i>	0,5	3	205	<i>Mexique</i>	122,3	1 964	62
<i>Malte</i>	0,4	n.s.	1 358	<i>Pérou</i>	30,4	1 285	24
<i>Moldavie</i>	3,5	34	103	<i>Vénézuéla</i>	30,4	912	33
<i>Norvège</i>	5,0	324	13	Asie	4 298,7	31 880	135
<i>Pays-Bas</i>	16,8	42	404	<i>dont : Afghanistan</i>	30,6	652	47
<i>Pologne</i>	38,2	312	118	<i>Arabie Saoudite</i>	28,8	2 005	13
<i>Portugal</i>	10,6	92	115	<i>Bangladesh</i>	156,6	144	1 087
<i>République tchèque</i>	10,7	79	136	<i>Chine⁴</i>	1 385,6	9 597	144
<i>Roumanie</i>	21,7	238	91	<i>Corée du Nord</i>	24,9	121	207
<i>Royaume-Uni</i>	63,1	242	260	<i>Corée du Sud</i>	49,3	100	495
<i>Russie</i>	142,8	17 098	8	<i>Inde</i>	1 252,1	3 287	381
<i>Serbie</i>	9,5	88	108	<i>Indonésie</i>	249,9	1 911	131
<i>Slovaquie</i>	5,5	49	111	<i>Irak</i>	33,8	435	77
<i>Slovénie</i>	2,1	20	102	<i>Iran</i>	77,4	1 629	47
<i>Suède</i>	9,6	450	21	<i>Japon</i>	127,1	378	336
<i>Suisse</i>	8,1	41	196	<i>Malaisie</i>	29,7	331	90
<i>Ukraine</i>	45,2	604	75	<i>Myanmar (Birmanie)</i>	53,3	677	79
Afrique	1 110,6	30 312	37	<i>Népal</i>	27,8	147	189
<i>dont : Afrique du Sud</i>	52,8	1 221	43	<i>Ouzbékistan</i>	28,9	447	65
<i>Algérie</i>	39,2	2 382	16	<i>Pakistan</i>	182,1	796	229
<i>Burkina Faso</i>	16,9	274	62	<i>Philippines</i>	98,4	300	328
<i>Côte-d'Ivoire</i>	20,3	322	63	<i>Sri Lanka</i>	21,3	66	324
<i>Égypte</i>	82,1	1 002	82	<i>Syrie</i>	21,9	185	118
<i>Éthiopie</i>	94,1	1 104	85	<i>Thaïlande</i>	67,0	513	131
<i>Ghana</i>	25,9	239	109	<i>Turquie</i>	74,9	784	96
<i>Kenya</i>	44,4	581	76	<i>Viet Nam</i>	91,7	331	276
<i>Madagascar</i>	22,9	587	39	<i>Yémen</i>	24,4	528	46
<i>Maroc</i>	33,0	447	74	Océanie	38,3	8 564	4
<i>Mozambique</i>	25,8	802	32	<i>dont Australie</i>	23,3	7 692	3
<i>Niger</i>	17,8	1 267	14	Monde	7 162,1	136 127	53

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. Superficie des terres, soit la superficie totale moins les principaux cours d'eau et les lacs. 3. Population allemande avant révision du recensement de 2011. 4. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,2 millions d'habitants, et 6 555 habitants par km² en 2013) et Macao (0,6 million d'habitants et 21 784 habitants par km² en 2013).

Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

Population en 2013 et projections de population en 2050

en millions d'habitants

Rang en 2050	Pays	2013	2050	Rang en 2050	Pays	2013	2050	Rang en 2050	Pays	2013	2050
1	Inde	1 252	1 620	9	Éthiopie	94	188	17	Viet Nam	92	104
2	Chine ¹	1 386	1 385	10	Philippines	98	157	18	Iran	77	101
3	Nigéria	174	440	11	Mexique	122	156	19	Turquie	75	95
4	États-Unis	320	401	12	Rép. dém. du Congo	68	155	20	France métropolitaine	64	73
5	Indonésie	250	321	13	Tanzanie	49	129	21	Royaume-Uni	63	73
6	Pakistan	182	271	14	Égypte	82	122	22	Allemagne	83	73
7	Brésil	200	231	15	Fédération de Russie	143	121	23	Thaïlande	67	62
8	Bangladesh	157	202	16	Japon	127	108		Monde	7 162	9 551

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (8,0 millions en 2050) et Macao (0,8 million d'habitants en 2050).

Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

1.2 Union européenne

La crise financière et économique persistante a fortement impacté l'**Union européenne (UE)** dont le **Produit intérieur brut (PIB)** s'est contracté en volume entre 2011 et 2012. Le **taux de chômage** s'est établi à 10,6 % de la population active en moyenne sur l'année 2012. La **dette publique** de l'UE au sens du **Traité de Maastricht** atteint désormais 85,1 % du PIB, soit 2,8 points de PIB de plus qu'en 2011. La crise a ainsi révélé certaines faiblesses de la gouvernance économique de l'Union européenne, pour partie corrigées par la mise en œuvre d'un renforcement de la surveillance budgétaire complétée par un nouveau dispositif de suivi des déséquilibres macroéconomiques :

– Ce renforcement de la surveillance qui s'applique aux États membres de l'UE comporte un volet préventif ainsi qu'un volet correctif (Procédure de Déficit Excessif). Cette surveillance est enrichie de nouveaux critères qui permettent de vérifier la trajectoire budgétaire (déficit et dette publique) des États membres et l'évolution des dépenses publiques. En cas de dérapage budgétaire et/ou des dépenses publiques, une procédure de contrôle resserrée est alors mise en place, débouchant de manière quasi-automatique sur un mécanisme de sanctions financières précoces et assez dissuasives.

– Complémentaire de la surveillance budgétaire, la Procédure pour Déséquilibre Macro-

économique (dite MIP), fondée sur un mécanisme d'alertes, permet d'identifier et prévenir les risques de déséquilibre dans les États-membres. La Commission, chargée d'évaluer ces risques, peut inciter les pays à entreprendre des réformes structurelles, voire imposer des sanctions aux pays membres de la Zone qui ne se conformeraient pas aux dispositions de cette procédure MIP.

Au-delà de ces dispositifs de surveillance, la stratégie **Europe 2020** adoptée en 2010, pour une croissance « intelligente, durable et inclusive » et le pacte Euro Plus de mars 2011, visent à renforcer à moyen terme la coopération et la coordination entre États, afin de favoriser la croissance, l'emploi et la compétitivité. Mi-2012, un pacte pour la croissance et l'emploi est par ailleurs venu compléter cette stratégie.

L'euro est la deuxième monnaie de réserve mondiale, utilisée quotidiennement par 300 millions de citoyens européens parmi les 505,7 millions d'habitants que compte l'UE au 1^{er} janvier 2013, après l'adhésion de la Croatie. Il y a dix ans seulement, douze États membres mettaient en circulation des billets et pièces en euro, qu'ils adoptaient comme monnaie officielle ; ils sont aujourd'hui dix-sept. ■

Définitions

Europe 2020 : stratégie de croissance formulée par l'Union européenne sur la période de 2010 à 2020. Elle vise, d'un point de vue conjoncturel, à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens. Elle vise également sur un plan plus structurel à combler les lacunes du modèle de croissance européen et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive. Pour rendre cette finalité plus tangible, l'Union européenne s'est fixé cinq objectifs clés, à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils concernent l'emploi, l'éducation, la recherche et l'innovation, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, ainsi que le changement climatique et l'énergie.

Chômage, dette publique notifiée, G20 (groupe des 20), indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), Traité de Maastricht, taux d'emploi, taux de chômage, Union européenne (UE) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 505,7 millions d'habitants dans l'UE à 28 au 1^{er} janvier 2013 », *communiqué de presse* n° 173, Eurostat, novembre 2013.
- « Le PIB par habitant a varié dans les États membres de 47 % à 271 % de la moyenne de l'UE27 en 2012 », *communiqué de presse* n° 98, Eurostat, juin 2013.
- « Rapport général sur l'activité de l'Union européenne – 2012 », janvier 2013.
- « Population », n° 2, *Ined*, 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pays membres de l'Union européenne en 2012

	Année d'entrée dans l'Union européenne	Population au 1 ^{er} janvier 2013 (p) en millions	Part de la population ayant moins de 15 ans en %	Part de la population ayant plus de 65 ans en %	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage ¹ des 15 à 64 ans en %	PIB par habitant en SPA ^{2,3}	Variation annuelle des prix à la consommation ⁴ en %
Allemagne	1958	80,5	13,2	20,6	72,8	5,6	31 100	2,1
Autriche	1995	8,5	14,5	17,8	72,5	4,4	33 600	2,6
Belgique	1958	11,2	17,0	17,3	61,8	7,6	30 500	2,6
Bulgarie	2007	7,3	13,4	18,8	58,8	12,4	12 100	2,4
Chypre	2004	0,9	16,5	12,8	64,6	12,1	23 200	3,1
Croatie	2013	4,3	14,9	17,3	48,7	///	15 600	3,4
Danemark	1973	5,6	17,7	17,3	72,6	7,7	32 000	2,4
Espagne	1986	46,7	15,2	17,4	55,4	25,2	24 900	2,4
Estonie	2004	1,3	15,5	17,2	67,1	10,4	17 500	4,2
Finlande	1995	5,4	16,5	18,1	69,4	7,8	29 400	3,2
France	1958	65,6	18,6	17,1	63,9	9,9	27 500	2,2
Grèce	1981	11,1	14,4	19,7	51,3	24,5	19 200	1,0
Hongrie	2004	9,9	14,5	16,9	57,2	11,0	16 800	5,7
Irlande	1973	4,6	21,6	11,9	58,8	15,0	33 100	1,9
Italie	1958	59,7	14,0	20,6	56,8	10,8	25 200	3,3
Lettonie	2004	2,0	14,3	18,6	63,1	15,2	14 700	2,3
Lituanie	2004	3,0	14,9	18,1	62,2	13,5	17 800	3,2
Luxembourg	1958	0,5	17,1	14,0	65,8	5,2	69 400	2,9
Malte	2004	0,4	14,7	16,5	59,0	6,5	22 000	3,2
Pays-Bas	1958	16,8	17,3	16,2	75,1	5,3	32 900	2,8
Pologne	2004	38,5	15,1	13,8	59,7	10,2	16 800	3,7
Portugal	1986	10,5	14,8	19,4	61,8	16,4	19 200	2,8
République tchèque	2004	10,5	14,7	16,2	66,5	7,0	20 200	3,5
Roumanie	2007	20,1	15,0	15,0	59,5	7,3	12 600	3,4
Royaume-Uni	1973	63,9	17,5	16,9	70,1	8,0	28 000	2,8
Slovaquie	2004	5,4	15,4	12,8	59,7	14,0	19 200	3,7
Slovénie	2004	2,1	14,3	16,8	64,1	9,0	21 000	2,8
Suède	1995	9,6	16,7	18,8	73,8	8,1	32 800	0,9
Union européenne	///	505,7	15,6	17,8	64,2	10,6	25 600	2,6

1. Moyenne annuelle.

2. Standard de Pouvoir d'Achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales.

3. Données 2011 pour la Lettonie.

4. Taux de variation 2012/2011 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) global.

Source : Eurostat.

Situation de l'UE à 27 dans le monde et parmi les autres pays du G20

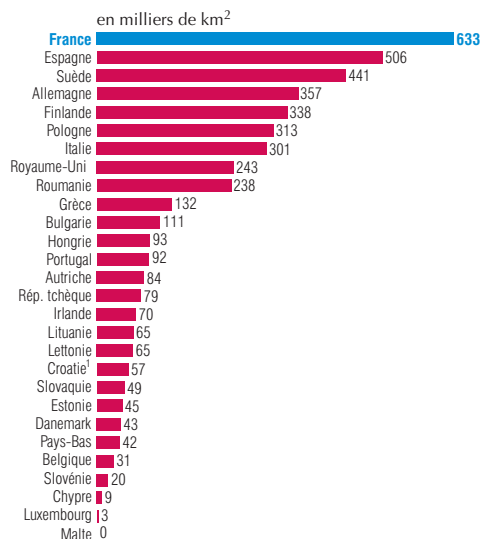
	2013	2012	
		Part de la population mondiale en % ¹	PIB en milliards de dollars
Afrique du Sud	0,7	384	0,5
Arabie saoudite	0,4	711	1,0
Argentine	0,6	475	0,7
Australie	0,3	1 542	2,1
Brésil	2,7	2 253	3,1
Canada	0,5	1 821	2,5
Chine ²	19,1	8 221	11,4
Corée du Sud	0,7	1 130	1,6
États-Unis	4,4	16 245	22,5
Inde	17,9	1 842	2,6
Indonésie	3,5	879	1,2
Japon	1,8	5 960	8,3
Mexique	1,6	1 177	1,6
Nigeria	2,4	270	0,4
Russie	2,0	2 030	2,8
Turquie	1,1	788	1,1
UE à 27	7,0	16 673	23,1
Monde	100,0	72 216	100,0

1. Estimations de population en milieu d'année, source Ined.

2. Les données de la Chine, pour la population, ne comprennent pas Hong Kong et Macao.

Sources : Ined ; FMI.

Superficie des pays de l'Union européenne en 2013



Note : superficie totale, y c. eaux intérieures.

1. Hors mer territoriale.

Source : Eurostat.

1.3 Régions - Départements

La population n'évolue pas au même rythme dans toutes les **régions**. Le littoral atlantique et en particulier la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Aquitaine ont vu ces dernières années leur population augmenter fortement. C'est également le cas des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. En revanche, la dynamique est moins forte dans les régions du nord et de l'est de la France ou même du centre-est : Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne et Auvergne. Outre-mer, la Guyane et la Réunion restent démographiquement dynamiques. La Guadeloupe se situe désormais en deçà du rythme national moyen. La population de la Martinique diminue légèrement.

En France métropolitaine, les disparités régionales de **fécondité** se sont sensiblement réduites depuis la fin du *baby-boom*. Le traditionnel croissant de haute fécondité, qui a prévalu jusque dans les années 1960, a aujourd'hui disparu. Il s'étendait de l'Ouest à l'Est en passant par le Nord. En 2009, la fécondité est la plus élevée dans le quart nord-ouest de la France, ainsi qu'en Franche-Comté, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Corse est la région la moins féconde, suivie par l'Alsace et la Lorraine où la fécondité équivaut à celle du sud-ouest et du centre de la France.

Dans les départements d'outre-mer, en particulier en Guyane et à la Réunion, la fécondité est généralement plus élevée et plus précoce que dans les régions de métropole.

Ceci s'explique par une fécondité nettement supérieure aux âges jeunes, et un peu plus forte après 35 ans. Mais les situations sont variables. Ainsi, les maternités sont plus précoces en Guyane et à la Réunion. En Guadeloupe et Martinique, l'âge moyen à l'accouchement y est un peu supérieur depuis 1998 à celui des régions les plus précoces de métropole. En Martinique, la fécondité est un peu inférieure depuis 1998 à celle des régions les plus fécondes de métropole.

En 2011, la France métropolitaine compte un peu plus de 15,1 millions de grands-parents, soit 2,5 millions de plus qu'en 1999. Le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine se situent en tête du classement des régions françaises avec 85 % de grands-parents parmi les 75 ans ou plus. En Île-de-France, au bas du classement, cette proportion atteint 75 %. Les personnes de l'ouest de la France et du Nord-Pas-de-Calais, qui faisaient partie du croissant de haute fécondité dans les années 60 deviennent plus souvent grands-parents et, une fois grands-parents, ont davantage de petits-enfants. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France, c'est l'inverse : il y a moins de grands-parents, qui ont eux-mêmes moins de petits-enfants. Le sud-ouest de la France (Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) se distingue : la part de grands-parents est dans la moyenne, mais le nombre moyen de petits-enfants y est en bas de classement. Dans ces régions, les familles nombreuses sont rares : elles ont plus souvent un ou deux enfants. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Taux de fécondité : Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Densité, département, région, solde apparent des entrées et des sorties : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 15 millions de grands parents », *Insee Première* n° 1469, octobre 2013.
- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de la population par région de 2006 à 2013

Région	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2013 (p) en milliers	Variation relative annuelle 2006-2013 en %			Densité moyenne en hab/km ²	Région	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2013 (p) en milliers	Variation relative annuelle 2006-2013 en %			Densité moyenne en hab/km ²
		Totale	Dûe au solde naturel	Dûe au solde apparent des entrées et des sorties ¹				Totale	Dûe au solde naturel	Dûe au solde apparent des entrées et des sorties ¹	
Alsace	1 861,0	0,4	0,5	-0,1	224	Lorraine	2 350,7	0,1	0,2	-0,1	99
Aquitaine	3 303,4	0,8	0,1	0,7	79	Midi-Pyrénées	2 946,5	0,9	0,2	0,7	65
Auvergne	1 355,6	0,2	-0,1	0,3	52	Nord-Pas-de-Calais	4 052,2	0,1	0,5	-0,4	325
Basse-Normandie	1 479,2	0,2	0,2	0,0	83	Pays de la Loire	3 658,4	0,8	0,4	0,4	113
Bourgogne	1 643,9	0,1	0,0	0,1	52	Picardie	1 924,7	0,2	0,4	-0,2	99
Bretagne	3 259,7	0,7	0,2	0,5	119	Poitou-Charentes	1 792,2	0,6	0,1	0,5	69
Centre	2 572,9	0,3	0,2	0,1	65	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 937,4	0,4	0,3	0,1	156
Champagne-Ardenne	1 333,5	-0,1	0,2	-0,3	52	Rhône-Alpes	6 393,5	0,9	0,6	0,3	143
Corse	322,1	1,3	0,0	1,3	37	France métropolitaine	63 659,6	0,5	0,4	0,1	116
Franche-Comté	1 177,9	0,3	0,4	-0,1	72	Guadeloupe	405,7	0,2	0,7	-0,5	248
Haute-Normandie	1 848,1	0,3	0,4	-0,1	149	Guyane	250,1	2,8	2,5	0,3	5
Île-de-France	11 978,4	0,5	0,9	-0,4	993	Martinique	386,5	-0,4	0,6	-1,0	226
Languedoc-Roussillon	2 727,3	1,1	0,2	0,9	98	La Réunion	841,0	1,0	1,3	-0,3	336
Limousin	741,0	0,2	-0,2	0,4	44	France	65 542,9	0,5	0,4	0,1	103

1. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Sources : Insee, estimations de population ; SOeS.

Évolution de la population par département de 2006 à 2013

Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2013 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2006-2013 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2013 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2006-2013 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2013 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2006-2013 en %
01 Ain	618,6	1,3	34 Hérault	1 090,1	1,2	68 Haut-Rhin	757,0	0,4
02 Aisne	542,6	0,1	35 Ille-et-Vilaine	1 015,4	1,0	69 Rhône	1 780,8	0,9
03 Allier	342,5	0,0	36 Indre	229,0	-0,2	70 Haute-Saône	240,2	0,3
04 Alpes-de-Hte-Pce	162,9	0,8	37 Indre-et-Loire	598,9	0,5	71 Saône-et-Loire	556,9	0,2
05 Hautes-Alpes	141,4	1,1	38 Isère	1 232,3	0,7	72 Sarthe	569,0	0,4
06 Alpes-Maritimes	1 078,9	0,1	39 Jura	261,2	0,2	73 Savoie	425,4	0,8
07 Ardèche	320,9	0,7	40 Landes	397,6	1,3	74 Haute-Savoie	767,5	1,4
08 Ardennes	281,9	-0,2	41 Loir-et-Cher	334,3	0,4	75 Paris	2 273,3	0,6
09 Ariège	153,5	0,7	42 Loire	753,6	0,2	76 Seine-Maritime	1 252,8	0,1
10 Aube	305,5	0,3	43 Haute-Loire	226,7	0,5	77 Seine-et-Marne	1 361,7	1,0
11 Aude	366,6	1,0	44 Loire-Atlantique	1 322,4	1,0	78 Yvelines	1 418,2	0,2
12 Aveyron	275,5	0,1	45 Loiret	665,6	0,4	79 Deux-Sèvres	374,2	0,6
13 Bouches-du-Rhône	1 982,4	0,3	46 Lot	175,9	0,5	80 Somme	573,0	0,2
14 Calvados	688,9	0,4	47 Lot-et-Garonne	333,6	0,5	81 Tarn	381,5	0,6
15 Cantal	146,5	-0,3	48 Lozère	77,1	0,1	82 Tarn-et-Garonne	250,3	1,4
16 Charente	353,1	0,2	49 Maine-et-Loire	800,4	0,6	83 Var	1 019,9	0,5
17 Charente-Maritime	634,2	0,8	50 Manche	501,0	0,2	84 Vaucluse	551,9	0,5
18 Cher	310,4	-0,2	51 Marne	566,4	0,0	85 Vendée	657,3	1,4
19 Corrèze	242,0	0,1	52 Haute-Marne	179,7	-0,6	86 Vienne	430,7	0,4
2A Corse-du-Sud	149,0	1,3	53 Mayenne	309,2	0,5	87 Haute-Vienne	377,5	0,4
2B Haute-Corse	173,1	1,3	54 Meurthe-et-Moselle	735,1	0,2	88 Vosges	376,9	-0,1
21 Côte-d'Or	528,4	0,3	55 Meuse	192,9	-0,1	89 Yonne	342,1	0,1
22 Côtes-d'Armor	601,8	0,8	56 Morbihan	737,2	0,9	90 Territoire de Belfort	144,0	0,3
23 Creuse	121,6	-0,2	57 Moselle	1 045,8	0,1	91 Essonne	1 238,2	0,5
24 Dordogne	418,8	0,5	58 Nièvre	216,6	-0,4	92 Hauts-de-Seine	1 602,0	0,6
25 Doubs	532,5	0,4	59 Nord	2 588,1	0,1	93 Seine-Saint-Denis	1 545,4	0,5
26 Drôme	494,4	0,8	60 Oise	809,1	0,3	94 Val-de-Marne	1 348,3	0,5
27 Eure	595,3	0,7	61 Orne	289,4	-0,2	95 Val-d'Oise	1 191,2	0,4
28 Eure-et-Loir	434,7	0,5	62 Pas-de-Calais	1 464,0	0,1	France métropolitaine	63 659,6	0,5
29 Finistère	905,2	0,4	63 Puy-de-Dôme	639,9	0,4	971 Guadeloupe	405,7	0,2
30 Gard	733,7	1,0	64 Pyrénées-Atlantiques	662,2	0,6	972 Martinique	386,5	-0,4
31 Haute-Garonne	1 289,7	1,2	65 Hautes-Pyrénées	229,1	0,1	973 Guyane	250,1	2,8
32 Gers	191,1	0,7	66 Pyrénées-Orientales	459,8	0,9	974 La Réunion	841,0	1,0
33 Gironde	1 491,2	1,0	67 Bas-Rhin	1 104,0	0,3	France	65 542,9	0,5

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2013.

Source : Insee, estimations de population.

1.4 Villes de France

Entre 1982 et 2011, la France a gagné 9,4 millions d'habitants, dont 20 % dans l'**aire urbaine** de Paris et 30 % dans les 13 grandes aires urbaines de province. L'influence de ces dernières ne cesse de s'étendre. Dans beaucoup d'autres **agglomérations**, la **ville-centre** perd des habitants au profit des communes avoisinantes. Dans l'ensemble, les **communes rurales** ne perdent plus d'habitants depuis les années 1970. Elles en gagnent même lorsqu'elles sont proches de grandes agglomérations.

Les 13 plus grandes aires urbaines de province abritent 20 % de la population et expliquent 30 % de sa hausse sur trente ans. Leur point commun est une croissance en périphérie ainsi que dans le centre de l'agglomération. Les cinq aires urbaines les plus dynamiques sont situées à l'ouest ou au sud-ouest du pays : Toulouse, Nantes, Rennes, Montpellier et Bordeaux. La croissance a également été forte dans le quart Sud-est à Toulon, Nice, Lyon et Grenoble, ainsi qu'à Strasbourg. Marseille-Aix, troisième aire urbaine du pays, suit le rythme national et gagne chaque année près de 8 000 habitants. En revanche, les aires urbaines de Rouen et Lille ont une démographie moins dynamique que la moyenne nationale. Dans toutes ces grandes aires urbaines, les communes de la couronne périurbaine sont plus dynamiques que l'agglomération elle-même. Les couronnes sont souvent très étendues : 30 km autour de Nantes, Rennes ou Montpellier, 50 km autour de Bordeaux, Toulouse ou Lyon. À l'inverse, certaines grandes

agglomérations du nord de la France perdent des habitants sur 30 ans : Douai-Lens, Valenciennes, Le Havre, Dunkerque pâtissent des restructurations industrielles. C'est aussi le cas de Saint-Étienne.

Dans beaucoup d'agglomérations, la population augmente globalement, alors que la ville-centre perd des habitants, souvent au profit de sa banlieue ou même de sa couronne périurbaine. C'est le cas de Clermont-Ferrand, Le Mans, Pau ou Limoges, mais aussi de Béziers, Tarbes, Périgueux ou La Rochelle. Dans certaines agglomérations, la ville-centre souffre des défauts inhérents à la « centralité » (coût ou inadaptation du logement, manque d'espace vert, engorgement de la circulation) sans toujours bénéficier des mêmes attraits que les grandes métropoles en terme d'emplois qualifiés, de pôle universitaire ou d'offre culturelle.

En outre-mer, les grandes aires urbaines de Saint-Denis, mais surtout de Saint-Paul et Saint-Pierre à la Réunion, et de Cayenne en Guyane, tirent la dynamique de leurs départements. En Guadeloupe, Pointe-à-Pitre-les Abymes gagne des habitants, ce qui n'est pas le cas de Basse-Terre. En Martinique, Le Robert est en forte croissance, mais l'aire urbaine de Fort de France perd des habitants. Sur 30 ans, la Réunion (département d'outre-mer le plus peuplé) et surtout la Guyane ont des taux de croissance très supérieurs à ceux de la métropole. Ce n'est pas le cas des départements antillais. ■

Définitions

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

Commune multipolarisée : commune située hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Commune rurale : la qualification de « rural » est définie par l'Insee en opposition à celle de l'« urbain ». Une commune rurale est donc une commune qui n'appartient à aucune unité urbaine.

Aire urbaine, population municipale, population légale, ville-centre : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 1982-2011 : Trente ans de démographie des territoires – Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1483, janvier 2014.
- « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première* n° 1478, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2011	Rang	Commune	Population municipale 2011	Rang	Commune	Population municipale 2011
1	Paris	2 249 975	21	Nîmes	144 940	41	Montreuil	103 068
2	Marseille	850 636	22	Le Mans	143 240	42	Roubaix	94 186
3	Lyon	491 268	23	Clermont-Ferrand	140 957	43	Tourcoing	92 018
4	Toulouse	447 340	24	Aix-en-Provence	140 684	44	Dunkerque	91 386
5	Nice	344 064	25	Brest	140 547	45	Créteil	90 528
6	Nantes	287 845	26	Limoges	137 758	46	Avignon	90 194
7	Strasbourg	272 222	27	Tours	134 633	47	Nanterre	89 476
8	Montpellier	264 538	28	Amiens	133 327	48	Courbevoie	88 530
9	Bordeaux	239 399	29	Metz	119 962	49	Poitiers	87 906
10	Lille	227 533	30	Perpignan	118 238	50	Fort-de-France	86 753
11	Rennes	208 033	31	Boulogne-Billancourt	116 220	51	Vitry-sur-Seine	86 375
12	Reims	180 752	32	Besançon	115 879	52	Versailles	86 307
13	Le Havre	174 156	33	Orléans	114 185	53	Colombes	85 102
14	Saint-Étienne	170 049	34	Rouen	111 553	54	Asnières-sur-Seine	83 376
15	Toulon	163 974	35	Mulhouse	110 351	55	Aulnay-sous-Bois	81 880
16	Grenoble	157 424	36	Caen	108 793	56	Saint-Pierre	80 356
17	Dijon	151 672	37	Saint-Denis	107 762	57	Rueil-Malmaison	79 855
18	Angers	148 803	38	Nancy	105 382	58	Pau	79 798
19	Saint-Denis (La Réunion)	145 347	39	Argenteuil	104 282	59	Champigny-sur-Marne	75 800
20	Villeurbanne	145 034	40	Saint-Paul (La Réunion)	103 916	60	Aubervilliers	75 598

Source : Insee, RP 2011.

Quelques caractéristiques des principales communes de France

en milliers

	Superficie en km ²	Population en 1999	Population en 2010	Logements en 2010	Résidences principales en 2010 en %	Rés. secondaires et logts occasionnels en 2010 en %	Taux d'activité des 15-64 ans au RP 2010 en %	Emplois au lieu de travail en 2010
Aix-en-Provence	186,1	134,3	141,4	78,2	87,7	4,4	65,8	85,2
Amiens	49,5	135,4	133,4	68,8	91,2	1,0	66,8	81,0
Angers	42,7	151,3	147,6	82,2	91,6	1,5	66,2	81,8
Besançon	65,1	117,7	116,9	66,8	90,7	2,0	67,2	70,6
Bordeaux	49,4	215,4	239,2	144,9	90,2	2,6	68,1	164,9
Boulogne-Billancourt	6,2	106,3	114,2	62,2	89,6	3,8	79,4	78,9
Brest	49,5	149,6	141,3	80,6	90,0	2,0	67,9	82,3
Caen	25,7	114,0	109,0	62,0	93,8	0,8	65,3	72,5
Clermont-Ferrand	42,7	137,2	139,9	84,1	88,7	2,3	65,8	98,0
Dijon	40,4	150,1	151,2	88,5	89,9	1,9	69,5	90,0
Grenoble	18,1	153,4	155,6	89,6	89,2	1,9	69,0	92,1
Le Havre	47,0	190,9	175,5	88,8	91,4	1,1	68,4	75,2
Le Mans	52,8	146,1	142,6	79,3	89,3	1,6	71,5	85,4
Lille	34,8	212,6	227,6	126,2	92,1	1,1	65,0	154,1
Limoges	78,0	133,9	139,2	80,8	91,2	1,6	68,0	85,8
Lyon	47,9	445,3	484,3	275,1	88,6	2,6	72,3	295,9
Marseille	240,6	797,5	850,7	416,6	91,0	1,8	66,5	340,6
Metz	41,9	123,7	120,7	64,3	88,6	1,0	69,0	81,1
Montpellier	56,9	225,5	257,4	149,0	87,6	3,5	63,6	140,7
Mulhouse	22,2	110,1	109,6	55,2	85,5	0,8	67,3	57,4
Nantes	65,2	270,3	285,0	160,4	91,3	2,8	70,4	168,3
Nice	71,9	343,1	343,3	222,1	74,6	12,7	69,8	145,9
Nîmes	161,9	133,4	142,2	76,6	86,3	2,9	67,1	75,8
Orléans	27,5	113,1	114,2	62,0	88,8	1,9	72,2	70,2
Paris	105,4	2 125,9	2 243,8	1 355,2	85,8	6,7	76,4	1 797,7
Perpignan	68,1	105,1	117,4	67,8	83,4	3,2	62,9	64,8
Reims	46,9	187,2	180,0	96,1	91,7	1,2	68,2	93,1
Rennes	50,4	206,2	207,2	116,6	91,7	2,0	65,0	131,0
Rouen	21,4	106,6	110,9	67,8	89,2	1,8	67,9	81,4
Saint-Denis (La Réunion)	142,8	131,6	145,0	64,0	88,9	1,8	67,5	61,2
Saint-Étienne	80,0	180,4	171,3	95,7	86,7	2,5	66,9	83,8
Strasbourg	78,3	263,9	271,8	141,2	90,8	2,0	67,5	159,5
Toulon	42,8	160,7	164,5	89,9	87,7	3,0	69,0	76,6
Toulouse	118,3	390,3	441,8	259,2	90,1	2,0	69,8	288,4
Tours	34,7	132,7	134,8	79,7	90,6	1,8	67,9	79,5
Villeurbanne	14,5	124,2	145,2	75,4	91,7	1,2	71,2	57,7

Source : Insee, recensements de la population.

2.1 Environnement

En 2011, la **dépense de protection de l'environnement** atteint 46 milliards d'euros, soit + 3,2 % par rapport à 2010. Ce rythme d'évolution, similaire à celui du produit intérieur brut à prix courants, est dû principalement à la hausse des prix des biens et services environnementaux ainsi que des matières premières. La situation est contrastée selon les domaines. Les dépenses de recherche et développement et de protection de la biodiversité augmentent chacune de plus de 10 % en 2011, alors que celles de protection de l'air, du sol et de gestion des déchets radioactifs diminuent. Le dynamisme des dépenses de R&D environnementale est porté en premier lieu par le secteur privé, en lien avec le développement et la mise en place d'une trentaine de pôles de compétitivité avec une thématique développement durable. D'autres dépenses sont liées à la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier autour de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. Les ménages financent la dépense de protection de l'environnement à hauteur de 13 milliards d'euros. La gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées représentent à eux seuls plus de 80 % de ce financement.

Les **dépenses de gestion des ressources naturelles** augmentent fortement en 2011 (+ 7,4 %) pour s'établir à 20 milliards d'euros. Cette croissance n'est portée que par le secteur de la récupération. À l'inverse, les dépenses de prélèvement et de distribution d'eau baissent légèrement.

Les **surfaces artificialisées** occupent près de 9,1 % du territoire métropolitain en 2012, soit environ 5 millions d'hectares. La moitié de ces surfaces correspondent à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings), dont l'imperméabilisation a notamment des impacts négatifs sur le cycle de l'eau. Les espaces artificialisés se sont étendus d'environ 400 000 hectares depuis 2006, en grande partie aux dépens de terres agricoles, mais aussi des milieux semi-naturels. Le Gouvernement français s'est engagé, au terme de la large concertation nationale issue du Grenelle de l'Environnement, à définir une stratégie de création d'aires protégées. Celles-ci ont progressé en nombre et en surface sur la période 1998-2012, différemment selon leur nature et celle des territoires. Les surfaces sous protection réglementaire se sont particulièrement étendues dans les départements d'outre-mer et y couvrent 28,7 % du territoire début 2012, suite à la création des **parcs nationaux** de Guyane et de la Réunion.

En 2012, les forêts et autres terres boisées occupent environ 40 % de la superficie de l'Union européenne à 27, contre un quart pour les sols cultivés et un cinquième pour les prairies. Les forêts couvrent plus de la moitié du pays en Suède, en Finlande, en Estonie, en Slovaquie et en Lettonie. La France présente des pourcentages similaires pour ces trois types d'occupation des sols. ■

Définitions

Convention de Ramsar : la Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Dépense de gestion des ressources naturelles : effort financier que consacrent les différents agents à l'adduction en eau potable et en récupération-recyclage.

Biodiversité, dépense de protection de l'environnement, dépense en énergies renouvelables, éco-activités, parc national, parc naturel régional, réseau Natura 2000, réserve naturelle, surface artificialisée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie de l'environnement en 2011 », SOeS, édition 2013.
- « Chiffres clés de l'environnement – édition 2013 », *Repères*, SOeS, octobre 2013.
- « Bâtiments, routes et autres zones artificielles couvrent 5 % de l'UE... et les forêts 40 % », *communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2013.
- « La dépense de protection de l'environnement atteint 46 milliards d'euros en 2011 », *Le point sur* n° 173, août 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Occupation physique du territoire

en milliers d'hectares

	1990	2000	2010
Sols bâtis	858	825	849
Sols revêtus ou stabilisés	1 440	1 684	2 320
Autres sols artificialisés	1 077	1 577	1 733
Sols cultivés	22 866	19 268	18 783
Sols boisés	15 554	16 833	17 000
Landes, friches, maquis, garrigues	2 603	2 320	2 853
Surfaces toujours en herbe	8 552	10 462	9 462
Sols nus naturels	895	849	967
Zones sous les eaux	934	976	901
Zones interdites	140	125	51
Total	54 919	54 919	54 919
dont surfaces artificialisées (en %)	6,1	7,4	8,9

Note : les évolutions sont à étudier avec précaution car les enquêtes successives présentent des ruptures de série.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

Dépenses liées à l'environnement

en millions d'euros courants

	2000 (r)	2005 (r)	2011 (p)
Air	1 704	1 987	2 908
Eaux usées	9 643	11 596	12 717
Déchets	9 270	12 406	15 697
Sol, eaux souterraines et de surface	700	1 163	1 537
Bruit	1 487	1 918	2 148
Biodiversité et paysages	1 165	1 423	2 161
Déchets radioactifs	570	693	714
Recherche et développement	2 150	2 919	4 221
Administration générale	1 617	2 543	3 941
Protection de l'environnement (1)	28 307	36 646	46 043
Adduction en eau potable	9 790	11 874	12 916
Récupération	3 406	4 620	7 079
Dépense de gestion des ressources (2)	13 195	16 494	19 995
Dépense liée à l'environnement (1)+(2)	41 503	53 140	66 038
Espaces verts urbains	2 131	2 904	3 633

Source : SDeS.

Espaces protégés et gérés en 2012

Types d'espace	France métropolitaine		DOM		France	
	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	752	1 542	31	308	783	1 850
Zones humides au titre de la Convention de Ramsar	32	7 701	6	2 753	38	10 453
Réserves de biosphère (zone centrale, zone tampon et aires de coopération)	9	35 564	1	2 470	10	38 034
Sites Natura 2000	1 754	110 718	///	///	///	///
dont : ZPS au titre de la directive « Oiseaux » ¹	387	78 732	///	///	///	///
propositions de SIC et de ZSC au titre de la directive « Habitats » ^{2,3}	1 367	74 698	///	///	///	///
Parcs nationaux	7	16 082	3	38 232	10	54 314
dont cœurs de parc	7	4 097	3	21 508	10	25 604
Réserves naturelles nationales	149	1 715	13	3 040	162	4 756
Réserves naturelles de Corse	6	838	///	///	///	///
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	9	360	0	0	9	360
Réserves biologiques domaniales ou forestières	211	369	10	1 274	221	1 643
Parcs naturels régionaux (PNR)	46	76 180	2	6 968	48	83 148
Parc naturel marin	3	8 815	1	68 313	4	77 128

1. ZPS : Zones de protection spéciale.

2. SIC : Sites d'intérêt communautaire.

3. ZSC : Zone Spéciale de Conservation.

Source : SDeS.

Occupation physique des sols de l'Union européenne en 2012

en % de la superficie totale

	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux et zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux et zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³	
Allemagne	33	33	23	2	8	1	1	Lettonie	56	14	21	6	2	1	1
Autriche	48	18	23	2	6	1	3	Lituanie	39	27	27	4	3	0	1
Belgique	25	28	32	1	13	0	0	Luxembourg	31	18	37	1	12	0	1
Bulgarie	43	32	17	1	2	4	1	Malte	5	27	11	1	33	15	8
Chypre	30	19	15	1	7	21	7	Pays-Bas	13	23	38	11	12	2	1
Danemark	18	49	21	2	7	1	1	Pologne	36	34	22	2	4	1	1
Espagne	37	28	14	1	4	12	5	Portugal	44	18	15	2	6	12	3
Estonie	61	11	16	7	2	2	1	Rép. tchèque	39	34	20	2	4	1	1
Finlande	72	5	4	16	2	1	1	Roumanie	31	36	25	3	2	2	1
France	32	31	27	2	6	2	1	Royaume-Uni	20	22	40	5	7	6	1
Grèce	37	23	11	2	4	19	3	Slovaquie	46	28	19	1	3	2	1
Hongrie	24	47	19	3	4	2	1	Slovénie	60	12	21	1	4	1	1
Irlande	13	5	67	7	4	2	2	Suède	76	4	5	12	2	1	1
Italie	35	32	15	3	8	5	2	UE à 27	41	25	20	5	5	4	2

1. Y c. autres zones boisées.

2. Les zones artificielles comprennent les constructions couvertes, les zones construites non-bâties et les équipements linéaires (routes et voies ferrées).

3. Les landes sont des zones dominées par des arbustes et des plantes ligneuses, les sols nus des zones sans végétation ou recouvertes de lichens.

Source : Eurostat.

2.2 Utilisation des ressources

La masse totale de matières qui entre dans le système économique, évaluée à 1 460 millions de tonnes en 2010, est composée à 44 % de produits extraits du territoire (biomasse agricole et matériaux de construction notamment) à 22 % par des importations (combustibles fossiles, matières premières minérales et produits finis et semi-finis) et à 34 % par les gaz consommés lors de la combustion des matières énergétiques et par la respiration humaine et animale.

Après avoir progressé de 20 % pendant les années 1970, la quantité de matières utilisées extraites du territoire français a dans l'ensemble peu varié de 1990 à 2008 (environ 11 t/habitant). L'**extraction intérieure** utilisée s'est ensuite contractée de 8,5 % entre 2008 et 2009, repli qui se prolonge en 2010, en lien avec la baisse de la production dans l'agriculture et dans la construction. Les minéraux de construction représentent environ 60 % de l'extraction intérieure. Il s'agit principalement de graviers et de sables, de roches concassées et de granulats. Leur production a baissé de 13 % entre 2008 et 2009 en raison du recul des investissements dans le bâtiment et les travaux publics ; cette baisse se poursuit en 2010 (-3 %). L'extraction de **biomasse** représente entre 35 et 40 % de l'extraction intérieure. Elle baisse de 6 % entre 2009 et 2010. En termes de **flux de matières cachés**, l'extraction intérieure inutilisée représente une masse équivalente à environ 70 % de l'extraction intérieure utilisée. En 2008, il en résulte

une extraction intérieure totale (utilisée et inutilisée) de l'ordre de 1 230 Mt (soit 19 t/habitant). L'extraction intérieure utilisée couvre deux tiers du besoin apparent en matières de l'économie française. Le tiers restant est importé.

Entre 2009 et 2010, les flux de matières importés ont de nouveau augmenté (+10 %), sans pour autant retrouver le niveau atteint en 2008. La moitié de la masse des importations de matière concerne les **combustibles fossiles**. Les importations de biomasse (16 % des flux de matière importés en 2010) sont celles qui ont le plus augmenté depuis 1990 (+70 %).

La production de **déchets** s'élève à 5,5 t/habitant en France en 2010, niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne. En 2010, 60 % des déchets ont été recyclés. Cependant les taux de recyclage varient selon le type de déchet, le secteur de production ou les technologies mises en œuvre.

Le volume total prélevé dans les ressources en eau baisse depuis 2000, mais les évolutions diffèrent selon les usages. Les prélèvements pour l'industrie ont ainsi diminué dès la fin des années 90, alors que la baisse est plus récente pour la production d'eau potable.

Les énergies renouvelables sont les énergies issues de processus naturels en perpétuel renouvellement. Leur part dans la **consommation finale brute d'énergie** en France est passée de 9,3 % en 2005 à 13,7 % en 2012. ■

Définitions

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

Combustible fossile, consommation finale d'énergie, consommation intérieure brute d'énergie, consommation intérieure de matières, déchet, flux de matières apparents, flux de matières cachés, prélèvements d'eau par usage, recyclage, ressources matérielles : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Trente indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'UE », *communiqué de presse*, Eurostat, décembre 2013.
- « Chiffres clés de l'environnement », *Repères*, SOeS, octobre 2013.
- « L'économie de l'environnement en 2010 », *Le point sur n° 177*, SOeS, octobre 2013.
- « Le cycle des matières dans l'économie française », *Repères*, SOeS, septembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Matières mobilisées par l'économie française

en millions de tonnes

	2000 (r)				2010			
	Extraction	Importations	Exportations	Consommation intérieure	Extraction	Importations	Exportations	Consommation intérieure
Flux de matières apparents	733,6	341,2	194,0	880,8	634,1	324,4	179,4	779,1
Flux apparents (par habitant en tonnes)	12,1	5,6	3,2	14,6	9,8	5,0	2,8	12,1
Biomasse, bois et produits dérivés	279,8	51,7	83,4	248,2	253,5	49,2	78,1	224,6
Minerais métalliques	0,2	62,2	39,1	23,3	0,2	49,5	34,7	15,0
Combustibles fossiles	6,7	170,9	31,2	146,4	1,7	170,6	33,5	138,8
Minéraux de constr., industriels et autres	446,9	56,3	40,3	462,9	378,9	55,0	33,2	400,7
Flux de matières totaux estimés¹	1 226,1	1 596,9	1 157,0	1 666,0	1 106,8	1 479,4	1 081,8	1 504,4
Flux totaux (par habitant en tonnes)	20,3	26,4	19,1	27,5	17,1	22,9	16,7	23,3
Biomasse, bois et produits dérivés ²	475,4	348,9	496,6	327,6	444,7	364,1	476,5	332,3
Minerais métalliques	0,4	726,2	476,6	249,9	0,2	552,5	397,6	155,1
Combustibles fossiles	9,7	334,8	69,2	275,3	2,0	330,3	71,1	261,2
Minéraux de constr., industriels et autres	513,3	187,2	114,6	585,9	430,7	232,6	136,7	526,6
Excavation	227,3	///	///	227,3	229,3	///	///	229,3

1. Somme des flux apparents et cachés. 2. L'extraction inclut l'érosion des sols.

Source : SOeS.

Production d'énergie primaire par filière renouvelable

en milliers de tep

	2010	2011	2012 (p)
Bois-énergie	9 991	8 666	10 035
Hydraulique renouvelable et énergie marémotrice	5 495	3 967	5 092
Biocarburants	2 256	2 055	2 397
Déchets urbains renouvelables	1 032	1 010	1 028
Pompes à chaleur	1 203	1 093	1 384
Éolien	860	1 057	1 290
Résidus agricoles et IAA	472	423	422
Biogaz	367	412	446
Géothermie thermique	90	89	94
Solaire thermique	110	121	133
Solaire photovoltaïque	63	203	382
Total	21 939	19 095	22 703

Source : SOeS.

Production de déchets en France en 2010

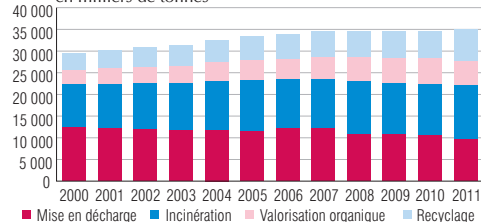
en millions de tonnes

	Déchets minéraux	Déchets dangereux	Autres déchets	Total
Agriculture et pêche	///	0,7	0,9	1,6
Industrie	2,5	2,8	17,2	22,5
Construction	243,4	2,5	14,3	260,2
Tertiaire	1,1	2,1	22,4	25,6
Traitement des déchets	1,1	3,2	11,5	15,8
Ménages	2,7	0,2	26,4	29,3
Total	250,8	11,5	92,7	355,0
en tonnes par habitant	3,9	0,2	1,4	5,5

Source : SOeS.

Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en milliers de tonnes



Champ : hors déblais et gravats.

Sources : Ademe ; SOeS.

Évolution des prélèvements d'eau par usage

en millions de m³

	2000	2005	2011
Eau potable	5 872	5 915	5 380
Industrie	3 633	3 202	2 920
Irrigation	4 872	4 695	3 036
Énergie	18 339	20 059	21 739

Champ : France métropolitaine.

Sources : Agences de l'Eau ; SOeS.

Déchets générés et part des énergies renouvelables dans l'UE

	Déchets municipaux générés en kg par habitant		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en %	
	2005	2011	2005	2011
Allemagne	565	597	6,0	12,3
Autriche	616	552	23,8	30,9
Belgique	479	464	2,3	4,1
Bulgarie	475	375	9,2	13,8
Chypre	670	658	2,6	5,4
Croatie (e)	326	373	14,1	15,7
Danemark	662	719	16,0	23,1
Espagne	592	498	8,4	15,1
Estonie	436	298	17,5	25,9
Finlande	478	505	28,6	31,8
France	530	527	9,5	11,5
Grèce	437	496	7,2	11,6
Hongrie	461	382	4,5	9,1
Irlande	731	623	2,8	6,7
Italie	540	535	5,1	11,5
Lettonie	311	350	32,3	33,1
Lituanie	377	442	17,0	20,3
Luxembourg	672	687	1,4	2,9
Malte	623	583	0,0	0,4
Pays-Bas	624	596	2,1	4,3
Pologne	319	315	7,0	10,4
Portugal	450	487	19,8	24,9
République tchèque	289	320	6,1	9,4
Roumanie	378	365	17,6	21,4
Royaume-Uni	583	518	1,4	3,8
Slovaquie	289	327	6,6	9,7
Slovénie	494	411	16,0	18,8
Suède	481	460	40,4	46,8
UE¹	515	499	8,5	13,0

1. UE à 27 en 2005 pour les déchets municipaux.

Source : Eurostat.

2.3 Changement climatique et effet de serre

En France métropolitaine, après une année 2011 exceptionnellement chaude (+ 1,8 °C par rapport à la moyenne 1961-1990), l'année 2012 reste encore nettement au-dessus de la moyenne 1961-1990 (+ 1 °C). Au niveau mondial, dix-sept des dix-huit années les plus chaudes depuis 1900 sont situées sur la période 1995-2012. La température des océans a également augmenté. Depuis 1970, l'énergie accumulée par les océans est largement supérieure à l'énergie absorbée par la terre et l'atmosphère. Sous l'effet conjoint de la dilatation thermique et de la fonte de réservoirs terrestres de glaces (glaciers, calottes polaires, etc.), le niveau des mers s'est élevé d'environ 1,7 mm par an sur la période 1901-2010 et de 3,2 mm en moyenne chaque année depuis 1993.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) contribuent fortement au réchauffement de la planète. Elles représentent environ 80 % de l'ensemble des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** dans l'Union européenne. L'utilisation d'énergie est la principale source de ces émissions : en 2011, le secteur le plus émetteur est celui des industries de l'énergie (33 % des émissions), devant celui des transports (20 %). Selon les premières estimations pour 2012, les émissions de CO₂ provenant de la combustion de combustibles fossiles se réduisent de 2,1 % par rapport à 2011 ; cette diminution concerne vingt trois États membres pour cette même période.

En France, entre 1990 et 2011, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 12,7 %,

allant ainsi largement au-delà de l'objectif de stabilisation fixé par le **protocole de Kyoto**. La hausse des émissions des transports a été compensée par la baisse de celles de l'industrie, de la branche énergie, de l'agriculture et du résidentiel-tertiaire. L'année 2011 est marquée par une chute de l'ensemble de ces émissions de 5,6 %, en partie en raison de la douceur exceptionnelle du climat et d'un moindre besoin de combustible pour le chauffage. À l'horizon 2020, dans le cadre du « paquet énergie climat », l'Union européenne (UE) s'est engagée à diminuer ses émissions de 20 % par rapport à 1990. La France y contribue et s'est engagée à les réduire de 14 % entre 2005 et 2020 et à les diviser par quatre à l'horizon 2050.

L'**empreinte carbone** permet d'élargir le suivi des émissions de gaz à effet de serre au-delà du seul périmètre territorial du pays pour tenir compte des échanges extérieurs. Elle permet d'apprécier la pression globale exercée par la consommation de la population du pays concerné sur le climat. En 2010, en France métropolitaine, l'empreinte carbone par personne (11,6 tonnes par personne) est identique à celle de 1990, alors que le niveau moyen des émissions par personne sur le territoire (7,7 tonnes par habitant) a diminué de 19 %. Au cours de cette période, les émissions associées aux importations se sont accrues de 62 % pour atteindre la moitié de l'empreinte carbone de la consommation de la France en 2010. ■

Définitions

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

Empreinte carbone, énergie primaire, énergie renouvelable, Grenelle de l'Environnement, pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto : voir rubrique « définitions » en annexes.

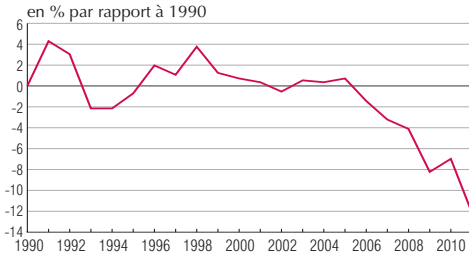
Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du climat – France et Monde », *Repères*, SOeS, édition 2014.
- « La qualité de l'air en 2011 : la France dans l'Union européenne », *Chiffres & statistiques* n° 474, SOeS, décembre 2013.
- « Chiffres clés de l'environnement – édition 2012 », *Repères*, SOeS, octobre 2013.
- « En 2012, les émissions de CO₂ ont baissé selon les estimations de 2,1 % par rapport à 2011 », *communiqué de presse* n° 80, Eurostat, mai 2013.
- « En trente ans, les consommateurs ont un peu réduit leurs émissions de gaz à effet de serre », *Insee Première* n° 1445, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Changement climatique et effet de serre 2.3

Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto de 1990 à 2011

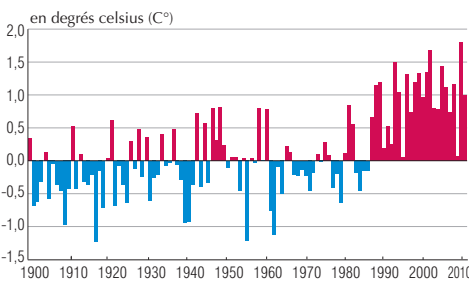


Note : l'évolution calculée est celle de la variation du pouvoir de réchauffement global (PRG).

Champ : France y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Source : Citepa.

Écart à la moyenne des températures de la période 1961-1990



Note : le dernier point affiché correspond à l'année 2012.

Champ : France métropolitaine.

Source : Météo-France.

Émissions de CO₂ dues à l'énergie dans le Monde

	en millions de t CO ₂		en t CO ₂ par habitant	
	2011	11/90 en %	2011	11/90 en %
Amérique du Nord	6 249	12,4	13,7	-11,5
dont : Canada	428	0,0	15,4	-0,6
États-Unis	5 287	8,6	16,9	-12,9
Amérique latine	1 163	91,3	2,4	42,2
dont Brésil	408	112,1	2,1	61,4
Europe et ex-URSS	6 490	-18,2	7,3	-22,9
dont UE à 27	3 543	-12,6	7,0	-17,9
dont France	328	-6,9	5,0	-16,9
dont Russie	1 653	-24,1	11,6	-20,7
Afrique	968	77,7	0,9	7,7
Moyen-Orient	1 674	184,1	7,7	72,0
Extrême-Orient	13 257	173,5	3,5	109,8
dont : Chine	8 000	251,2	5,9	196,5
Corée du Sud	588	156,3	11,8	120,7
Inde	1 745	199,7	1,4	110,9
Japon	1 186	11,7	9,3	8,0
Océanie	427	51,3	15,7	14,3
Sources internationales maritimes et aériennes	1 114	80,0	///	///
Émissions mondiales de CO₂ dues à l'énergie	31 342	49,3	4,5	13,5

Champ : émissions issues de la combustion d'énergie fossile pour un usage final (transport, chauffage, etc.) ou pour, par exemple, produire de l'électricité ou raffiner du pétrole.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Émissions de CO₂ par secteur d'activité

	en millions de tonnes		
	2000	2005	2012 (e)
Transformation énergie	63	67	52
Industrie manufacturière	108	103	83
Résidentiel/tertiaire	89	98	84
Agriculture/sylviculture ¹	10,1	10,4	9,2
Transport routier	127	129	118
Autres transports	8,0	6,9	6,1
Total¹	405	414	352

1. Hors Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCf).

Note : selon les définitions de la CCNUCC, les émissions répertoriées hors total ne sont pas incluses, à savoir les émissions maritimes et aériennes internationales, ainsi que les émissions des sources non-anthropiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : Citepa.

Émissions de CO₂ des transports en France

	en Mt de CO ₂			
	1990	2000	2011	11/90 en %
Aérien ¹	4,2	6,2	4,7	11,5
Routier	112,8	129,4	123,5	9,5
Ferroviaire	1,1	0,8	0,5	-55,0
Maritime ¹	1,1	1,2	1,2	13,6
Autre transport	0,2	0,5	0,5	134,4
Total	119,4	138,0	130,5	9,3

1. Comprend uniquement le transport domestique (y c. transport France/DOM), à l'exclusion des émissions de CO₂ liées aux transports internationaux.

Source : Agence européenne de l'environnement.

Émissions de gaz à effet de serre dans l'UE

	en millions de tonnes d'équivalent CO ₂		2011			
	1990 (r)	2000 (r)	Total	dont énergie	dont agriculture	dont process. industriels
Allemagne	1 250	1 041	916	761	70	69
Autriche	78	80	83	62	8	11
Belgique	143	146	120	98	9	11
Bulgarie	110	60	66	52	6	4
Chypre	6	9	9	7	1	1
Croatie	32	26	28	21	3	3
Danemark	69	68	56	44	10	2
Espagne	283	379	350	272	37	26
Estonie	41	17	21	19	1	1
Finlande	70	69	67	53	6	6
France	556	559	486	344	91	36
Grèce	105	126	115	92	9	9
Hongrie	99	78	66	47	9	6
Irlande	55	68	58	37	18	2
Italie	519	551	489	404	34	32
Lettonie	26	10	11	8	2	1
Lituanie	49	20	22	12	5	4
Luxembourg	13	10	12	11	1	1
Malte	2	3	3	3	0	0
Pays-Bas	212	213	194	164	16	10
Pologne	457	385	399	325	35	29
Portugal	61	84	70	49	8	5
Rép. tchèque	196	146	133	110	8	12
Roumanie	244	134	123	86	19	13
Royaume-Uni	767	674	553	463	46	26
Slovaquie	72	49	45	32	3	8
Slovénie	18	19	20	16	2	1
Suède	73	69	61	45	8	7
UE	5 606	5 093	4 578	3 635	464	335

Source : Agence européenne de l'environnement.

3.1 Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2014, 66 millions d'habitants résident en France, dont 63,9 millions en France métropolitaine, 1,9 million dans les départements d'outre-mer hors Mayotte et 0,2 million à Mayotte. La population de la France (hors Mayotte) compte 280 000 personnes de plus soit + 0,4 % sur l'année 2013. Cette progression est principalement due au **solde naturel** ; le **solde migratoire** y contribue de manière plus marginale.

Cependant cet accroissement de la population est le plus faible enregistré depuis 2000. Du fait de naissances moins nombreuses et de décès en constante augmentation, le solde naturel est le plus bas enregistré depuis 2003. Entre 2000 et 2006, la population avait crû à un rythme soutenu du fait de soldes naturels et migratoires relativement élevés. Depuis 2006, elle continue de croître, mais de moins en moins vite. En trente ans, la population française (hors Mayotte) a progressé de 9,7 millions de personnes, soit 17,2 % d'habitants supplémentaires.

Au 1^{er} janvier 2013, l'Union européenne à 27 compte 501,5 millions d'habitants. Avec l'entrée de la Croatie et le passage à l'Union européenne à 28, la population européenne atteint 505,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2013. La France représente 12,9 % de la population de l'UE à 28. Seule l'Allemagne est plus peuplée (16,2 % des habitants de l'UE).

Entre 2012 et 2013, la population de l'UE s'accroît de 1,1 million de personnes, soit

un taux de croissance annuel de + 2,2 pour 1 000 habitants. Cette hausse résulte d'un **accroissement naturel de la population** de 0,2 million (+ 0,4 ‰) et d'un solde migratoire de 0,9 million (+ 1,7 ‰). La population augmente dans dix-sept États membres et baisse dans onze. La plus forte croissance naturelle de la population est enregistrée en Irlande (+ 9,5 ‰), loin devant Chypre, le Luxembourg, la France et le Royaume-Uni. Douze États membres, parmi lesquels l'Allemagne (- 2,4 ‰), enregistrent une croissance naturelle négative. En 2012, les mouvements migratoires expliquent environ 80 % de l'augmentation de la population de l'UE. En termes relatifs, c'est au Luxembourg que le solde migratoire positif le plus important est observé, tandis que l'Irlande et la Lituanie enregistrent les déficits migratoires les plus prononcés.

La population mondiale (7,2 milliards d'habitants à la mi-2013) devrait augmenter de près d'un milliard de personnes, pour atteindre 8,1 milliards d'habitants en 2025 et 9,6 milliards en 2050. Plus de la moitié de la croissance de la population mondiale d'ici 2050 devrait se produire en Afrique. Alors que la population du reste du monde devrait augmenter d'un peu plus de 10 % entre 2013 et 2100, la population européenne devrait, quant à elle, diminuer de 14 %, en raison d'une fécondité en dessous du seuil de **renouvellement des générations** dans presque tous les pays européens. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Renouvellement des générations, solde apparent, solde migratoire, taux de mortalité, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2013 : trois mariages pour deux Pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « Démographie européenne », *communiqué de presse* n° 173, Eurostat, novembre 2013.
- « Annuaire démographique 2012 », ONU.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de la population 3.1

Composantes de l'évolution démographique

	en milliers					
	Population au 1 ^{er} janvier ¹	Naissances vivantes ²	Décès ²	Solde naturel ²	Solde migratoire évalué ³	Ajustement
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	-52,3
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	-54,1
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6
2006	63 186,1	829,4	526,9	302,4	112,1	0,0
2007	63 600,7	818,7	531,2	287,5	73,6	0,0
2008	63 961,9	828,4	542,6	285,8	56,8	0,0
2009	64 304,5	824,6	548,5	276,1	32,3	0,0
2010	64 612,9	832,8	551,2	281,6	38,9	0,0
2011	64 933,4	823,4	545,1	278,3	40,0	0,0
2012	65 251,7	821,0	569,9	251,2	40,0	0,0
2013	65 542,9	810,0	572,0	238,0	40,0	0,0
2014	65 820,9

1. Résultats provisoires (arrêtés à fin 2013) pour 2012, 2013 et 2014. 2. Résultats provisoires pour 2013. 3. Résultats provisoires (arrêtés à fin 2013) pour 2011, 2012 et 2013. Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution des taux de natalité et de mortalité

	pour 1 000 habitants		
	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de variation naturelle
1985	14,1	9,9	4,2
1990	13,6	9,2	4,4
1995	12,8	9,1	3,7
2000	13,3	8,9	4,4
2005	12,8	8,5	4,3
2006	13,1	8,3	4,8
2007	12,8	8,3	4,5
2008	12,9	8,5	4,4
2009	12,8	8,5	4,3
2010	12,9	8,5	4,4
2011 (p)	12,6	8,4	4,2
2012 (p)	12,6	8,7	3,9
2013 (p)	12,3	8,7	3,6

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution de la population dans le Monde

	en millions							
	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013	Évolution annuelle moyenne 2013/1960 (en %)
Afrique	285,3	366,5	478,5	630,0	808,3	1 031,1	1 110,6	2,6
Afrique orientale	84,4	110,5	147,7	198,4	260,0	342,6	373,2	2,8
Afrique centrale	31,9	40,5	52,6	70,0	93,8	125,0	135,8	2,8
Afrique septentrionale	64,5	84,3	108,2	139,9	169,3	199,6	210,0	2,3
Afrique méridionale	19,7	25,5	33,0	42,1	51,4	58,8	60,4	2,1
Afrique occidentale	84,7	105,7	137,0	179,7	233,8	305,1	331,3	2,6
Amérique latine et Caraïbes	220,4	287,6	364,2	445,2	526,3	596,2	616,6	2,0
Caraïbes	20,7	25,3	29,7	34,3	38,4	41,6	42,5	1,4
Amérique centrale	51,9	70,7	93,4	115,1	139,6	160,5	167,4	2,2
Amérique du sud	147,8	191,6	241,0	295,8	348,2	394,0	406,7	1,9
Amérique du nord	204,4	231,4	254,8	282,3	315,4	346,5	355,4	1,0
Asie²	1 694,6	2 128,6	2 634,2	3 213,1	3 717,4	4 165,4	4 298,7	1,8
Asie orientale	794,4	984,0	1 179,6	1 379,4	1 506,6	1 593,6	1 620,8	1,4
Asie centrale méridionale	619,3	777,6	984,5	1 241,7	1 502,9	1 743,1	1 813,4	2,0
Asie méridionale orientale	214,9	281,1	356,6	443,7	524,4	597,1	618,8	2,0
Asie occidentale	66,1	85,9	113,5	148,2	183,5	231,7	245,7	2,5
Europe	605,5	657,4	694,5	723,2	729,1	740,3	742,5	0,4
Europe orientale	253,6	276,2	295,1	310,8	304,5	296,2	294,2	0,3
Europe septentrionale	81,9	87,4	89,9	92,1	94,4	98,8	100,4	0,4
Europe méridionale	117,7	127,1	138,1	143,4	145,6	154,7	155,8	0,5
Europe occidentale	152,3	166,7	171,3	177,0	184,5	190,6	192,1	0,4
Océanie	15,8	19,7	23,0	27,0	31,2	36,7	38,3	1,7
Monde	3 026,0	3 691,2	4 449,0	5 320,8	6 127,7	6 916,2	7 162,1	1,6

Note : estimations de population en milieu d'année. Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

Taux d'accroissement annuel de la population dans l'Union européenne

	pour 1 000 habitants					
	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total	
	2000	2012 (p)	2000	2012 (p)	2000	2012 (p)
Allemagne	-0,9	-2,4	2,0	4,9	1,2	2,4
Autriche	0,2	-0,1	2,2	5,2	2,3	5,2
Belgique	1,1	1,7	1,3	4,3	2,4	6,0
Bulgarie	-5,1	-5,5	0,0	-0,3	-5,1	-5,8
Chypre	4,5	5,2	5,7	-0,7	10,2	4,5
Croatie	-1,5	-2,3	-11,7	-0,9	-13,2	-3,2
Danemark	1,7	1,0	1,9	3,0	3,6	4,0
Espagne	0,9	1,0	9,7	-3,5	10,6	-2,4
Estonie	-3,9	-1,0	0,0	-5,7	-3,9	-6,8
Finlande	1,4	1,4	0,5	3,3	1,9	4,7
France^{1,2}	4,4	3,9	2,7	0,6	7,1	4,4
Grèce	-0,2	-1,5	2,7	-4,0	2,5	-5,5
Hongrie	-3,7	-3,9	1,6	1,6	-2,1	-2,3
Irlande	6,1	9,5	8,4	-7,6	14,5	1,8
Italie	-0,2	-1,3	0,9	6,2	0,7	4,9
Lettonie	-5,0	-4,5	-6,9	-5,8	-12,0	-10,3
Lituanie	-1,4	-3,5	-5,8	-7,1	-7,2	-10,6
Luxembourg	4,5	4,0	7,9	18,9	12,4	23,0
Malte	3,8	1,7	2,3	7,4	6,1	9,1
Pays-Bas	4,2	2,1	3,6	0,8	7,7	2,9
Pologne	0,3	0,0	-0,5	-0,2	-0,2	-0,1
Portugal	1,4	-1,7	6,5	-3,6	7,9	-5,2
Rép. tchèque	-1,8	0,0	-2,7	1,0	-4,5	1,0
Roumanie	-0,9	-2,7	-0,2	0,8	-1,1	-1,9
Royaume-Uni	1,2	3,8	2,4	2,3	3,6	6,2
Slovaquie	0,5	0,6	-4,1	0,6	-3,7	1,2
Slovénie	-0,2	1,3	1,4	0,3	1,2	1,6
Suède	-0,3	2,2	2,7	5,4	2,4	7,7
UE	0,6	0,4	2,1	1,7	2,7	2,2

1. Source Insee pour les données relatives à la France.

2. Pour 2000 : solde apparent au lieu de solde migratoire.

Source : Eurostat.

3.2 Population par âge

Au 1^{er} janvier 2014, la France compte 66 millions d'habitants. La population française continue de vieillir sous le double effet de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'avancée en âge des **générations** du *baby-boom*. Les habitants âgés d'au moins 65 ans représentent 18 % de la population, soit une progression de 3,4 points en vingt ans. Cette progression est plus forte depuis 2011, année au cours de laquelle la première génération nombreuse du *baby-boom* (1946) a atteint 65 ans.

La France compte 9,1 % d'habitants d'au moins 75 ans au 1^{er} janvier 2014. Cette part a progressé de 3 points en vingt ans, alors qu'à l'inverse, celle des jeunes de moins de 20 ans a baissé de 2,1 points pour s'établir à 24,6 % au 1^{er} janvier 2014. À cette même date, les personnes de 20 à 59 ans représentent plus de la moitié de la population française (51,2 %).

Selon les dernières **projections de population** de l'Insee, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se prolongent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060, soit 9,7 millions d'habitants de plus qu'au 1^{er} janvier 2014. L'**âge** moyen de la population résidant en France métropolitaine passerait à 45 ans en 2060, contre 40,8 ans au 1^{er} janvier 2014. Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus progresserait fortement. Cette forte augmentation serait transitoire et corres-

pondrait au passage à ces âges des générations issues du *baby-boom*. Après 2035, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus continuerait à croître, mais à un rythme plus modéré.

Depuis 1975, l'effectif des centenaires augmente continûment au rythme de 8 % par an et pourrait atteindre 200 000 personnes en 2060. Le nombre des moins de 20 ans augmenterait légèrement d'ici 2060, mais leur part dans la population métropolitaine baisserait à 22 %. Enfin, le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans baisserait jusqu'en 2035 et progresserait ensuite pour se fixer à 33,7 millions en 2060. Leur part serait alors de 46 %.

Selon les projections de population établies par Eurostat, la population de l'Union européenne augmenterait pour atteindre un pic de 526 millions d'habitants vers 2040, puis diminuer progressivement pour s'établir à 517 millions d'habitants en 2060. Le vieillissement de la population européenne se poursuivrait. La part des personnes âgées de 65 ans et plus représenterait 30 % de l'ensemble de la population européenne en 2060, contre 17,8 % au 1^{er} janvier 2012. La proportion de la population âgée de 80 ans et plus serait de 12 %, soit une part presque aussi importante que celle des enfants de moins de 15 ans. Enfin, la part de la population de l'UE âgée de 15 à 64 ans diminuerait pour passer à près de 55 % en 2060. ■

Définitions

Âge : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

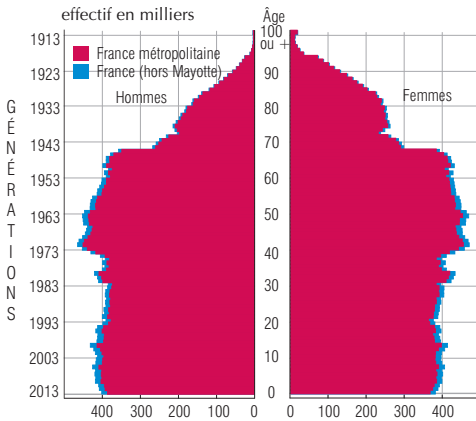
Projections de population, pyramide des âges : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2013 : trois mariages pour deux pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « 507,7 millions d'habitants dans l'UE28 au 1^{er} janvier 2013 », *communiqué de presse* n° 173/2013, Eurostat, novembre 2013.
- Projections de population à l'horizon 2060 – Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010.
- « 15 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060 ? », *Insee Première* n° 1319, octobre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2014



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2013).

Pyramide des âges en 2060



Source : Insee, projections de population 2007-2060.

Population par groupe d'âges au 1^{er} janvier en %

	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
--	-----------------	-----------------	----------------	---------------------	----------------------

France métropolitaine

1901 ¹	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 ¹	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,4	16,1	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,3	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,9	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,7	22,8	8,9	62 765,2
2011 (r)	24,5	52,2	23,3	9,0	63 070,3
2012 (p)	24,4	51,9	23,7	9,1	63 378,5
2013 (p)	24,4	51,6	24,0	9,2	63 659,6
2014 (p)	24,4	51,2	24,4	9,2	63 928,6

France (hors Mayotte)

1991	27,7	53,2	19,1	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2011 (r)	24,7	52,3	23,0	8,9	64 933,4
2012 (p)	24,6	52,0	23,4	9,0	65 251,7
2013 (p)	24,6	51,5	23,9	9,0	65 542,9
2014 (p)	24,6	51,2	24,2	9,1	65 820,9

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Source : Insee, estimations de population.

Projection de population par grand groupe d'âges en 2060 en %

	Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2015	64,5	24,2	51,0	15,5	9,3
2020	66,0	23,9	49,6	17,0	9,4
2025	67,3	23,5	48,4	17,2	10,9
2030	68,5	23,0	47,5	17,1	12,3
2035	69,7	22,6	46,7	17,1	13,6
2040	70,7	22,4	46,6	16,3	14,7
2050	72,3	22,3	45,9	15,9	16,0
2060	73,6	22,1	45,8	15,9	16,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, scénario central des projections de population 2007-2060.

Population et structure par âge dans le monde en 2012

	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus		Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
Afrique	41,0	55,5	3,5	Asie méridionale orientale	27,5	66,8	5,6
Afrique orientale	44,1	52,8	3,0	Asie occidentale	30,2	64,8	5,1
Afrique centrale	45,2	51,9	2,9	Europe	15,5	67,8	16,7
Afrique septentrionale	31,4	63,6	5,0	Europe orientale	15,1	70,9	14,1
Afrique méridionale	30,4	64,4	5,2	Europe septentrionale	17,6	65,4	17,0
Afrique occidentale	43,9	53,3	2,9	Europe méridionale	14,9	66,5	18,5
Amérique latine, Caraïbes	27,3	65,6	7,1	Europe occidentale	15,6	65,5	19,0
Caraïbes	25,9	65,3	8,7	Océanie	23,9	65,0	11,1
Amérique centrale	30,5	63,5	6,0	Australie et Nouvelle Zélande	19,3	66,8	13,9
Amérique méridionale	26,1	66,5	7,3	Mélanésie	37,2	59,5	3,3
Amérique septentrionale	19,3	66,9	13,7	Micronésie	30,1	64,5	5,4
Asie	25,0	68,0	7,0	Polynésie	30,5	63,3	6,2
Asie orientale	17,5	72,4	10,1	Monde	26,3	65,8	7,9
Asie centrale méridionale	30,1	64,8	5,1				

Source : ONU (Demographic Yearbook 2012).

3.3 Vie en couple

Début 2011, en France métropolitaine, 32 millions de personnes majeures déclarent être en **couple** ; 72 % d'entre elles sont mariées et partagent la même résidence que leur conjoint, de sexe différent. Parmi les autres couples, 7,2 millions sont en union libre et 1,4 million sont pacsés. À la même date, 200 000 personnes sont en couple avec une personne du même sexe, dont 16 % avec une personne ne vivant pas sous le même toit.

Les unions hors mariage se sont largement développées depuis une quarantaine d'années. Ainsi, début 2011, 8,5 millions d'adultes se déclarent en couple sans être mariés. Avant 25 ans, 84 % des adultes en couple sont en union libre.

Après une baisse constante depuis une décennie, le nombre de mariages est reparti à la hausse en 2012 pour atteindre 246 000 unions. En 2013, on l'estime à 231 000 pour les personnes de sexe différent. Les mariages sont de plus en plus tardifs. Les hommes qui se sont mariés pour la première fois en 2012 ont 32 ans et les femmes, 30,2 ans en moyenne. En dix ans, ces âges moyens ont progressé de 1,6 an pour les hommes et de 1,9 an pour les femmes ; l'écart d'âge moyen entre époux et épouses au premier mariage se maintient à deux années.

Parallèlement, après n'avoir cessé de progresser jusqu'en 2010, le nombre de **pactes**

civils de solidarité (Pacs) nouvellement conclus a diminué fortement en 2011, évolution probablement liée aux nouvelles mesures fiscales. En 2012, leur nombre remonte légèrement (+ 5,5 %) et concerne plus de 160 000 couples, soit deux Pacs conclus pour trois mariages célébrés. La loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été publiée en mai 2013. Depuis cette date, selon les estimations, environ 7 000 couples de même sexe ont célébré leur union en France en 2013. Ce nombre a augmenté progressivement pour atteindre un pic de 1 500 mariages en septembre. Trois couples de même sexe mariés sur cinq sont des couples d'hommes, c'est le cas de 54 % des Pacs conclus entre personnes de même sexe en 2012.

Depuis juin 2013, un quart des mariages de personnes de même sexe ont été célébrés dans des villes de plus de 200 000 habitants (dont près de 14 % à Paris), contre seulement 9 % des mariages de personnes de sexe différent sur l'ensemble de l'année 2012. Plus de 2 900 communes ont célébré au moins un mariage entre conjoints du même sexe.

En 2012, pour la première fois depuis 2003, le nombre de **divorces** repasse sous la barre de 130 000 divorces par an. En 2012, 49 000 Pacs ont été dissous. Parmi ces dissolutions, 40 % ont eu lieu afin que le couple puisse se marier et 57 % résultent d'une séparation d'un commun accord. ■

Définitions

Couple (au sein d'un ménage) : dans l'analyse ménages-familles, couple marié ou non, formé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Divorce, état matrimonial, pacte civil de solidarité (Pacs) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2013 : trois mariages pour deux Pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « Le couple dans tous ses états : non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs... », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Les pacsés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population & sociétés* n° 497, Ined, février 2013.
- « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2011 », *Insee Résultats* n° 140 Société, février 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Mariages et nuptialité

	Mariages		État matrimonial antérieur des époux en %		Âge moyen ¹ au premier mariage en années	
	en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	Homme célibataire	Femme célibataire	Hommes	Femmes
France métropolitaine						
1970	393,7	7,8	92,1	92,5	24,7	22,6
1980	334,4	6,2	87,5	88,5	25,1	23,0
1990	287,1	5,1	83,2	84,1	27,6	25,6
2000	297,9	5,0	81,5	82,4	30,2	28,0
2010	245,3	3,9	79,4	80,7	31,8	30,0
2011	231,1	(p) 3,7	79,3	80,5	(p) 31,9	(p) 30,1
2012	239,8	(p) 3,8	80,2	81,2	(p) 32,0	(p) 30,2
2013 (p)	225,0	3,5
France²						
2000	305,2	5,0	81,4	82,5	30,2	28,1
2010	251,7	3,9	79,4	80,8	31,8	30,0
2012	245,9	(p) 3,8	80,2	81,3	(p) 32,0	(p) 30,2
2013 (p)	231,0	3,5

1. Âge moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui aurait à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée. 2. France hors Mayotte. Lecture : en 2012, 81,3% des épouses se mariaient pour la première fois ; 18,7% étaient veuves ou divorcées. Champ : hors mariages de personnes de même sexe.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	en %									
	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1943	32,5	59,8	74,2	81,9	85,9	88,2	90,9	91,9	92,7	
1953	32,2	55,3	68,4	75,6	79,6	82,2	85,3	86,9	88,5	
1963	17,4	31,3	43,1	52,7	59,7	64,2	70,9	74,7	78,2	
1973	3,3	8,6	17,9	29,7	40,0	47,1	57,1	61,9	///	
1983	2,1	5,4	11,3	19,3	26,9	33,3	///	///	///	
1993	1,0	///	///	///	///	///	///	///	///	

Note : 2,1% des femmes nées en 1983 étaient mariées à 20 ans.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Divorces et divortialité

Année du jugement	Divorces prononcés		Divorces pour 1 000 couples mariés
	en milliers	Taux de nuptialité	
2000	116,7
2005	155,3
2010	133,9	10,9	10,9
2011	133,0	(p) 10,9	(p) 10,9
2012	128,4	(p) 10,6	(p) 10,6

Champ : France hors Mayotte.
Sources : Insee ; SDSE.

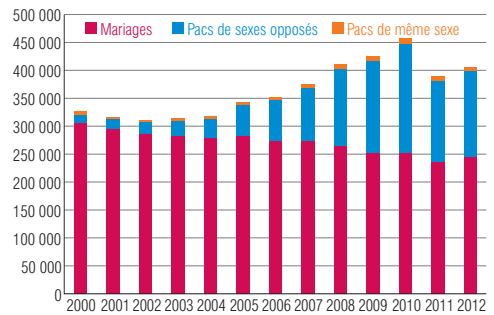
Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

en divorces pour 100 000 mariages

Année du mariage	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	///	///
2000	9	9 967	20 763	///	///	///	///
2010	47	///	///	///	///	///	///
2011	68	///	///	///	///	///	///
2012	60	///	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine.
Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1970, 26 145 ont été rompus avant 30 ans de mariage.
Sources : Insee ; SDSE.

Mariages et Pacs conclus



Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; SDSE.

État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	en %				
	2009	2010	2011 (r)	2012 (p)	2013 (p)
Célibataire	37,6	37,9	38,3	38,7	39,1
Marié	47,4	47,0	46,6	46,0	45,4
Veuf	7,6	7,6	7,6	7,5	7,5
Divorcé	7,3	7,5	7,6	7,8	8,0

Note : âge en années révolues.
Lecture : Le 01/01/13, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 45,4% sont mariées.
Champ : population de France hors Mayotte, au 1^{er} janvier.
Source : Insee, estimations de population.

Nuptialité et divortialité dans l'Union européenne à 27

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2012 (p)	1980	2012 (p)
Allemagne ¹	6,3	4,7	1,8	2,3
Autriche	6,2	4,6	1,8	2,0
Belgique	6,7	3,6	1,5	2,5
Bulgarie	7,9	2,9	1,5	1,6
Chypre ^{1,2}	7,7	7,3	0,3	2,3
Danemark	5,2	5,1	2,7	2,8
Espagne ¹	5,9	3,5	///	2,2
Estonie	8,8	4,6	4,1	2,4
Finlande	(r) 6,1	5,3	2,0	2,4
France métropolitaine³	6,2	3,8	1,5	2,0
Grèce ^{2,6}	6,5	4,9	0,7	1,2
Hongrie	7,5	3,6	2,6	2,2
Irlande ^{1,2}	6,4	4,3	///	0,7
Italie ^{2,4}	5,7	3,4	0,2	0,9
Lettonie	9,8	5,5	5,0	3,6
Lituanie	9,2	6,9	3,2	3,5
Luxembourg ⁴	5,9	3,4	1,6	2,1
Malte ^{1,2}	8,8	6,1	///	0,1
Pays-Bas	6,4	4,7	1,8	2,0
Pologne	8,6	5,3	1,1	1,7
Portugal ^{1,2}	7,4	3,4	0,6	2,5
République tchèque	7,6	4,3	2,6	2,5
Roumanie	8,2	5,1	1,5	1,5
Royaume-Uni ^{1,4}	7,4	4,5	2,6	2,1
Slovaquie	(r) 7,9	4,8	1,3	2,0
Slovénie	6,5	3,4	1,2	1,2
Suède	4,5	5,3	2,4	2,5
UE à 27^{5,6}	6,8	4,4	1,5	1,9

1. Données divortialité 2011. 2. Données nuptialité 2011. 3. Source Insee.
4. Données divortialité 2010. 5. Données nuptialité 2010. 6. Données divortialité 2009.
Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et en Malte depuis 2011.
Source : Eurostat.

3.4 Ménages - Familles

En 2010, la France compte 27,8 millions de **ménages**. Un tiers d'entre eux est constitué uniquement d'une seule personne ; ils regroupent 15 % de la population. Avant 55 ans, les personnes habitant seules dans leur logement sont plus souvent des hommes, mais à partir de 75 ans, les femmes sont largement majoritaires (80 %). Celles-ci survivent fréquemment à leur conjoint : elles sont en général plus jeunes et vivent en moyenne plus longtemps que lui. La part des ménages constitués d'un couple sans enfant au domicile augmente également (26 %). Le vieillissement de la population est largement en cause ; il explique la moitié de l'augmentation, depuis 1999, du nombre de personnes seules et les quatre cinquièmes de celle du nombre d'adultes vivant en couple sans enfant. En 2010, 5 % des **ménages** sont dits « **complexes** » ; ils sont composés, par exemple, de frères cohabitants, d'une mère âgée qui vit avec son fils et sa belle-fille, d'amis colocataires, etc. Dans trois quarts de ces ménages, il n'y a aucun enfant mineur.

En 2011 en France métropolitaine, 13,7 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans vivent en **famille**. Sept sur dix vivent dans une famille dite « traditionnelle » avec leurs deux parents. Les autres vivent dans une **famille monoparentale** (18 %), avec un seul parent donc, ou dans une **famille recomposée** (11 %). Ainsi, 1,5 million d'enfants mineurs résident dans 720 000 familles recomposées. Parmi eux, 940 000 vivent avec un parent et

un beau-parent, le plus souvent avec leur mère et un beau-père. Les 530 000 restants vivent avec leurs deux parents mais partagent leur quotidien avec des demi-frères ou demi-sœurs.

Au sein des familles recomposées, les plus jeunes enfants sont logiquement plus souvent ceux du couple actuel ; avant 4 ans, ils sont 85 % à vivre avec leurs deux parents, contre 10 % à partir de 15 ans. En cas de reconstitution familiale, les enfants peuvent également habiter une partie du temps avec leur autre parent. Parmi les enfants vivant principalement avec un beau-parent, trois sur dix résident régulièrement chez l'autre parent. Également, 140 000 enfants vivant avec leurs deux parents en famille traditionnelle partagent leur logement une petite partie du temps avec des demi-frères ou demi-sœurs qui logent principalement ailleurs.

En 2011, la France métropolitaine compte un peu plus de 15,1 millions de grands-parents. Parmi eux, 14,7 millions vivent à domicile au sein d'un ménage, et entre 400 000 et 500 000 en collectivité. L'évolution du nombre de grands-parents s'explique surtout par celle du nombre de personnes en âge de l'être, qui a beaucoup augmenté dans les années passées. En effet, avec le vieillissement des générations nombreuses nées après la guerre, le *baby-boom* s'est transformé en *papy-boom*. De plus, ces générations ont, comme toutes les autres, une mortalité plus faible que les précédentes. ■

Définitions

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple formé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. On compte 17,8 millions de familles en France en 2010. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les personnes célibataires n'ayant elles-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs deux parents, sans limite d'âge.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Couple, famille monoparentale, famille recomposée, ménage complexe, recensement de la population : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2013.
- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.
- « 15 millions de grands-parents », *Insee Première* n° 1469, octobre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ménages selon la structure familiale

en milliers

	1990		1999		2010	
		en %		en %		en %
Ménage composé uniquement						
d'un homme seul	2 210,9	10,1	3 022,8	12,4	3 942,3	14,2
d'une femme seule	3 705,6	16,9	4 468,9	18,4	5 457,2	19,6
d'un couple sans enfant	5 139,8	23,4	5 965,7	24,5	7 189,5	25,9
d'un couple avec enfant(s)	7 991,4	36,4	7 688,9	31,6	7 453,1	26,8
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	6 374,2	29,1	6 075,7	25,0	6 066,3	21,8
d'une famille monoparentale	1 490,2	6,8	1 840,3	7,6	2 301,4	8,3
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	821,9	3,7	1 102,6	4,5	1 492,5	5,4
Ménages complexes	1 404,1	6,4	1 345,7	5,5	1 442,5	5,2
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	431,9	2,0	422,5	1,7	365,1	1,3
Total	21 942,1	100,0	24 332,3	100,0	27 785,9	100,0

Champ : population des ménages.

Note : les « couples » sont ceux formés d'un homme et d'une femme ; les « enfants » sont comptabilisés sans limite d'âge, les « enfants de moins de 18 ans » le sont en âge révolu.

Source : Insee, RP1990 sondage au 1/4 - RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires.

Structure des familles avec enfants de moins de 18 ans

en milliers

	1999		2010	
		en %		en %
Couples avec enfant(s)	6 338,6	83,1	6 257,4	78,8
Familles monoparentales	1 288,9	16,9	1 686,7	21,2
Femmes seules avec enfant(s)	1 130,3	14,8	1 436,3	18,1
Hommes seuls avec enfant(s)	158,6	2,1	250,4	3,2
Total	7 627,5	100,0	7 944,1	100,0

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans

en milliers

	1999		2010	
		en %		en %
1 enfant	3 418,3	44,8	3 589,2	45,2
2 enfants	2 841,1	37,2	3 040,8	38,3
3 enfants	1 033,5	13,6	1 019,6	12,8
4 enfants ou plus	334,5	4,4	294,6	3,7
Total	7 627,5	100,0	7 944,1	100,0

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires.

Personnes vivant seules dans leur logement selon l'âge

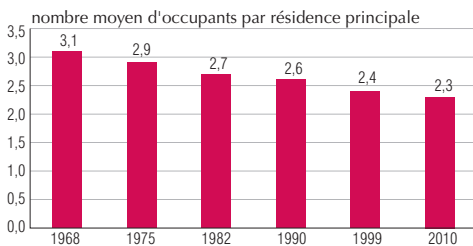
en %

	1999			2010		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
15 à 19 ans	3,6	3,1	4,1	4,7	4,1	5,3
20 à 24 ans	16,7	15,8	17,6	18,5	18,1	18,9
25 à 39 ans	12,8	15,4	10,3	14,7	18,0	11,5
40 à 54 ans	10,6	11,8	9,5	13,3	15,8	10,9
55 à 64 ans	15,7	12,4	18,7	19,1	15,9	22,2
65 à 79 ans	27,9	15,1	37,6	27,4	16,5	36,2
80 ans ou plus	50,7	27,2	62,4	49,2	25,6	62,4
Ensemble des 15 ans ou plus	15,8	13,3	18,1	18,3	16,1	20,4

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Évolution de la taille des ménages



Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépeuplement exhaustif - RP1999 2010 exploitations principales.

Taille des ménages dans l'UE en 2011

	Nombre moyen d'occupants	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,0	40,0	3,3
Autriche	2,3	36,3	6,9
Belgique	2,3	34,8	7,4
Bulgarie	2,9	19,9	13,8
Chypre	2,8	20,8	13,6
Croatie	2,9	20,3	15,7
Danemark	2,0	46,4	4,0
Espagne	2,7	19,0	4,9
Estonie	2,3	34,9	5,4
Finlande	2,1	40,1	5,0
France	2,2	34,1	5,3
Grèce	2,6	20,4	2,5
Hongrie	2,6	23,9	9,2
Irlande	2,7	21,7	10,8
Italie	2,4	30,1	4,9
Lettonie ¹	2,5	30,4	8,6
Lituanie	2,4	33,0	7,5
Luxembourg	2,5	28,9	7,0
Malte	2,9	18,8	11,1
Pays-Bas	2,2	36,4	6,1
Pologne	2,8	24,6	14,3
Portugal	2,6	19,1	6,7
Rép. tchèque	2,5	23,7	5,4
Roumanie	2,9	20,8	13,3
Royaume-Uni	2,3	31,3	6,6
Slovaquie	2,8	24,4	11,6
Slovénie	2,6	27,6	7,3
Suède	2,1	39,3	4,3
UE	2,4	30,3	6,6

1. Rupture de série.

Source : Eurostat.

3.5 Natalité - Fécondité

En 2013, 810 000 bébés ont vu le jour en France (hors Mayotte) ; c'est 11 000 de moins qu'en 2012 (- 1,3 %). Après avoir augmenté tout au long des années 2000 pour atteindre un pic en 2010, le nombre de nouveau-nés diminue légèrement depuis cette date. Les **naissances** du premier semestre de 2013 ont été particulièrement faibles.

Le niveau des naissances résulte de la combinaison de deux effets : le nombre de femmes en âge de procréer et leur fécondité. Depuis 1995, le nombre de femmes de 20 à 40 ans ne cesse de diminuer. Mais entre 1995 et 2010, la fécondité progresse quasi continûment, aussi le nombre de naissances s'accroît. À partir de 2010, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** commence à décroître légèrement. Il repasse sous la barre des 2 enfants par femme et s'établit à 1,99 en 2013 (2,03 enfants par femme en 2010). Les naissances diminuent donc. L'augmentation du **taux de fécondité** des femmes de 34 ans ou plus ne compense pas la baisse de celui de leurs cadettes.

La tendance observée depuis trente-cinq ans à avoir ses enfants de plus en plus tard se poursuit. Après avoir connu une baisse continue après guerre, l'âge d'accouchement n'a cessé de progresser depuis 1977, date où les femmes accouchaient en moyenne à 26,5 ans en France métropolitaine. En 2013, en France (hors Mayotte), l'âge moyen des mères à l'accouchement atteint 30,1 ans. L'âge des mères à l'accouchement du premier enfant est inférieur d'environ 2 ans. Si la fécondité

des femmes de plus de 30 ans continue d'augmenter comme depuis la fin des années 1970, celle des moins de 30 ans diminue depuis 2010.

De plus en plus d'hommes n'ont pas d'enfant. En 2011, c'est le cas de 21 % des hommes nés entre 1961 et 1965. Cette hausse résulte en partie de l'augmentation de la proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple, mais pas seulement : la hausse de l'infécondité concerne aussi les hommes qui ont vécu en couple. La proportion de femmes sans enfant, mesurée en fin de vie féconde, n'augmente que pour les dernières générations observées (13,5 % des femmes nées entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant). Cette hausse récente de l'infécondité s'accompagne chez les femmes d'une baisse de la part des familles nombreuses, notamment chez les immigrées. Les femmes nées entre 1961 et 1965 ont eu en moyenne 1,99 enfant ; c'est nettement moins que les générations plus anciennes. Pour les femmes, les disparités de fécondité par niveau de diplôme et par catégorie sociale ont beaucoup diminué au cours des trente dernières années.

En 2012, 5,2 millions d'enfants sont nés dans l'Union européenne. Les taux de fécondité les plus élevés sont observés en Irlande, en France, au Royaume-Uni et en Suède. La France et l'Irlande restent les pays les plus féconds (2,01 enfants par femme pour les deux pays en 2012). ■

Définitions

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, l'évolution du taux de fécondité dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

État civil, génération, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), naissance, renouvellement des générations, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2013 : trois mariages pour deux Pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « 505,7 millions d'habitants dans l'UE28 au 1^{er} janvier 2013. Plus de 5 millions de bébé nés dans l'UE28 en 2012 », *communiqué de presse* n° 173/2013, Eurostat, novembre 2013.
- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2013.
- « France 2012 : fécondité stable, mortalité infantile en baisse », *Population & sociétés* n° 498, Ined, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

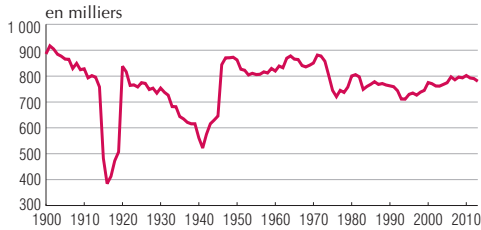
Évolution de la natalité et de la fécondité

	Naissances vivantes	Taux de natalité	Indicateur conjoncturel de fécondité pour 100 femmes
	en milliers	en ‰	
France métropolitaine			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2012	790,3	(p) 12,4	(p) 199,5
2013 (p)	780,0	12,2	197,4
France¹			
2000	807,4	13,3	189,3
2012	821,0	(p) 12,6	(p) 201,0
2013 (p)	810,0	12,3	198,9

1. Hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances de 1900 à 2013



Champ : enfants nés vivants en France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération pour 100 femmes

Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	55 ans
1943	24,3	60,3	100,3	136,1	166,3	189,2	216,9	226,6	228,5	
1953	25,3	51,5	80,3	110,2	138,6	160,7	195,0	209,2	212,0	
1963	14,1	32,0	56,5	85,1	113,7	138,7	182,6	202,5	206,8	
1973	7,4	16,8	31,7	54,1	82,5	111,6	168,4	194,4	///	
1983	7,3	16,7	31,5	53,1	80,4	109,9	///	///	///	
1985	7,0	16,4	31,2	52,8	79,6	///	///	///	///	
1987	6,8	16,3	31,1	52,0	///	///	///	///	///	
1989	6,6	15,7	29,7	///	///	///	///	///	///	
1991	6,3	14,9	///	///	///	///	///	///	///	
1993	6,1	///	///	///	///	///	///	///	///	

Lecture : 100 femmes nées en 1943 avaient déjà donné naissance à 24,3 enfants à la fin de l'année 1963.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

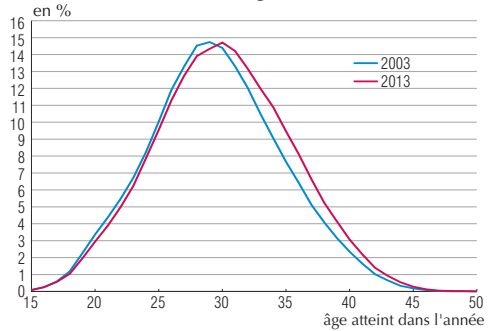
Naissances selon la nationalité des parents

	en ‰		
	2000	2005	2012
Les deux parents français	84,8	81,2	79,4
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	13,3
dont : père étranger, mère française	5,0	6,4	6,6
père français, mère étrangère	3,7	5,3	6,7
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	7,4
Total des naissances	807 405	806 822	821 047

Note : à la suite de l'évolution de la méthode de traitement des données, les séries présentent une légère rupture en 2011.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Lecture : 14,7 % des femmes de 30 ans ont mis au monde un enfant en 2013 ; dix ans plus tôt, cette proportion était de 14,4 %.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances selon l'âge de la mère

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Âge moyen des mères
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-50 ans	
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,6	0,6	29,6
2012 (p)	3,1	12,5	13,2	6,6	0,8	30,1
2013 (p)	3,0	12,4	13,0	6,7	0,8	30,1

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Natalité et fécondité dans l'UE en 2012

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité	Âge moyen à la maternité en années
Allemagne	673,5	8,4	1,4	30,6
Autriche	79,0	9,4	1,4	30,2
Belgique	128,1	11,4	1,8	30,0
Bulgarie	69,1	9,5	1,5	27,1
Chypre	10,2	11,8	1,4	30,6
Croatie	41,8	9,8	1,5	29,4
Danemark	57,9	10,4	1,7	30,7
Espagne	452,3	9,7	1,3	31,6
Estonie	14,1	10,6	1,6	29,6
Finlande	59,5	11,0	1,8	30,4
France¹	810,0	12,3	2,0	30,1
Grèce	100,4	9,0	1,3	30,7
Hongrie	90,3	9,1	1,3	29,4
Irlande	72,2	15,7	2,0	31,5
Italie ²	546,6	9,0	1,4	31,4
Lettonie	19,9	9,8	1,4	28,8
Lituanie	30,5	10,2	1,6	29,0
Luxembourg	6,0	11,3	1,6	31,0
Malte	4,1	9,8	1,4	29,8
Pays-Bas	176,0	10,5	1,7	30,9
Pologne	386,3	10,0	1,3	28,9
Portugal	89,8	8,5	1,3	30,2
Rép. tchèque	108,6	10,3	1,5	29,8
Roumanie	201,1	10,0	1,5	27,2
Royaume-Uni ²	807,8	12,8	1,9	29,7
Slovaquie	55,5	10,3	1,3	28,7
Slovénie	21,9	10,7	1,6	30,1
Suède	113,2	11,9	1,9	30,9
UE	5 231,1

1. Données 2013 pour la France ; hors Mayotte ; source Insee.

2. Indicateur conjoncturel de fécondité et âge moyen à la maternité en 2011.

Source : Eurostat.

3.6 Espérance de vie - Mortalité

En France, en 2013, l'**espérance de vie à la naissance** augmente légèrement, après avoir marqué le pas en 2012. Dans les conditions de mortalité de 2013, une femme vivrait en moyenne 85,0 ans et un homme 78,7 ans. L'espérance de vie des femmes retrouve en 2013 son niveau de 2011 et celle des hommes gagne 0,2 an sur l'année 2012. En dix ans, l'espérance de vie des hommes a progressé de 2,9 ans et celle des femmes de 2,1 ans. L'écart entre les deux sexes ne cesse de se réduire. Il était de 8,2 ans en 1994, puis de 7,1 ans en 2003 ; il est désormais de 6,3 ans en 2013. Dans les années 1980, l'espérance de vie masculine a rejoint le rythme de croissance rapide de l'espérance de vie féminine. Ce rattrapage des hommes provient essentiellement d'une baisse de leur mortalité aux âges jeunes. Leur espérance de vie entre 20 et 59 ans a augmenté de presque deux ans entre 1990 et 2010, notamment grâce au recul des décès dus aux accidents. L'espérance de vie à 60 ans progresse régulièrement aussi, mais moins vite que l'espérance de vie à la naissance. En 2013, à 60 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 27,3 ans, en moyenne, et les hommes 22,7 ans (respectivement + 1,7 an et + 1,9 an en dix ans). Là également, l'écart entre hommes et femmes s'est réduit au fil du temps. Depuis 1990, l'**espérance de vie à 60 ans** a progressé de 2,9 années pour les hommes et 2,8 années pour les femmes. La moitié des gains d'espérance de vie masculins et les trois quarts des

gains féminins entre 1990 et 2010 sont des années de vie gagnées après 60 ans.

Dans quasiment tous les pays de l'Union européenne, la durée de vie s'allonge et les écarts entre hommes et femmes se réduisent. L'espérance de vie à la naissance des femmes est la plus élevée en France, en Espagne et en Italie tandis qu'elle culmine en Suède et en Espagne pour les hommes.

En 2013, on enregistre 572 000 décès en France (hors Mayotte), soit légèrement plus qu'en 2012. Depuis 2006, le nombre de décès augmente en continu (hormis 2011). Depuis 1994, il n'avait cependant jamais atteint un niveau aussi élevé, même lors de la canicule estivale de 2003. Au-delà des contextes météorologiques et épidémiologiques, cette augmentation est liée au vieillissement tendanciel de la population. En effet, depuis quelques années, des générations plus nombreuses qu'auparavant (nées entre les deux guerres mondiales) arrivent à des âges où les **taux de mortalité** sont importants. Les décès de 2013 se répartissent sur l'année comme ceux de 2012 : une mortalité plus importante les quatre premiers mois de l'année pour cause d'hiver particulièrement froid et d'épidémie grippale résistante, puis en juillet suite à une forte vague de chaleur. La **mortalité infantile** ne diminue plus depuis 2010 et se situe autour de 3,5 enfants décédés avant l'âge de un an pour 1 000 naissances vivantes. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Espérance de vie à l'âge x, taux de mortalité infantile : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Bilan démographique 2013 : trois mariages pour deux pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « Baby-boom et allongement de la durée de vie : quelles contributions au vieillissement ? », *Insee Analyses* n° 12, septembre 2013.
- « Tous les pays du monde (2013) », *Population & Sociétés* n° 503, Ined, septembre 2013.
- « L'évolution démographique récente en France : une mortalité relativement faible aux grands âges », *Population* n° 4, Ined, 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Espérance de vie - Mortalité 3.6

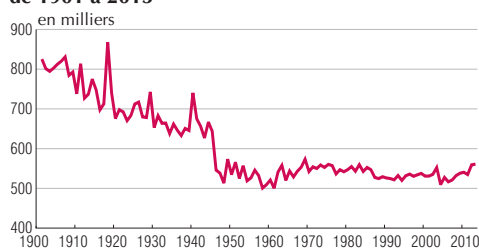
Évolution des décès et de la mortalité

	Décès	Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	en milliers	en ‰	en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2010	551,2	8,5	3,6
2011	545,1	(p) 8,4	3,5
2012	569,9	(p) 8,7	3,5
2013 (p)	572,0	8,7	3,6

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

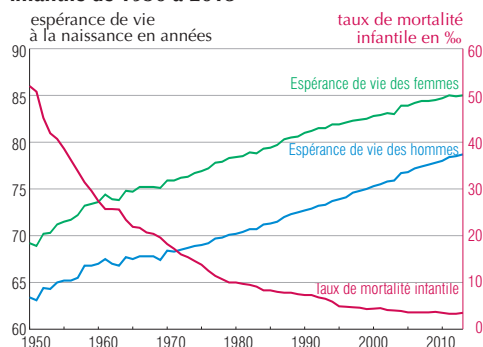
Décès annuels en France métropolitaine de 1901 à 2013



Note : les nombres de décès pendant la Première Guerre mondiale ne comprennent pas les pertes militaires, soit approximativement 1 350 000 personnes entre 1914 et 1918. Les nombres de décès pour la période 1939-1945 ne comprennent pas non plus les décédés par faits de guerre, soit approximativement 600 000 personnes.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2013



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution de l'espérance de vie selon l'âge

en années

	Hommes			Femmes		
	2000	2005	2013 (p)	2000	2005	2013 (p)
0 an	75,2	76,7	78,7	82,8	83,8	85,0
1 an	74,6	76,0	78,0	82,1	83,1	84,3
20 ans	56,0	57,4	59,2	63,4	64,3	65,5
40 ans	37,2	38,4	40,1	43,9	44,8	45,8
60 ans	20,4	21,4	22,7	25,6	26,4	27,3

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie, taux de mortalité et taux de mortalité infantile dans le monde en moyenne 2010-2015

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité		Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité
	Hommes en années	Femmes en années	en ‰	infantile en ‰		Hommes en années	Femmes en années	en ‰	infantile en ‰
Europe									
Allemagne	78,2	83,1	10,9	3					
Autriche	78,5	83,5	9,4	3					
Belgique	77,9	83,0	10,0	3					
Bulgarie	69,9	77,2	15,8	9					
Danemark	77,2	81,4	10,1	3					
Espagne	78,8	85,2	8,7	3					
Estonie	68,9	79,5	13,6	4					
Finlande	77,3	83,6	9,6	2					
France	78,2	85,1	8,9	3					
Grèce	78,3	83,0	10,4	4					
Hongrie	70,4	78,5	13,4	5					
Irlande	78,4	82,7	6,4	3					
Italie	79,5	84,9	10,1	3					
Lettonie	66,6	77,5	15,7	7					
Lituanie	66,0	78,1	13,9	5					
Norvège	79,3	83,5	8,4	3					
Pays-Bas	78,9	82,8	8,6	4					
Pologne	72,2	80,5	10,5	5					
Portugal	76,8	82,8	10,3	3					
Rép. tchèque	74,5	80,6	10,6	3					
Roumanie	70,2	77,4	12,5	11					
Royaume-Uni	78,5	82,4	9,4	4					
Russie	61,7	74,3	15,5	10					
Slovaquie	71,5	79,2	10,3	5					
Suède	79,7	83,8	9,6	2					
Suisse	80,1	84,9	8,2	4					
Afrique									
Afrique du Sud	54,9	59,1	12,9	38					
Congo (Rép. dém. du)	48,1	51,6	15,5	109					
Égypte	68,7	73,5	6,5	19					
Kenya	59,7	63,5	8,3	52					
Nigeria	52,0	52,6	13,4	76					
Soudan	60,2	63,8	8,4	55					
Tanzanie	60,0	62,7	8,6	49					
Amérique									
Argentine	72,5	79,8	7,7	11					
Bésil	70,2	77,5	6,5	19					
Canada	79,3	83,5	7,5	4					
Colombie	70,3	77,6	5,6	16					
États-Unis	76,4	81,2	8,3	6					
Mexique	74,9	79,7	4,5	14					
Asie									
Bangladesh	69,8	71,3	5,7	32					
Chine	74,0	76,6	7,2	13					
Inde	64,6	68,1	7,9	44					
Indonésie	68,7	72,8	6,3	26					
Japon	80,0	86,9	9,8	2					
Pakistan	65,6	67,4	7,0	65					
Philippines	65,3	72,2	6,0	21					
Océanie									
Australie	80,2	84,7	6,6	4					
Nouvelle-Zélande	79,1	82,9	7,0	4					
Papouasie-Nlle-Guinée	60,3	64,5	7,7	48					

Note : les données de ce tableau sont issues de projections pour la période de 2010 à 2015.

Source : ONU (World Population Prospects: The 2012 revision).

3.7 Étrangers - Immigrés

Les **immigrés** en France représentent aujourd'hui 8,5 % de la population, dont 51 % de femmes. Alors que la population immigrée, c'est-à-dire née étrangère à l'étranger, était majoritairement constituée d'hommes jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle, elle est désormais majoritairement féminine. La féminisation des immigrés n'est pas due seulement au regroupement familial. Les femmes migrent de plus en plus de façon autonome afin de travailler ou de faire des études. La féminisation des populations immigrées varie fortement selon l'origine. Si les hommes restent majoritaires parmi les immigrés turcs, marocains ou tunisiens, ils ne représentent plus en 2008 que 35 % des immigrés issus des pays de l'Union européenne. En 2010, parmi les immigrés, 37,4 % sont originaires de pays européens.

La répartition par secteur d'activité et par métier des immigrés diffère suivant l'origine et le sexe. Les immigrés sont traditionnellement dans une situation plus fragile au regard de l'emploi que les Français de naissance en raison des obstacles qu'ils rencontrent sur le marché du travail (capital social insuffisant, difficultés linguistiques, problèmes de reconnaissance des diplômes et obstacles statutaires, discrimination, etc.). Ils connaissent ainsi des taux d'activité plus faibles et des taux de chômage plus élevés, même à niveau de diplôme équivalent. Cette vulnérabilité concerne plus encore les femmes et est essentiellement

le fait des immigrés issus des pays situés hors d'Europe. Largement recrutés comme employés non qualifiés ou comme ouvriers ou manœuvres, les immigrés issus de ces pays sont également plus souvent travailleurs indépendants et moins présents dans les professions intermédiaires et supérieures. À l'inverse, la majorité des ressortissants des États membres de l'Union européenne sont surreprésentés dans les catégories socioprofessionnelles élevées.

En 2010, plus de 3,8 millions d'**étrangers** résident en France, soit 5,9 % de la population totale. En 2012, 96 088 nouvelles acquisitions de la **nationalité** française sont observées, soit une baisse de 16 % par rapport à 2011. Ce recul est à rapprocher des moindre acquisitions de la nationalité par décret (- 31 %). Dans le même temps, le nombre des acquisitions par mariage et des déclarations anticipées, mineurs nés en France de parents étrangers, se stabilise.

En 2012, 34 millions de ressortissants étrangers vivent dans les États membres de l'Union européenne à 27 ; ils représentent 6,8 % de sa population. Cette population étrangère comprend 20,7 millions de ressortissants de pays situés hors de l'UE. Elle comprend également 13,3 millions de citoyens de l'Union européenne qui résident dans un autre État membre que le leur. Ils représentent 2,7 % de la population de l'UE en 2012. ■

Définitions

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Étranger, nationalité, naturalisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population & Sociétés* n° 502, ined, juillet-août 2013.
- « L'insertion professionnelle des femmes immigrées », *Infos migrations* n° 51, DSED, mars 2013.
- « L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants », *Infos migrations* n° 48, DSED, janvier 2013.
- « Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, édition 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Acquisitions de la nationalité française

	2000	2011	2012	
				en %
Acquisitions par décret	77 478	66 273	46 003	47,9
par naturalisation	68 750	62 382	43 067	44,8
par réintégration	8 728	3 891	2 936	3,1
Acquisitions par déclaration anticipée	35 883	23 342	24 058	25,0
Acquisitions par mariage	26 056	21 664	22 382	23,3
Autres déclarations d'acquisition et de réintégration	2 038	1 183	1 417	1,5
Acquisitions sans formalités	8 570	2 122	2 228	2,3
Total des acquisitions	150 025	114 584	96 088	100,0

Source : Ministère de la justice (SDSE).

Étrangers actifs selon la catégorie socioprofessionnelle

	2011 (r) Effectifs en milliers	2012	
		Effectifs en milliers	Part d'étrangers dans la CSP en %
Agriculteurs exploitants	n.s.	n.s.	n.s.
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10 salariés ou +)	139,3	139,8	8,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	189,8	203,8	4,2
Professions intermédiaires	192,4	188,2	2,8
Employés	496,7	489,2	6,1
Ouvriers	624,0	679,2	10,9
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	50,3	51,3	11,3
Ensemble¹	1 698,0	1 759,7	6,2
dont salariés	1 221,8	1 251,6	5,5

1. Hors catégorie socioprofessionnelle non déclarée.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Immigrés selon le pays de naissance

	2010	
	en %	Effectifs en milliers
Europe	37,4	2 062
Union européenne	33,0	1 821
Espagne	4,5	248
Italie	5,5	304
Portugal	10,7	588
Autres pays de l'UE	12,3	680
Autres pays d'Europe	4,4	241
Afrique	42,8	2 362
Algérie	13,2	730
Maroc	12,2	671
Tunisie	4,4	242
Autres pays d' Afrique	13,0	719
Asie	14,3	791
Turquie	4,5	246
Cambodge, Laos, Vietnam	2,9	161
Autres pays d'Asie	7,0	384
Amérique, Océanie	5,4	299
Total	100,0	5 514

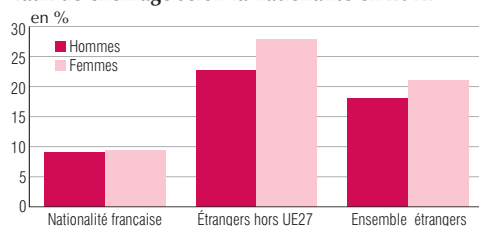
Source : Insee, RP 2010 exploitation principale.

Structure par âge et sexe de la population étrangère ou immigrée en 2010

	en %	
	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	51	49
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	17	5
15 à 24 ans	10	9
25 à 54 ans	49	55
55 ans ou plus	25	32
Nombre (en milliers)	3 818	5 514
Poids dans la population totale	5,9	8,5

Source : Insee, RP 2010 exploitation principale.

Taux de chômage selon la nationalité en 2012



Champ : France métropolitaine, personnes actives âgées de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi.

Population étrangère dans les pays de l'Union européenne en 2012

	Population totale au 1 ^{er} janvier		Population active ⁴	
	Étrangers ³ en milliers	Part en %	Étrangers ³ en milliers	Part en %
Allemagne	7 410	(p) 9,1	4 109	9,9
Autriche	948	11,2	532	12,4
Belgique	1 225	11,0	484	10,0
Bulgarie	39	0,5	5	0,1
Chypre	172	20,0	101	23,6
Croatie ¹	37	0,8	3	0,2
Danemark	359	6,4	205	7,2
Espagne	5 236	11,2	3 404	14,9
Estonie	207	15,7	108	16,0
Finlande	182	3,4	69	2,6
France	3 858	(p) 5,9	1 739	6,1
Grèce	975	8,6	428	8,7
Hongrie	208	2,1	32	0,7
Irlande	488	10,6	324	15,4
Italie	4 826	(p) 7,9	2 705	10,7
Lettonie	333	16,3	159	15,8
Lituanie	21	0,7	9	0,6
Luxembourg	230	43,8	126	51,0
Malte	20	4,9	5	2,6
Pays-Bas	698	4,2	343	3,9
Pologne	57	0,1	29	0,2
Portugal	439	4,2	165	3,2
Rép. tchèque	423	4,0	80	1,5
Roumanie ²	37	0,2	10	0,1
Royaume-Uni	4 802	(p) 7,6	2 827	9,1
Slovaquie	71	1,3	5	0,2
Slovénie	86	4,2	26	2,6
Suède	646	6,8	275	5,6

1. Données 2008 pour la population totale.

2. Données 2009 pour la population active.

3. Personnes non citoyennes du pays dans lequel elles résident, apatrides inclus.

4. Population âgée de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat.

3.8 Parité hommes-femmes

Dans l'ensemble, les inégalités persistent entre les hommes et les femmes dans le champ professionnel, dans le champ de la représentation dans la vie politique, ainsi que dans leurs conditions de vie matérielles respectives. Ainsi, les femmes occupent une situation moins favorable sur le marché du travail. Elles sont également plus souvent que les hommes à la tête de familles monoparentales ou seules aux âges élevés.

Le nombre de femmes actives augmente en moyenne de 110 000 par an depuis 2005, contre seulement 60 000 pour les hommes. Le **taux d'activité** des femmes de 15 à 64 ans a progressé de 8 points entre 1990 et 2012 (66,6 % en 2012), alors que dans le même temps, il est resté stable pour les hommes (75,3 % en 2012). Les femmes sont plus souvent que les hommes en situation de **sous-emploi** : elles représentent 72 % de l'ensemble des personnes en situation de sous-emploi en 2012. Elles occupent plus souvent des emplois à durée déterminée que les hommes (10,6 % des femmes contre 6,5 % des hommes en 2012) et travaillent quatre fois plus souvent que les hommes à **temps partiel** (30,2 % des femmes contre 6,9 % des hommes).

Le **taux de chômage** des femmes de 15 ans ou plus reste légèrement supérieur à celui des hommes en 2012 (10,0 % contre 9,7 %) mais s'en est considérablement rapproché, la dégradation récente de l'emploi affectant davantage les secteurs fortement masculins tels que l'intérim.

Le niveau d'études des femmes progresse plus rapidement que celui des hommes. En

2010, 28 % des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées du supérieur, contre 24 % des hommes du même âge. La part des femmes progresse parmi les cadres et les professions intermédiaires. Cependant, en 2012, sur les 12,3 millions de femmes qui travaillent, presque la moitié sont des employées, soit plus des trois quarts de cette catégorie socio-professionnelle. Les trois quarts des emplois occupés par des femmes sont localisés dans le tertiaire.

Après 60 ans de droit de vote, les femmes sont encore peu présentes en tant qu'éluës sur la scène politique, alors qu'elle constituent 53 % de l'électorat en 2010. Si leur proportion a fortement progressé ces dernières années, leur représentation au Parlement reste nettement minoritaire : 27 % à l'Assemblée nationale après les élections législatives de 2012 (19 % en 2007) et 22 % au Sénat en 2011 (11 % en 2001).

En 2011, au sein de l'Union européenne à 27, les plus fortes proportions de femmes sont enregistrées parmi les cadres en Lettonie, en Hongrie et en France. Dans tous les États membres, les femmes sont majoritaires parmi les enseignants du primaire et du deuxième cycle du secondaire et sont minoritaires parmi le personnel académique de l'enseignement supérieur. Plus du tiers des femmes et 5 % des hommes ayant un enfant en bas âge travaillent à temps partiel dans l'Union européenne à 27. Les horaires de travail flexibles, qui permettent de concilier travail et vie familiale, sont le plus utilisés dans les pays nordiques. ■

Définitions

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Couple, déciles et rapports interdéciles, médiane, revenu salarial, sous-emploi, taux d'activité, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Formation et emploi », *Insee Références*, édition 2013.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2013.
- « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première* n° 1466, septembre 2013.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité et emploi selon le sexe et la composition familiale en 2012

en %

	Taux d'activité		Temps complet		Temps partiel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	35,8	61,1	77,5	91,6	22,5	8,4
Familles monoparentales	60,5	56,2	71,1	89,3	28,9	10,7
Couples sans enfant	41,5	41,9	73,0	91,4	27,0	8,6
Couple avec enfant(s)	67,1	77,8	65,4	94,9	34,6	5,1
<i>dont : avec un enfant</i>	<i>71,7</i>	<i>78,9</i>	<i>72,7</i>	<i>94,4</i>	<i>27,3</i>	<i>5,6</i>
<i>avec deux enfants</i>	<i>70,8</i>	<i>80,6</i>	<i>62,5</i>	<i>95,7</i>	<i>37,5</i>	<i>4,3</i>
<i>avec trois enfants ou plus</i>	<i>53,2</i>	<i>71,2</i>	<i>56,6</i>	<i>94,2</i>	<i>43,4</i>	<i>5,8</i>
Autres ménages	45,9	57,4	73,9	87,8	26,1	12,2

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).
Source : Insee, enquête Emploi.

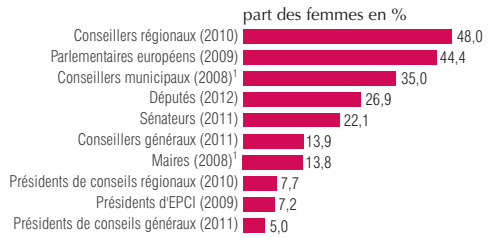
Distribution du revenu salarial annuel en 2011

en euros courants

Décile	Hommes	Femmes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	3 020	2 100	2 510
2 ^e décile (D2)	8 690	6 150	7 300
3 ^e décile (D3)	14 330	10 350	12 260
4 ^e décile (D4)	17 210	13 870	15 590
Médiane (D5)	19 570	16 310	17 940
6 ^e décile (D6)	22 130	18 500	20 370
7 ^e décile (D7)	25 400	21 170	23 360
8 ^e décile (D8)	30 370	24 790	27 570
9 ^e décile (D9)	40 210	30 930	35 650
Rapport interdécile (D9/D1)	13,3	14,7	14,2
D9 / Médiane	2,1	1,9	2,0
Médiane / D1	6,5	7,8	7,2

Champ : salariés hors agriculture et hors salariés des particuliers-employeurs.
Source : Insee, DADS définitif et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

Participation des femmes à la vie politique française



1. Ensemble des communes.
Source : Observatoire de la parité.

Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'Union européenne

en %

Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du Monde

en % de sièges

Pays	Chambre unique ou basse		2 ^e Chambre ou Sénat	
	2000	2012 (p)	2000	2012 (p)
Algérie	31,6	7,0		
Allemagne	32,9	27,5		
Arabie saoudite	19,9	///		
Australie	24,7	38,2		
Bangladesh	19,7	///		
Brésil	8,6	16,0		
Canada	24,7	37,9		
Chine	23,4	///		
Espagne	36,0	34,2		
États-Unis ¹	17,8	20,0		
Éthiopie	27,8	16,3		
France	26,9	22,2		
Inde	11,0	10,6		
Indonésie	18,6	///		
Iran	3,1	///		
Italie	31,4	29,0		
Japon	8,1	16,1		
Mexique	36,8	32,8		
Nigeria	6,7	6,4		
Pakistan	20,7	16,3		
Royaume-Uni	22,5	22,6		
Russie	13,6	8,0		
Rwanda	56,3	38,5		
Suède	44,7	///		
Suisse	29,0	19,6		
Turquie	14,2	///		
Ukraine	9,4	///		
Viêt Nam	24,4	///		

1. Membres de la Chambre qui ont le droit de vote.
Note : situation au 1^{er} septembre 2013.
Source : Union interparlementaire.

Pays	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes dans l'enseignement supérieur		Part des femmes dans la population active	
	2000	2012 (p)	2000	2011	2000 (r)	2012 (p)
Allemagne	104,9	103,6	48,1	50,6	44,0	45,9
Autriche	106,9	105,0	51,0	53,4	44,0	46,4
Belgique	104,5	103,5	52,3	55,3	42,9	45,4
Bulgarie	105,2	105,4	57,3	55,1	46,6	46,7
Chypre	103,3	105,7	57,1	49,8	42,8	47,3
Croatie	107,9	107,1	...	57,3	...	45,4
Danemark	102,3	101,7	56,9	57,6	46,6	47,5
Espagne	104,3	103,5	52,9	53,9	39,1	45,6
Estonie	116,9	116,8	58,5	59,7	48,6	49,9
Finlande	105,0	103,6	53,7	54,0	47,8	48,2
France	106,1	106,5	54,2	54,8	45,9	47,8
Grèce	101,9	102,0	50,0	49,3	39,7	42,7
Hongrie	110,1	110,4	53,9	55,9	44,8	46,1
Irlande	101,3	101,9	54,1	51,7	40,7	44,7
Italie	106,5	106,1	55,5	57,6	38,6	41,9
Lettonie	117,1	118,8	63,4	61,1	48,4	50,2
Lituanie	113,6	117,1	60,0	59,0	49,4	50,5
Luxembourg	103,0	100,5	...	52,1	39,6	44,4
Malte	101,6	101,0	53,3	56,0	30,6	36,9
Pays-Bas	102,2	102,0	50,0	51,8	43,3	46,3
Pologne	106,3	106,6	57,5	59,9	46,0	44,9
Portugal	107,3	109,5	56,5	53,4	45,3	47,3
Rép. tchèque	105,5	103,7	49,8	57,2	44,8	43,8
Roumanie	104,5	105,5	51,8	56,0	46,6	44,3
Royaume-Uni	105,3	103,1	53,9	56,4	45,5	46,1
Slovaquie	105,7	105,4	50,4	59,6	45,8	44,3
Slovénie	104,8	102,2	56,1	60,6	46,1	46,1
Suède	102,3	100,6	58,2	59,1	47,4	47,4
UE¹	105,4	104,8	53,5	55,2	43,9	45,6

1. UE hors Croatie pour 2000 et 2011.
Source : Eurostat.

Emploi Revenus

Travail - Emploi
Revenus - Salaires

4.1 Population active

En 2012, selon l'**enquête Emploi**, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine. Elle regroupe 25,8 millions d'actifs ayant un emploi et 2,8 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population inactive au sens du **Bureau international du travail (BIT)**, c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un. Après deux années consécutives de décélération, l'augmentation de la population active s'est amplifiée en 2012. Elle croît de 221 000 personnes (contre + 36 000 personnes en 2011), portée par l'accélération de la présence des seniors sur le marché du travail, dans un contexte démographique tendant à faire baisser le nombre d'actifs.

La population des 15-64 ans recule depuis 2011, du fait principalement d'un net fléchissement de la population des 55-64 ans ces dernières années. Ainsi, dans une tendance générale au vieillissement de la population française, qui se conjugue avec une participation accrue des plus âgés au marché du travail, la part des 50-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans progresse régulièrement. Elle est ainsi passée de 22,6 % en 2005 à 26,3 % en 2012. Le **taux d'activité** des seniors continue d'augmenter fortement en 2012 : celui des hommes âgés de 55 à 64 ans progresse de 4,0 points et celui des femmes du même âge

de 3,0 points (après respectivement 1,9 point et 1,8 point entre 2010 et 2011). Le taux d'activité des 15-24 ans diminue, pour sa part, de façon égale chez les hommes et les femmes pour atteindre respectivement 40,6 % et 34,0 %. Trois quarts des hommes et deux tiers des femmes entre 15 et 64 ans sont en activité. Bien que l'écart entre les taux d'activité « sous-jacents » masculin et féminin (indicateurs permettant de neutraliser l'impact de la structure démographique) se réduise depuis 2003, il demeure important en 2012, atteignant presque 9 points.

La population active a crû de 1,8 million de personnes en dix ans. À l'horizon 2025, selon le scénario central des **projections de population active**, le nombre d'actifs pourrait gagner près de 1,5 million de personnes pour atteindre 30 millions de personnes. À partir de 2035, il progresserait à un rythme plus lent pour s'établir à 31,2 millions de personnes en 2060. Chez les 55-59 ans, le taux d'activité serait alors de 77 % pour les femmes et 80 % pour les hommes.

Dans l'Union européenne, le **taux d'emploi** des personnes âgées de 15 à 64 ans s'élève à 64,1 % en 2012, en baisse de 0,1 point par rapport à 2011. La France se situe au niveau de la moyenne européenne, derrière les Pays-Bas, la Suède, l'Allemagne, le Danemark et l'Autriche dont les taux dépassent 70 %. ■

Définitions

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer en France le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Bureau international du travail (BIT), population active occupée au sens du BIT, projections de population active, sous-emploi, taux d'activité, taux d'emploi : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première* n° 1466, septembre 2013.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, Dares, juin 2013.
- « European Union Force Survey – Annual results 2012 », *Statistics in focus* n° 14/2013, Eurostat, juin 2013.
- « Projections à l'horizon 2060 – Des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990	2000	2010 (r)	2012
Hommes de 15 ans à 64 ans	75,8	75,3	74,9	75,3
15 à 24 ans	47,4	40,4	42,4	40,6
25 à 49 ans	96,4	95,2	94,8	94,2
50 à 64 ans	57,3	59,4	61,3	65,0
dont 55 à 64 ans	41,0	36,0	45,3	51,2
Femmes de 15 ans à 64 ans	58,5	62,9	66,1	66,6
15 à 24 ans	40,3	33,2	35,3	34,0
25 à 49 ans	75,5	80,6	84,2	83,8
50 à 64 ans	38,3	46,8	54,2	57,5
dont 55 à 64 ans	27,6	28,2	40,0	44,8
Population de 15 ans à 64 ans	67,1	69,0	70,4	70,9

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Projection de population active

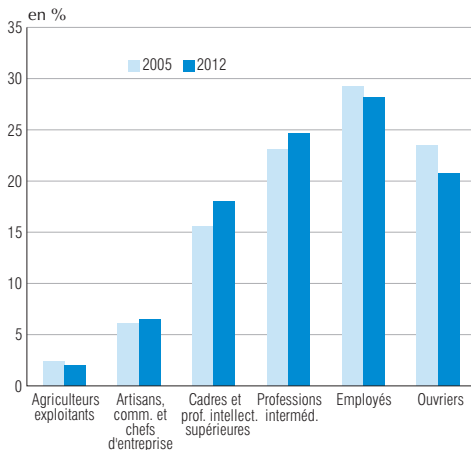
	2010 (p)	2020	2040	2060
Nombre d'actifs (en millions)	28,3	29,6	30,4	31,2
Part des femmes (en %)	47,7	48,1	47,3	46,9
Part des 15-24 ans (en %)	10,3	9,9	10,1	10,1
Part des 25-54 ans (en %)	77,2	73,3	72,2	72,0
Part des 55 ans ou plus (en %)	12,5	16,8	17,7	17,9
Taux d'activité des 15-69 ans (en %)	66,6	67,7	69,4	69,7
Nombre d'actifs rapporté au nombre d'inactifs de 60 ans ou plus ¹	2,1	1,9	1,6	1,5

1. Ratio calculé sur la population totale qui intègre les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité.

Champ : population des ménages de 15 ans ou plus de France métropolitaine en âge courant, scénario central.

Source : Insee, enquêtes Emploi, projections de population active 2010-2060.

Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : population des ménages en France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active par sexe et âge en 2012

en milliers

	Hommes	Femmes	Total
15 à 24 ans	1 506	1 248	2 754
25 à 49 ans	9 460	8 672	18 133
50 à 64 ans	3 823	3 619	7 441
dont 55 à 64 ans	1 966	1 858	3 825
65 ans ou plus	138	99	238
Population de 15 ans ou plus	14 927	13 639	28 566
dont 15 à 64 ans	14 789	13 539	28 328

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active et population active occupée

	2010	2011 (r)	2012
Population active (en millions)	28,3	28,3	28,6
Population active occupée (en millions)	25,7	25,7	25,8
dont femmes (en %)	47,5	47,5	47,7
dont non salariés (en %)	11,5	11,7	11,5
Part des actifs occupés en sous-emploi (en %)	5,9	5,1	5,3
Part des employés en sous-emploi (en %)	10,6	9,6	10,1
Part des ouvriers en sous-emploi (en %)	5,7	4,5	4,6
Part des femmes en sous-emploi (en %)	8,8	7,9	7,9

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'activité et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2012

	Population active en millions	Taux d'activité en %	Taux d'emploi en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	42,4	77,1	77,6	68,0	72,8
Autriche	4,4	75,9	77,8	67,3	72,5
Belgique	4,9	66,9	66,9	56,8	61,8
Bulgarie	3,3	67,1	61,3	56,3	58,8
Chypre	0,4	73,5	70,4	59,4	64,6
Croatie	1,7	60,5	55,1	46,2	50,7
Danemark	2,9	78,6	75,2	70,0	72,6
Espagne	23,1	74,1	60,2	50,6	55,4
Estonie	0,7	74,9	69,7	64,7	67,1
Finlande	2,7	75,2	70,5	68,2	69,4
France	28,8	71,0	68,0	60,0	63,9
Grèce	5,0	67,9	60,6	41,9	51,3
Hongrie	4,4	64,3	62,5	52,1	57,2
Irlande	2,2	69,2	62,7	55,1	58,8
Italie	25,6	63,7	66,5	47,1	56,8
Lettonie	1,0	74,4	64,6	61,7	63,1
Lituanie	1,5	71,9	62,5	61,9	62,2
Luxembourg	0,2	69,4	72,5	59,0	65,8
Malte	0,2	63,1	73,3	44,2	59,0
Pays-Bas	8,9	79,3	79,7	70,4	75,1
Pologne	17,3	66,5	66,3	53,1	59,7
Portugal	5,5	73,9	64,9	58,7	61,8
Rép. tchèque	5,3	71,6	74,6	58,2	66,5
Roumanie	10,0	64,2	66,5	52,6	59,5
Royaume-Uni	31,9	76,3	75,2	65,1	70,1
Slovaquie	2,7	69,4	66,7	52,7	59,7
Slovénie	1,0	70,4	67,4	60,5	64,1
Suède	5,1	80,3	75,6	71,8	73,8
UE	243,0	71,7	69,6	58,5	64,1

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Eurostat.

4.2 Chômage

En 2012, en France métropolitaine, 2,8 millions de personnes sont au **chômage au sens du BIT** (Bureau international du travail), selon l'**enquête Emploi**. Après avoir fortement augmenté de début 2008 à fin 2009, le chômage avait progressivement reflué en 2010, puis début 2011. Depuis le troisième trimestre de 2011, le marché du travail s'est retourné et le chômage est reparti à la hausse. En 2012, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'établit ainsi à 9,8 % de la population active, contre 9,2 % en 2011.

Le **taux de chômage** augmente dans les trois principales classes d'âge. Alors qu'il progresse respectivement de 0,7 point et 0,5 point chez les 25-49 ans et les 50-64 ans, les jeunes de 15-24 ans sont le plus touchés par la hausse de 2012. Leur taux de chômage croît de 1,8 point pour culminer à 23,9 %. En fin d'année 2012, plus d'un jeune actif sur quatre est au chômage. Le niveau du taux de chômage des jeunes, beaucoup plus élevé que celui de leurs aînés, traduit une spécificité des moins de 25 ans vis à vis du marché du travail : un grand nombre d'entre eux poursuit des études sans travailler en parallèle et n'est pas comptabilisé dans la population active.

Avec les nouvelles suppressions d'emploi dans l'**intérim** où ils sont plus présents, les hommes ont vu en 2012 leur taux de chômage progresser plus rapidement que celui des femmes (respectivement + 1,0 point et + 0,3 point). Cependant, en moyenne sur

l'année, le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes : il s'établit en 2012 à 10,0 % contre 9,7 % pour les hommes. Les ouvriers et employés sont les catégories sociales les plus touchées par le chômage. Le taux de chômage des ouvriers est quatre fois plus élevé que celui des cadres et celui des employés l'est presque trois fois plus.

La part des **chômeurs de longue durée** diminue en 2012, sous l'effet de l'augmentation du nombre de chômeurs. Elle s'établit à 40,8 %, soit une baisse de 0,8 point. Entre 2010 et 2011, elle avait augmenté de 1,2 point. La part des chômeurs de longue durée est beaucoup plus élevée pour les seniors de 50 ans ou plus que pour les autres tranches d'âge. Parallèlement, l'ancienneté moyenne au chômage est de 14 mois, comme l'année précédente.

Depuis le début de la crise, le taux de chômage a un peu moins augmenté en France qu'en moyenne dans l'Union européenne. L'Espagne et la Grèce connaissent en 2012 les taux de chômage les plus élevés dans l'UE avec respectivement 25,2 % et 24,5 %, tandis que l'Autriche, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne affichent des taux plus faibles qui se situent entre 4,4 % et 5,6 %. Le taux de chômage en France se situe un peu en-dessous de la moyenne européenne. En 2012, l'Union européenne compte 25,3 millions de chômeurs au sens du BIT. ■

Définitions

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Enquête Emploi, intérim, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le taux de chômage à 12,0 % dans la zone euro – à 10,9 % dans l'UE28 », *Communiqué de presse* n° 140, Eurostat, octobre 2013.
- « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première* n° 1466, septembre 2013.
- « L'intérim en 2012 », *Dares Analyses* n° 049, Dares, juillet 2013.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, Dares, juin 2013.
- « La hausse du taux de chômage se poursuit au quatrième trimestre 2012 », *Informations rapides* n° 55, Insee, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Durée et circonstances du chômage

	2011 (r)	2012
Ancienneté moyenne de chômage (en mois)		
Ensemble	14,0	14,0
Hommes	14,2	14,5
Femmes	13,7	13,4
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹ (en %)		
Ensemble	41,6	40,8
15 à 24 ans	28,3	28,5
25 à 49 ans	41,9	40,1
50 ans ou plus	57,8	57,9
Hommes	42,4	41,5
Femmes	40,8	40,0
Circonstance de la recherche d'emploi (en %)		
Fin d'emploi à durée limitée	43,2	45,2
Licenciement	19,8	18,3
Démission	8,1	7,5
Autres circonstances (dont non-réponse)	28,9	29,0

1. Proportion calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage par sexe et âge

en %

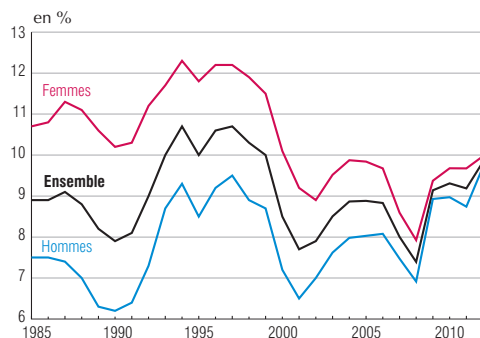
	1990	2000	2010 (r)	2012
Hommes	6,2	7,2	9,0	9,7
15 à 24 ans	13,0	15,1	22,2	24,0
25 à 49 ans	5,1	6,4	7,9	8,6
50 à 64 ans	5,0	6,1	6,2	7,1
65 ans ou plus	0,9	0,0	2,5	1,1
Femmes	10,2	10,1	9,7	10,0
15 à 24 ans	18,2	17,8	23,7	23,8
25 à 49 ans	9,2	9,8	8,9	9,4
50 à 64 ans	7,3	7,1	6,5	6,9
65 ans ou plus	0,5	0,0	3,1	2,1
Ensemble	7,9	8,5	9,3	9,8
15 à 24 ans	15,4	16,3	22,9	23,9
25 à 49 ans	6,9	8,0	8,3	9,0
50 à 64 ans	6,0	6,5	6,4	7,0
65 ans ou plus	0,4	0,0	2,7	1,5

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : population des ménages en France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage entre 1985 et 2012



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Nombre de chômeurs

en milliers

	1980	1990	2000	2010 (r)	2012
Hommes	524	862	1 023	1 329	1 451
Femmes	752	1 113	1 215	1 306	1 361
Total	1 276	1 976	2 239	2 635	2 811

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle ou le diplôme

en %

	1990	2000	2010	2012
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres	3,3	4,1	3,9	3,7
Professions intermédiaires	3,8	4,9	4,9	5,4
Employés	9,0	9,5	9,5	10,3
Ouvriers	10,0	9,9	13,4	14,4
Diplôme				
Sans diplôme ou CEP	11,0	13,1	16,0	17,1
Brevet des collèges, CAP, BEP	7,5	8,2	9,9	10,6
Baccalauréat	5,6	7,2	8,8	10,0
Bac + 2	3,6	4,5	5,4	5,7
Diplôme supérieur	3,9	6,0	5,5	5,6
Ensemble	7,9	8,5	9,3	9,8

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Chômage dans l'Union européenne en 2012

	Nombre total de chômeurs en milliers	Évolution 2012/11 en milliers	Taux de chômage		
			Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %
Allemagne	2 308,9	-185,5	5,8	5,3	5,6
Autriche	188,8	10,1	4,4	4,4	4,4
Belgique	368,4	22,0	7,7	7,4	7,6
Bulgarie	409,0	34,2	13,7	10,9	12,4
Chypre	51,9	18,0	12,8	11,2	12,1
Croatie	271,6	40,4	16,5	16,0	16,3
Danemark	218,4	-2,5	7,7	7,7	7,7
Espagne	5 762,6	766,7	24,9	25,5	25,2
Estonie	69,6	-16,4	11,2	9,5	10,4
Finlande	206,2	-2,2	8,5	7,1	7,8
France	2 820,7	211,3	9,8	10,1	9,9
Grèce	1 201,1	326,2	21,6	28,3	24,5
Hongrie	474,8	7,2	11,3	10,7	11,0
Irlande	315,2	-0,9	18,1	11,1	15,0
Italie	2 735,6	632,0	10,0	12,0	10,8
Lettonie	154,8	-11,4	16,3	14,1	15,2
Lituanie	194,9	-30,9	15,4	11,7	13,5
Luxembourg	12,8	1,3	4,6	5,9	5,2
Malte	11,8	0,1	5,9	7,4	6,5
Pays-Bas	460,0	77,9	5,3	5,2	5,3
Pologne	1 745,2	25,8	9,5	11,0	10,2
Portugal	855,3	152,1	16,6	16,2	16,4
Rép. tchèque	364,5	12,0	6,1	8,3	7,0
Roumanie	700,9	-29,1	7,8	6,7	7,3
Royaume-Uni	2 488,8	-24,9	8,5	7,5	8,0
Slovaquie	377,5	12,8	13,6	14,6	14,0
Slovénie	89,6	6,4	8,5	9,5	9,0
Suède	399,7	10,8	8,5	7,8	8,1
UE	25 258,4	2 063,2	10,6	10,6	10,6

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : personnes de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat.

4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de formation professionnelle ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2012, le nombre total d'entrées est quasiment stable, la hausse des entrées en emploi non marchand aidé et en stages de formation ayant compensé le repli de celles en emploi marchand aidé, notamment dans les **contrats en alternance** et dans les mesures de retrait d'activité.

Le 1^{er} janvier 2010, le **contrat unique d'insertion (CUI)**, contrat à durée déterminée ou indéterminée a été introduit en France métropolitaine. Il est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du **CIE (contrat initiative emploi)** dans le secteur marchand et du **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** dans le secteur non marchand. Le 1^{er} novembre 2012, sont entrés en vigueur les **emplois d'avenir**, réservés à un public jeune peu ou pas qualifié. Ce sont des contrats à durée déterminée ou indéterminée dans les secteurs marchand et non marchand assortis d'une aide financière pendant un à trois ans. Après une baisse en 2011, les entrées en **emploi aidé** non marchand s'élèvent à 402 000 en 2012 (après 357 000 en 2011), atteignant leur plus haut niveau depuis dix ans. En 2012, les entrées en CUI-CIE se stabilisent (53 000). En revanche, les entrées en contrat en alternance décroissent légèrement (- 3 %). En lien avec leur mise en place récente, les entrées en emploi d'avenir sont marginales.

Au total, en 2012, plus de 1 842 000 personnes sont entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi (+ 1 %). Néanmoins, en raison des nombreuses sorties de dispositifs, notamment de retraits d'activité, le nombre de bénéficiaires présents fin 2012 est en baisse par rapport à fin 2011 et s'établit à 1 570 000.

En 2011, les **dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)** s'élèvent à 46,7 milliards d'euros, soit 2,3 % du produit intérieur brut (PIB). Après deux années de forte hausse, elles se replient, dans un contexte de dégradation du marché du travail depuis la mi-2008. Cette baisse est due principalement à la fin des programmes exceptionnels mis en œuvre dans le cadre du plan de relance 2009-2010. Seules les dépenses consacrées à l'indemnisation du chômage sont stables à près de 28 milliards d'euros. Celles en faveur des mesures actives atteignent 13,6 milliards d'euros en 2011, en repli après deux années de hausse. Les dépenses en faveur des services du marché du travail fléchissent également (- 16 %).

En 2011, la France se situe au 7^e rang des pays de l'Union européenne en termes d'effort consacré aux interventions sur le marché du travail, exprimé en % de PIB, derrière le Danemark, la Belgique, l'Irlande, l'Espagne (tous quatre à plus de 3,5 % du PIB), les Pays-Bas et la Finlande. ■

Définitions

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Mesures de retrait d'activité : recouvrent l'Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, la Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés et la Dispense de recherche d'emploi.

Contrat ou emploi aidé, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat en alternance, contrat initiative emploi (CIE), contrat unique d'insertion (CUI), dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le contrat de professionnalisation en 2012 : des embauches en baisse et des contrats plus courts », *Dares Analyses* n° 75, Dares, décembre 2013.
- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2011 : hausse du montant de la dépense, nouvelle baisse de sa part dans le PIB », *Dares Analyses* n° 80, Dares, décembre 2013.
- « Tableau de bord trimestriel – Activité des jeunes et politiques d'emploi », Dares, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux dispositifs spécifiques de politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif ¹		Bénéficiaires en fin d'année ²	
	2011 (r)	2012	2011 (r)	2012
Emploi marchand aidé	760	725	994	943
<i>dont : exonérations et primes à l'embauche de CLD³</i>	53	52	44	26
<i>aides à la création d'entreprises</i>	203	187	220	206
<i>contrats en alternance</i>	459	445	593	585
<i>accomp. des restructurations</i>	4	2	7	5
Emploi non marchand aidé	357	402	205	204
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands</i>	357	401	204	203
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	0	1	0	1
Formation des demandeurs d'emploi	682	712	281	303
Stages de formation	575	597	259	280
Prévention du chômage de longue durée	107	115	22	22
Retraits d'activité	27	3	202	120
Prétraitements totaux	1	0	5	4
Dispenses de recherche d'emploi	27	3	197	116
Total	1 826	1 842	1 682	1 570

1. Entrées initiales et reconductions.

2. Données corrigées des variations saisonnières.

3. Chômeurs de longue durée.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.

Bénéficiaires des principaux dispositifs de politique d'emploi en 2011 selon le sexe et l'âge

en %

	Sexe		Âge		
	Hommes	Femmes	Moins de 26 ans	de 26 à 49 ans	50 ans ou plus
Emploi aidé dans le secteur marchand	62,9	37,1	65,2	29,5	5,3
Abais. de coûts salariaux	63,3	36,7	28,6	56,5	14,8
Contrat unique d'insertion marchand	57,2	42,8	30,6	44,5	24,9
Formation en alternance	62,3	37,7	95,2	4,1	0,6
Contrat d'apprentissage	67,3	32,7	100,0	0,0	0,0
Contrat de professionnalisation	51,3	48,7	84,7	13,3	2,0
Aide à la création d'emploi et d'activités¹ (e)	67,9	32,1	11,2	77,9	11,0
Emploi aidé dans le secteur non marchand	35,8	64,2	23,9	53,3	22,9
Contrat unique d'insertion non marchand	35,9	64,1	23,9	53,3	22,8
Ensemble	58,4	41,6	58,3	33,4	8,3

1. Ces mesures recouvrent l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.

Dépenses pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros

	2000	2005	2009 (r)	2010 (r)	2011	2011/10 en %
Services du marché du travail	2 513	4 035	4 894	5 879	5 048	- 14,1
Mesures actives	14 539	11 371	13 815	16 145	13 646	- 15,5
Formation professionnelle	5 335	4 981	6 856	7 363	7 153	- 2,8
Incitations à l'emploi	2 526	2 107	1 835	2 086	1 167	- 44,0
Emploi protégé	863	1 128	1 429	1 438	1 426	- 0,8
Création directe d'emploi	5 777	3 091	2 958	4 201	2 846	- 32,3
Aides à la création d'entreprises ¹	38	64	738	1 056	1 053	- 0,3
Soutiens	19 855	27 342	27 043	28 140	28 054	- 0,3
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	17 263	26 364	26 747	27 942	27 924	- 0,1
Prétraitements	2 592	978	296	198	130	- 34,2
Total	36 906	42 748	45 751	50 163	46 748	- 6,8
Dépenses totales (en % du PIB)	2,6	2,5	2,4	2,6	2,3	- 9,8

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Source : Dares.

Dépenses pour les politiques du marché du travail dans les pays de l'UE en 2011

en % du PIB

	Total	dont		Total	dont		Total	dont			
		mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens		
Allemagne	1,8	0,45	1,04	France	2,3	0,68	1,41	Pays-Bas	2,7	0,70	1,63
Autriche	2,0	0,57	1,28	Grèce	Pologne	0,7	0,33	0,31
Belgique	3,7	1,39	2,10	Hongrie	1,0	0,35	0,66	Portugal	1,9	0,46	1,34
Bulgarie	0,6	0,13	0,42	Irlande	3,6	0,74	2,74	Rép. tchèque	0,6	0,18	0,28
Chypre	1,0	0,32	0,70	Italie	1,7	0,31	1,36	Roumanie	0,3	0,02	0,24
Danemark	3,7	1,55	1,65	Lettonie	0,7	0,33	0,32	Royaume-Uni
Espagne	3,6	0,69	2,81	Lituanie	0,6	0,18	0,30	Slovaquie	0,8	0,22	0,50
Estonie	0,7	0,15	0,50	Luxembourg	1,1	0,46	0,64	Slovénie	1,2	0,26	0,88
Finlande	2,4	0,84	1,45	Malte	0,5	0,05	0,33	Suède	1,7	0,80	0,63

Sources : Eurostat ; Dares.

4.4 Durée et conditions de travail

Entre 1950 et 2012, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a baissé en France de 25 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée à partir de 1992 avec l'accroissement du temps partiel puis avec le passage à 35 h à partir de 1998, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Alors qu'il avait beaucoup augmenté dans les années 1980 et 1990 et légèrement baissé de 1999 à 2002, le travail à **temps partiel** n'a progressé que faiblement au cours de la dernière décennie. En 2012, le recours au temps partiel en France est de 18 %, chiffre proche de la moyenne des pays de l'UE. Le recours au temps partiel est particulièrement développé aux Pays-Bas : il y concerne près de la moitié des personnes en emploi en 2012. Comme ailleurs dans l'UE, le temps partiel concerne en France surtout les femmes. Les jeunes, les seniors et les salariés faiblement diplômés sont également plus fréquemment à temps partiel. Près du tiers des salariés à temps partiel le sont faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein : on parle alors de temps partiel « subi », situation qui concerne plus souvent les jeunes et les salariés faiblement diplômés. Neuf salariés sur dix à temps partiel travaillent dans le secteur tertiaire.

Certains salariés ont occasionnellement ou régulièrement des horaires de travail atypiques. C'est le travail du samedi qui concerne le plus de salariés, suivi du travail du soir, puis de celui du dimanche. La catégorie socioprofessionnelle des employés connaît en forte proportion le travail du samedi (53 %) et à un degré moindre celui du dimanche (33 %). Au sein de cette catégorie, les policiers et militaires ainsi que les employés du commerce sont les plus nombreux à travailler le week-end. Les cadres déclarent travailler le soir plus souvent que la moyenne. Les ouvriers sont, quant à eux, beaucoup plus concernés par le travail de nuit (20 %). Les salariés travaillant la nuit habituellement ou occasionnellement sont 15 % en 2012 (contre 14 % dix ans auparavant). L'augmentation du travail de nuit est particulièrement forte pour les femmes qui représentent un salarié sur trois travaillant la nuit, contre un sur cinq il y a une vingtaine d'années. Les catégories professionnelles qui comportent le plus grand nombre de travailleurs de nuit restent cependant majoritairement masculines. En 2012, 6,5 millions de salariés travaillent le dimanche. La moitié de ces salariés exercent leur activité dans les professions qui concourent à la continuité de la vie sociale, à la permanence des soins, ainsi qu'à la protection et la sécurité des personnes et des biens. Une grande partie de ces professions relève du secteur public. ■

Définitions

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut-être demandé.

Durée annuelle du travail, durée collective hebdomadaire du travail, sous-emploi, temps partiel : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 047, juillet 2013.
- « Le travail à temps partiel », *Synthèse.Stat'* n° 04, Dares, juin 2013.
- « La proportion de travailleurs à temps partiel en situation de sous-emploi en hausse à 21,4 % dans l'UE27 en 2012 », *Communiqué de presse* n° 63, Eurostat, avril 2013.
- « En 2011, 29 % des salariés ont travaillé le dimanche de manière habituelle ou occasionnelle », *Dares Analyses* n° 075, octobre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Horaires atypiques habituels et occasionnels des salariés en 2012

en %

	Travail occasionnel ou habituel					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir ¹	la nuit ²	le samedi	le dimanche	alternés	variables
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et prof. intellect. sup	43	49	14	48	32	1	26
Professions intermédiaires	19	35	15	47	30	5	23
Employés	9	26	13	53	33	5	25
Ouvriers	2	28	20	42	18	15	17
Durée du travail							
Temps complet	17	35	17	49	29	8	22
Temps partiel	14	23	7	44	27	3	27
Ensemble	16	33	15	48	29	7	23

1. Entre 20 heures et minuit. 2. Entre minuit et 5 heures.

Note : la proportion de salariés concernés ici comprend ceux qui ont habituellement des horaires de travail atypiques plus ceux qui ont occasionnellement connu ces situations.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Temps partiel selon le sexe en 2012

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 476	12 278	25 754
Actifs à temps complet	93,1	69,8	82,0
Actifs à temps partiel ¹	6,9	30,2	18,0
dont : moins de 15 heures	1,1	4,5	2,7
de 15 à 29 heures	3,6	15,8	9,5
30 heures ou plus	1,5	9,0	5,1
non renseigné	0,7	0,9	0,7

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Le travail du dimanche en 2012

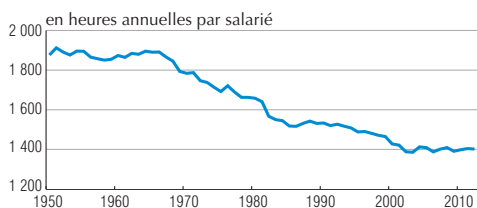
en %

	Salariés travaillant le dimanche		
	habituel- lement	occasionnel- lement	jamais
Hommes	11,7	17,3	71,0
Femmes	15,0	13,1	71,9
Diplôme			
Supérieur au bac	10,7	21,8	67,6
Baccalauréat ou équivalent	14,5	15,2	70,3
CAP, BEP	14,7	13,3	72,1
Brevet des collèges, aucun diplôme	12,6	11,4	75,9
Employeur			
État et collectivités locales	22,3	21,1	56,6
Autre	10,9	13,5	75,6
Effectif salariés (en milliers)	3 051,3	3 467,5	16 280,0

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Dares.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2012

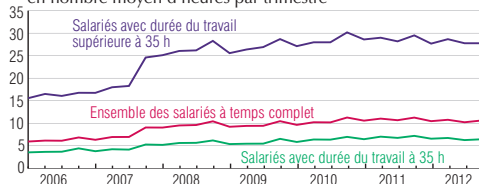


Note : le poste « Services principalement non marchands » correspond au regroupement des items Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre



Champ : salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels en France métropolitaine.

Source : Dares.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2012

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	50,4	40,7	10,5	45,6	26,7
Autriche	54,3	41,8	9,0	44,9	25,7
Belgique	55,7	39,2	9,7	43,6	25,1
Bulgarie	44,6	40,8	2,2	2,7	2,4
Chypre	47,2	41,3	8,0	13,7	10,7
Croatie	44,6	40,9	7,0	10,0	8,4
Danemark	48,6	37,6	16,0	36,4	25,7
Espagne	48,2	40,2	6,6	24,5	14,7
Estonie	43,5	40,7	5,8	14,9	10,4
Finlande	47,7	39,0	10,3	20,1	15,1
France	52,9	39,4	6,9	30,2	18,0
Grèce	49,6	40,5	4,9	11,9	7,7
Hongrie	42,4	40,4	4,7	9,7	7,0
Irlande	47,4	38,7	14,1	35,4	24,0
Italie	44,8	38,7	7,2	31,1	17,1
Lettonie	41,9	40,3	7,1	11,6	9,4
Lituanie	40,7	39,5	7,5	11,3	9,5
Luxembourg	49,9	40,1	5,4	36,3	19,0
Malte	46,5	40,7	6,9	26,3	14,0
Pays-Bas ²	49,6	39,0	26,4	77,0	49,8
Pologne	47,1	41,0	5,2	11,3	7,9
Portugal	50,0	41,3	12,1	16,8	14,3
Rép. tchèque	47,3	47,3	2,9	9,5	5,8
Roumanie	39,9	41,0	9,5	11,1	10,2
Royaume-Uni	45,9	42,3	13,3	43,3	27,2
Slovaquie	45,5	40,9	2,9	5,7	4,1
Slovénie	47,2	41,0	7,0	13,1	9,8
Suède	48,6	39,9	14,6	39,6	26,5
UE	47,6	40,4	9,4	32,5	19,9

1. Personnes travaillant à temps complet.

2. Données 2009 pour la durée hebdomadaire.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

4.5 Emploi de la Fonction publique

Fin 2011, hors bénéficiaires de contrats aidés, l'effectif de la **Fonction publique** s'établit à 5,4 millions d'agents, soit 77 agents publics pour 1 000 habitants. En France, une personne en emploi sur cinq travaille dans l'un des trois versants de la fonction publique. La fonction publique de l'État (FPE) emploie 45 % d'entre eux, la fonction publique territoriale (FPT) 34 % et la fonction publique hospitalière (FPH) 21 %. S'y ajoutent 134 500 bénéficiaires de **contrats aidés**, en baisse de 5,7 % par rapport à 2010.

Entre fin 2000 et 2011, l'emploi dans la fonction publique a progressé de 10,9 %. Cette croissance repose sur celle de la fonction publique territoriale (+ 37,9 %), en lien avec la deuxième vague de décentralisation, et celle de la fonction publique hospitalière (+ 21,4 %). En revanche, la fonction publique de l'État enregistre une baisse de 6,8 % de ses effectifs sur la période.

Après une relative stabilité en 2010, les effectifs des trois fonctions publiques, hors bénéficiaires de contrats aidés, diminuent de 0,4 % entre fin 2010 et fin 2011. Ce repli est surtout marqué dans la fonction publique de l'État (- 2,4 %) qui poursuit la baisse amorcée en 2006 et enregistre une réduction de 59 400 agents. La baisse des effectifs de la FPE s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) avec notamment le non-remplacement d'un

départ à la retraite sur deux, dans un contexte d'augmentation de ces départs depuis 2009. La réduction de 64 300 agents dans les ministères n'est pas compensée par la hausse de 4 900 agents dans les établissements publics à caractère administratifs (ÉPA) : par exemple, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche avec le transfert de personnels vers les universités qui deviennent progressivement autonomes à partir de 2009 ; ou encore au ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec le transfert de personnels vers les agences régionales de santé créées en 2010. À l'inverse, les effectifs continuent de progresser dans la fonction publique hospitalière (+ 1,7 %). Dans la fonction publique territoriale, l'emploi repart légèrement à la hausse (+ 1,1 %), après avoir nettement ralenti en 2010 (+ 0,3 %).

Dans les trois versants de la fonction publique, les **titulaires** sont les plus nombreux ; ils représentent 75 % des agents civils dans la FPE, 75 % dans la FPT et 72 % dans la FPH. Les trois versants de la fonction publique présentent des écarts importants en termes de structures de qualification. Dans la FPE, 53 % des salariés appartiennent à la catégorie dont la qualification est la plus élevée (catégorie A) contre 29 % dans la FPH. Les agents de catégorie C restent les plus nombreux dans la FPT et dans la fonction publique hospitalière où ils représentent respectivement 75 % et 50 % des effectifs. ■

Définitions

Statuts des agents de la Fonction publique : la fonction publique emploie des titulaires, des militaires, des non-titulaires et des agents relevant d'« autres catégories et statuts ». Les titulaires appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les non-titulaires sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les agents des « autres catégories et statuts » ont des contrats particuliers qui ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents non titulaires. Par ailleurs la fonction publique emploie également des bénéficiaires de contrats aidés qui relèvent du code du travail (droit privé).

Contrat ou emploi aidé, Fonction publique : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2013 », *La documentation française*, DGAFP, novembre 2013.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », *Insee Première* n° 1460, juillet 2013.
- « L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux contrats aidés », *BIS* n° 96, DGCL, juillet 2013.
- « Légère baisse de l'emploi dans la fonction publique entre 2010 et 2011 », *Informations rapides* n° 115, mai 2013.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Effectifs des trois versants de la Fonction publique

en milliers

Au 31 décembre	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2011	11/00 en % ¹
Ensemble de la fonction publique de l'État²	2 572,3	2 658,9	2 458,1	2 398,7	- 0,6
Ministères	2 382,0	2 422,8	2 030,2	1 965,9	- 1,7
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public	190,3	236,0	427,9	432,8	7,8
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 327,9	1 562,8	1 811,0	1 830,7	3,0
Collectivités territoriales	1 075,9	1 194,2	1 377,1	1 385,2	2,3
Établissements publics administratifs locaux à recrutement de droit public	252,0	368,6	433,9	445,5	5,3
Fonction publique hospitalière	930,7	1 052,3	1 110,6	1 129,4	1,8
Total	4 831,0	5 274,0	5 379,6	5 358,8	0,9

1. Évolution annuelle moyenne.

2. Y c. les enseignants et documentalistes des établissements privés (soit 142 400 fin 2010 et 141 000 fin 2011).

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique de l'État

en milliers

Au 31 décembre	2010 (r)	2011
Ministères¹	2 030,2	1 965,9
Titulaires	1 417,3	1 362,9
Non-titulaires	109,7	107,6
Autres catégories et statuts ²	182,4	178,3
Militaires	320,8	317,1
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public	427,9	432,8
Titulaires	164,6	188,9
Non-titulaires	259,5	240,3
Autres catégories et statuts ²	2,3	2,4
Militaires	1,5	1,2
Total de la fonction publique de l'État	2 458,1	2 398,7

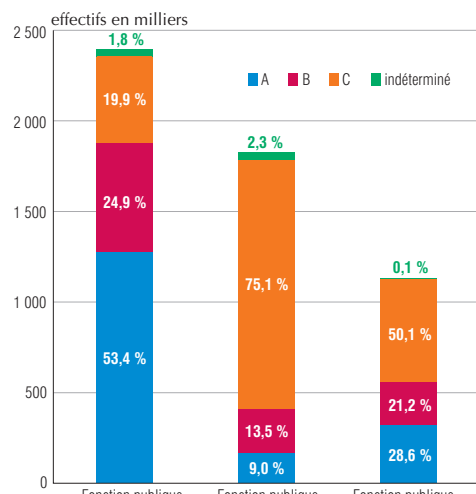
1. Y c. les enseignants et documentalistes des établissements privés (soit 142 400 fin 2010 et 141 000 fin 2011).

2. Recouvre principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers d'État et les apprentis.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la Fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2011



Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique hospitalière

en milliers

Au 31 décembre	2010	2011
Hôpitaux	1 004,7	1 020,6
<i>dont Médecins¹</i>	<i>104,5</i>	<i>106,6</i>
Établissements médicaux sociaux²	105,9	108,9
Total	1 110,6	1 129,4

1. Y c. internes ; hors praticiens hospitalo-universitaires recensés avec les effectifs de la fonction publique de l'État.

2. Y c. établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique territoriale en 2011

Au 31 décembre	Effectifs en milliers	Évolution 11/10 en %
Collectivités territoriales	1 385,2	0,6
Communes	1 012,7	0,6
Titulaires ¹	793,4	- 1,0
Non-titulaires	200,6	7,5
Autres catégories et statuts ²	18,6	- 0,6
Départements	292,5	0,7
Titulaires ¹	224,4	0,2
Non-titulaires	32,1	- 2,4
Autres catégories et statuts ²	36,0	6,8
Régions	80,0	0,4
Titulaires ¹	69,3	1,0
Non-titulaires	10,4	- 3,8
Autres catégories et statuts ²	0,4	18,4
Étab. publics à caractère administratif (ÉPA)	445,5	2,7
Établissements communaux	128,5	0,6
Titulaires ¹	82,4	- 0,1
Non-titulaires	43,1	2,4
Autres catégories et statuts ²	3,0	- 4,6
Établissements intercommunaux	245,4	4,8
Titulaires ¹	180,7	2,6
Non-titulaires	62,1	11,6
Autres catégories et statuts ²	2,6	12,0
Établissements départementaux	65,7	0,4
Titulaires ¹	57,3	0,4
Non-titulaires	8,3	0,3
Autres catégories et statuts ²	0,1	39,8
Autres ÉPA locaux	5,8	- 12,1
Titulaires ¹	2,5	- 1,2
Non-titulaires	3,3	- 19,4
Autres catégories et statuts ²	0,04	n.s.
Total fonction publique territoriale	1 830,7	1,1

1. Y c. militaires (2 300 sapeurs pompiers de Marseille).

2. Recouvre principalement les assistants maternels et familiaux et les apprentis.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

4.6 Emploi par âge

Entre 2011 et 2012, le **taux d'emploi** des 15-64 ans reste stable, à 63,9 %. Il baisse légèrement pour les 15-54 ans qui représentent 86 % de l'emploi total, mais augmente fortement pour les 55-64 ans (+ 3 points).

C'est dans la tranche d'âge des 15-24 ans, qui représente 8 % de l'emploi, que le taux d'emploi baisse le plus : il s'établit à 28,4 % en 2012 (- 1,5 point par rapport à 2011). Les jeunes de moins de 26 ans bénéficient très majoritairement des **contrats en alternance** qui totalisent plus de six entrées sur dix dans l'ensemble de l'**emploi aidé** du secteur marchand en 2012. Ces jeunes représentent 87 % de l'ensemble des embauches en contrat aidé du secteur marchand alors que seulement 3 % des embauches concernent des personnes âgées de 50 ans ou plus, qui représentent 27 % de l'emploi total en 2012. Tandis que la part des jeunes dans les entrées en contrats aidés du secteur marchand s'est stabilisée, celle des seniors poursuit sa baisse entamée en 2010. Cette évolution reflète un maintien du poids de l'alternance entre 2011 et 2012. Hors alternance, la part des jeunes n'a pas varié entre 2011 et 2012 dans les entrées en contrats aidés marchands. Le ciblage du **contrat unique d'insertion** marchand (CUI-CIE) sur les bénéficiaires du RSA socle, les seniors et les chômeurs de longue durée, décidé en 2011, est maintenu en 2012.

La part des 55-64 ans dans l'emploi total a dépassé celle des 15-24 ans en 2004. Elle

s'établit à 14 % en 2012. La présence des seniors dans l'emploi est toujours plus importante. Depuis 2001, la progression du **taux d'emploi sous-jacent**, qui corrige les effets de structure démographiques, est de plus en plus marquée. Dans l'ensemble des pays industrialisés, la France se distingue par un « décrochage » particulièrement marqué de la participation au marché du travail à partir de l'âge de 55 ans. En 2012, le **taux d'activité** des 55-64 ans est de 48 %, en forte augmentation depuis 2009, avec un taux plus élevé pour les hommes que pour les femmes (respectivement 51,2 % et 44,8 %). Le taux d'activité des hommes de plus de 55 ans a fortement diminué entre 1975 et 2000, suite au développement des préretraites ciblées sur les plus de 60 ans qui ont accompagné les restructurations industrielles et avec le passage de 65 à 60 ans de l'âge légal de la retraite. Pour les femmes, les évolutions apparaissent moins marquées, la généralisation de l'activité féminine compensant en partie la baisse tendancielle de l'activité aux âges élevés. Depuis le début des années 2000, le taux d'activité des personnes de plus de 55 ans a progressé, particulièrement dans la tranche des 55-59 ans. La hausse a été plus forte pour les femmes que pour les hommes et s'est amplifiée à partir de 2009, en lien avec la forte réduction du nombre des bénéficiaires de dispositifs de cessation anticipée d'activité à financements publics (dispenses de recherche d'emploi, départs anticipés pour carrière longue etc.). ■

Définitions

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Contrat ou emploi aidé, contrat en alternance, contrat unique d'insertion (CUI), enquête Emploi, intérim, sous-emploi, taux d'emploi sous-jacent, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Retour à l'emploi des seniors au chômage », *Rapport IGAS*, La documentation française, septembre 2013.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, Dares, juin 2013.
- « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Les notes du CAE* n° 4, Conseil d'analyse économique, avril 2013.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2013.
- « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2011 », *Dares Analyses* n° 090, Dares, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Statut des emplois par âge en 2012

en %

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des 15 ans ou plus
Non salariés	2,4	10,5	16,4	11,5
Salariés	97,6	89,5	83,6	88,5
Intérimaires	6,3	1,9	0,7	2,0
Apprentis	17,4	0,2	0,0	1,5
Contrats à durée déterminée ¹	26,6	7,8	4,7	8,5
Contrats à durée indéterminée ²	47,3	79,6	78,2	76,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	2 096	16 505	7 154	25 754

1. Y c. les emplois aidés.

2. Y c. les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi

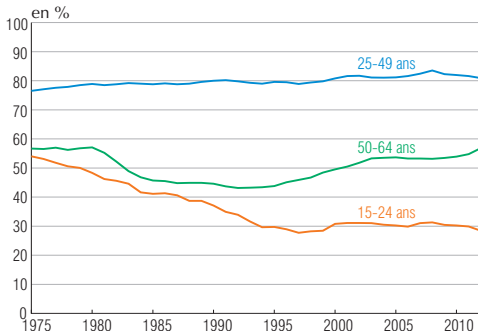
en milliers

Au 31 décembre	2000	2011 (r)	2012 (p)
Alternance	579	592	584
Apprentissage	359	428	433
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
Contrats de professionnalisation	0	164	152
Emploi marchand hors alternance	77	15	8
CIE et contrats uniques d'insertion - CIE	36	15	8
Autres mesures	41	0	0
Emploi non marchand	163	51	49
Contrats emploi-solidarité (et assimilés)	36	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
Contrats emploi-consolidé	10	0	0
Emplois d'avenir (non marchands)	0	0	1
CAE et contrats uniques d'insertion - CAE	0	51	48
Total	820	658	642
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes (en %)	30,0	25,3	25,2

Champ : France métropolitaine, hors abattement temps partiel, aide à la création et à la reprise d'une entreprise (Accre) et insertion par l'activité économique.

Source : Dares.

Taux d'emploi par âge entre 1975 et 2012



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15-64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon le diplôme de 1 à 4 ans après la fin des études

en %

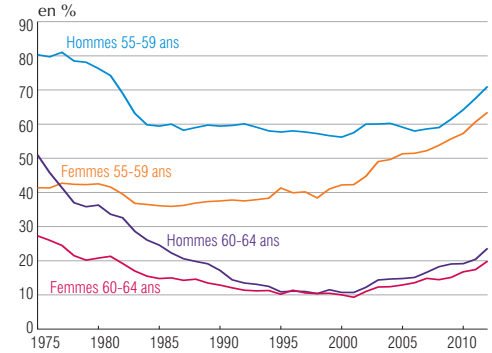
	2000	2005	2011 (r)	2012
Diplômés du Brevet ou non diplômés	43,6	38,6	45,9	46,9
Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire ¹	19,2	18,1	22,1	24,1
Diplômés du supérieur	10,3	9,8	9,4	10,3
Ensemble	18,9	16,9	19,1	20,4

1. Comprend les diplômés de BEP, CAP, baccalauréat et équivalents.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi des seniors entre 1975 et 2012



Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi par âge dans l'Union européenne en 2012

en %

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	46,6	83,2	61,5	72,8
Autriche	54,6	85,4	43,1	72,5
Belgique	25,3	79,3	39,5	61,8
Bulgarie	21,9	73,1	45,7	58,8
Chypre	28,1	78,4	50,7	64,6
Croatie	16,9	68,7	36,7	50,7
Danemark	55,0	81,9	60,8	72,6
Espagne	18,2	66,3	43,9	55,4
Estonie	33,0	79,2	60,6	67,1
Finlande	41,8	82,0	58,2	69,4
France	28,8	80,8	44,5	63,9
Grèce	13,1	64,1	36,4	51,3
Hongrie	18,6	74,6	36,9	57,2
Irlande	28,2	69,5	49,3	58,8
Italie	18,6	70,3	40,4	56,8
Lettonie	28,7	76,4	52,8	63,1
Lituanie	21,6	78,6	51,8	62,2
Luxembourg	21,7	83,1	41,0	65,8
Malte	43,8	72,7	33,6	59,0
Pays-Bas	63,3	83,8	58,6	75,1
Pologne	24,7	77,2	38,7	59,7
Portugal	23,6	75,4	46,5	61,8
Rép. tchèque	25,2	82,9	49,3	66,5
Roumanie	23,9	74,9	41,4	59,5
Royaume-Uni	46,9	80,5	58,1	70,1
Slovaquie	20,1	76,4	43,1	59,7
Slovénie	27,3	83,3	32,9	64,1
Suède	40,2	85,2	73,0	73,8
UE	32,8	77,2	48,8	64,1

Champ : données en moyenne annuelle, population des 15-64 ans.

Source : Eurostat.

4.7 Emploi par activité

Selon l'enquête Emploi, en moyenne en 2012, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France métropolitaine. Entre 2011 et 2012, l'emploi progresse faiblement (+ 0,1 %). Depuis plusieurs décennies, il s'est considérablement réduit dans le **secteur d'activité** de l'industrie, si bien qu'en 2012, moins d'une personne occupée sur sept y travaille. Outre les effets de la conjoncture, cette baisse résulte aussi de la poursuite de l'externalisation de certaines fonctions au profit du **secteur tertiaire**. Ce dernier, au demeurant très hétérogène, regroupe désormais plus des trois quarts des personnes occupées, contre la moitié en 1975. Près d'un tiers des personnes occupées travaille plus précisément dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale. Par ailleurs, les secteurs de l'agriculture et de la construction rassemblent respectivement 2,9 % et 6,9 % des emplois.

L'emploi marque le pas dans les services marchands, en raison notamment du retournement de l'emploi dans l'**intérim**. L'emploi intérimaire baisse, en effet, depuis le troisième trimestre 2011 alors qu'il était orienté en nette hausse auparavant. En 2012, le volume de travail temporaire mesuré en moyenne annuelle recule de 8,9 % après une hausse de 9,3 % en 2011. Le repli est particulièrement marqué dans l'industrie (- 12,1 %) et, dans une moindre mesure, dans le tertiaire et la construction (respectivement - 7,0 % et - 5,0 %).

Depuis une vingtaine d'années, les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail. En 2012, 12,3 millions d'entre elles sont en emploi, soit 47,7 % de l'emploi total. La montée de l'activité féminine a accompagné l'expansion du secteur tertiaire : en 2012, 55,1 % des emplois de ce secteur d'activité sont occupés par des femmes. En revanche, dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, elles occupent trois emplois sur dix et seulement un sur dix dans celui de la construction.

En moyenne, en 2012, 10,8 % des emplois sont occupés par des personnes qui travaillent dans leur entreprise depuis moins d'un an. Cette proportion a diminué de 0,1 point par rapport à l'année précédente. Dans l'industrie et dans l'agriculture, la majorité des personnes a au moins dix ans d'ancienneté (respectivement 54 % et 62 % des personnes de ces secteurs).

Dans l'Union européenne, les secteurs de l'industrie et la construction regroupent ensemble un emploi sur quatre en 2012, tandis que plus de deux personnes sur trois travaillent dans le secteur tertiaire. Le poids du tertiaire est le plus important au Luxembourg où il atteint 86 %. Les secteurs de l'industrie et de la construction, quant à eux, représentent encore 38 % des emplois en République tchèque et en Slovaquie. En Roumanie, 29 % des emplois sont localisés dans l'agriculture. ■

Définitions

Secteur d'activité : regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions secondaires qui relèveraient d'autres codes de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Emploi au sens du BIT, enquête Emploi, intérim : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première* n° 1466, septembre 2013.
- « La baisse de l'emploi marchand se poursuit au quatrième trimestre 2012 », *Informations rapides* n° 57, Insee, mars 2013.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité

en %

	2011 (r)			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9	3,8	2,9	1,9	3,9	2,9
Industrie	8,4	18,9	13,9	8,3	18,7	13,7
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,7	2,3	1,5	0,8	2,3	1,6
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	2,1	2,8	2,4	1,9	2,6	2,3
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Fabr. d'équip. élec., électroniques, inform. ; fabr. de machines	1,1	2,6	1,9	1,1	2,5	1,8
Fabrication de matériels de transport	0,6	2,4	1,6	0,7	2,5	1,6
Fabrication d'autres produits industriels	3,9	8,8	6,5	3,8	8,7	6,4
Construction	1,5	11,9	7,0	1,5	11,8	6,9
Tertiaire	88,1	65,4	76,2	88,3	65,7	76,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,9	12,8	12,4	12,0	12,9	12,5
Transports et entreposage	2,8	7,0	5,0	2,8	7,1	5,0
Hébergement et restauration	3,9	3,6	3,8	3,8	3,7	3,8
Information et communication	2,0	3,7	2,9	1,9	3,7	2,9
Activités financières et d'assurance	4,0	2,7	3,3	3,9	2,7	3,3
Activités immobilières	1,4	1,0	1,2	1,3	1,1	1,2
Activités scientifiques et techniques ; services adm. et de soutien	10,1	11,5	10,8	10,1	11,6	10,9
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	41,7	18,7	29,6	42,5	18,8	30,1
Autres activités de services	9,8	3,9	6,7	9,6	3,7	6,5
Activité indéterminée	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	12 224	13 516	25 740	12 278	13 476	25 754

Lecture : en moyenne en 2012, 1,9 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Ancienneté par secteur d'activité en 2012 en %

	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	7,5	62,0	750
Industrie	7,9	53,8	3 538
Construction	13,0	32,4	1 769
Tertiaire	11,3	43,4	19 595
Total	10,8	44,6	25 754

Note : le total inclut les personnes (102 000 en 2012) dont le secteur d'activité est inconnu.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

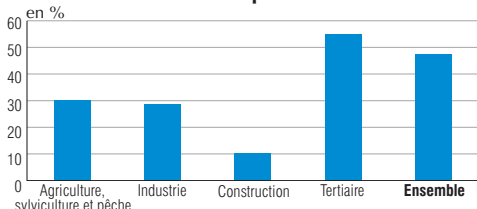
Volume de travail intérimaire en milliers

	2011	2012	12/11 en %
Agriculture	2,5	2,5	- 0,7
Industrie	261,0	229,5	- 12,1
Construction	117,6	111,8	- 5,0
Tertiaire	195,0	181,4	- 7,0
Volume total de travail¹	576,1	525,1	- 8,9

1. Moyenne de l'année en emplois équivalent-temps plein.

Source : Dares.

Part des femmes dans l'emploi en 2012 en %



Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Emploi total par grand secteur dans l'UE en 2012

	Répartition par grand secteur en %			Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie construction	Tertiaire ¹	
Allemagne	1,5	28,2	70,2	40 080
Autriche	4,9	26,2	68,9	4 184
Belgique	1,2	21,8	77,1	4 524
Bulgarie	6,4	31,3	62,2	2 934
Chypre	2,9	20,2	76,9	389
Croatie	13,7	27,4	58,9	1 446
Danemark	2,6	19,7	77,7	2 689
Espagne	4,4	20,7	74,9	17 282
Estonie	4,7	31,1	64,1	624
Finlande	4,1	22,7	73,1	2 483
France	2,9	21,7	75,4	25 798
Grèce	13,0	16,7	70,3	3 763
Hongrie	5,2	29,8	64,9	3 878
Irlande	4,7	18,3	77,1	1 838
Italie	3,7	27,8	68,5	22 899
Lettonie	8,4	23,5	68,0	876
Lituanie	8,8	24,9	65,9	1 276
Luxembourg	1,3	12,4	86,3	236
Malte	1,0	22,1	76,7	173
Pays-Bas ²	2,5	15,3	82,2	8 369
Pologne	12,6	30,4	57,0	15 591
Portugal	10,5	25,6	63,8	4 635
Rép. tchèque	3,1	38,1	58,8	4 890
Roumanie	29,0	28,6	42,4	9 263
Royaume-Uni	1,2	18,9	79,9	29 428
Slovaquie	3,2	37,5	59,2	2 329
Slovénie	8,3	30,8	60,8	924
Suède	2,0	19,5	78,4	4 657
UE	5,0	24,7	70,3	217 511

1. Y c. les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités extra-territoriales et les sans réponse. 2. Données 2011.

Champ : population active de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

5.1 Salaires dans les entreprises

En 2011, le **salair**e mensuel **moyen en équivalent-temps plein (EQTP)** d'une personne travaillant dans le secteur privé ou une entreprise publique est de 2 130 euros nets de tous prélèvements à la source. Dans un contexte d'augmentation de l'inflation (+ 2,1 % en 2011 après + 1,5 % en 2010), le **salair**e net moyen ralentit pour la deuxième année consécutive en 2011. Sa progression est limitée à 0,2 % en euros constants après + 0,5 % en 2010. Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 1,6 % au 1^{er} janvier 2011, puis de 2,1 % au 1^{er} décembre 2011.

Tous secteurs d'activité confondus, le salair

net moyen des ouvriers enregistre, en 2011, l'évolution la plus favorable, avec une hausse de 2,1 % en euros constants. La hausse du salair

des ouvriers est la plus forte (+ 4,1 %) dans les services aux entreprises (y c. intérim). Cette augmentation est entièrement portée par la hausse du salair

des ouvriers non intérimaires, le salair

des ouvriers intérimaires baissant légèrement en 2011. Le salair

net moyen des employés progresse également mais dans une moindre mesure (+ 1,3 % en euros constants). Après une année d'amélioration succédant à deux années de repli, les salaires moyens des cadres diminuent de nouveau en 2011, de 1,5 % en euros constants. Ils baissent dans tous les secteurs sauf dans les activités financières et d'assurance (+ 0,6 %). Le salair

net moyen des professions intermédiaires baisse, pour sa part, de 0,2 % en euros constants.

Dans l'industrie, l'emploi décline depuis le début des années 2000, y c. lors des périodes d'activité favorable. Dans la construction, du fait d'un cycle décalé dans le temps, les pertes d'emplois se poursuivent en 2011 alors que l'activité se redresse légèrement. Dans ces deux secteurs, les pertes d'emplois touchent surtout des salariés peu qualifiés et faiblement rémunérés. Cette dégradation conduit mécaniquement à une hausse du salair

moyen des personnes ayant conservé leur emploi : les salaires nets augmentent de 2,2 % dans l'industrie et de 0,6 % dans la construction, en euros constants.

Le salair

net **médian** en EQTP s'élève à 1 712 euros par mois. En 2011, les 10 % de salariés les moins bien payés perçoivent un salair

net mensuel en EQTP inférieur à 1 170 euros. En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux payés disposent de plus de 3 400 euros. Le rapport entre le premier et le neuvième **décile** est stable à 2,9 depuis 2004. En 2011, le salair

moyen progresse pour les femmes (+ 0,6 % en euros constants) alors qu'il stagne pour les hommes. L'écart salarial moyen entre hommes et femmes se réduit un peu depuis 2008 mais reste significatif. En 2011, une salariée gagne en moyenne en EQTP 19,3 % de moins que son homologue masculin. Toutes choses égales par ailleurs (à secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi donnée), l'écart de salair

entre hommes et femmes est de 10,6 %. ■

Définitions

Salaire moyen en équivalent-temps plein (EQTP) : le salair

moyen en équivalent temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salair

total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros. Le même poste d'une durée de 6 mois aura un poids de 0,25 rémunéré 2 500 euros.

Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), effet de structure, salair brut ou net, **salair** minimum interprofessionnel de croissance (Smic), **temps non complet** : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants », *Insee Première* n° 1471, octobre 2013.
- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2013.
- « In 2010, 17 % of employees in the EU were low-wage earners », *Statistics in focus* n° 48/2012, Eurostat, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires mensuels moyens nets de tous prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Montants mensuels nets en euros courants				Évolution 2011/10 en euros constants en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres ¹	4 302	3 362	3 988	- 21,8	- 1,5	- 0,6	- 1,5
Professions intermédiaires	2 309	2 011	2 182	- 12,9	- 0,3	- 0,5	- 0,2
Employés	1 649	1 515	1 554	- 8,1	1,2	1,3	1,3
Ouvriers	1 680	1 398	1 635	- 16,8	2,1	1,9	2,1
Ensemble	2 312	1 865	2 130	- 19,3	0,0	0,6	0,2

1. Y c. les chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Évolutions annuelles des salaires moyens

en euros constants et en %

	2005	2008	2011
Salaire moyen net de prélèvements	1,0	0,4	0,2
Salaire moyen net de pré. à structure constante	1,9	1,4	0,1
Incidence des effets de structure sur le salaire net	- 0,9	- 1,0	0,1
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,8	2,8	2,1

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Écart de salaires mensuels nets entre les hommes et les femmes

en euros courants

	2010 (r)	2011
Hommes	2 266	2 312
Femmes	1 815	1 865
Ensemble	2 081	2 130
Différentiel F/H en %	- 19,7	- 19,3

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Salaires horaires nets par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

en euros courants

	2010 (r)	2011	11/10 ¹ en %
Salariés à temps complet	13,85	14,15	0,1
Hommes	14,70	14,99	- 0,1
Femmes	12,31	12,64	0,6
Cadres ²	25,68	25,84	- 1,4
Professions intermédiaires	13,99	14,27	- 0,1
Employés	10,07	10,44	1,5
Ouvriers	10,32	10,77	2,2
SMIC (151,67 heures)	6,96	7,08	- 0,4
Salariés à temps non complet	11,51	11,99	2,0
Hommes	13,37	13,76	0,9
Femmes	10,71	11,13	1,8
Cadres ²	22,80	22,36	- 4,0
Professions intermédiaires	13,19	13,43	- 0,2
Employés	9,02	9,35	1,4
Ouvriers	9,26	9,57	1,2

1. En euros constants.

2. Y c. chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Distribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements en 2011

en euros courants

Déciles	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %
D1	1 226	1 120	1 170	- 8,6
D2	1 378	1 230	1 305	- 10,7
D3	1 515	1 330	1 428	- 12,2
D4	1 657	1 436	1 559	- 13,3
Médiane (D5)	1 820	1 562	1 712	- 14,2
D6	2 024	1 724	1 902	- 14,8
D7	2 309	1 948	2 156	- 15,7
D8	2 794	2 270	2 569	- 18,8
D9	3 733	2 909	3 400	- 22,1
D9/D1	3,0	2,6	2,9	///

Lecture : en 2011, 10 % des salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 170 euros.

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Salaires mensuels moyens nets selon le secteur d'activité

en euros courants

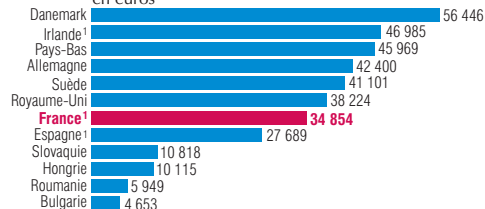
Secteur d'activité en NAF rév. 2	2011	11/10 en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 605	2,2
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 837	1,5
Cokéfaction et raffinage	3 337	4,0
Fabr. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 540	3,3
Fabrication de matériels de transport	2 686	4,9
Fabrication d'autres produits industriels	2 196	3,1
Construction	1 965	2,5
Commerce et réparation	1 934	2,6
Transports et entreposage	2 126	2,7
Hébergement et restauration	1 575	1,7
Information et communication	3 042	1,9
Activités financières et d'assurance	3 233	3,9
Activités immobilières	2 182	0,6
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 113	1,4
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 797	2,2
Autres activités de services	1 850	- 0,2
Ensemble	2 130	2,3

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Salaires annuels bruts moyens dans l'UE en 2011

en euros



1. Données 2010.

Champ : salariés à temps plein des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat.

5.2 Salaires dans la Fonction publique

En France, en 2011, un agent de la **fonction publique** de l'État perçoit en moyenne un **salaire brut** en équivalent-temps plein de 2 918 euros par mois. Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salaire net** moyen s'établit à 2 434 euros par mois. En euros courants, le traitement progresse légèrement en 2011, dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010. Compte tenu d'une hausse des prix de 2,1 % en moyenne annuelle en 2011, le salaire net moyen diminue, entre 2010 et 2011, de 0,1 % en **euros constants**. La rémunération nette moyenne des personnes présentes en 2010 et 2011 pendant vingt-quatre mois consécutifs chez le même employeur avec la même quotité de travail progresse, quant à elle, de 0,9 % en euros constants.

En 2011, après déduction des prélèvements sociaux, un agent de la fonction publique territoriale perçoit en moyenne un salaire net de 1 823 euros par mois, soit une diminution en un an de 0,8 % en euros constants. En raison de la variété des employeurs territoriaux et de leurs politiques salariales, les évolutions selon le type de collectivité sont contrastées. La baisse annuelle du salaire net moyen en euros constants est plus marquée dans les communes et les départements. Le salaire net moyen des agents titulaires baisse de 0,9 % en euros constants. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur territorial en 2010 et 2011 progresse de 0,2 % en euros constants.

Un agent du secteur hospitalier public perçoit, en 2011, un salaire mensuel net moyen de 2 208 euros. Le salaire net moyen diminue en un an de 0,6 % en euros constants. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur public hospitalier en 2010 et 2011 progresse de 1,1 % en euros constants. Le salaire moyen baisse en euros constants pour les catégories des « médecins, pharmaciens, psychologues » et dans une moindre mesure pour les catégories « agents de services et employés administratifs » et « professions intermédiaires soignantes et sociales ».

Aux facteurs collectifs d'évolution des traitements bruts dans les trois fonctions publiques s'ajoutent les effets des mesures en faveur du pouvoir d'achat (indemnisation d'heures supplémentaires et rachat de jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps). Enfin, les facteurs individuels d'évolution des salaires liés à la promotion interne, aux changements de **catégorie** hiérarchique et aux changements de quotités de travail ont un impact sensible sur les salaires.

En 2011, les écarts salariaux moyens entre hommes et femmes sont les plus prononcés dans le secteur hospitalier public où les hommes gagnent 28 % de plus que les femmes. Dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique territoriale, les salaires moyens des hommes sont supérieurs à ceux des femmes de respectivement 18 % et 12 %. ■

Définitions

Catégories d'emploi de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A – fonctions d'études générales, de conception et de direction – est globalement comparable aux cadres. La catégorie B – fonctions d'application – est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C – fonctions d'exécution – est comparable aux ouvriers et employés.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen, fonction publique, prix courants et prix constants, salaire brut ou net : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1486, janvier 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1476, décembre 2013.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2011-2012 », La documentation française, octobre 2013.
- « Légère baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2010 et 2011 », *Informations rapides* n° 184, Insee, août 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires annuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire et le statut en 2011

	Fonction publique de l'État ¹ (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux en euros	11/10 en % en euros constants	Niveaux en euros	11/10 en % en euros constants	Niveaux en euros	11/10 en % en euros constants
Salaires annuels nets moyens						
Titulaires	31 040	- 0,2	22 630	- 0,9	24 600	- 0,1
Catégorie A	34 210	- 0,3	38 700	- 1,4	29 570	- 17,5
Catégorie B	28 350	0,2	26 930	- 1,2	27 730	3,5
Catégorie C	22 170	- 1,2	20 020	- 1,1	20 670	- 0,2
Non-titulaires	23 800	0,5	18 870	0,3	18 430	- 0,5
Personnel médical	///	///	///	///	60 130	- 3,0
Ensemble	29 210	- 0,1	21 870	- 0,8	26 490	- 0,6

1. Niveaux et évolutions à périmètre de la fonction publique d'État constant, i.e. hors intégration dans le champ en 2011 d'un établissement d'environ 8 000 salariés.
Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).
Source : Insee, Siasp.

Salaires annuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique territoriale

	2011		11/10 en % en euros constants
	Effectifs en %	Salaires en euros	
Ensemble	100,0	21 870	- 0,8
Catégorie d'emploi			
Cadres	7,9	38 450	- 1,8
Professions intermédiaires	15,0	26 060	- 1,5
Employés et ouvriers	75,1	19 310	- 1,2
Type de collectivité			
Communes	56,0	20 780	- 0,9
EPCI ¹ à fiscalité propre	10,1	22 880	- 0,6
CCAS ² et caisses des écoles	6,7	19 410	- 0,9
Autres structures intercommunales	3,5	21 300	- 0,8
Départements	15,0	24 490	- 0,9
Incendie - Secours	3,1	29 810	- 1,5
Régions	4,6	22 430	0,3
Autres collectivités locales	1,1	24 680	2,0

1. Établissements publics de coopération intercommunale.
2. Caisses communales d'action sociale.
Champ : salariés en équivalent-temps plein (EQTP) des collectivités territoriales (y c. emplois aidés, hors assistants maternels et familiaux).
Source : Insee, Siasp.

Salaires annuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique d'État en 2011

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	11/10 en % en euros constants
Titulaires	74,7	31 040	- 0,2
dont ¹ : catégorie A	63,5	34 210	- 0,3
catégorie B	19,4	28 350	0,2
catégorie C	16,4	22 170	- 1,2
Non-titulaires	25,3	23 800	0,5
Ensemble	100,0	29 210	- 0,1
Enseignants	45,9	30 160	- 0,5
Non enseignants	54,1	28 390	0,4
Ministères	78,3	29 820	- 0,5
EPA ²	21,7	26 990	3,3

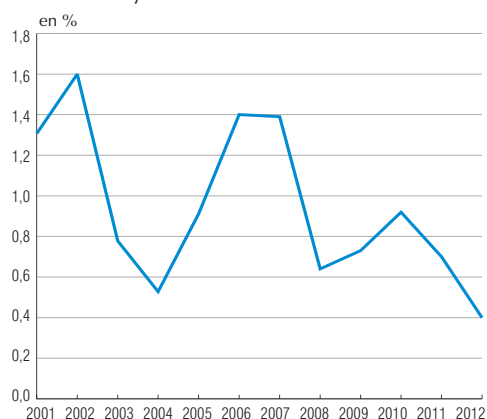
1. En % de l'ensemble des titulaires.
2. Établissements publics administratifs.
Note : niveaux et évolutions à périmètre de la fonction publique d'État constant, i.e. hors intégration dans le champ en 2011 d'un établissement d'environ 8 000 salariés.
Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.
Source : Insee, Siasp.

Salaires nets annuels moyens en EQTP dans le secteur hospitalier public en 2011

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	11/10 en % en euros constants
Médecins, pharmaciens, psychologues ¹	9,0	56 070	- 2,6
Cadres direction, adm., gestion	1,4	43 220	0,9
PI ² soignants et sociales	35,9	27 560	- 0,3
PI ² administratives et techniques	4,8	24 920	0,5
Agents de service ³ et employés administratifs	40,1	19 950	- 0,6
Ouvriers	8,6	19 550	0,8
Non ventilés	0,1	31 180	17,0
Ensemble (hors stagiaires, étudiants, etc.)	100	26 490	- 0,6

1. Hors internes, externes et résidents.
2. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.
3. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.
Champ : hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.
Source : Insee, Siasp.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut



Sources : Insee ; DGAFP

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2014, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 445,38 euros pour 151,67 heures de travail. En moyenne sur l'année 2013, le taux horaire du Smic progresse de 1,3 %. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 25 %, passant de 7,61 euros en 2004 à 9,53 euros en 2013. Le **minimum mensuel garanti de la fonction publique** s'élevé à 1431 euros bruts au 1^{er} janvier 2013.

Au 1^{er} janvier 2013, près de 1,9 million de salariés (hors apprentis et intérimaires) des entreprises du secteur concurrentiel bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 12,3 % des salariés de ces entreprises. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 est supérieure de 1,2 point à celle du 1^{er} décembre 2011. Après une hausse tendancielle entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, la proportion de bénéficiaires a régulièrement diminué entre 2005 et 2010. Elle progresse continûment depuis (+ 500 000 bénéficiaires entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2013).

L'augmentation de la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic s'observe dans une majorité de branches professionnelles et de secteurs d'activité, notamment dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien ainsi que dans celui des transports et entreposage. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 est plus élevée dans

le commerce et les services que dans l'industrie. Elle est, en effet, particulièrement importante dans l'hébergement et la restauration (40 %), puis dans les autres activités de service (24 %), dans la santé humaine et l'action sociale (21 %) et les activités de services administratifs et de soutien (17 %).

La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est plus élevée pour les salariés à temps partiel (29 %) que pour ceux à temps complet (près de 9 %). Cette différence recoupe le fait que le temps partiel est plus répandu dans les entreprises de petite taille et dans certains secteurs d'activité (commerce, tourisme). Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic sont, en effet, particulièrement présents dans les entreprises de moins de dix salariés où ils représentent 28 % des salariés contre 6 % pour celles employant plus de cinq cents salariés ou plus.

Malgré un lent processus de convergence à l'échelle européenne, le **coût horaire de la main d'œuvre** reste fortement hétérogène entre les pays de l'Union européenne en 2011. La France fait partie des pays européens dont le coût horaire de la main d'œuvre est le plus élevé (34,3 euros), derrière la Belgique, la Suède et le Danemark. Le coût horaire de la main d'œuvre augmente avec la taille de l'entreprise, certaines obligations légales ne concernant, en effet, que les entreprises de 50 salariés ou plus. ■

Définitions

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1^{er} janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle jouée, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût de la main d'œuvre, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 », *Dares Analyses* n° 076, Dares, décembre 2013.
- « Au troisième trimestre 2013, l'indice du coût du travail ralentit fortement », *Informations rapides* n° 287, Insee, décembre 2013.
- « La croissance annuelle des coûts de la main d'œuvre quasiment stable à 1,0 % dans la zone euro et dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 197, Eurostat, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier

	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,77	8,86	9,02	9,31
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
– du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	1,8	-0,5	-0,3	1,2
– du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	1,6	-0,3	-0,4	1,1
– du salaire horaire de base des ouvriers ²	1,5	0,7	3,4	1,2	2,3	0,4	-0,1	0,2
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	0,1	1,5	2,1	2,0

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers remplace depuis décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.
Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2008 (au 1 ^{er} mai)	8,63	1 308,9	2,3
2008 (au 1 ^{er} juillet)	8,71	1 321,0	0,9
2009 (au 1 ^{er} juillet)	8,82	1 337,7	1,3
2010 (au 1 ^{er} janvier)	8,86	1 343,8	0,5
2011 (au 1 ^{er} janvier)	9,00	1 365,0	1,6
2011 (au 1 ^{er} décembre)	9,19	1 393,8	2,1
2012 (au 1 ^{er} janvier)	9,22	1 398,4	0,3
2012 (au 1 ^{er} juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2013

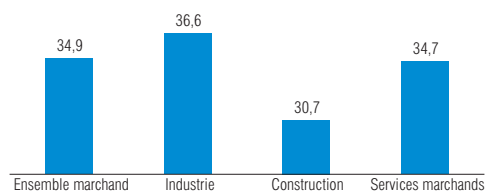
en %

Secteur d'activité en NAF rév. 2 Au 1 ^{er} janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	1,6	n.s.
Industrie manufacturière	6,7	21,9
Production et distribution d'énergie ¹	0,9	0,8
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	5,0	10,1
Construction	9,7	21,6
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	16,9	35,0
Transports et entreposage	5,6	9,0
Hébergement et restauration	39,5	62,7
Information et communication	2,5	7,1
Activités financières et d'assurance	3,1	8,0
Activités immobilières	12,3	24,1
Act. spécialisées, scient. et techniques	7,6	24,3
Activités de services adm. et de soutien	17,0	23,5
Enseignement (hors enseign. public)	5,3	7,8
Santé humaine et action sociale	20,6	30,8
Arts, spectacles et act. récréatives	15,2	22,7
Autres activités de services	23,6	32,4
Ensemble	12,3	28,6

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.
Source : Dares.

Coût horaire du travail selon l'activité en 2012

en euros

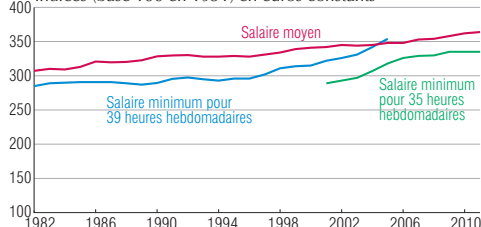


Champ : apprentis inclus.

Source : Eurostat.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2011

indices (base 100 en 1951) en euros constants



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois		Coût de la main d'œuvre en 2011 en euros par heure ¹
	janvier 2012	janvier 2013	
Allemagne	///	///	30,1
Autriche ²	///	///	28,2
Belgique	1 444	1 502	38,7
Bulgarie	138	159	3,3
Chypre	///	///	...
Croatie	373	372	(p) 8,5
Danemark	///	///	39,6
Espagne	748	753	20,8
Estonie	290	320	...
Finlande	///	///	29,9
France	1 398	1 430	34,3
Grèce ³	877	684	17,7
Hongrie	296	335	7,6
Irlande	1 462	1 462	24,6
Italie	///	///	...
Lettonie	286	287	5,8
Lituanie	232	290	5,6
Luxembourg	1 801	1 874	33,7
Malte ³	680	697	8,3
Pays-Bas	1 447	1 469	31,3
Pologne	336	393	7,7
Portugal	566	566	12,3
Rép. tchèque	310	312	10,1
Roumanie	162	158	4,3
Royaume-Uni	1 202	1 264	19,0
Slovaquie	327	338	8,9
Slovénie	763	784	(p) 14,3
Suède	///	///	39,3

1. Coût horaire par salarié en équivalent-temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie et des services marchands de dix salariés ou plus.

2. Données 2010 pour le coût horaire de la main d'œuvre.

3. Données 2009 pour le coût horaire de la main d'œuvre.

Source : Eurostat.

5.4 Revenus des ménages

En 2012, le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** ralentit nettement en valeur, progressant seulement de 0,9 % après + 2,7 % l'année précédente. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale s'accroît de 1,9 % après + 2,1 %, les prix de l'énergie augmentant plus modérément qu'en 2011. Le **pouvoir d'achat** du revenu disponible brut recule ainsi de 0,9 % après avoir progressé de 0,7 % en 2011. Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire par **unité de consommation**, se replie de 1,5 % alors qu'il était stable en 2011 : c'est la plus forte baisse depuis 1984 (- 1,9 %). Le ralentissement du revenu disponible brut de 1,8 point en valeur est imputable aux revenus du patrimoine, aux revenus d'activité ainsi qu'aux impôts courants sur le revenu et le patrimoine. Seules les **prestations sociales** constituent un facteur d'accélération du revenu disponible (+ 0,4 point).

Globalement, les revenus de la propriété perçus par les ménages décélèrent fortement. Les intérêts nets (reçus moins versés) sont bien orientés, soutenus notamment par la hausse du taux du livret A et le relèvement des plafonds des livrets A et de développement durable. En revanche, les dividendes perçus par les ménages sont moins dynamiques qu'en 2011 (+ 1,9 % après + 6,4 %) en lien avec la dégradation des résultats des entreprises. Les revenus de la propriété attribués aux ménages dans le cadre de leur assurance-vie diminuent fortement (- 4,0 % après + 5,6 %).

Par ailleurs, la masse salariale nette reçue par les ménages ralentit à + 1,6 % après + 2,5 % en 2011, reflétant le recul de l'emploi et le léger fléchissement du salaire moyen net par tête. Le revenu des entrepreneurs individuels freine également (+ 1,7 % après + 2,7 %), en ligne avec la dégradation de l'activité.

En 2012, les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages accélèrent nettement (+ 10,2 % après + 6,3 % en 2011), sous l'effet essentiellement de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales : la désindexation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la modification du régime de taxation des plus-values immobilières, la révision des modalités de déclarations de revenus (cas des mariages, Pacs et divorces), la hausse des taux de prélèvements sociaux sur les revenus du capital et l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune.

Les prestations sociales reçues par les ménages accélèrent (+ 4,0 % après + 2,8 %). La croissance des prestations du régime général est essentiellement portée, d'une part par la branche vieillesse du fait de l'augmentation tendancielle du nombre de retraités et d'autre part par la branche famille suite à la revalorisation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire. En outre, les prestations de l'Unedic accélèrent nettement (+ 5,2 % après - 0,4 %) avec la hausse du chômage. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

Déflateur, prestations sociales (ou transferts sociaux), revenu disponible brut des ménages (RDB), unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2013.
- « Revenus d'activité des non-salariés en 2010 – Les indépendants « classiques » gagnent sept fois plus que les auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1448, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Du revenu primaire au revenu disponible brut des ménages

en % du revenu primaire

	1960	1970	1980	1990	2000	2010 (r)	2012
Revenu primaire brut (en milliards d'euros)	34,3	92,9	340,6	753,9	1 058,3	1 436,6	1 514,0
Revenu primaire brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	33,7	27,6	20,9	20,3	19,8	18,9	18,8
Rémunération des salariés	61,2	67,1	73,3	71,2	71,5	72,5	72,5
Revenus du patrimoine	5,1	5,3	5,8	8,5	8,8	8,6	8,7
- Transferts nets de redistribution	- 5,0	- 8,3	- 11,7	- 12,0	- 13,7	- 10,1	- 11,6
Prestations sociales reçues	15,4	18,3	22,2	25,1	26,0	28,9	29,4
Cotisations sociales versées	- 16,7	- 21,3	- 27,5	- 30,5	- 27,5	- 28,3	- 28,9
Impôts sur le revenu et le patrimoine	- 4,4	- 5,5	- 6,9	- 7,6	- 12,6	- 11,4	- 12,7
Autres transferts courants	0,7	0,2	0,5	0,9	0,4	0,7	0,6
= Revenu disponible brut	95,0	91,7	88,3	88,0	86,3	89,9	88,4
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	32,6	85,2	300,6	663,2	913,3	1 290,9	1 338,4

Champ : y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat

en %

	1960	1970	1980	1990	2000	2010 (r)	2012
Revenu disponible brut (RDB) en milliards d'euros	32,6	85,2	300,6	663,2	913,3	1 290,9	1 338,4
Évolution du revenu disponible brut	11,5	12,5	13,5	6,2	5,5	2,0	0,9
Évolution du prix de la dépense de cons. finale des mén.	3,3	5,1	12,8	2,8	2,4	1,1	1,9
Évolution du pouvoir d'achat du RDB ¹	8,0	7,1	0,6	3,3	3,0	0,9	- 0,9
Évolution du pouvoir d'achat par personne	7,0	6,1	0,1	2,8	2,3	0,4	- 1,4
Évolution du pouvoir d'achat par ménage	6,9	5,1	- 0,8	2,1	1,6	0,0	- 1,9
Évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation	7,1	5,8	- 0,3	2,6	2,2	0,4	- 1,5

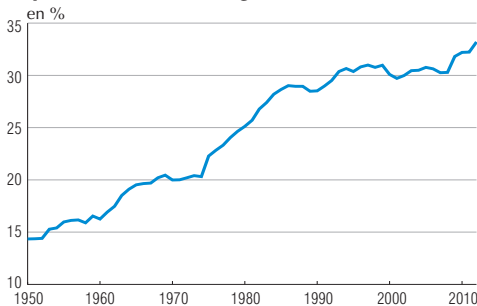
1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Note : évolutions par rapport à l'année précédente.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

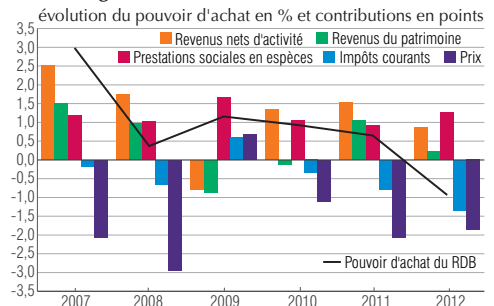
Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages de 1950 à 2012



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Revenu disponible des ménages par habitant dans l'Union européenne en 2011

	Revenu médian ¹		Revenu médian ¹		Revenu médian ¹			
	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²		
Allemagne	19 043	18 242	France	19 995	18 058	Pologne	5 025	8 207
Autriche	21 319	20 252	Grèce	10 985	11 482	Portugal	8 410	9 584
Belgique	20 008	17 995	Hongrie	4 535	7 017	Rép. tchèque	7 451	9 859
Bulgarie	2 901	5 701	Irlande	19 726	16 829	Roumanie	2 116	3 556
Chypre	17 214	19 240	Italie	15 972	15 515	Royaume-Uni	17 136	16 805
Croatie	5 543	7 305	Lettonie	4 150	5 666	Slovaquie	6 306	8 856
Danemark	26 394	18 681	Lituanie	4 005	6 165	Slovénie	11 999	13 809
Espagne	12 514	12 907	Luxembourg	32 538	26 669	Suède	22 506	18 475
Estonie	5 598	7 338	Malte	10 862	14 034	UE	14 811	...
Finlande	21 826	17 744	Pays-Bas	20 310	18 752			

1. Revenu par unité de consommation.

2. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

Note : revenu annuel.

Source : Eurostat.

5.5 Niveaux de vie - Pauvreté

En 2011, le **niveau de vie** annuel moyen des individus s'établit à 23 130 euros. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 1 629 euros par mois. Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 39,5 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 2010 et 2011, le niveau de vie médian est resté stable en euros constants. Les déciles supérieurs à la **médiane** progressent tous, contrairement à l'année passée, alors que ceux situés en dessous de la médiane poursuivent leur baisse. Le 9^e **décile** progresse de 2,1 % en euros constants, plus fortement que les trois précédents. À l'inverse, les quatre premiers déciles de niveau de vie continuent à diminuer en 2011 en euros constants (entre - 0,2 % et - 0,8 % selon le décile), mais à un rythme moins élevé que les deux années précédentes. De ce fait, la hausse des inégalités se poursuit, le **rapport interdécile** (D9/D1) passant notamment de 3,5 à 3,6.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des chômeurs (13 500 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes en emploi (21 820 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des inactifs (18 370 euros). En 2011, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 19 500 euros.

Le **seuil de pauvreté** est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant le seuil officiel en France et dans l'Union européenne. Le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % de la médiane est de 14,3 % en 2011 et il s'accroît de 0,3 point entre 2010 et 2011. Ce sont donc 8,7 millions de personnes qui vivent ainsi avec moins de 977 euros par mois.

En 2011, 2,7 millions d'enfants vivent dans des **ménages** dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit un taux de pauvreté de 19,5 %. Les enfants pauvres vivent plus fréquemment dans des familles monoparentales. Le taux de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché de l'emploi. C'est dans les ménages exposés au chômage ou à l'inactivité que la pauvreté des enfants est la plus fréquente. Au contraire, vivre avec deux parents actifs occupés préserve les enfants de la pauvreté.

Au sein de l'Union européenne, en 2011, la République tchèque et les Pays-Bas affichent les taux de pauvreté les plus faibles (respectivement 9,6 % et 10,1 %). À l'opposé, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés (supérieurs à 20 %) en Grèce, Roumanie, Espagne, Bulgarie et Croatie. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté : proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Déciles et rapports interdéciles, enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), indice de Gini, médiane, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible des ménages, unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2013.
- « Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France », *La documentation française*, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2011 en %

Âge au 31 décembre	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 18 ans	11,1	11,1	19,8	19,2
18 à 29 ans	13,0	10,8	21,0	17,7
30 à 49 ans	8,0	6,7	14,2	11,7
50 à 59 ans	7,1	7,2	11,8	11,5
60 à 74 ans	3,3	3,5	8,3	7,9
75 ans ou plus	4,6	3,1	12,5	8,5
Ensemble	8,2	7,7	14,9	13,6
Pers. pauvres (en milliers)	2 580	2 275	4 708	4 022

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee, enquête ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Niveau de vie annuel moyen des individus selon le type de ménage en 2011

Type de ménage	Nombre total d'individus	Niveau de vie
	en milliers	en euros

Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans	49 749	22 930
Personnes seules	5 712	20 740
dont : hommes actifs	2 483	22 440
femmes actives	1 961	20 990
Familles monoparentales	5 202	16 120
dont : mères inactives	923	11 790
mères actives	3 491	16 500
Couples	37 038	24 420
dont : homme actif - femme inactive sans enfant	1 215	28 970
homme actif - femme inactive avec trois enfants ou plus	2 414	16 680
couples d'actifs sans enfant	4 730	30 440
couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 994	23 000
Ménages complexes	1 796	18 900

Ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus	11 461	23 970
Ensemble des individus	61 210	23 130

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee, enquête ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2011

	Structure de la population	
	des enfants pauvres	des enfants non pauvres
Un couple	60,7	85,8
Deux actifs occupés	12,0	63,1
Un actif occupé, un chômeur	7,0	5,4
Un actif occupé, un inactif	25,0	15,5
Deux chômeurs	2,5	0,4
Un chômeur, un inactif	9,0	0,7
Deux inactifs	5,2	0,7
Une personne seule	34,4	11,8
Un actif occupé	12,6	10,3
Un chômeur	8,3	0,8
Un inactif	13,5	0,7
Autres¹	4,9	2,4
Total	100,0	100,0

1. Enfants ne vivant pas dans un ménage de type parent(s) et enfant(s).
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; pauvreté au seuil de 60 % des personnes de moins de 18 ans.
Sources : Insee, enquête ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2009	2010 ¹	2011 ¹
Niveau de vie annuel en euros			
1 ^{er} décile (D1)	10 800	10 620	10 530
Médiane (D5)	19 780	19 550	19 550
9 ^e décile (D9)	37 170	36 670	37 450
Indicateurs d'inégalité			
D9/D1	3,44	3,50	3,60
D9/D5	1,88	1,90	1,90
D5/D1	1,83	1,80	1,90
S20 (en %)	8,9	8,7	8,6
S50 (en %)	30,7	30,1	29,8
S80 (en %)	61,8	60,7	60,5
Indice de Gini	0,290	0,303	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

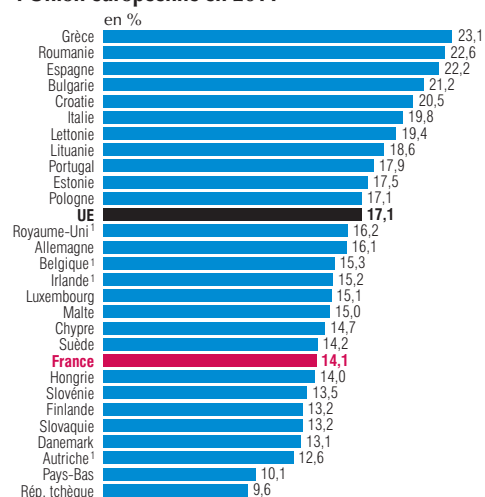
Taux de pauvreté selon le seuil

	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1970	5 785	12,0	8 649	17,9
1990	3 751	6,6	7 848	13,8
2000	4 165	7,2	7 838	13,6
2005	4 270	7,2	7 766	13,1
2006	4 188	7,0	7 828	13,1
2007	4 281	7,2	8 035	13,4
2008	4 272	7,1	7 836	13,0
2009	4 507	7,5	8 173	13,5
2010 ¹	4 677	7,7	8 520	14,0
2011 ¹	4 856	7,9	8 729	14,3

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee, enquêtes RF et ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Taux de pauvreté après transferts sociaux dans l'Union européenne en 2011



1. Données 2010.

Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Source : Eurostat.

5.6 Retraites

En fin d'année 2011, 15,3 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Cet effectif progresse de 1,4 % par rapport à la fin 2010, soit 211 000 personnes supplémentaires contre 360 000 personnes par an en moyenne entre 2006 et 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010 qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits, à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 13,1 millions de bénéficiaires d'un droit direct ou dérivé au 31 décembre 2011.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 256 euros mensuels en décembre 2011, soit 3,2 % de plus qu'à la fin de 2010. Il croît entre 2006 et 2011 au rythme annuel moyen d'environ 1 point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières plus favorables et de pensions en moyenne plus élevées, est qualifié « d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement marqué pour les femmes dont le montant moyen de pension de droit

direct s'élève à 932 euros mensuels contre 1 603 euros pour les hommes.

À la faveur de l'amélioration du niveau des pensions de retraite, le nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** a régulièrement diminué de 1966 à 2003 et décroît plus lentement depuis 2004. Depuis 2009, les revalorisations exceptionnelles sur quatre ans du minimum vieillesse ont atténué cette tendance à la baisse. Au 31 décembre 2011, 573 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un seuil minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2011 fixe le minimum vieillesse à 742 euros mensuels pour les personnes seules. Cette revalorisation de 4,7 % a permis un gain de pouvoir d'achat de 2,5 % en moyenne sur l'année pour une personne seule.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2011, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 860 000 bénéficiaires d'une rente et trois millions d'adhérents dont plus de deux millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 156 milliards d'euros d'**encours**. ■

Définitions

Minimum vieillesse : Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'invalidité au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

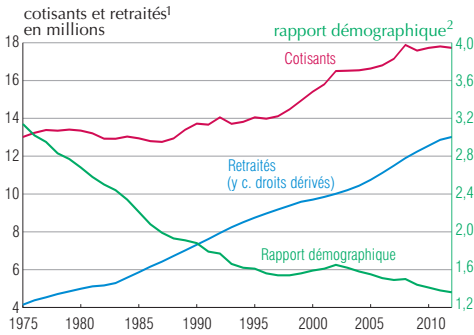
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), fonds de pension des élus locaux (FONPEL), pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), plan d'épargne retraite populaire (PERP), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le passage de l'emploi à la retraite », *Insee Première* n° 1449, juin 2013.
- « Les retraités et les retraites en 2011 », *collection études et statistiques*, Drees, avril 2013.
- « Retraites : un état des lieux du système français », *Douzième rapport*, Conseil d'orientation des retraites, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2012



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Cnav.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

Au 31 décembre	2005	2010	2011
Retraités ayants-droit (e)	13 260	15 080	15 291
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	573

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayants-droit ; France entière pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.
 Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2011

	Montant	en %
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	35 811	23
PERP ¹	7 508	5
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PRÉFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL) ²	20 950	13
RMC (retraite mutualiste du combattant) ²	7 076	5
Autres contrats souscrits individuellement ³	277	0
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	119 931	77
Professions indépendantes (à titre individuel)	27 617	18
Contrats Madelin ¹	23 873	15
Contrats « Exploitants agricoles » ¹	3 744	2
Salariés (à titre collectif)	92 314	59
PERCO	5 000	3
Contrats de type art. 39 du CGI ¹	31 343	20
Contrats de type art. 82 du CGI ¹	2 209	1
Contrats de type art. 83 du CGI (dont branche 26) ¹	47 287	30
PERE ¹	491	0
REPMA, ancien PER « Balladur »	2 299	1
Autres contrats souscrits collectivement ³	3 685	2
Ensemble des dispositifs	155 742	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurances sur les sources FFSA.
 2. La série a été redressée à partir de données estimées.
 3. Champ non constant au sein de la catégorie « autres ».
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2011	2012	12/11 en %
Cotisations sociales	65 291	67 752	3,8
Cotisations prises en charge par l'État	1 156	913	-21,0
Impôts et taxes affectés	10 243	11 176	9,1
Transferts entre organismes	5 057	5 277	4,4
Fonds de solidarité vieillesse	19 109	20 704	8,3
Produits divers	900	932	3,6
Total des recettes	101 755	106 754	4,9
Prestations légales	97 863	101 570	3,8
Prestations extra-légales	347	374	7,7
Prestations IEG ¹	1 558	1 584	1,6
Transferts	5 257	5 242	-0,3
Diverses charges techniques	597	654	9,4
Dotations aux provisions	685	737	7,5
Charges diverses	1 464	1 380	-5,7
Total des dépenses	107 773	111 540	3,5
Solde	- 6 017	- 4 787	///

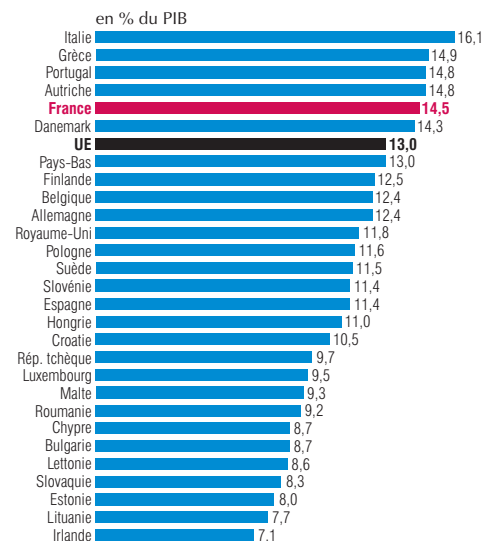
1. Industries électriques et gazières.
 Source : Cnav.

Montant des pensions moyennes brutes

	en %		
	2005	2010	2011
Montant mensuel moyen par retraité, tous régimes confondus (en euros courants)	1 062	1 216	1 256
Évolution annuelle du montant mensuel brut	3,2	1,9	3,2
Évolution annuelle du montant mensuel corrigé de l'inflation ¹	1,6	0,2	0,8

1. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix hors tabac pour la France en glissement annuel au 31 décembre de l'année.
 Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans l'UE en 2011



Source : Eurostat.

5.7 Protection et aide sociale

En 2011, les recettes de la **protection sociale** s'établissent à 661,5 milliards d'euros et retrouvent une croissance forte (+ 4,5 %), après deux années moroses dues au contexte économique dégradé. Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 672,9 milliards d'euros et croissent, pour leur part, à un rythme ralenti pour la deuxième année consécutive (+ 2,9 %). Le solde de la protection sociale s'améliore ainsi de manière significative en 2011 : - 11,4 milliards d'euros (- 0,6 point de PIB) contre - 20,8 milliards d'euros en 2010.

Les **prestations de protection sociale** qui constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale représentent 638,8 milliards d'euros en 2011. La croissance de ces prestations reste mesurée (+ 3,0 %). Le risque vieillesse-survie est le plus important en masse puisque ses prestations représentent 45 % de l'ensemble des prestations de protection sociale. Malgré une moindre hausse du nombre de retraités, la croissance des dépenses de ce risque est soutenue en 2011 (+ 4,1 %). Les dépenses maladie, principale composante du risque santé, progressent, en revanche, faiblement en 2011 (+ 2,1 %). Compte tenu d'une meilleure maîtrise de la dépense engagée, la croissance des dépenses afférentes à la maladie ralentit depuis 2005, tandis que les dépenses d'invalidité s'accroissent (+ 4,4 % en moyenne annuelle entre 2006

et 2011). Les prestations relatives aux risques emploi et maternité sont en baisse en 2011 (respectivement - 1,0 % et - 2,1 %). Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale (15,5 milliards d'euros) augmentent de 4,5 % en 2011 après + 5,6 % en 2010. Ces fortes augmentations traduisent à la fois la dégradation du climat économique et la montée en charge du **revenu de solidarité active (RSA)**. Sur une longue période, le rythme de croissance de ce risque est le plus dynamique, reflétant l'augmentation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cours des dernières décennies.

Au 31 décembre 2012, en métropole, 3,6 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou au titre de l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de près d'1,4 million de prestations. Le nombre de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** continue de croître régulièrement (303 500 décisions fin 2012). Fin 2012, 3,8 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Parmi elles, près de 1,7 million bénéficient du RSA. L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** est le deuxième minimum social en termes d'allocataires, après le RSA. Le nombre d'allocataires progresse de 4,2 % par rapport à 2011. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), cotisations sociales, minima sociaux, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012 », *études et résultats* n° 858, Drees, novembre 2013.
- « La protection sociale en France et en Europe en 2011 », *études et statistiques*, Drees, octobre 2013.
- « L'allocation personnalisée d'autonomie à l'horizon 2040 », *Insee Analyses* n° 11, septembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2011 (r)	2012	12/11 en %
Allocations familiales (AF)	4 952	4 973	0,4
Complément familial (CF)	859	853	-0,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2 997	2 977	-0,7
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	199	211	6,5
Allocation de soutien familial (ASF)	740	737	-0,3
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	54	51	n.s.
Allocation de base (AB)	1 931	1 914	-0,8
Complément de libre choix d'activité ² (CLCA)	542	528	-2,6
CMG assistante maternelle ³ et AFEAMA ⁴	769	779	1,3
CMG garde d'enfants à domicile ³ et AGED ⁵	67	64	-3,9
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 367	2 343	-1,0

1. Effectifs en décembre. 2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. 3. CMG : complément de libre choix du mode de garde. 4. AFEAMA : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. AGED : allocation de garde d'enfant à domicile. Champ : France (y c. Mayotte depuis 2011), tous régimes. Sources : Drees ; CNAF.

Comptes de la protection sociale

	en millions d'euros	
	2011	11/10 en %
Emplois (hors transferts¹)	672 939	2,9
Prestations de protection sociale	638 837	3,0
Prestations sociales (versées aux ménages)	550 167	3,0
en espèces	406 176	3,1
en nature	143 563	2,5
Prestations de services sociaux	88 670	2,8
Autres emplois (frais de gestion, frais financiers...)	34 101	1,9
Ressources (hors transferts¹)	661 533	4,5
Cotisations effectives	367 098	3,6
Cotisations d'employeurs	232 800	4,7
Cotisations de salariés	106 688	2,4
Cotisations de travailleurs indépendants	24 453	-0,6
Autres cotisations effectives	3 157	0,7
Cotisations imputées	51 917	3,8
Impôts et taxes affectés	162 367	8,1
Contributions publiques	67 253	2,6
Autres recettes (produits financiers, subventions...)	12 898	-1,0
Solde	- 11 406	///

1. Les transferts sont les flux internes entre les différents régimes de protection sociale. Sources : Drees.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

Au 31 décembre	effectifs		
	2011	2012 (p)	12/11 en %
Aide aux personnes âgées	1 362 490	1 385 540	1,7
Aide aux personnes handicapées	355 590	367 970	3,5
Aide sociale à l'enfance	297 250	303 470	2,1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 474 510	1 555 380	5,5

Champ : France métropolitaine. Sources : Drees ; CNAF ; CCMSA ; Dares.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %				
	2007 (r)	2008 (r)	2009 (r)	2010 (r)	2011
Prestations de protection sociale / PIB	29,3	29,7	31,9	32,0	31,9
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	36,0	36,1	37,4	37,8	37,8
Ressources de la protection sociale / PIB	31,5	32,0	33,0	32,7	33,1
Part des PO finançant la protection sociale ²	65,2	66,3	70,3	69,2	68,6

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages. 2. PO : prélèvements obligatoires. Il s'agit des impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Sources : Drees ; Insee.

Barèmes des minima sociaux en 2013

valeurs mensuelles en euros courants

	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	483,24	483,24
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	483,63	1 113,00
Allocation équivalent retraite (AER) ¹	1 044,20	1 647,84
Allocation temporaire d'attente (ATA) ²	340,67	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	776,59	776,59
Allocation de solidarité aux personnes âgées	777,17	777,17
Allocation supplémentaire d'invalidité	396,21	688,86
Allocation veuvage (AV)	594,41	743,14

1. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date.

2. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.

Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux en 2012

Au 31 décembre	en milliers	
	2012 (p)	12/11 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	997,0	4,2
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solid. aux pers. âgées (ASPA) ¹	564,4	-1,4
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	411,0	11,4
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	82,1	-2,5
Alloc. transit. de solidarité de rempl. (ATS-R)	28,4	-23,5
Allocation temporaire d'attente (ATA)	49,6	4,2
Allocation veuvage (AV)	6,5	-3,0
Revenu de solidarité (RSO)	11,2	-7,4
Revenu de solid. active (RSA) « socle » France entière	1 687,2	6,2
Ensemble des minima sociaux	3 837,4	4,4

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1^{er} janvier 2011 (1^{er} janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Source : Drees.

Prestations de protection sociale en 2011

en millions d'euros

	2011	11/10 en %
Maladie	174 022	2,1
dont régimes assurantiels	147 635	1,9
Invalidité	32 644	5,8
dont régimes assurantiels	7 928	4,8
Accidents du travail et maladies professionnelles	11 486	0,3
dont régimes assurantiels	10 393	0,8
Vieillesse	252 002	4,4
dont régimes assurantiels	239 714	4,6
Survie	38 062	2,5
dont régimes assurantiels	33 904	2,7
Famille	48 495	1,7
dont régimes assurantiels	30 986	1,6
Maternité	7 724	-2,1
dont régimes assurantiels	7 655	-2,2
Emploi	42 126	-1,0
dont régimes assurantiels	30 450	-1,0
Logement	16 777	3,3
dont régimes d'intervention publique	12 237	3,8
Pauvreté-exclusion sociale	15 498	4,5
dont régimes d'intervention publique	12 698	4,6
Total des prestations sociales	638 837	3,0

Source : Drees.

Conditions de vie Société

Consommation

Logement

Justice

Santé - Handicap - Dépendance

Enseignement - Éducation

6.1 Consommation des ménages

En 2012, la **dépense de consommation finale des ménages** se replie en volume pour la première fois depuis 1993 (- 0,4 %). C'est la seconde baisse des dépenses de consommation enregistrée en 60 ans. Alors que le **revenu disponible brut des ménages** ralentit fortement en valeur, les prix de leurs dépenses de consommation continuent de progresser (+ 1,9 %). En conséquence, le **pouvoir d'achat** des ménages recule nettement. La **consommation effective des ménages** est stable.

Après avoir renoué avec la croissance en 2011, les achats d'automobiles neuves et d'occasion chutent en 2012. Une telle baisse n'avait pas été observée depuis 1997. En volume, le marché des voitures d'occasion résiste, tandis que celui du neuf recule pour la troisième année consécutive.

En 2012, la dépense de consommation en biens et services de l'économie de l'information se contracte en valeur, après avoir été stable en 2011. Mesurée en volume, elle reste dynamique, soutenue par la baisse des prix. Le secteur est porté par le marché des téléphones mobiles, en lien avec l'essor des *smartphones*, et par les services de télécommunications. Suite à l'arrivée sur le marché d'un nouvel opérateur et la généralisation des offres illimitées, les prix de ces services se replient plus fortement que les années précédentes. L'intérêt des ménages pour l'informatique ne se dément pas, les tablettes prenant le relais des ordinateurs. À l'inverse, les achats

de téléviseurs reculent après plusieurs années de croissance dynamique portée par l'arrivée de la TNT et l'équipement des ménages en écran plat. Les dépenses liées à la culture et aux loisirs sont le principal poste à pâtir de la baisse du pouvoir d'achat.

Les **dépenses de consommation des ménages consacrées au logement**, à son chauffage et à son éclairage, représentent une part majoritaire des **dépenses pré-engagées** (78,2 % en 2012). La consommation des ménages en loyers progresse de 1 % en valeur par rapport à 2011, après six années de ralentissement : cette hausse est la conséquence de l'augmentation de l'**indice de référence des loyers**, qui sert de référence pour la revalorisation maximale des loyers en cours de bail mais aussi des augmentations de loyers au moment d'un changement de locataire. Les dépenses en produits énergétiques augmentent en volume. Ce rebond est le fait des dépenses en chauffage et éclairage qui retrouvent un niveau normal après une année 2011 particulièrement douce.

La consommation de produits alimentaires se maintient en volume, malgré une nouvelle accélération des prix. La consommation de tabac décroît. La consommation des ménages en assurance reste stable. Les dépenses de santé des ménages poursuivent leur croissance. Il en est de même pour les soins pris en charge par la collectivité (médicaments, médecine de ville et hôpitaux). ■

Définitions

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement.

Consommation effective des ménages, dépense de consommation en logement, dépenses pré-engagées, indice de référence des loyers, pouvoir d'achat, revenu arbitral, revenu disponible brut des ménages : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En 2012, plus d'une personne sur deux a déjà acheté sur Internet », *Insee Première* n° 1453, juin 2013.
- « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première* n° 1450, juin 2013.
- « Les comptes de la nation en 2012 – Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation des ménages par fonction

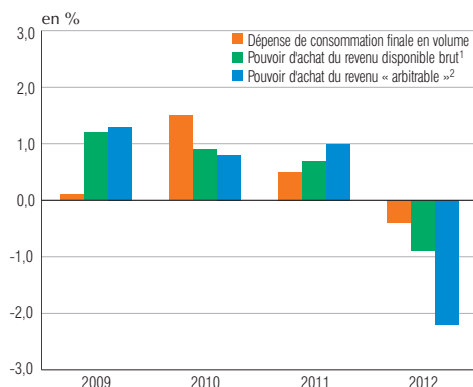
	Consommation en milliards d'euros	Variation annuelle en volume en %			Poids dans la valeur de la consommation effective en %	
		2012	2010 (r)	2011 (r)	2012	2002
Alimentation et boissons non alcoolisées	156,3	1,2	0,8	0,7	11,0	10,4
Produits alimentaires	142,4	1,0	0,6	0,8	10,2	9,5
dont : pains et céréales	22,7	1,9	3,5	1,8	1,5	1,5
viandes	39,7	0,8	-0,5	-0,3	3,0	2,6
poissons et crustacés	10,0	0,8	-1,6	-0,9	0,7	0,7
lait, fromages et oeufs	22,5	2,4	1,8	1,5	1,5	1,5
fruits et légumes	25,9	-0,7	-1,6	1,4	1,9	1,7
Boissons non alcoolisées	13,9	3,3	3,0	0,0	0,8	0,9
Boissons alcoolisées et tabac	36,6	-0,2	0,1	-2,8	2,8	2,4
Boissons alcoolisées	17,1	-0,4	1,0	-1,5	1,3	1,1
Tabac	19,4	0,1	-0,6	-3,8	1,4	1,3
Articles d'habillement et chaussures	47,7	0,8	-1,0	-2,3	4,0	3,2
Logement, chauffage, éclairage	292,7	1,4	-1,1	1,7	17,9	19,5
dont : location de logement	209,7	1,1	0,9	1,2	13,1	14,0
chauffage, éclairage	48,5	4,9	-11,5	6,2	2,7	3,2
Équipement du logement	65,2	2,4	1,5	-1,4	4,6	4,3
Santé	44,0	2,4	2,9	2,8	2,6	2,9
Transport	159,2	-0,4	0,6	-3,6	11,0	10,6
Achats de véhicules	37,4	-2,7	0,9	-9,5	3,3	2,5
Carburants, lubrifiants	42,8	-1,1	-1,3	-2,3	2,7	2,9
Services de transports	26,0	2,0	3,7	1,2	1,5	1,7
Communications	30,1	2,9	5,6	9,1	2,1	2,0
Loisirs et culture	92,0	2,8	2,5	-1,5	6,9	6,1
Éducation	9,5	-0,9	-0,1	1,0	0,5	0,6
Hôtels, cafés et restaurants	80,4	1,6	1,3	-1,4	5,6	5,4
Autres biens et services	127,8	1,1	1,4	0,3	8,5	8,5
dont : soins personnels	25,5	3,4	3,5	1,6	1,7	1,7
assurances	43,4	-0,8	1,5	0,1	2,3	2,9
Correction territoriale	-11,6	-26,7	23,1	52,7	-1,1	-0,8
Dépense de consommation des ménages	1 129,8	1,5	0,5	-0,4	76,4	75,3
Dépense de consommation des ISBLSM ¹	42,5	3,8	1,6	1,9	2,7	2,8
Dépense de consommation des APU ²	328,3	1,7	1,5	1,4	20,9	21,9
dont : santé	145,5	2,8	2,1	2,2	9,1	9,7
éducation	97,0	0,3	0,3	0,4	6,9	6,5
Consommation effective des ménages	1 500,6	1,6	0,8	0,0	100,0	100,0

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation dans quelques pays de l'UE en 2011

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	11,5	13,8	13,4	14,2	9,1
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	3,2	2,9	3,2	2,8	3,7
Articles d'habillement et articles chaussants	4,9	5,3	4,3	7,4	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	24,4	20,4	25,0	22,4	23,9
Ameublement, équip. ménager et entretien courant de la maison	6,2	4,8	5,8	7,2	5,0
Santé	4,8	3,5	3,8	2,9	1,8
Transports	14,0	11,5	14,3	12,8	14,2
Communications	2,6	2,8	2,8	2,4	2,2
Loisirs et culture	8,9	8,1	8,3	7,3	10,7
Enseignement	1,0	1,4	0,8	1,0	1,5
Hôtels, cafés et restaurants	5,9	17,7	7,1	10,2	10,0
Autres biens et services	12,6	7,9	11,2	9,6	11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Eurostat.

6.2 Équipement des ménages

En 2012, dans un contexte de stabilité de l'inflation, les **ménages** français consacrent 8,4 % de leurs **dépenses de consommation** à l'achat de **biens durables**, soit 0,4 points de moins qu'en 2011. Pour certains de ces biens durables qui semblent avoir atteint un taux d'équipement qu'ils ne pourront dépasser, les achats s'inscrivent désormais dans une logique de renouvellement.

Les ménages français disposent presque tous aujourd'hui d'un réfrigérateur, d'un téléviseur et d'un lave-linge. Le four à micro-ondes équipe 87 % des ménages en 2011, alors qu'il n'était présent que dans trois quarts des foyers en 2004. Malgré le prolongement de la crise et la contraction du **pouvoir d'achat**, l'équipement des ménages en technologies de l'information et de la communication se poursuit. Près de 70 % des ménages ont une connexion **internet** à leur domicile. Le phénomène marquant de ces dernières années est l'équipement croissant des seniors en téléphonie mobile : une majorité des plus de 60 ans possède aujourd'hui un téléphone portable et plus de deux sur cinq possèdent une connexion Internet à domicile. À l'inverse, l'équipement en téléviseurs stagne à 97 % et le taux d'équipement en lecteurs DVD ou magnétoscopes amorce une légère baisse.

Les ménages multi motorisés représentent 36 % de l'ensemble des ménages, contre 26 % en 1990 et 16 % en 1980. Le **taux de motorisation** est largement lié au revenu, à l'âge du chef de ménage, à la catégorie socio-

professionnelle, aux zones d'habitation et aux nombres de personnes composant le ménage. Plus de 90 % des ménages habitant les zones rurales possèdent un véhicule, contre moins des deux tiers des ménages vivant en région parisienne (65 % en 2011). Les équipements de confort sont de plus en plus diffusés : 71 % des voitures bénéficient ainsi en 2012 d'un système de climatisation. Les équipements de sécurité ont également progressé : 65 % des véhicules possèdent un système antiblocage des roues (ABS), 37 % un limiteur de vitesse et 30 % un système central de stabilité (ESP).

L'accès à internet dans l'Union européenne est aujourd'hui largement répandu et les particuliers utilisent internet pour un grand nombre d'activités dont, entre autres, l'achat de biens ou de services en ligne. Dans l'Union européenne en 2012, 75 % des personnes âgées de 16 à 74 ans ont utilisé internet au cours des douze derniers mois et près de 60 % de ces utilisateurs ont déclaré avoir utilisé internet pour effectuer des achats en ligne. Cependant 5,5 % des ménages de l'Union européenne déclarent encore aujourd'hui ne pas avoir les moyens de posséder un ordinateur.

En 2011 dans l'Union européenne, plus de 8 % des ménages ne possède pas de voiture, une proportion qui dépasse 41 % en Roumanie et 30 % en Lettonie. En Roumanie et en Bulgarie, plus de 10 % de la population vit dans un ménage ne possédant pas de lave-linge pour cause de ressources insuffisantes. ■

Définitions

Biens durables : au sens de la comptabilité nationale, biens de consommation ou de production dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un bien durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir sont des biens de consommation durables. Les machines servant au processus de production des entreprises sont des biens de production durable.

Dépenses de consommation finale des ménages, internet, ménage, pouvoir d'achat, taux de motorisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Dans l'UE, près de 60 % des utilisateurs d'internet achètent en ligne », *communiqué de presse* n° 147, Eurostat, octobre 2013.
- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques 2013*, CCFA, septembre 2013.
- « L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile », *Insee Première* n° 1452, juin 2013.
- « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première* n° 1450, juin 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équipement des ménages 6.2

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2011

en %

Type d'équipement	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Congélateur	66,5	87,6	92,3	91,3	89,9
Four à micro-ondes	88,6	92,2	90,1	80,6	87,1
Lave-linge	77,6	93,8	96,6	96,2	95,1
Lave-vaisselle	n.s.	51,6	61,7	51,4	54,1
Téléviseur couleur	91,4	95,7	97,5	98,9	97,4
Magnétoscope ou lecteur DVD	70,9	85,2	87,9	69,7	80,0
Téléphone fixe	63,6	84,5	91,1	95,9	90,2
Téléphone portable	99,6	98,5	94,6	67,9	85,9
Micro-ordinateur (y compris portable)	94,4	93,5	85,9	44,9	73,0
Connexion à Internet	85,4	89,5	82,1	41,8	69,2
Voiture	73,4	86,2	89,2	75,3	82,8
2 voitures ou plus	n.s.	41,3	45,2	23,9	35,7

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC.

Évolution de la consommation de biens durables

en %

	Évolution en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2012
	2011 (t)	2012	
Automobiles	1,0	-10,1	3,1
dont automobiles neuves	-1,4	-13,6	2,1
Téléviseurs	6,1	-7,2	0,3
Réfrigérateurs, congélateurs	3,4	1,5	0,2
Lave-linge	2,3	3,7	0,1
Meubles	1,2	-3,8	1,3
Autres biens durables ¹	6,1	3,2	3,4
Ensemble des biens durables	3,3	-3,4	8,4

1. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Équipement automobile des ménages

en %

	1990	2000	2010	2012 (p)
Ménages motorisés	76,8	80,3	83,5	83,3
Monomotorisés	50,5	50,7	47,6	48,1
Bimotorisés	23,0	25,4	30,7	30,4
Trimotorisés ou plus	3,3	4,2	5,2	4,8
Ménages non motorisés	23,2	19,7	16,5	16,7
Âge moyen du véhicule (en années)	5,9	7,3	8,0	8,3
Durée moyenne de détention (en années)	3,7	4,4	5,0	5,2
Voitures particulières d'occasion	50,0	56,1	58,9	57,9

Sources : CCFA ; TNS-Sofres ; Ademe ; Insee ; SOeS.

Manque d'équipement des ménages en biens durables au sein de l'UE en 2011

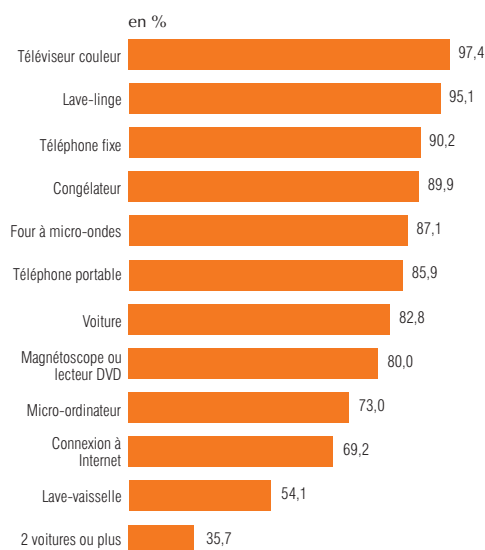
en % de la population

	Ménages n'ayant pas les moyens de posséder		
	une voiture	un ordinateur	une machine à laver
Allemagne	7,7	4,5	0,5
Autriche	5,6	3,0	0,4
Belgique	7,0	3,7	1,8
Bulgarie	22,1	20,1	10,6
Chypre	0,9	3,6	0,6
Croatie	8,9	6,7	1,1
Danemark	7,7	1,0	0,9
Espagne	4,5	4,5	0,2
Estonie	15,6	5,6	2,0
Finlande	8,3	2,4	0,7
France	3,3	3,1	0,6
Grèce	8,4	8,9	1,2
Hongrie	22,6	11,9	0,6
Irlande	8,2	5,4	0,3
Italie	2,6	3,2	0,4
Lettonie	30,5	17,1	5,9
Lituanie	14,7	9,8	3,3
Luxembourg	2,2	1,0	0,2
Malte	2,0	1,9	0,4
Pays-Bas	5,6	0,9	0,2
Pologne	10,6	7,4	0,5
Portugal	9,2	8,4	1,5
République tchèque	9,6	5,5	0,4
Roumanie	41,2	24,6	13,6
Royaume-Uni	6,3	2,7	0,3
Slovaquie	16,6	8,7	0,6
Slovénie	3,6	4,0	0,3
Suède	3,1	0,7	0,0
UE	8,4	5,5	1,3

Lecture : en 2011, 8,4 % de la population de l'UE vit dans un ménage ne possédant pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat.

Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2011



Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC.

6.3 Multimédias

Un peu plus des deux tiers des lignes de téléphonie fixe sont aujourd'hui connectées à **Internet**, en **haut ou très haut débit**. Sur le marché mobile, la croissance annuelle du nombre de clients, mesurée par le nombre de cartes SIM en service, est en 2012 la plus forte constatée depuis dix ans (+ 7 %). La totalité de cette augmentation s'explique par la forte hausse du nombre de forfaits et d'abonnements, alors que le marché des cartes prépayées connaît un important recul. **Le taux de pénétration du téléphone mobile**, calculé comme le ratio du nombre de cartes actives sur la population, atteint 108 % à la fin de 2012.

En 2012, trois personnes sur quatre résidant en France métropolitaine ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois, contre seulement 56 % en 2007. La fracture numérique se réduit entre catégories sociales : Internet touche la quasi-totalité des cadres depuis 2007 et quatre ouvriers sur cinq l'utilisent en 2012, contre un sur deux cinq ans auparavant. Des différences de pratique selon l'âge demeurent, mais l'usage de l'internet se banalise. Achats mais aussi ventes en ligne sont de plus en plus sollicités ces dernières années. Le développement accéléré de **l'Internet mobile** accompagne ces évolutions : en 2012, 40 % des personnes résidant en France ont déjà surfé sur Internet, en dehors de chez elles, via un ordinateur portable, un téléphone portable

ou un appareil de poche. Elles n'étaient que 10 % cinq ans auparavant.

En 2012, 56 % de la population de France métropolitaine a déjà réalisé des achats sur Internet, contre seulement 32 % en 2007. L'achat de biens et de services fait partie des principaux usages d'Internet. Les utilisateurs fréquents d'Internet achètent davantage en ligne. Ceux qui achètent sont surtout des jeunes, des diplômés et des cadres supérieurs. Néanmoins, ce phénomène tend à se généraliser progressivement à toutes les autres catégories de population, quel que soit leur âge, leur formation ou leur profession. Un acheteur concentre en général ses achats sur un petit nombre de biens ou de services. Vêtements ou équipements de sport, billets de transport, réservations d'hôtels et de séjours de vacances sont les achats les plus répandus.

En moyenne dans les pays de l'Union européenne, trois quarts des ménages disposent en 2012 d'un accès internet à domicile. Cette part a progressé de 20 points au cours des cinq dernières années. C'est aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Suède et au Danemark qu'elle est la plus élevée, dépassant 90 %. C'est également dans ces pays que la proportion des 16-74 ans utilisant quotidiennement internet est la plus forte. À l'opposé, c'est en Roumanie, en Grèce et en Bulgarie que ces indicateurs affichent les niveaux les plus faibles. ■

Définitions

Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'Internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale, on parle de produits de l'économie de l'information, champ un peu plus large que le champ traditionnel des TIC.

3G, ADSL, haut débit ou large bande, Internet, Internet mobile, très haut débit (THD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2012 », Arcep, juin 2013.
- « En 2012, plus d'une personne sur deux a déjà acheté sur internet », *Insee Première* n° 1453, juin 2013.
- « L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile », *Insee Première* n° 1452, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équipement des ménages en multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011

	en %		
	Téléphone portable	Micro-ordinateur ¹	Connexion à internet
Agriculteurs exploitants	90,4	79,9	73,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	96,7	91,1	88,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	97,4	98,3	96,0
Professions intermédiaires	97,2	95,8	92,0
Employés	96,0	84,6	81,1
Ouvriers (y c. ouvriers agricoles)	95,8	83,7	77,4
Retraités	68,9	44,9	42,0
Autres inactifs	72,0	50,5	45,1
Ensemble	85,9	73,0	69,2

1. Y c. portable.

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-SILC.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2011 (r)	2012 (p)	12/11 en %
Abonnements (en millions)			
Lignes sur réseaux fixes	35,4	35,3	-0,3
dont haut et très haut débit	22,7	24,0	5,4
dont voix sur large bande	20,8	22,2	6,9
dont télévision sur ADSL	12,2	13,7	12,4
Clients des réseaux mobiles	68,6	73,1	6,6
dont : abonnés 3G actifs	27,7	33,1	19,3
cartes data exclusives	3,2	3,4	7,8
Volumes (en milliards de minutes)			
Au départ des réseaux fixes	112,3	111,3	-0,9
Voix sur large bande	73,0	77,7	6,4
Réseau téléphonique commuté	39,3	33,6	-14,4
Au départ des réseaux mobiles	105,5	119,9	13,6
SMS/MMS émis (en Mds d'unités)	147,4	184,7	25,3

Source : Arcep.

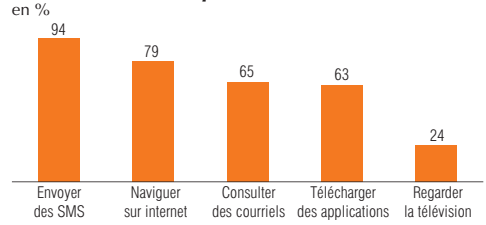
Internet et téléphonie mobile dans quelques pays du monde en 2012

	Utilisateurs d'internet	Abonnés à la téléphonie mobile	
		Taux de pénétration ¹	Taux de pénétration ¹
Allemagne	84,0	108	131,3
Australie	82,3	24	106,2
Brésil	49,8	248	125,2
Canada	86,8	26	75,7
Chine	42,3	1 100	81,3
Espagne	72,0	51	108,3
États-Unis	81,0	310	98,2
France	83,0	62	98,1
Inde	12,6	865	68,7
Italie	58,0	97	159,5
Japon	79,1	138	109,4
Pays-Bas	93,0	20	117,5
Pologne	65,0	51	132,7
Roumanie	50,0	23	106,1
Royaume-Uni	87,0	82	130,8
Russie	53,3	262	183,5

1. Pour 100 habitants.

Source : International Telecommunication Union (ITU).

Utilisation des smartphones en 2012

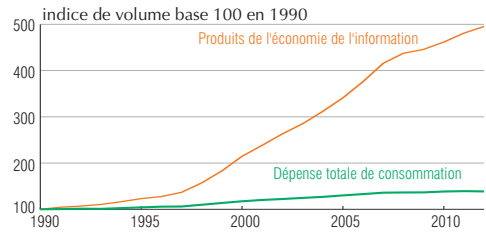


Lecture : 65% des possesseurs de smartphone l'utilisent pour consulter leurs courriels.

Champ : population de 12 ans et plus et possesseurs de smartphone en juin 2012.

Source : Credoc.

Consommation des produits de l'économie de l'information de 1990 à 2012



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Accès et utilisation d'Internet dans l'UE en 2012

	Ménages ayant accès à internet	Particuliers utilisant quotidiennement internet	
		Ensemble des 16-74 ans	dont 16-24 ans
Allemagne	85	65	89
Autriche	79	60	85
Belgique	78	65	84
Bulgarie	51	40	74
Chypre	62	47	77
Croatie	66	48	90
Danemark	92	81	96
Espagne	68	51	82
Estonie	75	59	88
Finlande	87	78	94
France	80	65	87
Grèce	54	41	74
Hongrie	69	58	82
Irlande	81	58	82
Italie	63	51	81
Lettonie	69	57	93
Lituanie	62	50	90
Luxembourg	93	81	91
Malte	77	57	94
Pays-Bas	94	81	95
Pologne	70	46	84
Portugal	61	45	80
Rép. tchèque	65	43	77
Roumanie	54	29	59
Royaume-Uni	87	73	89
Slovaquie	75	60	92
Slovénie	74	53	90
Suède	92	80	94
UE	76	58	84

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans et particuliers âgés de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat.

6.4 Vacances - Loisirs - Sports

En 2012, les dépenses culturelles et de loisirs représentent 8,1 % de la dépense de consommation des ménages français. Après avoir augmenté entre 1996 et 2004, la part de ces dépenses dans le budget des ménages s'est maintenue aux environs de 9 % jusqu'en 2007. Depuis 2008, elle ne cesse de diminuer pour atteindre en 2012 son niveau le plus bas depuis 1988.

En 2012, les trois quarts des Français sont partis en **voyage** pour des motifs personnels. Le nombre des voyages en France s'est maintenu par rapport à 2011, même s'il a reculé à destination de l'étranger. Les campagnes continuent à être la destination favorite des Français et accueillent plus du tiers des voyages, devant les villes (29 %) et le littoral (22 %) et loin devant la montagne (11 %). En 2012, les touristes français ont réalisé un total de 1 164 millions de **nuitées** au cours de leurs voyages pour motif personnel : 956 millions sur le territoire métropolitain et 208 millions à l'étranger ou dans les DOM. La durée moyenne des voyages en France métropolitaine est très variable selon les espaces touristiques de séjour : 7 jours à la mer et en stations de ski, un peu moins de 5 jours à la campagne et à peine 4 jours à la ville. Les voyages à l'étranger sont d'autant plus longs que la destination est lointaine.

En 2010, 23 millions de Français sont adhérents d'une ou plusieurs associations, soit 45 % des Français de plus de 18 ans. C'est un

taux stable depuis 2002. Le principal secteur d'adhésion est le sport, qui rassemble 17 % des adhérents. La très grande majorité des associations sont de très petites associations locales de bénévoles. Ces associations sans salarié sont actives dans tous les domaines, mais principalement dans le sport, la culture et les loisirs. Le bénévolat est en plein essor : le nombre d'heures de travail bénévole dans les associations augmente de 4 %.

Entre 2001 et 2011, le nombre de **licences** délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports a augmenté de 11 %, pour atteindre 15,7 millions de licences. Le nombre d'autres titres de participations (ATP) a lui été multiplié par 2,5 et atteint 1,8 millions. Sur la même période, la croissance de la population française a été moindre (+ 7 %). L'augmentation du nombre de licences délivrées a été plus élevée pour les fédérations unisport que pour les fédérations multisports. Avec 25 millions de pratiquants âgés de 15 ans et plus, et 3,1 millions de licences et ATP distribués par les fédérations sportives, les sports de nature, qui contribuent à l'aménagement du développement des territoires, connaissent un réel engouement en France. Ils regroupent des activités en évolution permanente, très variées et accessibles à un public large, allant du promeneur au compétiteur assidu. La randonnée à pied et le vélo sont les sports de nature le plus souvent pratiqués. ■

Définitions

Séjour : les voyages se décomposent en séjours définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Vacances : selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances, les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés et les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

Licence sportive, nuitées, taux de départ, voyage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2013.
- « 10 ans de licences sportives : 2001 – 2011 », *Stat-Info n° 13-03*, Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques, août 2013.
- « Le tourisme des Français en 2012 », *Le 4 pages*, n° 27, DGCS, juillet 2013.
- « Repères sur les associations en France », Conférence permanentes des coordinations associatives, mars 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Voyages personnels selon la destination et le mode d'hébergement en 2012

	Nuitées en millions	dont	
		en France en %	à l'étranger en %
Hébergement marchand	462	33,3	69,2
Hôtel	143	5,3	44,1
Camping	94	9,0	3,5
Location, gîte ou chambre d'hôte	159	13,5	14,3
Autre	67	5,4	7,3
Hébergement non marchand	701	66,7	30,8
Résidence secondaire	165	16,8	2,1
Famille	422	40,0	18,9
Amis	89	7,8	6,8
Autre	26	2,0	3,0
Total	1 164	100,0	100,0

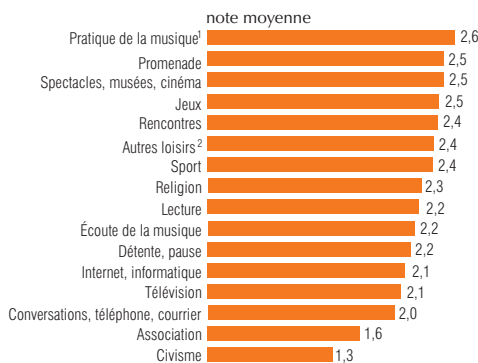
Champ : résidents métropolitains de 15 ans ou plus.
Sources : DGCS ; Insee, enquête SDT.

Structure des dépenses culturelles et de loisirs en 2012



1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels (y compris redevance TV), dev. de tirage de photos, etc. 2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Palmarès des activités du temps libre



1. Y.c. pratique de la danse.
2. Photographie, création artistique, etc.
Note : appréciation de chaque activité notée de -3 (très désagréable) à +3 (très agréable), la note moyenne associée à la pratique du sport est de 2,4.
Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010.

Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée

	en milliers		
	2011	2012	12/11 en %
Fédérations unisports	11 427,8	11 608,8	1,6
Fédération française de football	1 988,5	1 973,3	-0,8
F. f. de tennis	1 102,9	1 111,3	0,8
F. f. d'équitation	705,8	706,4	0,1
F. f. de judo-jujitsu et disc. associées	592,3	603,9	2,0
F. f. de basketball	461,1	475,5	3,1
F. f. de handball	441,4	470,6	6,6
F. f. de rugby	432,8	457,0	5,6
F. f. de golf	418,3	422,8	1,1
F. f. de canoë-kayak	346,6	376,1	8,5
F. f. d'études et sports sous-marins	298,3	305,3	2,4
F. f. de pétanque et jeu provençal	306,8	297,5	-3,0
F. f. de voile	295,8	292,2	-1,2
F. f. de natation	284,5	289,6	1,8
F. f. de gymnastique	269,3	286,3	6,3
F. f. d'athlétisme	224,6	241,8	7,7
F. f. de karaté et disc. associées	223,3	226,2	1,3
F. f. de randonnée pédestre	216,9	223,1	2,9
F. f. de tennis de table	188,4	190,5	1,2
F. f. de badminton	156,6	164,0	4,7
F. f. de tir	136,3	154,3	13,2
F. f. de ski	138,6	134,7	-2,9
Autres fédérations unisport	2 198,8	2 206,4	0,3
Fédérations multisports	6 048,9	5 935,6	-1,9
Total	17 501,4	17 544,3	0,2

Champ : licences et autres titres de participation délivrés en France, Nouvelle-Calédonie, Monaco et divers (étrangers).
Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.

Nuitées passées dans les hôtels de l'UE en 2012

	en millions			
	Résidents nationaux	Non-résidents	Total	12/11 en %
Allemagne	194,6	55,5	250,1	3,9
Autriche	23,8	61,4	85,1	3,4
Belgique	6,3	11,5	17,8	-0,7
Bulgarie	5,5	13,2	18,7	7,0
Chypre	1,1	13,5	14,5	3,3
Croatie	2,3	18,9	21,1	3,3
Danemark	6,7	5,7	12,4	4,4
Espagne	102,1	178,6	280,7	-2,1
Estonie	1,2	3,5	4,6	1,2
Finlande	11,7	4,9	16,7	1,8
France	133,1	68,8	201,9	0,0
Grèce	12,4	50,4	62,9	-9,0
Hongrie	8,1	9,9	18,0	11,2
Irlande	14,4	9,4	23,9	...
Italie	133,8	122,7	256,6	-1,3
Lettonie	0,7	2,1	2,8	0,6
Lituanie	1,2	2,0	3,2	11,8
Luxembourg	0,1	1,4	1,5	8,7
Malte	0,3	7,3	7,7	2,0
Pays-Bas	18,0	16,9	35,0	1,2
Pologne	21,5	9,4	30,9	5,9
Portugal	12,4	27,3	39,7	0,6
Rép. tchèque	10,4	18,9	29,4	5,3
Roumanie	13,5	3,0	16,5	-5,0
Royaume-Uni ¹	85,0	65,9	150,9	...
Slovaquie	3,9	3,3	7,3	3,3
Slovénie	2,0	4,2	6,2	0,2
Suède	21,9	6,7	28,6	2,1
UE¹	853,8	784,5	1 638	...

1. Données 2011. Champ : hôtels et établissements similaires (hôtels-appartements, motels, relais pour routiers, hôtels balnéaires...)
Source : Eurostat.

6.5 Culture

En 2012, loisirs et culture pâtissent de la baisse du pouvoir d'achat : les français ont dépensé 92 milliards d'euros pour les loisirs et la culture soit 1,6 milliard de moins qu'en 2011. Les dépenses pour les **services culturels et récréatifs** se maintiennent avec une progression de 0,1 milliard d'euros en un an.

En 2012, les dépenses des ménages en programmes audiovisuels diminuent de 1,3 % par rapport à 2011. Elles s'établissent à 8,1 milliards d'euros. Ce recul s'explique par la baisse des dépenses consacrées à la vidéo physique et au cinéma alors que les dépenses dédiées à la **vidéo à la demande (VàD)** sont en hausse. En 2012, chaque foyer français dépense en moyenne 294 euros en programmes audiovisuels, en baisse de 1,9 % par rapport à 2011.

La télévision reste le principal loisir. En 2012, la durée d'écoute franchit un nouveau record avec 3 h 50 quotidiennes. Ce sont les personnes âgées de plus de 50 ans qui regardent le plus la télévision. Dans un contexte d'explosion des ventes de *smartphones* et des tablettes tactiles en 2012, les téléspectateurs regardent aujourd'hui la télévision différemment, notamment en utilisant simultanément un second écran. En France, un internaute sur quatre a déjà commenté, sur un réseau social, un programme télévisuel qu'il était en train de regarder.

Après quatre années de progression, les dépenses pour le cinéma en salles sont en baisse. En 2012, la consommation cinématographique

des ménages diminue de 5 % par rapport à 2011. Ce résultat s'explique par le recul de la fréquentation des salles, avec 203,4 millions d'entrées contre 217 millions en 2011. En 2012, le prix moyen de la place de cinéma augmente de 1,4 %. L'année 2012 est marquée par un recul significatif du nombre de spectateurs (- 4,9 %).

Face aux nouveaux modes d'information, la désaffection des ménages envers la presse et les livres s'accroît en 2012. Depuis 1997, la dépense en presse baisse dans un contexte marqué par l'arrivée de journaux gratuits et la diffusion croissante de l'information sur internet. La décroissance s'accroît à partir de 2008, sous l'effet de la crise économique. La dépense en presse se replie de 5 % par an en moyenne en volume au cours des années 2008 à 2012.

Gallica est l'une des plus importantes bibliothèques numériques accessibles gratuitement sur Internet. Les documents retenus et numérisés par la Bibliothèque nationale de France constituent une bibliothèque encyclopédique et raisonnée, représentative des grands auteurs français et des courants de recherche et de réflexion. L'augmentation continue du nombre de visites de Gallica depuis sa création s'est poursuivie en 2012 avec une croissance de 16 % par rapport à 2011 stimulée par le lancement des applications pour *smartphones* et tablettes. En moins de trois mois d'existence, les applications Gallica ont généré plus de 125 000 visites. ■

Définitions

Dépense de services culturels et récréatifs : comprennent les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéos et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Musée national, temps passé devant la télévision, vidéo à la demande (VàD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première* n° 1450, juin 2013.
- « Rapport d'activité 2012 », Bibliothèque nationale de France, juin 2013.
- « Bilan 2012 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2013.
- « Chiffres clés 2013, statistiques de la culture », Deps, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Fréquentation des principaux établissements culturels nationaux

en milliers d'entrées

	2000	2005	2010	2012
Bibliothèque nationale de France	975	1 022	944	926
Centre Georges-Pompidou				
Bibliothèque publique d'information	1 915	1 771	1 479	1 576
Musée d'art moderne	2 371	2 327	3 133	3 791
Château de Chambord	743	651	730	776
Château de Fontainebleau	353	317	381	452
Cité de l'architecture et du patrimoine	///	///	324	361
Cité de la musique	...	119	148	188
Musée Guimet	11	313	224	251
Musée de la céramique	33	31	40	51
Musée du Louvre	6 095	7 511	8 345	9 438
Musée d'Orsay	2 344	2 929	2 986	3 579
Musée du Quai Branly	///	///	1 326	1 281
Musée Rodin	608	603	722	731
Musée et domaine nat. de Versailles	2 863	4 480	6 088	7 279
Parc et grande halle de la Villette	434	632	389	381
Universcience				
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	3 186	2 674	2 641
Palais de la Découverte	637	630	663	506

Source : Deps.

Durée d'écoute de la télévision et de la radio en 2012

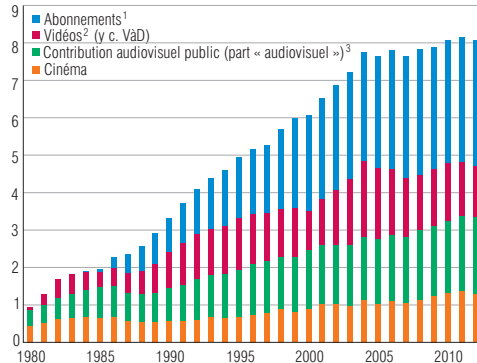
Durée d'écoute moyenne par jour

	2011	2012
Télévision		
par individu de 4 ans ou plus	3 h 47	3 h 50
dont : de 4 à 14 ans	2 h 18	2 h 15
de 15 ans ou plus	4 h 02	4 h 06
de 50 ans ou plus	4 h 59	5 h 02
Radio par individu de 13 ans ou plus	2 h 50	2 h 58

Champ : France métropolitaine.
Sources : CSA ; Médiamétrie.

Dépenses des ménages en programmes audiovisuels de 1980 à 2012

en milliards d'euros



1. Canal + , câble et satellite.
2. Achats et locations de vidéogrammes pré-enregistrés (hors ventes en kiosque). Les ventes par Internet depuis 2004 et la vidéo à la demande depuis 2006 sont prises en compte.
3. Ex-redevance audiovisuelle, part télévisuelle.
Sources : CNC ; Canal+ ; GIK ; NPA Conseil ; IDATE ; Loi de finances ; SEVN.

Production de livres

en milliers

	1990	2000	2011
Titres édités	39,1	51,8	79,3
Nouveautés	20,3	25,8	40,0
Réimpressions ¹	18,8	26,0	39,3
Exemplaires produits	386 200	422 900	631 900
Nouveautés	212 300	243 000	386 400
Réimpressions ¹	173 900	179 900	245 500

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.
Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.
Sources : SNE ; Deps.

Fréquentation de la bibliothèque numérique Gallica

en milliers

	2009	2010	2011	2012
Visites	4 007	7 394	9 486	10 957
Pages vues (en millions)	84,1	134,8
Nombre d'images numériques validées	1 315	1 853	1 630	2 266

Sources : Deps ; BNF.

Activité des théâtres nationaux

	saison 2010/2011	saison 2011/2012
Représentations (en milliers)	1 181	1 092
Entrées totales	588	581
payantes	519	510
gratuites	69	71

Note : tous spectacles, non compris les tournées.
Champ : Comédie française, Théâtres nationaux de la Colline, de l'Odéon et de Strasbourg.
Source : Deps.

Fréquentation du cinéma dans le Monde

2000 2005 2010 (r) 2012 (p)

Nombre d'entrées (en millions de spectateurs)				
Allemagne	152,5	127,3	126,6	135,1
Espagne	135,3	127,6	101,6	91,2
France métropolitaine	165,8	175,5	207,0	203,4
Italie	104,2	105,6	120,6	91,3
Royaume-Uni	142,5	164,7	169,2	172,5
Union européenne¹	844,0	899,0	963,0	943,0
États-Unis	1 385,0	1 380,0	1 340,0	1 360,0
Japon	135,4	160,5	174,4	155,2
Australie	82,2	82,2	92,0	85,8
Nombre d'entrées moyen par habitant				
Allemagne	1,9	1,5	1,6	1,7
Espagne	3,4	2,9	2,2	2,0
France métropolitaine	2,8	2,9	3,3	3,3
Italie	1,8	1,9	2,0	1,7
Royaume-Uni	2,4	2,7	2,8	2,7
Union européenne¹	2,3	1,8	1,9	1,9
États-Unis	4,7	4,4	4,1	4,1
Japon	1,1	1,3	1,3	1,3
Australie	4,5	4,0	4,2	3,8

1. UE à 15 en 2000, à 25 en 2005 et à 27 en 2010 et 2012.
Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

7.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2013, le parc de **logements** s'élevé à 33,5 millions de logements en France métropolitaine. Il progresse tendanciellement, sur un rythme d'environ 1 % par an. Les **résidences principales** représentent 83,4 % du parc, les **résidences secondaires** et logements occasionnels 9,4 % et les **logements vacants** 7,2 %. Les logements individuels forment la majorité des logements. Après une forte hausse sur la période 2003-2007, la construction neuve diminue fortement entre 2003 et 2010 (environ - 10 % par an). Elle connaît depuis une évolution plus modérée.

Le **parc locatif social** au sens du Répertoire du parc locatif social compte 4 728 000 logements au 1^{er} janvier 2013 (France hors Mayotte), en progression de 1,6 % sur un an, soit 75 700 logements supplémentaires. En 2012, 88 800 logements sociaux ont été mis en service.

En 2010, l'inconfort sanitaire a quasiment disparu en France ; seules 1,4 % des résidences principales ne disposent pas des équipements sanitaires de base (absence d'eau chaude courante ou de baignoire/douche ou de WC intérieur), cette part ne cessant de diminuer. Mais d'autres défauts entrent dans l'appréciation sur le confort du logement (humidité, moisissures, clarté du logement...). Près de 12 % des ménages déclarent ainsi un ou plusieurs des problèmes suivants : toit percé, humidité, moisissures sur les montants de fenêtres ou sur les sols. Un logement est

considéré comme confortable s'il dispose des équipements sanitaires de base et si, selon le ménage occupant, il ne comporte aucun de ces défauts. Le logement est de confort moyen s'il compte un ou deux défauts et de confort insuffisant s'il liste trois défauts ou plus. En 2010, 2,4 % des **ménages** estiment insuffisant le confort de leur logement. Près des deux tiers des ménages considèrent leur résidence principale comme confortable, le tiers restant la jugeant moyennement confortable. Plus du quart des ménages évoque aussi des difficultés à maintenir une température adéquate au sein de son logement.

En moyenne, les résidences principales sont de plus en plus grandes. L'accroissement est plus marqué pour les maisons individuelles que pour les appartements. Parallèlement, la taille des ménages diminue. En 2006, 9 % des ménages sont confrontés à une situation de **surpeuplement vis-à-vis du logement**, contre 17 % en 1984.

En 2011, les locataires du secteur libre comme les **propriétaires accédants** consacrent plus du quart de leur revenu à leurs dépenses de logement. Parmi ces ménages, environ un sur cinq dépense plus de 40 % de son revenu pour son logement. Les ménages dont le **taux d'effort** est élevé sont le plus souvent retraités. De 2005 à 2011, le taux d'effort des locataires s'est accru de 2,5 points, tandis que celui des propriétaires est resté stable. ■

Définitions

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Logement ordinaire : logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...). Les habitations mobiles ne sont pas non plus incluses.

Enquête Logement, logement vacant, ménage, parc locatif social, propriétaire accédant, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), résidence principale, résidence secondaire, surpeuplement, taux d'effort : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le parc locatif des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2013 », *Chiffres & statistiques* n° 482, SOeS, janvier 2014.
- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2013.
- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 : alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Parc de logements

en milliers de logements au 1^{er} janvier

	2003	2006	2010 (r)	2011 (r)	2012 (r)	2013	13/03 ¹ en %
Résidences principales	25 096	26 047	27 107	27 382	27 651	27 922	1,1
Individuel	14 104	14 685	15 355	15 515	15 671	15 829	1,2
Collectif	10 992	11 361	11 752	11 868	11 980	12 094	1,0
Logements vacants	1 931	1 949	2 304	2 352	2 401	2 450	2,4
Individuel	881	917	1 091	1 115	1 139	1 164	2,8
Collectif	1 049	1 032	1 213	1 237	1 261	1 286	2,1
Résidences secondaires	2 968	3 064	3 109	3 127	3 145	3 163	0,6
Individuel	1 822	1 887	1 843	1 839	1 832	1 828	0,0
Collectif	1 146	1 177	1 265	1 289	1 312	1 335	1,5
Total	29 994	31 060	32 520	32 862	33 197	33 535	1,1
Individuel	16 806	17 490	18 290	18 468	18 643	18 820	1,1
Collectif	13 188	13 570	14 230	14 394	14 554	14 715	1,1

1. En moyenne annuelle. Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee et SOeS, estimation annuelle du parc de logements.

Taille des logements selon la catégorie en 2010

en % au 1^{er} janvier

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Total
Résidences principales	69,2	74,6	80,6	86,4	90,0	89,4	83,4
Logements occasionnels	2,6	1,1	0,5	0,3	0,2	0,2	0,6
Résidences secondaires	14,1	13,7	10,4	7,2	5,5	6,3	8,8
Logements vacants	14,0	10,6	8,5	6,1	4,3	4,1	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP2010 exploitation principale.

Parc locatif des bailleurs sociaux

en milliers au 1^{er} janvier

	2011	2012	2013
Parc de logements sociaux	4 576	4 652	4 728
Nouvelles mises en service	97,5	87,2	88,8
dont logements neufs	76,9	79,4	77,3
Taux de vacance (en %)	3,2	3,2	3,2
dont vacances structurelles ¹ (en %)	1,7

Note : les bailleurs sociaux interrogés pour RPLS sont définis par l'article L.411-10 du code de la construction et de l'habitation. 1. Vacances supérieures à 3 mois.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SDeS, RPLS.

Ménages en situation de surpeuplement selon le type d'habitat

en %

	1984	1996	2006
Type d'habitat			
Individuel	11,4	5,9	3,6
Collectif	23,4	19,4	15,8
Ensemble	16,8	11,8	9,0

Lecture : 3,6 % des ménages vivant dans une habitation individuelle sont en situation de surpeuplement en 2006. Champ : France métropolitaine, résidences principales.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Répartition des résidences principales selon leur année d'achèvement

en %

	1984	1996	2006
Avant 1871	12,7	5,9	4,5
De 1871 à 1914	16,0	16,3	8,4
De 1915 à 1948	14,4	13,4	12,7
De 1949 à 1961	11,4	10,8	13,4
De 1962 à 1967	10,5	7,5	10,3
De 1968 à 1974	16,8	14,5	7,0
De 1975 à 1981	13,9	13,2	13,3
1982 ou après	4,5	18,4	30,5
dont : après 1990	///	8,1	18,6
après 1999	///	///	8,5
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2008	2010
Logements sans confort sanitaire ¹	2,1	1,7	1,4
Surface moyenne des logements (en m ²)	91,6	91,5	92,9
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	5,3
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	11,7
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	9,1
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	26,9

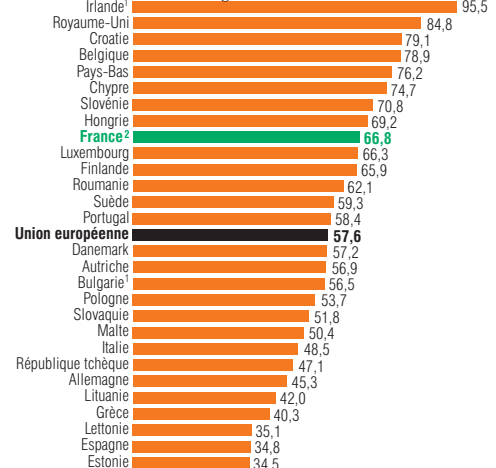
1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRCV.

Maisons dans l'Union européenne en 2012

en % des logements ordinaires



1. Données 2011. 2. France métropolitaine

Lecture : 95,5% de la population irlandaise vit dans une maison.

Source : Eurostat.

7.2 Propriétaires - Locataires

Au 1^{er} janvier 2013, sur l'ensemble du territoire français, 57,8 % des ménages sont propriétaires de leur logement, proportion stable par rapport à 2012. Sous l'effet du vieillissement de la population, la part des ménages propriétaires sans charges de remboursement est en augmentation. Ainsi, entre 2002 et 2013, le nombre de propriétaires non accédants à la propriété a progressé de 2,6 millions. Près de sept propriétaires sur dix ont terminé de rembourser le crédit contracté pour l'achat de leur logement principal.

En 10 ans, les parts du **parc locatif social** et du parc locatif privé sont restées relativement stables. Elles atteignent respectivement 17,3 % et 21,8 % des résidences principales en 2013.

Le logement occupe une place majeure dans le budget des ménages. En 2011, ceux-ci consacrent 22,1 % de leur revenu disponible brut aux **dépenses courantes de logement** (nettes des aides). Près des trois quarts des dépenses courantes sont affectées aux **loyers** (y compris les loyers imputés), 16 % aux dépenses d'énergie et eau et 10 % aux dépenses de charges. Sur l'ensemble de la période 1985-2011, les prix des loyers ont augmenté à un rythme proche de celui du revenu disponible par ménage. Depuis 2006, la hausse des prix des loyers ralentit régulièrement. Dans le secteur social, les prix évoluent à un rythme légèrement plus élevé que ceux du parc privé. En revanche, l'ensemble des dépenses en logement des ménages augmente globalement plus vite que leur revenu : de

17,9 % en 1985, elle représente 22,1 % du revenu disponible brut des ménages en 2011.

En 2011, les ménages dépensent 276,5 milliards d'euros pour l'usage courant de leur **résidence principale**. Les dépenses courantes des propriétaires occupants s'élèvent à 186,9 milliards d'euros. Celles des **locataires** atteignent 89,6 milliards d'euros. En 2011, la dépense moyenne pour se loger s'élève à 9 800 euros par an et par logement. Elle progresse faiblement après avoir fortement augmenté en 2010. La dépense courante moyenne d'un propriétaire (11 400 euros) est supérieure de 37 % à celle d'un locataire du secteur libre et de 73 % à celle d'un locataire du parc HLM.

Les aides personnelles au logement perçues par les occupants des logements s'élèvent en 2011 à 16,4 milliards d'euros. À l'inverse de 2010, elles augmentent plus vite que les dépenses courantes. Elles couvrent 5,3 % des dépenses courantes des ménages et les locataires en sont les principaux bénéficiaires : 87 % du montant leur est alloué.

En 2011, l'activité immobilière des ménages représente 274,2 milliards d'euros. Ainsi, les ménages représentent, à eux seuls, 92,5 % de l'ensemble de l'activité immobilière nationale. Les acquisitions de logements anciens réalisés par les ménages en représentent près des deux tiers. Après deux années de baisse, l'investissement en logements neufs ainsi que les travaux d'entretien-amélioration renouent avec la croissance. ■

Définitions

Dépense courante de logement : dépense que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Propriétaires accédants : ce sont les propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux déchargés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Enquête logement, loyer, ménage locataire, parc locatif social, résidence principale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2013.
- « Une fois sur deux, la vacance d'un logement est suivie d'une réoccupation rapide et durable », *le point sur* n° 170, SOeS, juillet 2013.
- « L'état du logement en 2011 », SOeS, juin 2013.
- « Le compte du logement, édition 2012 », SOeS, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Répartition par statut d'occupation du parc des résidences principales

en % au 1^{er} janvier

	2002	2004	2006	2008 (r)	2010 (r)	2012 (r)	2013
Propriétaires	56,1	56,6	57,1	57,4	57,6	57,7	57,8
non accédants	34,4	35,6	36,8	37,8	38,6	39,3	39,7
accédants	21,6	21,0	20,3	19,7	19,0	18,4	18,0
Locataires	39,6	39,4	39,2	39,1	39,1	39,1	39,2
secteur social	17,8	17,7	17,6	17,5	17,5	17,5	17,5
secteur privé	21,8	21,7	21,7	21,6	21,6	21,6	21,7
Autres statuts	4,3	4,0	3,7	3,5	3,3	3,1	3,1
Total des résidences principales (en millions)	25,3	26,0	26,7	27,3	27,8	28,3	28,6

Sources : Insee et Soes, estimation annuelle du parc de logements.

Résidences principales selon la taille des ménages en 2010

en milliers de logements au 1^{er} janvier

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Total
Propriétaire	4 187	6 054	2 445	2 314	791	235	16 026
Locataire d'un logement vide non HLM	2 910	1 779	831	529	205	94	6 347
Locataire d'un logement vide HLM	1 515	1 014	641	471	252	150	4 043
Locataire d'un logement loué meublé	462	111	36	21	9	5	645
Logé gratuitement	326	186	101	79	25	8	725
Total	9 400	9 144	4 054	3 414	1 282	492	27 786

Source : Insee, RP2010 exploitation principale.

Acquisition de logements et travaux

en milliards d'euros au 1^{er} juillet

	2001	2006	2011	11/10 en %
Investissement en logements neufs	41,7	69,5	55,1	9,3
Acquisition de logements anciens	86,3	158,3	178,3	16,2
Travaux	29,6	36,2	40,8	2,8
Total	157,5	264,0	274,2	12,6

Note : le passage des comptes nationaux en base 2005 et les nombreuses opérations qualité menées par le SOeS sur la base des permis de construire ont particulièrement impacté l'évaluation de la dépense en logement.

Source : SOeS.

Dépenses en logement des locataires en 2006

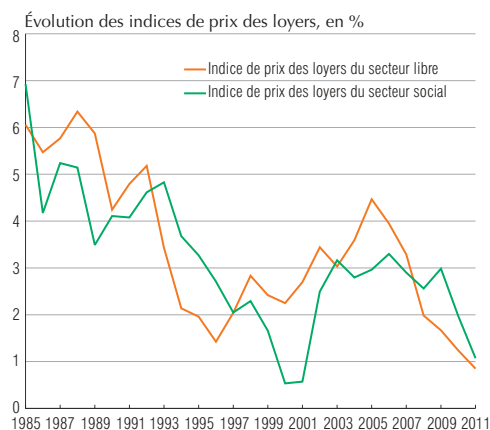
	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires ¹ (en milliers)	2 368	7 488	9 856
Charges ² (en euros par mois)	142	142	142
Surface habitable (en m ²)	86,6	62,0	67,9
Charges ² (en euros/m ² par mois)	1,64	2,29	2,09

1. France métropolitaine, ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

2. Y c. charges locatives, dépenses en eau et énergie.

Source : Insee, enquête Logement.

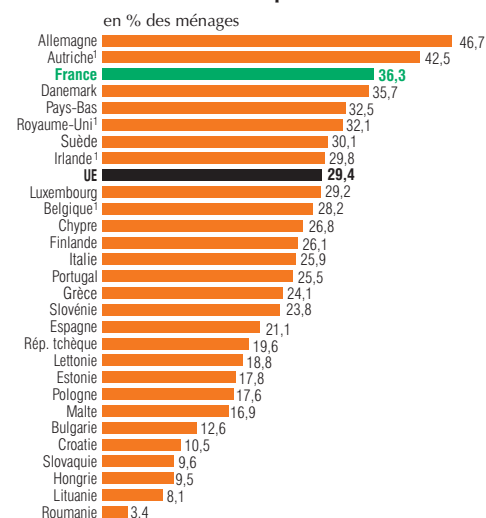
Évolution annuelle des prix des loyers de 1985 à 2011



Champ : France métropolitaine ; y c. Guadeloupe depuis octobre 2010.

Source : Insee, enquête loyers et charges.

Locataires dans l'Union européenne en 2012



1. Données 2011.

Source : Eurostat.

8.1 Criminalité - Délinquance

Le déploiement en janvier 2012 d'un nouvel outil d'enregistrement pour les statistiques relatives à la Gendarmerie nationale rend délicates les analyses d'évolution portant sur 2011 et 2012 et conduit désormais à distinguer les statistiques enregistrées par la Police nationale de celles enregistrées par la Gendarmerie.

En 2012, en France métropolitaine, la Police nationale enregistre 1 511 000 **faits constatés** d'atteintes aux biens, soit une pause dans le mouvement de baisse observé depuis plusieurs années. Sur la même période, la Gendarmerie en comptabilise 654 800. Le nombre d'atteintes à l'intégrité physique relevé par la Police (371 000), en augmentation depuis 2007, baisse très légèrement. Dans le même temps, 113 600 atteintes à l'intégrité physique sont relevées par la Gendarmerie nationale, dont plus d'une sur deux concerne les **violences non crapuleuses**. En 2012, les escroqueries et infractions économiques et financières représentent 104 700 faits constatés par la Gendarmerie nationale et 203 900 faits constatés par la Police nationale.

En France métropolitaine, en 2012, 756 400 **personnes mises en cause** pour des crimes et délits non routiers sont comptabilisées par les services de la Police nationale (- 5,0 % en un an). Plus de 40 % de cette baisse s'explique par de moindres infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers. Après deux années de hausse, le nombre de personnes mises en cause par la

Police nationale, hors infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers, diminue de 5,6 % entre 2009 et 2012. Il avait diminué de 1,5 % entre 2007 et 2012. Le nombre de mineurs mis en cause par la Police nationale diminue fortement, particulièrement en regard des escroqueries et infractions économiques et financières. En revanche, il augmente pour les infractions révélées par l'action des services. En 2012, la Gendarmerie enregistre 395 700 personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers, dont 72 600 femmes. Les mineurs, au nombre de 65 000, sont plus nombreux pour les atteintes aux biens et peu concernés par les escroqueries et infractions économiques et financières.

Mesurée par l'**enquête Cadre de vie et sécurité** 2012, la part des **victimes** d'actes de **violences physiques** est comparable chez les femmes et chez les hommes (respectivement 4,7 % et 4,3 %). Les vols avec violence ou menaces sont subis par 0,8 % des femmes et 0,9 % des hommes. En revanche, les femmes sont trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes. Alors que pour un homme sur deux victime de violence, l'auteur est un inconnu, trois quarts des femmes victimes de violence connaissent leur agresseur. Les violences conjugales à l'encontre des femmes touchent tous les milieux sociaux et sont rarement suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel. ■

Définitions

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par procès verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre une ou plusieurs infractions qui entrent dans le champ de la statistique de la criminalité, c'est-à-dire un délit ou un crime.

Crime, délit, enquête Cadre de vie et sécurité, fait constaté, infraction, victime, violences physiques crapuleuses ou non crapuleuses : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Femmes et hommes face à la violence – les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint », *Insee Première* n° 1473, novembre 2013.
- « La criminalité en France », Rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, novembre 2013.
- « Le profil des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré se sentir en insécurité à leur domicile lors des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" INSEE-ONDRP de 2007 à 2012 », *Repères* n° 22, INHESJ, septembre 2013.
- « Les débits frauduleux sur compte bancaire déclarés par les ménages au cours des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" », *Repères* n° 20, INHESJ, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Nombre de personnes mises en cause en 2012

en milliers

	dont				
	Crimes et délits non routiers	Atteintes aux biens	Att. Vol. à l'inté. phys.	Escro. et infra. Éco.et fin.	Infr. révélées par l'act. des serv.
Police nationale	756,4	194,5	158,4	50,8	268,6
dont : femmes	126,4	40,6	24,8	14,7	24,1
mineurs	136,4	61,9	28,7	2,1	35,4
Gendarmerie nationale	395,7	105,1	88,6	39,0	91,4
dont : femmes	72,6	16,4	11,5	13,0	11,2
mineurs	65,0	30,6	15,4	1,2	12,7

Champ : France métropolitaine.

Sources : ONDRP ; DCPJ.

Faits constatés en France métropolitaine

en milliers

	2012	
	Police nationale	Gendarmerie nationale
Atteintes aux biens	1 510,9	654,8
Vols	1 227,0	600,6
Vols sans violence	1 113,7	590,1
Vols avec violence	113,3	10,5
Destructions et dégradations	283,9	54,3
Att. volontaires à l'intégrité physique	371,0	113,6
Violences crapuleuses	113,5	10,5
Violences non crapuleuses	176,9	70,6
Violences sexuelles	15,8	11,0
Menaces ou chantages	64,9	21,4
Escroq. et infractions écon. et financ.	203,9	104,7
Infr. révélées par l'action des services	278,4	90,6
dont : infr. à la législation des stupéfiants	136,0	51,8
infractions à la police des étrangers	69,6	8,7

Champ : France métropolitaine.

Source : ONDRP.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

en milliers de faits constatés

	2012	
	Police nationale	Gendarmerie nationale
Violences physiques non crapuleuses	176,9	70,6
Taux pour 1 000 habitants	2,8	1,1
Violences physiques crapuleuses	113,5	10,5
Taux pour 1 000 habitants	1,8	0,2
Menaces et chantages	64,9	21,4
Taux pour 1 000 habitants	1,0	0,3
Violences sexuelles	15,8	11,0
Taux pour 10 000 habitants	2,5	1,7
dont viols	6,4	4,5
Taux pour 10 000 habitants	1,0	0,7

Champ : France métropolitaine.

Sources : ONDRP ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier.

Ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture ou la résidence principale

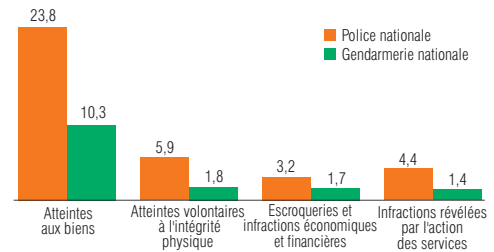
en milliers

	2011 (t)	2012
Ménages s'étant déclarés victimes	1 991	2 044
Part des ménages victimes (en %)	7,2	7,3
Nombre d'actes de vandalisme déclarés	3 167	3 002
Nombre d'actes pour 100 ménages	11,4	10,8

Champ : France métropolitaine.

Sources : ONDRP ; Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité.

Faits constatés pour 1 000 habitants en 2012



Champ : France métropolitaine.

Sources : ONDRP ; DCPJ ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier.

Infractions enregistrées par la police au sein de l'Union européenne en 2010

	Crimes et délits violents		Homicides	
	Nombre en milliers	Indice base 100 en 2007	Nombre	Taux moyen ¹ 2008-2010
Allemagne	201,2	92	690	0,86
Autriche	44,6	97	56	0,58
Belgique	122,5	106	184	1,77
Bulgarie	9,1	104	147	2,06
Chypre	7	1,33
Croatie	11,0	85	73	1,53
Danemark	26,4	128	62	1,33
Espagne	106,5	...	401	0,89
Estonie	5,3	...	70	5,57
Finlande	39,6	...	112	2,14
France	351,1	108	675	1,14
Grèce	12,3	113	176	1,36
Hongrie	38,4	130	132	1,39
Irlande	12,1	119	58	1,30
Italie	127,7	83	567	1,03
Lettonie	1,4	74	82	...
Lituanie	3,7	78	217	7,70
Luxembourg	3,3	103	8	1,35
Malte	0,4	88	4	1,13
Pays-Bas	112,7	90	144	0,91
Pologne	49,2	90	436	1,21
Portugal	24,3	112	124	1,19
Rép. tchèque	18,7	93	103	1,05
Roumanie	5,5	98	404	1,97
Angl. et Pays de Galles	953,0	87	642	1,17
Écosse	21,5	85	88	1,74
Irlande du Nord	33,0	100	28	1,42
Slovaquie	8,1	79	89	1,64
Slovénie	2,8	90	10	0,56
Suède	113,3	108	91	0,94

1. Taux moyen pour 100 000 habitants.

Note : au Royaume-Uni, il existe trois juridictions distinctes : l'Angleterre et le Pays de Galles ; l'Écosse ; l'Irlande du Nord.

Source : Eurostat.

8.2 Justice

En 2012, 617 200 **condamnations** ont été prononcées en France, en hausse par rapport à 2011 après quatre années de diminution. Les **infractions** liées à la circulation routière et aux transports représentent 44 % de l'ensemble des condamnations. Le traitement judiciaire de la délinquance routière a beaucoup évolué sur la dernière décennie. Pour faire face à une explosion de ce contentieux, suite aux contrôles renforcés des forces de l'ordre, de nouvelles procédures rapides ont été mobilisées : composition pénale, ordonnance pénale et comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. En 2012, près d'une infraction relevant de la circulation routière ou des transports sur deux concerne la conduite en état alcoolique et une sur cinq la conduite sans permis ou malgré suspension de permis.

Les atteintes aux biens (vols, recels, destruction et dégradation) représentent 21 % des infractions en 2012 et les atteintes à la personne 17 % (essentiellement les coups et violences volontaires). Près de la moitié des peines prononcées en 2012 par l'ensemble des juridictions sont des peines de **réclusion criminelle** ou d'**emprisonnement** (48 %). Viennent ensuite les peines d'**amende** (37 %) puis les peines de substitution (11 %) qui comprennent notamment la suspension du permis de conduire. Les mesures et sanctions éducatives, à destination exclusive des mineurs

représentent 4 % des peines. Enfin, les dispenses de peine dépassent légèrement 1 % du total. En matière criminelle, la peine privative de liberté ferme est la règle, elle se décline selon la gamme des peines prévues dans ce domaine : réclusion à perpétuité, réclusion à temps, emprisonnement ferme ou mixte. En matière délictuelle, deux types de peines apparaissent sensiblement à part égale : l'amende et l'emprisonnement avec sursis total. Viennent ensuite l'emprisonnement ferme, la peine de substitution, la mesure éducative et la dispense de peine.

Au 1^{er} janvier 2013, près de 252 000 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire : 175 000 en **milieu ouvert** et 77 000 personnes écrouées, dont 87 % sont détenues. Parmi les personnes détenues, 1 % sont des mineurs et 3 % des femmes. La durée moyenne sous écrou en 2012 est de 9,9 mois. L'âge moyen des personnes détenues au 1^{er} janvier 2013 est de 34 ans. Parmi les écroués, la majorité est condamnée à des peines correctionnelles. Il s'agit le plus souvent de condamnations pour violence volontaire ou infraction à la législation sur les stupéfiants. Les 175 000 personnes prises en charge en milieu ouvert, soit avant jugement ou après pour l'exécution d'un aménagement de peine, sont majoritairement en sursis avec mise à l'épreuve. ■

Définitions

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives.

Amende forfaitaire, contravention, emprisonnement correctionnel, décision-personne, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, réclusion : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Justice 2013 », ministère de la Justice, novembre 2013.
- « Le traitement judiciaire de la délinquance routière », *Infostat Justice* n° 123, ministère de la Justice, septembre 2013.
- « Les français et la prison », *Infostat Justice* n° 122, ministère de la Justice, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2012	12/11 en %
En matière administrative	228,7	1,4
Conseil d'État	9,1	- 6,8
Cours administratives d'appel	29,2	- 0,5
Tribunaux administratifs	190,4	2,1
En matière civile et commerciale	2 647,8	- 0,7
Cour de cassation	20,9	- 2,7
Cours d'appel	234,3	0,5
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	939,0	0,8
Tribunaux d'instance	662,8	- 1,2
Juges des enfants ¹	337,0	1,9
Juridictions commerciales	179,6	- 7,0
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	86,5	7,8
Conseils de prud'hommes	187,9	- 8,5
En matière pénale²	1 252,0	4,2
Cours de cassation	8,7	9,9
Cours d'appel	103,5	- 1,1
Cours d'assises	3,5	10,6
Tribunaux correctionnels	646,9	2,2
Tribunaux de police	60,5	4,2
Juridictions de proximité	363,0	12,7
Juges et tribunaux pour enfants	65,9	- 9,9
Amendes forfaitaires majorées	10 330,1	13,5

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en arrêts pour : cour de cassation et cours d'appel.

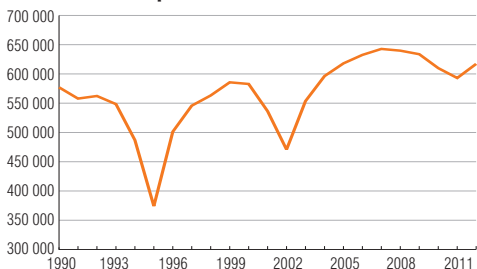
Source : SDSE.

Condammations selon la nature de la peine principale

	2000	2012 (p)	11/12 en %
Réclusion criminelle	1 179	1 006	7,4
Peine d'emprisonnement	283 003	292 399	0,2
Emprisonnement ferme	76 786	90 570	0,3
Emprison. avec sursis partiel	22 007	31 731	- 2,3
Emprison. avec sursis total	184 210	170 098	0,6
Peine d'amende	205 207	225 582	9,5
Peine de substitution	63 751	66 393	6,8
<i>dont susp. du permis de conduire</i>	<i>33 319</i>	<i>17 012</i>	<i>17,3</i>
Mesure et sanction éducative	20 547	25 315	- 0,8
Dispense de peine	9 236	6 526	- 1,7
Total	582 923	617 221	4,1

Source : SDSE.

Condammations prononcées de 1990 à 2012



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi. Champ : condamnations y c. compositions pénales.

Source : SDSE.

Condammations selon la nature de l'infraction

	2012 (p)	12/11 en %
Atteinte à la personne	102 530	0,9
<i>dont : homicides volontaires</i>	<i>400</i>	<i>9,0</i>
<i>viols</i>	1 293	2,8
<i>coups et violences volontaires</i>	66 293	0,7
<i>homicides et bless. involontaires</i>	8 910	- 0,1
<i>dont par conducteur</i>	7 809	0,2
Atteinte aux biens	128 635	0,6
<i>dont vols, recels, destruct. et dégrad.</i>	112 679	0,2
Matière économique et financière	14 725	2,4
<i>dont : chèques</i>	2 266	5,2
<i>travail illégal</i>	4 065	- 1,4
Circulation routière et transports	270 599	6,6
<i>dont : défaut d'assurance</i>	30 357	9,2
<i>conduite en état alcoolique</i>	124 095	4,9
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 714	3,4
<i>grand excès de vitesse</i>	15 163	12,7
Autres infractions	100 732	5,6
<i>dont stupéfiants¹</i>	53 113	8,2
Toutes infractions	617 221	4,1

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2012	2013	13/12 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	7 420,6	7 699,7	3,8
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>4 501,6</i>	<i>4 676,1</i>	<i>3,9</i>
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	415,0	477,0	14,9
Aide juridictionnelle	380,0	319,0	- 16,1
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	76 865	77 542	0,9
<i>dont : justice judiciaire</i>	<i>31 137</i>	<i>31 455</i>	<i>1,0</i>
<i>administration pénitentiaire</i>	35 511	35 700	0,5
<i>protect. judiciaire de la jeunesse</i>	8 395	8 470	0,9

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent-temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

	2000	2005	2013
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	190
Places	49 657	51 312	56 992
Personnes écrouées	51 441	59 951	76 798
Personnes détenues	51 441	59 197	66 572
Condamnés	33 341	39 041	60 344
Prévenus	18 100	20 910	16 454
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	175 200
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	144 934
Travail d'intérêt général	24 962	16 885	34 096
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	6 651
Autres mesures	6 275	6 962	11 646
Total des mesures en cours	149 588	138 855	197 327

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.

9.1 Maladies - Accidents

Comparativement aux pays de même niveau de vie, l'état de santé en France apparaît globalement bon. Les situations sont très différenciées entre les hommes et les femmes, avec un paradoxe selon que l'on observe la mortalité ou l'état de santé déclaré. Les mesures de santé perçue et de recours aux soins font en effet apparaître que les hommes, à âge égal, se sentent en meilleure santé que les femmes, déclarent moins de maladies, moins de limitations fonctionnelles et recourent moins aux soins.

Cependant, l'**espérance de vie à la naissance** des femmes reste sensiblement plus élevée que celle des hommes : 84,8 ans contre 78,4 pour les hommes en 2012. Les femmes bénéficient également d'un taux de mortalité à chaque âge plus faible que celui des hommes. Elles sont moins souvent en **affection longue durée (ALD)**, même si en raison d'un effet d'âge, elles représentent plus de la moitié des personnes en ALD. Des comportements agressifs et dangereux moins répandus chez les femmes contribuent à expliquer ces différences. En particulier, les femmes boivent moins d'alcool et fument moins. Elles ont un taux de **mortalité prématurée** inférieur à celui des hommes.

La France affichait en 2009 les taux standardisés de mortalité par maladies cardiovasculaires les plus faibles de l'UE à 27 : 158 pour 100 000 chez les hommes (267 en moyenne dans l'UE) et 92 pour 100 000 chez les femmes (175 dans l'UE). Concernant le cancer, qui constitue la première **cause de**

décès en France, la France présente une situation relative plus favorable pour les femmes que pour les hommes. Le taux standardisé de mortalité par tumeurs malignes en France s'élève en 2009 à 239 pour 100 000 chez les hommes (228 dans l'UE) et 122 pour 100 000 chez les femmes (133 dans l'UE).

Le dispositif des ALD permet la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques nécessitant un traitement prolongé. Au 31 décembre 2012, 9,5 millions de personnes relevant du Régime général de la sécurité sociale bénéficient de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD. Les affections cardiovasculaires, les tumeurs malignes, le diabète et les affections psychiatriques de longue durée concentrent plus des trois-quarts des personnes en ALD.

Depuis les années quatre-vingts, la France enregistre une diminution continue du nombre de blessés sur les routes. En termes de tués, la France se situe en 2011 en onzième position dans l'ensemble des pays de l'UE à 28.

En 2012, 641 000 **accidents du travail** avec arrêt sont dénombrés en France, en baisse de 4,3 % par rapport à 2011. Le nombre d'accidents pour mille salariés recule ainsi à un niveau historiquement bas (35,0). Le nombre de journées d'incapacité temporaire ainsi que les maladies professionnelles et les accidents de trajet reculent en 2012 tandis que le nombre de décès est en légère progression par rapport à 2011. ■

Définitions

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Affection de longue durée (ALD) : maladie qui nécessite des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne droit à exonération du ticket modérateur pour tous les actes en rapport avec elle (prise en charge à 100 % des dépenses liées à ces soins et traitements).

Accident corporel de la circulation, cause de décès, dépense de prévention, espérance de vie à la naissance, Inserm, mortalité prématurée, prévalence, vaccins : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les causes de décès dans l'UE28 en 2010 », *communiqué de presse* n° 178, Eurostat, novembre 2013.
- « Panorama de la santé 2013 : le système de santé en France demeure performant et efficace », OCDE, 2013.
- « Les espérances de vie en bonne santé des Européens », *Population & Sociétés* n° 499, Ined, avril 2013.
- « La santé des femmes en France », *études et résultats* n° 834, Drees, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Causes médicales de décès par sexe

	1990			2000			2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Maladies infectieuses et parasitaires	5 729	3 869	9 598	5 388	5 149	10 537	5 288	5 430	10 718
Tumeurs	85 851	55 445	141 296	89 624	59 779	149 403	92 482	66 366	158 848
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	5 001	8 252	13 253	7 853	11 104	18 957	8 277	10 987	19 264
Troubles mentaux et du comportement	5 475	7 421	12 896	6 996	10 309	17 305	7 841	10 088	17 929
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5 407	5 865	11 272	8 741	11 306	20 047	12 635	19 575	32 210
Maladie de l'appareil circulatoire	78 818	94 911	173 729	74 775	86 555	161 330	66 223	76 233	142 456
Maladies de l'appareil respiratoire	19 751	18 249	38 000	18 283	17 330	35 613	17 133	14 794	31 927
Maladies de l'appareil digestif	14 430	12 568	26 998	12 549	11 102	23 651	12 604	10 774	23 378
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3 592	3 558	7 150	3 644	3 606	7 250	4 721	5 037	9 758
Autres maladies	18 294	23 443	41 737	18 469	25 285	43 754	25 004	30 176	55 180
Causes externes	28 607	19 033	47 640	24 390	16 526	40 916	22 392	15 023	37 415
<i>dont suicides</i>	8 145	3 209	11 354	7 947	2 859	10 806	7 606	2 728	10 334
Total	270 955	252 614	523 569	270 712	258 051	528 763	274 600	264 483	539 083

Champ : décès domiciliés, France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDC.

Prévalence des maladies dans les affections de longue durée en 2012

	Taux de prévalence pour 100 000 personnes	Part des hommes en %	Part des femmes en %
Diabète de types 1 et 2	3 654	52,6	47,4
Tumeur maligne	3 391	45,2	54,8
Affections psychiatriques de longue durée	1 971	44,9	55,1
Hypertension artérielle sévère	1 937	43,6	56,4
Maladie coronaire	1 719	70,1	29,9
Insuf. cardiaque, tr. du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves	1 389	50,8	49,2
Artér. chr. avec manif. ischémiques	810	67,5	32,5
Insuf. respiratoire chronique grave	623	51,0	49,0
Accident vasculaire cérébral invalidant	574	51,8	48,2
Maladie d'Alzheimer et autres démences	494	26,8	73,2

Note : données au 31 décembre.

Source : CNAIMTS.

Insécurité routière

	1990	2000	2012	12/11 en %
Accidents corporels	162 573	121 223	60 437	-7,1
Tués	10 289	7 643	3 653	-7,8
Blessés	225 860	162 117	75 851	-6,6
<i>dont hospitalisés</i>	27 142	-8,5

Note : depuis 2004, sont comptabilisés les décès survenus dans les 30 jours (normes européennes) contre 6 jours auparavant.

Champ : France métropolitaine.

Source : ONISR.

Répartition sectorielle des accidents de travail

	2007		2012	
	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %
Métallurgie	78 213	10,9	57 929	9,0
BTP	131 253	18,2	107 715	16,8
Transports, EGE, etc.	95 986	13,3	92 288	14,4
Alimentation	120 999	16,8	112 067	17,5
Chimie, caoutchouc, plâtrerie	15 421	2,1	12 103	1,9
Bois, ameublement, etc.	32 103	4,5	22 799	3,6
Commerce non alimentaire	58 456	8,1	52 143	8,1
Activités de services	187 719	26,1	183 847	28,7
Ensemble	720 150	100,0	640 891	100,0

Champ : comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Source : CNAIMTS.

Dépenses de prévention

en millions d'euros

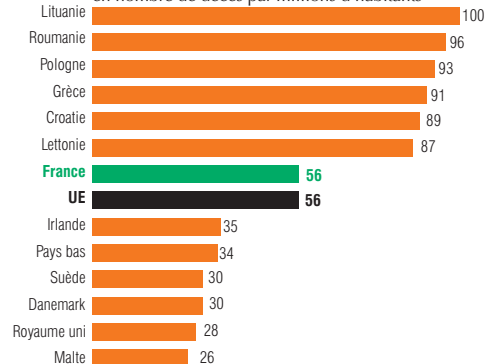
	2005	2012	12/11 en %
Prévention individuelle primaire	2 412	2 799	0,1
Vaccins	97	107	-2,2
PMI - Planning familial ¹	619	668	-8,2
Médecine du travail	1 334	1 527	-0,6
Médecine scolaire	362	498	5,9
Prévention individuelle secondaire	502	613	-1,4
<i>dont : dépistage des tumeurs</i>	143	184	-4,6
<i>dépistage et lutte contre les maladies infectieuses</i>	149	177	-0,9
<i>examens de santé</i>	173	181	0,9
Prévention à visée comportementale	444	498	-0,3
<i>dont information, promotion, éducation à la santé</i>	346	366	-0,9
Prévention à visée environnementale	1 697	1 880	0,6
<i>dont : hygiène du milieu²</i>	471	515	-2,2
<i>prévention des risques professionnels</i>	377	439	0,8
<i>prévention et lutte contre la pollution</i>	202	172	-13,2
<i>observation, veille, recherche, règlements³</i>	129	218	58,8
<i>urgences et crises</i>	10	42	63,8
<i>sécurité sanitaire de l'alimentation</i>	508	494	-9,5
Total des dépenses de prévention	5 055	5 791	0,0

1. PMI : protection maternelle et infantile. 2. Y.c. lutte anti-vectorielle. 3. Rédaction et mise en application des règlements concernant la veille et la sécurité sanitaire, recherche en prévention sanitaire.

Source : Drees.

Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'Union européenne en 2012

en nombre de décès par millions d'habitants



Note : décès dans les 30 jours suivants l'accident.

Source : Eurostat.

9.2 Addictions

En 2012, les ventes de **tabac** connaissent leur première baisse notable depuis 2005, après plusieurs années de stabilité marquées par un report de la consommation d'une partie des fumeurs vers le tabac à rouler, moins cher. Les augmentations successives du prix du paquet de cigarettes en 2011 et 2012 ont entraîné une baisse des ventes. S'il n'est pas certain que la diminution des ventes se traduise par une baisse de la consommation, les achats transfrontaliers ayant pu progresser, les données concernant l'arrêt du tabac vont plutôt dans ce sens. Les ventes de traitements progressent en 2012, malgré une gamme de produits inchangée, largement dominée par les substituts nicotiniques. Par ailleurs, l'activité des consultations de tabacologie semble plus soutenue, avec de nouveaux patients mais surtout plus de personnes suivies durant leur sevrage tabagique.

En 2010, en France, près d'une personne sur deux (47,8 %) âgée de 18 à 75 ans déclare avoir joué de l'argent au cours des 12 derniers mois. Les jeux de hasard et d'argent constituent une activité ancienne et répandue mais longtemps interdite. Face à une offre illégale croissante sur internet, la loi du 12 mai 2010 organise une « ouverture maîtrisée » de certains jeux en ligne (paris hippiques, paris sportifs et poker). En 2012, 3,7 % des personnes âgées de 18 ans ou plus déclarent jouer sur Internet. Les activités de jeux en ligne induisent pour une part importante des joueurs des risques d'**addiction**. En effet, plus d'un joueur sur dix a des pratiques à risque modéré et un joueur

sur quinze des problèmes avérés nécessitant sans doute une prise en charge sanitaire et sociale. Les activités liées à Internet représenteraient un risque supérieur à celles liées à l'offre de jeu traditionnelle. Bien que régulée, la frontière entre l'offre légale et l'offre non régulée est mouvante et incertaine, à l'image de la perception que peuvent en avoir les joueurs.

Les addictions sans substance ou addictions comportementales constituent un phénomène récent mais croissant et ne sont plus considérées comme une simple difficulté passagère. Les problématiques liées à une ou plusieurs addictions comportementales prennent très souvent place dans un contexte de **polyconsommations**, liant consommation de produit(s) et pratique addictive des jeux de hasard et d'argent et/ou des jeux vidéo.

En 2010, près de quatre patients sur cinq accueillis dans les **Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)** sont des hommes. Cette forte proportion masculine s'explique principalement par l'importance des hommes consommateurs de drogues illicites et d'**alcool** par rapport aux femmes. Les CSAPA accueillent une personne sur deux pour sa consommation d'alcool, plus d'une sur six pour l'usage d'opiacés et plus d'une sur sept pour le cannabis.

Le tabac reste le produit provoquant les conséquences sanitaires les plus importantes. ■

Définitions

Addiction : consommation de substances psychoactives ou comportement répété impossible à contrôler pour l'individu en dépit de ses conséquences délétères (souffrance psychologique et troubles physiologiques). Ce terme s'applique à tous les produits (tabac, alcool, médicaments psychotropes, drogues illicites) et recouvre certaines conduites (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo, etc.). L'addiction inclut donc la notion de dépendance, mais aussi celle d'abus.

Traitements pour l'arrêt du tabac : les ventes brutes des médicaments pour l'arrêt du tabac sont traduites en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés pour les traitements pharmacologiques, 30 timbres transdermiques ou 300 substituts sous forme orale.

Abus, alcool, CSAPA, dépendance, polyconsommation, tabac, toxicomanie : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Drogues et addictions, *données essentielles* », OFDT, 2013.
- « Les jeux d'argent et de hasard sur Internet en France en 2012 », *Tendances* n° 85, OFDT, juin 2013.
- « Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie en 2010 – situation en 2010 et évolution sur la période 2005-2010 », *Focus – consommation et conséquences*, juin 2013.
- « Tableau de bord mensuel des indicateurs tabac – bilan de l'année 2012 », OFDT, 2013.
- « Rapport européen sur les drogues – Tendances et évolutions », OFDT, 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ventes d'alcool par habitant

en litres d'alcool pur

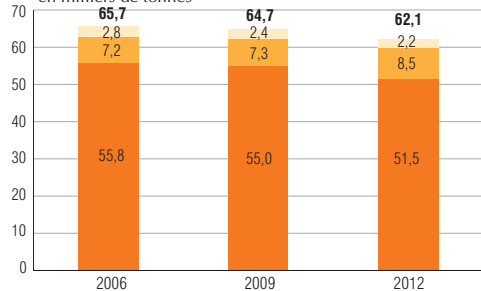
	2000	2005	2012	12/11 en %
Vins	8,5	7,4	6,9	- 1,6
Bières	2,3	2,3	2,1	2,3
Spiritueux	2,7	2,6	2,6	- 3,9
Autres	0,5	0,3	0,3	43,4
Total	14,0	12,6	11,8	- 0,5

Note : ces données prennent en compte la consommation d'alcool sur le territoire français, l'autoconsommation des producteurs de vins et les achats d'alcool des non résidents. Les achats d'alcool par les Français à l'étranger ne sont pas comptabilisés. Champ : France hors Mayotte, population de 15 ans ou plus.

Source : Insee.

Ventes de tabac

en milliers de tonnes



Source : Altadis.

Consommation d'alcool et de tabac en France et dans quelques pays du Monde en 2011

	Alcool (en litres par personne)	Tabac (en %) ¹
Allemagne ^{2,3}	11,7	21,9
Australie ^{2,3}	10,0	15,1
Autriche ^{2,3}	12,2	23,2
Canada	8,0	15,7
États-Unis ²	8,6	14,8
France³	12,6	23,3
Grèce ^{2,3}	8,2	31,9
Irlande ³	11,6	29,0
Italie ^{2,4}	6,9	22,1
Japon	7,3	20,1
Luxembourg ²	15,3	17,0
Mexique ^{3,4}	5,1	19,9
Royaume-Uni ³	10,0	19,6
Suède	7,4	13,1
Suisse ³	10,0	20,4

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

1. Proportion de fumeurs quotidiens.

2. Données antérieures à 2011 pour l'alcool.

3. Données antérieures à 2011 pour le tabac.

4. Données 2012 pour le tabac.

Source : OCDE.

Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac

en équivalent nombre de patients traités

	2007	2012	12/11 en %
Timbres transdermiques	968 296	1 076 956	10,3
Substituts sous forme orale	830 592	1 177 083	7,6
Traitements pharmacologiques	498 116	101 831	- 24,0

Source : GERS.

Niveaux d'usage du tabac, des boissons alcoolisées et du cannabis à 17 ans

en %

	Expérimentation ¹			Mois ¹			Régulier ¹		
	2000	2005	2011	2000	2005	2011	2000	2005	2011
Tabac ²	77,6	72,2	68,4	50,2	41,1	42,0	41,1	33,0	31,5
Alcool	94,6 ³	92,3	91,0	79,2	78,7	77,0	10,9	12,0	10,5
Cannabis	45,6	49,4	41,5	28,5	27,9	22,4	10,0	10,8	6,5

1. Expérimentation : une fois dans la vie ; mois : une fois dans le mois ; régulier : dix fois par mois. 2. Pour le tabac niveaux d'usage quotidien à la place de régulier.

3. Donnée 2002. Champ : France métropolitaine.

Source : OFDT.

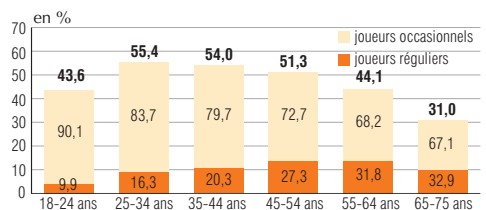
Patients pris en charge dans l'ensemble des CSAPA en 2010

	Effectifs	en %
Alcool	133 393	52,5
Opiacés (hors TSO ¹)	44 953	17,7
Cannabis	38 202	15,0
Tabac	13 681	5,4
BHD ² , Méthadone (mésusage)	6 967	2,7
Cocaïne et crack	6 667	2,6
Addictions sans substances	3 566	1,4
Autres substances	3 507	1,4
Médicaments psychotropes	2 578	1,0
Amphétamine, ecstasy	783	0,3
Total	254 295	100,0

1. Traitement de substitution aux opiacés. 2. Médicament de substitution à l'héroïne. Champ : patients selon le produit posant le plus de problème ou à l'origine de la prise en charge dans l'ensemble des CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie).

Sources : DGS ; OFDT.

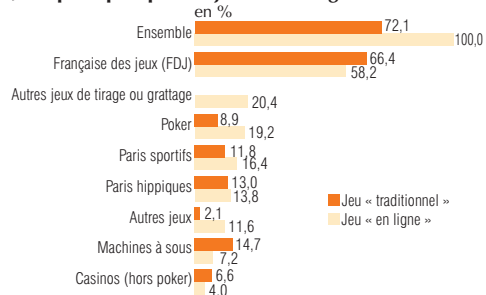
Fréquence des jeux de hasard et d'argent chez les 18-75 ans en 2010



Lecture : parmi l'ensemble des 18-24 ans, 43,6 % ont déclaré avoir joué au moins une fois dans l'année à un jeu d'argent. Parmi ces derniers, 9,9 % ont une pratique hebdomadaire et 90,1 % jouent moins d'une fois par semaine.

Source : INPES - OFDT, Baromètre santé 2010.

Jeux pratiqués par les joueurs en ligne en 2012



Note : habitudes globales de jeu (en ligne et conventionnelles), exposées pour les seuls joueurs en ligne.

Lecture : 58,2 % des joueurs en ligne ont joué à des jeux de la FDJ sur Internet au cours des 12 derniers mois, 66,4 % à des jeux FDJ traditionnels en point de vente.

Sources : OFDT ; ODJ.

9.3 Personnels et équipements de santé

En France, au 31 décembre 2011, 2 700 structures hospitalières disposent de **capacités d'accueil** en **hospitalisation à temps complet** ou à **temps partiel**. Depuis 1998, l'hospitalisation à temps complet a perdu 77 000 lits. En contrepartie, les capacités en hospitalisation à temps partiel se sont développées pour atteindre 65 000 places en 2011. Le nombre de structures hospitalières s'est réduit régulièrement, sous l'effet des réorganisations et restructurations. Trois types d'établissements coexistent parmi les 947 entités juridiques publiques : 33 centres hospitaliers régionaux, 802 centres hospitaliers et 88 centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie. Parmi les structures hospitalières privées, on distingue deux types d'établissements : les établissements privés à but lucratif et les établissements privés d'intérêt collectif (ESPIC) qui regroupent 19 centres de lutte contre le cancer. Les appareils d'imagerie des établissements publics et privés à but non lucratif sont une composante importante de leurs plateaux techniques. Certains équipements lourds en matière d'imagerie, scanners ou IRM nécessitent une autorisation au niveau régional. Près de 500 établissements de santé publics et privés à but non lucratif déclarent au moins un scanner, plus de 300 possèdent au moins une IRM.

En 2011, les personnels non médicaux et les sages-femmes exerçant à temps plein ou à temps partiel représentent plus d'un million de salariés en équivalent-temps plein (EQTP) dans les **établissements de santé**. Plus de

trois quarts exercent dans les hôpitaux publics. Le quart restant se répartit équitablement entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées.

Au 1^{er} janvier 2013, 218 300 médecins sont en activité en France, y c. Mayotte, soit + 0,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2012. Néanmoins, du fait de l'évolution de la population, on enregistre dans le même temps une légère baisse de la densité des médecins (- 0,3 %).

Si les effectifs d'**omnipraticiens** ont peu évolué depuis la fin des années 1990, ceux des spécialistes ont en revanche continué à croître significativement, pour atteindre 116 500 spécialistes en activité en 2013 (France y.c. Mayotte). L'effet conjugué du maintien à un bas niveau du **numerus clausus**, à moins de 4 000 étudiants, durant les années quatre-vingt-dix et de la montée en charge des départs à la retraite des médecins issus de générations à **numerus clausus** élevé, amplifiée par le **mécanisme incitatif à la cessation d'activité (Mica)** aujourd'hui abandonné, a cependant pesé sur la croissance de ces effectifs sur la période. Près de 4 médecins sur 10 sont des femmes (omnipraticiens et spécialistes). Cette proportion n'a cessé de croître sur les dix dernières années, cette tendance étant appelée à se poursuivre, les femmes étant aujourd'hui majoritaires parmi les étudiants en formation. ■

Définitions

Établissements de santé : les établissements de santé publics et privés assurent principalement des soins en hospitalisation complète. Mais les évolutions récentes des technologies et des pratiques médicales conduisent les hôpitaux à s'orienter vers de nouvelles prises en charge des malades (hospitalisation de jour, de nuit, à domicile).

Hospitalisation à temps partiel : accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l'hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Capacité d'accueil des établissements de santé, hospitalisation à temps complet, mécanisme incitatif à la cessation d'activité (Mica), médecin mixte, numerus clausus, omnipraticien : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les professions de santé au 1^{er} janvier 2013 », *séries statistiques* n° 183, Drees, août 2013.
- « Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé », *études et résultats* n° 846, Drees, juillet 2013.
- « Les médecins au 1^{er} janvier 2013 », *séries statistiques* n° 179, Drees, avril 2013.
- « Le panorama des établissements de santé – édition 2013 », *Collection Études et statistiques*, Drees, 2013.
- « Les médecins au 1^{er} janvier 2012 », *études et résultats* n° 796, Drees, mars 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Médecins suivant le statut et la spécialité

Au 1 ^{er} janvier 2013	Nombre de médecins	Densité ¹	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
Omnipraticiens	101 803	155	41,6	68,0
Spécialistes	116 493	178	42,2	52,3
Spécialités médicales	66 288	101	44,1	53,0
<i>dont : anesthésiologie réanimat.</i>	<i>10 841</i>	<i>17</i>	<i>35,2</i>	<i>39,5</i>
<i>pédiatrie</i>	<i>7 615</i>	<i>63</i>	<i>65,3</i>	<i>41,0</i>
<i>radiolog. et imag. médicale</i>	<i>8 392</i>	<i>13</i>	<i>32,5</i>	<i>74,1</i>
Spécialités chirurgicales	25 433	39	25,3	70,2
<i>dont : gynécologie obstétrique</i>	<i>4 253</i>	<i>15</i>	<i>41,9</i>	<i>59,7</i>
<i>ophtalmologie</i>	<i>5 849</i>	<i>9</i>	<i>43,9</i>	<i>87,0</i>
Biologie médicale	2 825	4	50,8	42,1
Psychiatrie	14 619	22	48,0	45,2
Santé publ. et médecine du travail	7 328	11	68,1	1,4
Total des médecins	218 296	333	41,9	59,6

1. Nombre de médecins pour 100 000 habitants, sauf pour la gynécologie obstétrique (femmes de 15 ans ou plus) et pour la pédiatrie (enfants de moins de 15 ans).

Champ : France (y c. Mayotte).

Source : Drees.

Établissements de santé en 2011

Au 31 décembre	Nombre d'étab.	Nombre de lits	Nombre de places
Secteur public (entités juridiques)	947	258 156	38
Centres hosp. régionaux (CHR/CHU)	33	75 374	8 934
Centres hosp. (CH) ¹	802	153 053	15 213
Centres hosp. spécialisés en psychiatrie	88	26 208	14 243
Autres établissements publics	24	3 521	472
Étab. privés à but non lucratif	700	57 717	11 778
<i>dont centres de lutte contre le cancer</i>	<i>19</i>	<i>2 884</i>	<i>795</i>
Secteur privé (établissements)	1 047	8 522	14 512
Étab. de soins de suite et de réadaptation	318	25 078	2 025
Étab. de soins de courte durée ²	551	60 054	11 464
Étab. de lutte contre les maladies mentales	141	11 589	918
Étab. de soins de longue durée	12	508	...
Autres établissements privés	25	1 293	105
Total	2 694	414 395	65 152

1. Y c. anciens hôpitaux locaux. 2. Y c. étab. pluridisciplinaires.

Note : y c. service de santé des Armées.

Sources : Drees.

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes dans les établissements en 2011

	en milliers d'équivalent-temps plein			
	Publics	Privés		Ensemble
		à but non lucratif	à but lucratif	
Pers. administratifs	95,9	18,2	19,2	133,3
Pers. soignant	515,7	78,4	101,2	695,3
Sages-femmes	10,9	1,0	2,4	14,3
Pers. d'encad. du pers. soignant	17,5	3,5	3,3	24,3
Infirmiers ¹	222,8	32,3	43,6	298,7
Aides-soignants ²	172,6	22,6	30,0	225,2
Agents de services hospitaliers et autres pers. des serv. médicaux	67,8	11,7	18,1	97,6
Rééducateurs	14,5	5,6	3,1	23,2
Psychologues	9,6	1,7	0,7	12,0
Pers. éducatifs et sociaux	11,1	3,3	0,8	15,2
Pers. médico-techniques	40,8	5,7	3,6	50,1
Pers. techniques	96,1	10,4	7,5	114,0
Total	759,6	116,0	132,3	1 007,9

1. Y c. infirmiers spécialisés et de secteur psychiatrique. 2. Non compris élèves.

Note : données issues de la SAE 2011 pour les établissements sanitaires uniquement. Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation rattachés aux établissements sanitaires n'est plus comptabilisé.

Source : Drees.

Professions de santé

Effectifs au 1 ^{er} janvier	2012	2013	Densité ¹ en 2013
Infirmiers	567 564	595 594	909
Médecins	216 762	218 296	333
Pharmaciens	72 811	73 670	112
Masseurs-kinésithérapeutes	75 164	77 778	119
Chirurgiens-dentistes	40 599	40 833	62
Manipulateurs ERM	30 201	31 242	48
Opticiens-lunetiers	25 010	27 340	42
Sages-femmes	19 535	20 235	137
Orthophonistes	21 220	21 902	33
Pédicures-podologues	12 085	12 430	19
Psychomotriciens	8 385	8 891	14
Ergothérapeutes	8 079	8 539	13
Orthoptistes	3 655	3 826	6
Audio-prothésistes	2 625	2 768	4

1. Nombre de professionnels en activité pour 100 000 habitants ; pour les sages-femmes : nombre pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans.

Champ : France (y c. Mayotte).

Sources : Drees ; Insee.

Lits installés en hospitalisation complète

Au 31 décembre	1998	2003	2011
Secteur public	313 315	305 297	255 758
Secteur privé	175 395	160 405	156 239
Total	488 710	465 702	411 997

Champ : hors service de santé des Armées.

Source : Drees.

Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

Au 31 décembre	2000	2005	2012	12/11 en %
Pharmacies	22 698	22 610	21 939	-0,6
Laboratoires	4 084	3 876	3 888	0,9

Champ : France métropolitaine.

Sources : Ordre national des pharmaciens ; CNAMTS.

Médecins, infirmiers et lits d'hôpital dans quelques pays du Monde

densité pour 1000 habitants

	Médecins		Infirmiers		Lits d'hôpital	
	2000	2011	2000	2011	2000	2011
Allemagne ¹	3,3	3,8	9,6	11,4	9,1	8,3
Australie ^{1,2}	2,5	3,3	10,0	10,1	4,0	3,8
Autriche ¹	3,9	4,8	7,2	7,8	8,0	7,7
Canada ^{2,3}	2,1	2,4	10,1	9,3	3,8	2,8
Corée ¹	1,3	2,0	3,0	4,7	4,7	9,6
Espagne	3,3	4,1	3,6	5,5	3,7	3,2
Estonie ¹	3,2	3,3	6,0	6,2	7,2	5,3
États-Unis ^{2,4}	2,3	2,5	10,2	11,1	3,5	3,1
Finlande ^{3,5}	2,9	3,3	9,3	10,3	7,5	5,5
France⁵	3,3	3,3	6,7	8,7	8,0	6,4
Hongrie ¹	2,7	3,0	5,3	6,2	8,3	7,2
Mexique ¹	1,6	2,2	2,2	2,7	1,8	1,7
Rép. tchèque ¹	3,4	3,6	7,6	8,0	7,8	6,8
Slovaquie ⁶	3,4	3,3	7,4	5,9	7,9	6,1
Slovénie ¹	2,2	2,5	6,9	8,3	5,4	4,6
Turquie ⁶	1,3	1,7	1,1	1,7	2,1	2,5

1. Médecins et infirmiers habilités à exercer.

2. Données 2010 au lieu de 2011 pour les lits d'hôpital.

3. Médecins professionnellement actifs et infirmiers habilités à exercer.

4. Médecins habilités à exercer et infirmiers professionnellement actifs.

5. Données 2010 au lieu de 2011 pour les infirmiers.

6. Médecins et infirmiers professionnellement actifs.

Source : OCDE.

9.4 Dépenses de santé

En 2012, la **consommation de soins et biens médicaux (CSBM)** est évaluée à près de 184 milliards d'euros, soit 2 806 euros par habitant. Elle représente 9 % du PIB en 2012, comme en 2011. La **dépense courante de santé (DCS)** s'élève à 243 milliards d'euros en 2012, soit 12 % du PIB. La croissance de la CSBM reste sensiblement inférieure à 3 % depuis trois ans, soit une croissance beaucoup plus faible que celle du début des années 2000. L'augmentation en volume est de 2,7 % en 2012 tandis que le prix moyen diminue de 0,3 % : la hausse du prix des soins de ville liée à la revalorisation des tarifs des auxiliaires médicaux ne compense pas les baisses des prix des médicaments et des soins hospitaliers.

La croissance des soins hospitaliers se stabilise tandis que celle des soins de ville ralentit. La consommation de médicaments, qui représente 34 milliards d'euros en 2012, soit près de 19 % de la CSBM, recule de 0,9 % en valeur. En revanche, les dépenses liées aux autres biens médicaux gardent une progression soutenue depuis 2010.

Le recul inédit de la consommation de médicaments résulte d'une diminution des prix et d'un net tassement des volumes, en lien avec les importantes baisses de prix mises en œuvre en 2012, la générique de spécialités très consommées et le renforcement de la mesure « tiers payant contre génériques », à partir de juillet 2012. Outre les effets de substitution des **génériques**, le ralentissement de la croissance des volumes est lié à la diminu-

tion des prescriptions, ainsi qu'à des modifications de comportements. Les prix, dont l'évolution suit globalement celle des prix des médicaments remboursables, sont en diminution continue, en particulier en raison des baisses de prix ciblées et du développement des génériques. Lorsqu'ils peuvent se substituer à des **princeps**, les génériques voient leur part de marché s'accroître. La part des génériques dans l'ensemble du marché des médicaments remboursables progresse : elle est passée de 4,1 % en valeur en 2002 à 15,7 % en 2012.

En 2012, la part de financement de la consommation de soins et de biens médicaux des divers organismes reste stable. La part de la sécurité sociale est de 75,5 %, celle des organismes complémentaires de 13,7 % et le reste à charge des ménages s'établit à 9,6 %, comme en 2011.

Dans tous les pays de l'OCDE, depuis 20 ans, la **dépense totale de santé (DTS)** progresse plus rapidement que l'activité économique, entraînant une hausse de la part du PIB consacrée à la santé. En 2011, la DTS de la France représente 11,6 % du PIB, ce qui la situe au 3^{ème} rang des pays de l'OCDE, derrière les États-Unis et les Pays-Bas, et devant l'Allemagne. La hiérarchie des pays est modifiée lorsque l'on compare leur dépense totale de santé par habitant exprimée en **parité du pouvoir d'achat (PPA)**. La France se situe alors au 10^{ème} rang, niveau un peu supérieur à la moyenne de l'OCDE. ■

Définitions

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, biens et services médicaux consommés sur le territoire national par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les SSIAD en sont exclus. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, de transports de malades, de médicaments et de biens médicaux.

CMU-C, comptes nationaux de la santé, dépense courante de santé (DCS), dépense totale de santé, médicament générique, médicament princeps, organismes d'assurance maladie complémentaires, parités de pouvoir d'achat, soins de ville : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes nationaux de la santé en 2012 », *Document de travail*, Série statistiques, n° 185, Drees, septembre 2013.
- « Base de données de l'OCDE sur l'année 2013 », juin 2013.
- « 60 années de dépenses de santé – une rétopolation des Comptes de la santé de 1950 à 2010 », *études et résultats* n° 831, Drees, février 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2005	2012	12/11 en %
Soins hospitaliers ¹	68,5	85,1	2,4
Secteur public	52,8	64,9	2,4
Secteur privé	15,7	20,2	2,6
Soins de ville	37,4	47,3	3,2
Médecins	16,5	19,7	2,4
Auxiliaires médicaux	8,1	12,4	7,2
Dentistes	8,7	10,5	2,2
Analyses de laboratoires	3,8	4,3	-1,8
Cures thermales	0,3	0,4	6,1
Médicaments	30,7	34,3	-0,9
Autres biens médicaux	8,8	12,8	5,1
Optique	4,2	5,6	4,0
Prothèses, orthèses, VHP ²	1,6	2,4	6,6
Matériels et pansements	3,0	4,9	5,6
Transports de malades	2,8	4,1	5,3
Consommation de soins et de biens médicaux	148,1	183,6	2,2

1. Court et moyen séjour, psychiatrie.

2. Véhicules pour handicapés physiques.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Poids de la CSBM et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	2005	2008	2011 (r)	2012 (p)
Consom. de soins et de biens médicaux	8,62	8,57	8,97	9,04
Dépense courante de santé	11,34	11,29	11,90	11,96

Sources : Drees, comptes nationaux de la santé ; Insee.

Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

	2005	2008	2011 (r)	2012 (p)
Sécurité sociale de base ¹	76,8	75,7	75,5	75,5
État et CMU-C org. de base	1,2	1,2	1,3	1,2
Organismes complémentaires ²	13,0	13,3	13,7	13,7
dont : mutuelles	7,6	7,6	7,4	7,4
sociétés d'assurance	3,0	3,3	3,7	3,8
institutions de prévoyance	2,3	2,4	2,5	2,5
Ménages	9,0	9,7	9,6	9,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

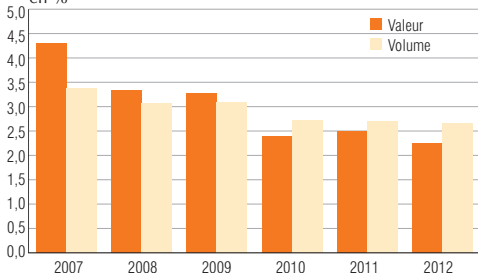
1. Y c. déficit des hôpitaux publics.

2. Y c. prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Taux de croissance de la consommation de soins et de biens médicaux

en %



Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Dépense de recherche médicale et pharmaceutique

en millions d'euros courants

	2005	2012 (p)	12/11 en %
Financements budgétaires	3 096	3 568	1,3
Budget civil de R&D	1 993	1 982	2,3
Universités et hôpitaux	1 103
Autres financements	3 524	3 901	-0,7
Industries pharmaceutiques	3 398	3 793	-0,8
Secteur associatif	126
Dépenses totales	6 621	7 469	0,2

Sources : Drees ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

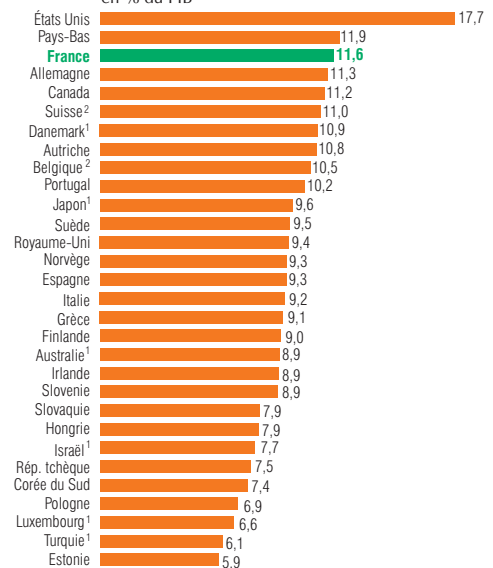
	2005 (r)	2012	12/11 en %
CSBM	148,1	183,6	2,2
Soins de longue durée ¹	12,2	18,5	3,6
Indemnités journalières	10,4	12,5	-0,8
Prévention	5,1	5,8	0,1
Subventions au syst. de soins	2,3	2,7	3,8
Recherche	6,6	7,5	0,2
Formation	1,1	1,9	1,6
Coût de gestion syst. de santé	12,5	14,4	2,1
Double compte (rech. pharm.)	-3,5	-3,9	-0,7
Dépense courante de santé	194,8	243,0	2,1

1. Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Dépense totale de santé dans les pays de l'OCDE en 2011

en % du PIB



1. Données 2010 ou dernière année connue.

2. Hors investissements.

Source : OCDE.

9.5 Personnes handicapées

En 2011, 2 millions de personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire déclarent disposer d'une reconnaissance administrative d'un handicap leur permettant de bénéficier de **l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Malgré ce dispositif, la **population handicapée** reste assez éloignée du marché du travail. Ainsi, en 2011, seules 35 % des personnes de 15 à 64 ans reconnues handicapées sont en emploi, contre 64 % pour l'ensemble de la population. La majorité des personnes reconnues handicapées (56 %) sont considérées comme inactives au sens du BIT et leur taux de chômage s'élève à 21 %, soit plus du double de celui de l'ensemble des personnes en âge de travailler.

Fin 2012, 16 % des **aides sociales aux personnes handicapées** de moins de 60 ans en établissement ou à domicile relèvent de **l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**. Cette proportion est en baisse depuis 2006, en lien avec la montée en charge de la **prestation de compensation du handicap (PCH)**. Au 31 décembre 2012, 162 500 personnes de moins de 60 ans bénéficient de la PCH, soit presque trois fois plus de bénéficiaires que ceux de l'ACTP. La PCH représente ainsi 44 % des aides aux personnes handicapées. L'ACTP et la PCH ont pour objectif, entre autres, de financer l'aide humaine dont les personnes en situation de

handicap ont besoin pour les activités de la vie quotidienne. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires ont recours à leur entourage, moins souvent à un professionnel. Les professionnels aident principalement pour les tâches ménagères et pour les soins personnels, alors que l'entourage intervient dans toutes les activités quotidiennes.

Parmi les personnes âgées de 40 à 65 ans ayant une limitation motrice, certaines souffrent de déficiences ou de problèmes de santé ayant pu causer ces limitations depuis la naissance, l'enfance ou l'adolescence. La participation à la vie sociale de ces personnes diffère de celle des autres personnes du même âge. Lorsque les déficiences sont anciennes, les personnes handicapées vivent moins en couple et ont moins souvent des enfants que les personnes dont les problèmes fonctionnels sont plus tardifs. Les personnes les plus isolées sont celles ayant le plus d'incapacités.

La **scolarisation des enfants ou adolescents handicapés** à la rentrée 2012 est en hausse de 5 % (France hors Mayotte) par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quart sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers et médicaux-sociaux. Les élèves souffrants de troubles intellectuels et cognitifs constituent la moitié des élèves handicapés dans le premier degré. ■

Définitions

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Aide sociale aux personnes handicapées, allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emplois en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, licence sportive, obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2011 » *Dares Analyses* n° 70, novembre 2013.
- L'aide humaine apportée aux bénéficiaires d'une allocation de compensation du handicap », *études et résultats* n° 855, Drees, octobre 2013.
- L'allocation personnalisée d'autonomie à l'horizon 2040 » *Insee Analyses* n° 11, septembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des bénéficiaires de l'OETH en 2011, selon le type de reconnaissance

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH	59	41	3	24	34	39	5	14	35	45
AT-MP	79	21	0	10	29	61	8	19	15	58
Pensionnés d'invalidité	40	60	0	8	25	67	6	19	41	33
Titulaires carte invalidité	59	41	5	31	30	33	4	12	42	43
Allocataires AAH	67	33	6	27	28	39	12	17	36	36
Mutilés de guerre et assimilés et autres	88	12	1	11	31	57	22	23	19	35
Ensemble	61	39	2	20	32	45	6	16	32	46

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial n'ayant pas d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.
Source : Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi total en EQTP

en %

Secteur d'activité	2007	2009 (r)	2011
Agriculture	2,7	3,2	3,0
Industrie	3,0	3,4	3,6
Construction	2,2	2,6	2,9
Tertiaire (hors transport)	2,2	2,3	2,7
Transport	2,1	2,5	2,8
Ensemble des établissements	2,5	2,7	3,0

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence/effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L 1111-2 du code du travail) ; à partir de 2009, les données ne sont pas strictement comparables aux données des années antérieures. La loi du 1^{er} décembre 2008 a modifié le mode de décompte des bénéficiaires.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial.

Source : Dares.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2012-2013

Niveau d'enseignement ¹	Scol. en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. Médico-sociaux
Premier degré	90 900	45 521	5 511	61 111
Préélémentaire	27 969	7 234	2 332	20 410
Élémentaire	62 931	38 287	3 179	40 701
Second degré	63 261	25 881	2 309	7 187
Premier cycle	49 548	9 614	1 501	5 485
Second cycle	13 148	2 028	808	1 702
Autre niveau ³	565	14 239	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	453	3 302
Total	154 161	71 402	8 273	71 600

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau. 4. Élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.
Champ : France (y c. Mayotte).

Source : Depp.

Déficiences principales selon les allocations

en %

Nature de la déficience	Bénéficiaires de l'ACTP	Bénéficiaires de la PCH anciennement à l'ACTP	Autres bénéficiaires de la PCH	Total
Motrice	36	53	44	41
Intellect., psychique ou cognitive	26	17	16	21
Handicap multiple	21	25	18	20
Sensorielle	15	4	17	14
Autres	2	2	5	3

Champ : allocataires de la PCH ou de l'ACTP de 20 à 59 ans ayant de l'aide humaine pour les activités de la vie quotidienne, vivant à domicile.

Source : Drees, enquête auprès des allocataires de l'ACTP et de la PCH 2009-2010.

Montants des prestations liées au handicap

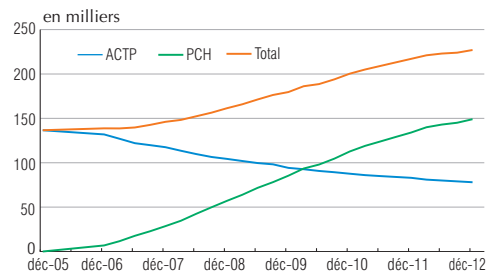
en millions d'euros

	2011	11/10 en %
Accidents de travail et maladies professionnelles (AT-MP)	11 486	0,3
Remplacement de revenu définitif	7 098	-0,3
dont : Rentes et pensions AT-MP	5 898	0,7
Allocations du FCAAT ¹	847	-3,6
Remplacement de revenu temporaire ²	3 186	4,1
Soins de santé	1 187	-4,6
Autres prestations AT-MP	15	-21,8
Invalidité	32 644	5,8
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	9 230	2,8
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	7 038	8,9
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 162	0,4
PCH et ACTP ³ de moins de 60 ans	1 436	8,8
AJPP, APP, AES, AEEH ³	847	5,4
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁴	12 199	6,0
Autres prestations liées à l'invalidité	732	15,1

1. Fond de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. 2. Indemnités journalières (IJ), maintien de salaire et complément d'IJ. 3. Voir définitions. 4. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie.

Source : Drees.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.
Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2012

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	27 580	45 624	73 204
Licences masculines	16 618	25 418	42 036
Licences féminines	6 425	13 181	19 606
Autres titres de participation	4 537	7 025	11 562
Clubs	1 199	887	2 086

Source : Meos.

9.6 Personnes âgées dépendantes

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge des **personnes âgées dépendantes** constitue un enjeu majeur. La dépendance d'une personne âgée est définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. Le degré de dépendance d'une personne âgée dépend du niveau des limitations fonctionnelles et des restrictions d'activité qu'elle subit, et non directement de son état de santé. La frontière entre dépendance et problèmes de santé est poreuse, dans la mesure où ces limitations résultent souvent de problèmes de santé actuels ou passés.

Au 1^{er} janvier 2012, en France métropolitaine, 1,17 million de personnes âgées sont dépendantes au sens de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, soit 7,8 % des 60 ans ou plus. À l'horizon 2060, selon le scénario intermédiaire des projections de dépendance, le nombre de personnes âgées dépendantes atteindrait 2,3 millions.

Au-delà de 75 ans, 9 % des personnes vivent dans un **établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**. Le passage du domicile à l'établissement dépend principalement du niveau de dépendance, qui croît avec l'âge : plus il est élevé et plus le maintien à domicile est difficile. Ainsi, en septembre 2011, 84 % des personnes percevant l'APA et évaluées en GIR 1 par le biais de la **grille AGGIR** résident dans un établissement, contre 21 % des personnes évaluées en GIR 4. À niveau

de GIR donné, le fait d'être marié tend à diminuer fortement la probabilité d'entrée en institution, d'une manière plus prononcée pour les hommes que pour les femmes. Par ailleurs, pour un même niveau modéré de dépendance (GIR 3 ou 4), la transition vers un établissement apparaît plus probable pour les individus aux revenus les plus faibles.

Entre 2007 et 2011, les capacités d'accueil des établissements accueillant des personnes âgées ont augmenté de 5,3 %, soit une nette accélération par rapport à la période 2003-2007 (+ 1,4 %). Fin 2011, les **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** représentent 74 % de ces établissements. Les soins de longue durée aux personnes âgées regroupent les soins assurés dans le secteur hospitalier public au sein des unités de soins de longue durée (USLD) ou dans les EHPA ou EHPAD. Ils peuvent également être assurés à domicile par des médecins, des kinésithérapeutes ou des infirmiers et aides-soignants relevant de services de soins à domicile (SSAD). En 2012, 8,3 milliards d'euros sont consacrés aux soins de longue durée aux personnes âgées hébergées en établissement (+ 4,4 % en un an). Par ailleurs, les SSAD contribuent à assurer des soins favorisant une prise en charge alternative à l'hébergement en institution. En 2012, ces soins à domicile représentent une valeur de 1,5 milliard d'euros, soit trois fois plus qu'en 1998. ■

Définitions

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Taux de dépendance : rapport entre la population dépendante au sens de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la population âgée de 60 ans et plus.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), grille AGGIR, groupes iso-ressource (GIR) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes nationaux de la santé en 2012 », *Document de travail*, Série statistiques n° 185, Drees, septembre 2013.
- « Vivre en établissement d'hébergement pour personnes âgées à la fin des années 2000 », *Dossiers solidarité et santé* n° 47, Drees, 2013.
- « Projections des populations âgées dépendantes », *Dossiers solidarité et santé* n° 43, Drees, 2013.
- « Dépenses de soins de ville des personnes âgées dépendantes », *Dossiers solidarité et santé* n° 42, Drees, 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31/12/2011

Catégorie d'établissement	Structures		Places installées	
	nombre de structures	dont EHPAD en %	nombre de places	dont EHPAD en %
Logements-foyers	2 559	12,7	128 666	15,4
Logements-foyers privés à but lucratif	89	6,7	4 178	12,4
Logements-foyers privés à but non lucratif	688	11	33 884	12,1
Logements-foyers publics	1 782	13,7	90 604	16,7
Maisons de retraite	7 225	95,4	555 773	98,3
Maisons de retraite privées à but lucratif	1 768	94,1	120 007	97,7
Maisons de retraite privées à but non lucratif	2 311	92,2	160 436	96,7
Maisons de retraite publiques	3 146	98,4	275 330	99,4
Unités de soins de longue durée (USLD)	608	84,0	34 187	76,8
Autres établissements ¹	89	27,0	1 857	35,7
Total	10 481	74,0	720 483	82,3

1. Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.
 Champ : établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.
 Source : Drees.

Dépenses de soins de longue durée aux personnes âgées

	en millions d'euros		
	2005	2009	2012
Soins en établissements pour personnes âgées	4 635	7 273	8 468
Évolution en %	15,0	15,3	6,3
Soins de longue durée dans les hôpitaux	1 407	1 258	1 062
Soins en EHPA - EHPAD	3 228	6 015	7 406
Établissements publics	1 972	3 448	4 175
Établissements privés à but non lucratif	790	1 485	1 861
Établissements privés à but lucratif	466	1 083	1 370
Services de soins à domicile (SSAD)	911	1 311	1 469
Évolution en %	8,8	8,3	5,1
Total des soins de longue durée aux personnes âgées	5 546	8 584	9 938
Évolution en %	13,9	14,1	6,2
dont ONDAM ¹ personnes âgées	4 142	6 267	8 045
dont Contribution CNSA	0	882	932

1. Objectif national de dépenses d'assurance maladie.
 Note : les évolutions sont calculées par rapport à l'année précédente.
 Source : Drees.

Bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance au 1^{er} janvier 2012

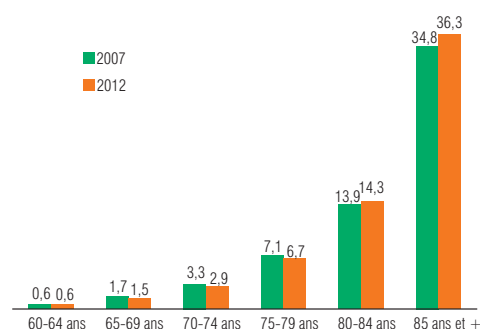
en milliers

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
Domicile	20,9	118,4	153,2	403,9	696,4
Établissement	90,4	190,2	90,4	104,6	475,6
Total	111,3	308,6	243,6	508,5	1 172,0

Champ : France métropolitaine.
 Source : Drees.

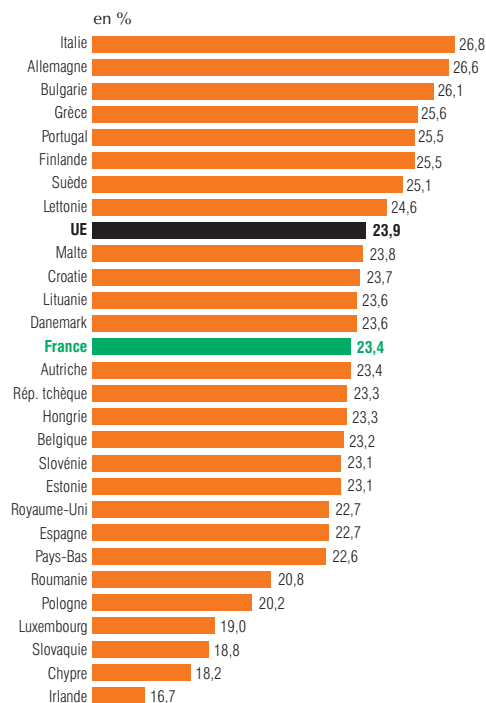
Taux de dépendance par âge au sens de l'APA

Taux de dépendance, en %



Lecture : Parmi l'ensemble des personnes âgées de 80 à 84 ans résidant en France métropolitaine, 14,3 % bénéficient de l'APA au 01/01/2012.
 Champ : France métropolitaine.
 Sources : Drees ; Insee.

Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'UE en 2012



Source : Eurostat.

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2012, le système éducatif public et privé compte 15,2 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis. L'effectif est en hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente, soit 50 000 jeunes scolarisés supplémentaires. L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,5 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,7 millions d'élèves (+ 0,1 % par rapport à l'année précédente). Le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et dans les classes élémentaires du secteur **privé**, mais baisse dans les classes préélémentaires du secteur privé. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 25,8 élèves dans le secteur public et de 27,0 élèves dans le privé. Elle est proche de 23 élèves en moyenne par classe en élémentaire.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, accueille 5,4 millions d'élèves à la rentrée 2012, soit une progression de 0,1 % par rapport à la rentrée précédente. Les premier et second cycles connaissent des évolutions opposées. Les effectifs du premier cycle continuent de progresser (+ 1,0 % par rapport à la rentrée 2011) tandis que dans le second cycle les effectifs de la filière professionnelle ne cessent de diminuer depuis la rentrée 2000 (- 5,3 % en 2012 par rapport à 2011). Le second cycle général et technologique continue de gagner des élèves (+ 0,8 %). Dans le premier cycle, la

taille moyenne des classes est de 24,7 élèves dans le public et 26,0 élèves dans le privé. Elle est de moins de 20 élèves dans le second cycle professionnel. La taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique du secteur public est la plus élevée des trois cycles d'enseignement (29,7 élèves).

Lors de la session 2012, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 84,7 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, vise à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation IV**. En 2012, le nombre de diplômes professionnels de niveau V (cycle court) progresse de 0,6 %. Entre les sessions 2011 et 2012, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** et le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** gagnent respectivement 2 008 et 569 diplômés. Durant cette période, les diplômes professionnels de niveau IV progressent de 4,9 %.

Avec 609 900 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2012 est de 84,5 %. Par rapport à la session 2011, il augmente dans les voies générales (+ 1,3 point) et technologiques (+ 0,9 point) alors qu'il est en recul dans la voie professionnelle (- 5,6 points).

Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite au brevet ou au baccalauréat. Les filles réussissent aussi davantage que les garçons à obtenir ces deux diplômes, ainsi que les diplômes professionnels. ■

Définitions

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », Depp, octobre 2013.
- « Repères et références statistiques 2013 », Depp, septembre 2013.
- « Education at a glance 2013 », OCDE, juin 2013.
- « Les diplômés de l'enseignement professionnels session 2012 », note d'information n° 13.05, Depp, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010 (r)	2011 (r)	2012 (p)
Premier degré¹						
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 561,8	2 557,0
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 102,1	4 115,7
ASH ²	129,8	91,2	58,7	44,3	46,8	46,2
Total du premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 710,7	6 718,9
Second degré Éducation nationale						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 185,2	3 216,7
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	694,7	657,5
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 440,0	1 452,2
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	95,6	95,8	95,6
Total du second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 415,6	5 422,0
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	153,6	147,5
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	443,3	448,4
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,8
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,9	2 386,9
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 146,7	15 196,5

1. Estimations à partir de 2000.

2. Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-adaptation et intégration scolaires).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France (y c. Mayotte à partir de la rentrée scolaire 2011).

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2012
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	25,8
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	22,8
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	27,0
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	23,3
Second degré				
Enseignement public				
1 ^{er} cycle ¹	24,2	24,0	24,2	24,7
2 nd cycle professionnel	20,8	20,1	19,1	19,2
2 nd cycle général et techno.	28,8	28,8	28,5	29,7
Enseignement privé				
1 ^{er} cycle ¹	24,8	24,7	25,3	26,0
2 nd cycle professionnel	19,7	19,2	18,6	18,0
2 nd cycle général et techno.	24,7	25,0	25,1	26,1

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; non compris SEGPA.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France (y c. Mayotte pour l'année 2012-2013).

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2012

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	661 141	84,7
<i>dont série collège</i>	<i>607 193</i>	<i>86,2</i>
Certificat d'aptitude professionnelle	180 133	83,5
Brevet d'études professionnelles	127 507	78,2
Baccalauréat général	293 837	89,6
Littéraire (L)	46 457	86,9
Économique et social (ES)	96 496	89,1
Scientifique (S)	150 884	90,8
Baccalauréat technologique	125 121	83,2
<i>dont : sciences et techno. de la gestion (STG)</i>	<i>62 937</i>	<i>83,2</i>
<i>sciences et technologies indust. (STI)</i>	<i>26 911</i>	<i>83,9</i>
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	<i>21 377</i>	<i>81,3</i>
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	<i>6 738</i>	<i>89,8</i>
Baccalauréat professionnel	190 899	78,4
Total des baccalauréats	609 857	84,5

Champ : France (y c. Mayotte).

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe et d'étudiants par enseignant dans quelques pays de l'UE en 2011

	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant
	Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle	Second degré 2 nd cycle	Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle	Second degré 2 nd cycle
Allemagne	21,2	24,6	13,8	15,9	15,6	10,9
Autriche	18,2	21,3	9,8	15,3	20,2	7,9
Bulgarie	20,9	22,1	12,4	15,7	19,7	8,9
Chypre	17,0	21,0	10,1	19,9	20,8	11,6
Croatie	19,9	21,3	9,6	18,3	22,5	11,1
Espagne	21,3	24,3	9,8	20,8	22,8	7,3
Estonie	17,4	16,7	17,0	19,9	21,3	11,7
Finlande	19,4	20,3	16,3	19,3	21,2	15,6
France	22,7	24,7	10,0	24,8	19,5	17,3
Hongrie	20,9	21,1	12,4	17,5	20,3	14,3
Italie	18,9	21,6	12,8	18,5	19,2	14,3
Lettonie						
Lituanie						
Luxembourg						
Malte						
Pologne						
Portugal						
Rép. tchèque						
Roumanie						
Royaume-Uni						
Slovaquie						
Slovénie						

Source : Eurostat.

10.2 Enseignement supérieur

À la rentrée 2012, 2 386 900 étudiants sont inscrits dans **l'enseignement supérieur**, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2011. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur augmentent ainsi pour la quatrième année consécutive, atteignant un niveau jamais atteint. Le nombre d'étudiants étrangers n'augmente que de 0,2 % ; ils contribuent très peu à l'évolution du nombre d'inscriptions.

En 2012, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 0,8 %. Dans les **instituts universitaires de technologies (IUT)**, le nombre d'étudiants diminue, suivant la tendance des années précédentes. Le nombre d'étudiants progresse en sections de techniciens supérieurs (STS) et dans les **grandes écoles (CPGE)**.

Entre 2011 et 2012, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs augmentent de 3 %. Depuis les années quatre-vingt-dix, elles ont connu une progression importante (+ 7 % par an en moyenne entre 1990 et 2012). À la rentrée 2012, le nombre d'étudiants progresse fortement dans les établissements privés d'enseignement universitaire et les écoles de commerce, de gestion, de vente et de comptabilité. Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années quatre-vingt-dix (+ 9 % par an entre 1990 et 2012).

Les formations du supérieur accueillent près de 123 000 jeunes en apprentissage fin 2011. Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est le principal diplôme préparé et un quart des

effectifs inscrits en **licence professionnelle** réalisent leur cursus en apprentissage. L'apprentissage connaît également une percée significative dans les formations d'ingénieur.

Dans l'enseignement supérieur, à la session 2011, le nombre de diplômes délivrés augmente pour tous les diplômes excepté pour le **diplôme universitaire de technologie (DUT)** (- 2 %). Cette baisse, pour la deuxième année consécutive, s'explique par la diminution des effectifs d'inscrits pour la rentrée 2010. Pour la deuxième année consécutive, le taux de réussite à l'examen de brevet de technicien supérieur (BTS) augmente ainsi que le nombre de diplômés. Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées ne cessent d'augmenter, avec une augmentation de 32 % en moyenne annuelle. Le nombre total de **masters** délivrés est en hausse de 20,3 %. Parmi ceux-ci, ce sont les masters indifférenciés qui augmentent le plus (+ 63,5 %). L'augmentation des diplômes de masters délivrés est en partie due à la réforme des concours d'enseignement, qui nécessitent désormais l'obtention préalable d'un master. Le nombre de doctorats augmente plus qu'en 2010.

En 2012, au sein de l'Union européenne, 36 % des personnes âgées de 30 à 34 ans ont achevé des études supérieures contre 34 % en 2010 et 28 % en 2005. La part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur varie de 22 % en Italie, en Roumanie et à Malte à 51 % en Irlande. ■

Définitions

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), doctorat, grande école, grands établissements, institut universitaire de technologie (IUT), licence, master : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le supérieur : moteur de la croissance de l'apprentissage en 2010 et 2011 », *note d'information* n° 13.22, Sies, octobre 2013.
- « Repères et références statistiques 2013 », Depp, septembre 2013.
- « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », *note d'information* n° 13.04, Sies, mai 2013.
- « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », *note d'information* n° 13.02, Sies, avril 2013.
- « La part des 30-34 ans ayant achevé des études supérieures en hausse de 36 % dans l'UE27 en 2012 », *communiqué de presse* n° 56, Eurostat, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public et privé

en milliers

	2011 (r)	2012		2011 (r)	2012
Universités (disc. générales et de santé) ¹	1 450,7	1 462,7	Écoles de comm., gestion, vente et compt.	126,7	131,0
dont Instituts universitaires de technologie (IUT) ¹	115,8	115,3	Étab. privés d'enseignement universitaire	28,5	29,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) ²	246,0	253,7	Écoles normales supérieures	4,8	5,2
Classes prép. aux grandes écoles (CPGE)	80,4	82,2	Écoles juridiques et administratives	9,1	9,5
Préparations intégrées	4,6	4,9	Écoles supérieures artistiques et culturelles ⁴	67,4	70,5
INP et universités de technologie (UT)	12,6	12,8	Écoles paramédicales et sociales ⁵	140,6	140,6
Formations d'ingénieurs ³	130,4	134,3	Autres écoles de spécialités diverses	42,4	45,1
dont en dehors des universités, des INP, des UT			Enseignement supérieur	2 350,9	2 386,9
et des grands établissements	91,1	94,6			

1. Y.c. université de Lorraine. 2. Y.c. Mayotte à partir de 2011. 3. Y.c. les formations d'ingénieurs en partenariat. 4. Y.c. écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. 5. Données provisoires en 2012 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2011).

Note : les millièmes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : SIES.

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1995	2000	2005	2011
BTS	77,3	94,2	102,5	114,9
DUT	37,4	47,5	45,8	46,4
DEUG, DEUST	132,4	124,7	47,7	1,3
Licence	127,2	135,0	59,2	///
Licence LMD	///	///	82,7	119,0
Licence professionnelle	///	///	23,9	45,4
Maîtrise	80,8	93,3	44,1	///
Master professionnel / DESS	21,1	32,6	39,9	64,9
Master recherche / DEA	25,4	23,4	16,6	19,6
Master indifférencié	///	///	0,6	40,1
Diplôme d'ingénieur	21,9	24,6	27,6	30,4
Diplôme d'écoles de commerce	18,4	18,3	26,1	30,2
Doctorat (hors HDR ¹)	9,0	10,0	9,3	11,4
Diplôme de docteur (santé)	7,7	6,7	6,8	4,4
Capacité en médecine	1,8	1,6	2,2	1,5
DES, DIS, DESC ²	3,5	3,2	2,5	5,7

1. Habilitation à diriger des recherches.

2. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : diplôme interdisciplinaire de spécialisation.

Source : SIES.

Étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée 2012

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	204,2	64,2
Sciences économiques, gestion	151,3	52,2
AES (filiale adm. économique et sociale)	37,9	60,1
Pluri-droit, sciences économiques, AES	0,1	52,3
Lettres, sciences du langage	95,5	70,3
Langues	107,6	73,9
Sciences humaines sociales	227,6	67,9
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	9,3	77,4
Sciences fondamentales et applications	161,2	27,9
Sciences de la nature et de la vie	74,5	59,9
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	43,0	29,5
Pluri-sciences	24,8	45,2
Médecine-odontologie	131,9	62,2
Pharmacie	23,0	65,4
Pluri-santé	55,5	64,1
IUT	115,3	39,7
Total	1 462,7	57,0
Cursus licence	879,8	56,2
Cursus master	520,5	59,3
Cursus doctorat	62,5	48,0

Source : SIES.

Origine sociale des étudiants français à l'université à la rentrée 2012

en %

	Université ^{1 2}	dont	
		lettres	sciences
Agriculteurs	1,7	1,5	2,1
Artisans, comm., chefs d'entrep.	7,5	6,5	7,1
Prof. libérales, cadres sup.	30,4	25,5	30,5
Professions intermédiaires	12,8	13,4	14,1
Employés	12,3	13,4	13,0
Ouvriers	10,7	11,3	11,9
Retraités, inactifs	13,1	15,9	11,6
Non renseigné	11,5	12,6	9,7
Effectifs en milliers	1 246,7	372,0	247,0

1. Y.c. les IUT.

2. Hors université de Lorraine.

Source : SIES.

Population ayant un niveau d'études supérieur dans l'UE en 2012

en % de la population

	25 à 64 ans		dont 25 à 34 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	30,5	25,8	26,8	31,3
Autriche	22,0	18,0	21,5	24,5
Belgique	32,7	37,9	35,9	50,1
Bulgarie	18,8	29,1	20,9	34,0
Chypre	37,4	40,9	46,9	59,8
Croatie	17,6	19,7	19,1	31,7
Danemark	29,8	39,9	31,3	49,7
Espagne	30,9	33,8	34,2	44,5
Estonie	28,5	45,3	29,3	50,5
Finlande	33,3	46,2	30,8	49,2
France	29,0	32,6	38,3	47,3
Grèce	25,7	26,4	29,0	39,8
Hongrie	19,1	24,9	24,7	36,5
Irlande	36,2	43,1	42,5	55,4
Italie	13,9	17,5	17,4	27,2
Lettonie	21,2	36,3	26,2	51,1
Lituanie	27,5	40,4	40,3	57,6
Luxembourg	41,9	36,2	47,8	52,0
Malte	16,0	16,5	21,7	28,8
Pays-Bas	34,2	32,0	37,7	45,2
Pologne	20,4	28,5	32,1	49,9
Portugal	15,6	21,4	23,4	33,4
République tchèque	19,0	19,5	23,2	32,8
Roumanie	15,0	15,9	21,0	26,0
Royaume-Uni	37,8	39,4	42,7	47,3
Slovaquie	16,7	21,2	21,5	32,8
Slovénie	21,1	32,0	25,4	45,6
Suède	30,1	41,5	37,2	50,2
UE	26,4	28,8	30,6	39,9

Source : Eurostat.

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2012, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 900 écoles en France. La diminution du nombre d'écoles (-0,9 % en un an) se poursuit dans les secteurs public et privé et concerne à la fois les écoles maternelles et les **écoles** élémentaires ou primaires. Dans le secteur public, les écoles de une à quatre classes sont les plus touchées, alors que dans le secteur de l'**enseignement privé**, la baisse concerne surtout les écoles de deux classes.

Regroupant enseignement préélémentaire et élémentaire, les écoles primaires représentent plus de neuf écoles privées sur dix, contre moins de sept sur dix dans le secteur public. Ces écoles sont de taille plus importante dans le secteur privé : la moitié d'entre elles comportent six classes et plus alors que dans le secteur public, plus des deux tiers ont cinq classes ou moins.

Dans le second degré, le nombre d'établissements oscille autour de 11 400 depuis la rentrée 2000. Depuis 1985, date de création du baccalauréat professionnel, le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long. Parmi les établissements du second degré, 40 % des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels relèvent du secteur privé, contre 25 % des collèges.

En 2012-2013, le système éducatif au titre du ministère de l'Éducation nationale et du

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche compte 1,2 million d'enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation. Les enseignants sont majoritaires parmi l'ensemble des personnels (78,2 %). Leur part est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les effectifs ont diminué de 13 % depuis 1999. Chez les enseignants, la baisse est plus accentuée dans le public que dans le privé. Ce sont essentiellement les effectifs des **enseignants du second degré** public qui depuis dix ans, régressent malgré l'intégration en 2010 des stagiaires en formation. Le nombre d'**enseignants du premier degré** public est en baisse sur les deux dernières rentrées scolaires. Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'**enseignement supérieur** représentent 7,7 % de l'ensemble des personnels en 2012 (non compris les enseignants non permanents). Leurs effectifs sont eux aussi en diminution depuis 2007.

En 2012, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 139,4 milliards d'euros, soit 6,9 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui correspond à une dépense de 8 330 euros par élève ou étudiant. La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, progresse de près de 1,8 % par an depuis 1980. ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Centre national d'enseignement à distance (Cned), dépense intérieure d'éducation (DIE), écoles, enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 23, Depp, octobre 2013.
- « Repères et références statistiques 2013 », Depp, septembre 2013.
- « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du MESR – 2011-2012 », *note d'information* n° 13.07, Depp, août 2013.
- « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », *note d'information* n° 12.29, Depp, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1989	1994	1999	2004	2009	2012 ¹
Enseignants dans le secteur public	756 260	807 135	841 140	860 198	789 819	775 425
Enseignants dans le secteur privé	126 380	134 940	139 155	144 940	138 639	136 316
Total des enseignants²	882 640	942 075	980 295	1 005 138	928 458	911 741
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	288 660	297 750	364 790	344 794	248 080	254 362
<i>dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.</i>	///	///	61 470	51 287	68 321	90 754
Total	1 171 300	1 239 825	1 345 085	1 349 932	1 176 538	1 166 103

1. Y c. Mayotte, sauf enseignants dans le secteur privé. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2013

	Effectifs au 31 janvier	dont femmes en %
Premier degré public	323 449	81,9
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>315 217</i>	<i>82,2</i>
<i>instituteurs et suppléants</i>	<i>7 398</i>	<i>69,0</i>
Second degré public	381 902	58,0
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>48 295</i>	<i>50,6</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>237 037</i>	<i>62,0</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>56 824</i>	<i>48,8</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>3 268</i>	<i>56,5</i>
Supérieur public ¹	70 074	37,3
Total secteur public²	775 425	66,1
Premier degré privé	43 590	91,2
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>38 043</i>	<i>91,1</i>
<i>instituteurs et suppléants</i>	<i>5 543</i>	<i>92,2</i>
Second degré privé	92 726	66,0
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>3 425</i>	<i>47,4</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>56 247</i>	<i>67,9</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>10 280</i>	<i>61,3</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>51</i>	<i>58,8</i>
Total secteur privé	136 316	74,1

1. Y c. les enseignants titulaires rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Source : Depp.

Dépense intérieure d'éducation

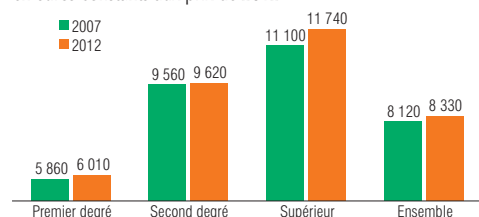
	1980 (r)	1990 (r)	2000 (r)	2012 (p)
Aux prix courants (en Mds d'euros)	28,5	68,0	104,9	139,4
Aux prix 2012 (en Mds d'euros)	74,4	96,6	129,9	139,4
En % du PIB	6,4	6,6	7,3	6,9
Par habitant aux prix 2012 (en euros)	1 380	1 660	2 140	2 130
Par élève aux prix 2012 (en euros)	4 600	5 720	7 670	8 330

Note : rupture de série en 2000. Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une rénovation en 1999. La réévaluation de la DIE s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999, d'où une rupture dans la série correspondante.

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2012



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2012 ¹	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	15 435	123
Écoles élémentaires	34 279	5 395	32 237	5 142
Total premier degré	52 727	5 640	47 672	5 265
Collèges	5 139	1 802	5 274	1 777
Lycées professionnels	1 096	650	942	660
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 587	1 065
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 882	3 503

1. Y c. Mayotte.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2010

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
	en % du PIB		
Allemagne	5,08	0,74	0,57
Autriche	5,89	0,52	0,64
Belgique	6,57	0,34	0,32
Bulgarie	4,10	0,63	0,74
Chypre	7,92	1,61	1,19
Danemark	8,80	0,44	1,29
Espagne	4,97	0,81	0,19
Estonie	5,68	0,41	0,28
Finlande	6,84	0,15	0,49
France	5,86	0,64	0,22
Grèce ¹	4,09	0,26	0,02
Hongrie	4,88	...	0,28
Irlande	6,47	0,48	0,55
Italie	4,50	0,46	0,31
Lettonie	5,01	0,57	0,28
Lituanie	5,38	0,69	0,26
Luxembourg ²	3,15	...	0,07
Malte	6,74	1,31	1,09
Pays-Bas	5,96	1,04	0,79
Pologne	5,17	0,80	0,19
Portugal	5,62	0,43	0,29
Rép. tchèque	4,24	0,57	0,14
Roumanie	3,53	0,12	0,12
Royaume-Uni	6,22	2,01	1,84
Slovaquie	4,22	0,73	0,35
Slovénie	5,66	0,68	0,47
Suède	6,98	0,16	0,76
UE à 27	5,44	0,82	0,59

1. Données 2005.

2. Données 2007.

Source : Eurostat.

10.4 Niveaux de formation

Jusqu'au début des années 2000, un enfant sur trois âgé de 2 ans était scolarisé. À la rentrée 2011, le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans s'établit à 11,6 %, en recul pour la dixième année consécutive. La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves en moyenne plus jeunes. Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse chez les jeunes de 17 à 25 ans et plus particulièrement chez ceux de 18 ans. Les effectifs d'apprentis sont à nouveau en progression à la rentrée 2011, excepté pour les jeunes âgés de 17 ans et 18 ans. En revanche, c'est chez les jeunes de 20 à 23 ans que l'apprentissage progresse le plus.

L'**espérance de scolarisation** est stable par rapport aux deux années précédentes. Les taux de scolarisation par âge constatés pendant l'année 2011-2012 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, une **formation initiale** de 6,2 années dont 2,6 dans l'enseignement supérieur. Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des **sorties précoces du système éducatif** à 10 %. En 2012, 11,6 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation.

À la session 2012, la **proportion de bacheliers dans une génération** culmine à 76,7 % tandis qu'elle s'établissait à 25,9 % à la session 1980 (+ 51 points durant cette période). Cette forte progression résulte essentiellement de la

croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel depuis sa création au milieu des années 80.

En vingt ans, le nombre total d'**apprentis** a presque doublé pour atteindre 436 300 en 2011-2012, soit une progression de 2,4 % (en tenant compte de l'intégration de Mayotte). Suite à la rénovation de la voie professionnelle dans les lycées déployée en 2008, les effectifs du baccalauréat professionnel bénéficient du report des effectifs du **brevet d'études professionnelles (BEP)** (le circuit de formation BEP est désormais supprimé) et passent ainsi de 200 000 élèves en 2007 à 530 000 en 2012. Le **niveau de formation V** accueille désormais 189 600 apprentis, en recul de 1,2 %. Aujourd'hui le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** domine encore, mais regroupe 41 % de l'ensemble des apprentis, contre 50 % en 2000. Le niveau IV accueille presque trois apprentis sur dix et progresse cette année encore suite à la réforme de la voie professionnelle qui a conduit à une augmentation mécanique du nombre de candidats au baccalauréat professionnel. L'apprentissage dans l'**enseignement supérieur** progresse, pour sa part, de 10 % en un an. Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** occupe toujours une place prépondérante, cependant les autres formations du supérieur attirent également plus de 15 % des apprentis contre moins de 3 % il y a quinze ans. ■

Définitions

Brevet de technicien supérieur (BTS) : diplôme de niveau III préparé généralement en 2 ans après le baccalauréat.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Apprenti, brevet d'études professionnelles (BEP), enseignement supérieur, espérance de scolarisation, formation professionnelle continue, niveaux de formation, proportion de bacheliers dans une génération, sorties précoces, taux de scolarisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Formations et emploi », *Insee Références*, édition 2013.
- « Le supérieur : moteur de la croissance de l'apprentissage en 2010 et 2011 », *note d'information* n° 13.22, Depp, octobre 2013.
- « Repères et références statistiques 2013 », Depp, septembre 2013.
- « L'apprentissage : un impact positif sur la réussite scolaire des niveaux V », *Économie et Statistique* n° 454, mars 2013.
- « Évaluer un dispositif de lutte contre la rupture scolaire », *Bref* n° 307, Céreq, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Apprentis selon le diplôme préparé

	2000	2011
CAP	183 997	177 298
BEP	52 974	1 763
Autres diplômes de niveau V	8 362	10 499
Brevet professionnel	31 195	46 250
Baccalauréat professionnel	33 404	68 636
Autres diplômes de niveau IV	4 756	9 002
Diplômes du supérieur	51 186	122 886
dont : BTS	27 800	55 136
licences	692	13 515
diplômes ingénieurs	4 644	14 083
Total des apprentis	365 874	436 334
Pré-apprentis ¹	10 184	6 919

1. Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA), dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).
Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France y c. Mayotte pour les CAP et bacs professionnels en 2011.

Source : Depp.

Taux de scolarisation par âge

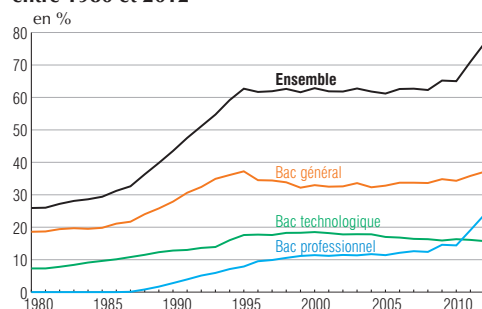
	2000	2005	2010	2011
2 ans	34,6	24,5	13,6	11,6
3 ans	100,0	100,0	98,0	98,2
4 ans	100,0	100,0	99,5	100,0
5 ans à 8 ans	100,0	100,0	100,0	99,9
9 ans	100,0	100,0	99,4	98,8
10 ans	100,0	100,0	98,6	99,0
11 ans	100,0	100,0	99,2	99,3
12 ans	100,0	100,0	98,4	98,3
13 ans	100,0	100,0	98,4	98,0
14 ans	99,3	99,6	98,1	98,1
15 ans	98,4	97,5	97,4	97,5
16 ans	96,5	96,6	94,2	92,7
17 ans	91,6	92,0	90,2	88,3
18 ans	79,6	78,8	77,0	76,5
19 ans	65,7	65,0	64,5	63,1
20 ans	51,4	51,9	51,9	52,3
21 ans	40,5	40,6	41,3	42,2
22 ans	33,3	32,8	33,1	34,6
23 ans	24,7	23,5	24,3	25,8
24 ans	17,2	15,8	16,3	17,0
25 ans	11,4	11,1	10,5	11,0

Champ : public et privé, y c. scolarisation en apprentissage, en France (hors Mayotte).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Proportion de bacheliers dans une génération entre 1980 et 2012



Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population.

Lecture : en 2012, 76,7% des jeunes en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, puis France hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : Depp ; Insee, recensements de la population.

Niveau de diplôme selon l'âge en 2012

en %

	Ensemble		dont	
		25 à 49 ans	65 ans ou plus	
Aucun diplôme, CEP	25,8	14,8	56,4	
Brevet des collèges	6,6	6,0	7,2	
CAP, BEP	20,3	22,4	16,4	
Bac, brevet professionnel ou équivalent	14,4	19,4	9,3	
Supérieur court	9,9	15,7	3,7	
Supérieur long	12,9	20,6	7,0	
En cours d'études initiales	10,1	1,1	0,0	
Total	100,0	100,0	100,0	

Champ : personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Dépense pour la formation continue

en milliards d'euros

Public bénéficiaire	2009 (r)	2010 (r)	2011	
				en %
Jeunes (moins de 26 ans en général)	7,8	8,1	8,0	25
Apprentissage	5,4	5,5	5,7	18
Alternance, professionnalisation	1,2	1,2	1,1	3
Formation et accomp. des jeunes	1,2	1,5	1,3	4
Demandeurs d'emploi	3,8	4,0	4,0	12
Agents du secteur public	6,1	6,0	6,0	19
Actifs occupés du secteur privé	13,3	13,1	13,6	43
Investissement	0,3	0,3	0,3	1
Total	31,4	31,5	32,0	100

Source : Dares.

Niveau d'éducation dans l'Union européenne en 2012

en %

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ¹			Population de 25 à 64 ans ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	9,9	11,3	10,6	86,3
Autriche	7,3	7,9	7,6	83,1
Belgique	9,5	14,4	12,0	71,6
Bulgarie	13,0	12,1	12,5	81,0
Chypre	7,0	16,5	11,4	77,4
Croatie	3,6	4,6	4,2	79,3
Danemark	7,4	10,8	9,1	77,9
Espagne	20,8	28,8	24,9	54,4
Estonie	7,1	14,0	10,5	89,8
Finlande	8,1	9,8	8,9	84,8
France	9,8	13,4	11,6	72,5
Grèce	9,1	13,7	11,4	65,7
Hongrie	10,7	12,2	11,5	82,1
Irlande	8,2	11,2	9,7	74,6
Italie	14,5	20,5	17,6	57,2
Lettonie	6,3	14,7	10,6	89,1
Lituanie	4,6	8,1	6,5	93,3
Luxembourg	5,5	10,7	8,1	78,3
Malte	17,6	27,5	22,6	38,1
Pays-Bas	7,3	10,2	8,8	73,4
Pologne	3,5	7,8	5,7	89,6
Portugal	14,3	27,1	20,8	37,6
Rép. tchèque	4,9	6,1	5,5	92,5
Roumanie	16,7	18,0	17,4	75,9
Royaume-Uni	12,4	14,7	13,6	77,9
Slovaquie	4,6	6,0	5,3	91,7
Slovénie	3,2	5,4	4,4	85,0
Suède	6,3	8,5	7,5	82,4
UE	10,9	14,4	12,7	74,2

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1^{er} cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.

Source : Eurostat.

Économie Finances

Économie générale
Monnaie - Marchés financiers
Finances publiques
Échanges extérieurs

11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2012, l'activité mondiale ralentit sous les effets de la propagation de la crise des dettes souveraines en Europe et du coup de frein des économies émergentes. Face à la progression de l'inflation, les autorités des pays émergents resserrent leurs politiques monétaire et budgétaire, provoquant ainsi un net ralentissement de l'activité dans ces économies. À partir de la mi-2011, les économies européennes pâtit du durcissement des conditions de crédit, qui résulte des tensions financières dans plusieurs pays, ainsi que de l'intensification des mesures de consolidation budgétaire mises en œuvre pour restaurer la crédibilité des États. Tandis qu'en 2012, l'activité accélère franchement au Japon et plus modestement aux États Unis, elle se contracte dans la zone euro, contribuant fortement au ralentissement de l'économie mondiale *via* les canaux commerciaux.

En 2012, la croissance économique française marque le pas : en euros constants, le **produit intérieur brut (PIB)** stagne, après avoir progressé de 2,0 % en 2011. L'activité est, en fait, étale depuis le printemps 2011. Le **revenu disponible brut des ménages** augmente seulement de 0,9 % en valeur, alors que le prix de la consommation finale s'accroît de 1,9 %. Le **pouvoir d'achat** des ménages se replie donc fortement (-0,9 % après +0,7 % en 2011) en raison essentiellement du faible dynamisme des revenus d'activité, du ralentissement des revenus du patrimoine et de l'accélération des impôts courants. Les **dépenses de consommation des ménages**

diminuent de 0,4 % en euros constants en 2012. Il s'agit de la deuxième baisse de cet indicateur depuis l'après guerre, après celle de 1993. Le taux d'épargne des ménages perd 0,4 point pour atteindre 15,6 %.

Conséquence de l'atonie de la demande intérieure, les importations reculent. En revanche, les exportations continuent de progresser, si bien que les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance. La demande intérieure est soutenue par la progression des dépenses de consommation des **administrations publiques**, qui accélèrent en raison de livraisons de matériel militaire plus élevées qu'en 2011.

Les entreprises, pour leur part, réduisent leurs **investissements** et leurs stocks face à la dégradation de la demande. Au total, l'investissement des entreprises et le déstockage contribuent pour -1,1 point à l'évolution du PIB, après +1,5 point en 2011.

En 2012, les dépenses de rémunération versées par les sociétés non financières (SNF) à leurs salariés progressent de 2,0 % en valeur, soit un rythme plus vif que celui de leur **valeur ajoutée** (+1,2 %). Leur excédent brut d'exploitation se contracte donc (-1,5 %) et leur **taux de marge** atteint son niveau le plus bas depuis 1985 (28,4 %). L'épargne des sociétés non financières diminue à nouveau en 2012 (-9,7 %). Leur **taux d'autofinancement** baisse de 6,5 points pour s'établir à 66,0 %. ■

Définitions

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Administrations publiques, dépenses de consommation finale des ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, produit intérieur brut (PIB), revenu disponible brut des ménages, secteurs institutionnels, sociétés non financières (SNF), valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première* n° 1450, juin 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 – le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ressources et emplois de biens et services à prix courants

en milliards d'euros

Ressources	2011 (r)	2012	Emplois	2011 (r)	2012
Produit intérieur brut (PIB)	2 001,4	2 032,3	Consommation finale	1 645,2	1 675,0
Valeur ajoutée au prix de base	1 793,8	1 820,9	Ménages	1 113,9	1 129,8
Impôts sur les produits	222,7	227,1	Administrations publiques	490,0	502,7
Subventions sur les produits	- 15,1	- 15,7	ISBLSM	41,4	42,5
Importations	597,6	602,6	Formation Brute de Capital Fixe	400,0	401,8
			Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeur	0,7	0,7
			Variation de stocks	14,8	- 0,1
			Exportations	538,3	557,6
Total des ressources	2 599,0	2 634,9	Total des emplois	2 599,0	2 634,9

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Investissement par secteur institutionnel

	2012 en milliards d'euros	Évolution en valeur en %		Évolution en volume en %	
		11/10	12/11	11/10	12/11
Sociétés non financières	208,4	5,6	- 0,8	3,1	- 2,1
Sociétés financières	15,0	20,5	1,3	18,5	0,0
Administrations publiques	63,7	3,8	1,7	0,2	- 0,5
Ménages ¹	110,5	6,5	2,1	2,4	- 0,3
ISBLSM	4,2	4,7	2,2	3,0	1,7
Total	401,8	6,0	0,5	2,9	- 1,2

1. Hors entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Capacité ou besoin de financement des secteurs institutionnels

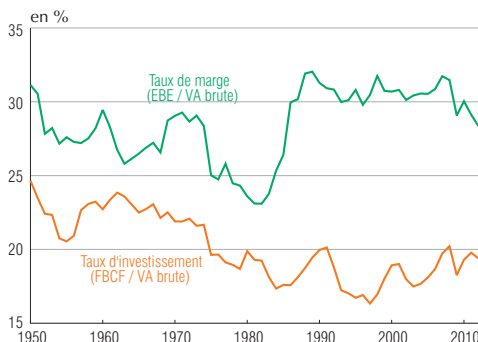
en milliards d'euros

	2010 (r)	2011 (r)	2012
Sociétés non financières	- 13,4	- 57,8	- 57,1
Sociétés financières	25,3	25,6	29,6
Administrations publiques	- 137,3	- 105,9	- 98,8
Administrations centrales	- 112,7	- 90,4	- 82,6
État	- 121,8	- 87,7	- 80,0
ODAC	9,1	- 2,7	- 2,5
Administrations locales	- 1,4	- 1,5	- 3,1
Administrations de sécurité sociale	- 23,3	- 14,0	- 13,1
Ménages ¹	90,1	89,2	82,3
ISBLSM	0,0	- 0,6	- 0,6
Nation	- 35,4	- 49,4	- 44,5

1. Y c. entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières de 1950 à 2012

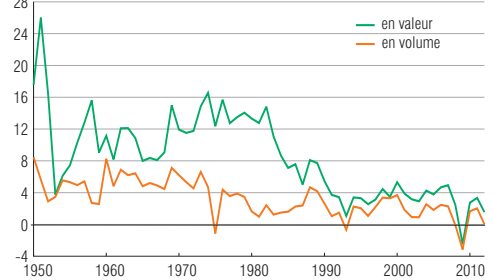


Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Évolution du PIB en France de 1950 à 2012

évolution par rapport à l'année précédente en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

en euros courants par habitant

	2011 (r)	2012
Produit intérieur brut	30 737	31 059
Revenu disponible brut des ménages ¹	20 369	20 455
Dépense de consom. finale indiv. des ménages	17 106	17 266
Épargne brute des ménages	3 262	3 189
Capacité de financement des ménages	1 370	1 258

1. Y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

PIB par habitant dans l'Union européenne

en indice base 100 pour l'UE

	2011 (r)	2012 (p)		2011 (r)	2012 (p)
Allemagne	121	121	Lettonie	58	62
Autriche	129	131	Lituanie	66	70
Belgique	119	119	Luxembourg	271	271
Bulgarie	46	47	Malte	86	86
Chypre	94	91	Pays-Bas	131	128
Croatie	61	61	Pologne	64	66
Danemark	125	125	Portugal	78	75
Espagne	98	97	Rép. tchèque	80	79
Estonie	67	68	Roumanie	47	49
Finlande	115	115	Royaume-Uni	109	110
France	109	108	Slovaquie	73	75
Grèce (p)	79	75	Slovénie	84	82
Hongrie	66	66	Suède	127	128
Irlande	129	129	UE	100	100
Italie	100	98			

Champ : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat.

11.2 Croissance - Productivité

L'activité économique française est atone en 2012. La France n'est, en effet, pas épargnée par la forte dégradation de la conjoncture économique qui affecte la zone euro. Le **produit intérieur brut (PIB)** stagne, après avoir crû de 2,0 % en 2011. Les moteurs internes de la croissance calent : la consommation des ménages diminue et l'investissement recule. En revanche, l'accélération des dépenses de consommation des administrations publiques, imputable à des livraisons de matériel militaire plus importantes que l'année précédente, soutient la demande intérieure. Au total, la **contribution à la croissance du PIB** de la demande intérieure finale hors stocks s'élève à - 0,1 point, après + 1,0 point en 2011.

En 2012, l'**investissement** de l'ensemble de l'économie diminue. Ce repli tient principalement au recul de l'investissement des entreprises non financières (- 2,1 % en volume après + 3,1 % en 2011). Ces dernières réduisent leur investissement en produits manufacturés et tout particulièrement leurs investissements en construction et en matériels de transport. À l'inverse, leur investissement en services marchands poursuit sa progression. Les ménages diminuent leurs investissements, notamment en services liés au marché immobilier. Il en est de même des **administrations publiques** dont les investissements cessent de croître en 2012, surtout en bâtiment et travaux publics.

La situation financière des **sociétés non financières (SNF)** continue de se dégrader en

2012 : leur **valeur ajoutée** s'inscrit en fort ralentissement et leur **excédent brut d'exploitation (EBE)** se contracte. Le taux de marge des SNF perd donc 0,8 point par rapport à 2011 pour s'établir à 28,4 %. Leur taux d'autofinancement baisse en outre fortement car l'épargne des SNF baisse davantage que leurs investissements.

Le ralentissement de l'activité en 2012 est patent dans la plupart des **branches d'activité** marchandes. Néanmoins, les dynamiques sectorielles diffèrent. L'activité se replie dans l'industrie manufacturière spécialement dans la branche cokéfaction et raffinage. La branche des matériels de transport contribue également à ce repli, en raison notamment de la production automobile qui chute fortement en 2012. À l'inverse, la production d'énergie-eau-déchets renoue avec la croissance. Au total, la production industrielle baisse de 2,2 %, après + 2,0 % en 2011. Dans une moindre mesure, l'activité dans la construction recule elle aussi. Enfin, la production des services marchands marque le pas. La baisse d'activité concerne principalement les services d'hébergement-restauration, de transports et les services financiers.

Le ralentissement de l'activité se transmet à l'emploi salarié qui baisse de 0,2 % en moyenne annuelle en 2012. L'emploi total est toutefois stable car l'emploi non salarié demeure dynamique. Les gains de **productivité apparente du travail** se replient ainsi à + 0,2 %, après + 1,4 % en 2011. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) : résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ; enfin, la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels.

Administrations publiques, branches d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), productivité apparente du travail, sociétés financières, sociétés non financières (SNF), solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 – le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- « Le PIB de la zone euro en baisse de 0,6 % et celui de l'UE27 en baisse de 0,5 % », *communiqué de presse* n° 24, Eurostat, février 2013.

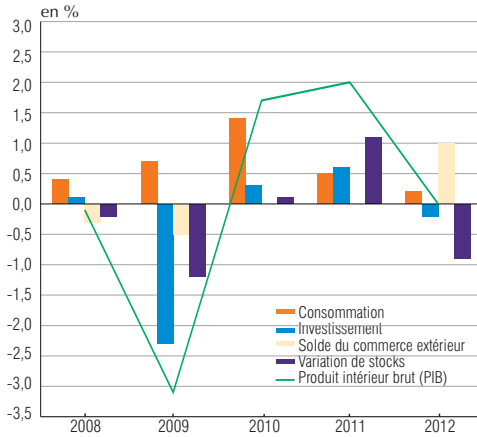
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Contributions à la croissance du PIB en volume en %

	10/09 (r)	11/10 (r)	12/11 (p)
Dépenses de consommation finale	1,4	0,5	0,2
Ménages	0,8	0,3	-0,2
Administrations publiques	0,4	0,1	0,4
ISBLSM	0,1	0,0	0,0
Formation brute de capital fixe	0,3	0,6	-0,2
Sociétés et entreprises indiv. non financières	0,6	0,3	-0,2
Sociétés et entreprises indiv. financières	-0,1	0,1	0,0
Administrations publiques	-0,3	0,0	0,0
Ménages hors entrepreneurs individuels	0,0	0,1	0,0
ISBLSM	0,0	0,0	0,0
Solde extérieur des biens et services	0,0	0,0	1,0
Exportations	2,2	1,4	0,6
Importations	-2,2	-1,4	0,3
Acquisitions nettes de cessions d'objets de valeur	0,0	0,0	0,0
Variation de stocks	0,1	1,1	-0,8
Produit intérieur brut	1,7	2,0	0,0

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Contributions à la croissance du PIB en volume en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Partage de la valeur ajoutée à prix courants en %

	1990	2000	2010 (r)	2012
Rémunération des salariés	57,7	58,1	59,3	59,6
Salaires et traitements bruts	41,8	42,6	43,7	43,6
Cot. soc. à charge des employeurs	15,9	15,5	15,6	16,0
Impôts sur la production	3,8	4,7	4,7	5,0
Subventions d'exploitation	-1,1	-1,0	-1,5	-1,3
Excédent brut d'exploitation	30,0	30,4	30,7	29,9
Revenu mixte brut	9,6	7,8	6,8	6,8
Valeur ajoutée brute (en milliards d'euros)	924,0	1 289,1	1 741,0	1 820,9

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

évolution par rapport à l'année précédente en %

	09/08 (r)	10/09 (r)	11/10 (r)	12/11 (p)
Agriculture, sylviculture et pêche	9,7	-6,9	11,6	-3,5
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	-1,2	6,0	1,6	-0,5
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-12,9	1,8	-2,8	1,2
Fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac	3,7	-3,0	3,5	4,0
Cokéfaction et raffinage	-25,1	57,4	0,1	-39,2
Fabr. de machines et d'équip. électriques ¹	-6,7	11,0	3,1	1,4
Fabrication de matériels de transport	-13,8	23,3	0,0	-6,2
Fabrication d'autres produits industriels	3,4	5,9	2,6	-1,8
Construction	-4,4	-4,1	-0,7	-0,7
Services principalement marchands	-0,7	1,2	1,2	0,3
Commerce, transports, hôt. et restauration	-3,6	2,3	1,7	0,2
Information et communication	-1,8	2,7	0,9	0,3
Activités financières et d'assurance	3,2	-2,1	6,5	-2,0
Activités immobilières	9,4	1,4	-1,5	1,3
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	-2,5	1,2	1,4	1,0
Autres services	0,5	0,2	0,1	-0,2
Services principalement non marchands²	1,9	-0,5	0,5	1,3
Ensemble	-0,4	1,0	1,4	0,4

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

2. Regroupement Admin. publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

évolution par rapport à l'année précédente en %

Pays	10/09 (r)	11/10 (r)	12/11	Pays	10/09 (r)	11/10 (r)	12/11
Allemagne	4,2	3,0	0,7	Luxembourg	2,9	1,7	0,3
Autriche	2,1	2,7	0,8	Malte	3,2	1,8	1,0
Belgique	2,4	1,8	-0,3	Pays-Bas	1,6	1,0	-1,0
Bulgarie	0,4	1,8	0,8	Pologne	3,9	4,5	1,9
Chypre	1,3	0,5	-2,4	Portugal	1,9	-1,6	-3,2
Croatie (p)	-2,3	0,0	-2,0	République tchèque	2,5	1,9	-1,3
Danemark	1,6	1,1	-0,5	Roumanie	-1,1	2,2	0,7
Espagne	-0,3	0,4	-1,4	Royaume-Uni	1,7	1,1	0,2
Estonie	3,3	8,3	3,2	Slovaquie	4,4	3,2	2,0
Finlande	3,3	2,8	-0,2	Slovénie	1,2	0,6	-2,3
France	1,7	2,0	0,0	Suède	6,6	3,7	0,7
Grèce (p)	-4,9	-7,1	-6,4	UE	2,1	1,6	-0,3
Hongrie	1,3	1,6	-1,7	États-Unis	2,4	1,8	2,2
Irlande	-0,8	1,4	0,9	Japon	4,7	-0,6	1,9
Italie	1,7	0,4	-2,4	Norvège	0,5	1,2	3,1
Lettonie	-0,9	5,5	5,6	Suisse	3,0	1,9	1,0
Lituanie	1,5	5,9	3,7	Turquie ¹	9,0	8,8	2,2

1. Prévisions pour 2011 et 2012.

Source : Eurostat.

11.3 Production des branches

La **valeur ajoutée (VA)** de l'ensemble des **branches** de l'économie augmente en valeur de 1,5 % en 2012. Elle s'établit ainsi à 1 821 milliards d'euros. Corrigée de la hausse des prix, la valeur ajoutée stagne, en net ralentissement par rapport à 2011 (+ 0,1 % après + 2,2 %). La **production** de l'ensemble des secteurs de l'économie s'élève en 2012 à 3 699,4 milliards d'euros, en baisse de 0,3 % par rapport à 2011, correction faite de la hausse des prix.

En 2012, la production industrielle recule (-2,2 %) après deux années de hausse (+4,8 % en 2010 et +2,0 % en 2011). L'**industrie manufacturière**, après avoir subi de plein fouet les effets de la crise financière en 2009, avait en effet amorcé un rebond en 2010 et 2011. Cependant, depuis le deuxième trimestre 2011, ce mouvement s'est inversé : la production manufacturière recule en 2012 (-2,8 %). Si la production tire parti des bonnes performances des exportations de biens manufacturés, elle pâtit du recul de la consommation des ménages, du repli de l'investissement des entreprises du secteur et de la réduction massive de leurs stocks en lien avec la dégradation des perspectives d'activité. Au sein de la branche manufacturière, la production de produits agroalimentaires résiste (+0,3 % après +2,4 %), tandis que la branche cokéfaction et raffinage, tendanciellement orientée à la baisse, recule fortement (-11,4 % après +0,1 %). Le repli est également marqué pour la branche du matériel de

transport (-3,9 % après +5,8 %) dont le retournement est imputable à la très forte baisse de la production automobile. En revanche, la production d'énergie-eau-déchets progresse en 2012, en lien avec une consommation particulièrement importante d'énergie de chauffage par les ménages en février et avril.

L'activité dans la construction baisse de 0,6 % après +1,5 %. Ce retournement intervient au début de 2012, plus tardivement que dans l'industrie. Les **services marchands**, qui représentent 50 % de la production de l'ensemble des branches, résistent mieux. Ils ralentissent néanmoins nettement, en progression de 0,3 % après +2,8 % en 2011. L'activité dans les services pâtit en effet du retournement de l'activité dans les autres branches marchandes. Elle souffre également du franc ralentissement de la consommation, des investissements et des exportations de services marchands. L'activité recule dans les services d'hébergement-restauration (-1,4 % après +0,5 %), de transport (-0,6 % après +3,2 %) et les services financiers (-0,5 % après +2,5 %).

Du fait du retour à un niveau normal des livraisons militaires qui avaient été particulièrement faibles en 2011, la production de **services** principalement **non marchands** accélère en 2012 (+1,2 % après +0,1 %). Elle reste soutenue par les dépenses individualisables des administrations publiques, notamment les services de santé à la charge des administrations. ■

Définitions

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, son champ recouvre la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production d'énergie, la production et la distribution de l'eau.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Branche d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, production marchande, production non marchande, services marchands, services non marchands, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le commerce en 2012 », *Insee Première* n° 1457, juillet 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « La production dans le secteur de la construction en baisse de 1,7 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 77, Eurostat, mai 2013.
- « Baisse de la production industrielle française au 4^e trimestre 2012 », *Le 4 pages trimestriel de conjoncture industrielle*, Dgcis, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Les collections nationales\Insee Références

Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants								Évolution en volume ¹ en %		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010 (r)	2012	10/09 (r)	11/10 (r)	12/11
Agriculture, sylviculture et pêche	4,3	9,1	15,3	39,4	71,9	75,9	80,3	91,0	-2,2	2,5	-1,6
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	14,3	38,5	87,6	307,0	569,9	772,5	872,9	931,1	4,8	2,0	-2,2
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,0	3,0	6,6	28,0	55,6	76,1	144,7	156,6	5,5	-3,9	1,6
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,5	9,1	17,4	52,8	105,9	122,4	141,9	159,3	0,5	2,4	0,3
Cokéfaction et raffinage	0,4	1,2	3,2	23,6	19,5	34,5	40,8	49,2	-7,9	0,1	-11,4
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	1,3	4,4	11,9	39,9	73,2	107,2	86,2	89,5	8,8	4,2	-1,9
Fabrication de matériels de transport	0,8	2,9	7,2	27,5	65,3	110,2	117,5	122,0	11,9	5,8	-3,9
Fabrication d'autres produits industriels	6,4	17,9	41,4	135,1	250,5	322,3	341,7	354,5	4,4	2,7	-3,0
Construction	1,8	7,0	22,2	73,6	142,2	169,2	256,3	275,2	-5,3	1,5	-0,6
Services principalement marchands	9,2	28,9	83,0	323,0	800,9	1 228,2	1 767,0	1 853,9	2,2	2,8	0,3
Commerce, transports, héb. et restauration	5,2	15,3	37,3	133,4	305,2	442,2	611,8	642,7	3,0	2,9	-0,3
Information et communication	0,7	2,0	6,0	26,3	69,5	123,3	179,3	180,0	3,3	3,0	1,4
Activités financières et d'assurance	0,6	2,3	8,5	39,1	107,9	133,5	188,1	193,1	-1,3	2,5	-0,5
Activités immobilières	0,6	2,5	10,6	41,0	115,9	186,3	282,9	295,5	1,3	0,9	0,7
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,5	5,0	16,4	67,4	165,8	279,9	410,8	445,0	3,1	4,6	0,7
Autres services	0,6	1,7	4,3	15,9	36,7	63,0	94,2	97,7	1,8	-0,3	0,1
Services principalement non marchands³	2,7	8,1	23,8	103,0	242,5	358,9	525,3	548,2	1,7	0,1	1,2
Total des branches	32,3	91,5	232,0	846,1	1 827,4	2 604,8	3 501,3	699,4	2,1	2,1	-0,3

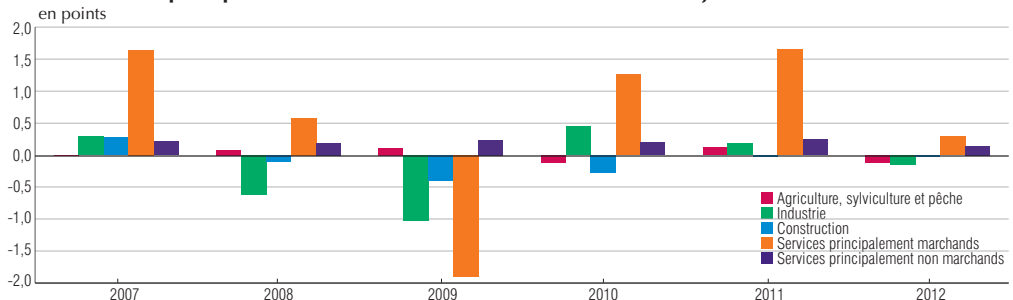
1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale. Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Valeur ajoutée brute par branche d'activité

	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants								Évolution en volume ¹ en %		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010 (r)	2012	10/09 (r)	11/10 (r)	12/11
Agriculture, sylviculture et pêche	2,5	5,1	8,6	17,0	34,4	31,8	31,8	35,8	-5,8	6,3	-5,8
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	3,7	11,3	27,4	94,4	190,2	229,7	222,7	228,3	3,7	1,3	-1,1
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	1,0	2,8	12,7	27,3	33,5	43,4	46,8	2,2	-1,9	2,9
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,6	1,4	3,4	12,4	26,8	30,7	30,4	34,3	-2,4	3,6	3,0
Cokéfaction et raffinage	0,1	0,3	0,5	2,4	1,6	2,2	2,3	1,9	51,8	-2,7	-41,2
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	0,5	1,6	4,2	13,6	26,0	32,5	23,8	24,9	6,4	1,9	0,7
Fabrication de matériels de transport	0,2	0,7	1,9	6,7	13,9	19,1	17,4	16,0	19,3	1,8	-4,8
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	6,3	14,7	46,7	94,6	111,6	105,4	104,4	2,8	1,9	-3,0
Construction	0,7	2,7	8,8	30,2	59,8	64,5	106,2	114,1	-5,0	-0,4	-0,7
Services principalement marchands	5,0	16,1	48,5	181,8	462,0	693,3	987,0	1 030,6	2,2	2,9	0,5
Commerce, transports, héb. et restauration	2,8	8,3	21,0	73,3	172,9	234,1	320,2	332,7	3,0	3,2	0,6
Information et communication	0,3	1,0	3,4	15,0	40,7	63,5	86,7	82,3	3,3	2,3	1,1
Activités financières et d'assurance	0,3	1,2	4,1	15,7	43,7	57,7	84,0	87,5	-1,4	7,3	-1,4
Activités immobilières	0,5	2,2	8,8	31,8	90,9	150,9	229,0	239,9	1,2	0,5	0,7
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,6	2,3	8,6	36,1	90,6	146,0	208,0	226,0	3,4	4,4	0,6
Autres services	0,3	1,0	2,6	9,8	23,3	41,0	59,1	61,9	0,5	0,2	0,7
Services principalement non marchands³	1,7	5,4	16,0	72,8	177,6	269,8	393,3	412,1	0,9	1,1	0,6
Total des branches	13,5	40,6	109,3	396,2	924,0	1 289,1	1 741,0	1 820,9	1,5	2,2	0,1

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale. Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Contribution des principales branches d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée



Note : valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés. Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

11.4 Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation progresse de 1,3 % entre fin 2011 et fin 2012. L'inflation est en net repli par rapport à la fin de l'année 2011 où elle avait franchi la barre des 2,0 %, atteignant + 2,5 %. L'inflation sous-jacente diminue en 2012, après avoir nettement progressé en 2011 : elle s'établit à + 0,7 % en décembre 2012 après + 1,8 % en décembre 2011.

Les prix du pétrole étant quasiment stables à partir de la mi-2011, l'inflation énergétique reflue progressivement, de + 9,3 % fin 2011 à + 2,6 % fin 2012. La hausse des prix des produits pétroliers passe, en effet, de 11,7 % fin 2011 à 1,0 % fin 2012. Le ralentissement des prix de l'énergie tient, dans une moindre mesure, à l'évolution des prix de l'électricité (+ 3,2 % fin 2012 contre + 6,1 % fin 2011). En revanche, les tarifs du gaz sont restés dynamiques (+ 8,2 % fin 2012 après + 6,0 % fin 2011).

Le repli de l'inflation est quasi général pour les produits manufacturés : ils enregistrent une légère hausse de 0,2 % (+ 1,0 % fin 2011). Les prix de certains biens restent cependant orientés à la baisse, notamment ceux des produits de santé (- 3 % pour les médicaments et autres produits pharmaceutiques) et également ceux de nombreux biens technologiques (- 8,2 % pour l'équipement de téléphone et de télécopie, - 7,0 % pour les équipements audio-visuels, photographiques et informatiques, et - 6,6 % pour les matériels de traitement de l'information).

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

L'inflation alimentaire suit le même profil que l'inflation d'ensemble, progressant en 2011 puis reculant en 2012 (+ 2,3 % sur un an fin 2012). Le ralentissement des prix de l'alimentation masque des évolutions contrastées avec, d'une part, une envolée des prix des produits frais (respectivement + 11,2 % et + 8,2 % pour les légumes frais et fruits frais) et, d'autre part, une modération des prix des autres produits alimentaires, dont le taux de croissance annuel a été ramené de + 4,1 % fin 2011 à + 1,5 % fin 2012. En revanche, la hausse des prix du tabac s'est poursuivie à un rythme élevé (+ 6,9 % sur un an fin 2012 après + 5,6 % fin 2011) tout comme celle des boissons alcoolisées (+ 3,4 % fin 2012 après + 2,3 % fin 2011).

Enfin, la très forte baisse des tarifs des communications (- 12,2 % sur un an fin 2012) contribue, pratiquement à elle seule, au ralentissement des prix des services dont l'augmentation annuelle est passée de 1,8 % fin 2011 à 1,3 % fin 2012. Les prix des services de télécommunications enregistrent une baisse particulièrement importante (- 13,3 %).

En France, l'inflation mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établit à 1,5 % en 2012 (+ 2,7 % en 2011). Son recul est plus prononcé que celui observé en moyenne pour les pays membres de l'Union européenne (+ 2,3 % en 2012 contre + 3,0 % en 2011). ■

Pour en savoir plus

- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2011 et 2012 », *Informations rapides* n° 13, Insee, janvier 2013.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2012 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2013.
- « Harmonised indices of consumer prices – december 2012 », *Data in focus* n° 1 Economy and finance, Eurostat, janvier 2013.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2012

évolutions en %

Fonction de consommation	Pondération 2012 ¹	Évolution 12/11		Fonction de consommation	Pondération 2012 ¹	Évolution 12/11	
		Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.			Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.
Ensemble (y c. tabac)	10 000	2,0	1,3	Médecine non hospitalière	529	0,9	1,3
Ensemble (hors tabac)	9 802	1,9	1,2	Transport	1 601	2,8	1,7
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 479	2,9	2,2	Achats de véhicules	393	1,8	1,4
Produits alimentaires	1 342	2,7	2,3	Utilisation de véhicules personnels	951	3,5	1,5
Boissons non alcoolisées	137	4,3	1,2	Services de transport	257	2,0	2,7
Boissons alcoolisées et tabac	357	5,2	5,3	Communications	283	- 8,9	- 12,2
Boissons alcoolisées	159	4,0	3,4	Loisirs et culture	854	0,1	- 0,1
Tabac	198	6,2	6,9	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	180	- 7,1	- 7,0
Habillement et chaussures	481	2,2	1,2	Autres biens durables (loisirs)	21	- 0,4	0,1
Habillement	376	2,4	1,1	Autres articles et équip. de loisirs	213	1,7	1,4
Chaussures y c. réparation	105	1,5	1,5	Services récréatifs et culturels	262	3,0	1,9
Logement, chauffage, éclairage	1 426	3,4	2,9	Presse, livres et papeterie	149	2,4	2,4
Loyers d'habitation	623	1,6	1,3	Voyages touristiques tout compris	29	1,2	1,3
Entretien et réparation courante du log.	145	3,9	3,6	Éducation	22	1,8	1,6
Distribution d'eau et autres services	185	3,6	3,2	Hôtellerie, cafés, restaurants	724	2,8	2,6
Chauffage, éclairage	473	5,5	4,6	Restauration et cafés	594	2,8	2,8
Meubles, équip. ménager, entretien maison	570	1,8	1,1	Services d'hébergement	130	3,1	1,6
Meubles, tapis, revêtements de sol	156	1,3	0,5	Autres biens et services	1 198	2,6	2,1
Articles de ménage en textile	44	8,4	7,6	Soins personnels	281	1,4	0,9
Appareils ménagers	88	- 2,0	- 1,5	Effets personnels (non définis ailleurs)	126	6,3	4,0
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	1,4	0,8	Protection sociale	389	1,9	2,0
Outils pour la maison et le jardin	50	1,1	1,2	Assurances	225	3,9	3,3
Entretien courant de l'habitation	162	3,2	1,3	Services financiers	61	1,6	1,7
Santé	1 005	- 0,7	- 0,7	Autres services	116	1,7	1,3
Médicaments et produits pharmaceutiques	476	- 2,3	- 3,0				

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

Note : base 100 en 1998.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2012

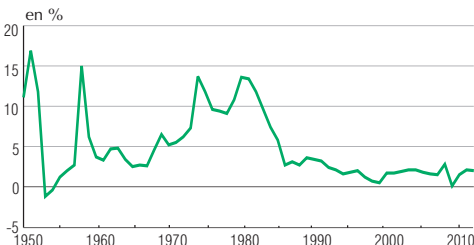
 glissement déc. à déc. en %¹

Hausses	12/11	Baisses	12/11
Légumes frais	+ 11,2	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	- 13,7
Gaz de ville	+ 8,6	Services de télécommunications	- 13,3
Apéritifs	+ 8,3	Équipements audio-visuels	- 10,1
Fruits frais	+ 8,2	Équipement de téléphone et de télécopie	- 8,2
Tabac	+ 6,9	Matériels de traitement de l'information	- 6,6
Articles pour literie	+ 6,6	Loyers des résidences de vacances	- 4,2
Gaz liquéfiés	+ 6,2	Produits pharmaceutiques	- 4,1
Assurance habitation	+ 5,3	Appareils de lavage	- 2,7
Viande de bœuf	+ 5,2	Supports d'enregistrement de l'image et du son	- 2,1
Horlogerie, bijouterie, joaillerie	+ 5,1	Réfrigérateurs, congélateurs	- 1,9

1. Évolution de l'indice de décembre 2012 par rapport à l'indice de décembre 2011.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 1950 à 2012



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE en 2012

 glissement déc. à déc. en %¹

Allemagne	2,0	Italie	2,6
Autriche	2,9	Luxembourg	2,5
Belgique	2,1	Malte	2,8
Chypre	1,5	Pays-Bas	3,4
Espagne	3,0	Portugal	2,1
Estonie	3,6	Slovaquie	3,4
Finlande	3,5	Slovénie	3,1
France	1,5	Zone euro	2,2
Grèce	0,3	UE à 27	2,3
Irlande	1,7		

1. Évolution de l'indice de décembre 2012 par rapport à l'indice de décembre 2011.

Source : Eurostat.

12.1 Monnaie - Crédit

Dans la zone euro comme en France, les choix de portefeuille des agents économiques se traduisent par des modifications significatives de la composition des **agrégats monétaires**. Les ménages et les **sociétés non financières (SNF)** privilégient en 2012, davantage que les années précédentes, les placements les plus liquides, notamment les **dépôts à vue**, ce qui explique la forte croissance de l'agrégat M1 dans la zone euro. Les relèvements des plafonds du livret A et du livret de développement durable (LDD) ont entraîné une forte croissance de l'encours total des livrets, mais ces encours additionnels proviennent dans une large mesure de dépôts à vue ou de livrets bancaires non réglementés. L'encours des instruments négociables (constitué de titres d'**OPCVM** monétaires et de titres de créance négociables inférieurs à 2 ans) se contracte en revanche nettement. Après deux années de croissance modérée, l'agrégat monétaire M3 de la zone euro augmente sous l'influence principalement de la contribution positive de l'Allemagne. Le ralentissement de la contribution française à M3 se confirme en 2012.

Fin 2012, l'endettement des agents non financiers (ANF) résidents s'établit à 4 364 milliards d'euros. Son taux de croissance annuel diminue légèrement (+ 5,1 % après + 6,2 % en 2011). Ce ralentissement concerne l'endettement des ménages, des entrepreneurs individuels et des institutions sans but lucratif au service des ménages et celui des **administrations publiques**. En revanche, la

progression de l'endettement des sociétés non financières (SNF) se poursuit à un rythme inchangé.

Le taux de croissance annuel des crédits aux agents privés diminue en 2012 pour les ménages, du fait notamment du ralentissement des crédits à l'habitat. De même, les sociétés non financières réduisent leurs utilisations de crédits de trésorerie, en lien avec le déstockage. Pour les grandes entreprises principalement, cette évolution est toutefois contrebalancée par la progression des encours de titres de créances émis à court terme et surtout, compte tenu des montants en cause, à long terme. L'encours des crédits aux SNF demeure toutefois environ le double de celui de leurs dettes de marché.

La croissance des encours de titres de créance émis par les agents non financiers se modère mais reste nettement plus rapide que celle des crédits obtenus des institutions financières. Les administrations publiques (APU) modèrent leurs émissions de titres de créance dont le taux de croissance de l'encours revient à + 5,1 %, après + 9,2 % en 2011. Elles privilégient les titres à long terme, mais procèdent en revanche à des remboursements nets de titres de créance à court terme.

Les ratios d'endettement rapportés au PIB continuent d'augmenter en 2012 pour les ménages, les SNF et pour les APU dont le ratio de dette au sens de Maastricht s'élève à 90,2 % en 2012. ■

Définitions

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Dépôt à terme : dépôt de fonds sur une durée et avec un taux d'intérêt déterminés à l'avance.

Dépôt à vue : dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate. Il peut être rémunéré. Un compte courant est un dépôt à vue.

Administrations publiques, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sociétés non financières (SNF), taux d'intérêt : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés de la zone euro », Banque de France, septembre 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- *Bulletin de la Banque de France*, n° 191, 1^{er} trimestre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Endettement des agents non financiers en 2012

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours brut	12/11 en %
Endettement des agents non financiers	4 313,9	2,3
Ménages et ISBLSM ¹	1 135,5	2,2
Sociétés non financières	1 344,7	2,2
Administrations publiques ²	1 833,7	2,5
Crédits auprès des Institutions financières³	2 269,5	2,2
Ménages et ISBLSM ¹	1 135,5	2,2
Sociétés non financières	884,0	-2,5
Administrations publiques	250,0	15,1
Dépôts au passif du Trésor⁴	37,7	19,7
Financements de marché	2 006,7	2,9
Sociétés non financières	460,7	12,7
Titres de créance à court terme	25,7	26,2
Titres de créance à long terme	435,0	12,0
Administrations publiques	1 546,0	0,4
Titres de créance à court terme	191,6	-18,9
Titres de créance à long terme	1 354,4	3,8

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dette publique au sens de Maastricht.

3. Institutions financières monétaires et les autres intermédiaires financiers (e.g. organismes de titrisation).

4. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2005.

Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

glissement annuel de déc. à déc. en %

	2009 (r)	2010 (r)	2011 (r)	2012
M1				
Zone euro ¹	12,3	4,4	1,9	6,4
France (contribution)	7,1	8,6	5,7	3,0
M2				
Zone euro ¹	1,6	2,2	1,9	4,5
France (contribution)	-0,3	5,6	7,0	5,3
M3				
Zone euro ¹	-0,2	1,1	1,7	3,5
France (contribution)	-4,5	6,5	3,0	2,5
Crédits au secteur privé				
Zone euro ¹	-0,1	1,7	0,9	-0,6
France ²	-0,6	4,7	3,1	2,5

1. Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

2. Crédits consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents de la zone euro hors IFM et hors administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Banque centrale européenne.

Dépôts et dépôts à terme

encours fin d'année en milliards d'euros

	2010	2011	2012
Dépôts à vue	555,1	585,1	598,0
dont : ménages ¹	278,0	284,0	278,8
sociétés non financières	182,5	203,3	214,4
Comptes sur livret	518,8	559,3	611,7
dont : livrets A et bleus	193,5	214,7	247,2
livrets soumis à l'impôt	159,8	179,7	178,7
Dépôts à terme de 2 ans ou moins	133,4	150,9	152,5
Dépôts à terme de plus de 2 ans	377,0	483,7	483,5
dont ménages ¹	248,0	259,0	269,4
dont plans d'épargne logement	182,3	186,6	188,2

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Source : Banque de France.

Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

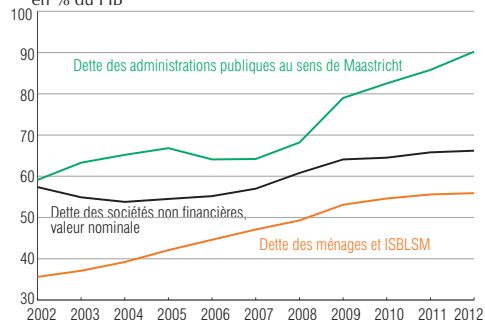
encours fin d'année en milliards d'euros

	2010 (r)	2011 (r)	2012
Crédits à la clientèle résidente			
Secteur privé	1 976,4	2 053,7	2 100,0
Administrations publiques	214,8	195,1	206,8
Total	2 191,2	2 248,8	2 306,8
Évolution en %	5,2	2,2	2,8
Crédits aux sociétés non financières			
Investissement	525,0	547,1	563,0
Trésorerie	179,7	187,5	174,1
Autres objets	76,1	81,2	82,0
Total	780,8	815,8	819,1
Évolution en %	1,2	4,4	1,0
Crédits aux ménages			
Habitat	798,1	847,0	874,2
Trésorerie	164,4	161,1	160,4
Autres objets	88,0	92,8	92,1
Total	1 050,5	1 100,9	1 126,7
Évolution en %	6,2	5,6	2,3

Source : Banque de France.

Ratios de dette des agents non financiers

en % du PIB



Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2005.

Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	1999	2011	2012
France			
Court terme	2,93	1,38	0,54
Long terme	4,62	3,32	2,54
Zone euro			
Court terme	2,93	1,38	0,54
Long terme	4,66	4,31	3,06
Royaume-Uni			
Court terme	5,46	0,94	0,86
Long terme	5,06	3,01	1,87
États-Unis			
Court terme	5,37	0,43	0,39
Long terme	5,73	2,79	1,79
Japon			
Court terme	(r) 0,22	(r) 0,19	0,19
Long terme	1,75	1,12	0,85

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2012, le **patrimoine** économique **national** s'élève à 13 588 milliards d'euros, soit près de huit fois le produit intérieur net de l'année. Après une hausse modérée en 2011, le patrimoine est quasi stable en 2012 (+ 0,4 %). Ce fort ralentissement concerne la plupart des secteurs institutionnels et la majorité des actifs non financiers. Elle provient principalement du patrimoine en constructions et en terrains, affecté par le retournement des prix immobiliers. Dans le même temps, le passif financier net se creuse vis-à-vis du reste du monde (- 411 milliards d'euros après - 361 milliards en 2011), les créances progressant moins rapidement que les dettes.

Comme le patrimoine global, celui des **ménages** augmente faiblement, de 1,6 %. Il atteint 10 554 milliards d'euros, ce qui correspond à huit fois leur revenu disponible net. Cette décélération reflète la stagnation du patrimoine non financier des ménages, constitué en majorité de logements et de terrains. Leur patrimoine financier net augmente toutefois fortement, de 7 %, notamment via la hausse de la valeur des actions qu'ils détiennent. Les effets de valorisation jouent aussi, mais dans une moindre mesure, sur l'encours des contrats d'assurance-vie (+ 3,1 % après + 1,6 % en 2011). Enfin, la croissance des dépôts bancaires des ménages reste soutenue, notamment en raison du relèvement des plafonds du livret A et du livret de développement durable intervenu en cours d'année.

Dans le même temps, la valeur nette des **sociétés non financières (SNF)** se replie. Cette contraction est en partie imputable au ralentissement de leurs actifs non financiers, tant pour les constructions et terrains que pour les machines, les équipements et les stocks. Dans le secteur manufacturier, la morosité des perspectives de production et la faiblesse des taux d'utilisation des capacités sont peu favorables à l'investissement. Ce repli pèse sur le patrimoine non financier des SNF et s'accompagne d'un moindre recours à l'endettement. Leur passif financier augmente nettement, du fait de la revalorisation des actions qu'elles ont émises. Enfin, le passif des **administrations publiques** continue de croître.

En 2011, 57 % des salariés du secteur marchand non agricole ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale. Près de 7,1 millions d'entre eux ont effectivement reçu une prime au titre de la participation ou de l'intéressement ou bénéficié d'un abondement de l'employeur sur les sommes qu'ils ont versées sur un **plan d'épargne entreprise (PEE)** ou sur un **plan d'épargne retraite collectif (Perco)**. Les dispositifs de participation, d'intéressement et d'épargne salariale sont surtout présents dans les grandes entreprises et dans certains secteurs d'activité (énergie, activités financières et assurance). Les entreprises de 50 salariés ou plus concentrent 89 % des salariés ayant accès à au moins un de ces dispositifs. ■

Définitions

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

Administrations publiques, épargne des ménages, ménage, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), plan d'épargne entreprise (PEE), plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), sociétés non financières (SNF), taux d'autofinancement, taux d'épargne des ménages, taux d'épargne financière, taux d'investissement en logement : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2012 – une quasi-stabilité » *Insee Première* n° 1480, décembre 2013.
- « Participation, intéressement et épargne salariale en 2011 : une baisse de 4 % des montants distribués », *Dares Analyses* n° 68, novembre 2013.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2012

en milliards d'euros

	Ménages ¹	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ensemble de l'économie nationale
Actifs non financiers	7 697	4 264	285	1 754	14 000
Constructions et terrains	7 175	2 676	243	1 638	11 732
dont : logements	3 611	612	55	57	4 335
autres bâtiments et génie civil	154	975	74	1 005	2 208
terrains bâtis	3 410	1 088	113	576	5 188
Machines et équipements	48	493	13	26	580
Actifs financiers²	4 242	5 093	11 765	981	22 081
dont : numéraires et dépôts	1 274	448	3 030	131	4 883
titres hors actions	66	72	3 105	69	3 313
crédits	32	726	2 774	92	3 625
actions et titres d'OPCVM	1 011	2 771	2 218	418	6 418
provisions techniques d'assurance	1 573	52	95	1	1 720
Passifs financiers²	1 395	7 457	11 219	2 412	22 484
dont : numéraires et dépôts	0	0	5 137	114	5 252
titres hors actions	0	506	1 588	1 769	3 863
crédits	1 152	1 629	412	271	3 464
actions et titres d'OPCVM	0	4 266	1 894	0	6 168
provisions techniques d'assurance	0	0	1 737	0	1 737
Patrimoine financier net	2 847	- 2 364	535	- 1 428	- 411
Patrimoine (ou valeur nette)	10 544	1 899	819	326	13 588

1. Y c. entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Hors produits dérivés.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2005.

Les dispositifs d'épargne salariale

	2000	2005	2011
Participation			
Montant brut distribué ¹	4 927	6 989	7 124
Nombre de bénéficiaires ²	4 254	4 848	4 806
Montant moyen en euros	1 158	1 442	1 482
Intéressement			
Montant brut distribué ¹	3 799	5 708	6 616
Nombre de bénéficiaires ²	3 283	4 119	4 396
Montant moyen en euros	1 157	1 386	1 505
Plan d'épargne entreprise (PEE)			
Montant brut distribué ¹	974	1 302	1 406
Nombre de bénéficiaires ²	2 024	2 418	2 236
Montant moyen en euros	481	539	629

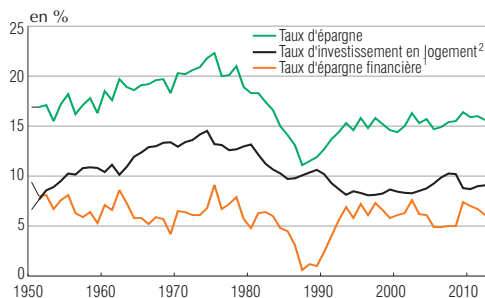
1. En millions d'euros.

2. En milliers.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique en France métropolitaine.

Source : Dares.

Taux d'épargne des ménages de 1950 à 2012



1. Rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

2. Rapport de la formation brute de capital fixe des ménages au revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Taux de détention par grand type d'actifs

en %

	2010
Livrets d'épargne	84,8
Épargne-logement	30,9
Valeurs mobilières	18,9
Ensemble assurance-vie, épargne retraite	46,6
Patrimoine financier	92,0
Patrimoine immobilier	59,8

Champ : ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010.

Actifs financiers des ménages dans quelques pays de l'UE en 2012

	Stocks		dont en %		
	en Mds d'euros	en % du PIB	Monnaies et dépôts	Actions et autres titres	Provisions d'assurances
Allemagne	4 939	187	41	22	36
Autriche	529	173	45	34	19
Belgique	1 030	274	32	42	25
Bulgarie	44	111	43	39	8
Danemark	659	270	19	27	53
Espagne	1 781	173	48	34	15
Estonie	14	83	38	39	14
Finlande	235	122	38	40	20
France	4 220	208	30	25	37
Grèce	259	134	73	15	4
Hongrie	98	102	38	46	11
Italie	3 592	229	33	48	18
Lituanie	25	77	43	37	9
Pays-Bas	1 984	331	22	14	63
Pologne	338	86	45	25	27
Portugal	388	235	39	33	16
Roumanie	98	74	33	53	4
Royaume-Uni	5 576	291	29	14	54
Slovaquie	49	70	64	8	22
Slovénie	38	106	52	29	12
Suède	973	235	17	43	39

Source : Eurostat.

12.3 Bourse - Marchés financiers

Les **émissions nettes de titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2012 un total de 93 milliards d'euros. Elles baissent de 59 % par rapport à 2011. Ce recul est principalement dû aux titres de créance. Les émissions nettes de titres de créance à long terme sont en repli de 33 milliards d'euros par rapport à 2011. Les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 61 milliards d'euros. Par ailleurs, les émissions d'actions cotées restent stables, à 12 milliards d'euros.

Après deux années de progression, les émissions nettes de titres de créance des institutions financières sont négatives en 2012 : les remboursements excèdent les émissions. Les émissions nettes de long terme des établissements de crédit s'établissent à 13 milliards d'euros. Cependant, en tenant compte des 30 milliards d'euros de remboursements de titres émis par la **Société de financement de l'économie française (SFEF)** qui finance les établissements de crédit, le secteur bancaire au sens large a réduit sa dette de marché à long terme à hauteur de 16 milliards d'euros. Les banques opèrent également des remboursements significatifs sur le compartiment de court terme : 32 milliards d'euros de certificats de dépôts sont ainsi remboursés en 2012.

Suite à une légère diminution de leur besoin de financement, les **administrations publiques** réduisent leurs émissions nettes de titres de créance. Les émissions à long terme s'établissent à 105 milliards d'euros, après 118 milliards

d'euros en 2011, retrouvant ainsi leur niveau de 2010. Cette baisse est le fait de l'État, dont les émissions nettes diminuent et, dans une moindre mesure, des **administrations de sécurité sociale** qui réduisent leurs émissions de 6 milliards d'euros. Sur le segment de court terme, les remboursements nets des administrations publiques s'accroissent.

Les émissions de titres de créance des sociétés non financières croissent fortement par rapport à 2011, atteignant 51 milliards d'euros, niveau légèrement supérieur au « pic » enregistré en 2009. Cet essor concerne essentiellement le compartiment de moyen et long terme (obligations) qui enregistre 46 milliards d'euros d'émissions nettes. Dans le même temps, les émissions des titres de créance à court terme (billets de trésorerie) restent positives (5 milliards d'euros), proches du niveau enregistré en 2011.

Les tensions sur le marché des dettes souveraines européennes se sont atténuées à la suite de l'annonce par la Banque Centrale Européenne (BCE) de la mise en place d'un nouveau programme de rachats de titres européens. En conséquence, la baisse des tensions sur les dettes souveraines s'est transmise aux marchés boursiers, dont les performances sont en hausse et la volatilité en baisse. Le fonctionnement « normal » du marché monétaire n'a toutefois pas été rétabli depuis les interventions massives de la BCE fin 2011 et début 2012. ■

Définitions

Titre de créance : désigne les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN), et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure à un an et les titres à long terme ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques, capitalisation boursière, émissions de titres, Euro medium term notes (EMTN), indice boursier, société de financement de l'économie française (SFEF), titre de capital : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Rapport annuel 2011 », Autorité des marchés financiers, juin 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 – le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 – le déficit se réduit, mais la dette continue de grimper », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Émissions de titres des agents résidents

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012
Titres de créance (valeur nominale)	213,9	81,1
dont : par les sociétés non financières	28,6	50,7
dont : court terme	3,5	5,3
long terme	25,0	45,4
par les institutions financières ¹	72,6	-46,6
dont : court terme	41,4	-37,4
long terme	31,2	-9,2
par les administrations publiques	111,3	76,4
dont : court terme	-6,4	-28,8
long terme	117,6	105,2
dont obligations assimilables du Trésor (OAT)	69,9	60,4
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	13,9	11,8
dont : par les sociétés non financières	10,4	10,4
par les institutions financières ¹	3,5	1,0

1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y c. les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

Source : Banque de France.

Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises d'Euronext Paris

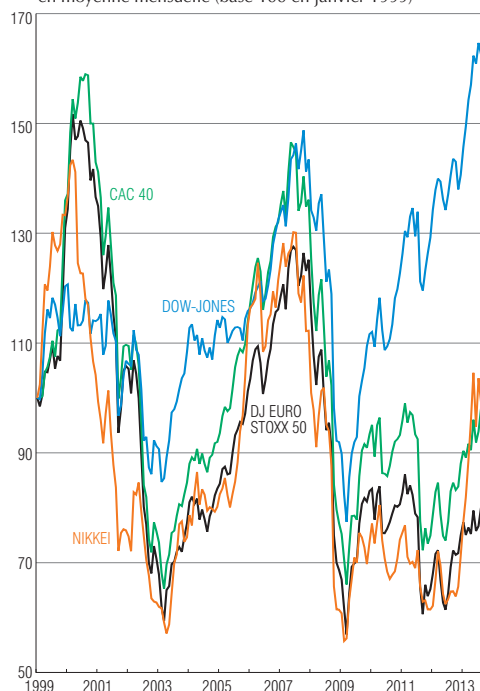
Rang	Nom des valeurs	Capitalisation au 31 juillet 2013 en milliards d'euros	Évolution sur 7 mois ¹ en %
1	Sanofi	106,8	12,0
2	Total	95,3	0,9
3	Schlumberger	87,7	6,9
4	L'Oréal	76,1	14,5
5	LVMH	69,4	-1,6
6	BNP Paribas	60,5	5,4
7	EDF	41,0	56,9
8	Axa	39,6	21,7
9	GDF Suez	38,1	4,4
10	Danone	37,5	14,2
11	EADS	35,3	23,3
12	Schneider Electric	33,5	7,9
13	Air Liquide	31,1	5,8
14	Hermès Intl.	27,0	6,7
15	Vinci	24,3	11,9
16	Christian Dior	24,2	3,4
17	Société Générale	24,1	-7,1
18	Pernod Ricard	23,7	-2,9
19	Kering (ex PPR)	21,7	8,8
20	Vivendi	21,5	2,9
21	Orange (ex France Télécom)	19,6	-11,6
22	Saint Gobain	19,3	19,4
23	Safran	18,4	30,5
24	Essilor Intl.	18,1	12,4
25	Crédit Agricole	17,9	-1,4

1. Évolution du 1^{er} janvier au 31 juillet 2013.

Source : NYSE Euronext.

Indices boursiers de 1999 à septembre 2013

en moyenne mensuelle (base 100 en janvier 1999)



Source : Euronext Paris.

Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en fin d'année en milliards de dollars

	2011 (r)	2012	12/11 en %
Amérique	19 788,7	23 193,5	17,2
dont : Nyse Euronext (US)	11 795,6	14 085,9	19,4
Nasdaq OMX	3 845,1	4 582,4	19,2
TMX Group	1 912,1	2 058,8	7,7
BM&F BOVESPA	1 228,9	1 227,4	-0,1
Asie - Pacifique	14 669,5	16 928,9	15,4
dont : Japan Exchange Group - Tokyo	3 325,4	3 478,8	4,6
Hong-Kong Exchanges	2 258,0	2 831,9	25,4
Shanghai SE	2 357,4	2 547,2	8,1
Australian SE	1 198,2	1 386,9	15,7
BSE India	1 007,2	1 263,3	25,4
National Stock Exchange India	985,3	1 234,5	25,3
Korea Exchange	996,1	1 179,4	18,4
Shenzhen SE	1 054,7	1 150,2	9,1
Europe - Afrique - Moyen-Orient	12 894,4	14 550,1	12,8
dont : London SE	3 266,4	3 396,5	4,0
Nyse Euronext (Europe)	2 446,8	2 832,2	15,8
Deutsche Börse	1 184,5	1 486,3	25,5
SIX Swiss Exchange	1 089,5	1 233,4	13,2
Nasdaq OMX Nordic Exchange	842,1	995,7	18,2
BME Spanish Exchanges	1 031,0	995,1	-3,5
Johannesburg SE	789,0	907,7	15,0
MICEX / RTS	///	825,3	///
Total des marchés mondiaux	47 352,7	54 672,4	15,5

Source : World Federation of Exchanges.

13.1 Dette et déficit publics

En 2012, le **déficit public notifié** s'établit à 97,6 milliards d'euros, soit 4,8 % du **produit intérieur brut (PIB)**. Par rapport à 2011, il se réduit de 7,8 milliards d'euros, en raison d'une augmentation des recettes plus rapide que celle des dépenses. En part de PIB, les recettes publiques augmentent de 1,2 point et les dépenses de 0,8 point. La réduction du déficit public est imputable essentiellement à l'État (- 7,7 milliards) et, dans une moindre mesure, aux administrations de sécurité sociale (- 1,4 milliard). Dans le même temps, le déficit des **administrations publiques locales** s'accroît de 1,6 milliard et celui des **organismes divers d'administration centrale (ODAC)** est quasiment stable.

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 1 833,8 milliards d'euros fin 2012 après 1 716,9 milliards un an plus tôt. Elle représente 90,2 % du PIB, contre 85,8 % fin 2011. La **dette publique nette** progresse moins rapidement : elle s'établit à 82,4 % du PIB, après 78,7 % en 2011, soit une hausse de 3,7 points. Cette moindre hausse provient pour l'essentiel des prêts accordés aux pays en difficulté de la zone euro, via le Fonds européen de stabilité financière, sans effet sur la dette nette.

La part de l'État dans la dette publique s'établit à 1 439,9 milliards d'euros, en hausse de 104,6 milliards. Cette augmentation est supérieure à son **besoin de financement** (80,0 milliards d'euros). Le surplus de dette résulte principalement des prêts accordés aux

pays de la **zone euro**. La contribution des administrations publiques locales à la dette publique, constituée principalement de crédits à long terme, atteint 173,7 milliards d'euros. Elle augmente de 7,1 milliards d'euros par rapport à fin 2011, en lien avec la dégradation de leur besoin de financement, qui atteint 3,1 milliards d'euros en 2012, du fait d'un accroissement de 4,1 milliards de leurs dépôts au Trésor. La contribution des organismes de sécurité sociale augmente de 5,7 milliards d'euros pour s'établir à 210,3 milliards à la fin 2012, une variation nettement inférieure à leur besoin de financement (12,6 milliards) : la trésorerie des administrations de sécurité sociale, très excédentaire fin 2011, diminue en 2012.

Le déficit public se réduit en termes absolus en 2012 par rapport à 2011, tant dans la zone euro que dans l'Union européenne à 28, tandis que la dette publique augmente. Le ratio du déficit public par rapport au PIB baisse dans la zone euro, passant de 4,2 % en 2011 à 3,7 %, et dans l'Union européenne à 28, passant de 4,4 % à 3,9 %. Entre 2011 et 2012, le ratio des dépenses publiques progresse dans les deux zones. À la fin de 2012, les plus bas niveaux de dette publique par rapport au PIB sont relevés en Estonie, en Bulgarie, au Luxembourg et en Roumanie. Quatorze États membres affichent un ratio de dette publique supérieur à 60 % du PIB, les plus importants étant enregistrés en Grèce, en Italie, au Portugal et en Irlande. ■

Définitions

Déficit public notifié : correspond au « besoin de financement des administrations publiques » au sens de la comptabilité nationale modifié des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les administrations publiques (celles-ci sont considérées comme des opérations financières par les comptes nationaux et non comme des intérêts). Ces opérations de *swaps* d'intérêts ont pour objectif de réduire la charge de la dette. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Dette publique nette : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

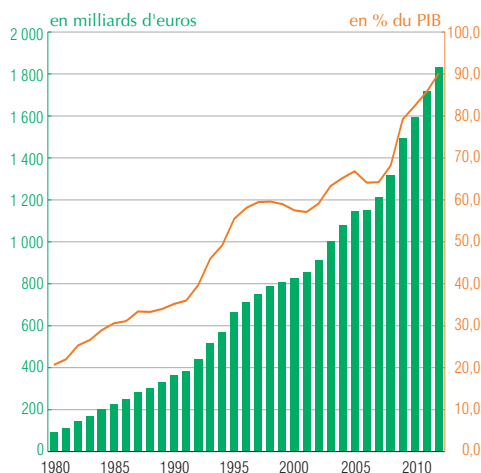
Administrations publiques, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, dette publique notifiée, organismes divers d'administration centrale (ODAC), produit intérieur brut (PIB), Traité de Maastricht, zone euro : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 3,7 % et 3,9 % du PIB », *communiqué de presse* n° 152, Eurostat, octobre 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Dettes publiques au sens de Maastricht de 1980 à 2012



Note : dette publique au 31 décembre.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Principaux ratios de finances publiques

	en % du PIB			
	2009	2010 (r)	2011 (r)	2012
Déficit public notifié ¹	-7,5	-7,1	-5,3	-4,8
Dettes publiques notifiées ¹	79,2	82,4	85,8	90,2
Dettes publiques nettes ²	72,0	76,0	78,7	82,4
Recettes publiques	49,2	49,5	50,6	51,8
Dépenses publiques	56,8	56,6	55,9	56,6
Prélèvements obligatoires	42,1	42,5	43,7	45,0

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dettes publiques notifiées diminuées de certains éléments d'actif.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros			
	2009	2010 (r)	2011 (r)	2012
État	-117,1	-121,8	-87,7	-80,0
ODAC	-4,6	9,1	-2,7	-2,5
Administrations publiques locales	-5,9	-1,4	-1,5	-3,1
Administrations de sécurité sociale	-15,0	-23,3	-14,0	-12,6
Total des adm. publiques	-142,6	-137,3	-105,9	-98,3
Déficit public notifié¹	-142,2	-136,8	-105,4	-97,6

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Variation de la dette au sens de Maastricht

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012
Déficit des administrations publiques¹	105,4	97,6
Acquisitions d'actifs nettes des cessions²	13,3	38,2
Numéraires et dépôts	15,9	-6,0
Titres hors actions	-4,7	-3,8
Crédits	7,0	26,7
Actions et autres participations	-4,8	21,3
Variation du passif financier³		
Intérêts courus non échus	1,5	8,1
Changements de volume		
Changement de classement ⁴	0,7	0,9
Valorisation de la dette en devises	0,0	0,0
Solde des autres comptes à recevoir / à payer	4,0	-11,7
Variation de la dette	121,9	116,9

1. Au sens du traité de Maastricht, y c. flux de swap.

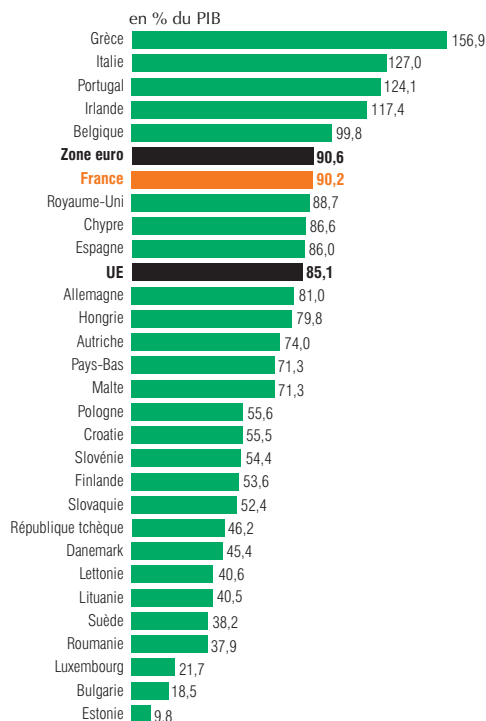
2. Hors autres comptes à recevoir.

3. Hors dette de Maastricht et autres comptes à payer.

4. Y c. autres changements de volumes.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2012



Dettes publiques notifiées

	2011 (r)		2012	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
État	1 335,3	66,7	1 439,9	70,8
ODAC	10,4	0,5	9,9	0,5
Administrations locales	166,6	8,3	173,7	8,5
Administrations de sécurité sociale	204,6	10,2	210,3	10,3
Total des administrations publiques	1 716,9	85,8	1 833,8	90,2

Note : dette publique au sens du traité de Maastricht, au 31 décembre.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Note : dette publique au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat.

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2012, le taux de **prélèvements obligatoires** des administrations publiques s'établit à 45,0 % du **produit intérieur brut (PIB)**, soit une hausse de 1,2 point par rapport à 2011. Cette augmentation provient essentiellement de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales et sociales (1,1 point). Il s'agit d'une part, de celles qui ont été votées avant 2012 pour environ 15 milliards d'euros, et, d'autre part, de celles qui ont été prises lors de la loi de finances rectificative d'août 2012 pour environ 7 milliards d'euros. De nombreuses mesures ont un rendement élevé : il s'agit principalement de la contribution exceptionnelle sur la fortune (2,3 milliards d'euros) qui fait plus que compenser la modification du barème de l'**impôt** de solidarité sur la fortune, de la création d'un deuxième taux réduit de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** à 7 % (2,1 milliards d'euros) et de la hausse des prélèvements sociaux sur le capital (1,9 milliards d'euros). En revanche, quelques contrecoups de mesures passées jouent négativement, notamment ceux liés à la réforme de la taxe professionnelle et à la taxation de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance (*exit tax*).

L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires explique le reste de la hausse (+ 0,1 point). En effet, même en l'absence de nouvelles mesures, les prélèvements obligatoires auraient crû de 1,8 %, soit un rythme un peu supérieur à l'évolution du PIB en valeur. Ce dynamisme provient notamment

de l'évolution spontanée des cotisations sociales, de la **contribution sociale généralisée (CSG)** et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, tandis que la taxe sur la valeur ajoutée est spontanément moins dynamique que le PIB.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 13,5 points de PIB en 2012, en hausse de 0,6 point. Les mesures nouvelles contribuent à la hausse à hauteur de 0,7 point. Elles concernent en particulier les recettes de taxe sur la valeur ajoutée perçue par l'État, d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu. L'État bénéficie également de transferts supplémentaires de recettes fiscales provenant d'autres sous-secteurs, en particulier dans le cadre du rapatriement à l'État des **taxes** du panier de recettes affectées jusqu'alors aux organismes de sécurité sociale en compensation de l'exonération des heures supplémentaires.

Le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques** locales augmente de 0,1 point en 2012, et atteint 6,1 points de PIB. L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires, en particulier de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, explique cette hausse. Les mesures nouvelles, en particulier la hausse des taux d'imposition des impôts directs locaux, contribuent plus marginalement à l'amélioration des recettes. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

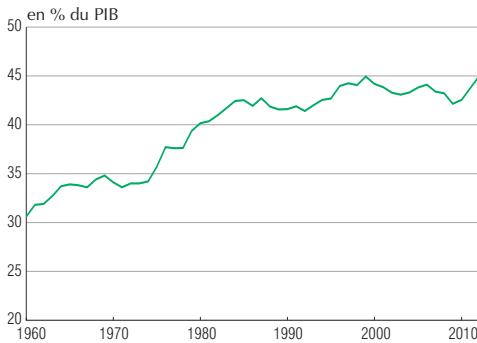
Administrations publiques, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur les revenus, produit intérieur brut (PIB), taxe, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2014 – rapport économique social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.
- « En 2011, les recettes fiscales ont augmenté dans l'UE27 pour atteindre 38,8 % du PIB », *communiqué de presse* n° 68, Eurostat, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de prélèvements obligatoires de 1960 à 2012



Note : hors cotisations sociales imputées.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Différents postes de recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	58,0	59,0
Production pour emploi final propre	1,4	1,4
Paielements partiels des ménages	8,9	9,1
Autres subventions sur la production	3,1	3,1
Recettes de production	71,4	72,6
Intérêts	3,6	3,3
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,6	10,1
Revenus de la propriété	16,1	13,4
Impôts sur la production et les importations	305,2	314,0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	224,6	243,4
Impôts en capital	10,3	9,6
Cotisations sociales	375,6	387,0
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>39,1</i>	<i>40,6</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,2	-4,8
Impôts et cotisations sociales	909,6	949,2
Transferts courants	14,3	15,3
Transferts en capital	1,2	2,4
Autres transferts	15,5	17,8
Total des recettes	1 012,7	1 053,0

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2011 (r)		2012	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	259,4	13,0	275,1	13,5
Impôts ¹	251,7	12,6	267,4	13,2
Cotisations sociales	7,6	0,4	7,7	0,4
ODAC	16,2	0,8	17,0	0,8
Administrations publiques locales	119,0	5,9	123,6	6,1
Administrations de sécurité sociale	475,9	23,8	492,9	24,3
Impôts	150,6	7,5	157,7	7,8
Cotisations sociales ²	325,3	16,3	335,2	16,5
Institutions de l'Union européenne	5,0	0,2	5,0	0,2
Total	875,4	43,7	913,5	45,0

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

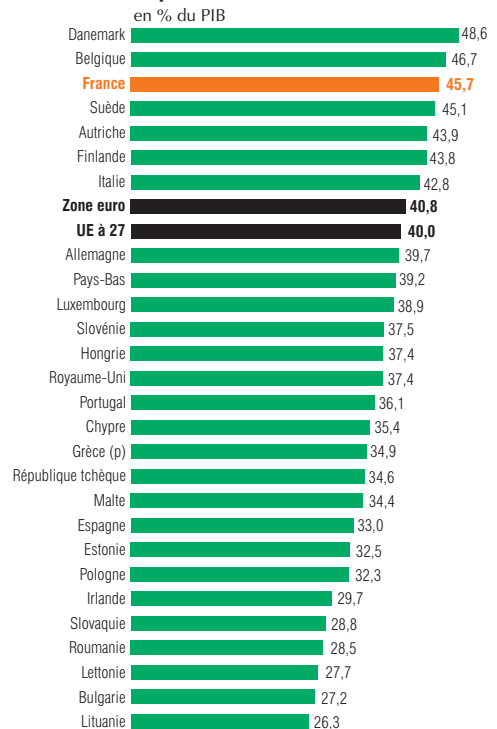
Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	201,8	218,4
<i>dont : contribution sociale généralisée (CSG)</i>	<i>86,9</i>	<i>90,0</i>
<i> impôt sur le revenu</i>	<i>50,8</i>	<i>59,5</i>
<i> impôts sur les sociétés</i>	<i>41,9</i>	<i>42,1</i>
<i> contribution au remb. de la dette sociale</i>	<i>6,4</i>	<i>6,6</i>
Impôts de type TVA	140,6	142,5
Impôts sur les produits	79,5	82,0
<i>dont : taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	<i>23,9</i>	<i>23,6</i>
<i> taxes sur les tabacs</i>	<i>11,4</i>	<i>11,6</i>
Impôts divers sur la production	59,1	61,5
<i>dont : cotisation foncière des entreprises</i>	<i>5,3</i>	<i>5,7</i>
<i> cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	<i>11,7</i>	<i>12,7</i>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	28,4	30,4
<i>dont taxes sur les salaires</i>	<i>11,7</i>	<i>12,0</i>
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	22,8	25,0
<i>dont impôt de solidarité sur la fortune</i>	<i>4,3</i>	<i>5,0</i>
Impôts en capital	10,3	9,6
<i>dont mutation à titre gratuit</i>	<i>8,5</i>	<i>9,0</i>
Impôts de type droits de douanes	2,6	2,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne en 2011



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques et institutions de l'Union européenne.

Source : Eurostat.

13.3 Dépense publique

En 2012, la part des **dépenses publiques** dans le PIB représente 56,6 %, en hausse de 0,7 point. Le **besoin de financement des administrations publiques** se réduit. Cette baisse provient essentiellement de l'État ; le solde des administrations de sécurité sociale s'améliore légèrement en 2012, alors que le déficit des administrations publiques locales se creuse. Au sein des dépenses des administrations publiques centrales, la hausse des consommations intermédiaires est notamment soutenue par les livraisons de matériel militaire. Les dépenses de personnel augmentent de 1,3 %. Les **prestations sociales** s'accroissent de 3,7 %, portées par le dynamisme des dépenses au titre de l'allocation aux adultes handicapés et des **pensions de retraite** et d'invalidité. Les dépenses d'investissement baissent pour la troisième année consécutive. Les remboursements d'intérêts diminuent, du fait notamment de taux courts très bas et de la baisse des taux longs. Enfin, la recapitalisation de Dexia coûte 2,6 milliards à l'État en 2012.

En 2012, le besoin de financement des **administrations publiques locales** atteint 3,1 milliards d'euros. Les dépenses de fonctionnement accélèrent, portées par les rémunérations, et les consommations intermédiaires poursuivent leur évolution. Les dépenses au titre des prestations et transferts sociaux restent dynamiques, notamment les prestations handicap, bien qu'en décélération, et le revenu de solidarité active. L'investisse-

ment croît au même rythme qu'en 2011, sous un effet de cycle traditionnel à l'approche des élections municipales de 2014.

Les dépenses des **administrations de sécurité sociale** croissent à un rythme légèrement plus faible qu'en 2011, confirmant ainsi le ralentissement observé depuis 2009. Néanmoins, certains postes accélèrent. Les prestations en espèces versées par la branche famille sont soutenues par la revalorisation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire de septembre 2012. Les prestations chômage sont en hausse (+ 5,2 %) en raison de la dégradation du marché du travail. À l'inverse, les prestations vieillesse versées par le régime général décèlent, principalement sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite avec la montée en charge de la réforme de 2010. Les mesures adoptées en 2012 pour les carrières longues ne sont entrées en vigueur qu'en novembre et n'ont guère d'effet dès 2012. Enfin, les dépenses d'assurance maladie sont maîtrisées, avec une exécution de l'**objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)** inférieure d'un peu moins d'un milliard d'euros à la prévision.

En 2012, les dépenses totales des administrations publiques ont représenté 49,9 % du PIB dans la zone euro et 49,3 % du PIB dans l'Union européenne. Entre 2011 et 2012, le ratio des dépenses publiques a augmenté dans les deux zones. ■

Définitions

Administrations publiques : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : ensemble constitué par l'État et les Organismes divers d'administration centrale (ODAC).

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques locales, autorisations d'engagement, capacité et besoin de financement, crédits de paiement, objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), pension de retraite, prestations sociales (ou transferts sociaux) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2014 – Les chiffres clés », ministère de l'Économie et des Finances, octobre 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales dépenses par administrations publiques en 2012

	Adm. publiques centrales (y c. État)		État		Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. Publiques ¹	
	en Mds d'euros	2012/11 en %	en Mds d'euros	2012/11 en %	en Mds d'euros	2012/11 en %	en Mds d'euros	2012/11 en %	en Mds d'euros	2012/11 en %
Consommations intermédiaires ²	36,7	4,9	25,3	7,4	51,3	3,9	26,1	3,2	114,0	4,1
Rémunérations des salariés	134,7	1,3	117,5	1,0	72,3	3,1	60,7	1,9	267,7	1,9
Intérêts ²	44,0	-2,6	44,1	-2,5	3,3	-3,8	5,3	13,2	52,1	-1,0
Prestations sociales ³	87,2	3,7	66,5	3,8	23,5	3,2	418,0	3,5	528,7	3,5
Formation brute de capital fixe	9,7	-3,9	4,9	-2,3	45,4	3,5	8,6	-1,3	63,7	1,7
Ensemble des dépenses¹	453,1	1,8	421,2	1,6	242,5	3,1	549,0	3,2	1 151,3	2,9

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

3. En espèces ou en nature.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Différents postes de dépenses des administrations publiques

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012		2011 (r)	2012
Consommations intermédiaires	109,6	114,0	Transferts sociaux en nature ²	122,0	125,1
Rémunération des salariés	262,7	267,7	Subventions	29,5	30,5
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>39,7</i>	<i>40,6</i>	Transferts courants	64,9	66,7
Impôts sur la production	9,5	9,6	Transferts en capital	14,5	17,5
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,1	0,1	Prestations et autres transferts	619,7	643,4
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,1	0,1	Formation brute de capital fixe	62,7	63,7
Dépenses de fonctionnement	382,0	391,6	Autres acquisitions, nettes d'actifs non financiers	1,6	0,5
Intérêts	52,6	52,1	Acquisitions nettes d'actifs non financiers	64,3	64,2
Prestations sociales ¹	388,7	403,5	Total des dépenses	1 118,5	1 151,3

1. Autres que transferts sociaux en nature.

2. Transferts de biens et services marchands.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

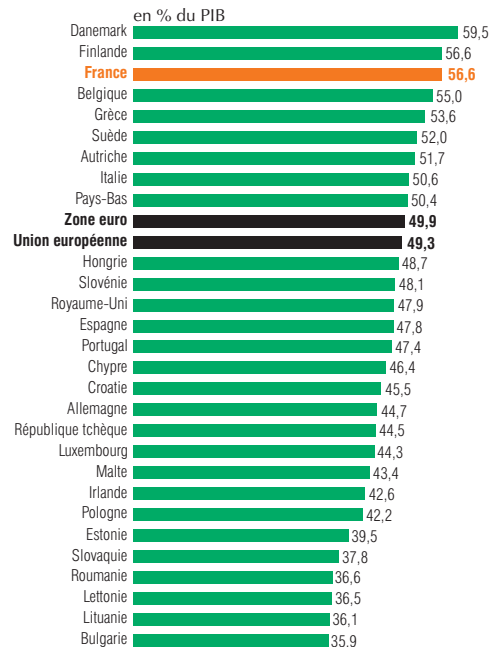
Répartition par mission des crédits du budget général

en milliards d'euros

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2013	2014	2013	2014
Action extérieure de l'État	3,0	2,9	3,0	3,0
Admin. générale et territoriale de l'État	2,5	2,8	5,6	2,7
Agriculture, alim., forêt et aff. rurales	3,3	3,0	3,4	3,2
Aide publique au développement	2,4	4,2	3,1	2,9
Anciens combattants, mémoire, liens avec la nation	3,1	3,0	3,1	3,0
Culture	2,6	2,6	2,6	2,6
Défense	38,7	42,0	38,2	39,0
Direction de l'action du Gouvernement	1,2	1,4	1,2	1,3
Écologie, dev. et aménagement durables	8,4	10,2	8,4	9,8
Égalité des territoires, logement et ville	8,1	8,3	8,0	8,1
Engagements financiers de l'État	49,6	47,6	56,2	50,9
Enseignement scolaire	64,1	65,1	64,0	64,9
Gestion des finances publiques et ress. humaines	11,7	11,7	11,7	11,5
Justice	7,3	7,6	7,7	7,8
Outre-mer	2,2	2,2	2,0	2,1
Recherche et enseignement supérieur	26,0	31,1	26,0	31,4
Régimes sociaux et de retraite	6,5	6,5	6,5	6,5
Relations avec les collectivités territoriales	2,6	2,6	2,6	2,6
Remboursements et dégrèvements	96,0	101,9	96,0	101,9
Santé	1,3	1,3	1,3	1,3
Sécurité	18,0	18,3	18,0	18,3
Solidarité, insertion et égalité des chances	13,4	13,8	13,4	13,8
Travail et emploi	12,4	12,3	10,3	11,1
Autres missions	6,5	8,1	3,3	7,8
Totaux	390,9	410,5	395,4	407,4

Sources : projets de loi de finances, états B.

Dépenses des administrations publiques au sein de l'Union européenne en 2012



Source : Eurostat.

13.4 Finances publiques locales

Après avoir bénéficié de la reprise de l'activité en 2010-2011, les **collectivités territoriales** ont subi le contexte économique et social dégradé au cours de l'année 2012. Si les départements, confrontés simultanément à une demande sociale soutenue et à une contraction des recettes liées aux transactions immobilières, sont tout particulièrement concernés, les budgets de tous les niveaux de collectivités, compte tenu de leurs compétences, sont affectés par cet environnement conjoncturel défavorable. En 2012, les collectivités locales voient ainsi leurs marges de manœuvre se réduire : les ressources fiscales globales progressent de 2,5 %, mais les concours financiers sont gelés en valeur, tandis que les charges sont en hausse sensible, notamment celles liées au personnel. La capacité d'**autofinancement** s'est réduite de 4,4 %. Les collectivités locales ont accru leurs dépenses d'investissement en ayant recours à l'emprunt : elles ont pu bénéficier de conditions de financement adaptées en 2012, après le resserrement de l'offre de crédit bancaire observé en 2011.

En 2012, le secteur communal rassemble 35 305 communes regroupées en 2 581 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre et 1 378 communes isolées (hors Mayotte). L'intégration fiscale se poursuit : hors reversements fiscaux, la part des **groupements à fiscalité propre** dans les dépenses totales du secteur communal est de 24 %. En 2012, les ressources de fiscalité directe locale restent dynami-

ques pour le secteur communal, tandis que les concours de l'État sont stabilisés. Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes, sous l'effet, en particulier, de la hausse des dépenses de personnel. L'excédent de fonctionnement, qui progressait de plus d'un milliard d'euros par an depuis 2009, se tasse légèrement. Cependant, le secteur communal poursuit l'effort d'équipement entamé en 2011, en le finançant par un plus large recours à l'emprunt.

Les départements enregistrent une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,1 % : le contexte social dégradé pèse fortement sur leurs dépenses d'aide sociale, tandis que les frais de personnel augmentent sensiblement. Simultanément, les recettes de fonctionnement évoluent faiblement, en lien avec la chute du niveau du montant des droits de mutation. L'épargne brute affiche ainsi une baisse de 1,2 milliard d'euros par rapport à l'année 2011. Malgré un recours à l'emprunt en hausse, l'investissement des départements est à nouveau en recul en 2012.

En 2012, les régions dégagent des marges d'autofinancement plus faibles qu'en 2011, mais elles maintiennent leur niveau d'investissement en le finançant une nouvelle fois par l'emprunt. Leur taux d'endettement atteint près de 85 % fin 2012. Face à des recettes peu dynamiques, elles supportent des charges à la hausse, liées au personnel et aux transferts de compétences. ■

Définitions

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Administrations publiques locales, dépense d'intervention des collectivités locales, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fiscalité locale, groupement de communes à fiscalité propre, taux d'autofinancement : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport 2013 de l'Observatoire des Finances Locales – Les collectivités locales maintiennent leur niveau d'investissement », *Bulletin d'informations statistiques* n° 95, DGCL, juillet 2013.
- « Les finances des collectivités locales en 2013 », Observatoire des finances locales, juillet 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 – Le déficit se réduit, mais la dette continue de grimper », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.
- « Les collectivités locales en chiffres 2013 », DGCL, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

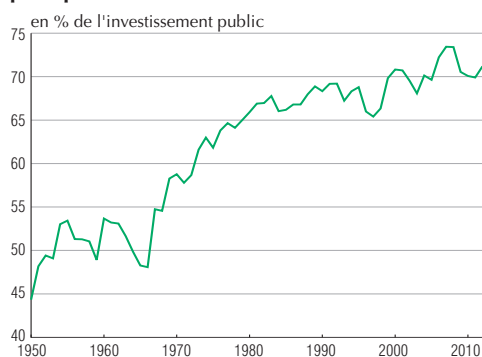
Volume budgétaire des différents niveaux de collectivités locales en 2012

en milliards d'euros

Dépenses totales	Montants	12/11 en %
Communes	96,3	2,3
Départements	71,4	2,5
Régions	27,9	2,6
Total collectivités territoriales	195,5	2,4
Groupements de commune à fiscalité propre	39,6	5,1
Ensemble collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	225,9	3,0

Champ : montants hors gestion active de la dette, hors péréquation horizontale.
Source : DGFIP, données provisoires (hors Mayotte).

Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2012



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Structure de la fiscalité locale en 2011

en milliards d'euros

Nature des impôts	Communes et groupements ¹	Départ.	Régions	Total
Taxe d'habitation	18,71	///	///	18,71
Taxe sur le foncier bâti	15,11	10,94	///	26,05
Taxe sur le foncier non bâti	0,96	///	///	0,96
Produits votés des 3 taxes « ménages »	34,78	10,94	///	45,73
Cotisation foncière des entrep. (CFE)	6,33	///	///	6,33
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	3,88	7,13	3,67	14,68
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0,42	0,21	0,64	1,27
Taxe sur les surfaces com. (TASCOM)	0,61	///	///	0,61
Produit voté de la CFE et autres produits économiques	11,24	7,34	4,31	22,89
Taxe d'enlèvement des ord. mén.	5,89	///	///	5,89
Droits de mutation à titre onéreux	2,32	8,61	///	10,93
Taxe intérieure sur les prod. pétroliers	///	6,53	4,27	10,81
Versement aux transp. en commun	6,65	///	///	6,65
Taxe spéc. sur les conv. d'assurance	///	6,23	///	6,23
Taxe sur les cartes grises	///	///	2,08	2,08
Taxe sur l'électricité	1,04	0,56	///	1,60
Impôts et taxes d'outre-mer	0,81	0,17	0,52	1,49
Autres taxes	1,56	0,37	1,00	2,93
Autres contributions²	18,28	22,47	7,88	48,63
Total des taxes	64,30	40,76	12,19	117,25

1. Y c. les syndicats.

2. Hors taxes liées à l'urbanisme.

Sources : DGFIP ; DGCL.

Finances des collectivités locales et groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012 (p)	12/11 (en %)
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette	148,7	153,2	3,0
dont : achats et charges externes	29,2	29,9	2,7
frais de personnel	53,0	54,7	3,3
dépenses d'intervention	61,7	63,6	3,1
Recettes de fonctionnement	185,8	189,0	1,7
dont : impôts et taxes	110,7	113,6	2,5
concours de l'État	52,6	52,3	-0,5
Épargne de gestion	37,1	35,9	-3,4
Intérêts de dette	4,3	4,5	4,6
Épargne brute	32,8	31,4	-4,4
Dépenses d'investissement hors rembours.	54,0	55,2	2,2
Recettes d'investissement hors emprunts	20,4	20,1	-1,6
Dépenses totales hors rembours. de dette	207,0	212,8	2,8
Recettes totales hors emprunts	206,2	209,1	1,4
Besoin de financement	-0,7	-3,7	///
Remboursements de dette	12,4	13,0	4,8
Emprunts	15,9	17,9	12,5
Dette totale au 31 décembre	127,6	132,4	///

Note : les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Source : DGFIP.

Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales

en millions d'euros

	2005	2010	2013 (p)	13/12 en %
Aux départements				
Aide sociale ¹	25 928	33 678	36 909	2,8
dont : RSA ²	6 696	8 603	9 575	3,9
alloc. pers. d'autonomie (APA)	4 113	5 372	5 662	1,5
Collèges	3 345	4 304	4 100	-3,6
Serv. dép. d'incendie et de secours	1 740	2 386	2 493	-1,0
Aux régions				
Formation prof. continue et apprent.	3 468	5 052	5 151	0,7
Enseignement	3 964	6 326	6 020	-1,8
Transport ferroviaire de voyageurs	2 859	3 195	4 108	12,4

1. Dépenses de fonctionnement des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA.

2. Le RSA s'est substitué au RMI le 1^{er} juin 2009.

Note : données issues des comptes des collectivités locales.

Sources : DGCL ; DGFIP.

Concours financiers de l'État aux collectivités locales en 2013

en milliards d'euros

	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement DGF	41,5	67,6
Fonds de compensation de la TVA FCTVA	5,6	9,2
Compensations d'exonération	3,1	5,0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3,4	5,6
Autres prélèvements sur recettes	2,1	3,4
Prélèvements sur recettes	55,7	90,7
Mission Relations avec les collec. territoriales	2,8	4,5
Dotation gén. de décentr. formation prof.	1,7	2,8
Amendes	0,7	1,1
Financement national du développement et de modernisation de l'apprentissage	0,6	0,9
Total (hors prélèvements exceptionnels)	61,4	100,0

Note : données issues de la loi de finances 2013.

Source : DGCL.

13.5 Union monétaire européenne

Dans un environnement caractérisé par une baisse de l'activité économique et par la volatilité des conditions de financement engendrées par la crise financière et la crise de la dette souveraine, 2012 a été une nouvelle année difficile pour la conduite de la politique monétaire. La nouvelle aggravation de la crise de la dette souveraine au premier semestre 2012 a conduit la Banque centrale européenne à souligner la nécessité d'une coordination plus étroite des politiques économiques, budgétaires et financières afin d'éviter l'apparition, dans certains pays, d'évolutions non soutenables.

L'activité économique réelle dans la **zone euro** a diminué en 2012, en lien avec la faiblesse de l'investissement et de la consommation privée. Au total, le **produit intérieur brut** a diminué de 0,6 % par rapport à 2011, après deux années de faible croissance positive. Cette évolution reflète la faible confiance des agents économiques, l'incertitude accrue et le processus en cours d'ajustement des bilans des secteurs financier et non financier, auxquels s'ajoutent l'ampleur du chômage, le resserrement de la politique budgétaire et l'atonie de la demande extérieure.

L'**inflation** annuelle de la zone euro est demeurée à des niveaux relativement élevés malgré l'environnement macroéconomique défavorable. Le niveau de l'inflation a largement reflété les fortes hausses des prix de l'énergie et les relèvements de la fiscalité indirecte et

des prix administrés dans plusieurs pays. En moyenne, l'inflation mesurée par les variations de l'**indice des prix à la consommation harmonisé** s'est établie à 2,5 % en 2012 (2,7 % en 2011).

En 2012, les mouvements du **taux de change** de l'euro ont largement reflété l'évolution des perceptions des intervenants de marché quant aux perspectives économiques de la zone euro et aux modifications des primes de risque liées à la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Le **taux de change effectif nominal** de l'euro vis-à-vis des monnaies des vingt principaux partenaires commerciaux de la zone euro, est globalement demeuré inchangé au cours de l'année. Fin 2012, en termes effectifs nominaux, l'euro s'établissait 0,4 % en deçà de son niveau de fin 2011.

Le **déficit** agrégé des administrations publiques de la zone euro est revenu à 3,7 % du PIB en 2012. Le recul du déficit budgétaire s'explique par une augmentation des recettes publiques en pourcentage du PIB, reflétant des augmentations des impôts sur le revenu et le patrimoine et, dans une moindre mesure, des hausses de la fiscalité indirecte, tandis que le ratio de dépenses a légèrement augmenté. Fin 2012, les ratios de **dette publique** étaient supérieurs à la valeur de référence de 60 % du PIB dans 12 des 17 pays de la zone. ■

Définitions

Toutes les données commentées ici se rapportent à la zone euro à 17 pays (c'est-à-dire hors Lettonie, entrée dans la zone euro le 1^{er} janvier 2014).

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-huit États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014.

Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public notifié, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux de change, taux de change effectif nominal, taux d'intérêt : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Zone euro – Principaux indicateurs économiques et financiers », Banque de France, décembre 2013.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 3,7 % et 3,9 % du PIB », *communiqué de presse* n° 152, Eurostat, octobre 2013.
- « Rapport sur la convergence », Banque centrale européenne, juin 2013.
- « Rapport annuel 2012 », Banque centrale européenne, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

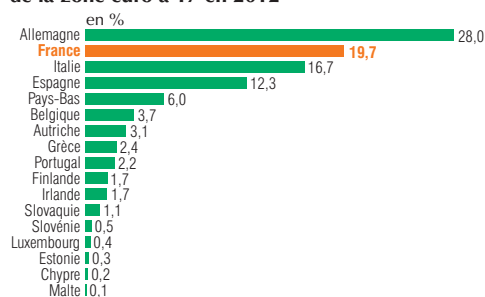
Taux de change de l'euro contre devises

pour un euro, en fin de période

	2011	2012	nov. 2013
Dollar	1,2939	1,3194	1,3611
Yen	100,20	113,61	139,21
Livre sterling	0,8353	0,8161	0,8328
Franc suisse	1,2156	1,2072	1,2298
Couronne danoise	7,4342	7,4610	7,4589
Couronne suédoise	8,9120	8,5820	8,9075
Couronne tchèque	25,787	25,151	27,391
Forint hongrois	314,58	292,30	301,10
Lats letton	0,6995	0,6977	0,7030
Leu roumain	4,3233	4,4445	4,4385
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Litas lituanien	3,4528	3,4528	3,4528
Zloty polonais	4,4580	4,0740	4,2060

Source : Banque centrale européenne.

Part des différents pays dans le PIB de la zone euro à 17 en 2012



Note : PIB calculés en standard de pouvoir d'achat afin d'éliminer les différences de niveaux de prix nationaux.

Source : Eurostat.

Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques en % du PIB ¹			Dette publique en % du PIB ²			Inflation en % ³			Taux d'intérêt à long terme en % ⁴		
	2010 (r)	2011 (r)	2012	2010 (r)	2011 (r)	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Allemagne	-4,2	-0,8	0,1	82,5	80,0	81,0	1,2	2,5	2,1	2,74	2,61	1,50
Autriche	-4,5	-2,5	-2,5	72,3	72,8	74,0	1,7	3,6	2,6	3,23	3,32	2,37
Belgique	-3,7	-3,7	-4,0	95,7	98,0	99,8	2,3	3,4	2,6	3,46	4,23	3,00
Bulgarie	-3,1	-2,0	-0,8	16,2	16,3	18,5	3,0	3,4	2,4	6,01	5,36	4,50
Chypre	-5,3	-6,3	-6,4	61,3	71,5	86,6	2,6	3,5	3,1	4,60	5,79	7,00
Croatie	-6,4	-7,8	-5,0	44,9	51,6	55,5	1,1	2,2	3,4	...	6,54	6,13
Danemark	-2,5	-1,8	-4,1	42,7	46,4	45,4	2,2	2,7	2,4	2,93	2,73	1,40
Espagne	-9,6	-9,6	-10,6	61,7	70,5	86,0	2,0	3,1	2,4	4,25	5,44	5,85
Estonie	0,2	1,1	-0,2	6,7	6,1	9,8	2,7	5,1	4,2
Finlande	-2,5	-0,7	-1,8	48,7	49,2	53,6	1,7	3,3	3,2	3,01	3,01	1,89
France	-7,1	-5,3	-4,8	82,4	85,8	90,2	1,7	2,3	2,2	3,12	3,32	2,54
Grèce	-10,7	-9,5	-9,0	148,3	170,3	156,9	4,7	3,1	1,0	9,09	15,75	22,50
Hongrie	-4,3	4,3	-2,0	82,2	82,1	79,8	4,7	3,9	5,7	7,28	7,64	7,89
Irlande	-30,6	-13,1	-8,2	91,2	104,1	117,4	-1,6	1,2	1,9	5,74	9,60	6,17
Italie	-4,5	-3,8	-3,0	119,3	120,7	127,0	1,6	2,9	3,3	4,04	5,42	5,49
Lettonie	-8,1	-3,6	-1,3	44,4	41,9	40,6	-1,2	4,2	2,3	10,34	5,91	4,57
Lituanie	-7,2	-5,5	-3,2	37,8	38,3	40,5	1,2	4,1	3,2	5,57	5,16	4,83
Luxembourg	-0,8	0,1	-0,6	19,5	18,7	21,7	2,8	3,7	2,9	3,17	2,92	1,82
Malte	-3,5	-2,8	-3,3	66,8	69,5	71,3	2,0	2,5	3,2	4,19	4,49	4,13
Pays-Bas	-5,1	-4,3	-4,1	63,4	65,7	71,3	0,9	2,5	2,8	2,99	2,99	1,93
Pologne	-7,9	-5,0	-3,9	54,9	56,2	55,6	2,7	3,9	3,7	5,78	5,96	5,00
Portugal	-9,8	-4,3	-6,4	94,0	108,2	124,1	1,4	3,6	2,8	5,40	10,24	10,55
République tchèque	-4,7	-3,2	-4,4	38,4	41,4	46,2	1,2	2,1	3,5	3,88	3,71	2,78
Roumanie	-6,8	-5,6	-3,0	30,5	34,7	37,9	6,1	5,8	3,4	7,34	7,29	6,68
Royaume-Uni	-10,1	-7,7	-6,1	78,4	84,3	88,7	3,3	4,5	2,8	3,36	2,87	1,74
Slovaquie	-7,7	-5,1	-4,5	41,0	43,4	52,4	0,7	4,1	3,7	3,87	4,45	4,55
Slovénie	-5,9	-6,3	-3,8	38,7	47,1	54,4	2,1	2,1	2,8	3,83	4,97	5,81
Suède	0,3	0,2	-0,2	39,4	38,6	38,2	1,9	1,4	0,9	2,89	2,61	1,59
Valeur de référence	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	1,5	3,4	3,2	4,90	4,80	3,70

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

Comparaison de la zone euro à 17 aux États-Unis et au Japon en 2012

	Zone euro	États-Unis	Japon		Zone euro	États-Unis	Japon
Population au 1 ^{er} janvier 2013 (en millions)	331,1	313,9	127,5	Dette publique (en % du PIB)	90,6	106,3	219,1
Taux de chômage (en %) ¹	11,4	8,1	4,4	Évolution des prix à la consommation (en %) ¹	2,5	2,1	0,0
PIB (en milliards d'euros PPA) ²	9 146,6	12 325,7	3 405,1	Évolution de la production industrielle (en %) ³	-2,4	3,9	0,2
PIB par habitant (en euros PPA) ²	27 570	39 220	26 700	Évolution des ventes au détail en volume (en %) ¹	-1,4	3,5	1,5
Croissance en volume du PIB (en %) ¹	-0,6	2,8	1,9	Solde des transactions courantes (en % du PIB)	1,8	-2,6	1,0
Déficit public (en % du PIB)	-3,7	-8,7	-9,9	Taux d'intérêt à long terme ¹	3,06	1,79	0,85

1. En moyenne annuelle. 2. PPA : parité de pouvoir d'achat. 3. Hors bâtiment, en moyenne annuelle.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

14.1 Importations - Exportations

En 2012, le commerce mondial de biens ralentit fortement par rapport à 2011 (+ 2,3 % en volume après + 6,0 % entre 2010 et 2011) à cause du ralentissement de la croissance en zone euro, mais aussi dans les pays émergents. La demande mondiale adressée à la France ralentit encore plus fortement, en raison de l'orientation géographique de nos échanges. Dans ce contexte très dégradé, la dépréciation passée de l'euro (entre l'été 2011 et l'été 2012) a en revanche soutenu les **exportations** françaises.

Les exportations de la France ralentissent en 2012, progressant de 2,4 % en volume, après + 5,4 % en 2011 : elles reculent à destination des pays de la zone euro à cause de la faiblesse de la demande dans ces pays, mais sont dynamiques vers le reste du monde. Contrairement aux années passées, les exportations croissent autant que le commerce mondial et même plus rapidement que la demande adressée à la France. Les exportations de produits manufacturés progressent de 2,9 %, tirées par les ventes de matériels de transport, notamment de l'industrie aéronautique et spatiale, et malgré la nette baisse des exportations automobiles. *A contrario*, les exportations de l'industrie de la cokéfaction et du raffinage reculent nettement.

En 2012, les **importations** de la France baissent de 1,1 % en volume, après + 5,1 % en 2011 : elles pâtissent du recul de la

demande intérieure hors stocks, ainsi que du fort mouvement de réduction des stocks. Les importations de produits manufacturés ralentissent fortement (+ 0,2 % après + 6,4 %). Les importations d'énergie-eau-déchets, incluant les produits pétroliers, baissent (- 6,3 %).

Au total, la relative bonne tenue des exportations en 2012 constitue un soutien important à l'économie alors que la demande intérieure est atone : la contribution des échanges extérieurs à la croissance de l'activité s'élève ainsi à + 1,0 point.

Le nombre d'exportateurs repart à la hausse en 2012 (+ 2,7 % après - 2,1 % en 2011). Ce mouvement tient surtout à l'augmentation du nombre de petites entreprises, qui se lancent dans l'exportation vers les pays tiers : le nombre d'exportateurs de moins de 20 salariés rebondit (+ 1,4 %). Il s'observe principalement chez les exportateurs tournés vers l'Asie et l'Amérique, où les ventes sont dynamiques. En revanche, le nombre de firmes exportatrices employant plus de 20 salariés est relativement stable. La véritable ligne de fracture s'observe entre celles qui sont positionnées à la fois sur le marché européen et sur les pays tiers, dont le nombre baisse (- 4,0 %), et celles engagées exclusivement sur l'un des marchés, dont le nombre augmente (+ 4,3 %). Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** comptent pour 31 % des exportations en 2012. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent ou non être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

CAF (coût, assurance, fret), correction territoriale, entreprise de taille intermédiaire (ETI), FAB (franco à bord), importations de biens et de services : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les opérateurs du commerce extérieur – Année 2012 », Douanes, septembre 2013.
- « Déficit de 3,9 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro, déficit de 16,5 milliards d'euros pour l'UE27 », *communiqué de presse*, Eurostat, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Concentration sectorielle des échanges de biens en 2012

en %

Secteurs d'activité	Exportateurs		Importateurs	
	Répartition des opérateurs	Répartition des flux	Répartition des opérateurs	Répartition des flux
Agriculture	10,2	0,6	1,3	0,1
Industries	26,6	61,8	23,2	44,5
Construction	2,0	0,3	3,5	0,5
Commerce	43,9	31,1	52,9	45,5
Services	15,1	4,7	16,8	8,1
Non précisé	2,1	1,6	2,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : données estimées. Champ : y c. le commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros, Source : DGDDI.

Exportations et importations par groupe de biens

en milliards d'euros courants

	2009	2010	2011	2012
Exportations de biens (FAB)	341,7	388,8	421,7	435,6
Agriculture, sylviculture et pêche	11,5	13,4	16,2	15,4
Industries extractives, énergie, eau ¹	6,4	8,8	11,8	11,1
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	33,0	36,5	41,4	43,6
Cokéfaction et raffinage	10,2	12,2	15,3	15,9
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	67,7	76,5	82,1	83,8
Fabrication de matériels de transport	70,3	81,0	82,9	89,2
Fabr. d'autres produits industriels	142,5	160,4	172,0	176,8
Correction territoriale	35,5	35,4	39,2	41,8
Correction CAF/FAB	0,0	0,0	0,0	0,0
Importations de biens (CAF)	395,6	453,3	509,1	515,7
Agriculture, sylviculture et pêche	9,9	11,1	11,6	11,6
Industries extractives, énergie, eau ¹	40,1	46,8	61,1	61,9
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	29,6	31,1	35,0	36,1
Cokéfaction et raffinage	15,5	21,7	28,1	34,1
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	83,6	97,1	104,8	103,0
Fabr. de matériels de transport	59,7	64,6	69,8	70,0
Fabr. d'autres produits industriels	157,1	180,9	198,8	199,0
Correction territoriale	27,5	29,4	31,7	30,1
Correction CAF/FAB	-12,6	-14,8	-16,4	-16,6
Importations de biens (FAB)	383,0	438,5	492,8	499,2
Solde (CAF-FAB)	-53,9	-64,5	-87,4	-80,1
Solde (FAB-FAB)	-41,3	-49,8	-71,0	-63,5
Taux de couverture en %³	89,2	88,7	85,6	87,3

1. Y c. gestion des déchets et dépollution. 2. Y c. fabrication de machines. 3. Le taux de couverture est le rapport entre les exportations et les importations FAB. Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

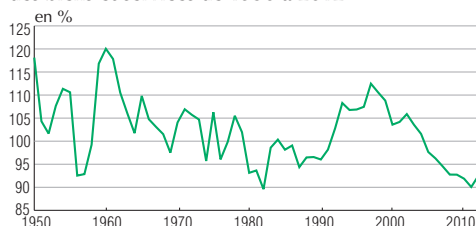
Exportations et importations par groupe de produits en 2012

en milliards d'euros

	Exportations FAB	Importations CAF
Agriculture, sylviculture et pêche	15,4	11,6
Indus. manufacturière, extract. et autres	420,3	504,1
Services principalement marchands	79,4	73,1
Commerce ; répar. d'automobiles et de motocycles	13,7	3,2
Transports et entreposage	23,0	26,7
Information et communication	7,6	9,4
Activités financières et d'assurance	8,9	5,2
Act.scient. et techn. ; services admini. et de soutien	23,8	26,4
Services principalement non marchands¹	0,7	0,2
Correction territoriale	41,8	30,1
Correction CAF/FAB	0,0	-16,6
Total des produits	557,6	602,6

1. Correspond au regroupement des items « Administration publique », « Enseignement », « Santé humaine et action sociale ». Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Taux de couverture à prix courants de l'ensemble des biens et services de 1950 à 2012



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Les opérateurs français du commerce extérieur

	2011 (r)	2012 (e)	12/11 en %
Entreprises exportatrices	116 299	119 716	2,9
Entreprises importatrices	156 174	157 129	0,6
Ensemble des opérateurs	216 804	222 243	2,5

Champ : entreprises françaises ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises (exportations ou importations) ; échanges de biens, y c. le commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Commerce extérieur de l'UE à 27 avec ses 20 principaux partenaires à l'exportation en 2012

	Exportations		Importations	
	en Mds d'euros	Évol. 12/11 en %	en Mds d'euros	Évol. 12/11 en %
1 États-Unis	291,8	10,6	205,3	7,2
2 Chine ¹	143,9	5,5	290,0	-1,3
3 Suisse	133,3	-6,1	104,5	12,2
4 Russie	123,2	13,7	213,2	6,6
5 Turquie	75,2	2,9	47,8	-0,6
6 Japon	55,5	13,2	63,9	-8,2
7 Norvège	49,8	6,8	100,4	7,1
8 Inde	38,5	-5,1	37,3	-6,5
9 Brésil	39,6	10,8	37,2	-4,6
10 Corée du Sud	37,8	16,1	37,9	4,7
11 Hong-Kong	33,7	9,4	10,5	-3,9
12 Australie	33,8	8,6	14,5	-3,1
13 Canada	31,3	4,7	30,2	-1,6
14 Singapour	30,3	11,3	21,5	12,2
15 Arabie Saoudite	30,0	13,7	34,6	21,7
16 Afrique du Sud	25,7	-2,1	20,5	-5,9
17 Mexique	27,9	16,8	19,4	14,2
18 Algérie	21,0	21,7	32,6	17,1
19 Taïwan	15,8	-2,5	22,5	-7,1
20 Libye	6,4	204,7	32,8	213,7
Autres pays	441,8	9,7	415,0	-0,3
Total Monde	1 686,3	8,0	1 791,6	3,8

1. Non compris Hong-Kong. Champ : échanges internationaux de biens. Source : Eurostat.

14.2 Balance commerciale

Après le niveau record de 2011, le déficit extérieur des biens et services en valeur, mesuré **FAB-FAB**, baisse en 2012 pour s'établir à 45,0 milliards d'euros (soit 2,2 points de PIB). Cette amélioration est imputable pour moitié au déficit commercial, qui se réduit de 7,5 milliards d'euros pour atteindre 63,5 milliards d'euros.

Cette nette amélioration du **solde** des échanges extérieurs de la France, la première depuis 2009, s'explique par la croissance des **exportations** couplée à une relative stabilité des **importations**. Dans un contexte de forte hausse de la facture énergétique d'euros, le déficit hors énergie se réduit quasiment de moitié à 15 milliards d'euros après 29 milliards d'euros en 2011.

Pour un certain nombre de produits manufacturés, la réduction du déficit s'explique principalement par de meilleures performances à l'exportation. C'est le cas de l'aéronautique (livraisons d'Airbus), de la pharmacie et des IAA. Le déficit des machines industrielles et agricoles se réduit sensiblement. Pour d'autres biens, la réduction du déficit résulte surtout de la contraction des importations, liée à l'atonie de la demande intérieure. La faiblesse de la consommation conduit ainsi à l'allègement du déficit des véhicules automobiles, de même que de celui des produits informatiques et électroniques et des produits métallurgiques.

Le solde des échanges de services hors tourisme continue de s'améliorer pour s'établir à + 6,8 milliards d'euros en 2012. L'amélioration porte sur les services de transports, l'assurance et le négoce international, malgré les détériorations dans les services financiers et les services aux entreprises. Le solde des échanges touristiques s'améliore en 2012 en lien avec une hausse des dépenses des étrangers en France et d'une baisse des dépenses des résidents français à l'étranger.

Ces améliorations sont compensées par des dégradations de soldes des autres postes. Ainsi, l'alourdissement de la facture énergétique se poursuit en 2012 : le solde déficitaire des produits des industries extractives se creuse de 1,5 milliard d'euros et celui des produits raffinés de 5,4 milliards d'euros. L'excédent des opérations de répartition se réduit fortement en 2012. Cela résulte notamment de la dégradation du solde des intérêts et de celui des dividendes, ainsi que des transferts en capital, du fait d'un versement exceptionnel dans le cadre de la recapitalisation de Dexia (- 1,8 milliard d'euros). L'amélioration du solde des biens et services permet toutefois une diminution du besoin de financement de la Nation : il passe de 49,4 milliards d'euros à 44,5 milliards d'euros en 2012, mais reste à un niveau élevé, le plus important depuis l'après guerre après celui de 2011. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**, sauf précision contraire.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations. Le rapport entre les deux valeurs est appelé taux de couverture.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Balance commerciale, CAF (coût, assurance, fret), exportations de biens et de services, FAB (franco à bord), importations de biens et de services : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2012 », Douanes, février 2013.
- « Excédent de 81,8 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro », *communiqué de presse*, Eurostat, février 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Solde de la balance commerciale par groupe de biens

	2009	2010 (r)	2011 (r)	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	2,3	4,6	3,7
Industries extractives, énergie, eau ¹	-33,7	-38,0	-49,3	-50,9
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	3,4	5,4	6,4	7,5
Cokéfaction et raffinage	-5,3	-9,5	-12,8	-18,2
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	-15,9	-20,7	-22,7	-19,2
Fabrication de matériels de transport	10,6	16,5	13,1	19,2
Fabrication d'autres produits industriels	-14,6	-20,5	-26,8	-22,2
Solde (CAF-FAB)	-53,9	-64,5	-87,4	-80,1
Solde (FAB-FAB)	-41,3	-49,8	-71,0	-63,5

1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Solde des échanges extérieurs

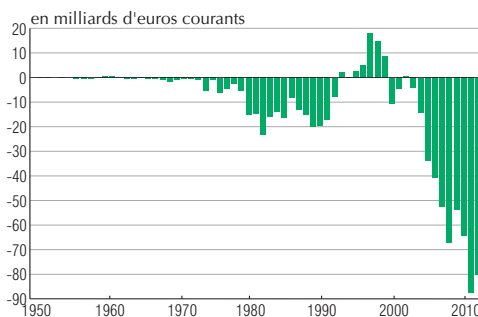
en milliards d'euros courants

	2011 (r)	2012
Échanges de biens FAB	-71,1	-63,5
Échanges de services hors tourisme	4,3	6,8
Négoce international	8,7	10,5
Transports	-6,9	-3,7
Services d'information et communication	-1,8	-1,7
Assurance	-0,5	0,2
Services financiers, y c. Sifim	4,3	3,5
Services aux entreprises	-0,2	-2,6
Services aux ménages et services de santé	0,7	0,7
Tourisme	7,5	11,6
Soldes des échanges	-59,3	-45,0
Opérations de répartition	9,9	0,5
Rémunération des salariés	10,7	12,5
Impôts sur la production et les importations	-5,0	-5,0
Subventions	9,0	8,7
Intérêts	-2,2	-8,9
Dividendes	14,3	10,5
Autres revenus de la propriété	15,8	17,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	4,3	5,0
Cotisations et prestations sociales	-9,4	-9,1
Coopération internationale courante	-7,3	-6,9
Autres transferts courants	-19,9	-21,3
Transferts en capital	-0,3	-2,1
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0,0	0,0
Capacité de financement de la Nation	-49,4	-44,5

Note : les données relatives aux échanges sont FAB.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Solde de la balance commerciale de 1950 à 2012



Champ : échanges de biens.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Termes de l'échange par groupe de produits

indice base 100 en 2005

	2009	2010 (r)	2011 (r)	2012
Agriculture, sylviculture et pêche				
Prix des exportations	115,2	117,7	144,5	149,2
Prix des importations	93,1	102,0	103,0	109,0
Termes de l'échange	123,8	115,4	140,3	136,9
Industries extractives, énergie, eau¹				
Prix des exportations	109,0	134,8	148,1	149,6
Prix des importations	110,2	134,7	174,2	188,5
Termes de l'échange	98,9	100,1	85,0	79,4
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac				
Prix des exportations	108,6	109,7	117,2	119,7
Prix des importations	113,5	117,6	126,9	131,5
Termes de l'échange	95,7	93,3	92,4	91,0
Cokéfaction et raffinage				
Prix des exportations	106,3	134,3	166,2	188,3
Prix des importations	93,8	121,6	159,4	176,7
Termes de l'échange	113,4	110,4	104,3	106,5
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques²				
Prix des exportations	97,9	95,9	95,6	95,3
Prix des importations	89,8	88,5	86,7	86,0
Termes de l'échange	108,9	108,3	110,2	110,9
Fabrication de matériels de transport				
Prix des exportations	102,3	102,6	103,3	104,0
Prix des importations	100,6	100,9	102,2	102,5
Termes de l'échange	101,6	101,7	101,0	101,5
Fabrication d'autres produits industriels				
Prix des exportations	102,8	106,3	109,8	110,3
Prix des importations	103,5	107,4	112,0	112,5
Termes de l'échange	99,4	98,9	98,1	98,1
Ensemble des produits³				
Prix des exportations	103,2	105,8	109,2	110,5
Prix des importations	101,4	105,5	111,4	113,5
Termes de l'échange	101,8	100,3	98,1	97,4

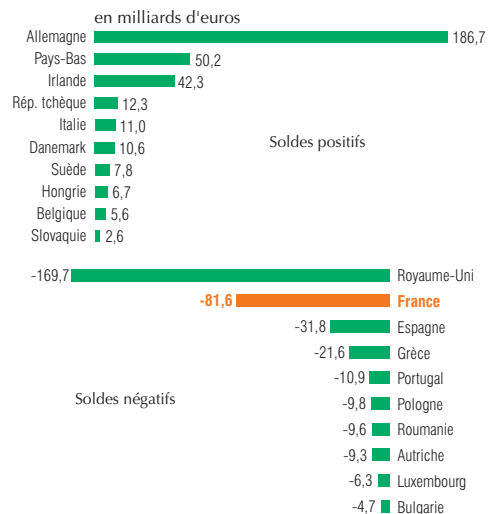
1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

3. Y c. services.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2012



Source : Eurostat.

14.3 Échanges bilatéraux

En 2012, le principal soutien à la croissance des **exportations** de biens vient des pays situés en dehors de l'Union européenne (+ 8,1 %, après + 8,8 % en 2011). Vers les États membres de l'UE, les ventes ralentissent fortement, en lien avec la faiblesse de la croissance européenne (+ 0,1 %, après + 7,2 %).

Vers l'Allemagne, où l'activité décélère en 2012, la progression des ventes s'essouffle, à l'exception des ventes de l'aéronautique et de la pharmacie. Par ailleurs, vers l'Espagne et l'Italie, entrées en récession, les exportations sont en net repli, notamment pour l'industrie automobile. Les ventes aux nouveaux États membres de l'UE, dynamiques jusqu'en 2011, freinent également mais avec des évolutions contrastées : les ventes automobiles sont encore orientées à la hausse, tandis que celles de la pharmacie reculent. Les exportations sont toujours soutenues vers l'Europe hors Union européenne, grâce notamment au bond des ventes aéronautiques et automobiles vers la Russie. Les exportations vers le Royaume-Uni, soutenues par la dépréciation de l'euro face à la livre, affichent un dynamisme persistant.

En 2012, les exportations accélèrent fortement vers les États-Unis, dans un contexte de vigueur de l'activité et de dépréciation de l'euro face au dollar en moyenne sur l'année. Elles sont également soutenues vers l'Asie, grâce notamment au bond des livraisons aéronautiques. En revanche, les ventes marquent

le pas vers l'Afrique, en particulier celles de produits agricoles et aéronautiques. Le repli se poursuit vers le Proche et le **Moyen-Orient**, en particulier vers l'Iran.

Les **importations** de biens sont également en repli en 2012, tant depuis les pays de l'Union européenne (+ 1,4 %, après + 8,9 %) qu'en provenance des pays tiers (+ 1,2 %, après + 14,8 %). La baisse des importations en provenance de l'Allemagne, premier fournisseur de la France, est particulièrement marquée, ainsi qu'en provenance de la Belgique et de l'Italie. Le déficit bilatéral pour le commerce de biens avec l'Allemagne, deuxième déficit après la Chine, s'élargit à - 17,8 milliards d'euros. Le repli des achats est également vigoureux depuis les nouveaux États membres de l'UE, en ce qui concerne l'électronique grand public et l'industrie automobile.

S'agissant des pays hors UE, le ralentissement des importations s'explique principalement par la chute des achats énergétiques depuis les pays pétroliers d'Europe et du Proche et Moyen-Orient. En revanche, les importations progressent fortement depuis les États-Unis, soutenues par les achats aéronautiques, de pétrole raffiné et de produits pharmaceutiques. Elles décélèrent nettement depuis l'Asie, en particulier depuis la Chine, deuxième fournisseur de la France après l'Allemagne, en lien avec le repli des importations de produits informatiques et électroniques et de l'habillement. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur par produits et par pays sont **CAF-FAB** sauf précision contraire. Données arrêtées au mois d'août 2013.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Pays de Moyen-Orient, solde du commerce extérieur : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- L'UE27 a enregistré un excédent des échanges courants de 29,1 milliards d'euros », *communiqué de presse*, Eurostat, juillet 2013.
- Excédent du commerce international de biens de l'UE27 avec l'Afrique du Sud en hausse à 6 milliards d'euros en 2012, *communiqué de presse*, Eurostat, juillet 2013.
- Le commerce de biens entre l'UE27 et la Russie a atteint des records en 2012 », *communiqué de presse*, Eurostat, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Exportations et importations de biens de la France dans le Monde en 2012

en milliards d'euros

Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde	Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde
Allemagne	71,9	89,7	- 17,8	Turquie	6,9	5,7	1,2
Autriche	3,7	5,2	- 1,5	Autres pays d'Europe	3,6	8,8	- 5,2
Belgique	31,8	39,1	- 7,3	Europe	292,1	342,8	- 50,7
Bulgarie	0,7	0,8	- 0,1	Afrique	28,2	28,8	- 0,6
Chypre	0,4	0,0	0,4	<i>dont : Afrique du Sud</i>	1,9	0,8	1,0
Croatie	0,4	0,1	0,2	Algérie	6,4	3,9	2,4
Danemark	2,5	2,6	- 0,1	Maroc	4,0	3,3	0,8
Espagne	29,3	31,2	- 1,9	Tunisie	3,6	3,8	- 0,1
Estonie	0,3	0,2	0,1	Amérique	41,9	46,2	- 4,3
Finlande	1,6	1,9	- 0,3	<i>dont : Argentine</i>	1,1	0,5	0,6
Grèce	2,2	0,7	1,6	Bésil	4,6	4,2	0,4
Hongrie	2,8	3,2	- 0,4	Canada	2,9	3,5	- 0,6
Irlande	2,2	7,0	- 4,8	États-Unis	26,5	32,9	- 6,4
Italie	32,0	37,2	- 5,2	Mexique	2,2	1,2	0,9
Lettonie	0,3	0,3	0,0	Proche et Moyen-Orient	13,6	10,9	2,7
Lituanie	0,5	1,2	- 0,8	<i>dont : Arabie saoudite</i>	3,2	5,5	- 2,3
Luxembourg	2,0	1,4	0,6	Émirats arabes unis	3,5	1,2	2,4
Malte	0,4	0,2	0,2	Iran	0,8	0,2	0,6
Pays-Bas	18,4	22,6	- 4,3	Israël	1,2	1,2	0,0
Pologne	6,6	8,0	- 1,4	Asie	55,6	80,7	- 25,0
Portugal	3,6	4,9	- 1,2	<i>dont : Chine</i>	15,1	41,4	- 26,3
République tchèque	3,2	5,6	- 2,3	Corée du Sud	3,7	4,4	- 0,7
Roumanie	3,0	2,8	0,3	Hong-Kong	6,0	0,6	5,4
Royaume-Uni	29,3	22,8	6,5	Inde	3,3	4,7	- 1,4
Slovaquie	2,0	3,1	- 1,1	Japon	7,4	9,2	- 1,8
Slovénie	0,9	1,2	- 0,3	Malaisie	3,0	2,3	0,7
Suède	5,1	5,8	- 0,7	Singapour	5,9	4,6	1,3
UE	257,1	298,9	- 41,7	Taiwan	1,9	2,4	- 0,4
Norvège	1,7	5,6	- 3,9	Reste du Monde	2,5	8,5	- 6,0
Russie	9,1	11,9	- 2,8	Total Monde	433,9	517,9	- 84,0
Suisse	13,7	11,9	1,8				

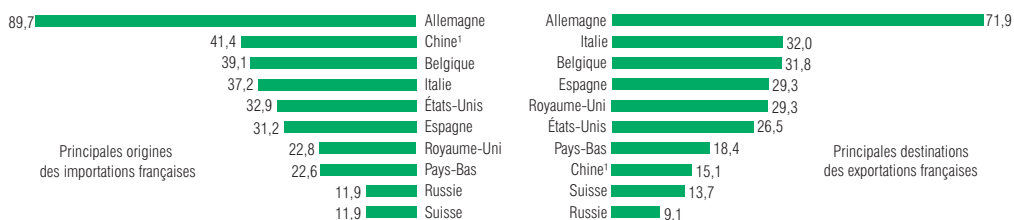
1. Biens FAB. 2. Biens CAF.

Champ : hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2012

en milliards d'euros



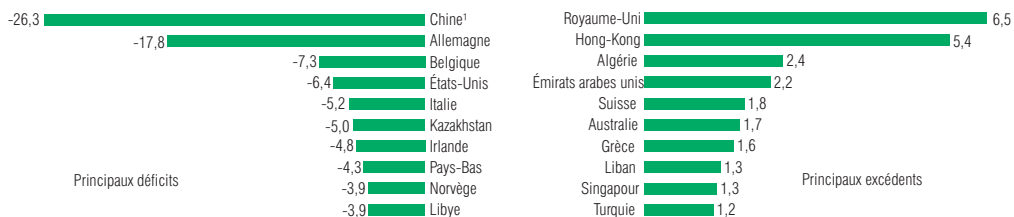
1. Non compris Hong-Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2012

en milliards d'euros



1. Non compris Hong-Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.

14.4 Investissements internationaux

Calculés selon une méthode qui deviendra la norme pour la présentation des statistiques d'investissements directs à l'échelle européenne et mondiale à compter de 2014, les **investissements directs français à l'étranger (IDE)** s'établissent en 2012 à 28 milliards d'euros, en retrait de 7 milliards par rapport à 2011. Les opérations en capital à l'étranger, hors investissements immobiliers, sont en hausse de 12 milliards d'euros, et atteignent 32,3 milliards en 2012. Les opérations de groupes français à l'étranger restent nombreuses et significatives mais leur montant unitaire moyen est en baisse. La majeure partie des opérations concerne des augmentations de capital de filiales déjà détenues. Les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg se situent au premier rang des pays de **contrepartie**, avec une part cumulée de 63 % des investissements, devant l'Italie (12 %). Pour la deuxième année consécutive, les investisseurs français se désengagent de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Irlande. Parmi les pays émergents et en développement, les principales destinations des investissements français sont le Brésil, la Chine et la Russie (18 % des flux pour ces trois destinations).

Avec 19 milliards d'euros en 2012, les investissements directs étrangers en France sont stables par rapport à 2011. L'essentiel du flux provient, tout comme pour les investissements directs français à l'étranger, d'augmentations

de capital à l'intérieur de groupes constitués. Comme les années précédentes, les flux proviennent presque exclusivement des pays industrialisés, situés à l'intérieur de l'Union européenne à 27 (65 %) ou en dehors (29 %). Certains des principaux pays de provenance des fonds abritent des sociétés *holdings* et autres entités à vocation spéciale par où transitent souvent les capitaux qui viennent s'investir en France. De grands partenaires économiques de la France sont également d'importants investisseurs, comme le Japon, l'Allemagne et les États-Unis.

Après avoir plus que doublé en 2011, les flux d'IDE de l'UE à 27 dans les pays tiers s'établissent à 171 milliards d'euros. Les principales destinations de ces investissements sont les **centres financiers offshore**, le Canada et le Brésil, les États-Unis, la Chine, Hong-Kong et la Russie. Les IDE en provenance du reste du monde dans l'Union européenne s'établissent à 159 milliards d'euros en 2012, après avoir atteint 225 milliards en 2011. Plus de 60 % des investissements de pays tiers proviennent des États-Unis, suivis de loin par le Canada, le Japon, la Russie et Hong-Kong. Comme les années précédentes, l'Union européenne est en 2012 un investisseur net dans le reste du monde, mais la marge entre les flux sortants et entrants s'est réduite considérablement (12 milliards d'euros contre 145 milliards en 2011). ■

Définitions

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Centres financiers offshore, première contrepartie, principe directionnel étendu, résidents : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, juin 2013.
- « Plus de 60 % des investissements de pays tiers dans l'UE27 provenaient des États-Unis en 2012 », *communiqué de presse*, Eurostat, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie

en milliards d'euros

	2011 (r)		2012	
	Étrangers en France	Français à l'étranger	Étrangers en France	Français à l'étranger
Union européenne à 27	13,7	15,2	12,1	14,7
Zone euro	10,8	12,6	12,8	12,4
dont : Allemagne	1,8	-4,0	1,8	-6,2
Belgique	8,3	16,4	6,1	5,5
Espagne	0,0	-5,1	0,0	-2,0
Irlande	-5,1	-1,3	-0,3	-0,6
Italie	0,0	9,1	-0,6	3,4
Luxembourg	3,7	2,2	4,4	4,9
Pays-Bas	1,5	-3,6	0,5	7,2
Autres pays de l'Union européenne	2,9	2,6	-0,6	2,3
dont : Pologne	-1,0	-0,2	-0,3	0,6
République tchèque	0,2	0,0	0,1	-0,4
Roumanie	0,0	0,1	0,2	0,2
Royaume-Uni	2,3	4,3	-0,5	3,3
Suède	1,3	-1,4	-0,1	-1,7
Autres pays industrialisés	4,0	5,7	5,4	4,7
dont : États-Unis	-0,1	13,0	1,4	1,3
Japon	0,4	1,2	1,8	0,6
Suisse	4,8	-3,6	1,9	2,0
Reste du monde	2,1	14,0	1,0	8,6
dont : Brésil	0,1	2,5	0,0	1,9
Chine	0,1	6,5	0,0	1,7
Inde	0,0	0,4	-0,1	0,3
Total	19,8	34,9	18,6	28,0

Note : Le signe « - » indique un désinvestissement. Les données sont établies conformément à la nouvelle méthode de calcul des IDE, qui repose sur l'application du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

au 31 décembre

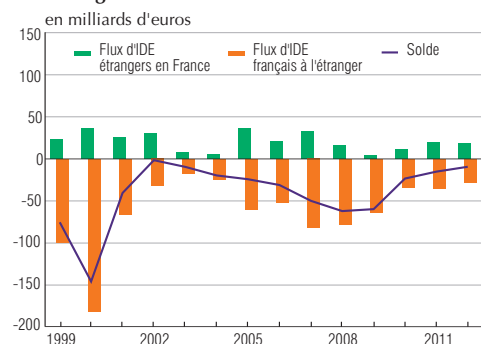
	2009	2010 (r)	2011
Investissements français à l'étranger			
Stocks ¹ (en milliards d'euros)	726,1	835,3	852,7
Investissements étrangers en France²			
Stocks ¹ (en milliards d'euros)	408,4	430,6	443,8

1. Capitaux propres en valeur comptable (y c. investissements immobiliers).

2. Élaboration des stocks à partir de la base Esane de l'Insee.

Sources : Banque de France ; Insee, Esane.

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger de 1999 à 2012



Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Flux d'investissements directs des pays de l'UE en 2012

en milliards d'euros

	Flux sortants à destination de		Flux entrants en provenance de	
	l'UE à 27	Hors UE à 27	l'UE à 27	Hors UE à 27
Allemagne	40,3	11,7	-4,5	9,6
Autriche	6,5	6,4	3,5	1,5
Belgique	0,4	11,0	-19,2	18,0
Bulgarie	0,1	0,1	0,8	0,6
Chypre	-1,1	-0,4	0,1	0,5
Danemark	3,0	1,1	-1,2	2,0
Espagne	1,8	-5,6	11,6	10,0
Estonie	0,7	0,0	0,7	0,5
Finlande	3,7	-0,1	-2,3	0,9
France	21,2	19,6	19,2	22,7
Grèce	-0,4	0,4	2,2	0,1
Hongrie	5,3	2,8	8,8	1,7
Irlande	5,9	8,8	18,2	4,6
Italie	11,9	11,8	6,4	1,0
Lettonie	0,1	0,1	0,6	0,2
Lituanie	0,3	0,1	0,8	-0,1
Luxembourg	45,2	57,0	44,1	74,0
Malte	0,0	///	0,1	///
Pays-Bas	-0,6	-2,1	5,5	-5,7
Pologne	0,1	-0,7	2,4	0,2
Portugal	1,4	0,1	5,8	1,2
Rép. tchèque	1,2	-0,1	7,4	0,8
Roumanie	0,1	0,0	1,6	0,3
Royaume-Uni	10,0	///	42,3	///
Slovaquie	-0,1	0,0	2,1	0,1
Slovénie	-0,1	0,0	0,1	0,0
Suède	15,4	10,4	1,3	9,2
UE à 27	221,8	170,6	186,6	158,5

Note : le signe « - » indique un désinvestissement.

Source : Eurostat.

Systeme productif

Entreprises
Recherche - Innovation
Agriculture - Pêche
Industrie - Construction
Énergie
Commerce - Services

15.1 Démographie des sociétés et des EI

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

En 2012, 550 000 entreprises ont été créées en France, soit autant qu'en 2011. D'un côté, les créations d'**entreprises individuelles** sont en légère hausse (+ 2 %), portées par les demandes d'immatriculation d'**auto-entreprises** (+ 5 %). D'un autre côté, le nombre de créations de sociétés diminue (- 4 %). Hors auto-entreprises, les créations d'entreprises sont en baisse (- 6 %).

En 2012, en tenant compte des créations d'auto-entreprises, les **créations d'entreprises** augmentent dans certains secteurs d'activité, après la baisse généralisée de 2011. Les hausses sont les plus fortes dans les secteurs de l'information et de la communication (+ 7 %), de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (+ 6 %), ainsi que dans la construction (+ 3 %). Les seuls secteurs où les créations d'entreprises diminuent sont les activités immobilières (- 11 %), et les activités financières et d'assurance (- 7 %). Dans ces deux secteurs, les immatriculations d'auto-entreprises représentent une faible part des créations.

En 2012, 29 % des entreprises créées sont des **sociétés**. Le statut des Sociétés par actions simplifiées (SAS) gagne encore du terrain parmi

celles-ci (19 % après 15 % en 2011). La part des sociétés à responsabilité limitée (SARL) continue de diminuer, même si elles restent encore prépondérantes parmi l'ensemble des créations de sociétés. Parmi les sociétés, la part des SARL unipersonnelles stagne alors qu'elle avait fortement augmenté depuis 2009. Celle des autres SARL diminue légèrement après les fortes baisses de ces dernières années.

La majorité des entreprises créées (95 %) n'a aucun salarié. Ceci s'explique en partie par la part importante des nouveaux auto-entrepreneurs (56 %). Cependant, même hors auto-entreprises, seulement 12 % des nouvelles entreprises emploient un ou des salariés. Ces entreprises employeuses comprennent en moyenne 2,9 salariés. L'industrie, le commerce et la construction sont les secteurs où les nouvelles entreprises sont le plus souvent employeuses. Inversement, les créations d'entreprises sans salarié sont les plus fréquentes dans le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

Le nombre de **défaillances** d'unités légales augmente entre 2011 et 2012. Sur l'année 2012, il s'élève à 61 214, soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2011. Tous les secteurs sont concernés. Le secteur du transport et de l'entreposage et les activités immobilières enregistrent la hausse la plus forte. L'industrie et le secteur de l'information et communication sont moins touchés. ■

Définitions

Entreprise : le décret de décembre 2008 pris en application de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite « LME ») définit une entreprise comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire SIRENE.

Auto-entreprise, création d'entreprise, défaillance d'entreprise, société, taux de création d'entreprises, unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2013.
- « Les entreprises créées en 2006 : une pérennité plus faible dans la construction », *Insee Première* n° 1441, Insee, avril 2013.
- « En 2012, plus d'immatriculations d'auto-entreprises, moins de créations de sociétés », *Insee Première* n° 1433, janvier 2013.
- « Les défaillances d'entreprises », *Stat Info*, Banque de France, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

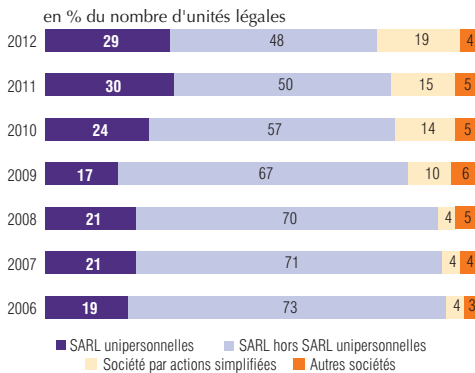
Stocks d'entreprises et entreprises créées en 2012

	Nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier			Nombre d'entreprises créées	
	Ensemble	Personne morale (société)	Personne physique (y c. auto-entreprise)	Ensemble	dont auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	248 699	155 508	93 191	27 414	16 984
Construction	486 973	259 710	227 263	84 208	45 891
Commerce de gros et de détail et transports	826 728	471 625	355 103	122 309	63 831
Hébergement et restauration	249 334	153 472	95 862	26 294	8 717
Information et communication	124 277	82 337	41 940	28 054	18 678
Activités financières et d'assurance	127 026	105 062	21 964	12 078	1 938
Activités immobilières	169 251	123 964	45 287	16 775	2 403
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	610 377	318 700	291 677	114 680	69 534
Administration, enseignement, santé humaine et action sociale	484 481	72 292	412 189	57 737	31 897
Autres activités de services	276 552	82 827	193 725	60 418	47 605
Ensemble	3 603 698	1 825 497	1 778 201	549 967	307 478

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Créations de sociétés selon la forme juridique



■ SARL unipersonnelles ■ SARL hors SARL unipersonnelles
■ Société par actions simplifiées ■ Autres sociétés

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Créations d'entreprises par taille et catégorie juridique

	2011		2012	
	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs
Selon la taille (en %)				
Sans salarié ¹	94,3	87,9	94,6	87,9
1 ou 2 salariés	4,2	8,8	4,0	8,9
3 à 9 salariés	1,1	2,4	1,0	2,3
10 salariés ou plus	0,4	0,9	0,4	1,0
Selon la catégorie juridique (en %)				
Personnes morales	30,3	64,6	29,0	65,8
Personnes physiques	69,7	35,4	71,0	34,2
Ensemble (en nombre)	549 788	258 067	549 967	242 489

1. Y c. les entreprises dont la taille est non déterminée.

Champ : unités légales de l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Défaillances

Par secteur d'activité	en nombre d'unités légales		
	2011 (t)	2012	12/11 en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 247	1 240	-0,6
Industrie	4 629	4 660	0,7
Construction	15 527	15 720	1,2
Commerce ; réparation automobile	13 442	13 679	1,8
Transports et entreposage	1 808	2 017	11,6
Hébergement et restauration	6 825	7 253	6,3
Information et communication	1 547	1 558	0,7
Activités financières et d'assurance	1 150	1 169	1,7
Activités immobilières	1 885	2 094	11,1
Soutien aux entreprises	6 344	6 544	3,2
Enseignement, santé, action soc. et services aux ménages	5 088	5 179	1,8
Total¹	59 594	61 214	2,7

1. La ligne « Total » comprend des unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Champ : unités légales détaillantes au cours de l'année.

Source : Banque de France, base Fiben (extraction du 7 mars 2013).

Créations d'entreprises dans quelques pays de l'UE en 2010

	Nombre	Taux en %	Nombre	Taux en %	
Allemagne	308 728	8,6	Lettonie	18 322	17,7
Autriche	26 172	6,5	Lituanie	30 142	21,6
Belgique	30 814	5,1	Luxembourg	2 980	9,4
Bulgarie	42 120	11,3	Pays-Bas	106 613	10,6
Chypre	2 642	4,3	Pologne
Espagne	285 736	8,0	Portugal	134 340	12,1
Estonie	9 115	11,1	Rép. tchèque	122 887	11,3
Finlande	35 851	10,2	Roumanie	41 745	8,8
France	476 480	12,9	Royaume-Uni	236 865	10,2
Hongrie	66 864	9,9	Slovaquie	53 077	...
Irlande	Slovénie	15 325	10,8
Italie	298 940	6,6	Suède	50 214	7,5

Champ : entreprises dans l'industrie, la construction et les services, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME). Ici, « hors secteur financier » n'exclut pas du champ des commentateurs les activités auxiliaires des services financiers (administration de marchés financiers et courtage de valeurs mobilières et de marchandises).

Au 1^{er} janvier 2012, près de 3,6 millions d'**entreprises** sont actives en France. Seules 16 300 d'entre elles (0,5 %) emploient plus de 100 salariés. L'industrie manufacturière regroupe 26 % des entreprises de cette taille. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 94 % de l'ensemble des entreprises. La concentration de ces petites entreprises est particulièrement élevée dans les secteurs des activités immobilières et dans celui des autres activités de services : leur poids y est de 98 %. Elle est plus faible dans l'industrie manufacturière (84 %). C'est dans le commerce que l'on dénombre le plus d'entreprises sans salarié. Ces entreprises sont surreprésentées dans les secteurs des activités immobilières, des activités de service administratif et de soutien, et de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale. Sur les 500 entreprises de plus de 2 000 salariés dénombrées en France au 1^{er} janvier 2012, près de 60 % se concentrent dans l'industrie et le commerce.

En 2011, les entreprises des **secteurs d'activité** marchands hors agriculture et secteur financier qui exercent leur activité sur le territoire français dégagent un **chiffre d'affaires hors taxes** de 3 804 milliards d'euros, dont 44 % est réalisé dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Le chiffre d'affaires du secteur industriel atteint 1 057 milliards, porté essentiellement par l'industrie manufacturière. Les frais de personnel augmentent par rapport à 2010 (+ 4,0 %). Ils se concentrent essentiellement dans le secteur commerce, transports, hébergement et restauration avec plus de 215 milliards d'euros et dans l'industrie (170 milliards d'euros). La **valeur ajoutée** de ces entreprises atteint 1 064 milliards d'euros, en hausse de 2,6 % sur un an. L'industrie, le secteur du commerce et de la réparation automobile et les activités de soutien aux entreprises représentent 59 % de la valeur ajoutée des activités marchandes non agricoles et non financières.

Avec 74 % de ses entreprises relevant du secteur des services marchands, la France occupe en 2010 une position intermédiaire dans l'Union européenne. Le poids du secteur de la construction dans le tissu d'entreprises est relativement élevé en France, proche de 18 %. Enfin, la France fait partie en 2010 des pays de l'UE dans lesquels la part du nombre d'entreprises de l'industrie dans l'ensemble des entreprises est la plus faible (8,8 %). ■

Définitions

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de Métiers, Organismes de sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans SIRENE et connue des différentes administrations. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Chiffre d'affaires hors taxe, entreprise, excédent brut d'exploitation (EBE), secteur d'activité, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des sociétés et des EI 15.2

Unités légales selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2011	2012						Total
		Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	243,6	127,1	84,1	28,8	3,9	2,9	1,8	248,5
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>216,5</i>	<i>103,1</i>	<i>78,9</i>	<i>27,1</i>	<i>3,7</i>	<i>2,7</i>	<i>1,6</i>	<i>217,2</i>
Construction	476,0	290,6	166,2	26,9	1,6	0,7	0,3	486,2
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 059,4	627,4	374,6	61,0	6,0	3,2	1,6	1 073,9
<i>dont : commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	<i>725,4</i>	<i>449,4</i>	<i>238,8</i>	<i>37,0</i>	<i>3,6</i>	<i>2,0</i>	<i>1,0</i>	<i>731,9</i>
<i>transports et entreposage</i>	<i>90,8</i>	<i>55,9</i>	<i>25,4</i>	<i>8,9</i>	<i>1,3</i>	<i>0,9</i>	<i>0,4</i>	<i>92,9</i>
<i>hébergement et restauration</i>	<i>243,2</i>	<i>122,2</i>	<i>110,4</i>	<i>15,1</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>249,1</i>
Information et communication	116,6	93,6	23,4	5,5	0,8	0,5	0,3	124,1
Activités financières et d'assurance	128,4	87,0	35,3	3,6	0,3	0,3	0,4	126,9
Activités immobilières	174,0	135,1	30,1	2,4	0,2	0,2	0,1	168,2
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	592,5	445,5	133,5	25,2	2,7	1,5	0,9	609,3
Enseignement, santé humaine et action sociale	454,3	402,7	65,0	11,8	2,5	0,9	0,4	483,4
Autres activités de services	266,8	203,2	67,3	4,9	0,4	0,2	0,1	276,1
Total	3 511,5	2 412,2	979,4	170,2	18,5	10,4	6,0	3 596,6

Champ : unités légales marchandes hors agriculture (y c. auto-entrepreneurs et sociétés holding) ; données au 1^{er} janvier.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Principaux résultats des unités légales par secteur en 2011

en milliards d'euros

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Résultat courant avant impôt	Bénéfice ou perte
Industrie	1 056,6	255,3	169,8	63,6	43,7	32,4
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>900,0</i>	<i>215,4</i>	<i>149,0</i>	<i>46,3</i>	<i>27,6</i>	<i>17,8</i>
Construction	272,1	90,8	70,7	17,0	16,6	13,8
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 675,3	322,1	215,1	73,7	50,5	37,6
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	<i>1 391,5</i>	<i>203,4</i>	<i>127,9</i>	<i>46,9</i>	<i>40,2</i>	<i>29,1</i>
Information et communication	181,3	81,5	48,8	29,2	17,2	13,2
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	38,1	17,2	10,9	5,2	32,3	31,8
Activités immobilières	78,1	44,1	11,4	27,5	13,2	16,7
Act. spéc., scient. et tech. et act. de services adm. et de soutien	357,7	172,6	131,8	35,8	89,8	113,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	90,2	60,2	32,3	25,1	24,9	24,4
Autres activités de services	54,2	20,2	14,8	4,5	2,8	2,8
Total	3 803,7	1 064,0	705,7	281,5	291,0	286,3

Champ : ensemble des unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, Esane.

Entreprises actives par grand secteur dans l'Union européenne en 2010

en %

	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers		Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers
Allemagne	10,6	12,9	76,5	2 958,7	Lettonie	10,6	8,5	80,9	82,7
Autriche	9,7	10,2	80,1	337,1	Lituanie	11,5	11,4	77,0	120,8
Belgique	7,4	16,2	76,3	534,8	Luxembourg	3,5	11,3	85,1	27,6
Bulgarie	10,4	6,8	82,7	323,9	Malte	9,2	13,1	77,8	33,0
Chypre	11,8	18,9	69,4	51,5	Pays-Bas	6,7	16,0	77,3	787,2
Danemark	9,5	14,9	75,7	212,6	Pologne	12,8	15,5	71,6	1 957,1
Espagne	7,7	18,0	74,3	3 102,0	Portugal	8,8	12,2	79,0	876,9
Estonie	11,2	12,5	76,3	70,3	Rép. tchèque	17,0	16,8	66,2	969,8
Finlande	11,0	16,7	72,3	286,6	Roumanie	11,9	11,0	77,2	450,2
France	8,8	17,5	73,7	2 947,6	Royaume-Uni	7,5	15,9	76,5	2 013,2
Grèce	Slovaquie	16,0	19,2	64,7	374,1
Hongrie	9,7	11,7	78,6	563,4	Slovénie	15,2	18,0	66,8	123,5
Irlande	7,3	20,7	72,0	195,4	Suède	8,9	13,7	77,4	667,4
Italie	11,2	15,6	73,2	3 985,4					

1. Services de l'industrie et des services marchands, sauf l'administration d'entreprises.

Champ : entreprises dans l'industrie et les services marchands, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

15.3 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie de 2008 introduit une nouvelle définition de l'**entreprise** et de sa **catégorie** à partir de critères économiques, qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. En approchant cette nouvelle définition de l'entreprise par la notion de **groupe**, on dénombre 3,14 millions d'entreprises en 2011 dans les secteurs marchands non agricoles dont 3,09 millions correspondent à une seule **unité légale** indépendante et 50 000 groupes.

La nouvelle définition révèle la forte concentration du tissu productif. Sur ces 3,14 millions d'entreprises, 243 **grandes entreprises (GE)** emploient 4,5 millions de salariés, soit 30 % du total. À l'opposé 3,0 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises (MIC)** qui emploient 2,9 millions de salariés. Par delà ce dualisme, se dessine une partition assez équilibrée de la valeur ajoutée ou de l'emploi : près de 5 000 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 137 500 **petites et moyennes entreprises (PME)** non microentreprises emploient respectivement 23 % et 28 % des salariés. Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent un peu plus du tiers de la **valeur ajoutée**, tandis que les trois autres caté-

gories en réalisent le reste à part à peu près égales. Plus de 56 % de la valeur ajoutée est ainsi produite par environ 5 200 entreprises (GE et ETI) qui réalisent 85 % des exportations. Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et assurances. Une trentaine de grandes entreprises y emploie 81 % des salariés.

Les ETI se distinguent des autres catégories par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. Parmi les 3,2 millions de salariés de l'industrie manufacturière, 35 % sont employés par des ETI. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 34 % du chiffre d'affaires exporté.

Les PME (y c. microentreprises) emploient la majorité de leurs salariés dans les services destinés aux particuliers, le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques ainsi que le secteur de l'hébergement et la restauration. Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, les trois quarts des salariés sont employés de PME. ■

Définitions

Catégories d'entreprises : l'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 en apporte désormais une définition économique. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les microentreprises (MIC) constituent un sous-ensemble des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Chaque groupe est, jusqu'à présent, considéré comme une seule entreprise. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomérats diversifiés devraient en toute rigueur être considérés comme plusieurs entreprises. Identifier des entreprises au sein des groupes complexes est un long travail appelé profilage. Le profilage des groupes est actuellement en cours. Il accroîtra le nombre des grandes entreprises et à la marge celui des autres catégories.

Entreprises de taille intermédiaire (ETI), excédent brut d'exploitation (EBE), grandes entreprises (GE), groupe, microentreprises (MIC), petites et moyennes entreprises (PME), profilage, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2013.
- « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud », *Insee Première* n° 1440, avril 2013.
- « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait : Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises », *Insee Première* n° 1399, mars 2012.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise : une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2011

	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	Total
Entreprises, y c. activités financières et assurances					
Nombre d'entreprises	243	4 959	137 534	3 001 329	3 144 065
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	4 493	3 363	4 153	2 925	14 934
Effectif salarié en EQTP ¹ (en milliers)	4 081	3 048	3 654	2 539	13 322
Nombre d'unités légales situées en France	30 653	47 863	210 320	3 014 756	3 303 592

1. En équivalent-temps plein.

Note de lecture : dans ce tableau, l'entreprise désigne « le groupe y compris ses filiales financières » ou « l'unité légale indépendante ». Ce concept nouveau se rapproche de celui d'« acteur économique ».

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 (y c. microentreprises et autoentrepreneurs) dont l'activité principale est non agricole et hors administrations publiques.

Seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires strictement positif dans l'année sont retenues (ce qui écarte environ 170 000 unités légales, comme les unités légales en cours de reprise ou de cessation ou autres cas éventuels qui portent environ 50 000 emplois en EQTP). Y c. secteur financier.

Source : Insee, Esane et Lifi.

Principaux résultats par secteur des entreprises en 2011

en millions d'euros

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre d'entreprises (en milliers)	Salariés en EQTP ¹ (en milliers)	Valeur ajoutée hors taxes	Excédent brut d'exploitation	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	213,4	3 260	301 204	74 185	1 305 164	400 944
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>192,2</i>	<i>2 890</i>	<i>257 344</i>	<i>56 001</i>	<i>1 116 372</i>	<i>355 368</i>
Construction	441,4	1 381	100 778	22 765	292 276	9 531
Commerce, transports, hébergement et restauration	993,0	4 627	303 753	66 571	1 503 814	146 633
<i>dont : commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	<i>667,5</i>	<i>2 680</i>	<i>186 855</i>	<i>46 303</i>	<i>1 176 442</i>	<i>101 744</i>
<i>transports et entreposage</i>	<i>89,3</i>	<i>1 174</i>	<i>77 068</i>	<i>11 402</i>	<i>237 513</i>	<i>43 279</i>
<i>hébergement et restauration</i>	<i>236,2</i>	<i>773</i>	<i>39 830</i>	<i>8 866</i>	<i>89 859</i>	<i>1 609</i>
Information et communication	97,7	624	75 426	26 995	166 622	15 696
Activités immobilières	126,0	187	31 169	17 052	59 447	552
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	518,0	1 628	144 030	31 250	292 507	31 683
Enseignement, santé humaine et action sociale	445,7	564	59 492	25 071	88 462	520
Autres activités de services	187,6	216	11 377	2 499	25 203	868
Ensemble	3 092,7	12 582	1 035 556	268 823	3 763 082	606 998

1. En équivalent-temps plein.

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 dont l'activité principale est non financière, non agricole et hors administrations publiques, y c. les microentreprises et les autoentrepreneurs. Seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires strictement positif dans l'année sont retenues (ce qui écarte environ 140 000 unités légales, comme les unités légales en cours de reprise ou de cessation ou autres cas éventuels qui portent environ 30 000 emplois en EQTP, hors secteur financier).

Source : Insee, Esane et Lifi.

Effectifs salariés par secteur et catégorie d'entreprises en 2011

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2) effectifs au 31/12.	Catégorie d'entreprises				Total
	Grandes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	Micro-entreprises	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 199,4	1 134,7	897,8	319,2	3 551,1
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>892,6</i>	<i>1 100,8</i>	<i>856,4</i>	<i>304,4</i>	<i>3 154,1</i>
Construction	306,8	124,6	561,0	534,9	1 527,3
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 607,8	1 067,9	1 435,7	1 175,5	5 287,0
<i>dont : commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	<i>694,1</i>	<i>739,9</i>	<i>894,2</i>	<i>723,5</i>	<i>3 051,7</i>
<i>transports et entreposage</i>	<i>769,7</i>	<i>213,0</i>	<i>268,1</i>	<i>93,1</i>	<i>1 343,9</i>
<i>hébergement et restauration</i>	<i>144,1</i>	<i>115,0</i>	<i>273,4</i>	<i>358,9</i>	<i>891,4</i>
Information et communication	255,4	196,6	160,2	65,3	677,4
Activités financières et assurances	645,4	74,1	38,0	41,4	798,8
Activités immobilières ¹	...	80,2	59,1	67,6	207,0
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	354,3	450,2	645,5	404,4	1 854,4
Enseignement, santé humaine et action sociale	90,0	186,8	258,1	141,0	676,0
Autres activités de services ¹	...	40,1	61,7	150,8	252,6
Ensemble (y c. activités financières et assurances)	4 492,7	3 363,5	4 152,6	2 925,1	14 933,8

1. Pour des raisons de secret statistique, les grandes entreprises (GE) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été regroupées.

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 dont l'activité principale est non agricole et hors administrations publiques, y c. les microentreprises et les autoentrepreneurs. Seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires strictement positif dans l'année sont retenues (ce qui écarte environ 140 000 unités légales, comme les unités légales en cours de reprise ou de cessation ou autres cas éventuels qui portent sur environ 30 000 emplois en EQTP).

Source : Insee, Esane et Lifi.

15.4 Entreprises publiques

Le secteur public est considéré comme l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

Fin 2012, l'État contrôle en France majoritairement, directement ou indirectement, 1 383 sociétés, en détenant plus de la moitié de leur capital. Parmi celles-ci, 90 sont contrôlées directement par l'État : elles sont dites de premier rang. L'État est également présent de façon minoritaire dans le capital d'environ 520 autres sociétés. Tout au long de l'année des mouvements affectent le périmètre des sociétés publiques. De nombreux échanges de sociétés entre secteurs privé et public marquent l'année 2012, sans qu'il y ait de **privatisation**. Par rapport à 2011, le nombre de sociétés contrôlées par l'État diminue (- 130 unités), en revanche le nombre d'emplois de ces sociétés progresse. L'emploi des sociétés pérennes, qui étaient dans le secteur public en 2011 et 2012 augmente de 2,1 %. Les sociétés du secteur public emploient au total 797 500 salariés.

Les effectifs des **entreprises publiques** restent fortement concentrés. En effet, les dix premières sociétés, en termes d'effectifs, rassemblent, à elles seules, près des trois quarts de l'ensemble des salariés tandis que les 50 plus grandes sociétés en rassemblent 87 %. Les trois plus importantes demeurent La Poste, la SNCF et EDF. Ces trois sociétés et leurs 1 000 filiales

totalisent à elles seules plus des deux tiers des effectifs des sociétés contrôlées par l'État.

Depuis plusieurs années, la répartition par grand secteur des sociétés publiques est très stable. Le secteur tertiaire prédomine avec les quatre cinquièmes des effectifs de l'ensemble des sociétés publiques. Dans ce secteur, la présence de l'État reste forte par l'intermédiaire de grands groupes dans les transports et les activités scientifiques et techniques. Fin 2012, les sociétés publiques du secteur des transports et de l'entreposage emploient près de 495 000 salariés, dont 87 % dépendent des groupes La Poste, SNCF et, dans une moindre mesure, RATP. Loin derrière les transports, les secteurs des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien emploient environ 62 000 salariés. Parmi eux, 45 % sont employés dans le secteur de la recherche et du développement scientifique. Plus de la moitié de ces 28 200 salariés dépendent du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Comme depuis quelques années, le secteur public reste peu présent dans l'industrie. Au total, ce secteur représente moins de 20 % des effectifs des sociétés publiques. Le nombre de salariés du secteur public dans l'industrie augmente néanmoins, malgré 80 sociétés de moins. La production d'énergie garde une part notable dans le secteur public de l'industrie (76 %) où prédominent la production et la distribution d'électricité avec le groupe EDF. ■

Définitions

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *ie est* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nomenclature agrégée (NA), répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État au 31 décembre 2012 », *Insee Résultats Économie* n° 69, janvier 2014.
- « L'État actionnaire », *rapport 2013*, Agence des participations de l'État, octobre 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2012

Activité économique (nomenclature agrégée - NA 2008)	Nombre de sociétés (p)	Effectifs salariés en milliers (p)	Principaux groupes présents dans le secteur
Agriculture	n.s.	9,3	Office national des forêts
Industrie	305	157,7	
dont : fabrication de machines et d'équipements électriques ¹	3	1,2	CEA
fabrication de matériels de transport	6	14,5	DCNS
fabrication d'autres produits industriels	39	22,1	CEA, LFB
ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	257	119,9	
Construction	35	1,4	EDF
Tertiaire	1 036	629,1	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	18	2,4	UGAP
Transports et entreposage	398	494,9	La Poste, SNCF, RATP, Aéroports de Paris
Hébergement et restauration	2	2,3	Adoma
Information et communication	66	23,8	
Activités financières et d'assurance	140	21,5	Banque de France
Activités immobilières	130	2,7	SNCF
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	233	61,9	CEA, La Poste
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	18	11,6	
Autres activités de services	31	7,9	
Total	1 383	797,5	

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

Mouvements des entreprises publiques en 2012

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
Entreprises présentes fin 2011 (r)	1 511	784 800
Entreprises pérennes	1 320	16 500
+ Entreprises entrantes en 2012	63	1 300
- Entreprises sortantes en 2012	- 191	- 5 100
Entreprises présentes fin 2012 (p)	1 383	797 500

Source : Insee, Recme.

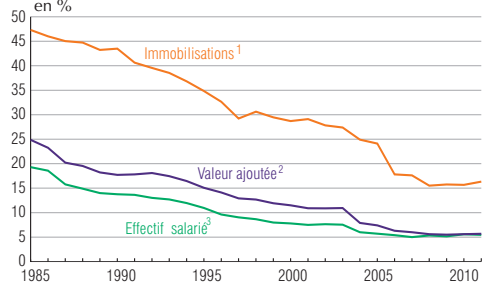
Principales entreprises publiques selon le chiffre d'affaires en 2012

Rang	Chiffre d'affaires ¹ en millions d'euros	Résultat net ¹ en millions d'euros	Effectifs en EQTP ² en milliers
1 ^{er}	GDF Suez ³	97 038	2 755
2 ^e	EDF	72 729	3 557
3 ^e	EADS ⁴	56 480	1 229
4 ^e	Orange	43 515	1 104
5 ^e	Renault ⁴	41 270	1 735
6 ^e	SNCF ⁴	33 820	407
7 ^e	Air France - KLM	25 633	- 1 187
8 ^e	La Poste	21 658	481
9 ^e	Thales ⁴	14 158	536
10 ^e	Safran	13 615	1 326
11 ^e	Areva ⁴	9 342	- 75
12 ^e	Réseau Ferré de France ⁴	5 556	2
13 ^e	RATP ⁴	4 934	286
14 ^e	France Télévisions	3 186	nd
15 ^e	DCNS	2 934	nd
16 ^e	Aéroports de Paris	2 640	341
17 ^e	Française des Jeux	1 478	123
18 ^e	Giat Industries - Nexter	736	93
19 ^e	Radio France	650	nd
20 ^e	FSI-apporté à la BPI ⁵	556	nd

1. Compte consolidé. 2. En équivalent-temps plein. 3. Effectifs en moyenne annuelle. 4. Effectifs au 31 décembre. 5. Fonds stratégique d'investissement apporté à la Banque Publique d'Investissement le 12 juillet 2013.

Source : Agence des participations de l'État.

Poids du secteur public dans l'économie de 1985 à 2011

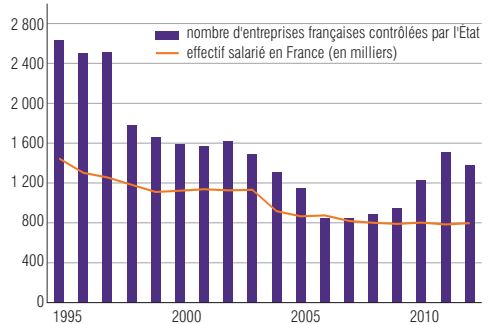


Note : Depuis 2008, le secteur public est considéré comme l'ensemble des entreprises (au sens du décret LME, c'est-à-dire le groupe dans son ensemble ou l'unité légale indépendante) dont la tête est détenue par l'État.

1. Essentiellement les bâtiments et les machines. 2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs en 2008, hors taxes en 2009/2010. 3. Au 31/12. Champ : ensemble de l'économie marchande hors secteurs agricoles et financiers.

Source : Insee, Esane, Clap, Lili.

Sociétés contrôlées majoritairement par l'État de 1995 à 2012



Source : Insee, Recme.

15.5 Artisanat

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Les **entreprises artisanales** sont immatriculées au répertoire des métiers : ce sont des personnes physiques et des personnes morales, qui n'emploient pas plus de 10 salariés et exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

Un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage. Chaque année, 200 000 **apprentis** sont formés par les entreprises artisanales ; huit sur dix obtiennent un emploi à l'issue de leur formation.

Au 1^{er} janvier 2012, l'artisanat français compte environ 1,1 millions d'entreprises, (+ 2 % en un an). Quatre entreprises artisanales sur dix, soit plus de 430 000 entreprises, relèvent du secteur de la construction ; 16 %

relèvent du secteur de l'industrie. Viennent ensuite les secteurs des autres activités de service et du commerce (14 % chacun). En 2012, les **entreprises individuelles** représentent plus de la moitié des entreprises artisanales. Parmi les 582 000 entreprises individuelles artisanales françaises, 24 % sont dirigées par des femmes, dont la majorité exerce dans le secteur des activités de services aux ménages. Les femmes cheffes d'entreprises artisanales sont également majoritaires dans le secteur « fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure ». Six entreprises artisanales sur dix n'emploient aucun salarié et près de 90 % d'entre elles ont cinq salariés ou moins. C'est dans le secteur des autres activités de service et des transports et de l'entreposage que cette part est la plus forte. Selon l'Assemblée permanente des chambres de métiers, 75 % des entreprises du secteur de la sous-traitance industrielle sont des entreprises artisanales. Composées d'une vingtaine de salariés en moyenne, ces entreprises exercent dans des domaines comme la mécanique, l'électronique, la plasturgie, l'aéronautique ou même l'aérospatiale.

En 2012, 163 200 entreprises artisanales ont été créées dont 101 000 avec le statut d'**auto-entrepreneur**. C'est dans la construction que les **créations d'entreprises** artisanales sont les plus nombreuses : elles représentent près de 44 % de l'ensemble des créations. Suit le secteur des autres activités de services (17 %). ■

Définitions

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Entreprise artisanale : dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'entreprise est inscrite à la Chambre des Métiers.

Auto-entrepreneur, création d'entreprise, entreprise individuelle, nomenclature d'activités française (NAF), unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En octobre 2013, le climat conjoncturel s'améliore légèrement dans l'artisanat du bâtiment », *Informations rapides* n° 247, Insee, octobre 2013.
- « L'apprentissage, construction d'un parcours professionnel ! », assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat, mai 2013.
- « Chiffres clés de l'artisanat », DGCI, mars 2013.
- « Semaine nationale de l'artisanat : du 15 au 22 mars 2013 », assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat, février 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2012

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre total d'entreprises artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre	en %	dont femmes	
				en nombre	en %
Industrie	176 646	82 519	46,7	21 558	26,1
<i>dont : fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac</i>	49 456	25 017	50,6	3 557	14,2
<i>fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure</i>	14 527	8 845	60,9	6 727	76,1
<i>travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	19 580	8 438	43,1	1 834	21,7
<i>métallurgie et fabrication de produits métalliques¹</i>	16 236	3 877	23,9	167	4,3
<i>autres ind. manuf., réparation et installation de machines et d'équip.</i>	50 164	27 816	55,5	7 358	26,5
Construction	437 540	222 631	50,9	4 617	2,1
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	152 022	58 509	38,5	14 010	23,9
Transports et entreposage	38 131	30 084	78,9	2 721	9,0
Hébergement et restauration	44 194	18 438	41,7	5 781	31,4
Information et communication	7 085	3 396	47,9	363	10,7
Activités financières et d'assurance	1 466	156	10,6	45	28,8
Activités immobilières	5 849	3 319	56,7	522	15,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27 910	12 845	46,0	3 946	30,7
Activités de services administratifs et de soutien	54 563	32 584	59,7	7 819	24,0
Enseignement	1 969	1 482	75,3	418	28,2
Santé humaine et action sociale	7 157	1 739	24,3	728	41,9
Arts, spectacles et activités récréatives	6 576	5 347	81,3	2 233	41,8
Autres activités de services	154 113	108 741	70,6	73 915	68,0
Total	1 115 221	581 790	52,2	138 676	23,8

1. À l'exception des machines et des équipements.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre des Métiers.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Entreprises artisanales selon l'effectif en 2012 en %

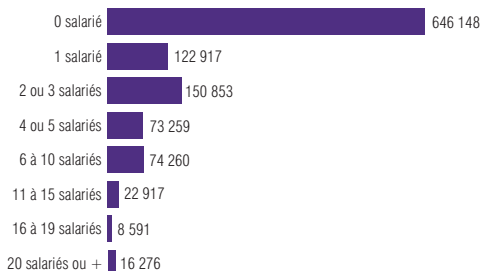
Secteur d'activité (NAF rév.2)	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 salariés ou plus
Industrie	49,9	31,7	15,6	2,8
Construction	59,4	30,4	8,9	1,3
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	44,2	41,8	12,5	1,5
Transports et entreposage	77,6	16,6	4,7	1,2
Hébergement et restauration	49,9	40,1	9,1	0,9
Act.spé., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	68,4	23,1	6,7	1,9
Adm. pub, ens., santé humaine, action soc.	39,3	23,1	30,1	7,5
Autres activités de services	66,9	29,3	3,6	0,3

Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, activités financières et d'assurance, activités immobilières et information et communication.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements..

Entreprises artisanales selon le nombre de salariés au 1^{er} janvier 2012



Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre des Métiers.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Créations d'entreprises artisanales selon l'activité économique en 2012

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs
Industrie	19 238	6 744
<i>dont industrie manufacturière</i>	18 345	6 463
Construction	71 537	30 587
Commerce, transports, hébergement et restauration	22 452	12 910
<i>dont : commerce, réparation hébergement et restauration</i>	12 167	6 241
	7 113	4 261
Information et communication	1 132	268
Activités financières et d'assurance	62	46
Activités immobilières	276	245
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5 859	1 381
Activités de services administratifs et de soutien	13 453	3 614
Adm. publique, ens., santé humaine et action sociale	1 989	290
Autres activités de services	27 221	6 122
Total	163 219	62 207

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre des Métiers.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Statut juridique des entreprises artisanales en %

	2000	2010	2012
Personne physique	63,9	52,9	52,2
Société à responsabilité limitée (SARL)	32,4	44,2	44,4
Société anonyme à conseil d'administration	2,8	0,5	0,4
Société anonyme à directoire	0,0	0,03	0,03
Société par actions simplifiées	0,0	1,7	2,6
Autres	0,9	0,7	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre des Métiers.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

16.1 Recherche & Développement

En 2011, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** s'établit à 45 milliards d'euros, en hausse de 2,3 % en volume par rapport à 2010. L'augmentation de la DIRD résulte d'une forte progression des dépenses de recherche et développement (R&D) des entreprises. Ces dernières contribuent à hauteur de 2,2 points de pourcentage à l'évolution de la DIRD ; les administrations pour 0,1 point. L'**effort de recherche** de la nation s'élève à 2,25 % du PIB. La DIRD augmenterait en 2012 à un rythme moins élevé, mais sa progression resterait supérieure à celle du PIB. La **dépense nationale de R&D (DNRD)** représente le financement des travaux de recherche réalisés en France ou à l'étranger. Elle augmente de 1,6 milliards d'euros entre 2010 et 2011 pour atteindre 46,4 milliards d'euros.

En 2011, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées en France s'établit à 28,8 milliards d'euros, soit 64 % de la DIRD. Les dépenses de recherche sont très concentrées dans quelques **branches de recherche**. Les entreprises de plus de 50 salariés réalisent 69 % de la DIRDE. Les branches industrielles concentrent 81 % de la DIRDE en 2011. Parmi elles, les industries automobile, pharmaceutique ainsi que la construction aéronautique et spatiale totalisent ensemble 37 % des dépenses. L'industrie automobile, avec 16 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche.

En 2011, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) progresse et s'élève à 16,3 milliards d'euros. Les universités, les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) engagent 96 % des dépenses de R&D des administrations. Le secteur associatif y contribue pour 3 %.

En 2011, les activités de R&D en France mobilisent 402 000 personnes en **équivalent-temps plein (EQTP)**. Les entreprises en emploient 59 % et les administrations 41 %. Les **effectifs dans la recherche** progressent. Parmi les 249 100 chercheurs, 60 % sont rémunérés par les entreprises. Dans la recherche publique, la part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée d'environ 15 points à celle qui prévaut dans les entreprises. Dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes.

En 2011, au sein de l'Union européenne, quatre pays, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, totalisent ensemble 65 % de la DIRD. L'Allemagne réalise davantage de recherche et développement que ne le fait la France. Cet écart relève pour partie d'un effort de recherche supérieur en Allemagne ; les dépenses consacrées à la R&D s'y élèvent à 2,9 % du PIB, contre 2,3 % en France. ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Branche de recherche, dépense nationale de recherche et de développement (DNRD), effectifs de Recherche et Développement, effort de recherche, emploi en équivalent-temps plein, Recherche et Développement (R&D) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Les entreprises étrangères représentent un cinquième de la R&D privée française », *note d'information ESR* n° 13.08, MESR DGESIP/DGRI SIES, octobre 2013.
- « Repères et références statistiques 2013 », Depp, septembre 2013.
- Dépenses de recherche et développement en France en 2011 », *note d'information ESR* n° 13.06, MESR DGESIP/DGRI SIES, juillet 2013.
- Chercheuses-chercheurs : des stéréotypes de genre dès les formations », *note d'information ESR* n° 13.03, MESR DGESIP/DGRI SIES, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 ¹	2005	2010 (r)	2011 (p)	11/10 en %
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)	27 563	31 438	36 654	44 841	46 422	3,5
Financement par les administrations ²	13 647	14 272	16 921	19 172	19 111	-0,3
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	25 668	27 311	6,4
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	57,2	58,8	///
Part de la DNRD dans le PIB (en %)	2,30	2,18	2,13	2,32	2,32	///
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	27 302	30 954	36 228	43 469	45 027	3,6
Exécution par les administrations ²	10 653	11 605	13 725	16 014	16 262	1,5
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	27 455	28 766	4,8
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,2	63,9	///
Part de la DIRD dans le PIB (en %)	2,28	2,15	2,11	2,24	2,25	///

1. Changements méthodologiques.

2. Le secteur des administrations comprend : les départements et services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements de l'enseignement supérieur, les CHU, les CLCC et les institutions sans but lucratif.

Source : MESR-SIES Pôle Recherche.

DIRD des entreprises par branche

en millions d'euros

Branches de recherche	2011 (p)	11/10 en %
Industrie automobile	4 706	11,6
Industrie pharmaceutique	3 130	-2,9
Construction aéronautique et spatiale	2 850	8,6
Industrie chimique	1 540	2,9
Composants, cartes électron., ordinateurs ¹	1 422	-5,6
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure ²	1 315	-5,0
Fab. d'équipements de communication	977	7,6
Fab. d'autres machines et équipements	1 025	8,0
Fabrication d'équipements électriques	965	9,2
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	750	7,9
Autres branches industrielles	4 666	6,0
Act. informatiques et services d'information	1 853	4,3
Télécommunications	808	0,1
Activités spécialisées, scient. et techniques	1 472	9,9
Édition, audiovisuel et diffusion	896	-0,6
Autres branches de services	391	14,7
Total des branches	28 766	4,8

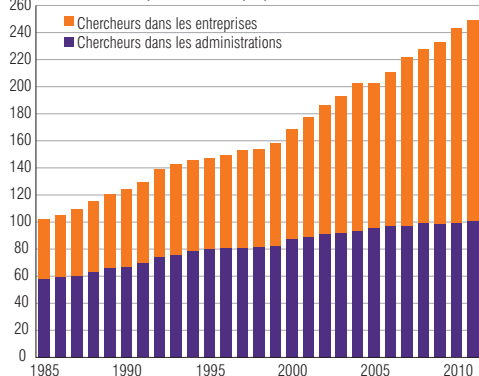
1. Y c. équipements périphériques.

2. Y c. essai, navigation et horlogerie.

Source : MESR-SIES Pôle Recherche.

Effectifs de chercheurs

en milliers d'équivalent-temps plein



Champ : chercheurs hors Défense ; changements méthodologiques en 2000, 2001, 2004 et 2006.

Source : MESR-SIES Pôle Recherche.

DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

Secteurs institutionnels	2011 (sd)	2012 (p)
Établissements publics et services ministériels (hors CNRS)	6 249	6 310
Enseignement supérieur (y c. CNRS)	9 450	9 583
Institutions sans but lucratif	563	572
Total	16 262	16 465

Source : MESR-SIES Pôle Recherche.

Dépense intérieure et personnel de R&D dans l'UE en 2011

	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D ¹	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne	75 501	2,9	574 701	338 608
Autriche	8 276	2,8	61 171	37 114
Belgique	8 171	2,2	62 895	42 686
Bulgarie	220	0,6	16 986	11 902
Chypre	89	0,5	1 297	915
Croatie	336	0,8	10 622	6 847
Danemark	7 157	3,0	56 126	37 944
Espagne	14 184	1,4	215 079	130 235
Estonie	384	2,4	5 724	4 511
Finlande	7 164	3,8	54 526	40 003
France	45 027	2,3	402 318	249 086
Grèce	1 391	0,7	36 913	24 674
Hongrie	1 205	1,2	33 960	23 019
Irlande	2 696	1,7	21 560	15 172
Italie	19 811	1,3	228 094	106 151
Lettonie	141	0,7	5 432	3 947
Lituanie	283	0,9	11 173	8 390
Luxembourg ²	592	1,5	4 988	2 636
Malte	47	0,7	1 383	759
Pays-Bas	12 141	2,0	116 326	58 447
Pologne	2 836	0,8	85 219	64 133
Portugal	2 606	1,5	55 612	50 061
Rép. tchèque	2 552	1,6	55 697	30 682
Roumanie	657	0,5	29 749	16 080
Royaume-Uni	31 547	1,8	356 258	251 358
Slovaquie	468	0,7	18 112	15 326
Slovénie	894	2,5	15 269	8 774
Suède	13 056	3,4	77 950	48 589
UE	259 460	2,0	2 615 169	1 628 127

1. En équivalent-temps plein.

2. Données 2010.

Source : Eurostat.

16.2 Innovation

En 2012, les montants investis en **capital-innovation** s'élevaient à 6,1 milliards d'euros, soit un repli de 38 % après la reprise observée les deux années précédentes. Cette diminution affecte tous les types d'investissements et tous les secteurs d'activité. Malgré une conjoncture économique difficile et une baisse des levées de fonds et des investissements, le nombre d'entreprises investies reste relativement stable et élevé. Fin 2012, 1 548 entreprises sont accompagnées, dont 79 % de **petites et moyennes entreprises (PME)**, traduisant la forte pénétration du **capital-investissement** français sur le terrain. En 2012, 5 milliards d'euros de capitaux ont été levés par les acteurs français du capital-investissement. Ceci marque un fort recul (-22 %), alors qu'après la chute violente en 2009, les levées étaient en reprise timide mais constante. Le capital-innovation est au plus bas depuis 2005 avec seulement 0,4 milliard d'euros investis.

Les **dépôts de brevets** connaissent cette année une baisse légère de 0,7 %. Ils sont passés de 16 757 à 16 632 entre 2011 et 2012. Les demandes par voie nationale des personnes morales, qu'elles soient françaises ou étrangères, baissent très légèrement en 2012. Les PME sont à l'origine de 2 589 demandes de brevets publiées en 2012, issues de dépôts par la voie nationale, ce qui représente 22,7 % des demandes publiées des personnes morales françaises.

En 2012, parmi les 20 premiers déposants de brevets, figurent les principaux groupes

industriels français qui investissent dans la recherche, mais aussi trois organismes de recherche et trois entreprises étrangères. Les trois premières places sont occupées par les mêmes groupes qu'en 2011. Le groupe PSA Peugeot Citroën garde sa première place. Profitant d'une légère baisse du groupe Safran, le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives atteint le deuxième rang du palmarès. Le groupe Renault remonte au 8^e rang. La plus forte progression est réalisée par General Electric Company, avec une ascension du 47^e au 10^e rang.

En 2012, les demandes d'enregistrement de **marques** ont connu une baisse de 5,7 % avec 86 000 demandes, dont 76,8 % par voie électronique. Les dépôts de dessins et modèles sont également en baisse de 9,1 % avec 73 600 demandes.

Entre 2008 et 2010, dans l'Union européenne à 27, 53 % des entreprises de l'industrie et des services déclarent avoir mené des activités d'**innovation**. Parmi les États membres, les plus fortes proportions d'entreprises ayant mené des activités innovantes sont enregistrées en Allemagne (79 % des entreprises), au Luxembourg (68 %) et en Belgique (61 %). La France se situe dans la moyenne européenne (53,5 %). Parmi les entreprises françaises innovantes en produits ou en procédés, 16 % coopèrent avec des partenaires européens. ■

Définitions

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovation. L'innovation de produit est la création ou l'amélioration d'un produit (bien ou prestation de service). L'innovation de procédé est la mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services. Il existe aussi l'innovation d'organisation (les cercles de qualité en sont un exemple) et celle de marketing (par exemple la mise en franchise ou la promotion sur internet).

Brevet, capital-innovation, capital-investissement, dépôt de brevet, marque, petite et moyenne entreprise (PME), propriété industrielle : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les PME et ETI déposantes de brevets », les dossiers de l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle, Inpi, septembre 2013.
- « Activité des acteurs français du capital investissement en 2012 », Association française des investisseurs pour la croissance, avril 2013.
- « Les classements de déposants de brevets », les dossiers de l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle, Inpi, avril 2013.
- « Une plus forte proportion d'entreprises innovantes en Allemagne, au Luxembourg et en Belgique », communiqué de presse n° 5, Eurostat, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de l'investissement français en capital-innovation

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/11 ¹
Montants des fonds investis (en millions d'euros)	677	758	587	605	597	443	- 25,8
Poids dans le capital-investissement (en %)	5,4	7,6	14,3	9,2	6,1	7,3	1,2
Entreprises soutenues par le capital-innovation (en nombre)	416	428	401	458	371	365	- 1,6
Poids dans l'ensemble des entreprises soutenues par le capital-investissement (en %)	26,7	26,8	27,3	27,2	21,9	23,6	1,7

1. Évolution en pourcentage pour les montants et les entreprises soutenues, en points pour les évolutions de poids.

Source : Afic.

Dépôts de brevets, de marques, de dessins et modèles par la voie nationale

	2007	2012	12/11 en %
Dépôts de brevets	17 107	16 632	- 0,7
Personnes morales	14 219	14 364	- 0,1
Personnes physiques	2 888	2 268	- 4,8
Premiers dépôts de marques	74 411	86 000	- 5,7
Renouvellements de marques	28 811	29 340	0,8
Dessins et modèles déposés	72 793	73 600	- 9,1
Procédure normale	15 068	14 648	- 3,3
Procédure simplifiée	57 725	58 952	- 10,5

Source : Inpi, Observatoire de la propriété intellectuelle.

Principaux déposants de brevets publiés par la voie nationale en 2012

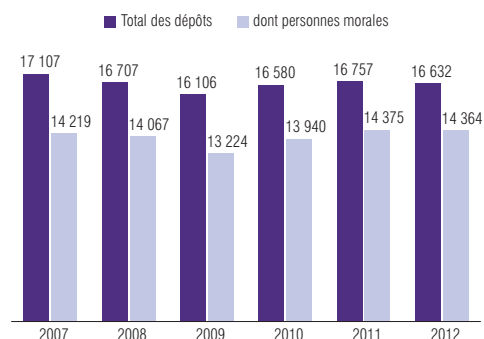
Rang	Brevets publiés
1 ^{er} PSA Peugeot Citroën	1 348
2 ^e CEA ¹	566
3 ^e Groupe Safran	556
4 ^e Groupe L'Oréal SA	459
5 ^e CNRS	414
6 ^e Groupe Valeo	393
7 ^e EADS (incluant Airbus)	377
8 ^e Groupe Renault	341
9 ^e Robert Bosch GmbH	334
10 ^e General Electric Company	275

Note : les demandes de brevets publiées en 2012 ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011.

1 : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

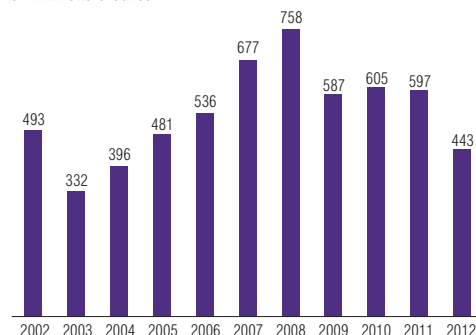
Source : Inpi.

Dépôts de brevets par la voie nationale



Source : Inpi, Observatoire de la propriété intellectuelle.

Montant des fonds investis dans le capital-risque en millions d'euros



Source : Afic.

Demandes de brevets déposées dans l'UE auprès de l'Office européen des brevets en 2009

	Ensemble des brevets		Brevets de haute technologie	
	Nombre	Par million d'habitants	Nombre	Par million d'habitants
Allemagne	23 038	281	2 979	36
Autriche	1 670	200	208	25
Belgique	1 383	129	298	28
Bulgarie	16	2	3	0
Chypre	15	18	4	5
Danemark	1 161	211	201	36
Espagne	1 513	33	268	6
Estonie	44	33	15	11
Finlande	1 305	245	388	73
France	8 565	133	2 054	32
Grèce	93	8	12	1
Hongrie	180	18	37	4
Irlande	335	75	66	15
Italie	4 349	72	444	7
Lettonie	19	8	n.s.	n.s.
Lituanie	8	2	5	1
Luxembourg	71	145	4	7
Malte	8	19	1	2
Pays-Bas	3 365	204	789	48
Pologne	285	7	42	1
Portugal	92	9	18	2
République tchèque	176	17	14	1
Roumanie	30	1	14	1
Royaume-Uni	5 257	85	1 122	18
Slovaquie	29	5	4	1
Slovénie	122	60	17	8
Suède	2 547	275	649	70
UE à 27	55 674	111	9 653	19

Source : Eurostat.

17.1 Revenus et productions agricoles

En 2012, en France, le **résultat net** par actif de la **branche agricole** augmente pour la troisième année consécutive. La valeur de la production de la branche agricole (hors **subventions** sur les produits) s'accroît de 6,5 % par rapport à 2011 : + 8,4 % pour la production végétale et + 3,5 % pour la production animale. Ces progressions résultent d'une hausse sensible des prix, alors que les volumes produits diminuent. La plupart des productions végétales ont pâti de conditions climatiques défavorables entraînant de fortes hausses de prix. Seules les céréales à paille bénéficient d'une progression des surfaces et des rendements. Les volumes des productions animales se réduisent. Les prix se renchérissent sensiblement pour le bétail et les œufs, mais diminuent pour le lait.

Le prix de la production végétale (hors subventions sur les produits) augmente en moyenne de 10,6 % par rapport à 2011. La plupart des produits végétaux enregistrent de fortes hausses de prix. En particulier, les cours des céréales, oléagineux et protéagineux s'envolent de nouveau en 2012. En effet, la production et les stocks mondiaux diminuent alors que le marché est très demandeur, en lien avec la hausse de la consommation de viande dans les pays émergents.

La production animale décroît en volume. Ce recul concerne toutes les catégories d'animaux. La production de porcins et d'œufs continue de reculer en raison des travaux de

mise aux normes des bâtiments ; celle d'ovins poursuit sa baisse tendancielle. La production de bovins et de volailles se réduit après deux années de hausse. Le prix de la production animale (hors subventions) s'accroît en moyenne de 5,7 % en 2012.

La production de vin est historiquement basse en 2012. Elle est inférieure à la récolte de 2011, favorisée par des conditions climatiques avantageuses, et à la moyenne des cinq dernières années. Il s'agit de la récolte la plus faible depuis au moins 40 ans. Cependant, compte tenu de la baisse tendancielle des surfaces de vignes en production, 2012 est proche de 2008 en terme de rendement global, année où la récolte a souffert d'une météo défavorable. Toutes les catégories de vins voient leur production reculer par rapport à 2011. La production des vins sans indication géographique (IG) se réduit très fortement.

En matière de production animale, l'Allemagne et la France contribuent en 2012 à environ 30 % de la production globale de l'Union européenne, mesurée à prix courants. C'est autant que l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie réunis. La France se situe au premier rang des pays de l'UE pour le niveau de sa production végétale (20 % de la production de l'UE). Suivent l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne dont la production cumulée représente 37 % de la production végétale de l'UE en 2012. ■

Définitions

Branche agricole : regroupe l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), les coopératives viticoles, celles produisant de l'huile d'olive et les centres d'insémination artificielle. Elle recouvre la culture de végétaux (y c. maraîchage et horticulture), l'élevage d'animaux, les activités de travaux agricoles à façon et la chasse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), consommation intermédiaire, évolution en termes réels, indication géographique protégée (IGP), production au prix de base, résultat agricole net, subventions à l'agriculture : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Graph'agri France », Agreste, édition 2013.
- « L'agriculture en 2012 en France et en Europe – Les résultats progressent à nouveau en France, mais stagnent en Europe », *Insee Première* n° 1456, juillet 2013.
- « Une année contrastée entre régions et orientations », *Agreste Primeur* n° 303, juillet 2013.
- « Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2012 », *Agreste les dossiers* n° 15, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Volume de production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000	2012 (p)	12/11 en %
Production végétale (en millions de tonnes)				
Céréales	55,1	63,8	68,1	6,8
dont : blé tendre	31,4	35,7	35,5	4,6
blé dur	2,0	1,7	2,4	17,7
maïs (grain et semence)	9,4	16,0	15,3	-3,7
Oléagineux	4,6	5,5	7,2	-3,2
Protéagineux	3,7	2,1	0,8	-17,7
Pommes de terre	4,7	6,4	6,3	-14,8
Effectifs animaux (en millions de têtes)				
Bovins	21,4	20,3	19,0	-0,4
Porcins	12,3	14,9	13,8	-1,6
Ovins	11,4	9,6	7,5	-2,0
Caprins	1,2	1,2	1,3	-5,2
Ensemble Gallus ¹	198,4	206,0	231,4	3,3

1. Ensemble Gallus : poules pondeuses d'œufs à couver et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.

Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000.

Source : SSP, Agreste.

Production de vin, jus et moûts

	2009	2012 (p)	12/11 en %
Superficie de production (en milliers d'hectares)			
Récolte AOP ¹	470,1	448,3	0,6
dont : AOP hors VDN ²	456,4	438,4	0,9
VDN en AOP	13,7	9,9	-12,5
Vin pour eaux-de-vie AOP	71,4	75,0	1,0
Vin IGP ³	204,1	192,6	2,0
Autres vins	41,0	39,4	-20,3
Total vins	786,6	755,4	-0,4
Production de vin (en millions d'hectolitres)			
Récolte AOP ¹	23,5	19,7	-16,2
dont : AOP hors VDN ²	23,3	19,6	-16,1
VDN en AOP	0,3	0,2	-27,8
Vin pour eaux-de-vie AOP	7,2	7,6	-13,3
Vin IGP ³	12,6	12,1	-14,6
Autres vins	3,5	1,9	-58,0
Total vins	46,8	41,3	-19,0

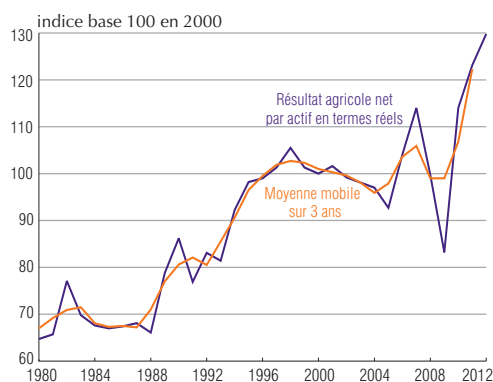
1. Appellation d'origine protégée.

2. Vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières.

3. Indication géographique protégée.

Source : SSP, Agreste.

Résultat agricole de 1980 à 2012



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture - base 2005.

Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2012		12/11 en %	
	en Mds d'euros	Volume	Prix	Valeur
Produits végétaux				
Céréales	46,2	-2,0	10,6	8,4
Oléagineux, protéagineux	15,4	7,7	20,2	29,5
Betteraves industrielles	3,8	-3,3	14,9	11,1
Autres plantes industrielles ¹	1,0	-10,3	-2,6	-12,7
Fruits, légumes, pommes de terre	0,4	11,1	-1,7	9,3
Vins	8,1	-7,1	22,8	14,1
Fourrages, plantes, fleurs	9,5	-17,4	6,4	-12,1
Produits animaux	26,3	-2,1	5,7	3,5
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)	11,8	-2,8	10,5	7,4
Volailles, œufs	5,2	-1,0	12,5	11,4
Lait et autres produits de l'élevage	9,4	-1,7	-2,8	-4,5
Services²	4,1	1,4	2,5	3,9
Production hors subventions	76,6	-1,8	8,4	6,5
Subventions sur les produits	1,1	-2,5	-3,5	-5,9
Production au prix de base	77,7	-1,8	8,3	6,3
Consommations intermédiaires	45,8	0,6	4,6	5,3
dont achats	38,8	0,7	5,7	6,4
Valeur ajoutée brute	31,9	-5,5	14,0	7,7
Consommation de capital fixe	11,2	1,0	4,3	5,3
Valeur ajoutée nette	20,6	-9,1	20,0	9,0

1. Tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc.

2. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agri-tourisme, etc.

Note : données arrêtées à fin mai 2013.

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture - base 2005.

Production agricole de l'Union européenne

	en millions d'euros					
	Production ¹ végétale			Production ¹ animale		
	2000(r)	2012(p)	12/11 en %	2000	2012(p)	12/11 en %
Allemagne	18 425	27 682	9,6	19 344	26 060	3,9
Autriche	2 022	3 238	-0,5	2 515	3 315	4,0
Belgique	2 931	3 900	15,7	3 841	4 492	5,9
Bulgarie	1 305	2 641	5,4	1 448	1 151	-2,4
Chypre	...	348	1,7	...	340	2,7
Croatie	...	1 420	-5,3	...	852	-1,8
Danemark	2 603	3 852	10,1	4 767	6 578	3,0
Espagne	19 539	24 907	1,5	11 692	16 090	10,2
Estonie	142	391	16,4	182	403	5,0
Finlande	1 052	1 737	3,3	1 688	2 238	6,3
France	30 334	43 900	7,8	22 265	25 475	2,8
Grèce	6 542	6 811	-1,2	2 499	2 767	-2,4
Hongrie	2 343	4 365	-6,6	2 073	2 582	5,8
Irlande	1 229	1 793	2,3	3 655	4 820	5,8
Italie	22 862	24 987	-0,4	13 438	16 666	5,6
Lettonie	192	748	36,2	220	435	5,6
Lituanie	626	1 531	19,2	481	922	1,3
Luxembourg	76	191	33,9	148	78	-0,5
Malte	48	47	-5,4	77	71	1,3
Pays-Bas	9 480	12 723	5,7	8 548	10 381	3,0
Pologne	5 992	11 700	5,0	5 886	10 341	3,9
Portugal	3 220	3 221	-0,3	2 270	2 613	4,7
Rép. tchèque	1 396	2 819	-1,2	1 399	1 776	3,6
Roumanie	4 887	9 103	-28,8	2 984	4 112	5,7
Royaume-Uni	7 864	10 911	6,3	11 243	16 006	12,6
Slovaquie	459	1 100	-8,6	742	857	3,5
Slovénie	444	632	-6,9	493	550	5,0
Suède	1 809	2 737	8,0	2 303	2 392	-3,0
UE	...	209 435	2,6	...	164 462	5,1

Note : données provisoires arrêtées à fin janvier 2013.

1. Production au prix du producteur (hors subventions).

Source : Eurostat.

17.2 Exploitations agricoles

La France compte 515 000 **exploitations agricoles**. En 20 ans, leur nombre a baissé de plus de la moitié. Dans le même temps, le volume global de la production agricole s'est maintenu. Le potentiel de production, mesuré par la **production brute standard (PBS)**, se concentre à plus de 97 % dans les moyennes et grandes exploitations. Dans ces dernières, la **dimension économique** des exploitations a progressé de 1,7 % par an entre 2000 et 2010, soit moins que le volume de la production effective, traduisant une meilleure efficacité productive. Dans les moyennes et grandes exploitations, l'agrandissement des exploitations s'accompagne d'une concentration de plus en plus forte des productions. Tous les types de production sont concernés. Les progressions les plus importantes concernent les élevages bovins viande et ovins. La quasi-totalité des vaches laitières, des porcs et des volailles se trouvent dans les moyennes et grandes exploitations.

Depuis 2000, la baisse du nombre d'exploitations est supérieure à 3,5 % par an dans toutes les classes de tailles en dessous de 100 000 euros de PBS. Elle est amortie pour les grandes exploitations entre 100 000 et 250 000 euros de PBS (- 1 %). En revanche, le nombre d'exploitations progresse dans les classes de dimension supérieure à 250 000 euros. Les grandes exploitations assurent désormais plus de 80 % du potentiel de production contre

73 % en 2000. À elles seules, les très grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS) produisent 45 % du potentiel de production agricole.

La féminisation des chefs d'exploitation et coexploitants s'est accentuée entre 2000 et 2010 : 27 % des chefs d'exploitation ou coexploitants sont aujourd'hui des femmes. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que nombre de conjointes de chefs d'exploitation, autrefois considérées comme aides familiales, ont opté pour le statut de coexploitantes. L'âge moyen des chefs d'exploitation s'établit à 49,2 ans pour les hommes et à 53,2 ans pour les femmes en 2010. Les exploitants de moins de 40 ans sont proportionnellement moins nombreux qu'en 2000.

En deux décennies, la **superficie agricole utilisée (SAU)** des exploitations a perdu près de 1,7 millions d'hectares. À l'inverse des petites et moyennes exploitations, l'ensemble de la SAU des grandes exploitations a fortement augmenté. Leur surface moyenne dépasse aujourd'hui 100 hectares. Les petites exploitations n'utilisent que 7 % de la SAU et leur surface moyenne est de 11 hectares. Le fermage est le **mode de faire-valoir** le plus répandu. Il représente plus des trois quarts de la surface agricole utilisée. Cependant, dans les petites exploitations, le fermage est minoritaire. Sa part augmente avec la dimension économique des exploitations. ■

Définitions

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de - 100 000 euros ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables (y c. pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Dimension économique, exploitation agricole, mode de faire-valoir, orientation technico-économique, production brute standard (PBS), salarié permanent non familial, unité de travail annuel (UTA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Graph'agri France », Agreste, édition 2013.
- « Structure des exploitations fruitières et légumières », *Agreste les Dossiers* n° 16, juin 2013.
- « 12 % des exploitations développent une activité para-agricole », *Agreste Primeur* n° 302, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des actifs familiaux

en %

	Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs		Autres actifs familiaux		Ensemble des aides familiaux	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre de personnes	764 000	603 900	248 000	137 300	143 000	70 200	391 000	207 500
Répartition par classe d'âge								
Moins de 39 ans	26,1	19,3	20,0	12,9	41,1	32,3	27,7	19,5
40 à 59 ans	53,5	60,7	54,5	56,7	12,6	16,1	39,2	43,0
60 ans et plus	20,5	20,0	25,5	30,4	46,3	51,5	33,1	37,5
Taux de féminisation	24,4	26,7	68,1	62,4	31,0	28,5	54,5	51,0
Part des salariés	1,5	1,9	3,4	7,5	5,5	10,0	4,2	8,4
Temps de travail (en % du nb. d'actifs)								
Moins de 1/4 de temps	23,0	20,6	34,7	45,7	48,3	49,1	39,7	46,8
Temps complet	54,7	61,5	23,6	20,7	12,8	14,2	19,7	18,5

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles.

Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2010

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 20 ha	235,4	45,7	1 317	4,9
SAU de 20 à moins 50 ha	88,4	17,2	3 000	11,1
SAU de 50 à moins 100 ha	97,6	19,0	7 048	26,0
SAU de 100 à moins 200 ha	72,7	14,1	9 977	36,8
SAU de 200 ha ou plus	20,6	4,0	5 747	21,2
Total des exploitations agricoles	514,7	100,0	27 088	100,0

Source : SSP, Agreste, recensement agricole.

Moyennes et grandes exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique

en milliers

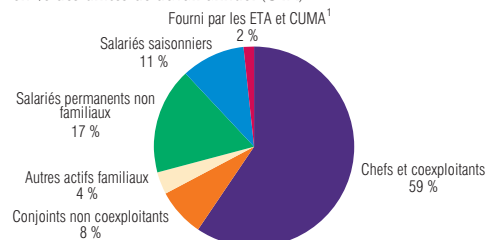
	2000	2010 (r)
Céréales et oléoprotéagineux	49,5	51,4
Bovins lait	70,7	48,2
Viticulture	55,4	46,9
Polyculture, polyélevage, autres	54,4	39,2
Bovins viande	36,6	33,5
Cultures générales	24,4	19,5
Ovins et caprins	16,9	14,1
Élevages avicoles	14,7	12,6
Bovins mixte	16,1	9,4
Fruits et autres cultures permanentes	10,5	8,0
Fleurs et horticulture diverse	9,0	6,7
Autres herbivores	6,0	6,2
Autres élevages hors sol	9,3	6,1
Élevages porcins	7,6	6,0
Légumes et champignons	5,2	4,4

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles.

Travail sur les exploitations agricoles en 2010

en % des unités de travail annuel (UTA)



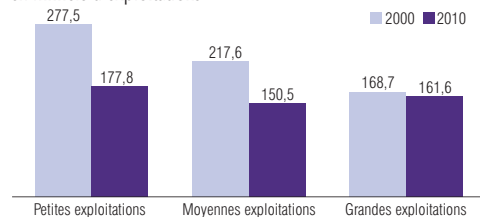
1. Entreprise de travaux agricoles et coop. d'utilisation du matériel agricole.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole.

Exploitation agricoles selon la dimension économique

en milliers d'exploitations



Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles.

Mode de faire-valoir des exploitations

en milliers d'hectares

	2010
Faire-valoir direct	6 360
Fermage	20 728
Terres prises en location auprès de tiers	16 462
Terres prises en location auprès des associés	4 035
Autres locations ¹	231
Total de la SAU	27 088

1. Métayage, locations provisoires, etc.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole.

Exploitations et superficie agricoles utilisées dans quelques pays de l'UE en 2010

	Exploitations en milliers	SAU en milliers d'hectares	Exploitations en %	SAU en %
Allemagne	298	16 704	2,5	9,7
Bulgarie	357	4 476	3,0	2,6
Croatie	233	1 316	1,9	0,8
Espagne	967	23 753	8,1	13,7
France	507	27 837	4,2	16,1
Grèce	717	3 478	6,0	2,0
Hongrie	534	4 686	4,5	2,7
Irlande	140	4 991	1,2	2,9
Italie	1 616	12 856	13,5	7,4
Pologne	1 499	14 447	12,5	8,4
Portugal	304	3 668	2,5	2,1
République tchèque	23	3 484	0,2	2,0
Roumanie	3 724	13 306	31,1	7,7
Royaume-Uni	183	15 686	1,5	9,1
Suède	70	3 066	0,6	1,8
UE	11 989	172 920	100,0	100,0

Source : Eurostat.

17.3 Pêche - Aquaculture

La France est le quatrième producteur de **pêche** et d'**aquaculture** de l'Union européenne après le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni. Ce secteur produit 670 000 tonnes pour 1,7 milliards d'euros. La production des 7 000 navires français, dont 4 600 en métropole, représente 310 000 tonnes débarquées en frais et 154 000 tonnes en congelé, soit une valeur de 940 millions d'euros pour 22 000 emplois directs, dont 19 000 en métropole. Un quart de la consommation nationale de produits aquatiques provient de la pêche française. La France, avec son outremer, est le deuxième pays au monde en termes d'espace maritime.

Les débarquements ont diminué de 25 % en dix ans, tandis que les importations ont augmenté de 50 % pour un déficit annuel du commerce extérieur de la filière de 3,3 milliards d'euros en 2012. La situation de la pêche française s'améliore depuis 2009, grâce au regain des **captures** (sauf en Méditerranée) et à une hausse des prix. Après deux années de progression, le chiffre d'affaires global des halles à marée recule de 2 % entre 2011 et 2012. Ce repli est la conséquence de la situation économique défavorable provoquée par la baisse du prix moyen à la première vente, elle-même renforcée par une modification des captures. Dans ce contexte, la demande intérieure de pêche fraîche française ainsi que celle des pays du sud de l'Europe, gros importateurs, ont été fortement touchées. Les volumes débarqués ont, quant à eux, été plutôt stables,

avec un taux de **reports** et **retraits** globalement en baisse.

En 2012, les importations françaises de produits aquatiques ont légèrement régressé en volume, mais sont restées stables en valeur. Les volumes exportés sont en croissance par rapport à 2011. Globalement, les ventes de produits aquatiques vers les marchés traditionnels (Espagne, Italie) sont en recul sur la majorité des espèces. En 2012, la demande hésitante à l'importation a impacté fortement les cours internationaux des produits aquatiques. Les espèces d'élevage ont été particulièrement touchées par des baisses de prix (majoritairement crevettes, saumon et bar). Dans le même temps, le prix moyen des captures n'a que légèrement reculé, la production ayant été limitée en réponse au déclin de la demande et à la hausse du prix du carburant. En conséquence, les cours des espèces de pêche, comme les thons et les autres **pélagiques**, sont restés élevés.

La production mondiale de produits aquatiques continue de progresser en 2012, même si sa croissance ralentit, elle atteint 157 millions de tonnes, soit 1,3 % de plus que l'année précédente. Cet accroissement est uniquement dû au développement de l'aquaculture, qui produit 67 millions de tonnes cette année, soit + 5,8 % par rapport à 2011. La production de la pêche, a, quant à elle, reculé de 1,8 %, à 90 millions de tonnes. ■

Définitions

Captures de pêche : ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière) ; elle est peu développée en France.

Aquaculture, captures, pélagique, pisciculture, production des pêches maritimes, production halieutique, reports (pêche), retraits (pêche) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le marché mondial des petits pélagiques, production et échanges – zoom sur le marché français », *les synthèses de FranceAgrimer*, novembre 2013.
- « Commerce extérieur des produits de la pêche et aquaculture 2012 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, octobre 2013.
- « Données de vente déclarées en halles à marée en 2012 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, avril 2013.
- « Les filières pêche et aquaculture en France », *les cahiers de FranceAgrimer*, avril 2013.
- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012 », FAO.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ventes de produits de la pêche fraîche dans les halles à marée françaises en 2012

	Ventes		12/11 en %	
	en milliers de tonnes	en millions d'euros	quantités	valeurs
Poissons	152	446	2	-1
<i>dont : pélagiques</i>	37	45	3	14
<i>autres poissons</i>	115	400	2	-2
Céphalopodes	19	71	10	-3
Coquillages et invertébrés	26	54	-6	-2
Crustacés	7	46	-14	-15
Total	204	617	1	-2

Champ : ventes déclarées en halles à marée par les bateaux français.
Source : FranceAgrimer.

Commerce extérieur des produits aquatiques en 2012

	Exportations	Importations	Solde
VOLUME (en milliers de tonnes)			
Poissons de mer	202	548	- 346
Poissons amphibiotes et d'eau douce	30	202	- 172
Coquillages et céphalopodes	40	128	- 88
Crustacés	18	143	- 126
Autres	63	87	- 24
Total	353	1 108	- 755
VALEUR (en millions d'euros)			
Poissons de mer	715	2 164	- 1 448
Poissons amphibiotes et d'eau douce	206	938	- 732
Coquillages et céphalopodes	219	539	- 320
Crustacés	149	977	- 829
Autres	130	152	- 23
Total	1 419	4 771	- 3 352

Source : FranceAgriMer.

Production halieutique dans le Monde en 2011

en millions de tonnes

	Capture ¹	Aquaculture ¹	Total ¹	Plantes aquatiques
Chine ²	15,8	38,6	54,4	11,8
Inde	4,3	4,6	8,9	ns
Pérou	8,2	ns	8,2	ns
Indonésie	5,7	2,7	8,4	5,2
Europe	12,9	2,7	15,6	n.s.
<i>dont France</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,6</i>	<i>n.s.</i>
Viet Nam	2,5	2,8	5,3	0,2
États-Unis	5,2	0,4	5,6	ns
Japon	3,8	0,6	4,3	0,4
Chili	3,1	1,0	4,0	0,4
Autres pays	32,0	9,3	41,3	3,9
Total Monde	93,5	62,7	156,2	22,1

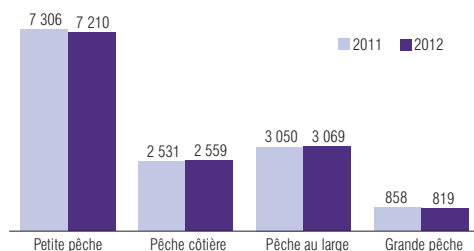
1. Poissons, crustacés, mollusques, etc.

2. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong-Kong, Macao et Taïwan.

Note : données estimées.

Source : FAO.

Marins pêcheurs embarqués sur les navires français en nombre d'emplois



Champ : France métropolitaine ; marins de toutes nationalités hors navires de cultures marines - petite pêche.

Sources : DPMA ; DSI.

Flotte de pêche

en nombre de navires actifs

Longueur	1995	2000	2005	2012
Moins de 12 mètres	4 878	4 380	4 034	3 645
De 12 à moins de 24 mètres	1 434	1 233	1 057	741
24 mètres ou plus	281	270	269	192
Total	6 593	5 883	5 360	4 578

Champ : France métropolitaine.

Source : SDSIM.

Pêche et aquaculture dans l'UE

	Flotte de pêche en navires 2012	Pêche de capture en milliers de tonnes 2012	Aquaculture ¹ en milliers de tonnes 2011
Allemagne ⁴	1 559	205,4	40,7
Autriche ^{2,4}	...	0,4	2,2
Belgique	83	24,4	...
Bulgarie	2 352	8,2	7,1
Chypre	1 074	1,3	4,7
Danemark ⁴	2 747	502,6	32,3
Espagne	10 143	757,8	274,2
Estonie	1 357	63,2	0,4
Finlande ⁴	3 240	138,1	11,8
France	7 148	374,5	206,9
Grèce ³	16 249	62,8	106,6
Hongrie ²	...	6,2	15,5
Irlande	2 239	275,9	44,3
Italie	12 783	195,8	164,1
Lettonie	719	89,5	0,5
Lituanie	148	70,2	...
Luxembourg
Malte	1 043	2,2	4,1
Pays-Bas ⁴	849	345,2	43,7
Pologne	792	179,7	36,5
Portugal	8 291	196,7	9,2
Rép. tchèque ²	...	4,0	21,0
Roumanie ³	273	3,2	8,4
Royaume-Uni ³	6 406	599,5	199,0
Slovaquie ^{2,4}	...	1,6	0,9
Slovénie	177	0,3	0,8
Suède	1 401	150,1	13,4
UE à 27²	81 073	4 943,8	...

1. À l'exception des écloseries et nurseries.

2. Données 2010 pour la pêche de capture.

3. Données 2011 pour la pêche de capture.

4. Données 2010 pour l'aquaculture.

Source : Eurostat.

18.1 Industrie

L'industrie manufacturière, après avoir subi de plein fouet les effets de la crise financière en 2009, avait amorcé un rebond en 2010 et en 2011. Cependant, depuis le deuxième trimestre 2011, ce mouvement s'est inversé et la **production** manufacturière recule de 2,9 % en 2012.

En effet, les bonnes performances des exportations de biens manufacturés sont compensées par le recul de la consommation des ménages et de l'investissement en ces biens, ainsi que par un mouvement de déstockage très marqué lié à la dégradation des perspectives d'activité. Au sein de la **branche d'activité** manufacturière, la production de produits agroalimentaires résiste tandis que la production de la branche cokéfaction et raffinage recule fortement. Le repli est également marqué pour la branche du matériel de transport dont le retournement est imputable à la très forte baisse de la production automobile. La production de biens d'équipement et celle d'autres produits industriels reculent aussi. En revanche, la production d'énergie-eau-déchets progresse, en lien avec la hausse de la consommation d'énergie de chauffage des ménages au cours des mois de février et d'avril, où les températures ont été nettement plus basses que la normale saisonnière. Au total, la production industrielle baisse de 2,2 % en 2012.

Les branches industrielles contribuent au ralentissement économique avec une diminution de 1,1 % de la **valeur ajoutée** en volume. Cette baisse est particulièrement marquée dans

la branche cokéfaction et raffinage dont la valeur ajoutée chute de 41,2 % en raison de la diminution de la production dans les raffineries. Par ailleurs, la baisse de la valeur ajoutée de la branche matériels de transport et plus particulièrement de la branche automobile contribue à la diminution de la valeur ajoutée de l'industrie. La valeur ajoutée des autres branches industrielles diminue aussi.

Dans l'industrie, les pertes d'**emploi** se limitent à 14 000 **en équivalent-temps plein** soit la plus faible baisse depuis dix ans (-0,5 %). L'emploi se redresse dans l'énergie-eau-déchets et les matériels de transports (automobile, construction aéronautique, navale et ferroviaire). L'emploi baisse au même rythme qu'en 2011 dans l'ensemble des autres branches industrielles (industries textile, du bois, de la chimie, de la pharmacie, de la métallurgie et autres) qui représentent la moitié de l'emploi industriel.

En 2012, le solde positif de la **balance commerciale** des matériels de transports atteint un nouveau record, poussé à la fois par des livraisons d'Airbus et un repli des achats automobiles. Le solde des produits agroalimentaires poursuit son amélioration avec un excédent en hausse. L'excédent augmente pour les produits chimiques et pharmaceutiques. Enfin, le déficit sur les biens d'équipement se réduit et celui des « autres produits industriels » suit le même mouvement, notamment dans la métallurgie et le textile. ■

Définitions

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, elle représente la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Production : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Balance commerciale, branche d'activité, CAF (coût, assurance, fret), chiffre d'affaires hors taxes, emploi en équivalent-temps plein, excédent brut d'exploitation (EBE), FAB (franco à bord), unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Recul modéré de la production industrielle française au 1^{er} trimestre 2013 », *Le 4 pages trimestriel de conjoncture industrielle*, DGCI, juin 2013.
- « La production industrielle en baisse de 0,4 % dans la zone euro et dans l'UE27 », *communiqué de presse*, Eurostat, mars 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales caractéristiques des unités légales industrielles par secteur d'activité en 2011

Secteur d'activité (NAF Rév.2)	Nombre d'unités légales	Effectif salarié en EQTP ¹	Effectif salarié au 31 déc.	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
	en milliers			en milliards d'euros			
Industrie manufacturière	207,0	2 677,9	2 971,6	900,0	215,4	46,3	17,8
<i>dont : Fabric. denrées alimentaires, boissons</i>	59,4	508,4	575,9	168,9	36,0	11,0	5,3
<i>Fabric. équipements élec., électronique, informatiq. ; fab. machines</i>	10,6	400,5	437,8	115,6	32,9	5,7	4,7
<i>Fabrication de matériels de transport</i>	2,9	324,3	352,8	144,7	25,5	3,1	0,9
<i>Fabrication d'autres produits industriels (hors imprimerie)</i>	117,5	1 367,3	1 519,5	386,2	105,8	24,6	8,7
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	30,2	320,8	348,7	156,6	39,9	17,3	14,6
<i>Industries extractives</i>	1,8	23,0	25,2	8,1	2,8	1,3	7,5
<i>Production et distr. d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</i>	16,8	161,3	171,3	110,6	25,3	12,3	4,4
<i>Production et distr. d'eau ; assainiss., gestion des déchets et dépollution</i>	11,7	136,6	152,2	38,0	11,8	3,8	2,7
Total de l'industrie	237,2	2 998,7	3 320,3	1 056,6	255,3	63,6	32,4

1. Équivalent-temps plein.

Champ : unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, Esane.

Principaux agrégats de l'industrie en 2012

Branche d'activité (NAF Rév.2)	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 2012/2011 en volume en %				
		Production	Valeur ajoutée	Exportations ¹	Importations ¹	Dépense de consommation des ménages
Extr., énerg., eau, gestn déch. & dépol.	156,6	1,6	2,9	-7,4	-6,3	5,2
<i>dont : prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.</i>	113,3	2,6	4,0	-14,0	31,7	7,8
<i>gestion eau, déchets & dépollution</i>	37,4	-0,6	2,7	-5,4	-14,7	-1,1
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	159,3	0,3	3,0	3,1	-0,3	-0,1
Cokéfaction et raffinage	49,2	-11,4	-41,2	-8,1	9,4	-1,6
Fab. eq. élec., électr., inf. & machines	89,5	-1,9	0,7	2,4	-0,9	4,2
<i>dont fab. prod. informat., électroniq. & opt.</i>	21,3	-2,6	4,3	4,6	0,5	5,0
Fabrication de matériels de transport	122,0	-3,9	-4,8	6,8	0,0	-7,0
Fabrication d'autres produits industriels	354,5	-3,0	-3,0	2,3	-0,4	-1,0
<i>dont : fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.</i>	16,4	-3,3	-1,4	1,7	-3,2	-2,8
<i>industrie chimique</i>	67,2	-0,7	-2,8	-0,9	-2,0	2,1
<i>industrie pharmaceutique</i>	26,3	2,7	3,8	15,5	11,9	4,3
<i>métallurgie & fab. ps mét. sauf machines</i>	93,0	-5,1	-4,9	0,2	-4,3	-1,8
Total de l'industrie	931,1	-2,2	-1,1	2,6	-0,6	-0,6

1. Exportations valorisées FAB (franco à bord) et importations valorisées CAF (coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Emploi intérieur dans l'industrie

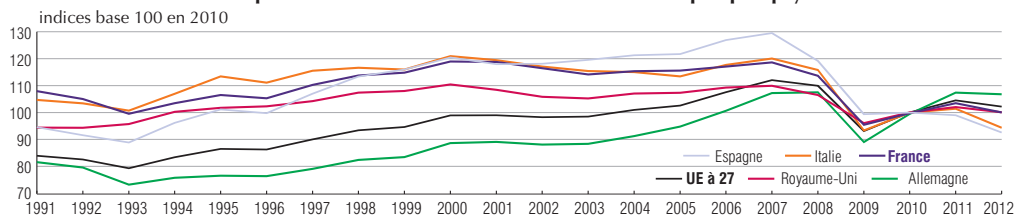
	Évolution en moyenne annuelle en %			Effectifs en 2012 en milliers d'EQTP ¹
	2010 (r)	2011 (r)	2012	
Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	0,1	0,9	2,0	298,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,0	0,0	-0,6	584,3
Cokéfaction et raffinage	-3,7	-3,0	-4,1	6,8
Fabric. équipements. élec., électronique, informatiq. ; fab. machines	-6,1	-1,7	-0,5	360,2
Fabrication de matériels de transport	-5,4	-0,4	1,4	252,9
Fabrication d'autres produits industriels	-4,4	-1,2	-1,1	1 557,2

1. Équivalent-temps plein.

Lecture : en 2012, l'emploi des branches cokéfaction-raffinage recule de 4,1 %, pour s'établir à 6 800 personnes en EQTP.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Évolution en volume de la production de l'industrie manufacturière dans quelques pays de l'UE



Champ : industrie manufacturière y c. industrie agroalimentaire ; données corrigées des jours ouvrables.

Source : Eurostat.

18.2 Industrie agroalimentaire

Les entreprises agroalimentaires françaises constituent un des secteurs les plus importants de l'industrie : 508 000 salariés en **équivalent-temps plein** (17 % de l'emploi industriel) et 169 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises hors tabac en 2011. Elles ont confirmé leur aptitude à mieux résister aux crises que les autres activités manufacturières, principalement en raison de l'inertie de la consommation alimentaire des ménages.

En 2009, la production de l'ensemble de l'industrie manufacturière a chuté en volume puis s'est redressée en 2010 et en 2011. L'**industrie agroalimentaire (IAA)** a été moins affectée par la crise en 2009, la production en volume ne baissant que modérément, puis elle a dépassé dès 2011 son niveau d'avant la crise. L'année 2012 est beaucoup moins favorable mais l'agroalimentaire résiste mieux que la plupart des autres branches manufacturières. Tandis que la production de l'ensemble de l'industrie manufacturière diminue en volume, celle des IAA stagne. Ce résultat atone combine des évolutions de branches nettement contrastées.

L'industrie alimentaire (hors boissons-tabac) est à la peine. Sa stagnation pèse sur l'ensemble des IAA mais ce recul est contrebalancé à hauteur de 0,5 point par les boissons-tabac, toujours très dynamiques.

En 2012, deux **branches d'activité** se distinguent particulièrement par leurs évolutions contraires. D'une part la transformation et

conservation de la viande accuse une baisse significative. En particulier, la mise en conformité aux normes européennes de la filière porcine, applicable au 1^{er} janvier 2013, a eu pour conséquence de réduire davantage le nombre des abattages. À l'inverse, la fabrication d'huiles et graisses s'accroît fortement (+ 23,3 %), cette progression étant largement due à la place des huiles raffinées dans les usages industriels.

La consommation des ménages est la principale utilisation des produits agroalimentaires (54 %). Le reste se répartit entre les consommations intermédiaires et les exportations. En 2012, la **consommation effective des ménages** en produits des IAA est quasiment stable. Celle en produits alimentaires (hors boissons et tabac) maintient son rythme de hausse tandis que celle du tabac décroît. Quant aux **consommations intermédiaires**, fournissant principalement l'industrie agroalimentaire, elles régressent, après deux années de croissance.

En 2012, les exportations et les importations de produits agroalimentaires continuent de progresser. Ainsi, alors que le solde commercial de l'ensemble de l'industrie manufacturière reste déficitaire en valeur, l'industrie agroalimentaire continue de dégager un excédent important (+ 7,5 milliards d'euros). Cet excédent est porté essentiellement par les exportations de boissons et celles des autres produits alimentaires, qui progressent toutes deux fortement dans les échanges hors de l'Union européenne. ■

Définitions

Industries agricoles et alimentaires (IAA) : elles correspondent au code EB de la NES, nomenclature de synthèse qui a disparu avec le passage à la nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Branche d'activité, consommation effective des ménages, consommation intermédiaire, dispositif Esane, emplois en équivalent-temps plein, unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2013.
- « L'activité des IAA se stabilise en 2012 », *Agreste Conjoncture* n° 209, avril 2013.
- « En 2012, les échanges agroalimentaires avec les pays tiers s'intensifient », *Agreste Conjoncture* n° 205, mars 2013.
- « Les industries agroalimentaires », *Agreste Mémento*, février 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux résultats des unités légales des industries alimentaires et de boissons en 2011

montants en millions d'euros

Secteur d'activité en NAF rév.2	Nombre d'unités légales	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	6 540	34 915	6 072	929	363
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	318	3 412	590	107	48
Transformation et conservation de fruits et légumes	1 176	7 743	1 525	385	74
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	213	4 140	394	192	80
Fabrication de produits laitiers	1 958	27 219	3 726	938	115
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	512	7 191	1 432	510	197
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	41 552	21 170	8 271	2 154	1 025
Fabrication d'autres produits alimentaires	3 737	25 662	5 972	2 091	1 048
Fabrication d'aliments pour animaux	441	12 348	1 558	520	257
Fabrication de boissons	2 959	25 126	6 424	3 223	2 070
Total	59 406	168 926	35 964	11 050	5 278

Champ : unités légales marchandes hors agriculture, y c. auto-entrepreneurs et sociétés holdings.

Source : Insee, Esane.

Évolution de la production des industries alimentaires, de boissons et du tabac

Secteur d'activité en NAF rév.2	Production en millions d'euros		12/11 en %		
	2011 valeur	2012 volume	Indice valeur	Indice volume	Indice prix
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	32 294	31 391	2,1	-2,8	5,1
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	2 961	2 874	-1,7	-3,0	1,3
Transformation et conservation de fruits et légumes	6 840	6 745	2,2	-1,4	3,6
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	3 377	4 164	26,0	23,3	2,2
Fabrication de produits laitiers	25 704	25 707	0,3	0,0	0,3
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	6 912	7 069	2,3	2,3	0,0
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	20 169	20 481	2,8	1,5	1,2
Fabrication d'autres produits alimentaires	24 401	23 905	2,0	-2,0	4,2
Fabrication d'aliments pour animaux	11 549	11 604	5,0	0,5	4,6
Fabrication de boissons	18 572	19 192	7,1	3,3	3,7
Fabrication de produits à base de tabac	1 406	1 500	13,5	6,7	6,4
Total	154 185	154 631	3,3	0,3	3,0

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Effectif salarié des industries alimentaires et de boissons en 2011

en milliers

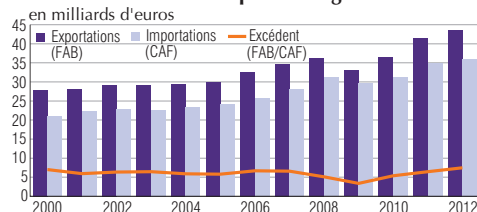
Secteur d'activité en NAF rév.2	ETP ¹	Au 31 déc.
Transf. & conserv. viande & prép. viande	113,3	125,5
Transf. & conserv. poisson, crust., etc.	11,0	11,8
Transf. et conserv. de fruits et légumes	23,8	24,7
Fab. huile et graisse végétale & animale	2,8	3,0
IAA	52,5	56,5
Travail des grains ; fab. prod. amylacé	13,2	14,4
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	163,6	200,5
Fabrication autres produits alimentaires	69,8	77,9
Fabrication d'aliments pour animaux	17,4	18,3
Fabrication de boissons	41,2	43,4
Total	508,4	575,9

1. Équivalent-temps plein.

Champ : unités légales marchandes hors agriculture, y c. auto-entrepreneurs et sociétés holdings.

Source : Insee, Esane.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires selon l'origine et la destination en 2012

en millions d'euros

IAA	Union européenne	Hors Union européenne	Total
Exportations (FAB)	27 915	15 660	43 575
Importations (CAF)	27 114	8 992	36 106
Solde (FAB/CAF)	801	6 668	7 469
Solde des échanges par secteur d'activité (NAF rév. 2)			
Transform. & conserv. viande & prép. viande	-1 442	691	-751
Transform. & conserv. poisson, crust., etc.	-566	-2 071	-2 637
Transf. et conserv. de fruits et légumes	-1 502	-811	-2 313
Fab. huile et graisse végétale & animale	-682	-1 674	-2 356
Fabrication de produits laitiers	1 871	1 561	3 432
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	1 003	270	1 273
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	-605	178	-427
Fabric. autres produits alimentaires	430	665	1 095
Fabrication d'aliments pour animaux	607	460	1 067
Fabrication de boissons	3 449	7 270	10 719
Fabrication de produits à base de tabac	-1 762	129	-1 633

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

18.3 Industrie automobile

La production mondiale de véhicules progresse de 5 % en 2012. L'**industrie automobile** atteint ainsi un nouveau record de production avec plus de 84 millions de véhicules produits. Cette hausse représente en volume 4,3 millions de véhicules. Les résultats apparaissent très contrastés selon les zones géographiques. Ainsi, en Europe, la crise pèse sur la production alors que de nouveaux acteurs de l'automobile, tels la Chine, la Russie, l'Inde et l'Amérique latine, produisent des volumes jamais atteints.

En 2012, en France, la production de la branche des matériels de transport enregistre un repli marqué (- 3,9 %), imputable à la très forte baisse de la production automobile. La production des constructeurs français PSA Peugeot-Citroën et Renault, qui représente encore 7 % de la production mondiale tous véhicules confondus, fléchit en lien avec une conjoncture européenne dégradée. En 2012, les échanges extérieurs en produits automobiles baissent plus fortement à l'importation (- 8,1 %) qu'à l'exportation (- 5 %), de sorte que le solde annuel des échanges, déficitaire depuis 2008, se réduit à - 3,8 milliards d'euros, après - 5,5 milliards en 2011.

Les **immatriculations de voitures particulières** neuves sont en repli pour la troisième année consécutive. Si elles s'étaient maintenues à un niveau élevé en 2010 et en 2011 grâce aux effets de la prime à la casse et un bonus-malus plus favorable, elles atteignent

en 2012 leur plus bas niveau depuis 1997, avec 1,9 million d'immatriculations. Le marché des petites et moyennes cylindrées recule plus nettement que celui des grosses cylindrées. Ainsi, les grosses cylindrées voient leur part dans les immatriculations croître légèrement alors que celle des petites cylindrées perd 0,8 point en un an. Cependant, les petites cylindrées représentent toujours la majorité des immatriculations (51,7 %). La part des voitures diesel continue de croître avec 72,9 % des immatriculations neuves. Celle des motorisations électriques et hybrides progresse encore et représente en 2012 1,8 % des immatriculations. La part des voitures particulières de marque française dans les immatriculations neuves en France métropolitaine recule de 3,6 point pour s'établir à 52,6 % en 2012.

Entre 2011 et 2012, les immatriculations de voitures neuves baissent de 8,2 % dans l'Union européenne à 27. Les évolutions par pays sont contrastées, dans un contexte économique difficile. Le marché allemand, au premier rang européen, se replie de près de 3 %. En France, le marché baisse fortement (- 14 %). Après avoir occupé le deuxième rang de 2009 à 2011, il devient ainsi le troisième marché européen, toujours devant l'Italie (1,4 million de véhicules neufs immatriculés en 2012) mais désormais derrière le Royaume-Uni (2,0 millions). ■

Définitions

Industrie automobile : elle concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles (à l'exception des parties de moteurs).

Véhicule utilitaire léger : véhicule servant en principe au transport des marchandises et ayant un poids total autorisé en charge jusqu'à cinq tonnes. Les minibus (jusqu'à cinq tonnes) sont compris dans cette catégorie.

Voiture particulière : véhicule à moteur ayant au moins quatre roues, servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Immatriculation, taux d'autofinancement, taux de marge, taux d'investissement, véhicule industriel : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques*, édition 2013, CCFA, septembre 2013.
- « Les comptes des transports en 2012 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, juin 2013.
- « Tableau de bord automobile », n° 33, CCFA, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux ratios du secteur automobile

en %

Ratios	2011
Taux de valeur ajoutée (VAHT/CAHT)	14,0
Taux d'exportation (exportations/CAHT)	55,0
Taux de marge	9,0
Taux d'investissement	19,0
Taux d'autofinancement	73,0
Intensité capitalistique ¹ (en milliers d'euros)	273,2
Frais de personnel par salarié (en milliers d'euros par EQTP ²)	58,2

1. Immobilisations corporelles/effectifs salariés en EQTP.

2. En équivalent-temps plein.

Source : Insee, Esane.

Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon le constructeur

en milliers

	2011	2012	
		en milliers	en %
Voitures de marques françaises	1 238	998	52,6
dont : PSA	693	572	30,1
Peugeot	370	305	16,1
Citroën	323	266	14,0
Renault	456	343	18,1
Voitures de marques étrangères	966	901	47,4
Total des immatriculations	2 204	1 899	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFa.

Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie

en milliers

	2011 (r)	2012	
		en milliers	en %
Diesel	1 596	1 385	72,9
Essence	574	471	24,8
Bicarburant (essence ; GPL)	12	2	0,1
Hybride ¹	14	28	1,5
Autres ²	9	13	0,7
Total	2 204	1 899	100,0

1. Électricité + essence et électricité + gazole.

2. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV), bicarburant (essence ; GNV), électricité, GPL.

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFa.

Exportations et importations des produits automobiles de 2002 à 2012

en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux base 2005

Production des constructeurs français

en milliers

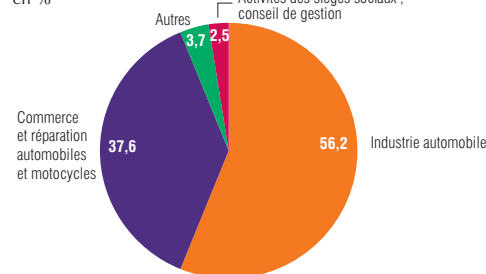
	2012	12/11 en %	dont production en France
Voitures particulières	4 863	- 13,2	1 377
PSA Peugeot Citroën	2 554	- 19,2	1 041
Renault-Dacia-Samsung	2 309	- 5,5	336
Véhicules utilitaires légers (- de 5 tonnes)	714	- 11,1	270
PSA Peugeot Citroën	358	- 14,9	73
Renault-Dacia	356	- 6,8	197

Champ : hors véhicules industriels de plus de 5 tonnes.

Source : CCFa.

Répartition du chiffre d'affaires hors taxes du secteur automobile par branche d'activités en 2011

en %



Source : Insee, Esane.

Immatriculations de voitures particulières neuves dans l'Union Européenne en 2012

	2012		12/11 en %	Part du diesel en %
	en milliers	en %		
Allemagne	3 083	25,6	- 2,9	48,1
Autriche	336	2,8	- 5,7	56,4
Belgique	487	4,0	- 14,9	68,7
Bulgarie	19	0,2	1,6	...
Chypre	11	0,1	- 24,6	...
Danemark	171	1,4	0,4	40,0
Espagne	700	5,8	- 13,4	68,9
Estonie	17	0,1	12,5	...
Finlande	111	0,9	- 11,8	38,5
France¹	1 899	15,8	- 13,9	72,9
Grèce	58	0,5	- 40,1	40,0
Hongrie	53	0,4	17,6	...
Irlande	79	0,7	- 11,5	73,1
Italie	1 402	11,6	- 19,9	53,1
Lettonie	11	0,1	- 2,9	...
Lituanie	12	0,1	- 8,0	...
Luxembourg	50	0,4	1,0	76,1
Pays-Bas	503	4,2	- 9,6	28,4
Pologne	274	2,3	- 1,4	...
Portugal	95	0,8	- 37,9	70,5
Rép. tchèque	174	1,4	0,4	...
Roumanie	66	0,6	- 18,7	...
Royaume-Uni	2 045	17,0	5,3	50,8
Slovaquie	69	0,6	1,6	...
Slovénie	49	0,4	- 16,7	...
Suède	280	2,3	- 8,2	66,8
UE à 27	12 054	100,0	- 8,2	...

Note : données non disponibles pour Malte.

1. France métropolitaine.

Source : ACEA.

18.4 Construction

En 2012, l'activité dans la construction, mesurée par l'évolution de la valeur ajoutée, baisse de 0,6 %, après + 1,5 % en 2011. Comme en 2011, l'**emploi en équivalent-temps plein** enregistre une quasi-stabilité (- 3 000 personnes soit - 0,1 %). L'investissement en construction, mesuré en volume, se replie sensiblement, notamment celui des entreprises non financières (- 2,1 %) et des administrations publiques (- 0,8 %).

En 2012, après deux années de croissance, les **autorisations de construire** baissent. Les **misés en chantier** diminuent également. Le nombre de logements terminés connaît, lui aussi, une évolution négative. Il s'élève, sur l'ensemble de l'année, à 352 000 unités. La **construction individuelle** achevée ralentit fortement (+ 0,9 % après + 11,8 % en 2011). Ce net ralentissement est le résultat de l'individuel pur, qui représente les trois quarts des logements individuels : le nombre de maisons individuelles terminées en 2012 reste identique à celui de 2011, proche de 140 000. Il reste donc en dessous du niveau des années 2000, mais il fait suite au point bas de 2010 consécutif à la crise. À l'inverse, la **construction collective** achevée continue de se replier pour s'établir à 160 000 unités (- 11,2 %). Cette baisse est la plus forte depuis le point haut de 2008. Compte tenu des délais de réalisation des travaux sur ce segment, proche de deux ans, cette chute continue de traduire l'effondrement des nouveaux programmes intervenus en 2009.

En 2012, 118 221 **logements** neufs (appartements et maisons individuelles) sont mis sur le marché par des promoteurs immobiliers, soit 5,8 % de moins qu'en 2011. Fin 2012, l'encours de logements proposés à la vente est supérieur de 31,5 % à celui de fin décembre 2011 : il atteint 95 771 logements. En un an, le délai moyen d'écoulement passe de 7 mois à 12 mois pour le collectif, et de 9 mois et demi à 15 mois pour l'individuel. Le **prix** moyen au mètre carré des logements augmente : pour les appartements, il atteint 3 861 euros. Le prix moyen des maisons progresse lui aussi et s'établit à 250 400 euros. Le nombre de ventes annuelles s'élève à 88 684 logements, soit 15,5 % de moins qu'en 2011. Les ventes concernent 80 161 appartements (- 15,4 %) et 8 523 maisons individuelles (- 17,0 %).

En 2011, les mises en chantier de bâtiments non résidentiels progressent : les mètres carrés mis en chantier augmentent de 10,3 % après avoir baissé de 11,2 % en 2010. Les bureaux (+ 18 % après - 9 %), les bâtiments industriels et les entrepôts (+ 14 % après - 20 %) et les services publics ou d'intérêt collectif (+ 9 % après - 5 %) enregistrent les rebonds les plus prononcés.

Entre 2011 et 2012, l'indice moyen de la production dans le secteur de la construction baisse de 5,8 % dans l'UE et de 5,4 % dans la zone euro. ■

Définitions

Autorisations de construire (ou logement autorisé) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

Construction : l'activité de construction comprend l'édification, l'extension, la démolition, la restructuration, l'entretien et la rénovation de bâtiments à usage résidentiel ou à usage non-résidentiel. Le périmètre de la construction est élargi à la promotion immobilière (auparavant classée dans les services immobiliers) depuis le passage en nouvelle nomenclature NAF rév.2.

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Construction individuelle ou collective, emploi en équivalent-temps plein, emploi intérieur, logement, permis de construire, prix des logements, Sit@del2 : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, juin 2013.
- « La production dans le secteur de la construction en baisse de 1,7 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 26, Eurostat, février 2013.
- « Commercialisation des logements neufs », *Chiffres & statistiques* n° 395, SOeS, février 2013.
- « Le compte du logement, édition 2013 », SOeS, décembre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

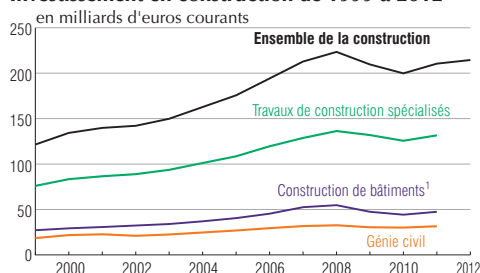
Production de la construction

	2011 (r)		12/11	2012
	en Mds d'euros	en volume en %		
Production au prix de base	270,6	-0,6	1,9	275,8
TVA	21,3	-1,2	3,4	22,0
Autres impôts sur production	1,3	-1,5	-0,9	1,3
Total	293,2	-0,7	2,0	299,1
Investissement	210,5	-0,8	1,9	214,5
dont : sociétés non financières	64,5	-2,1	0,6	64,9
adm. publiques	51,7	-0,8	1,9	52,7
ménages	84,9	0,1	3,0	87,4
Consommation finale	13,1	-0,4	3,6	13,5
Consommations intermédiaires	69,6	-1,0	1,1	70,5
Variations de stock	0,1	n.s.	n.s.	0,6

Note : en base 2005, la construction comprend la promotion immobilière (services immobiliers en base 2000).

Source : Insee, comptes de la construction-base 2005.

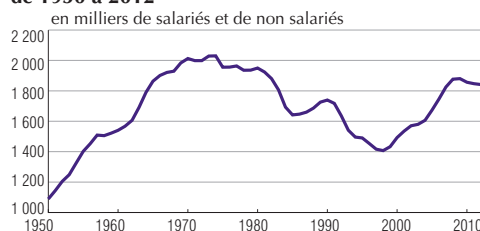
Investissement en construction de 1999 à 2012



1. Y c. la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Emploi intérieur total dans la construction de 1950 à 2012



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Mises en chantier de bâtiments non résidentiels

	en millions de m ²			
	2000	2005	2011	11/10 en %
Hébergement hôtelier	0,4	0,5	0,7	-1,0
Bureaux	4,0	3,8	3,3	17,8
Commerce et artisanat	4,1	5,1	5,1	7,3
Industrie et entrepôts	13,4	11,1	6,8	13,6
Expl. agricoles ou forestières	11,8	9,3	1,4	1,2
Serv. public ou d'intérêt collectif ¹	6,8	7,7	6,6	9,3
Total	40,5	37,5	23,9	10,3

1. Transport, enseignement-recherche, action sociale, ouvrage spécial, santé, culture-loisirs.

Note : données en date réelle.

Source : SOeS.

Logements mis en chantier

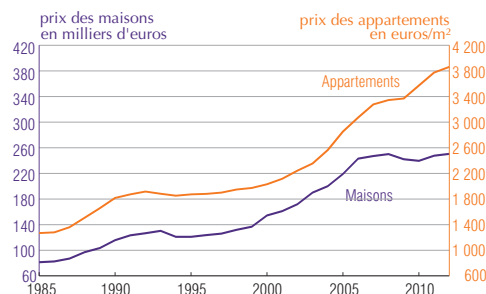
	en milliers			
	2000	2005	2011	11/10 en %
Logements individuels	207,1	247,0	181,6	0,9
Logements collectifs ¹	122,4	205,1	173,7	0,0
Total	329,5	452,1	355,3	0,4

1. Y c. les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).

Note : données en date réelle.

Source : SOeS.

Prix moyens des appartements et maisons neufs



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; SOeS.

Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'UE

	indice base 100 en 2010			
	2000 (r)	2005 (r)	2011 (r)	2012
Allemagne	188,0	130,2	121,6	125,5
Autriche	...	94,9	117,5	102,9
Belgique	84,1	117,7	90,1	93,9
Bulgarie	39,3	256,6	85,5	82,8
Chypre	42,5	131,1	61,7	41,0
Croatie	91,5	175,5	101,0	73,4
Danemark	110,3	234,9	99,9	75,2
Espagne	480,3	659,2	85,2	62,8
Estonie	41,6	355,4	109,4	117,6
Finlande	110,6	113,3	101,8	94,4
France	87,9	120,8	118,0	109,3
Grèce	179,2	427,2	54,8	30,0
Hongrie	237,9	287,6	67,9	57,3
Irlande	493,9	537,4	62,9	33,9
Italie	154,5	233,4	94,1	70,6
Lettonie	...	361,9	95,0	116,8
Lituanie	45,6	141,3	87,8	121,1
Luxembourg	90,9	127,1	119,1	117,8
Malte	89,2	204,3	89,0	69,1
Pays-Bas	128,7	136,6	91,5	61,3
Pologne	88,0	70,2	106,1	94,7
Portugal	481,1	295,0	70,3	47,0
Rép. tchèque	106,1	142,0	98,8	83,4
Roumanie	74,7	103,5	93,6	89,9
Royaume-Uni	144,4	173,4	94,1	94,0
Slovaquie	...	120,9	80,5	80,3
Slovénie	103,1	148,3	78,6	66,0
Suède	58,8	113,1	99,9	85,5
UE	180,2	229,5	100,3	88,6

Note : données brutes estimées.

Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.

Source : Eurostat.

19.1 Bilan énergétique

En 2012, la **consommation finale d'énergie corrigée des variations climatiques** baisse sous l'effet de l'atonie de l'économie. La consommation d'**énergie primaire** par la branche énergie est encore plus touchée. La structure de la consommation d'**énergie finale** varie peu entre 2011 et 2012, à l'exception d'une nette progression, en part relative, des **énergies renouvelables thermiques (ENRt)**. La production nationale d'énergie primaire se tasse.

Les dépenses courantes d'énergie des ménages augmentent de 6 % entre 2011 et 2012, en lien avec la hausse des prix des énergies. La facture annuelle s'élève à 3 200 euros en moyenne par ménage, soit 200 euros de plus qu'en 2011. Cette augmentation est essentiellement due aux dépenses d'énergie dans le logement (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, usages électriques), qui bondissent de 11 %.

La consommation d'énergie primaire corrigée des variations climatiques repasse sous la barre des 260 millions de **tonnes-équivalent pétrole (tep)**, soit un niveau inférieur à celui atteint au plus fort de la récession économique, en 2009. La consommation de la branche énergie est celle qui chute le plus sous l'effet combiné de la moindre production nucléaire et des difficultés du raffinage français.

Si la consommation finale d'énergie pour usages énergétiques se stabilise depuis quatre ans, les évolutions sectorielles sont contrastées. La baisse est marquée dans l'industrie dans son ensemble et le secteur tertiaire. Elle

est un peu moins dans les transports. Ces derniers restent ainsi le premier secteur consommateur d'énergie. À l'inverse, la consommation énergétique augmente dans l'agriculture et reste quasiment stable dans le résidentiel.

La production nationale d'énergie primaire est en légère baisse à 136 Mtep après le record de 2011. Comme elle s'amenuise davantage que la consommation primaire réelle, le **taux d'indépendance énergétique** s'effrite à 52,7 %. Cette baisse est presque entièrement imputable à l'électricité nucléaire, qui diminue en raison d'une disponibilité moindre des centrales. La filière nucléaire assure 76 % de la production d'électricité française – trois points de moins que l'année précédente. Les autres productions nationales d'énergies fossiles (gaz naturel, charbon), déjà complètement marginales, poursuivent leur déclin. À l'inverse, les filières des **énergies renouvelables** progressent. La production hydraulique augmente de 25 %, grâce à la fin de la sécheresse observée les deux années précédentes. Avec la progression des installations, l'électricité éolienne, photovoltaïque et l'énergie provenant des renouvelables thermiques et de la valorisation des déchets augmentent toutes leur production.

En 2012, la **facture énergétique** de la France établit un nouveau record historique. Elle atteint près de 69 milliards d'euros, en raison notamment de la hausse quasi générale du prix des énergies importées. Seules les exportations d'électricité atténuent le déficit de la facture d'ensemble. ■

Définitions

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle ou transformée à des fins non énergétiques, par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur.

Facture énergétique : différence entre la valeur des exportations et celle des importations de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité).

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, électricité primaire, énergie finale, énergie renouvelable, énergie renouvelable thermique (ENRt), taux d'indépendance énergétique, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2012 », *Références*, SOeS, juillet 2013.
- « Bilan énergétique de la France pour 2012 », *Le Point sur* n°168, SOeS, juillet 2013.
- « Chiffres clés des énergies renouvelables », *Références*, SOeS, juin 2013.
- « Le taux de dépendance énergétique de l'UE27 était de 54 % en 2011 », *communiqué de presse* n°23, Eurostat, février 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2010 (r)	2011 (r)	2012 (p)					ENRT ¹	Total
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité			
Approvisionnement									
Production d'énergie primaire	137,4	138,0	0,1	1,1	0,5	117,9	16,8	136,3	
Importations	160,4	157,3	10,5	99,8	39,0	1,1	0,4	150,8	
Exportations	- 30,2	- 32,6	- 0,2	- 20,7	- 2,1	- 4,9	- 0,1	- 28,0	
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	2,7	- 1,4	0,4	0,5	0,8	///	///	1,6	
Soutes maritimes internationales (-)	- 2,3	- 2,5	///	- 2,3	///	///	///	- 2,3	
Total des disponibilités	268,0	258,9	10,9	78,4	38,0	114,1	17,1	258,5	
Taux d'indépendance énergétique (en %)	51,3	53,3	1,1	1,4	1,2	103,4	98,1	52,7	
Emplois									
Consommation de la branche énergie	96,4	97,9	5,6	3,6	5,0	76,6	2,3	93,0	
Consommation finale énergétique ²	154,9	155,2	5,2	64,6	32,0	37,6	14,9	154,4	
Agriculture, industrie et sidérurgie	37,7	36,9	4,9	8,6	10,0	10,8	2,2	36,6	
Résidentiel, tertiaire	67,8	68,8	0,3	10,7	22,0	25,7	10,0	68,7	
Transports ³	49,4	49,6	///	45,3	0,1	1,1	2,7	49,2	
Consommation finale non énergétique	12,2	12,4	0,1	10,4	1,5	///	///	12,0	
Consommation totale d'énergie primaire²	263,5	265,5	10,9	78,6	38,5	114,2	17,2	259,4	
dont corrections climatiques	- 4,5	6,6	0,0	0,2	0,5	0,1	0,2	0,9	

1. Énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur).

2. Corrigée des variations climatiques.

3. Hors soutes maritimes internationales.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

	1973	1980	1990	2002	2012
Électricité primaire ¹	4,3	11,7	36,4	41,7	44,0
Pétrole	67,6	56,4	38,7	34,6	30,3
Gaz	7,4	11,1	11,5	14,7	14,8
ENRT ² et déchets	5,2	4,4	5,0	4,3	6,6
Charbon	15,5	16,4	8,4	4,7	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Nucléaire, hydraulique, éolien et photovoltaïque.

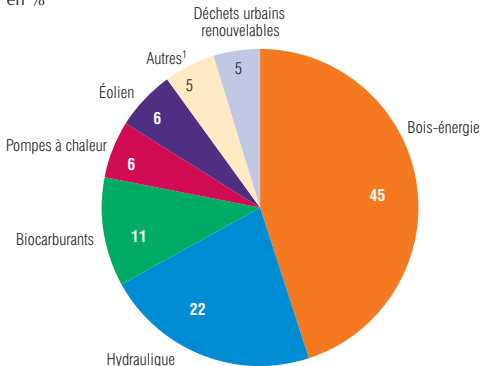
2. Énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur).

Champ : énergie primaire corrigée des variations climatiques, en France métropolitaine.

Source : SOeS.

Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2012

en %



1. Biogaz, résidus agricoles, solaire thermique, géothermie et solaire photovoltaïque.

Source : SOeS.

Production et consommation d'énergie primaire dans l'UE en 2011

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique ¹ en %
Allemagne	124,4	316,3	39,3
Autriche	11,5	34,0	33,9
Belgique	17,6	59,7	29,6
Bulgarie	12,3	19,3	63,6
Chypre	0,1	2,7	3,6
Croatie	3,8	8,5	44,3
Danemark	21,0	19,0	110,7
Espagne	31,6	128,5	24,6
Estonie	5,0	6,2	81,7
Finlande	17,0	35,7	47,6
France	134,9	259,3	52,0
Grèce	9,6	27,9	34,4
Hongrie	10,7	25,2	42,5
Irlande	1,8	13,9	12,9
Italie	31,9	172,9	18,4
Lettonie	2,1	4,2	48,9
Lituanie	1,3	7,1	18,3
Luxembourg	0,1	4,6	2,5
Malte	0,0	1,1	0,1
Pays-Bas	64,5	81,3	79,4
Pologne	68,1	102,2	66,6
Portugal	5,3	23,9	22,2
Rép. tchèque	32,0	43,3	73,8
Roumanie	27,8	36,3	76,4
Royaume-Uni	128,6	198,8	64,7
Slovaquie	6,2	17,4	35,4
Slovénie	3,7	7,3	51,6
Suède	32,1	49,5	64,8
UE	805,0	1 706,2	47,2

1. Calculé comme le rapport de la production primaire à la consommation primaire.

Sources : Eurostat ; SOeS.

19.2 Pétrole - Charbon

En moyenne sur 2012, le *Brent* atteint un nouveau record historique, à 111,7 dollars courants le baril. Le niveau des prix du **pétrole** reste élevé, malgré une morosité persistante de la conjoncture économique mondiale et une offre des pays non-membres de l'**Organisation des pays exportateurs du pétrole (Opep)** en hausse, en lien avec l'augmentation de la production américaine.

Alors que la production de pétrole brut en France ne représente qu'une part marginale de la consommation nationale, les quantités de pétrole brut importées pour le raffinage chutent de nouveau en 2012. Le raffinage en France, et plus généralement le raffinage européen, ne semble plus en mesure de concurrencer les installations géantes du Moyen-Orient et de l'Asie. Le raffinage français fait de surcroît face à une baisse de la demande et se trouve en surcapacité. En outre, la forte diésélisation du parc automobile national nécessiterait des investissements très coûteux dans les installations existantes afin de produire plus de gazole, et moins d'essence pour répondre à la demande.

Avec la diminution de l'utilisation des capacités de production, les importations de produits finis augmentent nettement et les exportations reculent fortement. En 2012, le déficit des échanges s'accroît pour la majorité des produits et passe de 17,7 à 22,6 millions de tonnes (Mt). Il est dû pour l'essentiel au gazole/fioul domestique qui représente près de 55 % des importations.

En 2012, la **consommation primaire** de pétrole et de produits pétroliers, **corrigée des variations climatiques**, recule fortement. La **consommation finale énergétique** baisse elle aussi. La consommation de fioul domestique pour le chauffage diminue régulièrement depuis les années 80 et disparaît de la construction neuve. La consommation des transports chute. Elle représente cependant toujours un peu plus de 70 % de la consommation finale, contre 11 % pour le résidentiel et 8 % pour l'industrie.

L'extraction de **charbon** s'est arrêtée en France en 2004. Toutefois, il existe encore une petite filière de production via la valorisation du charbon contenu dans les terrils du Nord et du Gard et les schlamms de Moselle. Ces produits de récupération continuent d'être exploités pour être utilisés dans les centrales thermiques. Les importations de **combustibles minéraux solides (CMS)** augmentent de 7 % en 2012. Mesurées en équivalent énergétique, elles représentent 10,5 millions de **tonnes-équivalent pétrole (Mtep)**. La houille représente 94 % des CMS importés.

La consommation primaire de charbon corrigée des variations climatiques rebondit en 2012, en raison d'un fort accroissement de l'utilisation du charbon dans les centrales électriques. La consommation finale continue de reculer approchant son point bas de 2009. Son évolution est en effet fortement corrélée à celle de la demande de la sidérurgie qui s'est de nouveau repliée. ■

Définitions

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume, etc. La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Charbon, combustibles minéraux solides (CMS), consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation primaire d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), pays de la Mer du Nord, réserves prouvées, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés de l'énergie – édition 2013 », *Repères*, SOeS, décembre 2013.
- « Bilan énergétique de la France pour 2012 », *Références*, SOeS, juillet 2013.
- « Bilan énergétique de la France en 2012 : une consommation en baisse sous l'effet de la morosité économique », *Le point sur* n° 168, SOeS, juillet 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2012	12/11 en %
Gazole	6,5	10,9	34,1	0,2
Fioul domestique ¹	37,2	20,7	7,8	n.s.
Supercarburants	15,8	18,0	7,3	-6,5
Bases pétrochimie ²	5,4	7,1	8,3	-0,6
Carburéacteurs	1,8	2,6	6,3	-1,2
Fiouls lourds	34,1	8,2	1,4	-15,6
Gaz (GPL)	2,7	2,9	2,1	1,0
Autres produits ¹	8,3	4,7	9,0	n.s.
Consommation intérieure²	111,8	75,1	76,3	-1,7

1. Rupture de série en 2011. 2. Données estimées en 2012.

Source : Comité professionnel du pétrole.

Consommation de pétrole dans le Monde

en millions de tonnes

	1973	1985	2012	2012 en %
États-Unis	818	720	820	19,8
Chine	54	90	484	11,7
Japon	269	206	218	5,3
Inde	...	43	172	4,2
Ex-URSS	303	421	206	5,0
Allemagne ¹	150	126	112	2,7
Canada	84	69	104	2,5
France	127	84	81	2,0
Italie	104	84	64	1,6
Royaume-Uni	113	77	69	1,7
Reste du Monde	777	881	1 801	43,6
Total Monde	2 798	2 803	4 131	100,0
dont Europe	738	580	880	21,3

1. Ex-RFA pour 1973.

Sources : Comité professionnel du pétrole ; BP Statistical Review of World Energy.

Production et réserves de pétrole brut dans le Monde

en millions de tonnes

	Production en 2012		Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2013	
	en %		en %	
Amérique du Nord	526	13,1	26 438	11,8
Canada	119	3,0	23 616	10,6
États-Unis	407	10,1	2 822	1,3
Amérique latine	506	12,5	45 865	20,5
dont : Mexique	137	3,4	1 400	0,6
Venezuela	140	3,5	40 596	18,2
Afrique	452	11,2	17 406	7,8
dont : Algérie	73	1,8	1 664	0,7
Libye	71	1,8	6 550	2,9
Nigeria	116	2,9	5 075	2,3
Europe	822	20,4	17 859	8,0
dont : Norvège	86	2,1	732	0,3
Royaume-Uni	45	1,1	426	0,2
CEI ¹	660	16,4	16 217	7,3
dont Russie	522	13,0	10 914	4,9
Proche-Orient	1 329	33,0	109 435	49,0
dont : Arabie saoudite	547	13,6	36 550	16,4
Irak	152	3,8	19 284	8,6
Iran	175	4,3	21 089	9,4
Koweït	153	3,8	14 188	6,3
Extrême-Orient et Océanie	394	9,8	6 442	2,9
dont Chine	208	5,2	3 490	1,6
Total Monde	4 028	100,0	223 445	100,0
dont OPEP	1 778	44,1	164 353	73,6

1. Communauté des États indépendants (11 des 15 anciennes républiques soviétiques).

Sources : Comité professionnel du pétrole ; Oil and Gas Journal.

Prix moyens des énergies importées

en euros courants CAF par tonne

	1973	1985	2000	2012
Charbon ¹	22	80	49	134
Pétrole brut	18	281	228	650
Produits pétroliers raffinés	31	295	278	726

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Sources : SOeS ; DGDDI.

Provenances du pétrole brut importé en France

en %

	1973	1985	2010	2012
Afrique	24,6	30,7	32,1	36,9
dont Libye	4,8	4,2	16,0	11,2
Ex-URSS	2,5	5,5	32,8	32,4
dont Russie	11,1	14,6
Moyen-Orient	71,4	29,9	17,4	17,2
dont Arabie saoudite	22,4	8,1	9,3	13,8
Mer du Nord	0,1	26,0	16,6	10,7
Autres provenances	1,3	7,8	1,1	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble des importations (en millions de tonnes)	134,9	73,9	64,1	56,8

Source : SOeS.

Consommation de charbon par secteur

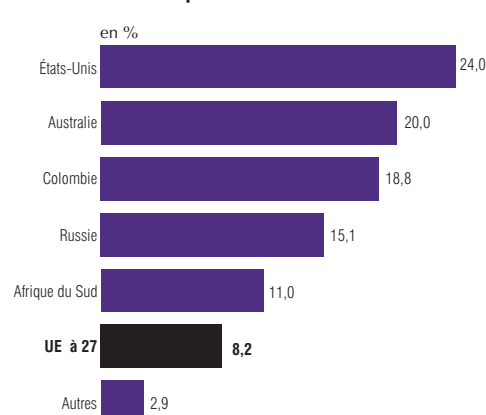
en millions de tep

	1973	1990	2002	2012	12/11 en %
Branche énergie	10,0	8,7	6,1	5,6	28,1
Consommation finale	17,7	10,2	6,5	5,2	-3,2
Sidérurgie	9,5	5,5	4,8	3,7	-3,8
Industrie (hors sidérurgie)	2,6	2,9	1,2	1,3	-2,0
Résidentiel-tertiaire	5,6	1,8	0,5	0,3	-0,2
Non énergétique	0,2	0,2	0,1	0,1	8,1
Total consommation primaire	27,8	19,2	12,8	10,9	10,8

Note : données corrigées des variations climatiques.

Source : SOeS.

Provenance des importations de charbon en 2012



Sources : SOeS ; DGDDI.

19.3 Électricité - Gaz naturel

En 2012, la **production brute d'électricité** atteint 561 TWh, en légère baisse par rapport à 2011. La production française d'électricité est assurée à 76 % par le nucléaire, à 11 % par l'hydraulique, à moins de 10 % par les centrales thermiques classiques, et à 2,7 % par l'éolien. Le photovoltaïque reste encore très marginal (0,7 %). Sur un an, la production nucléaire diminue de 3,8 % après la hausse constatée en 2011. La production d'origine renouvelable progresse de 27 % grâce notamment au retour d'une production hydraulique renouvelable plus proche de son niveau moyen. S'y ajoutent les hausses significatives des productions éolienne et photovoltaïque et, dans une moindre mesure, celle de la biomasse.

La **consommation finale d'électricité**, mesurée en données réelles, augmente de 3,3 %, en raison notamment de conditions météorologiques moins chaudes. Le résidentiel-tertiaire, qui représente plus des deux tiers de la consommation finale, est la composante la plus sensible à la variation des températures. Après correction de ces variations climatiques, la hausse de la consommation finale est ramenée à + 1,6 %. Tous les secteurs d'activité contribuent à cette hausse, à l'exception de l'industrie. En particulier, la consommation d'électricité par la sidérurgie se contracte après deux années de hausse, en lien avec la stagnation économique.

Le solde des échanges extérieurs physiques d'électricité, globalement exportateur net, baisse

de 21 %. La fluidité des interconnexions entre pays facilite les échanges en privilégiant le recours à l'énergie disponible à prix attractif au détriment de la mise en œuvre de moyens de production nationaux économiquement peu compétitifs. La France a ainsi importé l'équivalent de 2,5 % de sa **consommation intérieure d'électricité** et exporté 10,6 % de sa production totale nette.

La baisse tendancielle de la production nationale de gaz naturel se prolonge en 2012. Les approvisionnements sur contrats de moyen et long terme poursuivent leur baisse, mais représentent encore 85,4 % du total. Les approvisionnements associés à des **contrats d'importation** à court terme augmentent pour leur part de 8,3 %. La Norvège renforce sa place de principal fournisseur de la France avec plus de 38 % des importations totales.

La **consommation primaire** de gaz naturel se redresse après la chute de 13 % observée en 2011. Ces évolutions contrastées sont principalement dues aux conditions climatiques contrastées ces dernières années. Corrigée des variations climatiques, elle diminue de 4 % pour s'établir à 38,5 millions de **tonnes-équivalent pétrole**. La consommation dans l'industrie hors sidérurgie baisse d'un point ; celle de la sidérurgie subit une baisse plus forte (- 5,9 %). Dans le résidentiel-tertiaire, la consommation enregistre à nouveau une régression. ■

Définitions

Consommation primaire d'énergie : se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrats d'importation de gaz naturel, pouvoir calorifique, tonne-équivalent pétrole (tep), unité de mesure d'énergie : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Prix du gaz et de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2012 », *Chiffres et statistiques* n° 461, SOeS, novembre 2013.
- « Bilan énergétique de la France pour 2012 », *Références*, SOeS, juillet 2013.
- « Le prix de l'électricité domestique a augmenté de 6,6 % et celui du gaz de 10,3 % dans l'UE27 », *communiqué de presse* n° 79, Eurostat, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production brute et consommation d'électricité

en TWh

	1973	1985	2000	2012 (p)	12/11 en %
Hydraulique, éolien et photovoltaïque	48	64	72	82	27,9
Thermique nucléaire	15	224	415	425	-3,8
Thermique classique	119	56	53	54	-4,3
Production nationale	182	344	540	561	-0,3
Importations	5	6	4	12	28,6
Exportations	-8	-29	-73	-56	-13,9
Solde des échanges	-3	-23	-69	-45	-21,1
Pompages	0	-2	-7	-7	-3,3
Consommation des auxiliaires	-8	-16	-24	-28	4,3
Consommation intérieure	171	303	441	482	2,0

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Consommation finale d'électricité par secteur

en TWh

	1973	1985	2000	2012 (p)	12/11 en %
Résidentiel-tertiaire	57	141	237	299	2,6
Industrie hors sidérurgie	72	87	127	107	-0,6
Transports ¹	6	7	10	12	2,4
Sidérurgie	12	10	11	11	-4,8
Agriculture	3	4	6	8	0,0
Total	151	248	391	437	1,6

1. Urbains et ferroviaires.

Note : consommation finale corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Production et consommation d'électricité dans quelques pays de l'OCDE en 2012

en TWh

	Production nette			Consommation intérieure
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	583,9	94,1	27,6	563,4
Australie	235,0	///	17,0	235,0
Autriche	66,0	///	42,0	68,8
Belgique	75,6	38,4	1,6	85,5
Canada	626,9	91,0	378,3	580,1
Danemark	29,1	///	///	34,3
Espagne	286,5	58,7	23,7	275,3
États-Unis	4 086,0	769,4	296,0	4 123,2
Finlande	67,7	22,1	16,6	85,1
France	537,2	404,9	62,0	492,7
Grèce	53,1	///	4,5	54,9
Irlande	26,6	///	1,0	27,0
Italie	285,5	///	43,3	328,6
Japon	1 015,4	16,8	83,3	1 015,4
Luxembourg	3,8	///	1,1	7,9
Mexique	282,2	8,4	31,6	283,1
Norvège	147,2	///	142,3	129,4
Pays-Bas	98,5	3,7	0,1	115,7
Portugal	45,3	///	6,5	53,2
Royaume-Uni	347,3	64,0	8,2	359,4
Suède	161,8	61,0	78,2	142,3
Suisse	67,9	24,2	39,9	65,7

Note : données provisoires ou estimées.

Champ : pays de l'OCDE.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Production et consommation de gaz naturel

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2012 (p)	12/11 en %
Production totale (en TWh)	81,3	58,6	19,4	5,8	-10,6
Branche énergie	44,0	14,0	22,0	59,9	-20,7
Sidérurgie	9,0	9,0	8,0	6,4	-5,9
Industrie hors sidérurgie	43,0	97,0	160,0	125,1	-1,0
Résidentiel-tertiaire	55,0	145,0	260,0	285,1	-1,7
Agriculture, transports et divers	1,0	1,0	4,0	4,2	0,7
Total usage énergétique	151,0	266,0	455,0	480,8	-4,4
Usage non énergétique	19,0	30,0	30,0	19,1	7,4
Consommation totale²	171,0	296,0	485,0	499,9	-4,0

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

2. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Importations de gaz naturel par origine

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2012 (p)	12/11 en %
Norvège	0	27	140	210	13,5
Pays-Bas	81	77	56	79	-14,1
Russie ²	0	71	134	79	6,2
Algérie	18	88	113	46	-27,1
Qatar	0	0	0	21	-35,8
Nigeria	0	0	0	20	-23,1
Égypte	0	0	0	8	-19,9
Autres ³	0	0	20	15	33,6

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

2. URSS en 1973 et en 1985.

3. Inclut les importations d'origine indéterminée (e.g. contrats à court terme).

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays de l'OCDE

en milliards de m³

	Production		Consommation	
	2011 (r)	2012	2011 (r)	2012
Allemagne	14,1	12,3	79,8	82,3
Australie	45,0	48,2	27,6	28,9
Autriche	1,8	1,9	9,4	9,0
Belgique	///	///	16,6	16,8
Canada	159,7	156,5	100,9	100,7
Danemark	7,1	6,4	4,2	3,9
Espagne	n.s.	n.s.	33,6	32,5
États-Unis	650,2	683,1	690,5	722,1
Finlande	///	///	4,1	3,7
France	0,6	0,5	41,5	42,6
Grèce	///	///	4,7	4,3
Irlande	0,3	0,4	5,0	4,9
Italie	8,4	8,6	77,8	74,9
Japon	3,3	3,3	112,6	124,2
Luxembourg	///	///	1,2	1,2
Mexique	55,2	53,7	66,7	65,0
Norvège	102,4	114,1	3,9	3,2
Pays-Bas	80,6	80,1	47,7	45,8
Portugal	///	///	5,2	4,6
Royaume-Uni	47,4	41,0	82,2	78,1
Suède	///	///	1,3	1,1
Suisse	///	///	2,8	3,2

Champ : pays de l'OCDE.

Source : Agence internationale de l'énergie.

20.1 Commerce

Après deux années relativement favorables, le **commerce** subit en 2012 le ralentissement de la demande des ménages et des entreprises. L'année est particulièrement difficile pour l'ensemble du commerce et de la **réparation d'automobiles** où les ventes diminuent de 5,8 % en volume, après une année 2011 assez satisfaisante, dynamisée par les derniers effets du dispositif de prime à la casse.

La baisse des ventes concerne principalement le secteur du commerce de véhicules automobiles (- 7,5 % en volume en 2012) ; les immatriculations atteignent leur plus bas niveau depuis 2007. Les ventes en volume du secteur de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles sont orientées à la baisse (- 2,4 %) pour la cinquième année consécutive. En revanche, les secteurs du commerce d'équipements automobiles résistent mieux : les ventes en volume sont stables pour les détaillants et progressent légèrement pour les grossistes (+ 1,2 %).

Après les rebonds de 2010 et 2011, les volumes des ventes du **commerce de gros** (hors intermédiaires) peinent à se maintenir en 2012 (- 0,8 %). Dans les secteurs des produits agricoles et alimentaires, ils accusent même un net repli. Outre l'atonie de la consommation des ménages, ces commerçants subissent le ralentissement des exportations. Dans certains secteurs, l'activité des grossistes croît faiblement, à un rythme très inférieur à celui de 2011. La progression de la

pharmacie et des industries du luxe tire les ventes des biens domestiques ; celles des équipements relevant des technologies de l'information et de la communication sont soutenues par le marché mondial. Enfin, le commerce de matériel agricole, avec une progression des ventes en 2012, fait figure d'exception dans le secteur des autres équipements industriels.

En 2012, l'activité dans le **commerce de détail** et l'**artisanat commercial** reste tirée par le secteur non alimentaire alors qu'elle est en recul dans le commerce alimentaire. Les ventes des magasins d'alimentation spécialisée et d'artisanat commercial (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) diminuent de 1,6 % en volume. Comme les années précédentes, c'est dans le secteur des équipements de l'information et de la communication que la hausse des ventes en volume est la plus conséquente. Dans les autres formes de vente au détail du commerce non alimentaire spécialisé, la croissance est moins vigoureuse qu'en 2011 et parfois même négative, notamment dans le secteur des biens culturels et de loisirs.

Un peu plus de trois millions de salariés travaillent dans le commerce hors artisanat commercial en 2012, soit près d'un salarié des secteurs marchands sur cinq. Dans le secteur du commerce et de la réparation automobile, dont les effectifs ne cessent de diminuer depuis 2003, la baisse s'accroît en 2012 (- 2,0 %). ■

Définitions

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Commerce de détail : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerce de gros : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à entreposer des marchandises et à les vendre généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Commerce, commerce et réparation automobiles, grand magasin, hypermarché, supermarché : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le commerce en 2012 : le secteur n'échappe pas à la crise », *Insee Première* n° 1457, juillet 2013.
- « Le commerce spécialisé d'habillement-chaussures : des petites entreprises dynamiques dans un secteur qui se concentre », *Insee Première* n° 1459, juillet 2013.
- « En 2012, plus d'une personne sur deux a déjà acheté sur Internet », *Insee Première* n° 1453, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

Formes de vente ¹	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	2011 (r)	2012 (p)	2011 (r)	2012 (p)
Alimentation spécialisée ²	18,7	18,6	0,8	0,7
Boulangeries-pâtisseries	7,2	7,1		
Boucheries-charcuteries	5,0	4,9		
Autres magasins d'alim. spécialisée	6,5	6,6		
Petites surfaces d'alim. générale et magasins de produits surgelés	7,3	7,4		
Grandes surfaces d'alim. générale	65,4	64,4	17,6	17,9
dont : supermarchés	28,5	27,6	6,5	6,9
hypermarchés	35,7	35,5	10,8	10,8
Grands magasins et autres magasins non alim. non spécialisés	0,2	0,2	1,9	2,0
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	1,0	1,1	56,4	56,8
Carburant	0,3	0,4	4,5	4,6
Pharmacies ³	0,3	0,3	11,4	11,3
Autres	0,7	0,7	40,6	41,0
Commerce hors magasin	5,6	6,0	4,8	4,6
Événementaire et marché	2,9	2,9	0,6	0,5
Vente à distance	1,4	1,8	3,4	3,3
Autres formes	1,2	1,3	0,7	0,7
Com. de détail et artisanat com.	98,1	97,7	81,5	82,0
Ventes au détail du com. automobile ⁴	0,0	0,0	9,7	9,5
Autres ventes au détail ⁵	1,9	2,3	8,8	8,6
Ensemble des ventes au détail	100,0	100,0	100,0	100,0

1. L'activité de certaines grandes entreprises peut relever de plusieurs formes de vente : hypermarchés, supermarchés et petites surfaces d'alimentation.

2. Y c. artisanat commercial.

3. Pharmacies et commerce d'articles médicaux et orthopédiques.

4. Ne comprend pas les ventes et réparations automobiles, inclut seulement les ventes et réparations de motocycles et les ventes de produits liés à l'automobile.

5. Commerce de gros, prestataires de services et ventes directes des producteurs.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2005.

Emploi salarié dans le commerce

en milliers

Au 31 décembre	2000	2005	2012 (p)
Commerce et réparation automobiles	380,8	391,5	369,2
Commerce de gros	984,5	997,9	962,5
Commerce de détail ¹	1 490,9	1 607,3	1 678,5
Total	2 856,2	2 996,7	3 010,1

Note : en NAF rév.2.

1. Hors activités de réparations.

Champ : emploi (hors artisanat commercial) en France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Activité commerciale selon les secteurs d'activité en 2012

Secteurs d'activité	Valeur en milliards d'euros	Évolution des ventes en volume en %	
		2012 (p)	11/10 (r)
Commerce de détail^{1 2}	495,6	1,2	0,1
Alimentation spéc. et artisanat comm.	43,7	0,4	-1,6
Petites surf. d'alim. gén. et mag. de prod. surg.	15,0	0,5	-0,6
Grandes surfaces d'alim. générale	183,7	-0,5	-0,6
Grands mag. et autres mag. non alim. non spéc.	7,8	2,3	2,0
Magasins non alim. spécialisés (y c. pharmacie)	217,3	2,6	1,0
Carburants	17,6	-0,6	-1,0
Technologie de l'info. et de la comm.	7,2	10,4	3,4
Équipement du foyer	54,3	2,9	-0,2
Culture, loisirs	21,0	1,5	-0,6
Autres com. de détail en magasin spéc.	117,1	2,6	2,0
Habilleme-chaussures	35,3	0,7	1,1
Autres équip. de la personne	18,6	4,7	3,0
Pharmacies, articles médicaux et orthop.	42,3	3,7	2,8
Autres magasins spécialisés	20,9	1,9	0,9
Commerce hors magasin	28,0	2,9	0,2
Comm. et réparation automobiles¹	114,1	1,7	-5,8
Comm. de véhicules automobiles	78,8	2,7	-7,5
Entretien et réparation automobile	23,6	-1,3	-2,4
Comm. de gros d'équip. automobiles	1,6	8,8	1,2
Comm. de détail d'équip. automobiles	7,8	-0,3	-0,1
Comm. et réparation de motocycles	2,3	1,4	-4,0
Commerce de gros³	614,0	4,2	-0,8
Produits agricoles bruts	63,8	3,5	-3,7
Produits alim., de boissons et de tabac	124,9	5,0	-2,2
Biens domestiques	130,2	7,1	1,0
Équipements de l'info. et de la comm.	40,7	3,4	1,4
Autres équipements industriels	81,4	8,0	1,0
Autres commerces de gros spécialisés	153,5	-0,1	-1,4
Intermédiaires du commerce	120,8	1,0	1,4

1. Ventes de marchandises TTC.

2. Ventes de marchandises au détail aux ménages y c. ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries.

3. Ventes de marchandises HT ; y c. secteurs du commerce de gros de produits divers.

Note : répartition par secteur d'établissement pour le commerce de détail et le commerce et réparation d'automobiles, répartition par secteur d'entreprise pour le commerce de gros.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2005.

Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'UE en 2011

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne	207,9	1 133,5	503,8	1 845,2	Italie	116,3	529,4	315,9	961,6
Autriche	29,8	153,3	57,5	240,6	Lettonie	1,5	13,7	5,6	20,9
Belgique	77,0	251,6	85,9	414,5	Lituanie	2,5	14,2	8,3	25,0
Bulgarie	2,5	32,7	10,2	45,5	Luxembourg	3,8	66,8	20,1	90,7
Chypre	1,0	5,7	5,7	12,4	Malte
Croatie	2,7	15,1	11,9	29,7	Pays-Bas	65,9	439,6	104,4	609,9
Danemark	37,8	109,3	39,1	186,2	Pologne	26,6	186,1	102,5	315,2
Espagne	65,7	371,6	217,3	654,5	Portugal	15,1	66,9	45,3	127,3
Estonie	1,9	11,9	5,0	18,8	Rép. tchèque	14,5	88,2	37,7	140,4
Finlande	17,9	70,5	37,2	125,5	Roumanie	8,2	55,0	31,0	94,1
France	168,6	788,7	434,2	1 391,5	Royaume-Uni	158,7	1 000,2	393,2	1 552,1
Grèce	Slovaquie	4,7	28,2	17,4	50,2
Hongrie	8,6	46,0	25,6	80,2	Slovénie	4,0	12,9	11,8	28,7
Irlande	8,6	60,8	33,6	103,0	Suède	37,8	141,4	68,7	247,8

Champ : données selon la Nace rév. 2.

Source : Eurostat.

20.2 Services marchands

En 2012, la **valeur ajoutée** des **services marchands** non financiers ralentit fortement : + 0,5 % en volume, après + 2,1 % en 2011. En dehors de la récession de 2009, c'est la plus faible performance depuis le début des années 2000. L'emploi continue néanmoins d'augmenter légèrement avec 31 000 postes supplémentaires en **équivalent-temps plein**. Les services sont affectés par le manque de ressort de la demande intérieure. La demande des entreprises et des administrations en services ralentit en 2012 (+ 1,0 %), comme celle des ménages (+ 0,4 %). Les services principalement orientés vers les entreprises tirent la croissance vers le bas. En effet, dans une conjoncture dégradée, les entreprises et les administrations compriment leurs dépenses, en particulier celles de fonctionnement. Ces restrictions pèsent plus particulièrement sur les services administratifs et de soutien. Les activités d'information et de communication restent les plus dynamiques. La baisse du **pouvoir d'achat** des ménages pénalise particulièrement les activités liées aux loisirs et à la culture. Le **solde du commerce extérieur** des services marchands, déficitaire depuis 2006, se creuse (- 4,1 milliards d'euros en 2012).

En 2012, la **production** des services marchands progresse de 0,6 % en volume, en net ralentissement par rapport à 2011. La production des services d'information et de communication croît de 1,5 % (+ 3,0 % en 2011) et contribue pour moitié à la croissance d'ensemble. L'autre moitié de la croissance est

assurée par les services principalement orientés vers les entreprises même si leur production décélère fortement : + 0,7 % en 2012, après + 4,7 % en 2011. Les services de télécommunications restent dynamiques. En effet, leur consommation continue de progresser à un rythme élevé, en vif contraste avec la consommation d'autres services marchands (hors immobilier) qui baisse. La demande des entreprises et des administrations est elle aussi soutenue, quoiqu'en forte décélération. La production des activités informatiques (+ 1,9 %) est tirée par une reprise de l'**investissement** des entreprises.

La baisse du pouvoir d'achat des ménages en 2012 pèse sur les services qui leur sont principalement destinés. Les **activités immobilières** sont moins affectées, mais en raison du poids des loyers, qui représentent plus de 90 % de l'activité et sont très peu sensibles à la conjoncture. Les agences immobilières, les marchands et administrateurs de biens subissent l'effondrement des ventes de logements. Toutefois, grâce aux activités de gérance, leur production ne baisse que de 1,4 % en volume. La production de l'hébergement et de la restauration se réduit (- 1,2 %), tout comme la production des activités artistiques ou récréatives (- 2,7 %). Enfin, la production en volume des autres activités de services (coiffure, blanchisserie-teinturerie, réparation d'ordinateurs et de biens personnels...) baisse de 2,0 % en 2012. ■

Définitions

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple). Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév.2. Leur champ exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Activités immobilières, dépenses de consommation finale des ménages, dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), emploi en équivalent-temps plein, investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), pouvoir d'achat, production, secteur d'activité, solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2012 : la croissance ralentit nettement », *Insee Première* n° 1465, septembre 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 : Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équilibre ressources-emplois des services marchands non financiers

	Valeur en milliards d'euros			Évolution en volume en %			Évolution du prix en %		
	2010 (r)	2011 (r)	2012	2010 (r)	2011 (r)	2012	2010 (r)	2011 (r)	2012
Production de la branche	984,6	1 021,8	1 036,1	2,5	2,7	0,6	0,8	1,0	0,8
Transferts ¹	25,1	25,2	25,4	2,3	-1,2	-0,5	0,9	1,7	1,1
Impôts moins subventions	15,2	17,1	16,9	17,5	7,7	0,2	4,2	4,0	-1,2
Importations	36,2	36,6	37,9	5,5	0,2	2,3	0,0	0,9	1,2
Total des ressources	1 061,2	1 100,7	1 116,3	2,8	2,6	0,6	0,8	1,1	0,8
Consommations intermédiaires ²	565,4	590,5	601,0	2,7	3,4	1,1	0,5	1,0	0,7
Consommation finale	382,4	390,9	396,1	1,3	1,3	0,5	1,4	0,9	0,8
Investissement	80,6	84,5	85,4	11,0	2,2	-0,1	1,2	2,5	1,2
Exportations	32,7	34,8	33,8	4,4	5,4	-4,1	0,2	0,9	1,1
Total des emplois	1 061,2	1 100,7	1 116,3	2,8	2,6	0,6	0,8	1,1	0,8

1. Y c. productions marchandes des branches non marchandes.

2. Y c. les variations de stocks.

Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2005.

Principales caractéristiques des services marchands en 2011

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre d'entreprises ¹	Effectif salarié		Chiffre d'affaires HT en millions d'euros	Valeur ajoutée en millions d'euros
		en EQTP ²	moyen		
Hébergement et restauration	245 917	724 898	885 593	84 817	38 059
Information et communication	108 546	659 288	739 052	181 341	81 532
Activités immobilières	153 755	201 319	252 475	78 083	44 102
Activités spécialisées scientifiques et techniques	414 601	963 094	1 133 542	218 782	98 749
Activités de services administratifs et de soutien	167 226	850 119	1 911 037	138 928	73 855
Autres activités de services	265 932	295 794	356 703	50 621	19 008
Total	1 355 978	3 694 511	5 278 402	752 572	355 305

1. Unités légales.

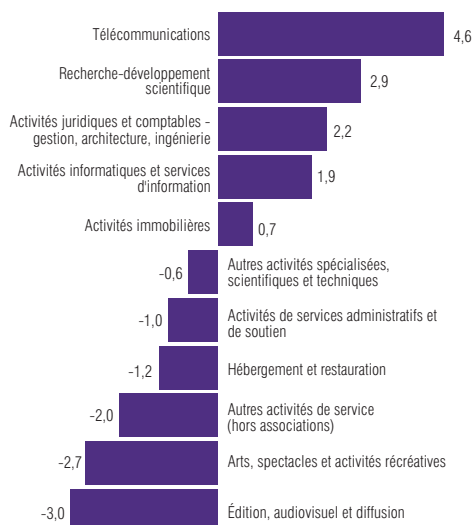
2. En équivalent-temps plein.

Champ : France métropolitaine ; services marchands hors activités financières et d'assurances.

Source : Insee, Esane.

Production des services marchands non financiers en 2012

Évolution annuelle en volume (%)



Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2005.

Évolution de la production des services marchands non financiers

en indice de volume base 100 en 1999

	2000	2005	2010	2012
Hébergement et restauration	106,0	112,3	112,7	112,2
Information et communication	111,8	141,4	164,2	171,6
Activités immobilières	102,9	112,3	117,2	119,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	106,5	124,6	134,9	144,6
Activités de services administratifs et de soutien	110,7	123,6	125,6	129,5
Ensemble des services marchands	107,1	122,4	130,2	134,5

Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2005.

Commerce extérieur des services marchands non financiers

en millions d'euros

	2009	2010 (r)	2011 (r)	2012
Exportations	31 289	32 733	34 807	33 775
Importations	34 300	36 190	36 599	37 887
Solde	-3 011	-3 457	-1 792	-4 112

Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2005.

20.3 Banques - Assurances

Dans une conjoncture économique difficile, les établissements de crédit et les organismes d'assurance français ont affiché des résultats globalement en hausse par rapport à 2011. Le nombre des **établissements de crédit** agréés en France a connu une nouvelle et sensible diminution, passant de 656 à la fin 2011 à 634 fin 2012. Cette baisse a principalement concerné les **sociétés financières**, les banques mais également les **banques mutualistes ou coopératives**. En revanche, les populations respectives des **caisses de crédit municipal** et des institutions financières spécialisées sont restées inchangées.

La situation de l'emploi se stabilise dans les banques françaises : à la fin 2011, plus de 373 000 personnes travaillent dans l'ensemble du secteur bancaire. Les recrutements ont été nombreux, plus de 30 000 personnes en 2011, surtout dans les métiers de contact de la clientèle. Comme en 2010, le recrutement demeure en majorité jeune et qualifié : les moins de 30 ans représentent deux recrutements sur trois et 41 % des cadres recrutés.

En 2012, les paiements par carte bancaire représentent 385,2 milliards d'euros, soit un tiers des dépenses des ménages en France. Les retraits représentent 121,6 milliards d'euros, soit 8,1 milliards d'opérations de paiement et 1,5 milliard d'opérations de retrait. Ainsi le nombre de paiements et de retraits par carte bancaire CB représente 51,3 % des transac-

tions scripturales en 2012 alors que le chèque n'en représente plus que 16,4 %.

Dans le secteur de l'assurance, grâce à la bonne tenue des marchés financiers en 2012, la situation prudentielle des organismes s'est renforcée. Après une baisse de 12 % entre 2010 et 2011, les cotisations en assurance de personnes continuent de décroître mais à un rythme moindre (- 7 % entre 2011 et 2012) pour s'établir à 131,3 milliards d'euros en affaires directes France. Les cotisations en assurance-vie et en capitalisation se replient de 9 % pour un montant de 112,9 milliards d'euros. Cette baisse n'est pas compensée par l'augmentation des cotisations relatives aux assurances de dommages corporels (maladie et accidents) qui atteignent 18,4 milliards d'euros, en hausse de 5 % entre 2011 et 2012.

Les cotisations des assurances de biens et de responsabilité, toutes branches confondues, s'élèvent à 49,4 milliards d'euros en 2012. Elles progressent de 3 %, sous un double effet prix et volume. Cette croissance demeure significative dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Si le secteur des particuliers enregistre une croissance plutôt régulière dans le temps, le secteur des professionnels réalise sa deuxième année consécutive de croissance soutenue. Ce résultat traduit le besoin des entreprises d'accroître leur couverture d'assurance, que ce soit en dommages (risques climatiques, sécheresse pour les agriculteurs) ou en nouveaux risques technologiques. ■

Définitions

Caisse de crédit municipal : établissement public communal de crédit et d'aide sociale, qui a notamment le monopole de l'octroi de prêts sur gages. Il peut réaliser des opérations avec les établissements de crédit, recevoir des fonds des personnes physiques et des personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Banque coopérative ou mutualiste, établissement de crédit, réassurance : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport d'activité 2012 », Groupement des cartes bancaires, juillet 2013.
- « Rapport annuel 2012 », Fédération française des sociétés d'assurances, juin 2013.
- « Rapport annuel 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, Banque de France, mai 2013.
- « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2012 », Autorité de contrôle prudentiel, Banque de France.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisations des assurances de personnes, de biens et de responsabilité 2012

en milliards d'euros

	2000	2005	2012	12/11 en %
Vie	81,8	108,6	96,7	-10,0
Contrats à adhésion individuelle	76,2	102,4	89,7	-12,2
Contrats collectifs	5,6	6,1	7,1	34,0
Contrats de capitalisation	2,9	4,9	5,8	-12,1
Vie et contrats de capitalisation	84,7	113,4	102,6	-10,0
Décès	5,6	7,2	10,3	2,0
Contrats à adhésion individuelle ¹	1,7	2,2	3,7	2,8
Contrats collectifs	3,9	5,1	6,6	1,5
Maladie ou accident corporel ²	9,4	13,3	18,5	5,7
Contrats à adhésion individuelle	4,6	6,7	9,8	4,3
Contrats collectifs	4,8	6,5	8,6	6,2
Décès, maladie ou accidents	14,9	20,5	28,8	4,3
Assurances de personnes	99,6	133,9	131,3	-1,7
Part du marché (en %)	75,9	76,2	72,7	///
Automobile	14,6	17,9	19,5	3,2
Biens	9,4	12,7	16,3	4,5
Particuliers	4,7	6,1	8,9	6,0
Professionnels	3,9	5,7	6,2	1,6
Agricoles	0,8	0,9	1,2	9,1
Transports	1,2	1,2	1,0	0,0
Responsabilité civile générale	1,8	3,1	3,6	2,9
Construction	1,1	2,0	2,3	-4,2
Catastrophes naturelles	1,0	1,3	1,5	7,1
Divers ³	2,6	3,7	5,2	2,0
Assurances de biens et de resp.	31,7	41,9	49,4	3,1
Part du marché (en %)	24,1	23,8	27,3	///
Total des cotisations	131,3	175,8	180,7	-4,6

1. Y c. la garantie décès des contrats individuels d'assurance emprunteur depuis 2007.
2. Y c. les garanties complémentaires annexées aux contrats vie ; hors accidents corporels automobiles.
3. Crédits, protection juridique, assistance.
Champ : affaires directes sur le marché français.
Source : FFSA.

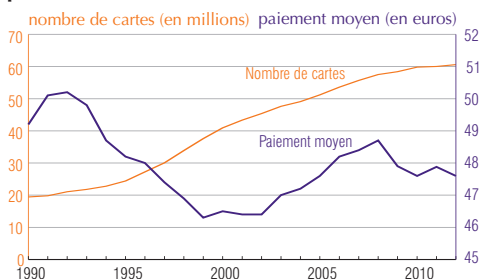
Chiffre d'affaires mondial de l'assurance française en 2012

en milliards d'euros

	2000	2012	12/11 en %
Sociétés vie, de capitalisation et mixtes	96,9	137,4	-4,5
Sociétés dommages	43,5	71,3	0,1
Ensemble des sociétés agréées	140,4	208,7	-2,9
Filiales d'assurance à l'étranger	54,8	92,9	6,1
Sociétés de réassurance et filiales	10,5	14,6	-3,9
Chiffre d'affaires mondial	205,7	316,2	-0,5

Source : FFSA.

Cartes bancaires CB et paiement moyen par transaction de 1990 à 2012



Source : Groupement des Cartes Bancaires.

Établissements de crédit agréés

Au 31 décembre	2011 (r)	2012
Banques	197	193
Banques mutualistes ou coopératives	95	92
Caisses de crédit municipal	18	18
Banques¹	310	303
Sociétés financières	277	266
Autres établissements	69	65
Total	656	634

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.
Source : Banque de France.

Moyens de paiement de masse en 2012

	Opérations quotidiennes en milliers	Montants quotidiens en millions d'euros
Chèques	8 588	4 947
Virements	7 593	10 167
LCR et BOR ¹	291	1 079
Débets directs ²	9 101	3 626
Paiements par cartes ³	24 489	1 152
Retraits par cartes ³	2 407	146
Total	52 469	21 116

1. Lettre de change relevé et billet à ordre relevé.
2. Prélèvements, TIP et télétransmissions.
3. Y c. les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.
Source : Banque de France.

Paiements par carte bancaire et par chèque au sein de l'UE en 2012

	Transactions annuelles par habitant		Montant moyen en euros	
	Carte bancaire	Chèque	Carte bancaire	Chèque
Allemagne	39	<1	62	6 648
Autriche	58	<1	62	8 483
Belgique	111	<1	55	6 139
Bulgarie	4	...	42	...
Chypre	48	23	85	2 466
Danemark	224	<1	42	3 977
Espagne	52	2	44	4 811
Estonie	159	<1	16	1 293
Finlande	214	<1	34	30 783
France	130	43	50	580
Grèce	7	1	80	14 857
Hongrie	27	<1	27	...
Irlande	78	17	68	3 961
Italie	28	5	77	2 466
Lettonie	63	<1	22	1 161
Lituanie	44	<1	18	2 444
Luxembourg	156	<1	77	...
Malte	38	18	62	1 359
Pays-Bas	158	...	37	...
Pologne	32	<1	24	3 481
Portugal	115	8	45	2 030
Rép. tchèque	30	<1	36	2 282
Roumanie	7	<1	35	2 380
Royaume-Uni	167	13	60	1 244
Slovaquie	32	<1	49	1 141
Slovénie	62	<1	37	449
Suède	230	<1	45	23 167
UE à 27	79	8	51	1 138

Source : Banque centrale européenne.

20.4 Communication

Le secteur des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** est devenu un segment majeur de l'économie des principaux pays industrialisés. Dans l'UE à 27, les dépenses consacrées aux technologies de l'information et à la communication représentent 5,3 % du PIB en 2010.

Le revenu des opérateurs de communications électroniques sur le marché des clients finals représente 42 milliards d'euros en 2012 (- 4,1 % en un an), dont 39 milliards pour les seuls **services de communications** électroniques (hors revenus des terminaux et équipements, annuaires, etc.). Cette baisse concerne à la fois les revenus des services fixes, et depuis deux ans, les revenus des services mobiles. À l'inverse, les indicateurs de trafics montrent une consommation accrue des services et en particulier des services mobiles. Le montant des investissements réalisés par les opérateurs est en forte hausse pour la troisième année consécutive. Il dépasse les 10 milliards d'euros pour l'année 2012. L'ensemble des investissements (réseaux, achats de fréquences, etc.) dans le haut débit mobile (3G et 4G) est estimé à environ 4 milliards d'euros en 2012 contre environ 2,4 milliards en 2011.

Après le creux de 2009 et une croissance timide en 2010, le marché mondial des services de télécommunication a retrouvé depuis 2011 le chemin d'une croissance modérée, de 2,7 % en 2012. Les revenus des services de télécom-

munication s'établissent à 1 115 milliards d'euros. En phase de reprise, les marchés des télécommunications des pays avancés montrent une certaine résistance alors que, dans les marchés en fort développement, la dynamique en volume est si soutenue que l'effet d'entraînement dépasse les écueils structurels.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ensemble du marché postal en France est ouvert à la concurrence et accessible aux prestataires de services postaux alternatifs. En 2012, le marché des **envois** de correspondance représente un revenu de 7,2 milliards d'euros, en baisse de 3,6 % par rapport à l'année 2011. Les volumes correspondants s'élèvent à 13,7 milliards d'objets, en baisse de 4,2 % par rapport à 2011. La baisse des volumes observée en 2012 est plus importante que celles observées ces dernières années. Sur les cinq dernières années, la baisse moyenne annuelle des volumes est de l'ordre de 3,8 %. Le marché de la publicité adressée (environ 20 % du marché en valeur et 30 % en volume) connaît une baisse plus significative (6,4 % en valeur et 7,8 % en volume) que celui des autres envois de correspondance (2,9 % en valeur et 2,6 % en volume).

Le chiffre d'affaires global de l'ensemble de la **presse écrite** en 2012 est de nouveau en diminution par rapport à celui de 2011 (- 2,9 %) et ce malgré l'effet positif de l'augmentation attendue des ventes en année électorale. Il s'agit de la cinquième année consécutive de baisse. ■

Définitions

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Catégories de presse, colis, haut-débit, presse écrite, services de communications, technologies de l'information et de la communication (TIC), transport express : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La dépense des ménages en produits de l'économie de l'information depuis 50 ans », *Insee Première* n° 1479, décembre 2013.
- « La régulation postale – Rapport public d'activité 2012 », Arcep, juin 2013.
- « Observatoire annuel du marché des communications électroniques en France », *Les actes de l'Arcep*, mai 2013.
- « World telecom services », IDATE news 641, mai 2013.
- « Presse écrite – Chiffres clés – L'enquête rapide 2012 – », Chiffres & statistiques, DGMIC –BREP.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activités postales et marchés connexes de distribution en 2012

	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros H.T.
Envois de correspondance	13 714	7 249
Remis contre signature	240	1 056
Colis ¹	328	1 562
<i>dont colis remis contre signature</i>	66	511
Distribution de la presse aux abonnés ²	2 501	475
Objets adressés distribués en France	16 784	10 341
Objets adressés Export	396	556
Publicité non adressée	21 177	710

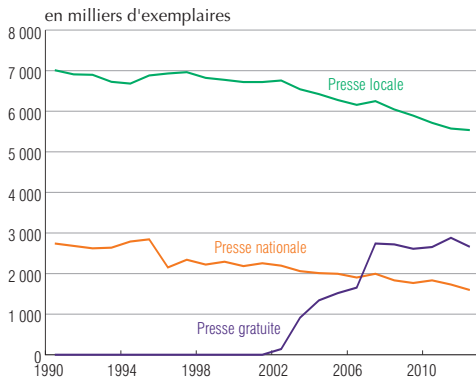
1. Colis ordinaires hors express, distribués uniquement par les opérateurs autorisés ; hors points relais.

2. Le portage de presse est compris dans les volumes distribués mais exclu dans les revenus générés.

Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.

Source : Arcep.

Tirage de la presse quotidienne d'information générale et politique de 1990 à 2012



Note : tirage moyen journalier en juin de chaque année.

Source : DGMIC.

Marché mondial des services de télécommunications

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012	2012/11 en %
Europe	302	298	- 1,2
<i>dont : Allemagne</i>	49	48	- 1,7
<i>Espagne</i>	24	22	- 7,7
France	41	39	- 4,2
<i>Italie</i>	28	27	- 3,7
<i>Royaume-Uni</i>	38	38	0,5
Amérique du Nord	260	266	2,4
<i>dont États-Unis</i>	233	239	2,5
Amérique latine	115	121	5,1
<i>dont Brésil</i>	49	51	3,0
Asie-Pacifique	332	346	4,2
<i>dont : Chine</i>	99	109	9,8
<i>Inde</i>	18	19	7,7
<i>Japon</i>	118	116	- 1,2
Afrique et Moyen-Orient	77	84	8,5
Total	1 086	1 115	2,7

Note : chiffre d'affaires de détail hors vente d'équipement généré par le secteur des services télécoms.

Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images ; France y c. Mayotte à partir de 2011.

Source : Idate.

Marché des communications électroniques

en milliards d'euros HT

	2011	2012
Revenus des services sur lignes fixes	16,1	15,6
Services bas débit	6,2	5,4
<i>dont abonnements et communications en RTC¹</i>	6,1	5,3
Services haut et très haut débit	9,8	10,2
Revenus des services mobiles	19,0	17,6
Téléphonie mobile	13,7	12,2
Messagerie interpersonnelle (SMS, MMS)	2,6	2,6
Accès à internet et aux services multimédias	2,7	2,8
Autres revenus²	8,8	8,8

1. Réseau téléphonique commuté. 2. Services vocaux, messages surtaxés, services de renseignement, ventes de terminaux et services de capacités.

Note : Le revenu correspond au chiffre d'affaires des opérateurs pour leurs activités télécoms, données hors taxes, réalisé auprès des clients finals.

Source : Arcep.

Chiffres d'affaires par grande catégorie de presse

	Nombre de titres		Chiffres d'affaires ¹	
	2011	11/10 en %	2012 (p)	12/11 en %
Presse nationale d'information générale et politique	95	8,0	1,3	- 3,8
Presse locale d'information générale et politique	448	- 0,7	2,8	- 2,7
Journaux gratuits d'information	144	4,3	0,4	8,1
Presse spécialisée grand public	2 158	6,9	3,3	- 2,1
Presse spécialisée technique et professionnelle	1 375	0,8	0,8	- 6,1
Journaux gratuits d'annonces	147	- 68,7	0,1	- 28,6
Total	4 367	- 3,6	8,7	- 2,9

1. Ventes et publicité.

Source : DGMIC.

Dépenses consacrées aux technologies d'information et aux communications au sein de l'UE en 2010

	Technologies d'information		Communication	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
Allemagne	65,4	2,6	63,6	2,6
Autriche	5,8	2,0	5,9	2,1
Belgique	8,5	2,4	8,9	2,5
Bulgarie	0,6	1,7	1,9	5,3
Danemark	6,7	2,9	5,4	2,3
Espagne	18,9	1,8	31,9	3,0
Estonie	0,2	1,4	0,8	5,5
Finlande	5,9	3,3	3,9	2,2
France	49,5	2,6	56,1	2,9
Grèce (p)	2,7	1,2	6,9	3,0
Hongrie	1,8	1,8	4,0	4,1
Irlande	4,3	2,8	4,4	2,8
Italie	24,3	1,6	40,5	2,6
Lettonie	0,2	1,1	0,8	4,6
Lituanie	0,3	1,2	0,8	2,8
Luxembourg	0,6	1,4	0,5	1,2
Pays-Bas	16,4	2,8	14,6	2,5
Pologne	6,2	1,7	10,0	2,8
Portugal	3,6	2,1	7,4	4,3
Rép. tchèque	3,2	2,2	4,4	3,0
Roumanie	1,5	1,2	4,4	3,6
Royaume-Uni	63,8	3,8	52,7	3,1
Slovaquie	1,2	1,9	2,5	3,8
Slovénie	0,7	2,0	1,2	3,3
Suède	10,1	2,9	6,6	1,9
UE à 27	302,4	2,5	340,1	2,8

Note : données pour Chypre et Malte non disponibles.

Source : Eurostat.

20.5 Audiovisuel

En 2012, la fréquentation des salles de cinéma est en retrait par rapport à une année 2011 exceptionnelle. Les entrées diminuent à 203 millions de spectateurs mais demeurent à un niveau nettement supérieur à la moyenne des dix dernières années. En 2012, les films français génèrent en France 82 millions d'entrées, en diminution de 7,6 % par rapport à 2011. Ce résultat est toutefois supérieur à la moyenne des cinq dernières années. Leur part de marché demeure élevée, à 40,3 %. Le premier film français, *Sur la piste du Marsupilami*, occupe la troisième place au *box-office* à la fin 2012 avec 5,3 millions d'entrées. À l'étranger, les films français enregistrent 138,4 millions d'entrée en 2012. Parallèlement, le déploiement des écrans et des projecteurs numériques se poursuit : en 2012, 1 643 établissements sont équipés pour la projection numérique 2K (+ 70 % en un an).

Le cycle de vie des œuvres cinématographiques se prolonge aujourd'hui sur de nouveaux écrans. En 2012, près de 11 000 œuvres cinématographiques sont actives en **vidéo à la demande (VàD)**. Le chiffre d'affaires de la VàD, paiements à l'acte et abonnements, est estimé à 251,7 millions d'euros en 2012 (+ 14,7 % en un an). L'offre de films ne cesse de s'enrichir. Ainsi, en 2012, 10 713 films ont été téléchargés au moins une fois au cours de l'année sur l'une des principales plates-formes de VàD (+ 17,9 % en un an). Le marché de la vidéo physique, dont le chiffre d'affaires a diminué de 25 % en cinq ans, représente

encore près de 85 % du marché global en 2012. Les recettes du format DVD diminuent et passent sous le seuil du milliard d'euros alors que le chiffre d'affaires du **Blu-ray** poursuit sa progression (+ 9 % en un an) pour atteindre 224 millions d'euros, avec près de 14 millions de disques vendus en 2012.

Le déploiement des services de **télévision de rattrapage (TVR)** se poursuit en 2012. Le nombre de services disponibles augmente sur les différents écrans (ordinateur, téléviseur, *smartphone* et tablette). L'offre de programmes des chaînes nationales gratuites disponibles sur **Internet** est constituée de plus de 49 000 vidéos par mois en moyenne. La consommation de télévision en ligne, qui inclut la TVR ainsi que les bonus et la consommation des chaînes en direct sur les autres supports que la télévision, totalise 2,5 milliards de vidéos visionnées en 2012.

Le marché physique de la musique enregistrée s'élève à 364 millions d'euros en 2012 (- 11,9 % en un an). Les ventes d'albums et de DVD sont en repli et le nombre de *singles* vendus progresse de moins d'un million d'unités. Les ventes numériques représentent 25 % des ventes de musique enregistrée en 2012 et atteignent 125 millions d'euros (+ 13 % en un an). En 2012, le téléchargement par internet représente la moitié des revenus numériques, devant les modèles de **streaming**, dont les revenus sont en forte croissance. ■

Définitions

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

Télévision de rattrapage (TVR) : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

Vidéo à la demande (VàD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Disque Blu-ray, Internet, streaming : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie de la production musicale », Snep, édition 2013.
- « Bilan 2012 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2013.
- « La production audiovisuelle aidée en 2012 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

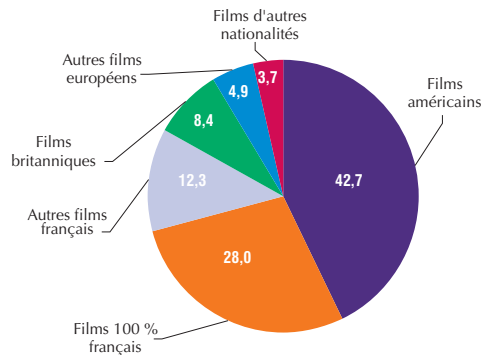
Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2012 en heures	2012/11 en %	2012 en millions d'euros	2012/11 en %
Animation	298	- 16,0	181,8	- 16,3
Documentaire	2 921	9,6	437,9	12,8
Fiction	768	- 0,8	667,4	- 11,3
Magazine	467	7,4	34,0	- 3,9
Spectacle vivant	697	12,2	91,8	- 0,6
Total	5 151	6,2	1 412,9	- 4,9

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Parts de marché selon la nationalité des films en 2012

en %



Note : parts de marché établies sur le nombre des entrées.
Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Marché de la musique

	2010	2011 (r)	2012
Ventes au détail (en millions d'unités)¹			
Albums	52,7	54,1	51,7
Singles	35,0	43,9	44,6
Vidéo	3,2	2,9	2,0
Total	90,9	100,9	98,3
Marché physique (en millions d'euros)²			
Albums	417,9	380,7	340,6
Singles	3,9	2,5	1,4
DVD	43,8	28,9	21,4
Autres	0,7	0,5	0,2
Total	466,4	412,6	363,7
Marché numérique (en millions d'euros)			
Téléchargement internet	47,6	56,4	63,0
Sonneries, téléphonie mobile	17,4	14,4	9,5
Streaming et abonnements	22,9	39,8	52,5
Total	88,0	110,6	125,0
Diffusions musicales en radio			
Nombre de <i>singles</i> mis en radios	588	681	745
Titres francophones ³ (en %)	30,0	33,0	31,0
Nouveaux talents francophones ³ (en %)	18,0	26,0	22,0

1. Y c. les ventes sur les plateformes de téléchargement.

2. Ventes en gros H.T. nettes de remises.

3. Parmi les cent plus importantes diffusions.

Source : Syndicat national de l'édition phonographique.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo en millions d'euros

	Vidéo à la demande ¹	Vente		
		Total	dont DVD	dont Blu-ray
2007	28,9	1 494,1	1 479,9	14,3
2008	53,2	1 382,4	1 331,0	51,5
2009 (r)	97,1	1 384,4	1 277,1	107,3
2010	152,0	1 385,4	1 211,7	173,7
2011 (r)	219,5	1 222,9	1 018,2	204,7
2012	251,7	1 116,3	892,6	223,7

1. Sur les plates-formes généralistes.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Production et exploitation cinématographiques

	1990	1995	2000	2010	2011 (r)	2012 (p)
Production						
Nombre de films agréés par le CNC	146	141	171	261	272	279
dont films d'initiative française	106	97	144	203	207	209
Investissements totaux (en millions d'euros)	501	548	803	1 439	1 389	1 342
dont investissements français	350	406	665	1 090	1 063	1 026
Coût médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	2,4	3,2	3,2	4,0	3,7	3,2
Exploitation						
Nombre d'établissements	2 300	2 119	2 172	2 046	2 032	2 029
Nombre d'écrans actifs	4 518	4 377	5 142	5 464	5 466	5 502
Entrées (en millions)	122	130	166	207	217	203
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	583	690	894	1 309	1 374	1 306
Part de marché des films français (en % des recettes)	37,4	35,2	28,5	35,8	40,9	40,3

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Panorama du cinéma dans quelques pays du Monde en 2012

	Allemagne	Australie	Espagne	États-Unis ⁴	Italie	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits ¹	132	48	182	818	166	554	223
Nombre d'écrans	4 617	1 995	4 000	39 641	3 814	3 290	3 817
Recettes guichet (en millions d'euros) ²	1 033,0	1 125,5	594,6	10 200,0	609,0	195,2	1 099,0
Part du cinéma national (en % des recettes) ³	18,1	4,3	19,3	...	26,6	65,7	32,1

1. Films nationaux sortis en Allemagne et au Japon ; y c. les films étrangers tournés dans le pays pour l'Australie et les films entièrement financés et tournés par des sociétés américaines au Royaume-Uni.

2. En millions de livres sterling au Royaume-Uni, de dollars australiens en Australie, de dollars aux États-Unis (y c. Canada) et en milliards de yens au Japon.

3. En termes d'entrées en Allemagne et en Italie ; y c. les films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni.

4. Données 2011.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

20.6 Tourisme

En 2012, en France métropolitaine, la **fréquentation touristique** est stable dans les **hôtels** par rapport à 2011 (198,4 millions de **nuitées**) tandis qu'elle diminue de 1 % dans les **campings**. Les autres hébergements collectifs touristiques accueillent 92,5 millions de nuitées en 2012. Leur fréquentation est en légère progression (+ 0,6 % par rapport à 2011). Cette hausse concerne exclusivement les résidences hôtelières de tourisme, dont le **taux d'occupation** est néanmoins contraint par l'offre croissante de lits, en particulier en zone urbaine. Globalement, la fréquentation des **hébergements touristiques** est stable avec 396,6 millions de nuitées en 2012.

Face aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante en terme de confort, les hébergements ayant fait le choix de la qualité et de l'adaptation aux nouvelles normes de classement bénéficient d'une fréquentation supérieure aux autres. Dans les campings, l'attrait des emplacements équipés se confirme (+ 1,2 %) au détriment des emplacements nus (- 2,7 %). Cette demande de qualité s'est également traduite par l'engouement pour les chaînes hôtelières, aux normes standardisées, plus facilement identifiées par les clients. Leur taux d'occupation est supérieur à celui des hôtels indépendants (65,1 % contre 56,3 %).

Les Européens constituent la principale clientèle étrangère des hôtels (70 % des nuitées étrangères) et plus encore des campings (99,8 %). Leur fréquentation est stable par

rapport à 2011, mais elle reste marquée par la crise dans les hôtels (- 12,7 % par rapport à 2007). La fréquentation des hébergements hôteliers par la clientèle extra-européenne atteint un nouveau record en 2012 avec 20,7 millions de nuitées, soit une hausse de 9,7 % par rapport à 2011. Les séjours de la clientèle américaine, en forte progression dépasse pour la première fois les dix millions de nuitées, en raison de l'afflux des touristes en provenance des États-Unis, premiers contributeurs à la hausse des nuitées étrangères. Avec 10 % de nuitées supplémentaires, la clientèle asiatique est, elle aussi, toujours plus présente dans les hôtels, plus particulièrement en provenance du Proche et Moyen-Orient, suivie de la Chine et du Japon.

Les recettes du tourisme international atteignent en 2012 le chiffre record de 837 milliards d'euros, en progression de 4 % en valeur réelle. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation équivalente des arrivées de touristes internationaux. Entre 2011 et 2012, le nombre de **séjours** de touristes internationaux en France augmente de 2,1 %. La France accueille ainsi 8 % de l'ensemble des arrivées internationales mondiales, et 5 % des recettes, soit 41,7 milliards d'euros. La France figure toujours au premier rang pour le nombre de séjours de touristes internationaux, et se classe troisième pour les recettes. Les États-Unis occupent le premier rang au titre des recettes et le deuxième rang pour les séjours. ■

Définitions

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

Taux d'occupation : rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) effectivement offertes sur une période donnée, c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières.

Visiteur : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Fréquentation touristique, hébergement touristique, hôtellerie homologuée, hôtellerie de plein air (camping), séjours, tourisme, touriste international : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le mémento du tourisme en 2013 », DGCIS, novembre 2013.
- « Les hébergements touristiques en 2012 : la fréquentation se maintient grâce à la clientèle étrangère », *Insee Première* n° 1444, avril 2013.
- « UNWTO – Faits saillants », OMT du tourisme, édition 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Capacité d'hébergement au 1^{er} janvier 2013

	Lits en milliers
Hôtels de tourisme	1 239
Campings	2 714
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	699
Villages de vacances et maisons familiales	270
Meublés classés de tourisme	724
Chambres d'hôtes	72
Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs	32
Hébergement marchand	5 750
Résidences secondaires	14 584

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; DGCIS ; partenaires régionaux ; fédérations professionnelles.

Visiteurs internationaux en France en 2012

	Arrivées de touristes	Nuitées de touristes	Arrivées d'excursionnistes
Total (en millions)	83,0	577,7	115,4
Pays de résidence (en %)			
UE à 27	74,3	69,7	75,4
dont : Allemagne	14,7	14,6	19,6
Belgique	12,6	10,3	22,5
Espagne	7,3	5,4	10,1
Italie	9,7	7,8	9,2
Pays-Bas	7,7	8,6	2,7
Royaume-Uni	14,7	14,1	4,2
Autres pays européens	9,1	7,7	21,1
dont Suisse	7,3	5,7	20,7
Amérique	7,8	10,0	2,1
dont : Canada	1,1	1,8	0,3
États-Unis	3,6	4,7	1,2
Asie, Océanie	6,3	7,3	1,1
dont : Chine	1,7	1,8	0,2
Proche et Moyen-Orient	1,0	1,4	0,2
Afrique	2,5	5,3	0,4

Sources : DGCIS ; Banque de France.

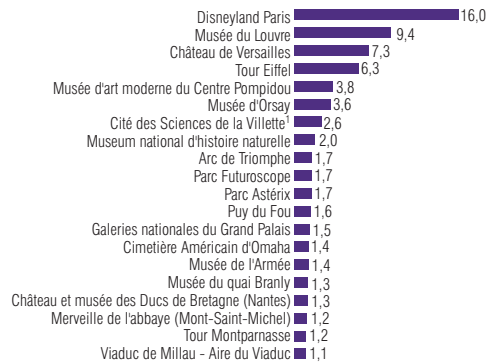
Arrivées de touristes aux frontières en millions

Rang	Pays	1990	2000	2012 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2012
1 ^{er}	France	52,5	77,2	83,0	2,1
2 ^e	États-Unis	39,4	51,2	67,0	2,4
3 ^e	Chine ¹	10,5	31,2	57,7	8,1
4 ^e	Espagne	34,1	46,4	57,7	2,4
5 ^e	Italie	26,7	41,2	46,4	2,5
6 ^e	Turquie	4,8	9,6	35,7	9,6
7 ^e	Allemagne	17,0	19,0	30,4	2,7
8 ^e	Royaume-Uni	18,0	23,2	29,3	2,2
9 ^e	Russie	...	19,2	25,7	...
10 ^e	Malaisie	7,4	10,2	25,0	5,7
11 ^e	Autriche	19,0	18,0	24,2	1,1
12 ^e	Hong Kong	6,6	8,8	23,8	6,0
13 ^e	Mexique	17,2	20,6	23,4	1,4
14 ^e	Ukraine	...	6,4	23,0	...
15 ^e	Thaïlande	5,3	9,6	22,4	6,8
16 ^e	Canada	15,2	19,6	16,3	0,3
17 ^e	Grèce	8,9	13,1	15,5	2,6
18 ^e	Pologne	3,4	17,4	14,8	6,9
19 ^e	Arabie saoudite	...	6,6	13,7	...
20 ^e	Macao	...	5,2	13,6	...
	Total Monde	436,1	676,7	1 035,2	4,0

1. Hors Hong-Kong et Macao.

Source : Organisation mondiale du Tourisme.

Palmarès des sites culturels et récréatifs en 2012 en millions de visiteurs



1. Hors fréquentation de la Géode.

Champ : France métropolitaine.

Source : Deps.

Entreprises du tourisme en 2011

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié ¹	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Hôtels et hébergements similaires	18 060	126 316	16 026
Autres hébergements touristiques	23 235	35 036	6 566
Restaurants	149 937	402 255	43 253
Débites de boissons	45 079	43 611	7 375
Agences de voyages, voyagistes et autres activités de réservation	6 396	34 779	13 951
Total	242 707	641 997	87 171

1. Salariés en équivalent-temps plein.

Note : le terme entreprise auquel il est fait référence renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif marchand.

Source : Insee, Esane.

Recettes du tourisme international

Rang	Pays	1990	2000	2012 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2012
1 ^{er}	États-Unis	33,8	89,7	98,2	5,0
2 ^e	Espagne	14,5	32,4	43,5	5,1
3 ^e	France	15,9	35,7	41,7	4,5
4 ^e	Chine ¹	1,7	17,6	38,9	15,2
5 ^e	Macao	...	3,5	34,0	...
6 ^e	Italie	12,9	29,8	32,1	4,2
7 ^e	Allemagne	11,2	20,2	29,7	4,5
8 ^e	Royaume-Uni	12,1	23,7	28,5	4,0
9 ^e	Hong-Kong	4,0	6,4	25,0	8,7
10 ^e	Australie	3,3	10,0	24,5	9,5
11 ^e	Thaïlande	3,4	8,1	23,4	9,2
12 ^e	Turquie	2,5	8,3	20,0	9,8
13 ^e	Malaisie	1,3	5,4	15,8	12,0
14 ^e	Singapour	...	5,6	15,0	...
15 ^e	Autriche	10,6	10,6	14,7	1,5
16 ^e	Inde	...	3,7	14,0	...
17 ^e	Canada	5,0	11,7	13,5	4,6
18 ^e	Suisse	5,8	7,2	12,9	3,7
19 ^e	Suède	...	4,4	12,0	...
20 ^e	Japon	...	3,7	11,3	...
	Total Monde	212,6	514,4	837,0	6,4

1. Hors Hong-Kong et Macao.

Champ : transport exclu.

Source : Organisation mondiale du Tourisme.

20.7 Transports de voyageurs

En 2012, la croissance du **transport** intérieur de **voyageurs** continue de ralentir : elle progresse de 0,4 % après + 0,7 % en 2011. La circulation des véhicules particuliers augmente légèrement plus vite qu'en 2011, tandis que la croissance des transports collectifs ralentit. Parmi ces derniers, ce sont les transports routiers et le transport aérien qui augmentent le plus alors que le transport ferroviaire « longue distance » diminue. Les parts des modes de transports intérieurs de voyageurs n'évoluent pas. Les véhicules particuliers représentent 83 % du transport intérieur de voyageurs. La part de la route est stable, à 88 %.

Les routes départementales et locales enregistrent pour l'ensemble des véhicules une hausse de la circulation routière, tandis que le réseau national, particulièrement les autoroutes concédées, affiche une baisse. Au-delà de la baisse de circulation des poids lourds, on ne peut exclure que le contexte d'activité économique déprimée et de prix élevés des carburants ait incité les ménages à limiter leurs longs et moyens déplacements en voiture.

Après une accélération du nombre de **voyageurs-kilomètres** en 2011, le transport collectif retrouve son rythme de croissance de 2010 (+ 0,8 % en 2012), inférieur à sa tendance décennale. La croissance est portée à la fois par les transports collectifs routiers, les transports ferrés (dont le métro) et le transport aérien. Cependant, le rythme de croissance de chacun de ces modes de transport est en

baisse par rapport à 2011, notamment celui des transports ferrés (+ 0,3 % après + 3,4 %).

Le **transport ferroviaire de voyageurs**, hors navettes Eurotunnel, marque le pas en 2012 (+ 0,1 %). Les résultats sont contrastés selon le type de réseau. Le transport ferroviaire longue distance recule, tandis que le transport ferroviaire « du quotidien » continue de progresser.

Le transport aérien de voyageurs poursuit sa croissance, qui reste cependant inférieure à la moyenne 2010-2011. La fréquentation des aéroports de Paris enregistre une faible croissance. En revanche, la reprise de la fréquentation des aéroports de province se confirme, avec une forte progression. Le nombre total de passagers, y compris outre-mer, augmente de 3 % (après + 6,7 % en 2011). Comme en 2011, la croissance hors outre-mer est portée aussi bien par l'international que par le transport intra-métropole. En revanche, l'outre-mer recule de 1,1 % en 2012.

Le nombre total de passagers trans-Manche passant par la France marque le pas en 2012. Le recul de la part du mode de transport maritime sur cette liaison, illustré par la disparition de Sea France, s'accélère au bénéfice du ferroviaire et, dans une moindre mesure, de l'aérien. Le **transport maritime** de passagers en Méditerranée se maintient grâce aux croisières, alors que la baisse amorcée en 2011 pour le transport sur lignes régulières s'accroît. ■

Définitions

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Transport ferroviaire de voyageurs, transport maritime de voyageurs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le transport collectif routier de voyageurs en 2012 : en progression pour les autobus et en léger recul pour les autocars », *Chiffres & Statistiques* n° 441, SOeS, août 2013.
- « Les comptes des transports en 2012 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2013.
- « Le transport intérieur en 2012 : baisse pour les marchandises et pour les voyageurs sur longue distance », *le point sur* n° 160, mai 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Transports intérieurs de voyageurs par mode

en milliards de voyageurs-kilomètres

	1990	2000	2012	12/11 en %
Voitures particulières ¹	617,3	754,4	815,0	0,3
Autobus, cars	40,6	42,0	51,6	1,0
dont RATP ²	2,2	2,5	3,1	1,6
Transports ferroviaires	74,2	80,7	104,3	0,3
dont : SNCF	63,7	69,1	89,1	0,1
dont TGV	14,9	34,5	54,0	0,0
RATP ³	9,7	10,2	12,8	1,3
Transports aériens	11,4	15,1	14,0	4,1
Total	743,6	892,2	984,9	0,4

1. Rebasement du bilan de la circulation (base 2007), série rétropolée jusqu'en 1990. Les voitures particulières incluent les véhicules immatriculés à l'étranger et les deux-roues motorisés. 2. Y c. tramways. 3. Métro et RER.

Source : SOeS.

Passagers trans-Manche passant par la France

en milliers de passagers

	1995	2005	2012	12/11 en %
Passagers Eurotunnel	7 758	17 063	19 976	5,2
Passagers Eurostar	2 920	7 454	9 912	2,4
Navettes tourisme ¹	4 394	8 131	8 397	6,6
Véhicules navettes fret ¹	444	1 478	1 667	16,0
Passagers ferries²	25 807	17 533	15 159	-6,8
dont Calais ²	17 056	11 695	9 345	-7,1
Passagers aériens	3 315	7 523	6 813	2,5
Paris-Londres ³	3 315	2 391	1 812	1,3
Régions-Londres	...	5 132	5 000	2,9
Total	36 880	42 120	41 948	0,1

1. Estimation SOeS à partir des données Eurotunnel et de coefficients de remplissage des véhicules. 2. Y c. liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes.

3. Aéroports d'Orly et Roissy - Charles de Gaulle.

Source : SOeS.

Fréquentation des lignes aériennes de voyageurs

en milliers de passagers

	1990	2000	2012	12/11 en %
Métropole - International	36 959	66 972	105 330	3,4
dont : métropole - Europe	22 954	41 666	67 429	3,6
métropole - Afrique	7 126	10 170	16 472	4,3
métropole - Amérique	4 384	9 663	11 698	-0,4
Métropole - Intérieur	22 640	30 747	27 509	2,3
Paris - régions	17 281	21 165	16 451	-1,5
Régions - régions	3 574	5 829	7 388	14,5
Métropole - outre-mer	1 785	3 754	3 670	-1,7
Total métropole	59 598	97 719	132 839	3,1
Outre-mer - international	1 458	1 912	2 182	-1,9
Outre-mer - outre-mer	1 312	2 063	2 171	0,6
Total	62 368	101 694	137 192	3,0

Source : SOeS.

Fréquentation des principaux aéroports européens

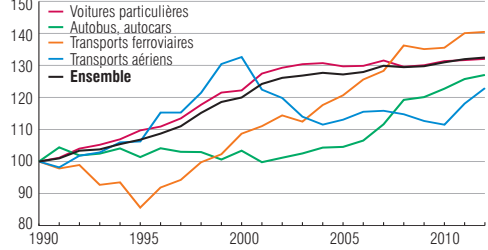
en millions de passagers

Rang	2012	2012/11 en %
1 ^{er} Londres / Heathrow (UK)	70,1	0,9
2^e Paris / Charles-de-Gaulle (FR)	61,6	1,3
3 ^e Francfort-sur-le-Main (DE)	57,8	2,1
4 ^e Amsterdam / Schiphol (NL)	51,1	2,5
5 ^e Madrid / Barajas (ES)	45,2	-8,9
6 ^e Munich (DE)	38,5	1,6
7 ^e Rome / Fiumicino (IT)	37,2	-1,8
8 ^e Barcelone (ES)	35,1	2,2
9 ^e Londres / Gatwick (UK)	34,2	1,6
10^e Paris / Orly (FR)	27,2	0,5

Source : Eurostat.

Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs de 1990 à 2012

indice base 100 en 1990



Champ : transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.

Source : SOeS.

Voitures particulières

	1990	2000	2012
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	31,6
Parcours moyen ¹ (en milliers de km/véhicule)	13,4	13,5	12,7
dont : véhicules essence	11,9	10,7	8,2
véhicules diesel	21,3	18,8	15,6

1. Parcours moyen annuel.

Champ : véhicules immatriculés en France métropolitaine.

Source : SOeS.

Trafic maritime des principaux ports européens

en millions de passagers

	2000	2005	2010	2011	11/10 en %
Douvres (UK)	16,2	13,5	13,4	12,9	-3,3
Paloukia & Perama (GR) ¹	...	11,7	12,7	11,7	-8,2
Helsinki (FI)	9,3	8,9	9,8	10,3	4,8
Calais (FR)	15,1	11,7	10,2	10,1	-1,7
Stockholm (SE)	7,7	8,2	9,1	9,2	0,4
Le Pirée (GR)	7,3	11,1	10,9	9,2	-16,1
Helsingborg (SE) ²	13,5	11,1	8,5	8,3	-2,4
Helsingør (DK) ²	13,3	11,0	8,5	8,3	-2,5
Messine (IT)	11,9	9,8	10,8	8,1	-25,1
Tallinn (EE)	...	6,7	7,5	8,0	6,8

1. Paloukia & Perama assurent la liaison par ferry entre la Grèce et l'île de Salamine.

2. Les deux ports sont éloignés de 4 km et reliés par la même ligne de ferry.

Champ : passagers embarqués et débarqués.

Source : Eurostat.

Transport aérien de passagers dans quelques pays de l'UE

en millions de passagers

	2004	2008	2012	12/11 en %
Allemagne	135,9	166,1	178,6	1,9
Autriche	18,3	23,9	26,0	3,3
Belgique	17,5	22,0	25,9	3,2
Danemark	21,0	24,6	26,5	2,8
Espagne	129,8	161,4	159,8	-3,3
France	103,0	122,7	135,9	3,4
Grèce	29,5	34,4	31,6	-5,2
Irlande	20,9	30,0	23,6	1,0
Italie	81,2	105,2
Pays-Bas	44,5	50,4	55,7	3,3
Portugal	18,4	25,2	28,2	2,2
Royaume-Uni	192,3	213,9	203,1	0,8
Suède	20,0	27,8	30,4	2,1
Finlande	11,8	14,9	16,5	0,5

Source : Eurostat.

20.8 Transports de marchandises

En 2012, le **transport intérieur terrestre de marchandises** diminue (- 5,7 %). En dépit du redressement de 2011, il ne se situe plus, du fait de l'ampleur de la baisse des années 2008-2009, qu'à un niveau à peine supérieur à celui de 1998. La part du transport routier (87,6 %) reste stable dans le transport hors oléoducs.

Le transport intérieur routier de marchandises baisse très fortement. Contrairement aux années précédentes, la baisse tient au transport national tandis que le **transport international** résiste mieux. Le transport national, qui comprend le transport national sous **pavillon** français, le **cabotage** et le transport par véhicules légers, recule et se retrouve à un niveau comparable à celui de 2000. La partie réalisée sur le territoire français du transport routier d'échange international de la France recule plus rapidement que le transport national du fait de la baisse de l'activité économique dans presque toute l'Europe. Le recul affecte toutes les catégories de produits sauf les produits pétroliers, en raison de la croissance des livraisons de fioul domestique et de gazole non routier, utilisé notamment dans l'industrie chimique.

Le transport routier de **conteneurs** qui avait fortement progressé en 2010 et 2011 recule nettement en 2012 ; il ne représente toutefois que 3,7 % du transport routier de marchandises. Le transport de palettes (36,8 % du transport routier de marchandises) est aussi en fort repli, tandis que le transport de **vrac** solides (33,8 % du transport routier de marchandises) ne recule que de 4 %.

Le transport ferroviaire s'inscrit dans sa tendance à la baisse (- 4,8 % en **tonnes-kilomètres** intérieures) et retrouve son niveau de 2009. La partie nationale baisse à nouveau fortement tandis que la partie internationale reprend depuis 2010, portée par tous les opérateurs. Avec la relative désindustrialisation en France, le marché du transport ferroviaire se modifie sensiblement : moins de produits agricoles et de métaux et plus de matériaux de construction.

Le transport fluvial se replie. Cette baisse résulte de la baisse du transport des produits agricoles ainsi que de celle des produits pétroliers. Le bassin de la Seine renforce sa première position grâce aux transports de matériaux et de conteneurs.

Le transport par oléoducs, après une augmentation en 2011, repart sur la tendance à la baisse commencée en 2006 (- 11,9 %) en lien avec les fermetures de raffineries dans le Nord et en Alsace et les préoccupations environnementales et de sécurité entraînant la diminution du débit des réseaux.

Dans les ports maritimes, avec les exportations de marchandises diverses qui continuent à croître en 2012, le mouvement de marchandises (hors produits pétroliers) se maintient ; il est tiré par la croissance du transport par conteneurs, dont le pré et post acheminement profite davantage au transport fluvial que ferroviaire ou routier. Le transport roulier reste stable. ■

Définitions

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné, en tonnes.

Cabotage, conteneur, fret, pavillon, transports intérieurs, transports internationaux, vrac : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le transport en 2012 subit un contexte économique morose », *Le point sur* n° 172, SOeS, août 2013.
- « Le transport ferroviaire de marchandises en 2012 », *Chiffres & Statistiques* n° 439, SOeS, août 2013.
- « Les comptes des transports en 2012 », les rapports à la Commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2013.
- « Les transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2012 », *Chiffres & Statistiques* n° 425, SOeS, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

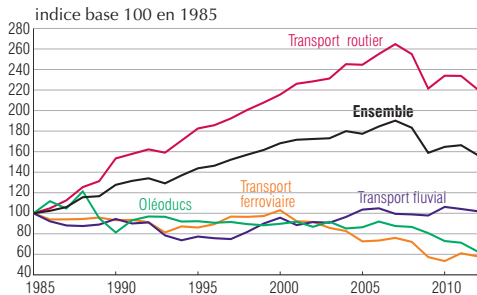
Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

en milliards de tonnes-kilomètres

	1990 (r)	2000 (r)	2012	12/11 en %
Transport routier	197,0	276,9	283,4	- 5,6
Pavillon français	159,0	203,0	188,3	- 6,1
National	137,7	181,8	178,9	- 6,2
International	20,0	20,7	9,3	- 3,1
Transit	1,3	0,5	0,1	- 45,7
Pavillon étranger	38,0	73,8	95,2	- 4,6
Cabotage	...	2,2	5,7	- 4,6
International	17,2	33,2	46,9	- 8,2
Transit	20,8	38,4	42,6	- 0,2
Transport ferroviaire	52,2	57,7	32,6	- 4,8
National	31,5	29,9	22,1	- 13,0
International	15,0	18,5	7,4	11,2
Transit	5,7	9,3	3,1	41,7
Transport fluvial	7,2	7,3	7,7	- 2,1
National	4,3	4,1	4,9	- 2,9
International	2,9	3,1	2,9	- 0,8
Oléoducs	19,6	21,7	15,2	- 11,9
Transports terrestres	276,0	363,5	338,9	- 5,7
National	173,5	218,1	211,5	- 6,8
International	74,7	97,1	81,6	- 6,7
Transit	27,8	48,3	45,8	1,7

Source : SOeS.

Transport intérieur de marchandises par mode de 1985 à 2012



Champ : transport intérieur en tonnes-kilomètres, y c. transit. Transport fluvial hors transit.

Source : SOeS.

Transport ferroviaire de marchandises au sein de l'UE

en milliards de tonnes-kilomètres

	2007	2011	
		en %	
Allemagne	114,6	113,3	27,0
Pologne	54,3	53,7	12,8
France	42,6	34,2	8,2
Suède	23,3	22,9	5,4
Lettonie	18,3	21,4	5,1
Royaume-Uni	21,3	21,0	5,0
Autriche	21,4	20,3	4,8
Italie	25,3	19,8	4,7
Lituanie	14,4	15,1	3,6
Roumanie	15,8	14,7	3,5
Autres pays	100,9	83,2	19,8
UE	452,0	419,6	100,0

Source : Eurostat.

Transport intérieur terrestre de marchandises selon le mode de transport

en % de tonnes-kilomètres

	1990	2000 (r)	2005 (r)	2012
Transport ferroviaire	19,1	15,9	10,6	9,6
Transport routier	71,0	76,2	81,9	83,6
Navigation fluviale	2,6	2,0	2,1	2,3
Oléoducs	7,2	6,0	5,4	4,5
Total (en Mds de tonnes-km)	276,0	363,5	383,6	338,9

Champ : transport y c. transit.

Source : SOeS.

Salariés dans le transport routier de fret et par conduite

	Effectifs en milliers ¹			2012/11 en %
	1998	2010 (r)	2012	
Transport routier de fret et par conduite	296	350	356	- 0,9
dont transport routier de fret	292	346	351	- 1,0
dont : interurbains	172	182	181	- 2,1
de proximité	88	132	139	1,1

1. Effectifs au 31 décembre.

Source : SOeS.

Activité des principaux ports européens de conteneurs

en millions de tonnes

	2007	2010	2012	12/11 en %
Rotterdam (NL)	406,8	430,0	441,5	1,6
Anvers (BE)	182,9	178,2	184,1	- 1,6
Hambourg (DE)	140,4	121,2	130,9	- 1,0
Marseille (FR)	96,3	86,0	85,6	- 2,8
Bremerhaven (DE)	69,2	68,7	84,0	4,2
Algésiras (ES)	69,3	65,7	83,0	8,0
Valence (ES)	53,3	63,7	65,7	- 13,0
Le Havre (FR)	78,8	70,2	63,5	- 6,0
Gênes (IT)	57,2	50,7	50,2	- 0,4
Zeebrugge (BE)	42,1	49,6	43,5	- 7,3
Barcelone (ES)	50,0	42,9	41,5	- 3,6
Bilbao (ES)	38,4	...	29,0	- 8,7

Source : DGITM.

Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

Rang		2012	12/11 en %
1 ^{er}	Francfort-sur-le-Main (DE)	2 134,1	- 6,7
2 ^e	Londres/Heathrow (UK)	1 556,2	- 0,8
3 ^e	Amsterdam/Schiphol (NL)	1 510,9	- 2,5
4^e	Paris/Charles-de-Gaulle (FR)	1 509,9	3,1
5 ^e	Leipzig/Halle (DE)	881,1	13,4
6 ^e	Cologne/Bonn (DE)	772,6	1,7
7 ^e	Luxembourg (LU)	615,3	- 7,9
8 ^e	Liège/Bierset (BE)	570,2	- 15,4
9 ^e	Bruxelles/National (BE)	450,3	4,4
10 ^e	Milan/Malpensa (IT)	414,3	- 8,0
11 ^e	Madrid/Barajas (ES)	385,1	- 8,7
12 ^e	Zurich (CH)	326,5	3,8
13 ^e	Munich (DE)	320,2	- 5,0
14 ^e	Nottingham East Midlands (UK)	300,0	0,4
15 ^e	Francfort/Hahn (DE)	239,3	- 31,3

Source : Eurostat.

Annexes

Définitions
Adresses utiles
Index alphabétique

Définitions

3G : système mobile de troisième génération. Ces réseaux permettent d'accéder à une large gamme de services, au premier rang desquels un accès rapide à internet et à la télévision en streaming grâce à l'introduction progressive dans les réseaux mobiles de la technologie de commutation par paquets.

A

Abus : consommation d'une substance psychoactive qui induit ou peut induire des dommages de nature sanitaire, sociale ou judiciaire. Ceux-ci peuvent dépendre de contextes particuliers de consommation (conduite automobile, grossesse) et être causés à l'utilisateur lui-même ou à un tiers. Le terme d'abus implique une répétition du comportement. On parle indifféremment d'abus ou d'usage nocif.

Accident corporel de la circulation : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation). Le coefficient de passage estimant le nombre de tués à trente jours à partir du nombre de tués à six jours est de 1,057. Il est valable depuis 1993.

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Activités immobilières : marchands de biens immobiliers, location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués, agences immobilières et administrateurs d'immeubles.

Addiction : consommation de substances psychoactives ou comportement répété impossible à contrôler pour l'individu en dépit de ses conséquences délétères (souffrance psychologique et troubles physiologiques). Ce terme s'applique à tous les produits (tabac, alcool, médicaments psychotropes, drogues illicites) et recouvre certaines conduites (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo, etc.). L'addiction inclut donc la notion de dépendance, mais aussi celle d'abus.

Administrations de sécurité sociale : regroupe les unités institutionnelles assurant la gestion des risques sociaux des travailleurs salariés, des salariés et exploitants agricoles, des professions libérales, des travailleurs indépendants et des travailleurs non salariés. Elles ont en charge le recouvrement des cotisations et le versement des prestations prévues par le Code de la sécurité sociale.

Administrations publiques : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : ensemble constitué par l'État et les Organismes divers d'administration centrale (ODAC).

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes) et certaines activités des syndicats de communes. Les ODAL regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours,...), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales et les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

ADSL : technologie d'accès à Internet qui tire parti des hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. Le sigle anglais *ADSL* signifie *Asymmetric Digital Subscriber Line*.

Affection de longue durée (ALD) : maladie qui nécessite des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne droit à exonération du ticket modérateur pour tous les actes en rapport avec elle (prise en charge à 100 % des dépenses liées à ces soins et traitements).

Âge : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Aide au logement : les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre trois prestations principales. Il s'agit des actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), les mesures de placement et des aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles concernent les jeunes de moins de 21 ans.

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses au titre de l'insertion.

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Aire urbaine : le zonage en aires urbaines 2010 distingue trois types d'aires :

– Les « grandes aires urbaines », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

– Les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

– Les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Alcool : substance liquide d'origine naturelle (alcool éthylique) obtenue par fermentation de végétaux riches en sucre ou par distillation, l'alcool est consommé pour ses effets euphorisants et désinhibants. Sa consommation peut entraîner une forte dépendance psychique et physique avec syndrome de manque en cas de sevrage, pouvant aller jusqu'à des délires hallucinatoires (*delirium tremens*). Les effets toxiques sont multiples : cirrhose du foie, cancer du foie, maladies cardiovasculaires, cancer des voies aérodigestives supérieures, etc.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : prestation versée par le conseil général et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie

des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'invalidité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès des régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1er janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : entrée en vigueur en 2002, l'APA participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Cette prestation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie évalué en fonction de la grille nationale AGGIR. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA.

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) : allocation du deuxième étage du minimum vieillesse, géré par le Fonds de solidarité vieillesse. L'ASV est une allocation différentielle qui permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA.

Amende forfaitaire : l'auteur d'une contravention (4 premières classes) condamné à payer une amende peut, pour éviter toute poursuite pénale, soit la payer immédiatement à l'agent qui l'a verbalisé, soit la payer ultérieurement par un timbre-amende. L'amende peut être majorée si les délais de paiement ne sont pas respectés.

Appellation d'origine contrôlée (AOC) : désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques, et humains conférant au produit une typicité particulière. Ce dernier fait l'objet d'une procédure d'agrément officielle auprès de l'Inao (Institut national des appellations d'origine). Trois types de produits sont concernés : les vins et eaux-de-vie, les produits laitiers et d'autres produits agroalimentaires tels l'huile ou les olives.

Appellation d'origine protégée (AOP) : désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Le nom d'une région ou d'un lieu déterminé sert à désigner le produit. L'AOP est la transposition au niveau européen de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires (hors viticulture).

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poisson) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels qu'huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Artisanat : voir **Entreprise artisanale**.

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Auto-entreprise : le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime microsocial simplifié, d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans (toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM), une exonération de TVA et, sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et les créateurs d'activité à compter du 1^{er} janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Depuis janvier 2011, l'auto-entrepreneur peut bénéficier du statut de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de l'auto-entreprise.

Autorisations d'engagement : support nécessaire pour engager une dépense dans le cadre du budget de l'État. Leur montant constitue la limite supérieure des engagements autorisés dans l'année.

Autorisations de construire (ou logement autorisé) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

B

Baccalauréat : le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

Balance commerciale : compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération sont déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire. En France la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services, contrairement à d'autres pays où la balance commerciale couvre les biens et les services.

Banque coopérative ou mutualiste : établissement de crédit dont le capital est détenu par la clientèle. Il s'agit des caisses de Crédit Agricole, des banques Populaires, des caisses de Crédit Mutuel, du Crédit Coopératif et des caisses d'épargne.

Biens durables : au sens de la comptabilité nationale, biens de consommation ou de production dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un bien durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir sont des biens de consommation durables. Les machines servant au processus de production des entreprises sont des biens de production durable.

Biodiversité : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). Une autre composante essentielle et constitutive de la biodiversité sont les interactions au sein et entre chacun de ces trois niveaux.

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Branche agricole : regroupe l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), les coopératives viticoles, celles produisant de l'huile d'olive et les centres d'insémination artificielle. Elle recouvre la culture de végétaux (y c. maraîchage et horticulture), l'élevage d'animaux, les activités de travaux agricoles à façon et la chasse.

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche de recherche : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe trente et une branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

Brevet (innovation) : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

Brevet : voir **Diplôme national du brevet**.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième. En voie d'extinction suite à la réforme de la voie professionnelle, il est progressivement remplacé par le baccalauréat professionnel préparé en trois ans après la troisième.

Brevet de technicien supérieur (BTS) : diplôme de niveau III préparé généralement en 2 ans après le baccalauréat.

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C

Cabotage : modalité de transport national (origine et destination dans le même pays). Le cabotage maritime concerne le transport maritime de courte distance effectué par un pavillon national ou étranger ; le cabotage routier, le transport routier de marchandises effectué par un véhicule d'un pavillon étranger.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Caisse de crédit municipal : établissement public communal de crédit et d'aide sociale, qui a notamment le monopole de l'octroi de prêts sur gages. Il peut réaliser des opérations avec les établissements de crédit, recevoir des fonds des personnes physiques et des personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

Camping : voir **Hôtellerie de plein air**.

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Capacité et besoin de financement : solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation du capital non financier : formation brute de capital fixe (FBCF), variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif et de besoin de financement s'il est négatif. Ce solde au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit public au sens du traité de Maastricht (déficit public notifié). L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêts liés aux contrats d'échange de taux et de devises (opérations de swaps) effectués par les administrations publiques.

Capital-innovation : financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-innovation se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

Capital-investissement : prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées en bourse. Le capital-investissement est un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence. Il finance le démarrage (capital-innovation), le développement (capital-développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/capital-retournement) de cette entreprise.

Capitalisation boursière : valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

Captures de pêche : ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer. Voir aussi : **Production des pêches maritimes**.

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A – fonctions d'études générales, de conception et de direction – est globalement comparable aux cadres. La catégorie B – fonctions d'application – est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C – fonctions d'exécution – est comparable aux ouvriers et employés.

Catégories d'entreprises : l'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 en apporte désormais une définition économique. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les microentreprises (MIC) constituent un sous-ensemble des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Catégories de presse : il existe six grandes catégories de presse. La presse nationale d'information générale et politique regroupe les publications qui apportent, de façon permanente, les informations et commentaires sur l'actualité politique et nationale (quotidiens nationaux et grands hebdomadaires d'information notamment). La presse locale d'information générale et politique comprend les publications répondant aux mêmes critères mais avec des pages d'information traitant de l'actualité dans un cadre local (quotidiens régionaux et départementaux, hebdomadaires locaux notamment). La presse spécialisée grand public est composée des publications traitant d'un thème principal plus ou moins spécialisé (le cyclisme ou le sport en général, la mode...) et dont le contenu est accessible à tous publics. La presse spécialisée technique et professionnelle regroupe les publications à thème principal et dont la teneur des articles est trop technique pour susciter l'intérêt au-delà des professions correspondant au sujets traités. La presse gratuite d'annonces et la presse gratuite d'information sont composées des publications d'annonces et d'information distribuées gratuitement auprès des particuliers.

Cause de décès : les statistiques sont élaborées à partir de la confrontation des certificats médicaux de décès adressés à l'Inserm par les Directions de la cohésion sociale et de la protection des populations, avec les données sociodémographiques, transmises par l'Insee. Toute déclaration de décès est en principe accompagnée par la déclaration de la cause de décès dressée sur bulletin anonyme. Celle-ci est codée selon les règles de classification internationale des maladies. L'importance de certaines maladies, qui peuvent être « impliquées » dans le décès sans être considérées comme la cause immédiate de celui-ci, est sous-estimée : c'est le cas des maladies circulatoires, de l'alcoolisme et du tabagisme.

Centre national d'enseignement à distance (CNED) : établissement dépendant du ministère de l'Éducation nationale, principalement chargé d'assurer un enseignement par correspondance à tous les niveaux de l'enseignement scolaire et qui s'étend aux formations universitaires ainsi qu'à la présentation des concours administratifs. Ces formations intéressent non seulement des personnes en situation de formation initiale mais également un grand nombre de personnes engagées dans la vie active.

Centres financiers offshore : agrégat utilisé dans les données des investissements directs étrangers d'Eurostat qui inclut 38 pays. Il intègre par exemple des centres financiers européens comme le Liechtenstein, des centres financiers d'Amérique centrale comme le Panama, ainsi que des centres financiers Asiatiques comme Hong Kong.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

Chiffre d'affaires hors taxes : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Définie par le règlement (CE) N°1242/2008 du 8 décembre 2008, elle repose depuis le

recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

Colis : envoi contenant des marchandises, expédié par un service ordinaire (pas en service de livraison express) et transportés par les prestataires de services postaux (30 kilos maximum).

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Combustible fossile : produit que l'on brûle pour obtenir de l'énergie et qui est le résultat de l'accumulation et transformation de matière végétale pendant des millions d'années de changements géologiques. Ses formes principales sont le gaz, le pétrole, et le charbon. Ce sont des sources d'énergie non renouvelables, leur reconstitution naturelle demandant des millions d'années.

Combustibles minéraux solides : comprennent le charbon à l'état brut et les produits solides issus de sa transformation. Le charbon est un terme générique qui recouvre en fait trois produits : la tourbe (elle n'est pas utilisée en France), le lignite et la houille, dont l'antracite est une variété de qualité supérieure. Les produits transformés à partir du charbon sont le coke et les agglomérés y compris les briquettes.

Commerce : regroupe les entreprises ou établissements dont l'activité principale est l'achat de produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation. Les intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs, sans être propriétaires des produits concernés, font partie du commerce.

Commerce de détail : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerce de gros : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à entreposer des marchandises et à les vendre généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Commerce et réparation automobiles : comprend les entreprises ou établissements de commerce de gros ou de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles (y compris véhicules utilitaires et motos), de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires. Au 1er janvier 2010 on comptait 36 682 communes, dont 36 570 en métropole. Sont venues s'y ajouter en avril les 17 communes de Mayotte.

Commune multipolarisée : commune située hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Commune rurale : la qualification de « rural » est définie par l'Insee en opposition à celle de l'« urbain ». Une commune rurale est donc une commune qui n'appartient à aucune unité urbaine.

Comptes nationaux de la santé : retracent la production, la consommation et le financement de la fonction santé, entendue selon la Comptabilité nationale comme l'ensemble des actions qui concourent à la prévention et au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé.

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y

figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire mais ne constituent pas le premier terme d'une récidive.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques : la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on essaie d'évaluer ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été « normales ». On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée, et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : agrégat central des Comptes nationaux de la santé, représentant la valeur totale des soins, biens et services médicaux consommés sur le territoire national (y compris dans les DOM) par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé ; les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les SSIAD en sont exclus. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades et les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements).

Consommation effective des ménages : inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompages, etc.). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, sidérurgie, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

Consommation intérieure d'électricité : quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompages et la consommation des auxiliaires.

Consommation intérieure de matières : correspond à l'ensemble des matières physiquement consommées par la population présente sur le territoire.

Consommation intérieure brute d'énergie : quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire les besoins d'une entité géographique donnée. Elle décrit l'ensemble des besoins en énergie d'un pays (ou d'une entité) et couvre la consommation du secteur de l'énergie lui-même, la distribution, les pertes dues à la transformation, ainsi que la consommation d'énergie par les consommateurs finaux et les écarts statistiques.

Consommation intermédiaire : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Consommation primaire d'énergie : agrégat des comptes de l'énergie qui se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Construction : activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Le périmètre de la construction est élargi à la promotion immobilière (auparavant classée dans les services immobiliers) depuis le passage en nouvelle nomenclature NAF rév.2.

Construction individuelle ou collective : on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Conteneur : caisson métallique, en forme de parallélépipède, conçu pour le transport de marchandises par différents modes de transport. Ses dimensions ont été normalisées au niveau international. Le conteneur permet l'intermodalité, dont le développement a été affirmé comme enjeu dans le Grenelle de l'environnement.

Contrat aidé ou emploi aidé : un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : ce contrat est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Les publics sont définis plus précisément au niveau régional. Les contrats prennent la forme d'un contrat à durée déterminée (ou indéterminée dans le cadre du contrat unique d'insertion) de 6 mois minimum (sauf cas particuliers) renouvelable dans la limite de 24 mois. L'emploi peut être à temps partiel ou à temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures (sauf dispositions dérogatoires dans le cadre du contrat unique d'insertion). Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations loi 1901,...). Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion peuvent également conclure des CAE. L'employeur perçoit une aide mensuelle de l'État fixée par arrêté du préfet de région, dans la limite de 95 % du Smic. De plus, l'employeur est exonéré des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite du Smic, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage ainsi que de la taxe due au titre de l'effort de construction. Depuis le 1^{er} janvier 2010 (1^{er} janvier 2011 dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon), le nouveau « contrat unique d'insertion » est entré en vigueur et prend la forme du CAE dans le secteur non marchand (CUI-CAE).

Contrat d'avenir (CAV) : contrat qui s'adresse aux allocataires de minima sociaux, bénéficiaires du Revenu de Solidarité active (RSA) (en métropole, depuis le 1^{er} juin 2009, dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSA s'est substitué au RMI et à l'API), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel (26 heures de travail hebdomadaire). Le contrat d'avenir est conclu, en principe, pour une durée de 2 ans. Il peut être renouvelé dans la limite de 12 mois, soit un total de 36 mois (pour les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans et les personnes reconnues travailleur handicapé, la limite de renouvellement peut être de 36 mois, portant à 5 ans la durée totale). Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations, établissements publics, structures d'insertion par l'activité économique, notamment ateliers et chantiers d'insertion,...). L'employeur bénéficie de différentes aides : une aide forfaitaire mensuelle versée par l'État ou le conseil général (selon la nature du minimum social perçu par la personne embauchée) qui correspond au montant de l'allocation de RSA garanti à une personne isolée ; une aide mensuelle versée par l'État, visant à prendre en charge une partie du coût du salaire supporté par l'employeur ; une exonération de cotisations sociales, dans la limite du Smic. Ce dispositif a été abrogé le 1^{er} janvier 2010 (1^{er} janvier 2011 dans les DOM et collectivités territoriales mentionnées ci-dessus), date d'entrée en vigueur du nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI).

Contrat en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Contrat initiative emploi (CIE) : ce contrat s'adresse à des personnes sans emploi, inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont définis plus précisément au niveau régional. Les contrats prennent la forme d'un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de 24 mois maximum. L'emploi peut être à temps partiel ou à temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures sauf cas particuliers. Ce contrat est destiné aux employeurs du secteur marchand et plus précisément, à l'ensemble des employeurs affiliés à l'assurance chômage. L'employeur reçoit une aide mensuelle de l'État fixée par arrêté du préfet de région, dans la limite de 47 % du Smic. Cette aide est cumulable avec certains dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le nouveau « contrat unique d'insertion » est entré en vigueur et prend la forme du CIE dans le secteur marchand (CUI-CIE).

Contrat unique d'insertion (CUI) : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et au 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi et se décline sous deux formes : le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) qui s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales et le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. Le CUI succède au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le non-marchand et au Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le marchand.

Contrats d'importation de gaz naturel : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme dont les prix sont indexés sur celui des produits pétroliers. Il existe également des marchés de court terme, dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, bénéficiant de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ils sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les contrats de type article 39, les données incluent les préretraites pour les sociétés d'assurance. Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un « sursalaire ». Les contrats relevant de l'article 83 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

Contravention : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires (Exemple : suspension du permis de conduire). Les contraventions sont réparties en 5 classes, en fonction de la gravité des faits à sanctionner et des peines qui leurs sont applicables.

Contribution à l'évolution d'un agrégat : l'évolution d'un agrégat (PIB ou valeur ajoutée par exemple) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes. Dans les cas simples (agrégats en valeur notamment) la contribution d'une composante à l'évolution de l'agrégat est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

Contribution à la dette : la contribution d'un sous-secteur à la dette est égale à la dette diminuée des passifs de ce sous-secteur détenus par les autres administrations publiques.

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Contribution sociale généralisée (CSG) : impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

Convention de Ramsar : la Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Correction territoriale : dépenses des résidents à l'étranger moins les dépenses des non-résidents en France.

Cotisations sociales : les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

- Les cotisations sociales effectives comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquérir et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants, cotisations sur prestations et autres cotisations (cotisations volontaires etc.).
- Les cotisations imputées mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

Couple (au sein d'un ménage) : dans l'analyse ménages-familles, couple marié ou non, formé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale.

Coût de la main d'œuvre : comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'emploi de salariés. Il s'agit en premier lieu de la rémunération assimilable à du salaire (le salaire brut, les primes, les avantages en nature) : une partie rémunère des heures effectivement travaillées, l'autre des congés. S'y ajoute l'épargne salariale (participation, intéressement, abondement de l'employeur au plan d'épargne entreprise ou au Perco). Les autres composantes du coût du travail sont principalement les cotisations – obligatoires, conventionnelles ou facultatives – de protection sociale à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, mais aussi indemnités de départ), et les autres charges assises sur les salaires et l'emploi salarié (participation à la formation professionnelle continue, à l'effort de construction, taxe sur les salaires, etc.), taxes nettes de subventions et d'allègements. Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans un établissement est le rapport entre l'ensemble des dépenses liées à l'emploi de salariés et le total des heures effectivement travaillées par les salariés de cet établissement. Les effectifs retenus sont constitués des salariés ayant eu un contrat de travail durant l'année, permanent, occasionnel ou saisonnier, à temps partiel ou à temps complet, y compris les apprentis. Les effectifs salariés sont comptés en équivalent-temps plein (EQTP) sur l'année, c'est-à-dire au prorata de leur durée d'emploi dans l'année et de leur quotité d'emploi lorsqu'ils sont à temps partiel : un salarié ayant travaillé 6 mois à mi-temps compte ainsi pour 1/4 dans les effectifs.

Création d'entreprise : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

– Les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene).

– Les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren).

– Les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si, parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime microsocial et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Crédits de paiement du budget de l'État : limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Crime : infraction la plus grave. Elle est passible de réclusion criminelle et parfois d'autres peines : amende, peines complémentaires. Le crime est jugé par la cour d'assises. Les peines de réclusion criminelle peuvent être à perpétuité ou fixées à un temps donné (Exemple : 20 ans). Pour les personnes morales (sociétés, associations...), le crime peut être sanctionné par une amende.

Critères de convergence du Traité de Maastricht : critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB et la dette publique, 60 % du PIB. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie (ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro). En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées.

CSAPA : centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Ils désignent depuis 2007 tous les établissements médico-sociaux spécialisés dans la prise en charge des problèmes d'addiction. Les CSAPA regroupent les structures auparavant dénommées CSST et CCAA.

D

Déchet : la définition juridique du déchet admise dans le cadre européen est très large. Il est défini comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Déciles et rapports interdéciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- Le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus faibles ;
- Le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus élevés.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus élevés ; le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus faibles. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

- Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;
- Le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
- Le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Décision-personne : unité de mesure des dénombrements issus du système décisionnel pénal « Cassiopée », effectif à partir de 2011. Cette unité de mesure concerne les cours d'assise, les tribunaux correctionnels, les tribunaux de police, les juridictions de proximité et les juges et tribunaux pour enfants. Auparavant, les dénombrements étaient effectués en « affaires » (une affaire pouvant concerner plusieurs personnes).

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Défaillance d'entreprise : une unité légale est qualifiée de défaillante dès lors qu'est ouverte en son nom une procédure judiciaire telle que prévue par le livre VI du Code de Commerce et précisée par la loi du 26 juillet 2005 dite « loi de sauvegarde des entreprises ». Une ordonnance du 18 décembre 2008, complétée par un décret d'application du 12 février 2009, en modifie quelques dispositions. Il y a trois cas possibles de « procédure collective » :

- le redressement judiciaire prévoit, pour une unité légale qui n'arrive plus à régler ses dettes, le moyen d'apurer son passif (Article L.631-1 alinéa 2) – purement rarement intégral ;
- la liquidation judiciaire met fin à l'activité de l'unité légale ou organise une cession – globale ou partielle (Article L640-1 alinéa 2) ;
- la procédure de sauvegarde, instituée par la loi de sauvegarde des entreprises, permet à une unité légale d'anticiper sur ses difficultés et de se réorganiser afin d'éviter la cessation des paiements (Article L.620-1 Code de commerce).

Le champ d'application du droit des entreprises en difficulté a été étendu par la loi du 26 juillet 2005. Les procédures collectives concernent les personnes morales de droit privé, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, mais également les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante, « y compris une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ». Elle est également appliquée par des tribunaux civils à des associations. L'ouverture d'une procédure collective s'opère par un jugement, du Tribunal de commerce ou du Tribunal de grande instance selon la qualité du débiteur. L'information est recueillie soit automatiquement auprès des tribunaux de commerce soit via le Bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc). Les dénombrements présentés couvrent les redressements et liquidations judiciaires, en date de jugement. Lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, il clôture la procédure initiale de redressement. On comptabilise donc la liquidation ou le second redressement comme une ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Déficit public notifié : correspond au « besoin de financement des administrations publiques » au sens de la comptabilité nationale modifié des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les administrations publiques (celles-ci sont considérées comme des opérations financières par les comptes nationaux et non comme des intérêts). Ces opérations de *swaps* d'intérêts ont pour objectif de réduire la charge de la dette. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

Délit : toute infraction au sens large. Au sens juridique, infraction réprimée à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires,...

Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Dépendance (drogues) : désigne la sujétion à l'usage d'une drogue psychoactive, dont la suppression induit un malaise psychique, voire physique, obligeant le sujet à pérenniser sa consommation. Le diagnostic de dépendance s'appuie sur des définitions médicales qui sont encore discutées.

Dépense courante de logement : dépense que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Dépense courante de santé (DCS) : mesure l'effort consacré au titre de la santé par l'ensemble des financeurs, hors dépenses en capital. Elle couvre un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) puisqu'elle intègre les soins de longue durée (aux personnes âgées et aux personnes handicapées en établissement), les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, les dépenses de prévention, de recherche et de formation médicales ainsi que les coûts de gestion de la santé. La dépense courante de santé constitue l'un des principaux agrégats des Comptes nationaux de la santé.

Dépense d'intervention des collectivités locales : dépenses effectuées par les collectivités locales au titre des compétences qui leur ont été transférées par l'État.

Dépense de consommation des ménages en logement : inclut les loyers versés par les locataires (aides au logement déduites) mais également les loyers imputés, que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des

ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement (retracés via un loyer qu'ils se versent fictivement à eux-mêmes).

Dépense de gestion des ressources naturelles : effort financier que consacrent les différents agents à l'adduction en eau potable et en récupération-recyclage.

Dépense de prévention : dans le cadre des Comptes nationaux de la santé, le champ des dépenses de prévention est restreint aux dépenses affectées à des programmes ou des institutions spécifiques. Une part non négligeable de la prévention échappe à cette estimation : les actes réalisés en pratique quotidienne par les professionnels de santé (examens systématiques, frottis de dépistage...) et les actions de prévention organisées en dehors du système de santé (prévention routière, protection de l'environnement...).

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie), la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface, la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail), la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure), la recherche et développement en environnement, ainsi que les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas incluses dans cette dépense. De même, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.

Dépense de services culturels et récréatifs : comprend les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéos et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Dépense en énergies renouvelables : agrégat mesurant l'effort financier que l'ensemble des agents résidents (ménages, entreprises et administrations publiques) consacre pour la production et l'utilisation de ce type d'énergie.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de recherche et développement entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense pour les politiques du marché du travail : les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

- Les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative – pas totalement aboutie – de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;
- Les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;

– Les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8), ou de préretraite (9).

Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

Dépense totale de santé (DTS) : comprend la consommation finale de produits et de services de santé plus les dépenses d'investissement en infrastructures de soins de santé. Les comparaisons de niveaux de dépenses de santé entre pays doivent être prises avec prudence, car le passage de la Dépense nationale de santé (ancienne définition de l'OCDE) à la Dépense totale de santé (définition commune à l'OCDE, Eurostat et à l'OMS) se fait à des rythmes différents selon les pays. Certains pays de l'OCDE (Belgique, Luxembourg, Suisse) ne comptabilisent pas de FBCF dans leur DTS. Pour la France, la DTS est évaluée à partir de la dépense courante de santé (DCS) diminuée des dépenses d'indemnités journalières, d'une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation et prévention liée à l'environnement), et des dépenses de recherche et de formation médicales, mais augmentée des dépenses en capital du secteur de la santé (ou formation brute de capital fixe) et de certaines dépenses sociales liées à la dépendance et au handicap (dépenses des départements liées à l'accueil des personnes handicapées).

Dépenses pré-engagées : ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles sont définies comme suit : dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; services de télécommunications ; frais de cantine ; services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; assurances (hors assurance-vie) ; services financiers (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Dépôt à terme : dépôt de fonds sur une durée et avec un taux d'intérêt déterminés à l'avance.

Dépôt à vue : dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate. Il peut être rémunéré. Un compte courant est un dépôt à vue.

Dépôt de brevet : il permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt. Il existe plusieurs voies de demande de protection par brevet. Trois voies sont possibles pour déposer un brevet : la demande de brevet français à l'Inpi (le brevet permet une protection de vingt ans sur le territoire national, à partir de la date de dépôt), la demande de brevet européen à l'Office européen des brevets ou OEB (une fois délivré, le brevet se divise en autant de brevets nationaux que les pays désignés lors du dépôt, permettant une protection de vingt ans à compter du dépôt) ou la demande de brevet international, dite PCT (*Patent Cooperation Treaty*), à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (elle permet de déposer une demande de brevet dans les pays signataires du PCT, 145 à ce jour, grâce à une procédure unique et centralisée).

Dettes publiques nettes : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

Dettes publiques notifiées (ou dette publique au sens de Maastricht) : la dette publique notifiée est évaluée à partir du tableau des opérations financières de la comptabilité nationale mais ne correspond pas directement à cette présentation. Elle exclut certains types de dettes (essentiellement les crédits commerciaux et les décalages comptables). Elle est évaluée en valeur brute : on ne déduit pas de la dette les créances des administrations publiques sur des organismes ne faisant pas partie des administrations publiques, dont, par exemple les liquidités du Trésor sous forme de dépôts à la Banque de France ou de pensions, les placements du fonds de réserve des retraites (FRR)... Elle est consolidée : on déduit les dettes détenues par certaines administrations publiques envers d'autres administrations publiques, notamment les dépôts des collectivités locales au Trésor public. Enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur faciale de la dette et non à la valeur de marché comme cela est fait dans les comptes nationaux.

Dimension économique : addition des productions brutes standards (PBS) des différentes productions d'une exploitation.

Diplôme national du brevet : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant de l'enseignement agricole.

Diplôme universitaire de technologie (DUT) : diplôme délivré après deux années d'études dans un institut universitaire de technologie (IUT) à l'université.

Dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace donc le précédent système, composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistique d'entreprise s'appuyant sur les déclarations fiscales (SUSE), en les unifiant. Le changement de dispositif génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport à ceux provenant du système précédent, pour trois raisons principales. Le questionnaire des enquêtes du dispositif ESANE a été rénové, ce qui a pu induire certaines modifications du comportement de réponse des entreprises. La prise en compte conjointe des données d'enquête et des données administratives, et en particulier la confrontation des informations disponibles dans les deux sources sur la ventilation du chiffre d'affaires selon les activités principales, a nécessité la mise en place de méthodes d'estimations statistiques rénovées. Les données sont publiées selon la nomenclature d'activités révisée NAF rév.2, alors que les précédents résultats l'étaient en NAF rév.1.

Disque Blu-ray : format de disque numérique permettant de stocker et restituer des vidéogrammes en haute définition. Sa dénomination provient du type de rayon laser qu'il exploite, de couleur spectrale proche du bleu.

Divorce : rupture légale du mariage. Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005) : par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée), par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation) ou pour faute. Trois types de jugements entérinant la séparation d'un couple marié peuvent être prononcés :
– Un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage, mais ne rompt pas le mariage. Il est révoquant sur simple accord des époux en cas de reprise de la vie commune ;
– Une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
– Un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

Doctorat : diplôme universitaire préparé en six semestres après le master. Ce troisième niveau est consacré à un travail de recherche. Le diplôme de doctorat est obtenu après soutenance d'une thèse.

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Durée collective hebdomadaire du travail : mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut-être demandé. La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y c. les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

E

Éco-activités : ensemble des activités qui produisent des biens et services concourant à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et des espaces verts. Ce périmètre est plus large que celui des dépenses liées à l'environnement car il comprend également l'agriculture biologique (protection des sols), l'isolation des bâtiments (efficacité énergétique) et les énergies renouvelables.

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Effectifs de Recherche et Développement : ensemble des personnels (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent-temps plein recherche (EQTP).

Effet de structure : lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ce paradoxe s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres régressent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela arrive si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins payés, de plus en plus rares. *A contrario*, la variation à structure constante se calcule comme une moyenne pondérée des variations des moyennes de chaque sous-population, les pondérations étant les masses de la grandeur pour chaque sous-population.

Effort de recherche : rapport entre les dépenses intérieures de R&D et le produit intérieur brut (PIB).

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Émission de titres : création de nouveaux titres financiers à destination du marché le plus souvent. Une entreprise peut ainsi augmenter son capital et donc proposer des actions sur le marché, mais elle peut aussi émettre des obligations et donc les proposer sur le marché des obligations. Quand l'État lance de nouveaux emprunts d'États, il devient aussi émetteur de titres.

Emploi au sens du BIT : les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion diffère de celle issue du recensement de la population qui concerne les personnes déclarant avoir un emploi. L'un des objectifs de l'enquête Emploi est précisément d'effectuer la mesure de l'emploi au sens du BIT, à partir de questions précises. Pour l'analyse conjoncturelle et la comptabilité nationale, la mesure de l'emploi est effectuée à l'aide des estimations d'emploi. Elles reposent sur l'exploitation de données administratives des personnes en emploi durant la dernière semaine du trimestre ou de l'année prise comme semaine de référence. Cette mesure vise à s'approcher le plus possible du concept BIT à partir de données administratives exhaustives sur l'emploi.

Emploi en équivalent-temps plein (EQTP) : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

Emploi intérieur : personnes physiques travaillant sur le territoire français, sans y résider nécessairement, quel que soit leur statut (salarié, indépendant, aide familial,...).

Empreinte carbone : l'empreinte carbone est un indicateur destiné à caractériser la pression exercée par une population en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger.

Emprisonnement correctionnel : la durée de l'emprisonnement correctionnel ne peut excéder dix ans (sauf cas de récidive). Il s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession). Le tribunal correctionnel qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve ; le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révocable, en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun.

Encours (ou provisions mathématiques) : montants des engagements des sociétés d'assurances à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Ces provisions sont calculées à l'aide de formules mathématiques qui prennent en compte les tables de mortalité et un taux d'intérêt technique.

Énergie finale : énergie livrée pour être consommée telle quelle (essence à la pompe, électricité au foyer ou à l'usine,...), ou encore utilisée à des fins non énergétiques, comme dans la fabrication de plastique à partir du pétrole.

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle ou transformée à des fins non énergétiques, par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur.

Énergie renouvelable : énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables. Cela comprend les énergies éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.

Énergie renouvelable thermique (ENRT) : agrégat statistique qui regroupe l'ensemble des énergies renouvelables non électriques. Sont donc exclues les sources d'électricité hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques et géothermiques (haute température) qui, dans les bilans de l'énergie, sont comptabilisées à la rubrique électricité. Les ENRT comprennent le bois de chauffage, commercialisé ou non, les déchets urbains et industriels renouvelables, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, le biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur.

Enquête Cadre de vie et sécurité : enquête annuelle réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales et le ministère de la Justice et des Libertés. Cette enquête est entièrement dédiée à la « victimation » : les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont pu subir récemment et leur opinion en matière de sécurité et de justice.

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer en France le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Enquête Logement : l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (43 000 logements répondants en 2006). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement que supportent les différents types de ménages. Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires, à l'exclusion des logements collectifs tels que les foyers, internats ou casernes, et des habitations mobiles.

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) : pour les revenus perçus en 2011, elle s'appuie sur un échantillon représentatif de 55 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee pour lesquels sont rassemblées les déclarations fiscales et les prestations sociales versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile.

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Enseignement privé : les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Chaque groupe est, jusqu'à présent, considéré comme une seule entreprise. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomerats diversifiés devraient en toute rigueur être considérés comme plusieurs entreprises. Identifier des entreprises au sein des groupes complexes est un long travail appelé profilage. Le profilage des groupes est actuellement en cours. Il accroîtra le nombre des grandes entreprises et à la marge celui des autres catégories.

Entreprise artisanale : dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'entreprise est inscrite à la Chambre des Métiers.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises

individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Entreprises de taille intermédiaire (ETI) : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : établissement médico-social hébergeant des personnes âgées. Parmi les EHPA, on distingue :

- Les maisons de retraites, qui assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre ou en logement, les repas et divers services spécifiques ;
- Les logements-foyers, groupes de logements ou de chambres autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif ;
- Les unités de soins de longue durée des hôpitaux (USLD), structures très médicalisées destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ayant signé une convention tripartite avec son conseil général et l'assurance maladie, par laquelle il s'engage sur les conditions de son fonctionnement sur le plan financier ainsi que sur la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leur sont prodigués. Un EHPAD peut être issu d'une unité de soins de longue durée USLD, d'une maison de retraite et, plus rarement, d'un logement-foyer.

Établissement de crédit : établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et habilité à exercer certaines activités bancaires et financières. Certains établissements bénéficient d'un agrément de plein exercice (les banques), d'autres disposent d'un agrément restreint (sociétés financières et institutions financières spécialisées).

Établissement de santé : les établissements de santé publics et privés assurent principalement des soins en hospitalisation complète. Mais les évolutions récentes des technologies et des pratiques médicales conduisent les hôpitaux à s'orienter vers de nouvelles prises en charge des malades (hospitalisation de jour, de nuit, à domicile).

Établissement pénitentiaire : selon le régime de détention et les catégories de condamnation, il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires : les centres de détention, les centres pénitentiaires, les centres de semi-liberté, les maisons d'arrêts, les maisons centrales.

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

État matrimonial légal : situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Euro medium term note (EMTN) : valeur mobilière matérialisant un titre de créance émis sur le marché international.

Europe 2020 : stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne. Elle ne se limite pas à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens ; elle vise également à combler les lacunes de notre modèle de croissance et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive. Pour rendre cette finalité plus tangible, l'Union européenne s'est fixé cinq objectifs clés, à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils touchent à l'emploi, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation, à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'au changement climatique et à l'énergie.

Évolution en termes réels : évolution à prix courants divisée (on dit aussi déflatée) par un indice reflétant l'évolution des prix.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole. Une exploitation agricole doit répondre à plusieurs critères. Elle doit disposer d'une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Elle doit atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères, etc...). Enfin, sa gestion courante doit être indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent, ou non, être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits.

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

F

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Facture énergétique : différence entre la valeur des exportations et celle des importations de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité).

Fait constaté : crime ou délit, commis ou tenté, consigné dans une procédure qui sera transmise à l'autorité judiciaire. Une procédure peut faire état de plusieurs faits constatés par les forces de l'ordre. La qualification des faits peut être modifiée par l'autorité judiciaire. Sont exclus des statistiques de la criminalité constatée l'ensemble des contraventions ainsi que les délits relatifs à la circulation routière, les actes de police administrative et les infractions relevées par d'autres administrations (douanes, services fiscaux et répression des fraudes, inspection du travail...).

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple formé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. On compte 17,8 millions de familles en France en 2010. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les personnes célibataires n'ayant elles-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs deux parents, sans limite d'âge. Si tous les enfants du logement, mineurs ou non, sont ceux du couple, alors la famille est qualifiée de traditionnelle.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

Famille recomposée : famille comprenant un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Fédérations françaises handisport et du sport adapté : il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La Fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) la taxe professionnelle jusqu'en 2009 et depuis 2010 les impôts économiques qui sont la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau,) et la fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, carte grise, ...).

Flux de matières apparents : le suivi des flux de matières liés au fonctionnement de l'économie est important pour une gestion et une utilisation durables des ressources. Les comptes macroéconomiques de flux de matières recensent ainsi annuellement l'ensemble des flux apparents entrant dans l'économie (les matières extraites du territoire, les produits importés qu'ils soient bruts ou finis), stockés dans la « technosphère » sous forme d'infrastructures ou de biens durables, sortant de l'économie sous forme d'exportations ou rejetés dans les milieux naturels (émissions dans l'air, rejets dans l'eau, pollution des sols, déchets mis en décharge dans le sous-sol...). Dans ces comptes de flux de matières, le principe de conservation de la masse s'applique : des éléments d'équilibrage sont donc conventionnellement introduits, ils couvrent d'une part ce qui rentre dans le système (l'économie) et, d'autre part, ce qui y est stocké ou qui en sort. Ces flux sont exprimés en tonnes, quelle que soit la matière considérée et sa spécificité (dangerosité, matière brute ou produit fini...). Les flux d'air et d'eau ne sont pas inclus car ils sont d'un ordre de grandeur supérieur aux autres flux de matières. Les matières d'origine intérieure recyclées ne sont donc pas comptabilisées comme matières entrantes. Elles impactent néanmoins les flux entrants : plus le recyclage progresse, moins l'économie demande de matières premières en entrée.

Flux de matières cachés : à chacun des flux apparents de matériaux ou de produits, extraits, importés, stockés ou exportés, sont associés des flux dits « cachés ». Les flux de matières totaux estimés résultent de la somme des flux apparents et des flux cachés. Les flux cachés correspondent d'une part à des quantités de matières extraites mais qui ne sont pas utilisées (excavation de matière dans les activités extractives et de construction, érosion des sols liée à l'agriculture). D'autre part, dans le cas des importations/exportations, les flux cachés incluent également des flux indirects associés (utilisation de combustibles ou d'autres produits qui ne franchissent pas la frontière avec les matériaux/produits concernés). La mobilisation de ces flux cachés par l'économie peut avoir d'importants impacts sur l'environnement, tels que l'érosion des sols, l'atteinte aux habitats naturels et à la survie d'espèces endémiques, l'atteinte aux milieux aquatiques, la perte de sols provoquée par l'érosion, la dégradation des paysages...

Fonction publique : on distingue trois versants de la fonction publique. La fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées, hors de ce périmètre, par des agents travaillant dans d'autres types d'organismes publics, par des organismes privés ou par des entreprises publiques ou privées. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que CNRS, universités, hôpitaux publics, centres de gestion de la fonction publique territoriale, caisses des écoles... Il existe deux définitions de l'emploi public qui renvoient à chacune des approches, juridique ou économique, choisies pour le mesurer. L'approche au sens de l'Observatoire de l'emploi public repose sur des critères juridiques combinant statut de l'employeur et statut de l'agent. Ainsi relève de la fonction publique tout agent qui travaille dans un organisme à caractère administratif recrutant des agents de droit public. L'approche économique est celle de la comptabilité nationale qui comptabilise l'ensemble des personnels des services publics financés majoritairement par prélèvements obligatoires.

Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) : régime de retraite par rente pour les élus locaux conformément aux dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Formation : voir **Niveaux de formation.**

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formation professionnelle continue : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,6 % de la masse salariale (entreprises de dix salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Fréquentation touristique : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles-comptes et ce risque augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées présentent l'avantage de ne pas induire de doubles-comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à utiliser mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjours sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

Fret : marchandises transportées par un véhicule.

G

Gaz à effet de serre : les principaux gaz responsables de l'effet de serre (GES), dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalent CO₂.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

G20 (groupe des 20) : forum économique créé en 1999 dont le but est de favoriser la stabilité financière internationale et de créer des possibilités de dialogues entre pays industrialisés et pays émergents. Il rassemble les 19 États que sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, la France, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie ainsi que l'Union européenne.

Grand magasin : établissement de vente au détail qui réalise moins du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Grande école : établissement d'enseignement supérieur qui assure des formations de haut niveau. La tutelle d'une grande école est assurée par un ministère qui n'est pas obligatoirement l'Éducation nationale (exemple : l'École polytechnique sous la tutelle du ministère de la Défense).

Grandes entreprises : entreprise qui a au moins 5000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5000 salariés mais plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Grands établissements (enseignement) : dénomination regroupant l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique de journalisme, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris-Dauphine, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine (depuis 2011).

Grenelle de l'Environnement : souvent appelé Grenelle de l'environnement, le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en septembre et octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Ces décisions visent en

particulier à restaurer la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue et de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique. Les engagements pris dans le cadre du Grenelle Environnement ont été formalisés en 2009 par la loi Grenelle 1, puis complétés en 2010 par la loi Grenelle 2.

Grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) : grille permettant d'évaluer le degré de dépendance d'une personne âgée. Ce degré est évalué sur la base de dix critères, mesurant l'autonomie physique et psychique. En fonction de leur degré de difficulté pour réaliser ces actions, les personnes sont classées en six groupes, dits « isoressources » (GIR), de la dépendance la plus légère, le GIR 6, à la plus élevée, le GIR 1. Ces six groupes sont censés regrouper des personnes qui peuvent avoir des profils d'incapacités différents, mais ont besoin d'une même quantité d'heures de soins. Cette grille d'évaluation est utilisée par les conseils généraux comme outil d'éligibilité pour l'octroi de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur en 2002.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Groupement de communes à fiscalité propre : EPCI ayant la possibilité de lever l'impôt (impôts sur les ménages ou sur les entreprises). Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles et des syndicats d'agglomération nouvelle.

Groupes iso-ressource (GIR) : indicateur du degré de dépendance, allant de 1 (très dépendant) à 6 (autonome). Le GIR peut être évalué par des professionnels. Le classement s'opère en fonction du besoin en aide professionnelle (ou du « besoin de soins ») :

- GIR 1 : personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ;
- GIR 2 : personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou personnes dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices ;
- GIR 3 : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle ;
- GIR 4 : personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage ;
- GIR 5 et GIR 6 : personnes très peu ou pas dépendantes (ces deux derniers groupes ne donnent pas droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie).

H

Haut débit ou large bande : caractérise une liaison permettant de transmettre de grandes quantités de données. Toute connexion dont le débit est de 128 kilo-octets au minimum est considérée comme du haut-débit.

Hébergement touristique : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Hospitalisation à temps complet : unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

Hospitalisation à temps partiel : accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l'hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit comporter au moins 5 chambres.

Hôtellerie de plein air (camping) : les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention « loisir » ou « tourisme », dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Immatriculation : mouvement de mutation d'un véhicule avec émission d'une nouvelle carte grise. Ces mouvements incluent les immatriculations de véhicules neufs (c'est-à-dire dont le propriétaire est le premier depuis la mise en circulation du véhicule), ainsi que les immatriculations de véhicules d'occasion (nouveau propriétaire depuis la 1^{ère} mise en circulation). Les immatriculations ne comprennent pas les mouvements de rectification des informations sur les véhicules avec ou sans émission de carte grise. À compter d'avril 2009, les véhicules bénéficient d'une immatriculation à vie. Cela n'affecte pas la définition statistique de l'immatriculation d'occasion ; les immatriculations concernent les véhicules neufs ou les ventes de véhicules d'occasion bien que ces derniers ne changent pas de numéro. Ces mouvements sont relatifs à la série dite normale, c'est à dire hors transit temporaire, immatriculation temporaire, militaire, corps diplomatique.

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Importations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent, ou non, être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits.

Impôt : prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité par une administration (État, collectivités territoriales, etc.) sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts pour être affecté aux services d'utilité générale.

Impôts en capital : impôts recouvrant principalement les droits de succession et de donation.

Impôts sur la production et les importations : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Impôts sur les produits : impôts constitués essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

Impôts sur les revenus : pour les ménages, ces impôts désignent essentiellement l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indication géographique protégée (IGP) : régie par le règlement européen, l'indication géographique protégée (IGP) distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

Indice (ou coefficient) de Gini : partant de la distribution d'une variable numérique prenant des valeurs positives ou nulles (les salaires, les revenus, les niveaux de vie), l'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités au sein de cette distribution (de salaires, de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de référence des loyers (IRL) : indice trimestriel créé par la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat. Il correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998. L'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation est arrondie à deux décimales. L'indice de référence des loyers est entré en vigueur le 10 février 2008 (article 9 de la loi 2008-111 pour le pouvoir d'achat) et remplace à compter de cette date l'indice de référence des loyers – loi 2005 (créé par la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005).

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer (COM). Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national sont en effet sensiblement différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte, alors que dans l'IPC français, les prix mesurés sont les prix bruts.

Indices boursiers : fondés sur la moyenne de cours d'échantillons de valeurs mobilières retenues en fonction de leur représentativité, les indices boursiers fournissent une tendance générale de l'évolution des marchés et facilitent la comparaison entre les différentes places boursières. Chaque place boursière est dotée de plusieurs indices boursiers. Le CAC 40 est le principal indice boursier sur la place de Paris. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions cotées en continu sur le Premier Marché. Ces valeurs, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. La place de Paris dispose d'autres indices boursiers comme, par exemple, les indices SBF 120 et SBF 250 qui portent respectivement sur des échantillons de 120 et 250 entreprises cotées sur le marché réglementé. Les principaux indices boursiers à l'étranger sont le Dow Jones, indice le plus ancien et le plus suivi de la bourse de New York qui repose sur 30 valeurs industrielles parmi les plus importantes, le SP 500 calculé par *Standard and Poors* sur la base de 500 valeurs les plus importantes des trois marchés de New York (NYSE, Nasdaq et AMEX), le Nasdaq Composite qui mesure toutes les valeurs américaines et étrangères cotées au Nasdaq de New York, l'indice japonais NIKKEI 225 établi d'après les cours de clôture des 225 valeurs cotées à Tokyo, le FTST 100 (ou FOOTSIÉ) de la bourse de Londres créé en 1984 et qui comprend 100 sociétés et le DAX 30 des 30 actions les plus importantes de la bourse de Francfort. Par ailleurs, plusieurs indices européens ont été créés lors du passage à l'euro des bourses de la zone euro. Le plus utilisé est l'Euro Stoxx 50 : il regroupe 50 valeurs parmi les plus significatives cotées sur différentes places boursières de la zone euro.

Industrie automobile : elle concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles (à l'exception des parties de moteurs).

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, son champ recouvre la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production d'énergie, la production et la distribution de l'eau.

Industries agricoles et alimentaires (IAA) : correspondent au code CA de la nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Pour évaluer le taux d'inflation, on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Inflation sous-jacente : cet indice de prix désaisonnalisé permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix à la consommation. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il est fondé sur une sous-partie du champ de la consommation, excluant les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est

corrige des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

Infraction : action ou comportement interdit par la loi pénale et passible de ce fait de sanctions prévues par la loi : amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires, etc. On distingue trois catégories d'infraction, selon leur gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. C'est le Parquet qui, en qualifiant juridiquement les faits, détermine en premier lieu la nature et la catégorie de l'infraction et la juridiction compétente. Celle-ci peut ensuite procéder à une requalification des mêmes faits, y compris en changeant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovation. L'innovation de produit est la création ou l'amélioration d'un produit (bien ou prestation de service). L'innovation de procédé est la mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services. Il existe aussi l'innovation d'organisation (les cercles de qualité en sont un exemple) et celle de marketing (par exemple la mise en franchise ou la promotion sur internet).

Inserm : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) est le seul organisme public français entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et sur la santé des populations. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies humaines des plus fréquentes aux plus rares.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Institut universitaire de technologie (IUT) : les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT et aux licences professionnelles.

Intérim : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le Web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Internet mobile : accès à internet « sans fil » via des moyens de communications comme un téléphone portable, un ordinateur de poche, un ordinateur portable ou une tablette grâce à une clé 3G ou un relais *wifi*.

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

J

Juridiction : désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont en principe compétentes pour juger les litiges nés à l'occasion d'une activité administrative. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les litiges entre particuliers (juridictions civiles) et de juger les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale (juridictions pénales). Chaque ordre de juridiction comprend une juridiction de droit commun et des juridictions d'exception (ou d'attribution pour l'ordre administratif). La juridiction de droit commun est compétente pour juger tout litige qu'aucun texte n'attribue à une autre

juridiction tandis que la juridiction d'exception ou d'attribution n'est compétente que dans certaines matières, en vertu d'un texte. Ainsi, s'agissant de l'ordre judiciaire, en matière civile, la juridiction de droit commun est le tribunal de grande instance et le Conseil de Prud'homme, par exemple, appartient à la catégorie des juridictions d'exception. Pour ce qui est de l'ordre administratif, la juridiction de droit commun est le tribunal administratif et le Conseil d'État, par exemple, est une juridiction d'attribution. Les juridictions pénales de l'ordre judiciaire sont compétentes selon les infractions :

- les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité ;
- les contraventions de 5ème classe le sont par le tribunal de police ;
- les délits, par le tribunal correctionnel ;
- les crimes, par la cour d'assises.

L

Licence : diplôme universitaire préparé en six semestres. Deux filières sont possibles : la licence, qui est une formation générale, et la licence professionnelle, qui est une formation professionnelle.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement dénommé « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs). Toute autre forme d'adhésion à une fédération sportive est considérée comme un « autre titre de participation » (ATP). Les ATP, qui ne sont pas des licences, englobent notamment l'ensemble des titres qui ne sont pas des titres à l'année.

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Logement ordinaire : logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...). Les habitations mobiles ne sont pas non plus incluses.

Logement vacant : logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : loi du 10 août 2007, prévoyant principalement que, d'ici 2013, toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. Elle s'inscrit dans une série de mesures visant à revaloriser certaines universités françaises.

Loyer : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend ni les charges locatives, ni les charges en énergie, qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

M

Marque : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

Master : diplôme universitaire préparé en quatre semestres après la licence. Deux filières sont possibles : le master recherche, qui permet de suivre ensuite un doctorat, et le master professionnel, qui prépare à un métier précis et permet une entrée immédiate sur le marché du travail.

Mécanisme Incitatif à la Cessation d'Activité (MICA) : conçu en 1988 pour abaisser les dépenses de santé, ce mécanisme proposait aux médecins de plus de 60 ans une mise à la retraite anticipée grâce à l'octroi d'une

allocation de remplacement (ADR) de revenu jusqu'à l'âge de 65 ans. A cet âge le médecin pouvait alors prétendre à une retraite à taux plein. Le MICA a pris fin en octobre 2003 avec quelques dérogations accordées jusqu'à fin 2004.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Médiane : valeur qui partage une distribution de données statistiques, rangée en ordre croissant ou décroissant, en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés.

Médicament générique : voir médicament princeps.

Médicament princeps (ou médicament d'origine) : médicament mis au point par un laboratoire pharmaceutique qui en garde l'exclusivité jusqu'à expiration du brevet (environ 10 ans d'exploitation). À l'expiration du brevet, une copie du produit original peut ensuite être développée et commercialisée par d'autres laboratoires : c'est le médicament générique.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, depuis 2005, est considéré comme formant un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Ménage complexe : ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Ménage locataire : ménage dont la personne de référence est locataire en titre d'un logement loué vide, locataire d'un meublé ou sous locataire.

Mesures de retrait d'activité : recouvrent l'Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, la Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés et la Dispense de recherche d'emploi.

Microentreprises (MIC) : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut d'auto-entrepreneur. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Milieu fermé : ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté). Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

Minima sociaux : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements d'outre-mer (DOM). Le RSA, qui vise à lutter contre les exclusions, est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés – AAH), les personnes âgées (minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1^{er} janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Minimum vieillesse : Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans ou moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location, moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire. Le métayage est devenu si marginal depuis quinze ans qu'il a été regroupé, dans cet ouvrage, avec la catégorie « fermage ».

Mortalité prématurée : ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans.

Musée national : musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Les musées nationaux sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale.

N

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *ie est* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nationalité : lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'évènements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), appelées aussi « équivalent-adulte », qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Niveaux de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (6^e, 5^e, 4^e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année terminale du premier cycle (troisième) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (CAP et BEP). Le niveau V correspond aux années terminales du second cycle court (CAP/BEP) ainsi qu'aux années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le

niveau IV correspond aux années terminales des seconds cycles longs et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

Nomenclature agrégée (NA) : avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE. La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, qui constituent la nomenclature agrégée (NA) :

– A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

– A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées :

– A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

– A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

– A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

– A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

– A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

O

Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) : montant prévisionnel établi chaque année pour les dépenses de l'assurance maladie. Il constitue un outil efficace de maîtrise des dépenses de santé. Créé par une ordonnance de 1996, l'Ondam englobe les soins de ville, d'hospitalisation dispensés dans les établissements privés ou publics et les établissements médico-sociaux. Il est voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Omnipraticien : médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent.

Organisation des Nations unies (ONU) : l'Organisation des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 192 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités. L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues,

l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur. L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) : créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe douze pays (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela). Elle se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Organismes d'assurance maladie complémentaires : mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore le Fonds national d'aide au logement (FNAL), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des ODAC. Le plus souvent, les ODAC sont des opérateurs de l'État.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquies certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire.

Orientation technico-économique : classement des exploitations selon leur spécialisation, en fonction la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard.

P

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants en adressant une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Parc locatif social : les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ainsi que les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948. Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Parc national : territoire classé en Conseil d'État, sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

La nouvelle loi d'avril 2006 introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique. Cette loi prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

Parc naturel régional : territoire classé en Conseil d'État pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé parc naturel régional un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ainsi, depuis 1850, un certain nombre de lois ont fait en sorte d'avancer vers la parité hommes-femmes, par exemple :

- Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire (1907).
- Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité (1944).
- Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes (1946).
- Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les travaux de valeur égale est retenu (1972).

Plus récemment, les lois du 6 juin 2000, du 10 juillet 2000, du 11 avril 2003, du 31 janvier 2007 et du 28 février 2008 tendent à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies, ou bien d'une même monnaie dans différents pays (cas de l'euro). Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Patrimoine national : se comprend comme le patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques, par exemple.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %) conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Pavillon : le pavillon d'un véhicule est généralement défini par son pays d'immatriculation. Le terme de pavillon recouvre par extension l'ensemble des véhicules de transport d'un pays donné. Dans le cas du transport routier, le pavillon permet de distinguer des catégories spécifiques de transport : le transport bilatéral au sein du transport d'échange (pays d'origine et de destination différents) qui peut être réalisé soit par un véhicule immatriculé dans l'un de ces deux pays, soit par un transporteur de pavillon tiers (immatriculé dans un pays autre que celui d'origine ou de destination) ; et enfin le cabotage où l'origine et la destination sont réalisées dans un même pays mais où le pavillon du transporteur est celui d'un pays tiers.

Pays de la Mer du Nord : les pays de la mer du nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Pays du Moyen-Orient : Chypre, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Oman et Yémen.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France. La navigation à la pêche est subdivisée en quatre types de pêches :

- Petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 h.
- Pêche côtière : absence du port supérieure comprise entre 24 et 96 h.
- Pêche au large : absence supérieure à 96 h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche.
- Grande pêche : elle comprend les navires de plus de 1 000 tonneaux de jauge brute (tjb), les navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de son port d'exploitation ou de ravitaillement et les navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

Pélagiques : poissons vivant dans la zone située entre la surface et le fond des océans, excluant ainsi les côtes et les fonds marins. La sardine, le hareng, l'anchois et le thon sont les principales espèces de poissons pélagiques.

Pension de retraite : somme versée à un assuré en contrepartie de ses cotisations après l'arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles

d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Permis de construire : formulaire établi lors d'une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s'appliquer à un seul logement (ou à un local non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction.

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par procès verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre une ou plusieurs infractions qui entrent dans le champ de la statistique de la criminalité, c'est-à-dire un délit ou un crime.

Petites et moyennes entreprises (PME) : cette catégorie est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume... La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Plan d'épargne entreprise (PEE) : permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) : ce dispositif d'épargne salariale, qui peut être mis en place par accord collectif dans chaque entreprise qui le souhaite, permet à tous les salariés de l'entreprise de se constituer un complément de retraite. L'entreprise abonde généralement les versements des salariés.

Plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE) : régime de retraite supplémentaire, où l'entreprise et les salariés cotisent selon la répartition prévue dans l'accord d'entreprise et qui offre en plus la possibilité aux salariés d'effectuer librement des versements individuels.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à tous. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant des versements tout au long de la période d'activité. L'épargne est reversée à partir de la date du départ en retraite sous forme de rente ou depuis 2011 en capital, pour 20 % au maximum du capital accumulé.

Polyconsommation : usage concomitant ou répété dans le temps de (au moins) deux substances psychoactives. À l'échelle de la population française, l'étude de la polyconsommation se limite à l'association d'alcool, de tabac et de cannabis car les consommations d'autres substances illicites sont très rares. Chez les usagers actifs, d'autres associations de produits sont examinées.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée au sens du BIT : comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Population mondiale (estimations et projections) : estimations de population effectuées par les Nations unies, fondées sur les recensements et enquêtes nationales récentes. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections des Nations unies sont fondées sur des hypothèses raisonnables quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration. À court terme, c'est-à-dire à 20 ou 30 ans, les projections démographiques relatives à la population mondiale sont relativement sûres. La plupart des hommes qui vivront alors sont en effet déjà nés, on connaît leur nombre et on peut estimer sans trop d'erreur ceux qui seront encore en vie. Concernant les nouveau-nés, leur nombre peut également être estimé car les femmes qui mettront au monde des enfants dans les 20 prochaines années sont déjà nées, on connaît leur effectif et on peut faire une hypothèse sur leur fécondité.

Population municipale : le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique. La population municipale se distingue du concept de « populations légales ».

Population handicapée : le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des pensions versées sous forme de rente ou de capital, des allocations ou des cartes prioritaires. La reconnaissance peut également se décliner sous la forme d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé et adapté. Parmi les différentes reconnaissances du handicap d'une personne, certaines ouvrent en outre droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Dans l'enquête Handicap et santé ménages (HSM) de 2008, les différentes catégories de reconnaissance font l'objet d'un grand nombre de questions permettant de repérer de façon précise si la personne est concernée par l'une ou plusieurs d'entre elles. Selon cette enquête, 2,5 millions de personnes déclarent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap appartenant à la liste des reconnaissances du handicap et donnant droit au bénéfice de l'OETH. Cette estimation est nettement supérieure à celle issue de la dernière enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, qui appréciait cette population à 1,8 million de personnes. L'écart entre les deux enquêtes peut s'expliquer par deux principaux facteurs. Le champ de l'enquête de 2007 était tout d'abord plus étroit : seules les personnes ayant déclaré une maladie ou un accident du travail au cours des douze derniers mois étaient interrogées sur l'obtention d'une reconnaissance du handicap, alors que ces questions sont posées quel que soit l'état de santé dans l'enquête HSM de 2008. La reconnaissance du handicap était par ailleurs approchée de façon moins précise dans l'enquête de 2007 où une même question recouvrait des types très variés de reconnaissances (allocations, cartes, orientations professionnelles, etc.) sans précision et distinction de l'organisme qui les attribue. Or les enquêtés ne connaissent pas toujours avec précision le type de reconnaissances dont ils disposent. Dans l'enquête HSM, les questions sont distinctes selon la nature de la reconnaissance et l'organisme qui la délivre. Enfin, des questions sur les démarches nécessaires pour obtenir les reconnaissances sont également posées (par exemple, l'enquête comporte des questions sur le dépôt des dossiers de demande à la maison départementale des personnes handicapées). Cette multiplicité de questions très précises permet sans doute de collecter une information plus fiable.

Population légale : le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Pouvoir calorifique : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) n'inclut pas la chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion. En pratique, le rapport PCS/PCI est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles solides.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont

constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) : rapport entre l'énergie renvoyée vers le sol en 100 ans par kg de gaz et celle que renverrait 1 kg de CO₂. Ce rapport dépend de la concentration et des durées de vie des gaz. Par exemple, 1 kg de CH₄ et 21 kg de CO₂ auront réchauffé de la même manière l'atmosphère au cours du siècle qui suit leur émission. Le PRG est donc de 21 pour le CH₄, de 310 pour le N₂O, variables de 140 à 11 700 selon les molécules considérées pour le HFC, variables de 6 500 à 9 200 selon les molécules considérées pour le PFC et 23 900 pour le SF₆.

PREFON : créé en 1967, ce contrat permet aux fonctionnaires de compléter leurs revenus au moment de leur retraite.

Prélèvements d'eau par usage : les volumes sont estimés à partir des déclarations des usagers auprès des Agences de l'eau pour tous les usages sauf l'irrigation. Pour l'irrigation, les volumes « forfaitaires » des Agences de l'eau ont été réévalués entre 2000 et 2004 à partir du recensement agricole de 2000 et de la partie des volumes connue par des relevés de compteurs. Au-delà de 2004, la part forfaitaire diminue, le redressement n'est plus nécessaire.

Presse écrite : ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite. Cela englobe notamment les journaux quotidiens, les publications périodiques et les organismes professionnels liés à la diffusion de l'information. Cette expression différencie la presse par rapport aux autres médias tels que la radio et la télévision.

Prestation de compensation du handicap (PCH) : mise en place en 2006, elle est versée par les conseils généraux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

Première contrepartie : principe préconisé par le FMI pour établir les statistiques relatives aux investissements directs étrangers, selon lequel la ventilation géographique de ces investissements est effectuée en fonction du pays de provenance ou de destination immédiate des flux.

Prestations sociales (ou transferts sociaux) : transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée. Les prestations sociales sont ventilées en six risques : vieillesse-survie (pensions de retraite et de réversion, etc.), santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles), maternité-famille (prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants, etc.), emploi (indemnisation du chômage, prestations d'insertion ou de réinsertion professionnelle, etc.), logement (aides au logement) ainsi que pauvreté-exclusion sociale (revenu de solidarité active – RSA, etc.).

Prévalence : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale, le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population (que le diagnostic ait été porté anciennement ou récemment). La prévalence est une proportion qui s'exprime généralement en pourcentage.

Principe directionnel étendu : l'application de la règle du « principe directionnel étendu » consiste à classer les prêts entre sociétés sœurs (*id est* sans lien direct en capital social entre elles ou avec une participation de l'une au capital de l'autre inférieure à 10 %) en investissements directs français à l'étranger ou en investissements directs étrangers en France en fonction du lieu de résidence de la tête de groupe, alors que dans les statistiques traditionnelles, les prêts et les emprunts entre sociétés sœurs d'un même groupe international sont enregistrés, à l'instar des autres flux financiers de balance des paiements, comme des créances et des engagements vis-à-vis des non-résidents. Cette méthode ne change pas le solde net des IDE mais fait diminuer significativement tant les IDE sortants que les IDE entrants. Les données de source française sont présentées selon cette méthode, celles d'Eurostat selon la méthode traditionnelle.

Privatisation : voir **Nationalisation**.

Prix courants et prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Prix des logements : prix à la réservation hors frais de notaire et frais divers. Les prix de vente sont mesurés en milliers d'euros pour une maison et en euros/m² pour un appartement.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production au prix de base : production valorisée au prix auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Production brute standard (PBS) : indicateur permettant de déterminer la dimension économique d'une exploitation. Les coefficients de production brute standard (PBS) utilisés par la statistique agricole ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils constituent des ordres de grandeur définissant un potentiel de production des exploitations agricoles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

Production des pêches maritimes : les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif. Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs,...). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Production marchande : comprend principalement les produits vendus à des prix « économiquement significatifs ». Elle est évaluée au prix de base. Ce prix correspond au montant que le producteur reçoit de l'acheteur diminué, le cas échéant, des impôts sur les produits (TVA, droits sur les alcools et les tabacs, taxe intérieure sur les produits pétroliers, etc.) et augmenté des subventions sur les produits (principalement sur les transports et les produits agricoles). Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément par le producteur, mais il inclut les frais de transport non isolés.

Production non marchande : désigne une production livrée gratuitement ou à des prix sans signification économique. Elle est évaluée aux coûts de production, c'est à dire comme la somme des consommations intermédiaires, de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des autres impôts sur la production.

Productivité apparente du travail : rapport entre la richesse créée et le facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Elle ne tient compte que du facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (capital et travail) et de la façon dont ils sont combinés. Plusieurs mesures sont possibles :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Profilage : analyse des groupes afin d'identifier en leur sein, par delà leur organisation juridique en unités légales, des entreprises pertinentes au sens économique.

Projections de population : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire même des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendancielle. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Projections de population active : visent à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs), au sens du BIT, disponibles pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements d'activité. Sur une période relativement longue, on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que leurs taux d'activité moyens sur l'année.

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à l'ensemble de la population de cet âge.

Propriétaires accédants : propriétaires ayant un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux déchargés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Propriété industrielle : elle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Les droits de propriété industrielle s'acquière en principe par un dépôt (dépôt d'un brevet, d'un dessin ou modèle ou d'une marque). Les droits de propriété industrielle donnent un monopole d'exploitation (sanctionné par l'action en contrefaçon) et constituent à la fois une « arme » défensive et offensive pour les entreprises détentrices de ces droits.

Protection sociale : recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il n'y ait contrepartie simultanée et équivalente des bénéficiaires. Ce dernier terme implique en particulier que le bénéficiaire n'est pas soumis, contrairement au cas des assurances classiques, au versement de primes ou de cotisations établies en fonction des risques spécifiques qu'il présente (âge, morbidité antérieure, antécédents familiaux...). Conformément à cette définition, la protection sociale recouvre non seulement les régimes obligatoires tels que le régime général de la Sécurité sociale, les institutions chargées de l'indemnisation du chômage ou les régimes de retraite complémentaires, mais aussi les assurances collectives telles que les contrats gérés par les institutions de retraite supplémentaire ou de prévoyance, alors que les assurances individuelles en sont exclues. Les prestations versées par les mutuelles régies par le Code de la mutualité, à adhésion individuelle, entrent également dans le champ de la protection sociale.

Protocole de Kyoto : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3^e conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

R

Réassurance : technique permettant aux sociétés d'assurances d'assurer auprès des sociétés de réassurance une partie des risques pour lesquels elles sont engagées auprès de leurs assurés. Les engagements entre la société d'assurances dénommée « assureur direct » et le réassureur sont matérialisés par un traité. L'assureur direct et le réassureur se répartissent les risques garantis.

Recensement de la population : dispositif de collecte d'informations statistiques ayant pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes... Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Recherche et Développement (R&D) : les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2002). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique, recherche fondamentale libre, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques, recherche fondamentale orientée), la recherche appliquée (qui vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) et le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique est effectué, au moyen de prototype ou d'installations pilotes, en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap. La personne doit résider en France métropolitaine, être de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen, ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

Recyclage : retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production, de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique ou les opérations de remblayage.

Réforme de la voie professionnelle : entamée en 2008, elle a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ».

Région : structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs. La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Répertoire du parc locatif social (RPLS) : permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc). Il a succédé en 2011 à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux inclus dans son champ sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte-Barbe, l'Association Foncière Logement mentionnée à l'article L.313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues pour au moins 99 % par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 du CCH.

Reports (pêche) : quantités de pêche fraîche invendues et stockées après congélation pour être vendues ultérieurement.

Réseau Natura 2000 : les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZSP). La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Réserve naturelle : partie du territoire classé où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader. On distingue les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse (RNC) et les réserves naturelles régionales (RNR). Leur gestion est confiée à des associations de protection de la nature dont les conservatoires d'espaces naturels, à des établissements publics (parcs nationaux, Office national des forêts...) et à des collectivités locales (communes, groupements de communes, syndicats mixtes...). Un plan de gestion, rédigé par l'organisme gestionnaire de la réserve pour cinq ans, prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux. Les RNR, créées à l'initiative des régions, remplacent les anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).

Réserves prouvées : quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (supérieure à 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Résidents : personnes physiques ayant leur domicile principal en France, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission. Sont également considérés comme résidents, les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger et les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Enfin, les résidents désignent aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France. Les ambassades, missions diplomatiques, consulats français à l'étranger et les unités de l'armée française stationnées à l'étranger sont considérées comme des résidents.

Ressources matérielles : matières ou substances utilisables produites à partir de ressources naturelles. Elles comprennent les vecteurs énergétiques, les minerais métalliques et les métaux, les minéraux de construction et autres, les sols et la biomasse. Cette définition exclut l'eau en tant que ressource.

Résultat agricole net : valeur ajoutée nette de la branche agricole à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les « autres impôts sur la production » (dont les impôts fonciers constituent la plus grande part). Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent-temps plein). On obtient ainsi l'évolution du résultat agricole net par actif.

Retraits (pêche) : solde entre les quantités mises en vente dans les halles à marée de pêche fraîche et les quantités vendues. Il désigne les quantités invendues et destinées à la destruction ou à d'autres valorisations que l'alimentation humaine (retraits définitifs).

Revenu arbitrage : obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Revenu de solidarité active (RSA) : le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et à partir du 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé comme la somme : d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : au sens de la comptabilité nationale, revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution. Plus concrètement, le revenu disponible brut (RDB) est la part de revenu qui reste à disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le RDB comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le RDB est diminué des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS...) et des cotisations sociales versées. En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte. Dans l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et la plupart des prestations sociales (hors certains régimes employeurs). Tous ces revenus sont nets d'impôts directs. Il est proche du concept de RDB au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu, aussi bien au niveau des composantes du revenu (loyers imputés aux propriétaires occupants en particulier) que de la population couverte (personnes vivant en collectivités).

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux

déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

S

Salaire brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations. Dans la fonction publique, le salaire brut s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans les DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Dans la fonction publique d'État, le salaire est calculé à partir du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Salaire minimum dans l'Union européenne : un salaire minimum légal national s'applique dans 21 des 28 États membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays-Bas depuis 1969, de la France depuis 1970, du Luxembourg depuis 1973, du Portugal et de Malte depuis 1974, de la Belgique depuis 1975, de l'Espagne depuis 1980, de la Hongrie depuis 1988, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie depuis 1990, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovaquie depuis 1991, de la Slovénie depuis 1995, de la Croatie depuis 1998 (loi modifiée en 2008), du Royaume-Uni depuis 1999 et de l'Irlande depuis 2000.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (Dom) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Un salaire au moins égal au Smic est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficient également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé. Un taux réduit du Smic peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans. Sont exclus du bénéfice du Smic les salariés dont l'horaire de travail n'est pas contrôlable (certains VRP). Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009, puis au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010. Depuis 2013 (décret n°2013-123 du 7 février 2013), le Smic est revalorisé :

– Chaque 1^{er} janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ;

– En cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Salaire moyen en équivalent-temps plein (EQTP) : le salaire moyen en équivalent-temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salaire total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros. Le même poste d'une durée de 6 mois aura un poids de 0,25 rémunéré 2 500 euros.

Salarié permanent non familial : personne étrangère à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants, qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

Scolarisation des jeunes en situation de handicap : la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap peut être collective ou individuelle. La scolarisation collective concerne la scolarisation dans une classe spécialisée de type classe d'intégration scolaire (CLIS) ou de type unité pédagogique d'intégration (UPI). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. La scolarisation individuelle concerne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Secteurs institutionnels : la comptabilité nationale regroupe les différents acteurs de la vie économique dans des ensembles considérés comme pertinents. Les unités, dites institutionnelles, constituent les unités de base : ce sont des unités susceptibles de posséder elles-mêmes des actifs, de souscrire des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités. Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents :

- les sociétés non financières (SNF) (S.11) ;
- les sociétés financières (SF) (S.12) ;
- les administrations publiques (APU) (S.13) ;
- les ménages (S.14) ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15).

Enfin, le reste du monde (S.2) regroupe l'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, ces sections accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale. Elles sont implantées dans les collèges et dans les EREA.

Séjours : les voyages se décomposent en séjours définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services de communications : activités permettant la transmission d'informations à distance. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel à revenus partagés...), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservé à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple). Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév.2. Leur champ exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Services non marchands : services fournis par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

Seuil de renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Sit@del2 : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales de l'équipement et par les communes (ou groupements

de communes) autonomes. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Société : entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Société de financement de l'économie française (SFEF) : société créée en octobre 2008 dans le cadre du plan de soutien des pouvoirs publics au financement de l'économie française. Elle est classée, suite à la décision d'Eurostat du 15 juillet 2009 sur le traitement comptable des interventions publiques en faveur du secteur financier, dans le secteur des institutions financières.

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Sociétés non financières (SNF) : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Soins ambulatoires : voir **Soins de ville**.

Soins de ville : effectués en cabinet de ville ou en centre de santé, les soins de ville (ou soins ambulatoires) sont composés des soins dispensés au titre de l'activité libérale par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes), des actes d'analyse effectués en laboratoire et des soins de cures thermales reconnus par la Sécurité sociale (soins de médecins et d'auxiliaires médicaux et hors hébergement).

Solde apparent : différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Il diffère du solde migratoire en raison de l'aléa de sondage et des erreurs de mesures liées au recensement de la population. La différence entre le solde apparent et le solde migratoire est appelée « ajustement ».

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Solde migratoire : le solde migratoire est estimé de manière différente selon l'année. Jusqu'en 2005, il était évalué à partir d'une combinaison entre données administratives de l'année (pour la mesure des entrées des ressortissants des pays hors Union européenne) et report des tendances passées, appréciables à partir des recensements. Depuis que le recensement est annuel (2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Le dernier recensement disponible étant celui du 1^{er} janvier 2010, les soldes migratoires de 2010, 2011 et 2012 doivent être estimés autrement. Le solde 2010 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes apparents définitifs (2007, 2008 et 2009). Ce solde est reporté pour 2011 et 2012 de façon provisoire.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Sorties précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation-CITE 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau CITE 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Sous-emploi : se mesure à l'aide de l'enquête Emploi. Le sous-emploi recouvre les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non.
- Soit elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.

Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Statuts des agents de la fonction publique : la fonction publique emploie des titulaires, des militaires, des non-titulaires et des agents relevant d'« autres catégories et statuts ». Les titulaires (fonctionnaires civils, magistrats et élèves fonctionnaires) appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. Les non-titulaires sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les agents des « autres catégories et statuts » ont des contrats particuliers qui ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents non titulaires : enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, ouvriers d'État, assistants maternels et familiaux, médecins, apprentis, ... Par ailleurs la fonction publique emploie également des bénéficiaires de contrats aidés qui relèvent du code du travail (droit privé).

Streaming : technologie utilisée sur internet et permettant la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose à la diffusion par téléchargement qui nécessite d'avoir récupéré l'ensemble des données de l'extrait pour pouvoir le lire.

Subventions à l'agriculture : subventions sur les produits (aides associées à certains types de production) et subventions d'exploitation, telles que le paiement unique, les aides pour calamités agricoles et les contrats d'agriculture durable. La plupart des subventions sur les produits ont disparu en 2010.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables (y c. pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Supermarché : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

Surface artificialisée : surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Surpeuplement : le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant de la composition du ménage, du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaires au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans sinon une pièce par enfant. La superficie nécessaire au ménage est de 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages.

T

Tabac : produit d'origine naturelle dont le principe actif est la nicotine. Le tabac est un stimulant psychique et physique dont le mode de consommation le plus répandu est l'inhalation par combustion des feuilles séchées (« fumer »), mais qui peut être aussi ingéré par voie orale (« chiquer ») ou nasale (« priser »). Sa consommation entraîne une forte dépendance psychologique. Les effets toxiques sont multiples à long terme : bronchite chronique, maladies cardiovasculaires, cancer des poumons et des voies aérodigestives supérieures, etc.

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux d'effort : rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'emploi sous-jacent (ou standardisé) : permet de gommer les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Ainsi par exemple, le taux d'emploi sous-jacent permet d'avoir un taux d'emploi des seniors qui ne tient pas compte du fait que les générations du baby-boom arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges élevés. Il est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et le concept retenu est donc celui de l'emploi BIT.

Taux d'épargne des ménages : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'épargne financière : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'excédent naturel : voir **Taux d'accroissement naturel**.

Taux d'indépendance énergétique : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables) et la consommation nationale d'énergie primaire, une année donnée. Ce taux peut se calculer pour chacun des grands types d'énergie ou globalement toutes énergies confondues. Un taux supérieur à 100 % (cas de l'électricité) traduit un excédent de la production nationale par rapport à la demande intérieure et donc un solde exportateur.

Taux d'intérêt : indique le prix à payer par un emprunteur pour disposer d'une somme d'argent. Par rapport au taux d'intérêt nominal, le taux d'intérêt réel tient compte des fluctuations de valeur de la monnaie. Les taux d'intérêt à court terme sont en général associés au bons du Trésor ou à des instruments comparables ayant une échéance à trois mois. Ils sont fixés par l'autorité monétaire (e.g. la Banque centrale européenne pour la zone euro). Les taux d'intérêt à longs terme sont souvent associés aux obligations à 10 ans (des instruments dont l'échéance est à 5 ans ou 30 ans peuvent également entrer dans cette catégorie). L'Union européenne retient comme référence les bons du Trésor à 10 ans pour déterminer le taux d'intérêt à long terme. Le niveau des taux d'intérêt à long terme est déterminé par des mécanismes de marchés.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement en logement : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

Taux d'occupation : rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) effectivement offertes sur une période donnée, c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières.

Taux de change : cours d'une monnaie (ou devise) par rapport à une autre. Le taux de change est nominal, si le rapport entre les devises est mesuré sans prendre en compte les différences de pouvoirs d'achat entre les pays ou zones monétaires auxquelles ces devises se rapportent. Le taux de change est réel, s'il tient compte de ces différences de pouvoir d'achat.

Taux de change effectif nominal : taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux de départ (séjour) : mesure la part, dans chaque catégorie de population, des individus qui ont effectué au moins un séjour d'un type considéré (par exemple, le pourcentage de Français qui sont partis en hiver).

Taux de dépendance : rapport entre la population dépendante au sens de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la population âgée de 60 ans et plus.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté (voir définition de la pauvreté monétaire).

Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'Internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Taxe : prélèvement obligatoire perçu d'autorité, à l'occasion d'une opération, mais qui ne constitue pas la contre partie monétaire de ce service. Il diffère de l'impôt par son assiette (il est payé à l'occasion d'une opération) et par son redevable (l'utilisateur). Il diffère de la redevance, qui est la contre partie monétaire d'un service rendu. Toutefois, le législateur a nommé, à tort, « taxe » des prélèvements obligatoires qui sont, en réalité, des impôts ou des redevances. La taxe d'habitation ou la taxe sur la valeur ajoutée sont en réalité des impôts car ils ne donnent lieu à aucune contrepartie.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : impôt sur les produits collecté par les entreprises (et reversé à l'État, déduction faite de la TVA qu'elles ont elles-mêmes payée lors de l'achat du produit ou des matières premières) et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Le taux standard est fixé à 19,6 %. Un taux réduit (selon les cas 5,5 % ou 7 % depuis le 1/1/2012) est appliqué aux produits de première nécessité, de consommation courante ou pour favoriser certains secteurs. Un taux « super-réduit » de 2,1 % est appliqué à certaines catégories de produits comme les médicaments remboursables. La Corse et les Dom bénéficient de régimes spécifiques en regard de la TVA.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale, on parle de produits de l'économie de l'information, champ un peu plus large que le champ traditionnel des TIC.

Télévision : voir **Temps passé devant la télévision**.

Télévision de rattrapage (TVR) : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

Temps non complet : les emplois à temps non complets regroupent les personnes embauchées sur des postes à temps complet qui ont fait le choix de travailler à temps partiel et les personnes embauchées sur des postes à temps non complet.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Temps passé devant la télévision : la mesure du temps passé devant la télévision est ici celle effectuée par la société Médiamétrie à partir du dispositif Médiamat. Le Médiamat est un panel de 4 300 foyers, soit environ 10 500 individus âgés de 4 ans et plus, équipés d'un ou plusieurs téléviseurs dans leur résidence principale. Médiamétrie installe dans chaque foyer faisant partie du panel, un ou plusieurs audimètres munis de télécommande à touches individuelles qui enregistrent en permanence toutes les utilisations du ou des téléviseur(s) du ménage, la marche et l'arrêt du téléviseur, l'écoute des différentes chaînes, etc. Chaque membre du foyer dispose de sa propre touche individuelle qu'il enclenche pour signaler sa présence dans la pièce où le téléviseur est allumé. Les invités du

foyer déclarent également leur présence. L'indicateur comptabilise ainsi le temps passé dans une pièce où la télé est allumée et non le temps effectivement consacré à regarder la télévision.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Titre de capital : titre émis par une société par actions représentant un droit sur la propriété de l'entreprise et permettant normalement à leur porteur de participer à la distribution des bénéfices et de l'actif net en cas de liquidation et aux décisions stratégiques (droits de vote). Ils comprennent les actions cotées et les actions non cotées.

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le commercial paper émis à l'étranger et les Euro medium term notes (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure à un an et les titres à long terme ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an.

Titulaires, non-titulaires : la fonction publique emploie des personnels titulaires et des personnels non-titulaires. Les titulaires sont fonctionnaires civils, militaires ou magistrats. Ils appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de concours de recrutement. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. Les non-titulaires sont essentiellement les personnels de l'enseignement sous contrat payés par l'État, les contractuels, auxiliaires, vacataires, collaborateurs extérieurs ou encore les emplois aidés.

Tonne-équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne-équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m³ de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh.

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Touriste international : personne qui passe au moins une nuit dans un pays, autre que son pays de résidence habituelle, sans y exercer une activité rémunérée localement. L'unité retenue par l'organisation mondiale du tourisme (OMT) pour la mesure du tourisme international est l'arrivée de touriste international. Une arrivée de touriste international correspond à une visite d'un touriste dans un pays autre que son pays de résidence habituelle, indépendamment de sa nationalité. Ainsi les statistiques internationales de l'OMT dénombrent des visites et pas des individus. Par exemple une même personne, un même touriste donc, venant en France consécutivement pour cinq séjours différents, d'au moins une nuit, sera à l'origine de cinq arrivées dans les statistiques.

Toxicomanie : comportement de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs substances psychoactives. Souvent remplacé par le terme addiction.

Traité de Maastricht : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose notamment aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics et de la dette publique, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme. Voir aussi : **Critère de convergence du Traité de Maastricht**.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Traitements pour l'arrêt du tabac : les ventes brutes des médicaments pour l'arrêt du tabac sont traduites en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés pour les traitements pharmacologiques, 30 timbres transdermiques ou 300 substituts sous forme orale.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou en tonnes, sur un trajet donné.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Transport express : livraison d'objets dans des délais garantis et à une distribution point à point, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Les expressistes font bénéficier leurs clients d'un suivi informatisé et d'une preuve de livraison de leurs objets. La distinction avec le transport de marchandises est basée sur les limites supérieures de poids fixées pour les colis (30 kilos maximum).

Transport ferroviaire de voyageurs : comprend le transport de voyageurs du Transilien (réseau de trains de banlieue en Île-de-France dont les titres de transport sont propres à la zone du syndicat des transports d'Île-de-France) et le transport de voyageurs du réseau principal, composé du transport « grandes lignes », y compris Eurostar et les ID-TGV, et des services ferroviaires régionaux hors Île-de-France.

Transports intérieurs : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné, indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule. Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

Transports internationaux : transports de marchandises pour lesquels le pays d'origine et le pays de destination sont différents. Il peut s'agir de marchandises entrant ou sortant du territoire français ou en transit. Les statistiques relatives aux transports internationaux ne concernent ici que la portion réalisée sur le territoire français.

Transport maritime de voyageurs : somme des passagers embarqués et des passagers débarqués (y compris transport international de voyageurs et cabotage national et services côtiers non compris).

Très haut débit (THD) : terme faisant référence à des capacités d'accès à internet supérieures à celles de l'accès par l'ADSL dans le domaine du fixe et à celles de l'accès par l'UMTS dans le domaine du mobile. Dans le fixe, le THD est porté par la fibre et dans le mobile par les technologies regroupées sous le terme de 3,5G (HSDPA) ou 4G (LTE).

U

Union européenne (UE) : créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du Traité de Maastricht, l'Union européenne prend le relais, dans la construction européenne, de la CEE (Communauté économique européenne). L'UE est une union intergouvernementale mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour seize de ses États membres, d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'inter-gouvernementalisme. Depuis l'entrée de la Croatie en juillet 2013, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 28.

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10³ Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10³ kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10⁶ kWh), en térawatt-heure (1 TWh ou 10⁹ kWh).

Unité de travail annuel (UTA) : mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée, à savoir les permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité

économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de Métiers, Organismes de sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene et connue des différentes administrations. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Unité urbaine : voir Agglomération.

V

Vacances : selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances, les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés et les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

Vaccins : seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des Comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Valeur ajoutée : solde du compte de production de la comptabilité nationale. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Véhicule industriel : véhicule affecté au transport de marchandises ayant un poids total autorisé en charge supérieur à cinq tonnes. Cette catégorie comprend les tracteurs routiers conçus pour être attelés à une semi-remorque.

Véhicule utilitaire léger : véhicule servant en principe au transport des marchandises et ayant un poids total autorisé en charge jusqu'à cinq tonnes. Les minibus (jusqu'à cinq tonnes) sont compris dans cette catégorie.

Victime : personne considérée comme telle par la procédure.

Vidéo à la demande (VàD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Ville-centre : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Violences physiques crapuleuses ou non crapuleuses : les violences physiques violentes avec un autre objet que le vol sont classées non crapuleuses ; il s'agit des : violences intrafamiliales, dans le cadre de l'exercice d'une profession ou dans diverses situations de la vie quotidienne. Les violences physiques commises avec pour objet le vol sont classées crapuleuses ; il s'agit des vols avec violence, homicides ou tentatives d'homicides pour voler, prises d'otages à l'occasion de vol, règlements de compte entre malfaiteurs.

Visiteur : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Voiture particulière : véhicule à moteur ayant au moins quatre roues, servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Voyage : défini comme tout départ du domicile, avec retour à celui-ci et au moins une nuit passée en dehors. Le motif ou la raison du déplacement peuvent être personnels ou professionnels. Cette notion est principalement utilisée dans le cadre de l'enquête réalisée conjointement par l'Insee, la DGCS et la Sofres sur le Suivi de la Demande Touristique (SDT).

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Vracs : dans le transport maritime, ils désignent des marchandises transportées directement dans la cale des navires ou dans des emplacements prévus à cet effet. Les vracs solides correspondent à des matières telles que le charbon, les minerais ferreux et non ferreux, les engrais, le ciment, etc. Les vracs liquides concernent les hydrocarbures (pétrole et produits pétroliers), les produits chimiques et certains produits alimentaires (vins et huiles).

Z

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-huit États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014.

Adresses utiles

	Agences de l'eau @ www.lesagencesdeleau.fr
	Altadis @ www.altadis.com
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie @ www.ademe.fr
ACEA	Association des constructeurs européens d'automobiles @ www.acea.be
AEE	Agence européenne pour l'environnement @ www.eea.europa.eu/fr
Afic	Association française des investisseurs pour la croissance @ www.afic.asso.fr
ANSM	Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé @ www.ansm.santé.fr
Agreste/SSP	Service de la statistique et de la prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ www.agreste.agriculture.gouv.fr
AIE	Agence internationale de l'énergie @ www.iea.org
AMF	Autorité des marchés financiers @ www.amf-france.org
APCMA	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat @ www.artisanat.fr
APE	Agence des participations de l'État @ www.ape.minefi.gouv.fr
Arcep	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes @ www.arcep.fr
ASP	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA) @ www.asp-public.fr
BCE	Banque centrale européenne @ www.ecb.int
BDF	Banque de France @ www.banque-france.fr
BIT	Bureau international du travail @ www.ilo.org
	Commission européenne @ http://ec.europa.eu/index_fr.htm
	Conseil d'orientation des retraites @ www.cor-retraites.fr
Capecb	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment @ www.capecb.fr

CAS	Centre d'analyse stratégique @ www.strategie.gouv.fr
CCFA	Comité des constructeurs français d'automobiles @ www.ccfa.fr
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole @ www.msa.fr
CEP	Centre d'études et de prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ http://agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation
CépiDC	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès Inserm @ www.cepidc.vesinet.inserm.fr
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales @ www.cepii.fr
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications @ www.cereq.fr
CES	Conseil économique, social et environnemental @ www.lecese.fr
CGDD	Commissariat général au Développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie @ www.developpement-durable.gouv.fr
Citépa	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique @ www.citepa.org
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales @ www.caf.fr
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés @ www.ameli.fr
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse @ www.lassuranceretraite.fr
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée @ www.cnc.fr
CPCA	Conférence permanente des coordinations associatives @ www.cPCA.asso.fr
CPDP	Comité professionnel du pétrole @ www.cPdp.org
Crédoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie @ www.credoc.fr
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ www.travail-emploi.gouv.fr
DATAR	Observatoire des territoires Premier ministre @ www.datar.gouv.fr

DCPJ	Direction centrale de la police judiciaire Ministère de l'Intérieur @ www.police-nationale.interieur.gouv.fr
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Ministère de l'Éducation Nationale @ www.education.gouv.fr
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques Ministère de la Culture et de la Communication @ www.culture.gouv.fr
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique @ www.fonction-publique.gouv.fr
DGCIS	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services Ministère du Redressement Productif Ministère de l'Artisanat du Commerce et du Tourisme @ www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr
DGCL	Direction générale des collectivités locales Ministère de l'Intérieur @ www.dgcl.interieur.gouv.fr
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects Ministère de l'Économie et des Finances Ministère du Commerce Extérieur @ www.douane.gouv.fr @ http://lekiosque.finances.gouv.fr
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ www.travail-emploi.gouv.fr
DGFIP	Direction générale des finances publiques Ministère de l'Économie et des Finances @ www.economie.gouv.fr/dgfip/
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer @ www.developpement-durable.gouv.fr/
DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles Ministère de la Culture et de la Communication @ www.ddm.gouv.fr
DGP	Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la Communication @ www.culturecommunication.gouv.fr
DGOS	Direction générale de l'offre de soins Ministère des Affaires sociales et de la Santé @ www.sante.gouv.fr
DPMA	Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ www.agriculture.gouv.fr/peche-aquaculture
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Ministère des Affaires sociales et de la Santé @ www.drees.sante.gouv.fr

DSCR	Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières Ministère de l'Intérieur @ www.securite-routiere.gouv.fr
	La documentation française @ www.ladocumentationfrancaise.fr
NYSE - Euronext	New York Stock exchange - Euronext - Marchés financiers @ www.europeanquities.hyx.com
Eurostat	Eurostat - Office statistique des communautés européennes @ epp.eurostat.ec.europa.eu
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture @ www.fao.org/index_fr.htm
FFB	Fédération bancaire française @ www.fbf.fr
FFSA	Fédération française des sociétés d'assurances @ www.ffsa.fr
FranceAgriMer	Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (fusion des ex-OFIMER, ONIGC, ONIPPAM et VINIFLHOR) @ www.franceagrimer.fr
	Groupement des Cartes Bancaires « CB » @ www.cartes-bancaires.com
GERS	Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques @ www.gie-gers.fr
Idate	Observatoire de l'économie numérique @ www.idate.org
IFPEN	Institut français du pétrole Énergies nouvelles @ www.ifpenergiesnouvelles.fr
Ined	Institut national d'études démographiques @ www.ined.fr
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé @ www.inpes.sante.fr
Inpi	Institut de la propriété intellectuelle @ www.inpi.fr
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité @ www.inrets.fr
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale @ www.inserm.fr
Institut GfK	Institut GfK (growth from knowledge) @ www.gfk.fr
ITU	International Telecommunication Union Union internationale des télécommunications @ www.itu.int/fr
	Ministère de l'Intérieur @ www.immigration.gouv.fr
	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ www.travail-emploi.gouv.fr

Médiamétrie	Mesure de l'audience médias, télévision, radio, cinéma, internet @ www.mediametrie.fr
MEOS	Mission des études, de l'observation et des statistiques Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative @ www.sports.gouv.fr
	Observatoire de la musique @ http://observatoire.cite-musique.fr/observatoire/
	Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes Premier Ministre @ www.observatoire-parite.gouv.fr
	Ordre national des pharmaciens @ www.ordre.pharmacien.fr
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques @ www.oecd.org
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques @ www.ofce.sciences-po.fr
OFDT	Observatoire français des drogues et des toxicomanies @ www.ofdt.fr
OGJ	Oil and Gas Journal @ www.ogj.com
OMT	Organisation mondiale du tourisme @ www2.unwto.org.fr
ONDRP INHESJ	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales Institut national des hautes études de sécurité et de la justice Premier Ministre @ www.inhesj.fr
ONISR	Observatoire national interministériel de la sécurité routière @ www.securite-routiere.gouv.fr
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale @ www.onpes.gouv.fr
ONU	Organisation des Nations unies @ www.un.org
	Pôle Emploi (fusion Anpe et Assédic) @ www.pole-emploi.org
PRB	Population reference bureau @ www.prb.org
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr
SEVN	Syndicat de l'édition vidéo numérique @ www.sev-video.org
SDSIM	Sous-direction des systèmes d'informations maritimes Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie @ www.mer.gouv.fr

Sies	Systèmes d'information et études statistiques Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche @ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
SNE	Syndicat national de l'édition @ www.sne.fr
SNEP	Syndicat national de l'édition phonographique @ www.snepmusique.com
SoeS - CGDD	Service de l'observation et des statistiques Commissariat général au développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie @ www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
TNS Sofres	TNS Sofres @ www.tns-sofres.com
	Union interparlementaire @ www.ipu.org
Unédic	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce @ www.unedic.org
WFE	World federation of exchanges @ www.world-exchanges.org

Index alphabétique

A

AAH	68, 98
Abus	92
Accident	34, 90, 98
Accroissement naturel	24
Acquisition de la nationalité française	36
Actif	42, 64
Actifs financiers	122
Action	122, 124
Activité	42, 116
ACTP	98
Addiction	92
Administration pénitentiaire	88
Administrations de sécurité sociale	126, 128, 130
Administrations publiques	112, 114, 120, 122, 126, 128, 130
Administrations publiques locales	126, 128, 130, 132
ADSL	76
Aéronautique	140
Aéroport	152, 192, 194
Affection de longue durée	90
Afrique	10
Âge	26, 52
Agent de l'État	58
Agent public	50
AGGIR	100
Agrégats monétaires	120
Agriculture	54, 160, 162
Aide à l'emploi	46
Aide sociale	68
Airbus	166
Aire urbaine	16
Alcool	72, 88, 92
Alimentation	72, 118, 168, 180
Allocation	66, 68, 98, 100
Alternance	52
Ambulatoire	96
Amende forfaitaire	88
Ancienneté	54
Animaux	160
AOC, AOP	160
APA	100, 132

Appartement	172
Apprentis	52, 102, 104, 108, 154
Aquaculture	164
Arrivées de touristes	190
Artisanat	154, 180
Associations	78
Assurance	72, 184
Auberges de jeunesse	190
Audiovisuel	80, 188
Autobus	192
Auto-entrepreneur	146, 154
Automobile	72, 74, 140, 156, 166, 170, 180, 184, 192
Autorisation de construire	172

B

Baby-boom	14, 26, 30, 34
Baccalauréat	102, 108
Balance commerciale	138, 166
Banque	184
Bâtiment	172
Bénéfice	148, 166
BEP	102, 108
Besoin de financement	112, 126
Bibliothèque	80
Bien durable	74
Biocarburants	20, 174
Biodiversité	18
Biomasse	20, 178
Blu-ray	188
Boissons	72, 168
Bourse	124
Bovins	160, 162
Branche d'activité	114, 116, 166, 168
Brevet (diplôme)	102, 108
Brevet (innovation)	158
BTS	104, 108
Budget de l'État	130
Bureau international du travail (BIT)	42, 44, 54

C			
Cabotage		194	
CAC 40		124	
Campagne		78	
Camping		190	
Cancer		90, 94	
Cannabis		92	
CAP		102, 108	
Capacité de financement		112, 126	
Capital-innovation		158	
Capital-investissement		158	
Capitalisation boursière		124	
Captures de pêche		164	
Carburant		72	
Carte bancaire		184	
Catégories d'emplois de la fonction publique		58	
Catégories d'entreprises		150	
Catégories socioprofessionnelles	36, 38, 42, 44, 48, 56, 58, 98, 104		
Catégories statutaires		50	
Cause médicale de décès		90	
CB		184	
CDI		38, 52	
Célibataire		28	
Centres financiers offshore		142	
Céréales		160	
Chambre d'hôte		190	
Charbon		176	
Charges du logement		84	
Chauffage		72	
Chèque		184	
Chercheur		156	
Chiffre d'affaires	148, 150, 166, 190		
Chômage	12, 44, 52, 64		
Cinéma		80, 188	
Circulation routière		90	
Classe		106	
Classe prépa		104	
Climat		22	
CMU-C		96	
CO2		22	
Colis		186	
Collectivité locale		132	
Collectivité territoriale		58, 132	
Collège		106, 132	
Combustibles		20, 176	
Commerce		180	
Commerce extérieur	136, 140, 168, 182		
Commerce mondial		136	
Communauté de communes		132	
Communauté urbaine		132	
Commune		16	
Communication		118, 186	
Conchyliculture		164	
Condamnation		88	
Conjoncture		114, 182	
Connexion à internet		76	
Consommation	72, 74, 112, 118, 168, 182		
Consommation de soins		96	
Consommation d'énergie	20, 174, 176, 178		
Consommation intermédiaire		182	
Construction	148, 154, 172		
Construction automobile		170	
Conteneurs		194	
Contrat à durée indéterminée		38, 52	
Contrat aidé		46, 50, 52	
Contrat en alternance		46	
Contribution à l'audiovisuel public		80	
Contributions à la croissance		114, 116	
Coquillages		164	
Cotisations sociales		68, 128	
Couple		28, 30	
Couronne périurbaine		16	
Courrier		194	
Coût assurance fret (CAF)		136	
Coût du logement		84	
Coût du travail		60	
Coût d'un élève		106	
CRDS		128	
Création d'entreprise		146, 154	
Crédit		120, 122	
Crime		86, 88	
Crise		44, 112	
Critères de convergence		134	
Croissance		112, 114	
Crustacés		164	
CSG		128	
Culture		72, 80, 130	
Cure thermique		96	
Cycle d'enseignement		102, 108	
D			
Décès		24, 34, 90, 184	
Déchets		20, 174	
Déciles		56, 64	
Défaillance d'entreprise		146	
Défense		130	
Déficience		98	
Déficit commercial		140	

Déficit public	126, 134	Effet de noria	66
Délinquance	86, 88	Effet de serre	22
Délit	86, 88	EHPAD	100
Demande intérieure	114	Élections	38
Densité de population	10, 14	Électricité	22, 174, 178
Dentiste	94, 96	Électroménager	74
Départements	14, 132	Élevage	162
Dépendance	92, 100	Élève	102, 106
Dépense consacrée aux TIC	186	Émission	124
Dépense culturelle	78, 80	Émissions de CO2	22
Dépense d'assurance maladie	130	Emploi	42, 50, 52, 54
Dépense de gestion des ressources naturelles	18	Emploi aidé	46, 50
Dépense de logement	84	Emploi public	50
Dépense de protection de l'environnement	18	Empreinte carbone	22
Dépense de R&D	18, 156	Endettement	120
Dépense de santé	96, 100	Énergie	22, 152, 174, 176, 178
Dépense d'éducation	106	Énergie renouvelable	20, 174, 178
Dépense d'énergie	174	Enfants	30, 32, 68
Dépense des ménages	72, 74, 112	Enseignant	106
Dépense des touristes	78	Enseignement	102, 108, 132
Dépense d'intervention	132	Enseignement public / privé	102, 104, 106
Dépense liée au handicap	98	Enseignement supérieur	38, 102, 104, 106, 108, 156
Dépense publique	130	Entreprises	56, 136, 148, 150, 152, 154
Dépistage	90	Entreprises individuelles	146, 154
Dépôt	120	Entreprises publiques	152
Dépression	90	Environnement	18
Détenu	88	Éolien	174, 178
Dettes	112, 120, 126, 132	ÉPA	50
Dettes publiques	134	Épargne	132
Diabète	90	Épargne	112, 122
Diesel	170, 192	Épargne retraite	66
Diplôme	44, 52, 102, 104, 108	EPCI	132
Disque	188	EPIC	156
Divorce	28	Équipement des ménages	74, 76
Doctorat	104	Équivalent-temps plein (EQTP)	56, 98, 166, 172, 182
Dow-Jones	124	Escroquerie	86
Drogue	92	Espace protégé	18
Durée de vie moyenne	34	Espérance de vie	10, 34, 90
Durée des voyages	78	Essence	170, 192
Durée du travail	48	Établissement de crédit	184
DUT	104	Établissement de santé	94
DVD	74, 188	Établissement d'hébergement pour personnes âgées	50, 100
E			
Eau	20	Établissement pénitentiaire	88
Échanges extérieurs	136, 138, 140	Établissement public de coopération intercommunale	132
Éclairage	72	Établissement scolaire	106
École	102, 104, 106	État	50, 130
Éducation	72, 102, 106, 130	État civil	28
		ETI	136, 150

Étranger	36
Étudiant	104
Euro	12, 134, 136
Europe 2020	12
Évolution de la population	24
Excédent brut d'exploitation (EBE)	114, 122, 148, 150, 166
Excédent commercial	140, 168
Excès de vitesse	88
Exploitation agricole	162
Exportations	136, 138, 140, 166, 174, 182

F

Facture énergétique	138, 174
Famille	30
FBCF	112
Fécondité	10, 14, 32
Fédération sportive	78
Femmes	28, 32, 34, 38, 44, 52, 54, 56
Fermage	162
Ferroviaire	22, 194
Ferry	192
Film	188
Fioul	176
Fiscalité locale	132
Fleurs	162
Flotte de pêche	164
Fluvial	194
Flux de matières	20
Fonction publique	50, 52, 58
Forêts	18
Formation	96, 102, 108
Formation professionnelle	46
Franco à bord (FAB)	136
Fret	194
Fruits	162
Fumeur	92

G

G20	12
Gallica	80
Gaz à effet de serre	22
Gaz naturel	178
Gazole	176
Gendarmerie	86
Génération	10, 26, 28, 32, 108

Générique	96
GIR	100
GPL	176
Grandes entreprises	150
Grands-parents	14
Grenelle de l'Environnement	18, 22
Grille AGGIR	100
Groupement de communes à fiscalité propre	132
Guerres mondiales	34

H

Habillement	140
Habitat	120
Halieutique	164
Handicap	68, 98
Handisport	98
Haut débit	76, 186
Hébergement	182, 190
HLM	84
Homicide	88
Hôpital	50, 94, 96, 100
Horaires de travail	48
Hospitalisation	94
Hôtel	190
Hôtels, cafés, restaurants	72
Houille	176
Huile	166
Hybride	170
Hydraulique	178
Hypermarché	180
Hypertension	90

I

IAA	168
IDE	142
Immatriculation	170
Immigré	36
Immobilier	182
Importations	136, 138, 140, 166, 174, 176, 182
Impôt	62, 128, 132
Indice	118
Indice boursier	124
Indice de prix des loyers	72, 84
Indice des prix	118, 134
Industrie	54, 148, 154, 156, 166
Industrie agroalimentaire (IAA)	168

Industrie automobile	156, 166, 170
Industrie manufacturière	116, 166
Inégalités	64
Infirmier	94
Inflation	118, 134
Informatique	140, 182
Infraction	86, 88
Ingénieur	104
Innovation	158
Insécurité routière	90
Intercommunalité	132
Intéressement	122
Intérim	44, 52, 54
Internet	74, 76, 92, 186, 188
Invalidité	68, 98
Investissement	112, 114, 116, 120, 122, 132, 182
Investissement direct étranger (IDE)	142
IRM	94
Irrigation	20
IUFM	104
IUT	104

J

Jeunes	26, 52
Jeunes en situation de handicap	98
Jeux	92
Journal	186
Juge	88
Justice	88, 130

K

Kyoto (protocole de)	22
----------------------	----

L

La Poste	152, 186
Laboratoire d'analyses médicales	94, 96
Lait	160, 168
Légumes	162
Libération conditionnelle	88
Licence	104
Licence sportive	78, 98
Lit d'hôpital	94
Littoral	78

Livres	80
Livret A	62, 120, 122
Livret développement durable (LDD)	62, 120, 122
Locataire	84
Location	182
Logement	68, 72, 84, 122, 172, 174
Logement-foyer	100
Loi de modernisation de l'économie (LME)	146, 148, 150, 152, 154
Loisirs	72, 78
Long métrage	188
Longévité	34
Loyer	84
Lycée	106, 132

M

Magasin	180
Maison	172
Maison de retraite	100
Maîtrise	104
Maladie	68, 90, 184
Marchand	116
Marchandise	194
Marché financier	124
Mariage	28
Marins pêcheurs	164
Marque	158
Master	104
Maternité	32, 68
Matière	20
Médecin	50, 90, 94, 96, 104
Médicament	96
Menace	86
Ménage	30, 62, 64, 74, 120, 122
Mesures fiscales	62
Métallurgie	166
Métayage	162
MIC	150
Micro-ordinateur	74, 76
Migrations	24
Milieu fermé, milieu ouvert	88
Minima sociaux	68
Minimum vieillesse	66
Ministères	50
Mise en chantier	172
Mobile	76
Mode de transport	192
Monde	10
Monnaie	120

Monoparentale (famille)	30
Montagne	78
Monument	80
Mortalité	34, 90
Mortalité infantile	34
Moyen de paiement	184
Multimédia	76
Multiplxe	188
Musée	80, 190
Musée du Louvre	80
Musique	188

N

Naissances	24, 32
Natalité	10, 32
Nationalité	36
Natura 2000	18
Naturalisation	36
Navires	164
Nikkei	124
Niveau de formation	102, 108
Niveau de vie	64
Non marchand	116
Nucléaire	174, 178
Nuitée	190
Nuptialité	28

O

Obésité	90
Obligation	124
Occupation du territoire	18
ODAC	126, 128
Oléoduc	194
Omnipraticien	94
ONDAM	100, 130
OPCVM	120, 122
OPEP	176

P

PACES	104
Pacte budgétaire	12
Pacte civil de solidarité (Pacs)	28
Papy-boom	30

Parc locatif social	84
Parc national	18
Parc naturel régional	18
Parcours moyen	192
Parité	38, 44, 52, 54, 56
Parlement	38
Part de marché	180, 188
Partage de la valeur ajoutée	114
Patrimoine	62, 122, 128
Pauvreté	64
Pavillon	194
PCH	98
Pêche	164
Peine d'emprisonnement	88
Pension	66
Permis de conduire	88
Permis de construire	172
Personne en emploi	42
Personnes âgées	26, 66, 68, 100
Pétrole	118, 140, 176
Pharmacie	94, 96, 104, 140, 166
Photovoltaïque	20, 174, 178
PIB	12, 96, 106, 112, 114, 126, 128, 130, 134
Pisciculture	164
Plainte	86
Plan d'épargne logement	120
PME	150, 158
Poissons	164
Police	86
Politiques d'emploi	46
Pommes de terre	160
Population	14, 24, 26
Population active	42
Population mondiale	10, 12
Population pénitentiaire	88
Porcins	160
Port	192, 194
Pouvoir d'achat	60, 62, 72, 112, 182
Pouvoir de réchauffement global	22
Prairies	18
Prélèvement d'eau	20
Prélèvements obligatoires	68, 128
Presse	186
Prestations sociales	62, 68, 98, 130
Prévention	90, 96
Prévenu	88
Principe directionnel étendu	142
Prison	88
Prix	118, 174

Production	168, 182
Production agricole	160
Production animale	160
Production d'énergie	174, 176, 178
Production industrielle	114, 116, 166
Production végétale	160
Productivité	114
Produit intérieur brut	112, 114
Produits	136
Produits pétroliers	72, 176
Professeur	106
Profession de santé	94
Projections de population	10, 26, 42
Propriétaire	84
Propriété industrielle	158
Protection de l'environnement	18
Protection sociale	68
Prothèse	96
Protocole de Kyoto	22
Public	50
Pyramide des âges	26

R

Radio	80
Radioactivité	18
RDB	62, 112
Réassurance	184
Recettes publiques	126, 128
Réchauffement climatique	22
Recherche	96, 156
Réclusion	88
Récupération	20
Recyclage	20
Régions	14, 132
Rémunération	58
Renouvellement des générations	10
Réseau social	80
Réseaux	76
Réserve naturelle	18
Réserves prouvées	176
Résidence principale	84
Résidence secondaire	190
Résident	142
Ressources	20
Restauration	182
Résultat agricole	160
Retraites	66, 130
Revenu	38, 62, 64, 72, 112
Revenu de solidarité active	68

Risque	68
Route	22, 194
RSA	68, 132

S

Sage-femme	94
Salaire horaire de base ouvrier	60
Salaire minimum	60
Salaires	56, 58, 60, 62
Salarié	42
Salarié agricole	162
Sanction éducative	88
Santé	68, 72, 96, 104, 130
Scanner	94
Scolarisation	98, 108
Secteur hospitalier public	58
Secteur institutionnel	112, 122
Secteur marchand	148
Secteur public	152
Secteurs d'activité	54, 56, 136, 146, 148, 150, 154, 168, 178, 180
Sécurité sociale	68, 96, 130
Séjours	78, 190
Senior	42, 48, 52, 74
Service de soins à domicile (SSAD)	100
Services	54, 116, 182
Sidérurgie	178
Single	188
Site culturel	190
Smartphone	72, 76, 80, 188
Smic	56, 60
SMS	76, 186
Sociétés	146, 154
Sociétés financières	184
Sociétés non financières (SNF)	112, 120, 122
Soins	92, 96, 100
Solde apparent	14
Solde des échanges	138, 140
Solde migratoire	24
Solde naturel	14, 24
Sous-emploi	38, 42, 48, 52
Sport	78, 98
Station de ski	78
Statut juridique	154
Stocks	112, 116
Streaming	188
Stupéfiants	88
Suicide	90
Superficie agricole utilisée	162

Supermarché	180
Surfaces artificialisées	18
Syndicats	78

T

Tabac	72, 92, 168
Tablette	72, 76, 80, 188
Taux d'activité	38, 42, 52
Taux d'autofinancement	112
Taux de change	134
Taux de chômage	12, 38, 44, 52
Taux de couverture	136
Taux de marge	112, 114
Taux de mortalité	34
Taux de réussite au baccalauréat	102
Taux d'emploi	12, 42, 52
Taux d'endettement	120
Taux d'épargne	112, 122
Taux d'indépendance énergétique	174
Taux d'intérêt	120, 134
Taux d'occupation	190
Taxes	128, 132
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	76
Télécommunications	76, 118, 182
Téléphone	72, 74, 76, 186, 188
Télévision	72, 74, 80, 188
Temps non complet	56
Temps partiel	38, 48, 60
Termes de l'échange	138
Tertiaire	48, 54
TIC	76, 180, 186
TIP	184
Titre de créance	120
Titres	124
Titulaire, non-titulaire	50
Tourisme	78, 190
Toxicomanie	92
Train	192
Traité de Maastricht	12, 126, 134
Traitement indiciaire	58
Transport	22, 72, 96, 152, 178, 192, 194
Travail	130
Travail d'intérêt général	88
Travailleur handicapé	98
Tribunal	88

Tumeur	90
TVA	128

U

Union	28
Union européenne	12
Unité de soins de longue durée	100
Unité légale	148, 150, 154, 166
Unité urbaine	16
Université	104
Urbain	16

V

Vacances	78
Vaccins	90
VàD	80, 188
Valeur ajoutée	112, 114, 116, 148, 150, 166, 182
Vandalisme	86
Véhicule	170
Veuf	28
Viande	168
Victime	86
Vidéo	80, 188
Vie politique	38
Vieillesse	26, 34
Village de vacance	190
Ville	16, 28, 78
Vin	92, 160, 162
Violence	86
Virement	184
Voiture	74, 170, 192
Vol	86, 88
Volailles	160
Voyage	78
Voyageur	192
Vracs	194

Z

Zone euro	126, 134
-----------	----------

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2013

France, portrait social, édition 2013

Formations et emploi, édition 2013

Trente ans de vie économique et sociale

À paraître

La France dans l'Union européenne, édition 2014

Emploi et salaires, édition 2014

L'économie française, édition 2014

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2014

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Dépôt légal : février 2014